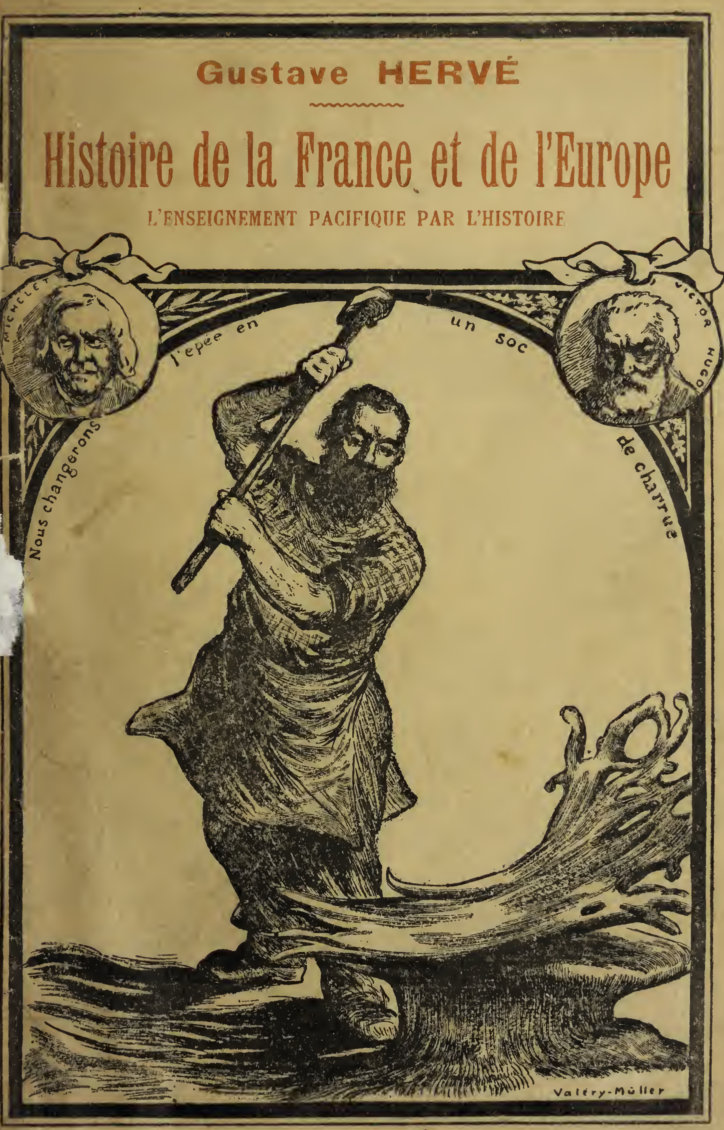
Gustave HERVÉ

Histoire de la France et de l'Europe

L'ENSEIGNEMENT PACIFIQUE PAR L'HISTOIRE



BIBLIOTHÈQUE D'ÉDUCATION

PARIS, *15, Rue de Cluny, 15*, PARIS

Gustave HERVÉ

Histoire de la France et de l'Europe

L'ENSEIGNEMENT PACIFIQUE PAR L'HISTOIRE

Illustration de Valéry Muller



BIBLIOTHÈQUE D'ÉDUCATION

PARIS, 15, rue de Cluny, PARIS

Avertissement de l'auteur

Cette petite histoire de France et de l'Europe a été écrite à l'intention des grands élèves de l'enseignement primaire et primaire supérieur.

Mais l'auteur, qui a été chassé de l'Université comme hérétique par les conciles universitaires, n'est pas assez naïf pour croire que son livre sera admis, du jour au lendemain, comme livre classique, dans les écoles publiques.

Et il sait qu'il a moins de chance encore d'être adopté dans les écoles congréganistes.

Aussi, n'étant pas sûr d'atteindre directement les enfants, il adresse son livre aux parents, aux parents libres penseurs, démocrates, socialistes, aux pacifiques de tous les partis, à tous ceux qui sont convaincus de la nécessité de réagir énergiquement contre l'empoisonnement militariste et nationaliste du peuple par le manuel d'histoire.

Il l'adresse surtout aux instituteurs et aux institutrices qui savent de quels livres d'histoire est infestée l'école laïque républicaine.

La méthode et l'esprit de ce nouveau cours d'histoire offrent quelques nouveautés.

La méthode est nouvelle en ce qu'elle sacrifie rigoureusement la multitude des noms sans importance, des dates secondaires, des faits peu caractéristiques que le respect de la tradition impose, au profit exclusif des grands noms, des dates mémorables et des faits essentiels qu'il n'est permis à personne d'ignorer ; elle est nouvelle encore en ce qu'elle substitue à la multitude de petits chapitres où l'histoire nationale est découpée et déchiquetée par règnes, des leçons d'ensemble peu nombreuses, embrassant des périodes de quelque étendue, et permettant de

saisir sans effort l'enchaînement des événements ; elle est nouvelle enfin par le souci qu'a eu l'auteur de faire entendre sur chacune des grandes questions controversées de la politique contemporaine, la Réforme, la Révolution, l'Empire, le Socialisme, « les sons de cloche » des deux ou trois partis politiques entre lesquels les jeunes gens auront à opter plus tard, en toute liberté et en pleine connaissance de cause.

L'esprit aussi a quelque chose de nouveau : au lieu d'être seulement laïque et républicain, comme l'esprit de quelques récents manuels, il est en outre résolument pacifique et nettement hostile au patriotisme tel qu'on l'a enseigné jusqu'à ces dernières années dans les écoles de la République. Sous couleur de patriotisme, ce qu'on a prêché depuis trente ans aux jeunes générations, ce n'est pas l'amour de la République et de la justice sociale, c'est une espèce de religion nouvelle, faite de mysticisme, d'idolâtrie du sabre, d'épaisse vanité nationale et de haine de l'étranger.

Cette belle éducation, qu'on a appelée, sans rire, l'éducation civique et morale, nous a déjà valu le boulangisme et le nationalisme, sans compter les déclamations hypocrites sur la Revanche, dont personne ne veut, dont tout le monde a peur. Si on n'y prend pas garde, elle nous vaudra un jour un autre 18 Brumaire ou un nouveau 2 Décembre.

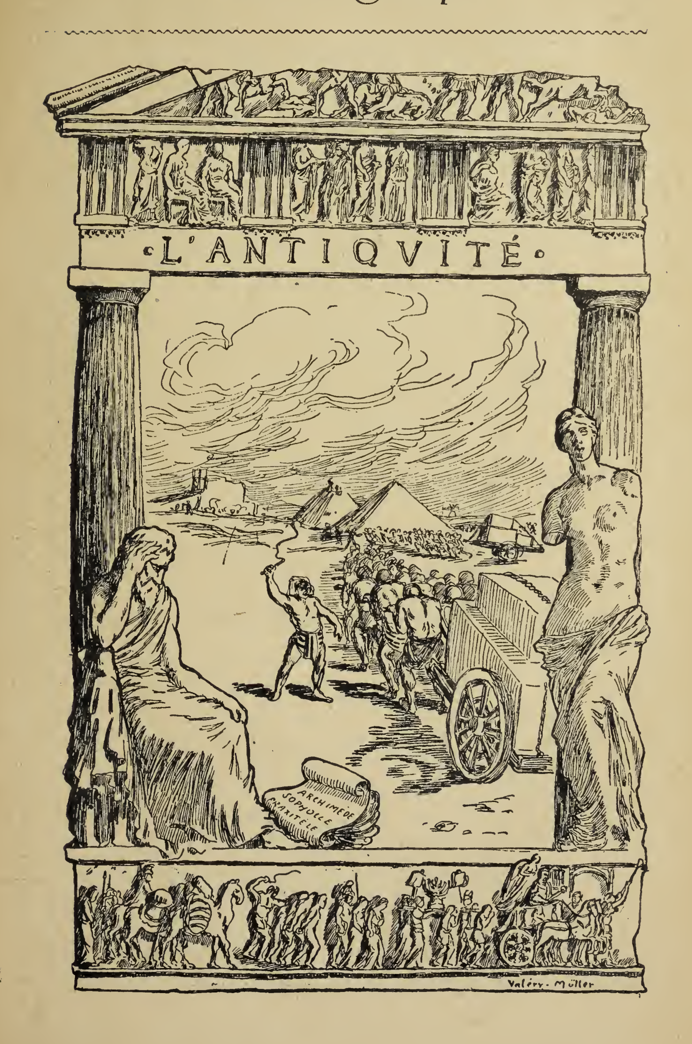
L'enseignement public a été, depuis 30 ans, une école de nationalisme et de césarisme : en imprégnant leurs leçons de l'esprit de ce cours, les instituteurs et les institutrices prépareront des générations résolues à défendre la République contre toute agression étrangère, mais non moins résolues à préparer l'avènement d'une Europe où les peuples seront assez intelligents et assez civilisés pour ne pas donner le meilleur de leur argent pour édifier des casernes, ni les plus sains et les plus robustes de leurs enfants pour en faire de la chair à canon.

GUSTAVE HERVÉ,

Agrégé de l'Université, professeur en retrait d'emploi.

Histoire de la France

et de l'Europe





L'homme des cavernes.

LIVRE I : L'ANTIQUITÉ

CHAPITRE I

LES AGES PRÉHISTORIQUES.

Les origines de l'humanité d'après la bible. — Nous ne savons rien de sûr concernant l'origine de l'humanité ; les hommes primitifs ignorant l'écriture n'ont pu nous laisser de renseignements précis sur ce qu'ils en savaient eux-mêmes. Les premiers hommes qui ont connu l'écriture, en savaient encore moins que nous au sujet des générations qui les avaient précédés sur la terre. Mais ils n'en expliquaient pas moins, souvent avec un beau luxe de détails, les premiers temps de notre espèce.

Chaque peuple avait ses légendes, toutes merveilleuses. Voici ce que croyait, il y a 3.000 ans, un petit peuple ignorant, les Juifs :

Au commencement de tout, il n'existait qu'un seul être tout-puissant : Dieu. Cet être surnaturel a créé toutes choses, le ciel, la terre, les astres, les mers, les animaux et les végétaux ; c'est lui qui a créé l'homme à son image. Le premier homme s'appelait Adam. Un jour qu'il dormait, Dieu lui déroba une de ses côtes, et de cette côte il façonna la première femme : Eve. Dieu plaça Adam et Eve dans un lieu de délices, le paradis terrestre. Il leur avait donné toute liberté, excepté de manger le fruit d'un arbre qu'il leur avait désigné. Eve, tentée par un serpent, en mangea et en offrit à Adam qui l'imita. Pour cette désobéissance, ils furent chassés du paradis terrestre et leur postérité à jamais condamnée au péché, au travail et à la souffrance. Au bout de plusieurs siècles, les hommes, qui s'étaient multipliés, étaient devenus très mauvais. Pour les punir, Dieu les engloutit sous les eaux d'un déluge qui couvrit toute la terre habitée jusqu'au-dessus des plus hautes montagnes. Seul, Noé, qui était resté pur et honnête, fut épargné avec sa famille ; sur les conseils de Dieu, il s'était construit une arche ou grand navire dans laquelle il recueillit un couple de chaque espèce d'animaux, même des plus malfaisants. Le déluge fini, ces animaux repeuplèrent la terre ; quant à Noë et à ses enfants, ils eurent une nombreuse postérité ; c'est d'eux que descendent tous les hommes.

Ce récit se trouve dans le livre saint des Juifs : la Bible. Il a été adopté par tous les chrétiens : c'est pour eux un article de foi. La Bible fixe à 4.000 ans environ avant Jésus-Christ l'apparition des premiers hommes.

Les origines de l'humanité d'après la science.— La science ne peut affirmer ni, à plus forte raison, prouver l'existence d'un être suprême, antérieur et supérieur à toute matière, et qui aurait créé l'univers et l'homme.

Sans avoir dissipé encore toutes les ténèbres qui planent sur l'origine de l'univers et de la vie, elle a établi d'une façon à peu près incontestable la commune origine de toutes les espèces vivantes et la parenté étroite qui unit l'humanité au reste du règne animal.

Au milieu de l'infinité de combinaisons chimiques qui se produisirent, aux premières époques de notre planète, dans des conditions infiniment variées de température, de lumière et de pression atmosphérique, la matière vivante apparut, il y a des millions d'années, au sein des eaux et à la surface de la terre, sous sa forme la plus rudimentaire, la cellule, qui

se trouve encore aujourd'hui à la base de tous les organismes vivants, les plus simples comme les plus compliqués, avec les facultés qui caractérisent la vie : la nutrition et la reproduction.

Les formes vivantes, d'une structure d'abord extrêmement simple, sont allées en se transformant sans cesse, se différenciant et se perfectionnant sous l'influence des milieux changeants, chaque espèce s'adaptant aux conditions nouvelles d'existence ou succombant si elle ne pouvait s'y adapter.

Les espèces les plus récentes, — celles dont on retrouve les fossiles, c'est-à-dire les restes, dans les terrains d'âge récent, — et, on peut le dire, les plus perfectionnées sont des mammifères pourvus de mains aptes à saisir les branches et les aliments, d'organes des sens très développés et d'un cerveau volumineux.

A cette division du règne animal appartiennent les espèces variées de singes, dont les espèces supérieures n'ont point de queue et marchent presque droit, comme l'homme ; un animal aujourd'hui disparu, dont on a récemment trouvé des débris à Java, le Pithécanthrope, qui semble avoir été l'intermédiaire entre le singe et l'homme, enfin, l'espèce humaine elle-même, dont les plus anciens représentants, à en juger par leurs fossiles, avaient des fronts bas et fuyants, des arcades sourcilières puissantes et des mâchoires inférieures saillantes.

Au point de vue zoologique, « l'Homme, dit M. Périer, le savant zoologiste, — et c'est la conclusion de la science moderne, — se rattache directement aux singes, et les caractères qui le distinguent des singes supérieurs sont certainement moins importants que ceux qui distinguent les divers singes entre eux ».

L'âge de pierre : la chasse et la pêche. — Les fossiles d'hommes et d'animaux, les armes et les autres objets trouvés dans le sol ou dans des cavernes permettent à la science d'affirmer que, loin d'avoir vécu dans un lieu de délices, les premiers hommes ont eu l'existence la plus

misérable : leur principale préoccupation était de ne pas mourir de faim et d'échapper aux atteintes d'animaux redoutables qui menaçaient sans cesse leur vie ; parmi eux il y avait des animaux gigantesques, aujourd'hui disparus, comme le mammouth, sorte d'éléphant énorme, de cinq à six mètres de haut, avec des défenses recourbées de quatre mètres de long.

Leurs armes étaient à l'origine des pierres brutes qu'ils apprirent peu à peu à tailler et à aiguiser en forme de couteaux ou qu'ils emmanchaient dans des bâtons pour avoir des casse-têtes. Aussi appelle-t-on parfois le début de l'âge préhistorique l'âge de la pierre. Ils se servaient aussi de flèches et de lances armées d'os pointus ou de grosses arêtes de poissons. Le feu et les métaux étaient alors inconnus.

Pour vêtements, ils avaient les peaux des animaux qu'ils abattaient ; pour habitations, des cavernes qu'ils disputaient aux bêtes féroces. Pour nourriture, la chair des animaux qu'ils prenaient à la chasse ou à la pêche.

L'élevage et la vie nomade. — Plus tard l'homme, que le besoin rendait ingénieux, eut l'idée d'apprivoiser et de domestiquer des animaux de façon à avoir toujours son dîner sous la main : la vie pastorale commença alors ; les groupes d'hommes se composèrent des troupeaux de rennes, de porcs, de moutons et avec eux ils errèrent à l'aventure, à la recherche de pâturages. Les hommes à cette époque sont donc nomades.

L'agriculture et les métaux. — Nouveau progrès : on découvre le feu, source d'autres progrès : on remarque qu'en incendiant la forêt ou la lande et en y semant certaines herbes reconnues comestibles les bonnes herbes étouffent les autres ; l'agriculture était née ; l'homme préhistorique connut le seigle et l'orge.

Vers le même temps, on apprit à fondre certains minerais et à travailler les métaux ; le bronze d'abord, le fer ensuite ; dès ce jour, grâce aux armes métalliques, la victoire de l'homme sur le reste des animaux était assurée.

La vie sédentaire commença alors à remplacer la vie nomade : on commença à bâtir des cabanes ; les premières furent construites sur pilotis, au milieu des eaux, à l'abri des attaques.

Premiers monuments humains : monuments mégalithiques. — De cet âge datent les monuments appelés mégalithiques, ce qui veut dire faits de grandes pierres, on en trouve dans notre pays ; ils y portent différents noms : les menhirs sont de grandes pierres droites plantées en



Un village lacustre.

terre ; les cromlechs sont des alignements de menhirs ; les dolmens sont formés d'une pierre horizontale portée sur deux ou plusieurs pierres verticales. Ce sont tous des monuments funéraires : les pierres employées sont absolument brutes.

Du même âge reculé, il nous reste quelques autres témoignages que les hommes primitifs n'étaient pas dépourvus de tout sens artistique : ce sont des morceaux d'ivoires de mammouths ou des cornes de rennes, sur lesquels sont dessinés avec une parfaite ressemblance les images des animaux qu'ils connaissaient.

Les différentes races et leur dispersion. — Dès cette époque, les groupes d'hommes étaient déjà différents les uns des autres ; en effet, tous subirent de bonne heure l'influence des pays qu'ils habitaient. Or, ces pays étaient fort différents : dans les pays chauds et les pays froids, dans les pays secs et les pays humides, les animaux et les plantes dont on se nourrit ne sont pas les mêmes. Selon les pays qu'ils habitaient, les hommes n'eurent donc ni la même nourriture, ni le même vêtement, ni le même genre de vie : or, la différence de nourriture, de climat, de genre de vie produisait, à la longue, ce qu'elle produit aujourd'hui, des différences notables dans la couleur et les traits des habitants.

C'est ainsi que se formèrent peu à peu plusieurs types différents, reconnaissables à leur couleur : la race jaune, qui habite surtout l'est de l'Asie, et dont les principaux représentants sont les Chinois ; la race blanche, qui habita de bonne heure le reste de l'Asie et l'Europe, plus tard, l'Amérique, et qu'on appelle la race indo-européenne, parce que ses principaux représentants habitent l'Inde et l'Europe ; la race noire qui peupla l'Afrique centrale ; la race rouge qui donna ses premiers habitants à l'Amérique.

Les hommes de même couleur se différencièrent à leur tour, suivant qu'ils habitèrent un pays chaud, froid, ou tempéré, un pays humide, sec, ou de pluies modérées, un sol riche ou maigre.

C'est ainsi qu'en Europe, il se forma peu à peu des groupes de race blanche qui à la longue ne se ressemblèrent plus beaucoup et finirent par parler des langues fort différentes : aux premières lueurs de l'histoire on distingue dans la Russie actuelle des Slaves ; dans l'Allemagne des Germains, en France, en Grande-Bretagne et en Espagne des Celtes mêlés à d'autres éléments ; en Grèce et en Italie d'autres populations qui devaient s'appeler les Grecs ou les Romains.

Mais les Anglais, les Allemands, les Russes, les Français de nos jours n'en ont pas moins des ancêtres communs, qui sont aussi ceux des Hindous : ils sont tous de même race, quoiqu'ils l'oublient trop souvent dans leurs querelles sanglantes.

Quant aux Peaux-Rouges, aux nègres, aux jaunes, parents plus éloignés de la branche européenne, ils appartiennent aussi à la même grande famille humaine ; ils sont exposés aux mêmes maux physiques et aux mêmes douleurs morales que nous, ils sont capables à l'occasion des mêmes vertus sociales, et pour ces raisons, nous leur devons et nous nous devons à nous-mêmes de les traiter avec bonté et sollicitude.



Les Égyptiens ont inventé l'écriture : on retrouve des inscriptions très anciennes sur les murs de leurs monuments.

CHAPITRE II

LA CIVILISATION ÉGYPTIENNE.

Naissance de la civilisation en Orient. — Les civilisations fluviales. — Pendant que les Gaulois, les Germains, les Slaves, les Grecs et les Italiens, ancêtres des Européens actuels, étaient encore presque des sauvages, d'autres peuples, que le hasard des migrations avait fixés dans des régions privilégiées, fondaient lentement la civilisation humaine.

On dit qu'un peuple est civilisé quand il a abandonné la vie grossière des sauvages pour des mœurs plus douces et plus délicates. Les sauvages habitent de misérables huttes, des cavernes ou des tentes ; les hommes civilisés connaissent les maisons bien construites, spacieuses, meublées et confortables ; les sauvages vont demi-nus ou ne portent guère que des vêtements de peau ou de rudes étoffes ; les civilisés recherchent le luxe du vêtement ; les sauvages ignorent les livres, les théâtres, les tableaux, les statues et beaucoup d'autres plaisirs intellectuels qui sont le charme et l'ornement de la vie civilisée.

Les sauvages ont le mépris de la vie humaine ; ils sont violents, toujours prêts à opprimer leurs voisins les plus faibles ; ils sont sans cesse en guerre avec les étrangers ; un pays vraiment civilisé — il n'en existe malheureusement pas encore un seul au monde — serait celui où l'on aurait le respect de la vie humaine et des droits d'autrui, où la violence et la force brutale seraient méprisées, où la guerre offensive, qui est la pire de toutes les violences, serait considérée comme une honte et un véritable brigandage.

La civilisation, c'est donc l'opposé de la sauvagerie.

L'humanité, depuis qu'elle est apparue sur la terre, évolue lentement de la barbarie vers la civilisation : cette marche vers la civilisation s'appelle le progrès.

La civilisation est née dans des pays où la nature offrait aux hommes primitifs les conditions de vie les plus favorables : elle est née dans des vallées fluviales, bien arrosées, pleines de bonnes terres végétales amenées par les eaux des fleuves, et exposées à un soleil ardent.

Ces conditions se trouvèrent réalisées dans les bassins du fleuve Jaune et du fleuve Bleu, en Chine ; dans le bassin du Gange, aux Indes ; dans les bassins du Tigre et de l'Euphrate, plus près de nous, à l'ouest de l'Asie ; enfin dans le bassin du Nil, en Égypte.

Les civilisations chinoise et hindoue, plus éloignées de l'Europe, d'ailleurs isolées d'elle par de hautes montagnes et de vastes plateaux, sont restées pendant de nombreux siècles sans influence sur les Européens : les deux autres ont au contraire contribué à civiliser l'Europe.

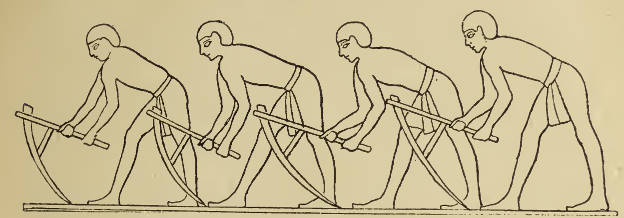
L'Égypte. — Il y a 7.000 ans, l'Égypte était déjà sortie de la barbarie des âges préhistoriques.

Sa fertilité explique qu'elle ait été un des berceaux de la civilisation humaine.

L'Égypte est un pays très chaud, brûlé par un soleil ardent et éblouissant. Il n'y pleut presque jamais. Aussi est-elle presque partout un désert de sable ou de pierres. Sans le Nil, le désert envahirait tout.

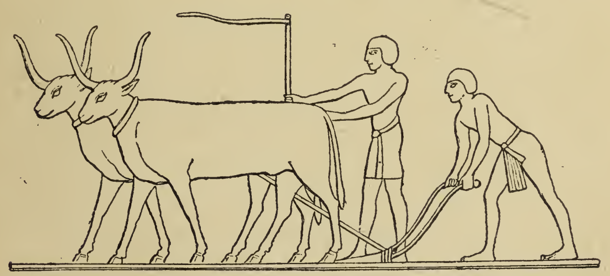
Le Nil est un très grand fleuve qui vient de bien loin dans

le Sud et qui va se jeter par un delta dans la Méditerranée, après avoir traversé l'Égypte du Sud au Nord. Le fleuve apporte à l'Égypte ce qui lui manque, l'eau. L'eau, dans un désert, c'est la vie. Où il y a de l'eau, la végétation pousse



Labourage à la houe. D'après Champollion.

exubérante, sous le soleil : autant de sources, autant d'oasis. La vallée du Nil est une longue oasis, longue, mais étroite : si l'on s'éloigne seulement de quelques kilomètres des rives du fleuve, on retrouve le désert.



Charrue égyptienne. Labourage. (Nécropole de Memphis.)

Chaque année, quand les pluies tombent vers ses sources, voisines de l'Equateur, le Nil inonde sa vallée, y déposant un limon fertile, qui dispense de mettre du fumier.

On comprend en quel sens un vieil historien grec, Hérodote, a pu écrire : « L'Égypte est un présent du Nil. » Nulle part ailleurs, les premiers hommes n'ont trouvé un milieu plus propice.

Progrès et découvertes des Égyptiens : l'agriculture, l'industrie, l'écriture. — Les Égyptiens ont été le premier peuple d'agriculteurs : 5.000 ans avant Jésus-Christ, c'est-à-dire, il y a 7.000 ans, ils labouraient, semaient, moissonnaient ; ils se servaient à l'origine de houes, et plus tard de petites charrues sans roues. Dans leurs tombeaux, on trouve des grains de blé et ce blé est le même que le nôtre. Ils connaissaient aussi le lin. Ils élevaient des bœufs, des porcs, des chèvres et de grands troupeaux d'oies.

Comme la population s'était multipliée très vite dans ce riche pays, qui pouvait nourrir beaucoup d'hommes, il restait encore assez de bras pour d'autres travaux : les travaux de l'industrie. Comme l'agriculture, l'industrie est née en Égypte. Les anciens Égyptiens savaient tisser le lin ; ils savaient fondre les métaux, le fer, l'or, l'argent. Ils fabriquaient du verre et de la porcelaine. Avec une plante qui pousse en Égypte, au bord du Nil, ils savaient faire une sorte de carton, sur lequel ils écrivaient avec des roseaux taillés qu'ils trempaient dans une sorte d'encre : cette plante s'appelait papyrus : de là est venu le nom de papier.

Enfin, les Égyptiens ont inventé une écriture. Les signes qui la composent sont appelés hiéroglyphes, c'est-à-dire caractères sacrés. Au début, on représentait les objets eux-mêmes ou les êtres qu'on voulait désigner : pour écrire homme, lion, on dessinait un homme, un lion. Plus tard, tout en conservant les mêmes signes, on leur attribua un autre sens : au lieu de signifier le mot qu'ils représentent, ils ne signifièrent plus que la première syllabe ou même la première lettre de ce mot. Certains signes continuèrent d'ailleurs à signifier un mot tout entier. C'était là une écriture fort compliquée, avec des centaines de signes. Pour les registres des employés, qu'il fallait écrire vite, on fut amené à simplifier les signes de plus en plus. Elle resta néanmoins toujours difficile à lire pour les Egyptiens eux-mêmes.

Beaucoup de signes hiéroglyphiques se sont conservés jusqu'à nos jours sur les monuments de l'ancienne Egypte ; mais il y a cent ans, personne au monde ne savait les déchiffrer. Au temps de la Révolution, une armée française conquit

l'Égypte (1798). Des savants français, qui accompagnaient l'armée, découvrirent de nombreuses ruines du passé, sur lesquelles étaient gravées des inscriptions. Dans des tombeaux d'anciens Égyptiens, ils découvrirent des statues et des papyrus. Trente ans plus tard, un jeune professeur français, Champollion, après avoir étudié avec acharnement les caractères égyptiens, finit par les déchiffrer. Depuis lors il y a des savants en Europe qui passent leur vie à étudier l'ancienne Égypte, qu'ils nous font connaître chaque jour davantage : on donne à ces savants le nom d'égyptologues.

La religion et l'art religieux des Égyptiens. — Les Égyptiens étaient très religieux : ils adoraient toutes les forces de la nature, et en particulier le soleil et le fleuve qui donnaient à leur pays son inépuisable richesse. On les adorait l'un et l'autre, sous différents noms ; leur nom variait suivant les villes. Un des noms du soleil était Osiris.

Les Égyptiens adoraient aussi les animaux, ou bien parce qu'ils se figuraient que les dieux en prenaient souvent la forme pour surveiller les hommes, ou bien parce qu'ils voyaient en eux des forces naturelles bienfaisantes ou malfaisantes qu'il fallait se concilier : les plus respectés étaient le crocodile, le chat, un oiseau imaginaire, le phénix qu'on croyait immortel, enfin le bœuf, qu'on adorait en la personne d'un bœuf nommé le bœuf Hapi ; le bœuf Hapi qui devait présenter certaines taches particulières, passait pour l'âme d'Osiris lui-même. Après sa mort, on l'ensevelissait respectueusement dans un monument appelé Serapeum, dans la grande ville de Memphis.

A leurs dieux les Égyptiens bâtissaient des temples énormes ; c'est sur l'emplacement de l'ancienne ville de Thèbes dans les villages actuels de Karnak et de Louqsor, qu'on trouve les ruines les plus grandioses des temples égyptiens : des colonnes, des obélisques. Les temples ne renfermaient que la statue du dieu ; les prêtres seuls y pénétraient ; aux jours de fête, les fidèles étaient admis dans la cour du temple, d'où ils contemplaient avec recueillement la statue du dieu ; mais ils n'étaient jamais admis dans le temple même.

Les Égyptiens croyaient que les dieux s'intéressaient aux hommes, punissant les mauvais après leur mort, récompensant les bons.

Il y avait, en effet, dans la société égyptienne, des actions réputées bonnes ou morales, d'autre réputées mauvaises ou immorales. Cette distinction a dû exister de bonne heure, dans les sociétés humaines de l'époque préhistorique. Les actions bonnes ou morales étaient celles qui paraissaient utiles à la société, les actions mauvaises étaient celles qui semblaient nuisibles : ainsi la bravoure, qualité particulièrement utile dans les sociétés souvent en guerre, fut une vertu ; la lâcheté, un vice.

Les Égyptiens, qui croyaient qu'en chaque corps humain habitait une sorte d'esprit, qu'ils appelaient l'âme, croyaient que cette âme, après la mort du corps, comparaissait devant un tribunal présidé par Osiris. On la pesait dans la balance de la justice. Reconnue coupable, elle était livrée à d'horribles tourments, ainsi que le corps qu'elle avait habité ; innocente, elle achevait de se purifier dans un lac de feu, qui était une sorte de purgatoire et jouissait ensuite d'un bonheur éternel après avoir animé de nouveau le corps avec qui elle avait vécu sur terre, — croyances excellentes pour effrayer les criminels et les gens vicieux, mais aussi pour terroriser les masses, les prosterner aux pieds des prêtres, et les plier à la soumission aux riches et aux puissants.

Comme il fallait que l'âme retrouvât un jour le corps, il était nécessaire que celui-ci ne disparût point et ne se décomposât point après la mort : les Egyptiens avaient inventé un moyen pour conserver le cadavre : ils le vidaient, l'embaumaient et l'entouraient de bandelettes : ainsi préparé, le corps devenait une momie qui pouvait se conserver indéfiniment, dans un tombeau bien clos.

Les rois se faisaient construire des tombeaux grandioses : les Pyramides. Près du Caire, trois d'entre elles sont encore debout. Chacune d'elles servait à la sépulture d'un roi. Ce sont d'énormes pyramides de maçonnerie dont la plus haute a 160 mètres de hauteur. Comme on ne connaissait pas encore de machines, il fallut, pour élever si haut de gros

blocs de pierre, construire en pente douce des levées qu'on démolissait ensuite : c'étaient des prisonniers de guerre et, à défaut, les paysans qui étaient chargés de ces travaux gigantesques autant qu'inutiles.

L'architecture égyptienne a donc été avant tout une architecture religieuse, aux formes massives et surhumaines. Les Égyptiens travaillaient surtout pour leurs dieux et pour leurs morts. Que de sueurs et de souffrances, que de temps et de travail ont coûtés ces inutiles constructions !

La guerre chez les Égyptiens. — Chez les Égyptiens, voisins encore de cet âge préhistorique où leurs ancêtres, pour se défendre contre les animaux féroces, avaient contracté des habitudes de férocité, une classe entière avait conservé les habitudes de violence de l'époque antérieure et considérait la guerre comme une chose glorieuse : c'était la caste des guerriers.

Elle était aussi pour eux source de profit : après chaque victoire, ils ramenaient de longues files de prisonniers enchaînés et en faisaient des esclaves qu'on employait aux plus rudes travaux, à la construction des monuments. Tantôt ils guerroyaient contre les nègres de l'Afrique et tantôt ils opéraient leurs razzias du côté de l'Asie.

Ces guerriers étaient armés de lances et d'arcs ; une partie d'entre eux combattaient sur des chars de guerre.

En temps de paix, ils vivaient sur des domaines que le roi leur assignait ; l'entretien de cette caste de guerriers, dont le nombre atteignit jusqu'à 400.000, n'était pas une des moindres causes d'appauvrissement et de ruine pour le pays.

Le despotisme des pharaons. — En Égypte, le roi ou pharaon était considéré comme un dieu, fils du Soleil.

Il vivait dans un palais, paré des plus riches étoffes. On l'approchait rarement ; devant lui, on se prosternait ; à sa mort, on lui bâtissait des temples. Memphis et Thèbes ont été successivement les capitales des pharaons.

Un de ces rois, Mœris, avait créé un lac artificiel qui fournissait de l'eau au pays environnant dans les années de sé-

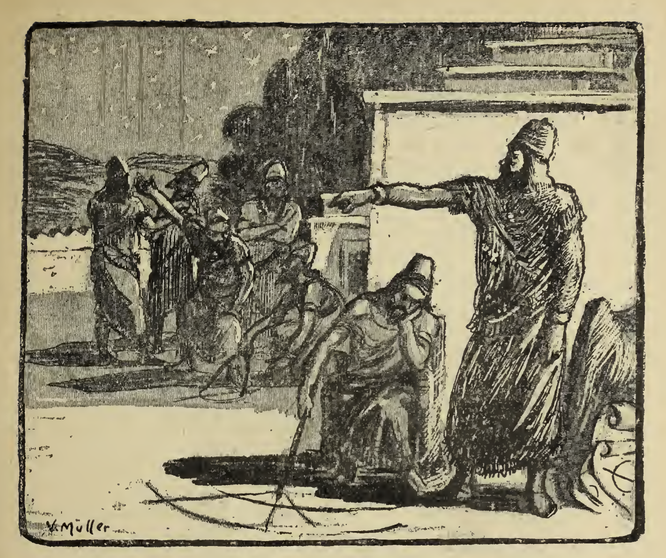
cheresse. Un autre, Néchao, fit creuser un canal entre le Nil et la mer Rouge.

Mais la plupart de ces souverains, gouvernant sans contrôle, au lieu de faire des travaux utiles, écrasaient leur peuple d'impôts pour faire des guerres, vivre dans le luxe ou se construire des monuments.

Des fonctionnaires royaux levaient les impôts et dirigeaient les travaux. On les appelait les scribes. C'était une classe de lettrés, sachant lire et écrire couramment, ce qui demandait de longues études à cause de la difficulté de l'écriture égyptienne.

Les coups de bâtons pleuvaient dru sur le corps des pauvres fellahs (c'est le nom des paysans égyptiens) quand ils travaillaient mollement à la corvée ou tardaient à payer l'impôt.

Pourquoi la civilisation égyptienne est restée stationnaire. — Traité comme un troupeau, habitué à n'avoir d'autre volonté que celle de ses maîtres, obligé de consacrer le meilleur de ses forces à travailler pour les dieux, les morts, les prêtres, les guerriers et les pharaons, de plus routinier comme sont d'ordinaire des paysans qui ne sortent pas de leur pays, le peuple égyptien cessa de bonne heure de se perfectionner et, pendant des siècles, la civilisation égyptienne resta stationnaire.



A force d'observer le ciel, pendant les belles nuits de l'Orient, les Assyriens découvrirent les premières lois de l'astronomie.

CHAPITRE III

LA CIVILISATION ASSYRIENNE

Les bassins du Tigre et de l'Euphrate. — Entre les deux déserts de l'Iran et de Syrie, s'étend une plaine arrosée et fécondée par deux fleuves, le Tigre et l'Euphrate, qui, après avoir coulé longtemps presque parallèlement, finissent par s'unir avant de se jeter dans le golfe Persique.

La vallée supérieure du Tigre portait autrefois le nom d'Assyrie ; la vallée inférieure des deux fleuves, c'est l'ancienne Chaldée. L'Assyrie et la Chaldée formaient une véritable oasis, entre les deux grands déserts qui les encadraient à l'Ouest et à l'Est. Comme le bassin du Nil, ceux du Tigre et de l'Euphrate étaient appelés, par leur fertilité même, à retenir et à nourrir de nombreux habitants.

Caractères généraux de la civilisation assyrienne. — Là est née une civilisation presque aussi vieille que la civilisation égyptienne. Les Chaldéens étaient, autant que les Égyptiens, de bons agriculteurs et des artisans habiles ; eux aussi ont découvert une écriture : on écrivait, sur des briques d'argile, de différentes formes, à l'aide d'un stylet en métal terminé par un bout plat en forme de



Taureau découvert près du village de Khorsabad.

triangle. On appuyait ce bout sur l'argile pendant qu'elle était encore molle. On traçait ainsi des signes qui avaient tous la forme d'un triangle allongé et qu'on a comparés à des coins : de là le nom de cunéiforme donné à cette écriture, ce qui veut dire écriture en forme de coin. Quand on avait fini d'écrire, on mettait l'argile au four pour la durcir : l'empreinte se conservait indéfiniment. On a retrouvé toute une bibliothèque composée de ces tablettes. Des savants, surtout anglais, ont consacré leur vie, à l'exemple de Champollion, à déchiffrer cette écriture. Elle est aussi

compliquée que l'égyptienne, chaque caractère représentant aussi tantôt un mot, tantôt une syllabe.

Comme les Égyptiens aussi, ils avaient de grandes villes : Ninive et Babylone, renfermant de riches palais, de beaux jardins, des statues représentant des taureaux ailés à tête humaine.

Cette civilisation a été ternie et arrêtée dans son essor par les mêmes vices que la civilisation égyptienne ; le despotisme des rois qui vivaient au sein du luxe, dans de magnifiques palais, écrasant le bas peuple d'impôts et de corvées ; leurs guerres continuelles, remplies d'actes de sauvagerie, de pillages de villes, de supplices, de massacres de prisonniers ; enfin les surperstitions grossières qui troublèrent tous les esprits.

Ce que l'humanité a hérité en propre des Assyriens : la magie, l'astrologie, l'astronomie. — Les Chaldéens s'imaginaient que le monde est rempli d'esprits invisibles, sans cesse occupés à faire du mal aux hommes : des démons aux figures hideuses et des fantômes. Ils leur attribuaient tous les malheurs, toutes les maladies : si un homme tombait malade, c'est qu'un démon s'était introduit dans son corps. Pour guérir le malade, il fallait chasser le démon. Un des procédés les plus employés consistait à prononcer certaines paroles sans suite et sans aucun sens : les formules sacrées étaient données par les prêtres ou mages. Un autre procédé consistait à employer des talismans ; c'étaient des bandes d'étoffes, des pierres précieuses ou des colliers sur lesquels on avait gravé quelque formule magique.

On croyait aussi que certains hommes avaient le pouvoir magique d'introduire des démons dans le corps des autres hommes : à ces hommes malfaisants on donnait le nom de sorciers. Inventeurs de la magie et de la sorcellerie, les Chaldéens ont aussi imaginé l'astrologie : ils croyaient que les astres étaient comme des manifestations divines, et qu'en étudiant leurs mouvements on pouvait deviner l'avenir. Les prêtres chaldéens en étaient arrivés à oser prédire à chaque homme ce qui lui arriverait : ils disaient aux hommes s'ils

étaient nés sous une bonne ou une mauvaise étoile. Ces superstitions ont passé de Chaldée chez beaucoup d'autres peuples où on les retrouve encore sous forme de croyance aux revenants, aux talismans, aux amulettes.

Mais, à force de contempler les astres, si brillants sous le ciel pur de l'Orient, ils ont remarqué et étudié leurs mouvements ; ils ont reconnu que l'année se compose de 365 jours un quart ; ils ont inventé le cadran solaire. Ce sont les créateurs de l'astronomie. Ce sont eux aussi qui ont divisé la journée en vingt-quatre heures, l'heure en soixante minutes, la minute en soixante secondes. Pour leurs calculs astronomiques ils avaient été obligés de se faire mathématiciens : ils ont imaginé un système complet de mesures, mesures de longueur, de surface, de poids, que tous les autres peuples de l'antiquité ont adoptées.

Aux Chaldéens, nous devons donc, comme aux Égyptiens, le développement de l'agriculture et de l'industrie, la découverte de l'écriture, la naissance des arts ; mais nous leur devons en propre le commencement des sciences.

La civilisation lydienne : la monnaie. — Au nord-ouest des bassins du Tigre et de l'Euphrate s'étend un grand plateau presque désert : le plateau d'Asie Mineure. Ce plateau se termine par un rebord montagneux près de la côte de la Méditerranée. Du plateau descendent vers la mer, par ce rebord montagneux, des petits cours d'eau dont les vallées sont autant d'oasis. Là s'est développé le peuple lydien, qui a imposé sa domination à toutes les peuplades du plateau d'Asie Mineure.

Les Lydiens achetaient aux montagnards du plateau la laine de leurs troupeaux qu'ils tissaient, et faisaient un grand commerce avec les habitants des côtes.

Une de leurs richesses, c'était l'exploitation de la poudre d'or que charriaient les fleuves de leur pays et de l'argent qu'il renfermait. Un de leurs rois, Crésus, passait pour si riche qu'on dit encore : « Riche comme Crésus. »

Ce sont eux qui ont fabriqué les premières monnaies du monde, vers le VIIe siècle avant Jésus-Christ.

Quand on faisait du commerce, chez les premiers peuples commerçants de l'Orient, Égyptiens et Chaldéens, on se contentait d'échanger les objets ; par exemple, on troquait du blé contre du bétail. Voilà du moins comment on procédait à l'origine.

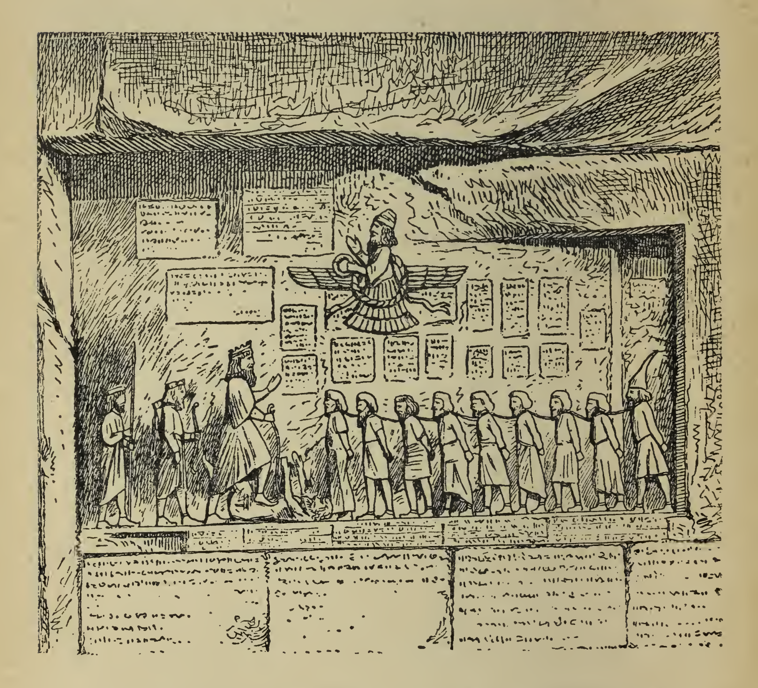
Mais parmi les objets d'échange, il y en avait de très recherchés : c'étaient les métaux rares : l'or et l'argent. Leur rareté, leur brillant que la rouille ne vient jamais ternir, leur donnaient, sous un petit volume, une grande valeur. Autre avantage : ils étaient facilement transportables. On s'habitua donc à vendre toute espèce de marchandises en échange de l'or et de l'argent ; le vendeur livrait, par exemple, du blé ; l'acheteur lui donnait de la poudre d'or ou un lingot d'argent qu'il fallait peser pour en connaître la valeur ; le procédé était compliqué.

Pour le simplifier, on prit l'habitude de fondre d'avance des barres et des anneaux d'or et d'argent, d'un poids déterminé. Mais rien ne garantissait au vendeur que le poids fût exact, ni que le métal fût pur de tout alliage : il fallait donc vérifier chaque morceau, ce qui était encore assez compliqué.

Les rois de Lydie imaginèrent de frapper les lingots avec une empreinte qui garantissait leur poids et leur titre; leurs lingots avaient la forme d'une pastille allongée, légèrement aplatie sur les bords; l'empreinte était frappée sur une seule face: elle représentait une tête de lion et une tête de taureau. Ces pièces étaient d'abord composées d'un mélange d'or et d'argent ; puis il y en eut en argent pur ou en or pur. De ce jour la monnaie était inventée, pour la plus grande facilité du commerce.

Les Mèdes et les Perses. — Au VIe siècle, des peuplades de montagnards, les Mèdes et les Perses, qui habitaient le rebord occidental du plateau de l'Iran, dans quelques oasis de verdure à la limite du désert, descendirent dans la plaine du Tigre, et conquirent successivement l'Assyrie, l'Égypte, la Lydie, et tous les pays compris entre la Méditerranée et l'Indus. Leurs principaux chefs de bandes

s'appelaient Cyrus et Darius. Au contact des Assyriens, ces montagnards, dont les mœurs au début étaient simples et



Un défilé de captifs devant Darius, d'après un bas-relief du temps.

relativement douces, devinrent efféminés et violents. Leur immense empire devait être détruit à son tour, au VIe siècle avant notre ère, par un conquérant grec : Alexandre.



Les Phéniciens faisaient sur toutes les côtes de la Méditerranée un grand commerce d'étoffes, de métaux et d'esclaves.

CHAPITRE IV

LES PHÉNICIENS.

Les civilisations méditerranéennes. — Après être restée longtemps restreinte à des vallées fluviales, isolées l'une de l'autre, la civilisation, grâce aux Phéniciens, aux Grecs et aux Romains, allait se répandre dans tout le bassin méditerranéen ; cette mer fut, pendant les derniers siècles de l'antiquité, le centre de la civilisation.

La Phénicie. — La Phénicie est la longue et étroite bande côtière qui est immédiatement au nord des bouches du Nil, en Asie.

Une montagne boisée, le Liban, la couvre presque tout entière, descendant brusquement vers la mer, qui en détache des îles et des presqu'îles rocailleuses.

La Phénicie est grande à peine comme un département français ; encore ne formait-elle pas un État unique : elle était composée de villes qui constituaient autant de petits États indépendants, simplement unis par les liens assez lâches d'une confédération, et dominés par une aristocratie égoïste et dure de commerçants, d'armateurs et d'industriels.

Un peuple de marins. — Des bois de construction sur les flancs de leurs montagnes, de bons ports comme Tyr et Sidon, aux pieds du Liban, devant eux, une mer bleue, la Méditerranée, sans grosses vagues, sous un ciel toujours clair qui, la nuit, laisse voir les étoiles, guides des navigateurs, tout poussait les Phéniciens vers la navigation : les premiers, ils ont osé se lancer en pleine mer, sur des petits navires qui allaient tantôt à la rame, tantôt à la voile : ce fut le premier peuple de marins.

Le commerce maritime et les colonies de Tyr et de Sidon. — Hardiment, ils allèrent dans toute la Méditerranée, achetant aux barbares de la côte les produits bruts de leur pays ; du minerai de cuivre, dans l'île de Chypre ; du miel en Sicile, du minerai d'argent en Espagne, des esclaves un peu partout, vendant, en échange, des étoffes, des bijoux et toutes sortes d'objets manufacturés : Tyr et Sidon étaient en effet, en même temps que de grands entrepôts de commerce, des villes industrielles importantes.

On y fabriquait le verre, des poteries et des vases peints, de riches étoffes teintes de pourpre, couleur extraite d'un coquillage du pays.

Pour assurer leurs relations commerciales avec les indigènes, ils fondaient, sur les côtes, des comptoirs ou colonies; la principale de leurs colonies fut Carthage, dans le golfe de Tunisie.

Les commerçants phéniciens ont ainsi répandu des semences de civilisation sur les rivages encore barbares de la Méditerranée.

L'écriture phénicienne. — Ils ont rendu un autre service à la civilisation humaine : pour les besoins de leur comptabilité commerciale, ils ont simplifié l'écriture égyptienne et créé une écriture nouvelle, simple et pratique, dont les 22 lettres ne représentent pas des mots, des idées ou des syllabes, comme les caractères égyptiens, mais des sons susceptibles de mille combinaisons.

C'est de l'alphabet phénicien que dérivent tous les alphabets dont on se sert aujourd'hui en Europe. Par cette dé-

L'Europe au moyen âge.

couverte, ils ont rendu à l'humanité un service aussi grand que celui que rendra Gutenberg en inventant l'imprimerie.

L'esclavage et les sacrifices humains. — La civilisation phénicienne garde pourtant encore bien des côtés sombres : l'esclavage qui, là comme en Égypte et en Assyrie, ravale des hommes à la condition d'animaux domestiques, et à côté de cette plaie, une horrible religion, des dieux cruels, Moloch ou Baal, qui exigeaient des sacrifices humains.

Un peuple pacifique. — Du moins, une des horreurs de la civilisation égyptienne ou assyrienne a presque disparu ; les Phéniciens n'eurent rien d'un peuple guerrier. Peu nombreux, préservés par leur faiblesse même de la folie guerrière, ils aimèrent mieux demander au commerce et à l'industrie, c'est-à-dire au travail productif, ce que rois et guerriers d'Egypte et d'Assyrie demandaient trop souvent à la guerre, c'est-à-dire au brigandage à main armée. C'est précisément pour cela que la Phénicie a pu, malgré son peu d'étendue, tenir une place si grande dans le monde et dans l'histoire du progrès humain.

La fin de Tyr et de Carthage. — Tyr devait être détruite en 334 avant notre ère par un conquérant grec, Alexandre ; quant à Carthage, elle devait, elle aussi, être ruinée de fond en comble par la guerre ; un peuple de soldats, les Romains, la détruisit en 146 avant notre ère.



Démosthènes prononçant un discours sur la place publique d'Athènes.

CHAPITRE V

LES GRECS OU HELLÈNES

La Grèce ou Hellade. — L'Hellade que les Romains appelaient la Grèce est une presqu'île montagneuse située dans la partie orientale de la Méditerranée : elle se prolonge de tous côtés en mer par des îles également montagneuses. C'est un petit pays, grand à peine comme deux fois la Belgique.

La division en cités. — Dans ce pays où les relations par terre sont très difficiles, comme dans tous les pays de montagnes, la population, au lieu de se grouper en un même État, régi par les mêmes lois, était répartie en une multitude de petits États ; chaque ville, avec la campagne environnante, formait un petit peuple indépendant. Ces petits États s'appelaient des cités.

Les Grecs, peuple de marins et de commerçants. — Avec son sol rocailleux, son climat chaud et sec,

la Grèce est un pays pauvre, ne produisant guère qu'un peu de blé, du raisin et des olives ; mais comme la mer pénètre de toutes parts dans ce pays, entre les îles et les promontoires, en golfes profonds et bien abrités, on peut facilement aller chercher fortune ailleurs, au loin : par le caractère de leur pays, les Grecs, comme les Phéniciens, étaient voués à la navigation et au commerce maritime ; à l'exemple des Phéniciens à qui ils firent, dès le VIIIe siècle avant notre ère, une rude concurrence, les Grecs finirent par accaparer presque tout le commerce de la Méditerranée.

Les colonies grecques. — Comme les Phéniciens encore, ils fondèrent sur toutes les côtes de la Méditerranée des colonies : les habitants de ces colonies n'étaient pas, comme l'étaient souvent ceux des comptoirs phéniciens, des commerçants établis là temporairement pour leurs affaires ; les colonies grecques étaient fondées par des émigrants venus de Grèce à la recherche d'un riche pays, et qui constituaient de nouvelles cités, indépendantes de la mère patrie.

Toute la côte d'Asie Mineure (Smyrne et Phocée), toute la Sicile (Syracuse), presque tout le sud de l'Italie (Naples), furent peuplés de colons grecs ; en France, Marseille est aussi une ancienne colonie grecque.

Une religion poétique. — Tous les Hellènes, ceux de l'Hellade comme ceux des colonies, étaient unis par la communauté de langue et de religion.

Comme les peuples qui les avaient précédés, les Hellènes expliquaient tous les phénomènes qu'ils ne comprenaient pas par l'action de puissances surnaturelles, les dieux.

Chaque cité avait ses dieux préférés ; Athénée était spécialement la protectrice d'Athènes.

Mais quelques divinités étaient honorées dans le monde hellénique tout entier : tels Zeus et Apollon. Le sanctuaire de Zeus à Olympie, celui d'Apollon à Delphes, ce dernier célèbre par les oracles vagues et ambigus des prêtresses du dieu, étaient de vrais centres de pèlerinage.

A la fête du dieu, on y célébrait des jeux publics en plein air, d'où on accourait de toutes les cités helléniques : c'é-

taient des courses à pied, des courses de chars, des luttes où les concurrents faisaient assaut de force et d'adresse, mais d'où toute cruauté était bannie.

Les Hellènes se représentaient les dieux comme des hommes faits à leur image, accessibles aux mêmes passions, mais beaucoup plus puissants. Ils croyaient qu'ils habitaient en famille les cimes d'une haute montagne, l'Olympe. Sur chacun d'eux ils forgèrent de bonne heure de jolies légendes, fort poétiques.

La démocratie en Grèce. — L'habitude des affaires et des voyages rendit les Grecs ingénieux et actifs : leur intelligence se développa ; dans leurs petits États, ils ne voulurent pas être traités comme les paysans égyptiens l'étaient par leurs pharaons : de bonne heure, dans les villes de commerce, ils chassèrent les rois dont le gouvernement fut remplacé partout par celui des riches ; plus tard, dans les villes les plus commerçantes, à Athènes, en particulier, dont le port, le Pirée, était un grand marché, on rejeta le gouvernement des riches ou aristocratie et on le remplaça par le gouvernement du peuple ou démocratie.

Tous les citoyens athéniens, à la fin du ve siècle avant notre ère, participaient directement à la confection des lois : réunis en plein air, sur la place publique ou agora, ils écoutaient les propositions de lois que chacun pouvait faire et les acceptaient ou les rejetaient par un vote.

En outre, tous les magistrats, juges, percepteurs, étaient élus par l'ensemble de leurs concitoyens.

Les Grecs ont été les premiers citoyens libres, les premiers républicains.

Les guerres médiques. — En 490 avant notre ère, leurs libertés furent subitement menacées par un despote oriental, le roi des Mèdes et des Perses qui croyait avoir facilement raison de ces petits États républicains, comme il avait eu raison des grandes monarchies égyptiennes et assyriennes.

La plupart des villes grecques eurent peur ; mais deux d'entre elles, Sparte et Athènes, résistèrent. Cent mille Perses débarquèrent à Marathon, près d'Athènes, en 490

avant Jésus-Christ ; 10.000 citoyens d'Athènes se lancèrent sur eux au pas de course et les forcèrent à se rembarquer. Dix ans après (480), le roi des Perses revint à la charge, avec 500 navires et, dit-on, un million d'hommes.

Pendant que 300 Spartiates, avec leur roi Léonidas, se faisaient tuer au défilé des Thermopyles en essayant en vain d'arrêter l'armée de terre des envahisseurs, la flotte de l'Athénien Thémistocle détruisait leur flotte à Salamine. L'année suivante, Athéniens et Spartiates mettaient en déroute l'armée persane à Platée. L'indépendance de la Grèce était sauvée.

Les arts, les lettres, les sciences et la philosophie. — L'habitude de gérer eux-mêmes leurs affaires publiques développa encore chez les Grecs leur intelligence déjà éveillée par la pratique des voyages et du commerce ; et tandis que les Phéniciens n'avaient guère appliqué leur esprit qu'à s'enrichir, les Grecs recherchèrent toutes sortes de plaisirs intellectuels.

Athènes surtout se distingua par son goût des choses de l'esprit : du ve au iiie siècle avant notre ère, elle fut comme le cerveau du monde grec, et quel cerveau puissant et fécond !

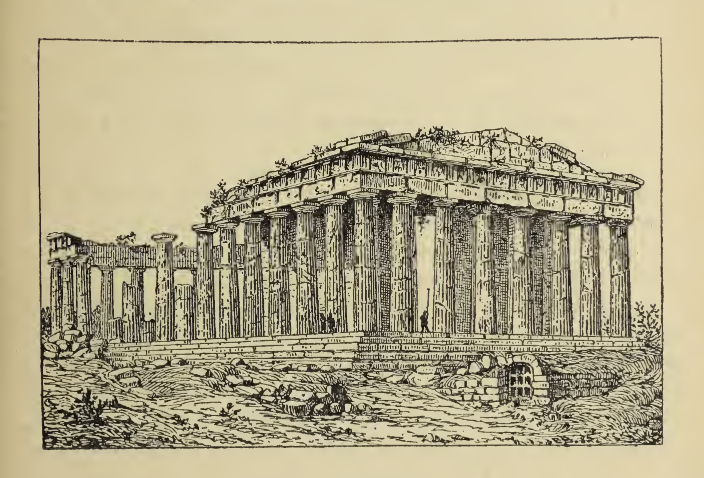
Les écrivains grecs ont inventé la plupart des genres littéraires connus de nos jours : ils ont eu les premiers poètes épiques (Homère), les premiers auteurs tragiques (Eschyle, Sophocle, Euripide), les premiers auteurs comiques (Aristophane, Ménandre), les premiers historiens (Hérodote, Thucydide, Xénophon), les premiers orateurs (Périclès, Démosthènes).

Leurs artistes ornaient leurs villes de beaux monuments en marbre, bien proportionnés, supportés par des colonnes solides et élancées ; d'autres sculptaient des statues gracieuses et expressives, d'autres enfin des bas-reliefs, merveilles de finesse et de vie.

Une colline d'Athènes, l'Acropole, formait comme un socle immense aux statues et aux temples que la piété des Athéniens y avait élevés aux dieux protecteurs de leur cité : les ruines du temple d'Athénée, le Parthénon, œuvre de Phidias, sont assez belles pour attirer encore aujourd'hui les artistes de tous pays.

De leur côté, leurs savants trouvaient le commencement ou le perfectionnement de toutes les sciences : Hippocrate a commencé la médecine, Aristote l'histoire naturelle, Archimède la mécanique ; d'autres ont poussé très loin les mathématiques et l'astronomie.

En même temps, d'autres penseurs, les philosophes (So-



Ruines du Parthénon.

crate, Platon, Aristote, Zénon, Épicure), réfléchissaient sur l'origine de l'homme, sur ses facultés intellectuelles et morales, ses devoirs envers lui-même et envers autrui, sur la nature des dieux : peu à peu ils ébranlèrent les vieilles superstitions.

La religion grecque était, comme toutes les religions, trop contraire à la raison pour résister entièrement aux libres recherches des savants et des philosophes. La Grèce fut le premier pays où il y eut des athées rejetant toutes les vieilles croyances religieuses comme des imaginations de peuple enfant. Quelques philosophes, les stoïciens, arrivèrent même, dans leurs méditations, à soupçonner que les esclaves

eux aussi étaient des hommes, et à entrevoir le grand principe de la fraternité universelle.

Sans doute, à la longue, l'esprit de libre examen des philosophes, qui ne fut, même en Grèce, que l'apanage d'une minorité d'élite eut fini par pénétrer la masse du peuple et par y ruiner toutes les superstitions religieuses ; sans doute aussi, à la longue, les idées des stoïciens eussent contribué à amener la disparition de l'esclavage, cette plaie qui déshonora la Grèce, comme les autres sociétés antiques ; mais la Grèce devait perdre son indépendance et ses libertés, avant que fussent accomplies ces deux pas décisifs dans la voie du progrès.

La plaie du monde grec : la guerre. Rivalité de Sparte et d'Athènes. — La Grèce périt par le fléau qui a ruiné tant de brillantes civilisations, la guerre : avec l'esclavage, ce fut la grande plaie du monde grec.

Une cité surtout a acquis un triste renom par la guerre : Sparte. Cette ville, à l'intérieur des terres, n'avait guère de commerce : tout le travail utile y était fait par des esclaves ; les Spartiates, établis en vainqueurs dans le pays, vivaient aux dépens des vaincus, comme campés au milieu d'eux ; ils méprisaient pour eux-mêmes le travail et le commerce. Ils ne vivaient que pour la guerre, la seule chose qui leur parût glorieuse.

Leurs enfants, élevés en troupes, étaient dressés de bonne heure à supporter toutes les fatigues et les privations ; les hommes mangeaient ensemble, comme font les soldats, et continuaient à s'exercer. Ils étaient devenus par cet entraînement les plus forts lutteurs de la Grèce.

Mais cette éducation toute militaire en avait fait un peuple de brutes. Ils ne savaient ni lire ni écrire, parlaient fort peu, laissaient les anciens gouverner pour eux ; leur ville n'avait pas un seul monument ; pas un artiste, pas un savant, pas un écrivain, pas un philosophe, pas une œuvre utile n'est sortie de cette caserne ; rien que la dévastation et la ruine pour les autres cités grecques que Sparte a voulu dominer.

Malheureusement, Athènes elle-même, malgré sa claire intelligence et son ardeur pour les travaux manuels et intellectuels, céda trop souvent à l'entraînement belliqueux ; grisée par ses victoires des guerres médiques, elle ne se contenta pas de repousser, comme elle en avait le droit, l'agression injustifiée des Perses ; elle ne se contenta pas non plus de chasser les soldats perses des villes grecques de la côte d'Asie où ils s'étaient introduits ; ces villes délivrées, elle les obligea à lui payer des impôts, à se soumettre à elle : ce qui provoqua de leur part plusieurs révoltes.

Sparte, jalouse, ne manqua pas d'en profiter pour attaquer Athènes. Et des guerres continuelles entre ces deux villes désolèrent le monde grec ; guerres féroces : on coupait les arbres, on tuait les hommes, on vendait comme esclaves les femmes et les enfants qu'on prenait après la victoire.

Les autres villes grecques, de leur côté, se faisaient la guerre, au moindre prétexte.

Quand Sparte, Athènes et toutes les autres villes grecques se furent ainsi affaiblies, un peuple grec du nord, resté à demi barbare, les Macédoniens, les soumirent les unes après les autres. (338 av. J.-C.)

Les conquêtes d'Alexandre. — Un roi de Macédoine, Alexandre, qui, lui aussi, rêvait de gloire militaire, réussit à entraîner une solide armée de Macédoniens et de Grecs contre les Perses : il soumit tous les pays qui obéissaient au roi des Perses, c'est-à-dire tout l'ouest de l'Asie et l'Égypte. (336-323 av. J.-C.)

Cette conquête était d'ailleurs vivement désirée par la classe si influente des commerçants grecs parce qu'elle était une excellente opération financière : l'empire perse conquis, c'était toute l'Asie occidentale ouverte au commerce hellénique.

Deux faits marquent, d'une façon frappante, l'influence des commerçants grecs sur l'expédition : la destruction de Tyr, le grand port phénicien, rival des grandes cités commerçantes de la Grèce, et la construction, aux bouches du Nil, sur la Méditerranée, du grand port grec d'Alexandrie,

destiné à ouvrir le marché égyptien aux marchands hellènes.

Ce grand empire gréco-oriental ne tarda pas à se morceler en plusieurs royaumes. Le plus prospère fut celui des Ptolémées, souverains grecs de l'Égypte, dont la capitale, Alexandrie, fut à la fois un grand port et un grand centre intellectuel.

Dans tous ces royaumes gréco-orientaux, la langue, les mœurs, la civilisation des Grecs se répandirent : en revanche, au contact des Orientaux, habitués de longue date au despotisme de leurs rois, l'esprit républicain de la Grèce s'évanouit ; et comme cet esprit avait été un des grands ressorts du génie hellénique, ce ressort brisé, l'esprit grec allait insensiblement perdre de sa vigueur, de sa fécondité et de son originalité.



Sous la République comme sous l'Empire, à Rome, cité aristocratique, les clients pauvres allaient chaque matin recevoir des aliments que les riches patriciens leur faisaient distribuer à leur porte, comme à des mendiants.

CHAPITRE VI

LES ROMAINS

La Rome primitive. (754-350 avant Jésus-Christ.) — Rome, fondée vers 754 avant notre ère, fut pendant 4 siècles une petite cité de paysans laborieux, avares, faiblement doués pour les travaux intellectuels : parmi eux, ni écrivains, ni artistes.

Leur religion n'avait point la poésie de celle des Grecs : chaque famille avait ses divinités protectrices, sorte d'anges gardiens qui protégaient le foyer et à qui le chef de famille faisait des prières et des sacrifices.

Au-dessus de ces dieux privés, il y avait les dieux nationaux qui représentaient, soit les forces naturelles, soit certaines idées morales : la force, le courage, l'intelligence. Tels Jupiter, Minerve. On leur élevait des temples et on

leur offrait, en sacrifice, des animaux. Ils étaient censés protéger la cité.

Un collège de prêtresses (les vestales) et des collèges de prêtres (pontifes, augures) étaient chargés du service des temples : on consultait ces derniers, pour connaître l'avenir ou la volonté des dieux, quand on avait un acte important de la vie nationale à accomplir : un traité, une élection.

Dans cette Rome primitive, il y avait deux classes d'hommes libres outre quelques rares esclaves : les patriciens et les plébéiens.

Les patriciens. — Les patriciens étaient les membres des plus anciennes familles établies dans le pays : les chefs de ces familles siégeaient au Sénat, qui gérait les affaires de la cité. Au début, de 754 à 509, il y eut une famille patricienne qui domina toutes les autres : son chef, qui portait le titre de roi, gouvernait la cité avec le concours du Sénat ; mais, en 509, les patriciens renversèrent la royauté et, à la place d'un roi unique, ils nommèrent deux consuls, ayant l'un sur l'autre le droit de contrôle et de veto, et élus pour un an par les patriciens. Les consuls levaient les impôts, commandaient l'armée, rendaient la justice, sous le contrôle du sénat patricien.

Les plébéiens. — Les plébéiens étaient les membres des familles d'étrangers ou de vaincus du voisinage, englobés dans la cité romaine : on leur reconnaissait la qualité d'hommes libres et de citoyens : à ce titre, ils payaient les impôts, en particulier l'impôt du sang, qui était obligatoire pour tous ; mais ils n'avaient que des droits politiques très restreints : ils ne pouvaient être ni sénateurs, ni consuls ; et leur droit de voter était, dans la pratique, rendu illusoire, par un système électoral qui accordait aux riches la prépondérance : les électeurs étaient, en effet, répartis, selon leur fortune, en classes, appelées centuries, qui avaient chacune droit à une voix ; les riches, qui n'étaient qu'une poignée pourtant, s'étant réservé la majorité des centuries, avaient par cela même la majorité des voix dans toutes les élections.

La lutte de classe dans la Rome primitive. — Les plébéiens protestèrent contre cette inégalité : ils se plaignaient aussi de la dureté des lois que faisaient les consuls patriciens contre les débiteurs insolvables, généralement des plébéiens pauvres, qui pouvaient être réduits en esclavage par leurs créanciers.

Les plébéiens usèrent de moyens énergiques pour obtenir une amélioration de leur sort : à plusieurs reprises, ils firent des sortes de grèves militaires ; en ces temps barbares où l'on se battait continuellement avec ses voisins, l'ennemi était souvent menaçant ; à plusieurs reprises, les plébéiens déclarèrent qu'ils ne se battraient pas si on ne leur accordait satisfaction. Les patriciens furent obligés de céder.

Les plébéiens obtinrent ainsi successivement : le droit de nommer, au suffrage universel, remanié dans un sens égalitaire, des tribuns, magistrats inviolables chargés de les protéger contre l'arbitraire des consuls patriciens ; puis, l'accès du consulat et quand une partie des fonctions des consuls passèrent à des magistrats nouveaux, aux préteurs (justice), aux questeurs et censeurs (finances), l'accès de ces nouvelles magistratures, enfin et par suite, l'admission au sénat, puisque celui-ci se composait des hauts magistrats sortis de charge.

Théoriquement, l'égalité politique était établie entre plébéiens et patriciens ; en fait, Rome ne fut jamais une démocratie comme Athènes : elle resta une république aristocratique où les riches, par la corruption, le prestige du nom ou de la fortune, arrivèrent à peu près seuls aux charges.

La conquête du bassin méditerranéen. — Alors commença la période des grandes conquêtes : elle dura trois siècles environ (350-50 avant Jésus-Christ).

Le premier pays conquis fut l'Italie, avec la Sicile ; après, ce fut le tour de la Grèce et du monde gréco-oriental ; puis Carthage fut détruite (146), la grande cité phénicienne dont un général, Annibal, avait envahi l'Italie et fait trembler Rome pendant 17 ans (218-201) ; enfin, tout le bassin occidental de la Méditerranée, l'Afrique du Nord, l'Espagne, la Gaule.

Dès le milieu du premier siècle avant Jésus-Christ, le monde romain s'étendait, autour de la Méditerranée, entre l'Atlantique et le Tigre, entre la Germanie et le Sahara.

Comment ces grandes conquêtes furent-elles possibles ?

Par la division des adversaires de Rome, qui ne surent jamais se coaliser contre elle, mais aussi par la politique méthodique et sans scrupules du sénat, admirablement servie par la solidité des légions.

La légion romaine. — Une légion comprenait environ 6.000 hommes, pour la plupart des fantassins, couverts d'un casque, d'une cuirasse, de jambières, d'un bouclier et armés d'une épée, d'une pique et de javelots. Elle combattait, suivant le terrain et les besoins, tantôt en ordre dispersé, tantôt en rangs serrés.

Les légionnaires étaient soumis à une discipline de fer : ils étaient dressés à la marche et à la fatigue ; ils portaient de lourds fardeaux et ne campaient jamais, même pour une nuit, sans se construire un camp retranché.

Ils étaient d'autant plus redoutables qu'ils étaient excités par l'amour du butin et par leur patriotisme, un patriotisme fait non d'amour raisonnable de leur patrie, mais d'orgueil, de haine et de mépris pour les étrangers, un patriotisme aveugle et sanglant, qui leur représentait comme des entreprises glorieuses leurs agressions les plus injustifiées contre les autres peuples.

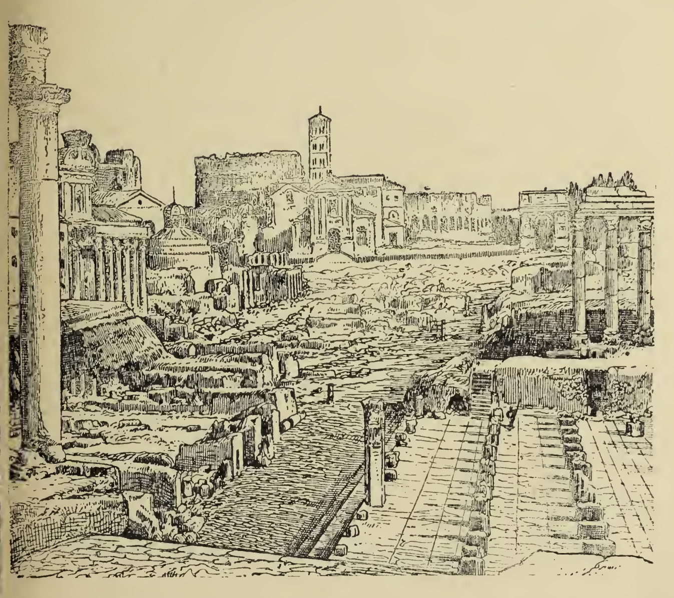
L'aristocratie romaine après les conquêtes. — Les conquêtes bouleversèrent toutes les conditions de la vie à Rome et chez les vaincus.

Le monde romain se trouva composé de trois classes qui conservèrent, jusqu'à la fin de la société romaine, les mêmes caractères essentiels : l'aristocratie, la plèbe et la classe des esclaves.

A Rome même, il se forma une riche aristocratie qui donna le ton à l'aristocratie provinciale.

Les généraux, au moment du partage du butin, se taillaient la part du lion ; sortis de charge, ils recevaient des pro-

vinces à gouverner, et comme pendant longtemps ils n'eurent d'autre contrôle à subir que celui du sénat, composé d'hommes de leur classe, plusieurs rançonnaient leurs administrés : au Ier siècle avant notre ère, Verrès acquit une triste célébrité et une belle fortune en pillant la Sicile



Le Forum (état actuel), place publique célèbre de l'ancienne Rome.

dont il était le gouverneur ; enfin, quand un peuple était vaincu, on lui enlevait celles de ses terres qui avaient appartenu à ses rois ou à l'Etat, et elles devenaient les terres du domaine public romain.

Ces terres du domaine étaient affermées : les riches, ayant seuls de l'argent, étaient seuls en état de les prendre à bail ; et avec la complicité des magistrats de leur ordre, ils finissaient par ne plus payer le loyer et s'appropriaient frauduleusement les domaines publics dont ils n'étaient que les

locataires. Par ces moyens variés, mais d'une honnêtet douteuse, quelques familles romaines édifièrent des fortune de millionnaires.

Au contact de la civilisation gréco-orientale, ces riche devinrent des raffinés : ils eurent des maisons somptueuse où ils vécurent dans la bonne chère, dans la fraîcheur de jardins, dans le luxe des tableaux, des marbres et des riche étoffes.

Ils apprirent le grec, se passionnèrent pour les lettres, pou les poèmes latins de Lucrèce et de Virgile ; ils eurent des histo riens : Tite-Live, Tacite ; des philosophes comme Sénèque

Par vanité et par ambition, ils élevèrent à leurs frais de temples, des bains publics, des théâtres, des arènes où il offrirent au peuple des combats de gladiateurs et de bête féroces.

Dans toutes les provinces, les anciens chefs indigènes les anciennes classes dirigeantes qui avaient conservé de propriétés foncières, les négociants très riches en firen autant : en Espagne, en Gaule, partout, il se constitua un aristocratie provinciale qui parla latin, se vêtit à la romaine et les villes de province, comme Rome, s'embellirent de superbes monuments.

Cette transformation n'alla pas sans une grande corrup tion à laquelle échappèrent seulement quelques riches qu vécurent suivant les préceptes rigoristes des philosophe grecs de l'école stoïcienne.

La plèbe romaine après les conquêtes. — Quan à la plèbe, elle ne travaillait pas, à Rome du moins, soit parce que beaucoup de métiers étaient exercés par les esclaves, qui faisaient ainsi au travail libre la concurrence que font aujourd'hui les machines à certaines catégories d'artisans, soit par paresse. A Rome, la plèbe était particulièrement démoralisée : elle ne vivait que des libéralités des riches et des distributions de grains ou d'huile faites par l'Etat aux grandes fêtes. Dans les provinces, les petits marchands et les artisans libres de même métier se groupaient en collèges ou corporations.

Tandis que l'aristocratie, en s'instruisant, était devenue rréligieuse, la plèbe, toujours ignorante, restait attachée ux vieilles superstitions. Outre ses dieux nationaux, la lèbe de Rome adorait quelques-uns des dieux des vaincus.

Son grand passe-temps c'étaient les jeux sanglants de 'amphithéâtre : combats de gladiateurs, d'hommes et de êtes féroces, dont le goût s'étendit de Rome aux villes de rovince.

Les esclaves dans le monde romain après les onquêtes. — La 3e classe enfin, celle des esclaves, était rès nombreuse à la suite des longues guerres qui avaient ondé la domination romaine : car la guerre était la grande ourvoyeuse d'esclaves.

Ceux-ci n'étaient pas considérés par la loi comme des ommes, mais comme des animaux domestiques qu'on ven-ait sur le marché : ce fut d'ailleurs leur condition dans oute l'antiquité. Ils étaient soumis à tous les caprices de urs maîtres qui pouvaient les battre, les enchaîner, et ans certains cas les mettre à mort sans avoir de compte à ndre à personne.

Les uns étaient attachés à la personne du maître à qui ils rvaient de domestiques ; d'autres travaillaient dans ses eliers, ses usines ou tournaient la roue au moulin ; d'autres bouraient ses grands domaines ; d'autres enfin étaient essés au métier de gladiateurs pour les combats de l'am-ithéâtre.

Il leur arriva parfois de se révolter contre leur triste sort : premier siècle avant notre ère, l'un deux, un gladiateur, 'on destinait à périr dans l'arène, Spartacus, appela aux mes ses frères de misère ; le mouvement s'étendit à une nne partie de l'Italie, mais, faute d'organisation et d'en-nte, faute aussi de rencontrer des sympathies dans la sse des hommes libres, cette révolte, comme toutes les surrections serviles, fut étouffée dans le sang.

A la longue, les maîtres, pour avoir moins de surveillance xercer sur leurs esclaves des champs, trouvèrent avanta-ux de donner des lots de terre, moyennant redevances, à

des esclaves affranchis : ce furent les colons, sorte de fermiers perpétuels, attachés au sol qu'ils cultivaient.

D'autres, par caprice ou par bonté, affranchissaient leurs esclaves favoris sans condition. Comme les esclaves cessaient de se recruter par la guerre, toute grande guerre ayant cessé, l'esclavage tendit insensiblement à disparaître ou à se transformer en colonat.

Les Gracques. — Les conquêtes eurent un autre résultat : l'avènement de l'Empire.

La République aristocratique n'avait pas su intéresser à sa conservation la plèbe romaine : deux frères, les Gracques qui, quoique de naissance aristocratique, aimaient sincèrement le peuple, avaient voulu relever la condition de la plèbe : on aurait repris aux riches les terres, qu'ils avaient dérobées au domaine public ; on aurait distribué ces terres aux pauvres de Rome : ceux-ci auraient acquis par le travail une aisance qui leur aurait permis de se passer des aumônes des riches et aussi des sentiments de dignité et d'indépendance qui auraient fait d'eux, non des mendiants prêts à vendre leur vote au plus offrant, mais des citoyens libres.

Mal soutenus par ceux qu'ils voulaient affranchir, combattus et calomniés par l'aristocratie, les Gracques finirent par succomber dans des émeutes (133-121).

La chute de la République. — Cette aristocratie n'avait pas su davantage mériter la sympathie des provinciaux qu'elle livrait, sans assemblée délibérante ou consultative, à l'arbitraire des gouverneurs.

En 48 av. J.-C., un général ambitieux, César, profita du mécontentement général contre cette République accaparée par quelques familles riches pour la renverser : les chefs de l'aristocratie l'assassinèrent (44); mais son neveu, Auguste, reprenant son œuvre, quelques années après, fonda l'empire.

L'empire romain. — Les premiers successeurs d'Auguste, Tibère, Néron, malgré quelques actes de cruauté et d'arbitraire, surtout les Antonins, Trajan, Adrien, Antonin,

Marc-Aurèle qui leur succédèrent au IIe siècle, affectèrent de gouverner d'après la loi et de se donner comme les premiers nagistrats de la République.

Mais déjà la foule leur rend un culte ; on leur dresse des utels et des statues de leur vivant ; et après leur mort, on ajoute à leur nom celui de divin ; on dit le divin Auguste, e divin Tibère. Dès le IIIe siècle, et surtout au IVe avec Dio-:létien et Constantin, ils apparaissent bien ce qu'ils sont en réalité : des maîtres absolus, à qui on dit « Votre Maesté » et devant qui l'on se prosterne à la manière orienale.

Ces empereurs, assistés de leurs bureaux, font des lois uniformes pour tout l'empire, réglant minutieusement les apports entre les personnes et tout ce qui concerne les propriétés. Le droit civil des Romains est un chef-d'œuvre de larté et de précision; quant à leur droit criminel, il reste barbare : les pénalités étaient atroces ; le patient pouvait tre pendu, décapité, brûlé sur un bûcher, cloué à une croix, ivré aux bêtes féroces.

Avec l'unité de législation, les empereurs donnèrent au monde romain l'unité administrative : tout l'empire fut divisé n provinces, administrées par des gouverneurs soumis au ontrôle de l'empereur et de ses chefs de bureaux ; chaque rovince était divisée en circonscriptions qu'on appelait des ités; chacune comprenait une ville et les campagnes d'alenour. Chaque cité administrait elle-même ses affaires locales ous le contrôle de l'autorité centrale ; à la tête de chacune 'elles se trouvait une sorte de conseil ou curie, composé e la petite aristocratie provinciale, et dont les membres evaient faire rentrer l'impôt; leur patrimoine répondait au résor des sommes qu'ils ne pouvaient faire rentrer.

L'empire était gardé aux frontières par une armée qui 'était plus, comme celle de la République, une armée de oldats citoyens ; c'était une armée de soldats de carrière, léchés par l'appât d'une paye régulière, de gratifications et une retraite. On y adjoignit, à la fin de l'empire, des tribus arbares qui, en échange d'une terre ou d'une solde, servient comme mercenaires.

La paix romaine. — Pendant 4 siècles, les empereurs eurent le mérite d'assurer à un peuple de plus de 80.000.000 d'habitants une paix durable, troublée seulement par les révoltes des légions qui, à plusieurs reprises, voulurent faire et défaire les empereurs. A la faveur de cette paix, un réseau de routes comme on n'en avait jamais vu au monde sillonna tout l'empire, pour les besoins de l'administration et du commerce, et le long des voies romaines de proche en proche la civilisation gréco-orientale, transformée par les Romains, se propagea d'un bout à l'autre de l'empire, du moins dans les classes aisées, arrachant des pays entiers comme la Gaule et l'Espagne à la barbarie primitive.

Les vices de l'organisation sociale dans l'empire romain. — Cette société renfermait pourtant des germes de mort : le despotisme des empereurs qui ne laissait aucune part effective dans la direction des affaires publiques aux contribuables, de sorte que ceux-ci ne furent plus, à la longue, qu'un troupeau de sujets sans initiative, sans esprit civique, sans attachement profond pour les institutions ; et surtout l'inégalité monstrueuse qui condamnait les esclaves et la plèbe à la démoralisation, à la misère et à l'ignorance, tandis que les riches, par l'excès même de leurs richesses, tombaient dans la mollesse et la débauche.

C'est de ces deux maux que le monde romain, miné d'autre part par le progrès du christianisme, périt au ve siècle de notre ère sous les coups des Barbares.



Nos ancêtres gaulois.

CHAPITRE VII

GAULE BARBARE ET GAULE ROMAINE.

La Gaule indépendante. — Le pays qui s'appelle aujourd'hui la France a été occupé, depuis une époque très reculée, par des hommes de différentes races, dont les plus nombreux s'appelaient les Celtes.

Les Romains l'appelèrent la Gaule, du nom du peuple celtique le plus puissant, les Gaulois, qui habitaient le centre et l'ouest du pays.

Par les marchands phéniciens ou grecs de la côte méditerranéenne, un commencement de civilisation gagna de proche en proche l'intérieur du pays. Au IIe siècle avant notre ère, il y avait déjà des villes en Gaule ; on y tissait la laine, on y travaillait le coton ; on y fabriquait des bijoux.

Pourtant la Gaule était loin d'avoir atteint le degré de civilisation de la Grèce ou de l'Orient.

Les Gaulois étaient divisés en tribus, dominées par des nobles, et constamment en guerre les unes contre les autres.

Leurs armes offensives consistaient en une longue lance à pointe de bronze et une grande épée de fer de mauvaise trempe ; ils portaient des casques surmontés de cornes de buffles ou d'ailes d'oiseaux de proie, pour faire peur aux ennemis ; quelques-uns avaient des cuirasses de mailles de fer ; mais la plupart combattaient nus, mal abrités derrière un bouclier.

Ils adoraient un grand nombre de dieux à qui leurs prêtres ou druides, qui étaient en même temps des sorciers, des médecins, et des instituteurs, immolaient parfois des victimes humaines.

Les hommes du peuple, tenus dans un dur esclavage par les druides et les guerriers, cultivaient la terre ou travaillaient comme artisans.

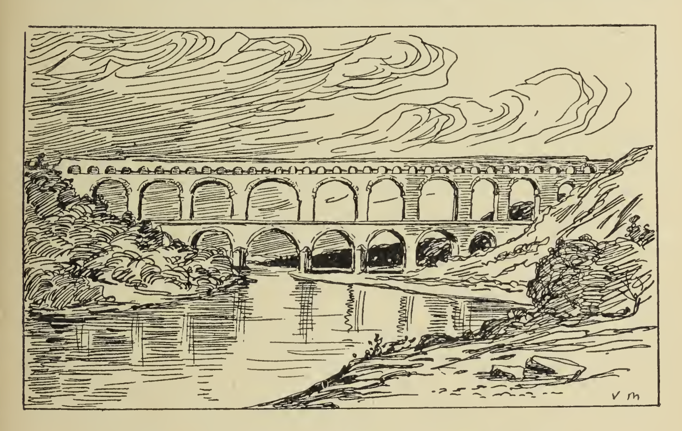
Comme la guerre était la principale occupation, les progrès étaient lents : une très faible partie du sol était mise en culture ; le pays restait couvert de forêts, sans routes, avec quelques sentiers unissant les villes et les villages bâtis au milieu des bois ; aucun luxe, aucun confortable ; les maisons n'étaient que de misérables huttes, en bois ou en terre, en forme de meule de foin, avec un trou au milieu du toit pour laisser passer la fumée. Riches comme pauvres couchaient et mangeaient à terre.

La conquête romaine (58-50 av. J.-C.). — Au IIe siècle avant notre ère, les Romains, maîtres de toute l'Italie, occupèrent la côte méditerranéenne de la Gaule, où ils fondèrent Aix et Arles, non loin de la colonie grecque de Marseille.

En 58 avant Jésus-Christ, Jules César, appelé par une tribu gauloise qui était menacée par une de ses voisines, profita des divisions intestines de la Gaule pour en faire la conquête : un jeune chef du pays des Arvernes (Auvergne), Vercingétorix, essaya bien d'unir tous les Gaulois dans un effort commun contre l'envahisseur ; mais, après une résistance courageuse, il dut se rendre à César, qui le fit jeter en prison, puis mettre à mort. La Gaule fut divisée en provinces romaines, subdivisées, comme le reste du monde romain, en cités : il y eut environ 120 cités gauloises.

La Gaule romaine. — La domination romaine procura aux Gaulois un grand bienfait : elle les arracha à leurs guerres incessantes. Tous obéissant désormais à Rome, l'œuvre de mort cessa, et l'œuvre de vie commença : le meilleur de leur temps n'étant plus consacré à des œuvres de destruction, toute l'activité des Gaulois se tourna vers les choses utiles, vers les arts de la paix.

Comme dans tous les pays soumis par les Romains, les



La civilisation romaine en Gaule : le pont du Gard.

anciennes classes dirigeantes se lancèrent avec passion dans l'imitation des mœurs romaines. On adopta la langue, le costume, la religion des vainqueurs. Des villes nouvelles se fondèrent : Vienne, Lyon, devinrent des centres importants.

Les villes se couvrirent de riches monuments dont quelques-uns subsistent encore aujourd'hui, à demi conservés, attestant l'opulence des cités gallo-romaines : la maison Carrée et les arènes de Nîmes, le théâtre et l'arc de triomphe d'Orange ; de nombreuses voies, admirablement entretenues, remplacèrent les anciens sentiers, des ponts hardis furent jetés sur les fleuves.

Dans ces villes, artisans et marchands travaillèrent à satis-

faire les besoins toujours croissants des riches et profitèrent eux-mêmes de l'accroissement du bien-être général.

A la campagne, les paysans firent valoir, comme esclaves ou colons, les grands domaines de leurs maîtres ; ils desséchérent les marais, défrichèrent les forêts ; la culture du froment et des arbres fruitiers se répandit. La maison de campagne ou villa de chaque grand propriétaire foncier devint le centre d'une exploitation agricole et industrielle active.

Il y a des ombres à ce tableau : le despotisme des empereurs romains, le poids écrasant des impôts, l'inégalité sociale avec l'esclavage.

Tous les vices du système apporté par les Romains en Gaule n'empêchent pourtant pas leur œuvre d'avoir été en somme, grâce à la paix romaine, bienfaisante et féconde.



Le sermon sur la montagne : « Si l'on te frappe sur une joue, présente l'autre joue.

CHAPITRE VIII

LE CHRISTIANISME DANS LE MONDE ROMAIN.

Les Juifs et le judaïsme. — Le monde romain a été profondément bouleversé par la naissance et la diffusion dans l'empire d'une religion nouvelle, le christianisme, né il y dix-neuf siècles, chez un des peuples soumis aux Romains : le peuple juif.

Les Juifs, qui portèrent primitivement le nom d'Hébreux, vécurent longtemps à l'état nomade, dans le désert situé entre l'Égypte et l'Assyrie ; ils y errèrent, avec leurs troupeaux, sous la conduite de leurs anciens : les patriarches. Ils séjournèrent pendant quelque temps chez les Égyptiens, puis reprirent leurs courses vagabondes dans le désert jusqu'à leur établissement dans la vallée du Jourdain, en Palestine, à l'est de la Phénicie.

Ce petit peuple de paysans ignorants était très religieux :

il croyait en un Dieu unique, Jéhovah, et il était persuadé que ce Dieu avait pour lui une prédilection marquée.

La Bible, leur livre saint, est pleine d'interventions de ce Dieu en faveur de son peuple préféré.

Les Pharaons ayant voulu s'opposer au départ des Hébreux, qu'ils persécutaient après leur avoir donné asile en Egypte, Jéhovah accabla les Egyptiens de maux effroyables : les eaux du Nil furent changées en sang, l'ange exterminateur tua les premiers-nés d'Egypte, tant des hommes que des animaux. Il y eut dix fléaux de ce genre : les dix plaies d'Egypte.

Les Egyptiens, terrifiés, furent obligés de laisser partir les Hébreux, qui s'en allèrent sous la conduite d'un ange envoyé tout exprès par Dieu même pour leur montrer la route dans le désert.

L'ange du Seigneur les précédait, raconte la Bible, le jour en une colonne de nuée, la nuit en une colonne de feu, pour leur montre la route.

Le Pharaon ayant voulu les poursuivre fut englouti au passage de la mer Rouge avec toute son armée, tandis que la mer, s'entr'ouvrant, laissait passer à pied sec l'armée des Hébreux.

Mettant le comble à ses bienfaits, Jéhovah dicta à Moïse, le chef des Hébreux, sa loi sur une montagne au milieu de la foudre et des éclairs : ce fut le Décalogue : les dix commandements.

En Palestine, Jéhovah continua à son peuple sa protection toute-puissante. Un jour que les Hébreux combattaient un peuple ennemi, leur chef Josué, craignant que le jour ne finît avant que la victoire fût complète, commanda au soleil de s'arrêter, et le soleil s'arrêta !

A ce Dieu tout-puissant, un roi juif, Salomon, éleva un temple magnifique à Jérusalem, qui resta la capitale religieuse de toute la nation : c'est là que se célébrait la Pâque, la principale fête religieuse des Juifs.

Malgré la protection de son Dieu, le peuple juif fut plusieurs fois asservi par des peuples plus forts que lui ; en dernier lieu, il dut se soumettre aux Romains.

Mais à chaque défaite, quelques pieux et éloquents ermites qu'on appelait les prophètes et qu'on croyait inspirés de Dieu, venaient expliquer au peuple et aux grands que tous leurs malheurs n'étaient que la punition de leurs fautes, de leur égoïsme, de leur hypocrisie, de leur piété tout extérieure.

Ils ajoutaient d'ailleurs que leur Dieu ne les abandonnait pas ; qu'un jour viendrait où ils seraient relevés par un de

ses envoyés : le Messie ; aussi la croyance en la venue d'un Messie était-elle très répandue chez ce peuple, que le surnaturel et le merveilleux n'étonnaient point.

La vie et la doctrine de Jésus. — Vers le temps où, dans le monde romain, Auguste fondait l'empire, 754 ans après la fondation de Rome, naquit dans un petit village de Palestine un Juif du nom de Jésus, dont la vie et la doctrine ne nous sont guère connues que par les récits débordant d'amour, d'admiration et de candeur que nous ont laissés les quatre évangélistes : Matthieu, Marc, Luc et Jean, des hommes qui probablement n'ont pas connu personnellement Jésus, mais qui en ont entendu parler. Or, voici ce qu'ils nous racontent de Jésus :

Jésus naquit d'une façon miraculeuse : d'une vierge, Marie, et du Saint-Esprit (une des formes du Dieu des Juifs).

Vers l'âge de 30 ans, il déclara qu'il était le fils de Dieu, et comme il était d'une grande douceur et d'une éloquence très persuasive, comme surtout il faisait des miracles, quelques hommes et quelques femmes du peuple le crurent, l'aimèrent et le considérèrent comme le Messie.

Comment ne pas croire en un homme qui n'avait qu'un seul mot à dire pour guérir des paralytiques, chasser les démons du corps des possédés, qui multipliait le pain et le vin à volonté et à discrétion, et même ressuscitait les morts, comme il le fit de Lazare ?

A titre d'exemple, voici d'après Matthieu le récit d'un de ces miracles :

« Et Jésus ayant abordé l'autre rive au pays des Génésariens, deux possédés s'avancèrent vers lui sortant des sépulcres, tellement furieux que personne n'osait passer par ce chemin. Et ils se mirent à pousser des cris, disant : « Qu'y-a-t-il entre vous et nous, Jésus fils de Dieu ? Etes-vous venu ici pour nous tourmenter avant le temps ? »

« Or, non loin d'eux, était un grand troupeau de porcs qui paissaient. Et les démons le priaient, disant : « Si vous nous chassez d'ici, envoyez-nous dans ce troupeau de porcs. » Il leur dit : « Allez. » Eux donc, étant sortis, entrèrent dans les porcs ; et voilà que, d'une course impétueuse, le troupeau tout entier se précipita dans la mer et ils périrent dans les eaux. »

Le bon évangéliste ajoute que les habitants, dont Jésus avait noyé les porcs, le prièrent de s'éloigner de leur pays.

Partout où il passait, Jésus prêchait l'Évangile, ce qui veut dire : la bonne nouvelle. La bonne nouvelle, c'était que le royaume de Dieu était proche ; que son père qui est dans les cieux l'avait envoyé pour l'annoncer ; qu'il viendrait bientôt juger les vivants et les morts.

Ceux-là seraient sauvés qui croiraient en lui et feraient ce qu'il commande ; les autres souffriraient des peines éternelles. Or, voici, autant qu'on peut saisir sa pensée à travers les obscurités des évangiles, ce qu'il enseignait :

Il ne faut pas prier du bout des lèvres ; croire que la religion consiste en rites et en dévotions extérieures :

« Lorsque vous priez, vous ne ferez point comme les hypocrites qui aiment à prier debout dans les synagogues et dans les angles des places publiques, afin d'être vus des hommes. En vérité, je vous le dis, ils ont reçu leur récompense. Pour vous, quand vous prierez, entrez dans votre chambre et, en ayant fermé la porte, priez votre Père dans le secret, et votre Père, qui voit dans le secret, vous le rendra. Ne multipliez pas les paroles en priant. Dans vos prières, ne parlez pas beaucoup, comme font les païens, car ils s'imaginent être exaucés à force de paroles. »

Il faut mépriser les richesses :

« Ne vous mettez point en peine, disant : Que mangerons-nous? Les païens se préoccupent de toutes ces choses ; mais votre Père sait que vous avez besoin de tout cela. Cherchez donc premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et tout cela vous sera donné par surcroît.

« N'ayez donc point souci du lendemain : le lendemain aura souci de lui-même ; à chaque jour suffit sa peine. » — « Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille, qu'à un riche d'entrer dans le royaume des cieux. »

Il faut être humble :

« Ne vous faites point appeler maîtres, car vous n'avez qu'un seul maître et vous êtes tous frères Et ne donnez le nom de père à personne sur la terre, car vous n'avez qu'un seul père, qui est dans les cieux. Qu'on ne vous appelle pas non plus maîtres, car vous n'avez qu'un seul maître : le Christ. Le plus grand parmi vous sera votre serviteur. Qui s'exalte sera humilié, et qui s'humilie sera exalté. »

Il faut être doux et miséricordieux et ne jamais répondre à la violence par la violence :

« Vous avez entendu qu'il a été dit : œil pour œil et dent pour dent. Et moi je vous dis : ne résistez pas au méchant ; mais si quelqu'un vous frappe sur la joue droite, présentez-lui l'autre joue. » — «... Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent... »

Ces doctrines parurent subversives aux riches, aux prêtres et aux dévots de Jérusalem : pour perdre Jésus, ils l'accusèrent d'être un faux prophète et de vouloir se faire roi des Juifs.

Un jour qu'il était venu de la campagne à Jérusalem avec ses disciples célébrer la fête religieuse de Pâques, il fut arrêté et crucifié, avec l'assentiment de Ponce Pilate, gouverneur romain.

Les évangélistes ajoutent qu'il ressuscita trois jours après sa mort, et qu'il apparut à ses disciples.

Jugements contradictoires sur Jésus et sa doctrine. — Les chrétiens de nos jours croient que Jésus fut réellement un Dieu ; ils ont foi en ses paroles, croient, du moins les catholiques, à ses miracles, à sa naissance et à sa résurrection miraculeuses.

Les hommes qui n'ont pas la foi — et de nos jours ils sont légion — considèrent que Jésus était un homme exerçant une très grande séduction par ses paroles et son extérieur, et dont la vie et la figure ont été grossièrement défigurées par des légendes, comme il s'en forme souvent, aux époques d'ignorance et de crédulité, autour des hommes qui ont une forte personnalité.

Les premiers croient que la morale évangélique est l'idéal moral le plus élevé auquel les hommes puissent tendre ; les autres, tout en reconnaissant la hauteur morale de Jésus, estiment que la doctrine évangélique est antisociale, en ce sens que si on appliquait rigoureusement, ailleurs que dans les couvents, les préceptes de non-résistance à la violence et de renoncement absolu, ce serait l'arrêt complet de la civilisation et de tout progrès humain.

De plus, la doctrine des peines éternelles révolte leur conscience, comme le surnaturel qui apparaît à chaque page de l'Évangile révolte leur bon sens, et leur semble la mort de la raison et de la science.

Les persécutions contre les chrétiens. — De Palestine, le christianisme se répandit peu à peu dans le reste de l'empire romain, où sa propagande fut favorisée par la facilité des voyages, et par la diffusion du grec dans les provinces orientales, du latin dans les provinces occidentales, ce qui permettait aux propagandistes possédant ces deux seules langues de se faire comprendre presque partout.

Son principal propagandiste hors de la Palestine fut un Juif hellénisé, l'apôtre Paul. Ses premiers adeptes furent des pauvres et des esclaves qui acceptèrent avec joie une religion qui prêchait la fraternité humaine et promettait le royaume des cieux aux humbles.

Pourtant, les progrès furent lents ; le christianisme mit des siècles à convertir le monde romain.

Ses adeptes, qui se réunissaient en assemblées ou églises dirigées par des évêques ou surveillants, ne tardèrent pas à rencontrer l'opposition qui attend toujours les novateurs religieux ou politiques.

On leur reprocha leur refus d'adorer les dieux de Rome, de rendre un culte à l'empereur, de lui prêter serment ; en outre, comme ils se réunissaient en secret pour dire des prières, chanter des cantiques, entendre les exhortations de leurs évêques, et célébrer en commun des petits repas fraternels, — les repas de la communion, — le bruit courut que s'ils se cachaient, c'était pour faire des orgies et pour conspirer. Si quelque malheur se produisait, une épidémie, une famine ou un tremblement de terre, on disait que c'étaient les dieux de Rome qui se vengeaient de l'impunité laissée aux chrétiens. Quelques chrétiens exaltés donnaient d'ailleurs prise à la critique par leurs déclamations contre les dieux du paganisme et par leur intolérance.

Les empereurs, poussés par la foule, qui réclamait des

poursuites contre les chrétiens, se décidèrent à publier contre eux des édits rigoureux.

Les chrétiens obstinés étaient mis à mort : on les attachait à des poteaux au milieu du cirque, et, pour amuser le public, on lâchait sur eux des ours, des panthères, qui les dévoraient. Ceux qui mouraient ainsi s'appelaient des martyrs. Leur courage exaltait leurs coreligionnaires, et leur sang était une semence de nouveaux chrétiens.

Triomphe du christianisme. — Cette persécution, qui ne fut d'ailleurs ni durable ni générale, cessa au début du IVe siècle. A cette époque, le christianisme avait déjà pour lui la majorité des populations de l'Orient : il gagnait du terrain en Occident. L'empereur Constantin, aux prises avec des compétiteurs qui lui disputaient le trône, crut prudent et utile de protéger les chrétiens et de s'appuyer sur eux.

Ses successeurs firent plus : ils firent de l'Église chrétienne l'Église officielle.

L'Église, c'est-à-dire l'ensemble de toutes les églises particulières, prit pour modèle l'organisation romaine : chacune des cités forma un diocèse, avec un évêque à sa tête ; chacune des provinces eut un archevêque métropolitain. L'Église eut ses assemblées, les conciles provinciaux, où se réunissaient les évêques d'une province, les conciles œcuméniques, où se réunissaient les évêques de toute la chrétienté. Ces conciles fixèrent le dogme, c'est-à-dire la doctrine à laquelle tous les fidèles devaient croire ; le concile de Nicée, en 325, en fixa les principales lignes : une partie des évêques ayant adopté une opinion différente de celle de la majorité sur la Trinité, l'opinion du prêtre Arius, furent considérés comme hérétiques, et les prêtres ou évêques ariens furent persécutés avec l'appui du gouvernement impérial.

Celui-ci, par respect ou par crainte de l'Église, l'autorisa à posséder des immeubles et même lui abandonna les terres des anciens temples païens ; les membres du clergé furent affranchis des impôts ; ils reçurent le privilège de n'être jugés que par leurs évêques respectifs.

En outre, beaucoup de chrétiens ayant un procès entre eux prirent l'habitude de choisir leur évêque comme arbitre : des tribunaux d'Église se constituèrent ainsi peu à peu.

L'Église finit par former un État dans l'État romain, avec ses revenus particuliers, ses tribunaux spéciaux, ses chefs respectés et redoutés, un État doué d'une vitalité qui allait lui permettre de survivre à la ruine de l'empire romain.

La nouvelle religion ne changea d'ailleurs pas le monde aussi complètement qu'avaient pu l'espérer les premiers chrétiens ; le « royaume de Dieu » ne s'établit pas sur la terre, comme l'avait annoncé Jésus. Les chrétiens ne se mirent pas à se traiter comme des frères ; la misère continua à s'étaler à côté de l'opulence ; la licence et la violence ne disparurent pas de la société ; et les évêques eux-mêmes, en accumulant des richesses pour leurs églises et en persécutant les hérétiques, montrèrent aux fidèles qu'il y avait des accommodements avec les préceptes de l'Évangile.

Tout ce que put faire la nouvelle religion, ce fut d'adoucir un peu le sort des derniers esclaves en faisant disparaître la coutume barbare de vendre séparément le père, la mère et les enfants, et de bercer les douleurs et les misères qu'elle ne pouvait soulager sur cette terre par les promesses d'une vie meilleure dans un autre monde.


LE MOYEN-ÂGE



A Poitiers, en 732, l'invasion arabe se heurta à l'invasion germanique, le monde musulman au monde chrétien.

LIVRE II : LE MOYEN AGE

CHAPITRE I

LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN. — LES INVASIONS GERMANIQUES ET ARABES, ET LEURS RÉSULTATS.

Les Germains et l'empire Romain. — Au delà du Rhin et du Danube, s'étendait un pays couvert de forêts, que les Romains appelaient la Germanie. Ses habitants, les Germains, divisés en tribus souvent en guerre, y vivaient à peu près dans le même état de sauvagerie que les Gaulois avant la conquête romaine.

De bonne heure les richesses de l'empire les tentèrent ; mais longtemps les frontières romaines furent assez bien gardées pour les tenir en respect.

Au IIIe siècle, pourtant, l'empire s'affaiblit : des guerres

civiles allumées par des généraux ambitieux qui se disputaient l'empire, l'épuisèrent ; les empereurs furent réduits à admettre sur le sol romain quelques tribus germaniques, à charge pour elles de défendre en cas d'invasion les frontières dégarnies de troupes romaines.

Au IVe siècle, pour faciliter l'administration d'un si grand empire et pour surveiller de plus près les frontières, l'empire romain fut à plusieurs reprises divisé, au point de vue administratif, en deux parties : l'empire d'Occident, dont la capitale fut Rome, et l'empire d'Orient, qui eut pour capitale Byzance ou Constantinople. Cette réforme administrative n'arrêta pas la décadence : les rivalités continuèrent entre compétiteurs à l'empire ; et d'ailleurs, la grande masse des citoyens, absorbés par des préoccupations d'ordre religieux, se désintéressèrent plus que jamais de la vie publique et du sort de l'empire.

A la fin du IVe siècle, les Germains subirent une poussée de la part de hordes asiatiques ; les Huns, peuple de cavaliers nomades, s'avançaient, à la recherche de pâturages dans la Russie actuelle. Une nation germanique, celle des Wisigoths, effrayée, vint, moitié suppliante, moitié menaçante, demander asile à l'empereur d'Orient ; elle reçut des cantonnements, au sud du Danube : l'empire était trop faible pour les leur refuser. Sortant de leurs cantonnements, les Wisigoths ne tardèrent pas à errer dans les provinces voisines, qu'ils ravagèrent.

En 406, la frontière du Rhin fut à son tour forcée : d'autres tribus germaniques, fuyant les Huns, la franchirent. Les Vandales, les Burgondes, les Francs envahirent la Gaule ; les Vandales passèrent en Espagne et de là dans l'Afrique romaine ; les Wisigoths, se remettant en mouvement, occupèrent le sud de la Gaule et l'Espagne ; les Burgondes s'arrêtèrent dans la province gallo-romaine, qui de leur nom s'est appelée la Bourgogne ; les Francs s'établirent dans le nord-est de la Gaule ; au siècle suivant, les Lombards se fixèrent au nord de l'Italie, dans le bassin du Pô, dans la province qui de leur nom s'appelle depuis la Lombardie. Les Angles et les Saxons conquirent la Grande-Bretagne, moins l'Ecosse.

Quant aux hordes féroces des Huns, elles s'avancèrent jusqu'à Orléans, sous la conduite d'Attila. Mais les Germains déjà établis en Gaule s'unirent pour les repousser. Attila, vaincu près de Châlons en 451, fut refoulé vers le Danube. L'empire d'Occident ne survécut pas à ce dépècement : en 476, il n'y eut plus d'empereur à Rome.

Partout les Barbares se fondirent avec les populations romaines, surtout du jour où ils se convertirent à la religion des vaincus.

Les Francs en Gaule. — Voici comment cette fusion se produisit en Gaule, le pays romain qui nous intéresse le plus.

Les trois peuples germaniques établis en Gaule, les Francs, les Burgondes et les Wisigoths, vécurent à peu près en paix à côté des populations gallo-romaines, beaucoup plus nombreuses qu'eux, sauf peut-être dans l'Est, où, par une lente infiltration germanique qui se continua longtemps, l'élément envahisseur finit par être assez largement représenté.

Au début, Germains et Gallo-Romains ne se mélangèrent pas. Burgondes, Wisigoths et Francs étaient régis chacun par la coutume de leur pays, qui admettait, par exemple, que pour un meurtre on fût quitte en payant aux parents de la victime une somme d'argent.

Les Gallo-Romains reconnaissaient pour chefs les fonctionnaires de l'empereur et, après la destruction de l'empire, leurs évêques.

Les chefs germains s'étaient approprié les domaines que l'empereur avait possédés en Gaule, et les propriétés privées dont les maîtres avaient péri ; mais il n'y eut pas de spoliation générale des vaincus : beaucoup de riches Gallo-Romains, et surtout les évêques, restèrent très riches et possesseurs de domaines ruraux très étendus.

Conversion des Francs au catholicisme. — Les Gallo-Romains méprisaient les Germains comme des barbares grossiers ; ils les détestaient parce qu'ils n'étaient pas catholiques.

Les Wisigoths et les Burgondes étaient chrétiens ; mais ils appartenaient à la secte arienne, ayant été convertis, au temps où ils étaient encore en Germanie, par des missionnaires disciples du prêtre Arius : les Gallo-Romains les considéraient comme des hérétiques. Quant aux Francs, ils étaient encore païens : ils adoraient Odin, le dieu de la guerre, et croyaient à un paradis où les Walkyries, sortes de fées, emportaient les guerriers morts en combattant.

Les Gallo-Romains avaient moins de répulsion pour les païens, qu'on espérait convertir, que pour les hérétiques, qui avaient leurs prêtres et leurs évêques pour discuter sur les dogmes.

Cette situation fit la fortune des Francs et surtout du chef d'une des principales bandes franques : celle des Francs Saliens. En 480, ce chef s'appelait Clovis. Marié par les évêques à une femme catholique, Clotilde, il se laissa baptiser à Reims, avec bon nombre de ses guerriers, par l'évêque Rémi. De ce jour, il eut l'appui moral des évêques de la Gaule entière : les évêques des pays occupés par les Burgondes et les Wisigoths firent des vœux pour lui et l'appelèrent. Avec leur aide, il vainquit les Wisigoths et conquit presque tout le pays compris entre la Loire et les Pyrénées : l'Aquitaine.

Les dernières troupes romaines qui étaient cantonnées encore en Gaule ayant été aussi battues, Clovis, qui s'était débarrassé, par des meurtres, de tous les rois des autres bandes franques, se trouva le seul maître de la Gaule, à l'exception du pays des Burgondes, que ses successeurs d'ailleurs soumirent. Quand il mourut, en 511, chargé de crimes, mais en odeur de sainteté près des évêques, il était chef de tous les Francs établis en Gaule et roi des évêques et des populations gallo-romaines.

La conversion des Francs hâta la fusion entre les deux races : les Francs adoptèrent la langue latine que parlaient les Gallo-Romains, et qui, par une suite de lentes déformations, devint d'abord le roman, puis le français. Un siècle après le début des invasions, une société nouvelle se dessinait, à demi barbare : la société féodale.

Les Arabes avant Mahomet. — L'empire romain avait pour voisins, au sud-est, des nomades qui vivaient dans le désert ; la grande presqu'île asiatique qui borde la mer Rouge à l'est était habitée par des tribus de même race que les Israélites : les Arabes.

Longtemps ils vécurent ignorés dans leur désert, absorbés par leurs guerres intestines ; pourtant, leurs tribus faisaient trêve à leurs querelles chaque année pour venir échanger leurs produits au marché de la Mecque, qui était en même temps leur ville sainte : c'est là que se trouvait la Kasbah, le sanctuaire de leur dieu Allah.

Mahomet et le Coran. — Au début du VII[e] siècle, un Arabe d'humble origine, qui avait longtemps médité dans la solitude du désert, en conduisant les chameaux des caravanes, eut des visions, ou, comme disent les médecins, des hallucinations. Il crut voir des anges qui venaient, au nom d'Allah, lui annoncer que Dieu l'avait choisi pour être son prophète et apporter au monde une religion nouvelle. Mahomet se consacra dès lors à prêcher une religion nouvelle, l'islamisme (d'un mot arabe qui signifie résignation), dont les préceptes ont été recueillis par ses disciples dans le Coran, l'évangile des Musulmans ou Mahométans.

La nouvelle religion, mélange de judaïsme et de christianisme, dont Mahomet avait connu les grandes lignes par les marchands étrangers de la Mecque, n'a pas les dogmes compliqués de la religion chrétienne.

Elle enseigne qu'il n'y a qu'un Dieu : Allah ; que Mahomet est son prophète, et qu'il faut suivre sa loi, si l'on veut éviter des supplices horribles dans un autre monde, et mériter un paradis où la vie sera délicieuse et plantureuse.

La loi commande la sobriété, la propreté, la loyauté, le travail, l'étude, la charité et la justice : comme rites, des prières, des ablutions, des jeûnes, et l'abstinence de certains aliments réputés impurs, comme le porc.

La conquête arabe. — Par une singulière contradiction, Mahomet ajoute aux préceptes de sa morale la recom-

mandation de répandre sa doctrine par les armes, c'est-à-dire par la violence, le meurtre, l'injustice, la destruction, en un mot, par tout ce qui est l'opposé de sa morale. Pour mériter le ciel, et aussi par goût du pillage, les Arabes commencèrent « la guerre sainte » contre les étrangers, de sorte que cette religion coûta par son intolérance autant de sang que devait en coûter le christianisme lui-même.

Montés sur leurs petits chevaux rapides comme le vent, ils conquirent toutes les provinces africaines de l'empire romain ; toute l'Asie romaine, à l'exception du territoire voisin de Constantinople ; l'Espagne, qu'ils enlevèrent aux Wisigoths, et ils ne s'arrêtèrent que lorsqu'ils rencontrèrent près de Poitiers d'autres barbares, aussi belliqueux et aussi fanatiques qu'eux : les Francs, commandés par Charles Martel, lieutenant d'un des descendants de Clovis (732). Sauf en Espagne, leur religion remplaça partout presque complètement le christianisme.

La civilisation arabe. — Au contact des populations gréco-orientales de l'Empire, les Arabes se civilisèrent très vite, plus vite que les Germains au contact des Gallo-Romains et des autres Romains d'Occident ; les ouvrages des savants grecs furent traduits en arabe : il y eut des astronomes, des mathématiciens, des médecins arabes. Les riches vécurent dans des palais de marbre, entourés d'esclaves, au milieu de leurs harems de femmes, car Mahomet autorisait la polygamie, qui de tout temps avait été admise en Orient. Des temples ou mosquées, dont les cours intérieures renfermaient des bassins pour les ablutions, imitèrent, avec originalité, les temples gréco-romains. Dans toutes les grandes villes arabes, à Cordoue, en Espagne, au Caire, en Égypte, à Bagdad, sur le Tigre, il y eut des industries de luxe : on y travailla la soie, le coton, le cuir.

Ce qui subsista de l'empire romain. — Les invasions germaniques et arabes n'avaient laissé subsister qu'une faible partie de l'ancien empire romain : Byzance ou Constantinople, avec sa banlieue européenne et asiatique.

Cet empire gréco-byzantin devait durer jusqu'en 1453, date de la prise de Constantinople par les Turcs, des conquérants musulmans qui achevèrent l'œuvre de la conquête arabe.

La prise de Constantinople, en 1453, ayant coïncidé avec d'autres grands événements qui marquent, vers cette époque, l'avènement de temps nouveaux pour l'Europe, on est convenu de considérer le moyen âge comme se terminant à peu près à cette date ; le moyen âge est l'époque intermédiaire entre l'antiquité et les temps modernes.



La justice féodale : le duel judiciaire.

CHAPITRE II

LES CLASSES DIRIGEANTES : LA CLASSE FÉODALE.

LES ORIGINES DE LA FÉODALITÉ

Les grands propriétaires fonciers à l'époque mérovingienne. — Quand les Francs s'établirent dans la Gaule romaine, les rois prirent une partie des terres des Gallo-Romains ; ils en distribuèrent des portions importantes à leurs eudes ou compagnons. Ces dons de terre s'appelaient en atin des *bénéfices*, dans la langue franque des fiefs ou *féods* l'où le nom de féodalité). A l'origine, les fiefs n'étaient accordés qu'à titre temporaire, comme une solde, et sous l'obligation d'assister le roi à la guerre, dans ses conseils ou ses tribunaux. Les grands propriétaires gallo-romains qui ivaient survécu aux invasions et conservé leurs biens ne les ivaient conservés que grevés de l'obligation de payer les nêmes impôts qu'aux empereurs romains.

Les rois francs de la famille de Clovis (on les appelle Mé-

rovingiens, du nom de Mérovée, un ancêtre de Clovis) rêvèrent d'être obéis comme l'avaient été les empereurs romains ; à leur exemple, ils eurent autour d'eux une cour de hauts dignitaires et de domestiques : un échanson qui leur versait à boire, un connétable qui s'occupait de leurs chevaux, un maire du palais qui les secondait dans l'administration de leur cour ou palais.

A l'imitation des empereurs aussi, ils eurent, dans les provinces, des gouverneurs, appelés ducs et comtes : leur principale fonction était de rassembler les guerriers en cas de besoin, de lever les impôts et de rendre la justice. Pour qu'il fussent plus obéis, on les choisit parmi les plus riches propriétaires de leurs provinces.

Malgré leur désir, les rois mérovingiens n'arrivèrent jamais à se faire obéir comme les anciens empereurs. Ce qui les fit échouer, ce fut la coutume qu'avaient les fils de rois de se partager les domaines paternels comme on fait pour l'héritage d'un particulier, et les guerres qui en résultèrent : en effet, à peine en possession de leur part d'héritage, les frères essayaient de se dépouiller les uns les autres ; au milieu de ces guerres, les leudes et tous les guerriers surent se faire payer cher leur fidélité.

Les uns obtinrent de nouveaux domaines à titre de bénéfices ; d'autres, la dispense de payer l'impôt, ou l'exemption pour eux et les habitants de leurs domaines de la justice du comte ou du duc ; ceux qui avaient reçu des bénéfices à titre temporaire les gardèrent définitivement, et les transmirent à leurs enfants ; les ducs et les comtes eux-mêmes traitèrent leurs fonctions comme des bénéfices héréditaires ; enfin, les maires du palais, qui avaient de vastes domaines alors que les rois n'en avaient plus guère, furent beaucoup plus puissants que leurs souverains à la cour et dans tout le pays.

Les rois mérovingiens du VIIe et du VIIIe siècle ne sont plus que des rois *fainéants*.

Ils conservent encore, comme insigne de la royauté, une longue chevelure flottante ; ils reçoivent, assis sur un trône, les ambassadeurs des autres rois barbares ; ils leur répondent, mais par des discours que leur dictent les maires du

palais. Ils ne paraissent en public que les jours de cérémonie ; presque toute leur existence se passe à la campagne, dans une grande ferme, où ils vivent modestement, entourés d'un petit nombre de domestiques. En réalité, ils ne sont plus rois que de nom. Les nobles sont déjà les vrais souverains sur leurs domaines ; et comme, en ces temps troublés, où l'on ne connaît que le droit du plus fort, celui qui n'a pas un protecteur risque de perdre sa terre, tous les hommes libres se *recommandent* à quelque noble, c'est-à-dire se mettent sous son patronage et le choisissent comme seigneur.

Les grands propriétaires fonciers à l'époque carolingienne. — Au VIIe siècle, une famille de maires du palais, qui avait de grands domaines dans la région des Ardennes, et beaucoup d'hommes libres sous son patronage, dépassa toutes les autres familles seigneuriales en puissance ; c'est à cette famille qu'appartenait Charles ou Karl Martel, qui vainquit les Arabes à Poitiers (732) ; cette famille porte dans l'histoire le nom de famille carolingienne (famille de Karl). En 752, son fils Pépin le Bref, à qui il ne manquait que le titre pour être roi, prit ce titre avec l'assentiment de tous les grands du pays.

Le fils de Pépin, Charles le Grand ou Charlemagne (768-814), qui était un Germain énergique, réussit à se faire obéir des seigneurs de la Gaule entière : chaque année il les convoquait dans des assemblées appelées Champ-de-Mars : ils s'y rendaient avec les guerriers de leurs domaines, et d'ordinaire tous suivaient Charlemagne dans ses guerres de conquête. Il conquit le nord de l'Italie sur les Lombards, le nord de l'Espagne sur les Arabes, et la Germanie entre le Rhin et l'Elbe sur les tribus germaniques restées païennes dans leurs forêts. En l'an 800, il se fit couronner empereur romain par l'évêque de Rome ; il eut des ducs, des comtes, des inspecteurs ambulants dans les provinces, qui eurent pour mission de faire exécuter les lois, ou Capitulaires, qu'il faisait de concert avec les principaux seigneurs.

Mais, malgré ses efforts, Charlemagne ne reconstitua pas l'administration impériale romaine ; il ne fut lui-même que le

plus puissant des seigneurs de son empire ; ses seuls revenus furent ceux de ses fermes particulières, qu'il faisait administrer avec ordre et économie. Même sous lui, les grands étaient si puissants qu'il était facile de prévoir que, sous des souverains moins énergiques, ils cesseraient d'obéir.

Les invasions normandes et la Constitution de la féodalité. — C'est ce qui se produisit dès la mort de Charlemagne (814). En 843, trois de ses petits-fils, après s'être battus au sujet de son héritage, se le partagèrent, au traité de Verdun : l'un eut la Germanie, l'autre l'Italie avec une bande de territoire comprise entre le Rhin et le Rhône ; le troisième, Charles le Chauve, eut la partie située entre les Pyrénées, l'Atlantique, la Meuse et le Rhône ; cette dernière part fut le royaume de France. A la faveur de ces nouveaux troubles les grands relevèrent la tête.

Au même moment, des pirates danois ou norwégiens, les Normands, arrivèrent par mer ravager les côtes ; puis, remontant les fleuves, ils pillèrent les provinces de l'intérieur. Ils ne cessèrent leurs incursions que lorsqu'un de leurs principaux chefs reçut en fief, d'un des faibles successeurs de Charlemagne, la province qui de leur nom s'appela la Normandie (911).

Mais leurs ravages avaient duré un siècle, pendant lequel les héritiers de Charlemagne, soit par incapacité, soit par impuissance à atteindre un ennemi mobile et insaisissable, ne purent en venir à bout. Partout, les populations se serrèrent autour des seigneurs locaux qui se bâtissaient des châteaux forts et dont la protection était moins lointaine et plus efficace que celle du roi. Les comtes, marquis et ducs, qui gouvernaient les provinces en qualité de représentants du pouvoir central, firent comme les ducs et comtes mérovingiens : ils transmirent leurs fonctions à leurs enfants. Ce qui s'était produit sous les derniers successeurs de Clovis se reproduisit sous ceux de Charlemagne. La féodalité, sous eux, se reconstitua plus solide qu'au VIIIe siècle.

LA FÉODALITÉ DU IXe AU XIIIe SIÈCLE

Suzerains et vassaux. — La féodalité est proprement le régime où les domaines sont tenus à titre de fief ou de bénéfice, sous l'obligation du service militaire : au lieu de payer les guerriers en argent, on les paie en terre. Nominalement, il commença au IXe siècle ; en fait, le régime existe, dès l'époque mérovingienne.

Celui qui concédait une terre en fief s'appelait le suzerain ; celui qui la recevait s'appelait le vassal.

On pouvait être et on était d'ordinaire, en effet, suzerain de certains seigneurs, et vassal d'un autre.

Les principaux suzerains étaient en France : les ducs de Normandie, de France, de Bourgogne et d'Aquitaine, les comtes de Flandre, de Champagne et d'Anjou.

Sous le régime féodal proprement dit, quand il reçoit une terre ou fief, le vassal s'agenouille devant son suzerain, la main dans la main, et lui prête serment de fidélité ; cette cérémonie, après laquelle le vassal était « l'homme « du suzerain, s'appelle « l'*hommage* ». Comme, dans la pratique, le fils succédait toujours à son père à la tête du fief, au bout de peu de temps, tous les fiefs furent héréditaires.

Le vassal doit à son suzerain le service militaire (en général une quarantaine de jours par an) : c'est la principale obligation. Il doit aussi l'aider à rendre la justice et siéger dans son tribunal. Il lui doit une *aide* en argent dans quelques circonstances établies par l'usage, par exemple quand le suzerain marie sa fille, ou a une rançon à payer.

Les seigneurs sont à la fois des propriétaires et des souverains. — Vassaux ou suzerains, les seigneurs ne sont pas seulement de grands propriétaires ; ils exercent sur leurs terres tous les droits qui de nos jours n'appartiennent qu'à l'Etat ; leurs domaines sont comme de petits Etats dont ils sont les rois.

Ils ont autour d'eux une petite armée d'hommes d'armes à cheval, bardés de fer, portant une cuirasse, un casque ou heaume, un bouclier, une lance et une épée. Cette petite

armée loge près d'eux, dans leur château, qui est une véritable forteresse, avec sa tour centrale, son donjon, ses murs d'enceinte, ses fossés, sa porte à laquelle on n'a accès que par un pont-levis. Avec ses guerriers, le seigneur doit assurer la sécurité des habitants de ses domaines.

Il juge aussi les procès entre ses sujets, tantôt en personne, assisté de ses vassaux ou de sa cour, tantôt par le ministère d'un juge seigneurial nommé par lui, qu'on appelle prévôt ou bailli, suivant les pays. La cour du seigneur, composée de juges ignorants, malhabiles à discerner le vrai du faux à l'aide de preuves et de témoignages, s'en remet au jugement de Dieu ; parfois on fait battre les plaideurs ; parfois on les soumet à des épreuves appelées ordalies qui consistaient, par exemple, à plonger les bras dans l'eau bouillante ; dans les deux cas, le plus endommagé des deux plaideurs est déclaré coupable. Comme signe de son pouvoir judiciaire, le seigneur dresse, bien en évidence, un pilori, pour l'exposition des condamnés, une potence pour leur exécution. Pour un simple braconnage il applique parfois la peine capitale.

Soit comme propriétaire, soit comme souverain, il perçoit des tailles sur ses sujets et exige d'eux des corvées.

Les commerçants lui payent un lourd tribut : pour suivre les routes qui traversent ses domaines, pour passer sur ses ponts, les marchands doivent acquitter des péages. La place qu'ils occupent sur les marchés appartient au seigneur, qui la leur fait payer cher, réglant la police des foires à son avantage, multipliant arbitrairement les amendes et les confiscations. Enfin, comme aujourd'hui l'Etat, les seigneurs les plus riches battent monnaie, et ils en abusent pour mettre en circulation des pièces qui ne contiennent pas le poids convenu et annoncé de matière précieuse.

La noblesse est, avant tout, une caste militaire. — La guerre est continuelle dans la société féodale ; au moindre grief, on a recours aux armes. Le premier prêt ou le plus fort vient ravager les terres de l'adversaire, et comme, dans son château, l'adversaire est presque à l'abri de toute

atteinte, on brûle, pour lui faire du tort, les maisons, les récoltes de ses paysans. Ainsi ce sont les sujets qui font les principaux frais de la guerre. Quelquefois on assiège l'adversaire dans son château ; d'autres fois, les deux troupes de seigneurs bardés de fer se heurtent au galop, en rase campagne, essayant de se démonter ; une fois à terre, les cavaliers, embarrassés dans leurs lourdes armures, sont facilement faits prisonniers. On se bat entre voisins ; mais on fait aussi des expéditions lointaines. En 1066, le duc Guillaume de Normandie conquiert l'Angleterre. En 1096, la Palestine est enlevée aux musulmans : c'est la première croisade.

Comme la guerre passe pour la plus noble occupation, la préparation à la guerre est le but principal de l'éducation. A sept ans, au sortir des mains des femmes, le fils du noble est envoyé à la cour d'un autre seigneur, où il sert, sous le nom de page ou de valet, en qualité de domestique. Plus tard, devenu écuyer, il est attaché à la personne d'un homme d'armes qu'il accompagne à la chasse, à la guerre, dont il soigne le cheval et entretient les armes. Au château il n'entend parler que de la guerre et de la chasse ; les vieux chevaliers, dans les longues causeries des soirs d'hiver, où ils racontent leurs prouesses, les jongleurs, pauvres hères qui parcourent les châteaux en chantant les chansons de geste, poèmes guerriers où sont exaltés les exploits de Charlemagne ou de quelque baron, enflamment sa jeune imagination et lui inculquent de bonne heure l'admiration de la force et le goût des batailles.

Vers 21 ans, on l'arme chevalier : c'est-à-dire qu'on lui remet, dans une cérémonie solennelle, l'armure et les armes de sa profession, qu'un prêtre a bénies. En les lui remettant, son parrain, un vieux chevalier, lui rappelle ses devoirs : « Sois preux », lui dit-il. Etre preux, cela veut dire être brave et loyal.

Désormais, il est un homme. Il va passer sa vie à la guerre, ou à la chasse, une autre de ses passions favorites, chasse au loup, au cerf, au sanglier. Ses principales fêtes seront les *tournois*, jeux guerriers où des cavaliers, armés de pied

en cap, essaient de se renverser de cheval, à coups de lance, sous les yeux d'une nombreuse assemblée de seigneurs et de dames.

Qualités et défauts de la classe féodale. — Cette éducation rend les seigneurs robustes et alertes : elle développe chez eux le mépris du danger, le sentiment de l'honneur et l'esprit chevaleresque, du moins dans leurs rapports avec les gens de leur monde. Les chevaliers se piquent aussi de galanterie envers les dames de leur classe : au lieu de rester enfermées, comme les femmes antiques uniquement occupées à élever les enfants et à filer avec les servantes, les dames nobles prennent part à toutes les fêtes, aux tournois, aux chasses. Dans le Midi, où la noblesse est moins illettrée et a l'esprit plus vif que dans le nord, des poètes, les troubadours, chantent leurs grâces et leur beauté. La femme, qui en Orient sort voilée, et qui dans toute l'antiquité vivait presque cloîtrée, pour la première fois apparaît comme la compagne et l'égale de l'homme.

Malheureusement, cette même éducation fait des hommes violents, cruels jusqu'à la férocité, impitoyables pour les petits. Leur goût immodéré pour la guerre les détourne en outre des travaux utiles et leur fait considérer le travail vraiment productif du cultivateur et de l'artisan comme une occupation vile et dégradante. Et non seulement ils vivent sans travailler du travail du paysan et de l'artisan, mais encore, par leurs guerres continuelles, ils ruinent les classes laborieuses. Aussi la caste militaire des nobles fut-elle, pour les hommes du peuple du moyen âge, un véritable fléau.

LE DÉCLIN DE LA FÉODALITÉ ET LES PROGRÈS DE LA ROYAUTÉ FRANÇAISE (XIII-XVe SIÈCLES).

Les débuts de la royauté capétienne. — En 987, les rois carolingiens n'étaient plus que des rois fainéants ; les principaux seigneurs prirent l'habitude de choisir le roi dans une famille de seigneurs énergiques, les ducs de France, qui avait des domaines bien placés au cœur de la France.

Elle s'appelle la famille capétienne, du nom de Hugues Capet, un des premiers rois de cette famille.

Pendant tous les XIe et XIIe siècles, les rois capétiens n'eurent pour tout domaine que l'Ile-de-France, avec Paris, alors une toute petite ville, et l'Orléanais. Sur leurs domaines, malgré leur titre de rois, ils se comportèrent comme les autres grands seigneurs féodaux, le duc de Normandie ou de Bourgogne ; ils n'eurent pas d'autres revenus, ni d'autre puissance matérielle qu'eux.

En dehors de leurs domaines, la plupart des grands seigneurs les considéraient comme des suzerains ; mais la cérémonie de l'hommage n'était pour ces grands vassaux qu'une vaine formalité.

Pourtant, malgré sa faiblesse matérielle, la royauté capétienne a déjà, à ses débuts, un prestige qui facilitera ses progrès : aux yeux des évêques de toute la France, la royauté est une puissance supérieure. Les évêques, qui sont plus instruits que les nobles, et qui craignent les brutalités des gens de guerre, rêvent d'un roi obéi de tous, semblable à ces rois juifs ou ces rois d'Orient dont leur parle la Bible, à ces empereurs chrétiens qui, dans l'empire romain, protégeaient la religion chrétienne. Aussi l'Eglise sacre-t-elle chaque nouveau roi à Reims, en grande pompe, et, par cette cérémonie, fait de lui comme un personnage inviolable, comme l'oint du Seigneur, à la fois le protecteur et le protégé de l'Eglise dont il est « le fils aîné ».

Et le peuple, qui reçoit des prêtres ses opinions toutes faites, se représente la royauté comme un pouvoir tutélaire, qui, s'il était mieux informé, mettrait fin sans doute aux violences et aux pillages des seigneurs et de leurs hommes d'armes.

Les progrès de la royauté au XIIIe siècle. — Cette force morale permet à la royauté, au XIIIe siècle, d'accroître sa force matérielle.

Les ducs de Normandie, rois d'Angleterre depuis Guillaume le Conquérant, et, à la suite de riches mariages, devenus comtes d'Anjou et ducs d'Aquitaine, avaient des do-

maines, plus étendus que ceux des rois de France. En 1203, l'un d'eux, Jean sans Terre, assassina un de ses neveux. Le roi de France d'alors était un prince ambitieux, Philippe-Auguste (1180-1223). Il trouva là une occasion de dépouiller une maison seigneuriale dont la puissance l'inquiétait. En qualité de suzerain, il cita Jean sans Terre, son vassal, à comparaître devant sa cour de justice. Le vassal refusa. Philippe-Auguste prononça aussitôt la confiscation de ses domaines français ; et, avec la complicité d'une partie des sujets de Jean sans Terre, il s'empara de la Normandie et du comté d'Anjou avec ses annexes : le Maine, la Touraine. L'Aquitaine seule ne put être enlevée au roi d'Angleterre.

A la même époque, le comte du Languedoc ayant refusé de frapper des hérétiques, les Albigeois, qui étaient nombreux sur ses terres, les évêques lancèrent sur lui la noblesse du Nord. Philippe-Auguste y gagna une partie du Languedoc ; le reste de la province fut laissé à son comte ; mais la fille unique de celui-ci ayant dû épouser un petit-fils du roi, tout le Languedoc passa par héritage à la famille capétienne, à la fin du XIIIe siècle.

L'extension du domaine royal obligea Philippe-Auguste à établir dans les provinces nouvelles des baillis ou sénéchaux, et, au-dessous d'eux, des prévôts pour le représenter près de ses nouveaux sujets, les juger et percevoir leurs redevances. Au lieu de choisir des grands propriétaires du pays pour remplir ces fonctions, et de recommencer la faute qui avait perdu les rois mérovingiens et carolingiens, il nomma des gens étrangers au pays, pris dans la petite noblesse, qui n'étaient rien par eux-mêmes, et qui étaient faciles à révoquer : aussi furent-ils partout des fonctionnaires dociles.

A la mort de Philippe-Auguste, le roi de France était de beaucoup le plus grand seigneur du pays : les seigneurs du domaine royal n'allaient guère plus pouvoir résister à un suzerain si puissant.

Son petit-fils Louis IX (1226-1270) était un homme juste et d'une piété qui l'a fait placer par l'Eglise au rang des

saints. Son prestige et sa bonne réputation grandirent la royauté aux yeux du peuple et des gens d'Eglise. Sous son règne, l'action de la royauté s'étendit aux dépens de la noblesse. Par la quarantaine-le-roi, il interdit sur ses domaines les guerres entre seigneurs, pendant 40 jours à partir du moment où l'offense avait été commise ; pendant ces 40 jours, le roi s'employa à réconcilier les deux ennemis. C'était une première limitation du droit seigneurial de guerre privée.

En outre, la coutume s'établit de faire appel des jugements des seigneurs du domaine royal à la cour du roi : tous les seigneurs avaient le droit et le devoir de siéger dans la cour de justice de leur suzerain ; mais maintenant que le domaine royal était très étendu, c'était pour beaucoup un long voyage de venir à la cour ; d'ailleurs, pour les appels, la cour du roi jugeait sur preuves et pièces écrites, et les seigneurs étaient trop illettrés pour une pareille besogne ; ils perdirent l'habitude d'y venir : et à la cour de justice ou parlement du roi, leur place fut prise par des juges de profession, des légistes, connaissant le droit romain. Le droit romain, réuni en recueils sous l'empire, était basé sur l'omnipotence de l'empereur ; les légistes furent enclins à s'inspirer, pour leurs arrêts, du même principe et à revendiquer pour leur maître le même pouvoir absolu.

Philippe le Bel « roi des légistes ». — Le petit-fils de saint Louis, Philippe le Bel (1284-1314), ajouta au domaine royal une nouvelle grande province, la Champagne, que sa femme lui apporta en dot.

C'est vraiment le roi des légistes, comme on l'a appelé quelquefois.

Il aimait à s'entourer de juristes nourris dans l'étude du droit romain, et, à leur contact, il se persuada que, comme les anciens empereurs romains, il représentait l'intérêt public, l'Etat.

Pour lui, comme pour ses conseillers, tout devait plier devant la raison d'Etat.

Sous le règne d'un souverain imbu de ces principes,

de nouvelles atteintes furent portées à la puissance féodale : la justice royale empiéta sur les juridictions seigneuriales ; les seigneurs durent laisser le roi lever des aides sur leurs propres paysans ; 73 d'entre eux se virent enlever leur droit de battre monnaie.

La guerre de Cent Ans arrête quelque temps le progrès de l'autorité royale. — En 1328, l'un des fils de Philippe le Bel mourut sans laisser d'enfant ; ses deux plus proches héritiers étaient ses cousins : Philippe de Valois, seigneur français, et Edouard III, duc d'Aquitaine et roi d'Angleterre. Edouard III était plus proche parent ; mais il était étranger et absent. Les juristes alléguèrent une prétendue loi salique qui excluait du trône les femmes : or, Edouard III tenait ses droits d'une femme, sa mère, qui était fille de Philippe le Bel. Philippe de Valois devint roi. Edouard III lui déclara la guerre. Elle dura plus d'un siècle : on l'appela la guerre de Cent Ans.

En 1346, Edouard III vint ravager la Normandie avec une petite armée, où il y avait beaucoup d'archers : Philippe VI de Valois, qui était un brillant chevalier, se mit à sa poursuite avec une nombreuse cavalerie féodale, habituée aux tournois et aux combats singuliers, mais nullement à des mouvements d'ensemble, une vraie cohue, qui se fit battre complètement à Crécy.

En 1356, une nouvelle petite armée anglaise, partie de l'Aquitaine, vint ravager les pays de la Loire : le fils de Philippe VI, Jean le Bon, brillant chevalier comme son père, accouru pour lui couper la retraite, le cerna sur une hauteur près de Poitiers ; mais la cavalerie féodale manœuvra si mal que la poignée d'Anglais la mit en déroute, en faisant le roi Jean prisonnier. Il ne recouvra la liberté qu'en cédant à Edouard III, au traité de Brétigny (1360), comme rançon, plusieurs de ses provinces de l'Ouest.

Heureusement pour la royauté, Charles V (1364-1380), le fils de Jean le Bon, était un roi fort intelligent. Trop maladif pour conduire une armée, il choisit comme capitaine le chef d'une de ces nombreuses bandes de soldats

brigands ou routiers qui se multipliaient partout à la faveur du désordre et de la misère : c'était un seigneur breton du nom de Duguesclin. La guerre ayant repris avec le roi d'Angleterre, Duguesclin, au lieu de courir sus aux Anglais avec une brillante cavalerie, suivant la tactique féodale, se contenta de suivre pas à pas, avec ses bandes, les bandes anglaises qui envahissaient la France, les exterminant en détail. A la mort de Charles VI le roi d'Angleterre avait perdu toutes ses provinces françaises.

Sous Charles VI (1380-1422), nouveaux désastres : Charles VI étant devenu fou, son frère le duc d'Orléans, marié à la fille du comte d'Armagnac, et son oncle le duc de Bourgogne se disputèrent le pouvoir : le duc de Bourgogne fit assassiner le duc d'Orléans. Aussitôt toute la noblesse prit parti pour l'un ou pour l'autre : Bourguignons et Armagnacs se battirent avec acharnement. Le roi d'Angleterre en profita pour renouveler ses tentatives, avec le concours du duc de Bourgogne, cette fois. En 1415, à Azincourt, la cavalerie féodale, commandée par le comte d'Armagnac, éprouva un nouveau désastre. Cinq ans après, le traité de Troyes donna toute la France en dot à la fille de Charles VI qui épousa le roi d'Angleterre : le fils de Charles VI, le dauphin Charles VII, était déshérité ; il dut se réfugier au sud de la Loire.

La royauté sort fortifiée de la guerre de Cent Ans : l'armée permanente et la taille perpétuelle. — Être accablé de charges par un roi et par une noblesse d'origine anglaise ou française, il semble que cela ait dû importer fort peu au peuple de France, que les bandes françaises pillaient comme les bandes anglaises. Il n'en fut rien. En France, de longue date, le peuple avait contracté un attachement mystique pour ses rois ; les malheurs du dauphin Charles l'apitoyèrent ; et puis, depuis si longtemps que cette guerre avec les Anglais durait, il commençait à les rendre responsables de tous ses malheurs, à les haïr de tout son cœur : un sentiment nouveau naquit dans son sein : le patriotisme, fait d'amour du roi et de haine de l'étranger.

Une jeune paysanne de Domremy, Jeanne d'Arc, traduisit d'une façon virile le sentiment populaire. A la suite de visions ou d'hallucinations pendant lesquelles elle crut entendre des anges lui enjoindre d'aller délivrer le royaume de France, elle se rendit à Bourges, près du dauphin Charles, et lui fit part de ce qu'elle croyait être sa mission providentielle. Les Anglais assiégeaient Orléans. Elle entra dans la place : les assiégés la considérèrent comme une envoyée de Dieu. Sa présence parmi eux redoubla leur courage : sous sa conduite, ils reprirent l'offensive et chassèrent les Anglais (1429). Puis, elle alla faire sacrer le roi à Reims. Mais elle fut faite prisonnière à Compiègne, et les Anglais la livrèrent comme sorcière à un tribunal d'évêques français qui la condamnèrent à être brûlée. Elle subit son supplice avec un courage héroïque.

Mais l'élan était donné : Charles VII, aussi habile que l'avait été Charles V, s'appliqua à reconquérir le reste de son royaume sans renouveler les fautes commises à Crécy, Poitiers et Azincourt : comme les bandes de routiers français et anglais désolaient le pays, le roi, pour les exterminer et pour achever d'expulser les Anglais de France, créa une armée permanente, entretenue par un impôt spécial : la taille perpétuelle, dont les nobles et les prêtres furent exempts. Cette armée comprit 15 compagnies d'ordonnance, en tout 9.000 cavaliers armés de la lance ou de l'arbalète, un arc dont la corde tendue au moyen d'un mécanisme lançait des flèches meurtrières. En outre, à l'imitation des Anglais, qui eux-mêmes avaient utilisé une invention arabe, Charles VII eut des canons. Avec cette armée nouvelle, Charles VII mit fin à la guerre de Cent Ans par l'expulsion des Anglais qui durent abandonner même l'Aquitaine.

La constitution d'une forte armée permanente que les féodaux n'étaient pas assez riches pour se payer, eut un autre résultat : elle assura la prépondérance de la royauté sur la noblesse féodale et porta le coup de grâce à la féodalité dont Crécy, Poitiers et Azincourt avaient sonné le glas.



Le domaine royal à l'avènement de Hugues Capet (987) et à la mort de Louis XI (1483).

Louis XI (1461-1483) mate les derniers féodaux. — Le fils de Charles VII, Louis XI, était un prince

très jaloux de son autorité, soupçonneux, aimant à s'entourer de petites gens, peu scrupuleux sur le choix des moyens, préférant l'intrigue et la ruse à la force brutale, sans reculer d'ailleurs devant l'emploi de la violence et de la cruauté. C'est lui qui détruisit la dernière puissance féodale vraiment dangereuse : la maison de Bourgogne, représentée alors par un seigneur brillant et brouillon, Charles le Téméraire.

Celui-ci descendait d'un fils cadet de Jean le Bon, qui avait reçu la Bourgogne en apanage. A la Bourgogne s'étaient ajoutés, par des mariages et des conquêtes, la Flandre, la Franche-Comté, la Picardie et l'Artois.

Louis XI ayant voulu faire sentir son autorité à la noblesse, une ligue se forma, dirigée par le duc de Bourgogne ; le roi tint tête aux uns, détacha les autres par des promesses ou des concessions et. lorsqu'en 1475 Charles le Téméraire mourut sans héritier mâle, Louis XI s'empara de la Bourgogne et de la Picardie.

Débarrassé du plus puissant de ses adversaires, il ne ménagea pas les autres ; quelques-uns des plus grands seigneurs du royaume, qu'il avait faits prisonniers, furent décapités. Terrorisés et impuissants, les autres féodaux furent réduits à l'obéissance.

Le règne de la féodalité était fini : celui de la royauté absolue commençait.



L'Inquisition au moyen âge : le supplice des brodequins.

CHAPITRE III

LES CLASSES DIRIGEANTES : LE CLERGÉ.

LA RELIGION AU MOYEN AGE.

Triomphe du catholicisme. — Comme la société juive, la société du moyen âge s'est laissée dominer par les préoccupations et les passions religieuses : l'Église catholique,

après avoir détruit le paganisme et brisé toutes les résistances des princes hérétiques, avec l'aide des empereurs chrétiens du IVe siècle, est restée seule maîtresse des consciences : les théologiens, réunis en de grands conciles, avaient dès le IVe siècle réussi à faire admettre ses dogmes essentiels, même les plus incompréhensibles, comme ses mystères de la Trinité, de l'Incarnation, de la Rédemption.

Les Germains, qui envahirent la Gaule et se fondirent avec les Gallo-Romains, acceptèrent en bloc, en abjurant le paganisme, toute la doctrine catholique.

Mais le paganisme, vaincu officiellement, prit sa revanche en imposant sa marque au christianisme.

Le culte des saints. — La grande masse des Gallo-Romains et des Francs, dont le mélange a fini par donner le peuple français, sont des simples d'esprit qui ne lisent pas l'Évangile, et qui ne comprennent rien aux subtilités et aux mystères des théologiens : le fond de leur dévotion, c'est la peur du diable et par suite le besoin de secours surnaturels.

Comme le Dieu en trois personnes de la Sainte Trinité est trop abstrait et trop loin, nos pères du moyen âge invoquent, contre le diable, ou les malheurs de la vie, la protection d'esprits bienveillants, les anges, êtres surnaturels, qui résident, croient-ils, près de Dieu.

Et comme ces anges sont encore trop loin, comme il faut beaucoup d'imagination pour se représenter leur essence insaisissable, on s'adresse aux premiers martyrs, aux pieux ermites, qui, depuis leur mort, sont sans doute très influents auprès de Dieu : leurs esprits sont au ciel ; mais leurs os sont sur terre, palpables, à un endroit que l'on connaît ou que l'on croit connaître ; on honore ces os comme des reliques : ce sont des sortes de fétiches, d'amulettes, de talismans, qui ont des vertus miraculeuses ; il suffit de les toucher ou de les baiser avec ferveur pour obtenir les plus grandes grâces, pour être guéri des plus terribles maladies ; les reliques même ressuscitaient les morts.

Aussi chaque église, chaque couvent voulait avoir les siennes : elles étaient d'un bon rapport pour les prêtres et

les moines qui les gardaient, car la piété des fidèles ne se lassait pas, en échange des grâces qu'ils en obtenaient, de combler les saints d'offrandes. Les reliques servaient, en outre, d'épouvantail contre les mécréants et les malfaiteurs. Malheur à ceux qui désobéissaient aux prêtres, qui profanaient le sanctuaire, qui volaient les églises mises sous le patronage de quelque saint ; celui-ci avait des vengeances terribles.

L'évêque Grégoire de Tours, un des hommes les plus instruits pourtant du VIe siècle, nous raconte sérieusement les miracles que fit en sa faveur saint Martin, le premier évêque de Tours, qu'il honorait d'un culte particulier.

Il a été guéri d'une dyssenterie mortelle en buvant une potion où avait été versée de la poussière recueillie sur le tombeau du saint. Trois fois, le simple contact avec la tenture suspendue devant ce tombeau l'a guéri de douleurs aux tempes. Une prière, faite à genoux sur le pavé avec effusion de larmes et de gémissements et suivie de l'attouchement de la tenture, l'a débarrassé d'une arête qui lui obstruait le gosier au point de ne pas laisser pénétrer même la salive. « Je ne sais pas ce qu'est devenue l'arête, écrit-il, car je ne l'ai ni vomie ni senti passer dans mon ventre. » Un autre jour que sa langue tuméfiée remplissait sa bouche, il l'a ramenée à l'état naturel en léchant le bois de la barrière qui entourait le sépulcre.

Le même évêque nous cite quelques vengeances terribles de saints offensés : Un homme poursuit un esclave dans une église sous le patronage de saint Loup ; il saisit le fugitif et le raille : « La main de Loup ne sortira pas de son tombeau pour te délivrer. » Aussitôt ce mauvais plaisant a la langue liée par la puissance de Dieu ; il court par tout l'édifice, en hurlant, car il ne sait plus parler comme les hommes : trois jours après, il meurt dans des tourments atroces !

Nantinus, comte d'Angoulême, s'est approprié des terres ecclésiastiques ; il est brûlé par la fièvre et son corps tout noirci semble avoir été consumé sur des charbons ardents.

Un employé des finances s'empare un jour des béliers qui appartenaient à un monastère sous le patronage de saint Julien : le berger veut les défendre, disant que le troupeau est la propriété du martyr. « Est-ce que tu crois, répond le facétieux personnage, que le bienheureux saint Julien mange du bélier ? » Lui aussi fut brûlé par la fièvre, au point que l'eau dont il se faisait inonder devenait vapeur au contact de son corps.

D'après LAVISSE.

Les vies de saints que nous a laissées le moyen âge attestent que la société tout entière de ce temps a partagé les naïves croyances de Grégoire de Tours.

La peur du diable. — La peur du diable avait elle-même pour fondement la peur de la mort, l'effroi de l'inconnu, sentiments entretenus dans l'âme des foules qu'ils torturaient par toutes les religions qui s'étaient succédé depuis les premiers âges de l'humanité : les prêtres catholiques, après les druides et les prêtres romains, entretenaient à leur tour ces terreurs, qu'ils partageaient d'ailleurs : de leur imagination épouvantée était sortie cette atroce conception de l'enfer chrétien, où les mauvais souffriront des peines éternelles.

De là le Sacrement de la pénitence, qui purifie le pécheur repentant, et qui, à partir du XIIIe siècle, ne s'administre plus qu'après une confession auriculaire.

Les plus grands coupables pouvaient être frappés d'une peine terrible : l'excommunication.

La cérémonie de l'excommunication était faite pour inspirer la terreur : elle était accompagnée de malédictions solennelles. On lisait la sentence devant le peuple assemblé à l'église, les évêques et les prêtres tenaient à la main des torches allumées : ils les éteignaient en s'écriant : « Ainsi Dieu éteigne la vie de l'excommunié ! » Celui-ci était retranché de la société des fidèles ; ses amis, ses serviteurs le fuyaient ; nul ne s'asseyait à sa table ; ce qu'il touchait était souillé.

L'interdit était plus terrible encore.

Quand l'interdit était jeté sur toute une contrée, les églises étaient tendues de noir ; les saintes images et les reliques étaient couvertes d'un voile et disposées sur le pavé de l'église, à la porte de laquelle on plaçait parfois des épines pour marquer que les fidèles n'y devaient plus entrer : dans le domaine frappé d'interdit, défense était faite en effet de célébrer aucun office religieux : celui qui mourait excommunié était assuré d'aller tout droit en enfer !

D'après LAVISSE.

Ces terreurs étaient inculquées dès l'enfance ; plus tard, les sermons des prédicateurs qui menacent à tout propos les pécheurs de la damnation éternelle empêchent l'esprit des fidèles de s'en affranchir ; pendant toute la vie, à chaque jour et presque à chaque heure, la pompe des cérémonies religieuses, la magnificence des costumes ecclésiastiques, l'encens répandu à profusion devant les autels, la musique sacrée ou le silence recueilli des foules dans la demi-obscu-

rité des nefs achèvent de saisir les sens, de troubler les nerfs, de frapper l'imagination et jettent le chrétien tremblant aux pieds du prêtre.

La messe. — Dieu est terrible, mais il est bon ; il s'immole tous les jours sur les autels pour sauver les pécheurs ; les agapes fraternelles des premiers chrétiens, leur communion, n'avaient été à l'origine, il semble bien, que des repas commémoratifs de la cène, le dernier repas de Jésus avec ses disciples.

L'imagination maladive des prêtres et des fidèles a profondément modifié, au moyen âge, le caractère de la communion ; le pain et le vin, que consacre le prêtre, ne sont pas du pain ni du vin ; par une sorte d'opération magique, le pain et le vin changent de substance et deviennent, réellement, le corps et le sang de Jésus, qui renouvelait ainsi chaque jour, sur l'autel, dans le sacrifice de la messe, son sacrifice du Calvaire ; et ce Dieu, capable de s'immoler chaque jour pour le salut des hommes, réserve aux bons une place près de lui, dans son paradis : et par des paroles consolatrices, le prêtre berce les misères humaines et fait entrevoir un monde meilleur dans une autre vie.

Les cathédrales. — A ce Dieu, à la fois si terrible et si bon, la piété des fidèles éleva de somptueuses et massives cathédrales. Les premières, celles du XIIe siècle, qu'on appelle les églises romanes, sont lourdes ; les voûtes sont basses ; elles reposent sur les murs des nefs, percés seulement d'étroites ouvertures. Au XIIIe, des architectes français imaginent de faire porter les voûtes sur des croisées d'ogives, qui elles-mêmes reposent, non sur les murs, mais sur des piliers solides fortifiés extérieurement par des arcs-boutants. De cette façon, on peut élever les voûtes à une hauteur bien plus grande, et ouvrir dans la muraille d'enceinte de larges baies garnies de vitraux : c'est le style ogival, improprement appelé gothique.

Vers le ciel s'élançaient des tours d'une grande hardiesse d'où les cloches appelaient les fidèles à la prière. Le temple

était divisé par les deux rangées de piliers en trois galeries appelées nefs : au fond de la nef centrale, la plus large, dans un endroit appelé le chœur, on élevait un somptueux autel, garni de belles pièces d'orfèvrerie ; l'endroit le plus sacré de l'autel était le tabernacle, où Dieu était censé présent sous la forme d'hostie : aux grands jours de fête, on montrait l'hostie au peuple dans un splendide ostensoir : la maison de Dieu devenait un magnifique palais.

C'était d'ailleurs la maison la plus fréquentée de la ville ou du village ; là, se célébraient les grands événements de la vie chrétienne : le baptême, le mariage, l'enterrement ; les seigneurs du voisinage avaient le privilège envié d'être enterrés sous de belles dalles sculptées, dans la maison même de Dieu : le commun des fidèles était enterré dans un cimetière qui entourait d'ordinaire l'église, comme à l'ombre et sous la protection de la maison de Dieu. Aux grandes fêtes religieuses, à Noël, à Pâques, on y jouait des pièces de théâtre : il est vrai que c'étaient des drames édifiants, retraçant les scènes mémorables de la vie de Jésus, sa mort sur le Calvaire, ou les événements les plus miraculeux de la vie d'un grand saint. La fête des Innocents et la fête des fous, cérémonies comiques qui étaient l'occasion de mascarades et de chants parfois grossiers, étaient aussi célébrées à l'intérieur du sanctuaire.

Enfin on y réunissait des assemblées ; on y rendait des jugements, on y tenait même des marchés. L'église était donc non seulement la maison de Dieu, mais la maison commune de tous les fidèles, comme le cœur de la paroisse.

LE CLERGÉ AU MOYEN AGE

Clergé séculier et clergé régulier. — Les hommes d'église, ou clercs, formaient une classe distincte de celles des nobles ou des roturiers : c'était l'ordre du clergé : le clergé se divisait en clergé régulier, ainsi appelé parce que ses membres, les moines, étaient soumis à une règle particulière, et en clergé séculier, dont les membres, les prêtres ordinaires, vivaient au milieu des fidèles, dans le monde ou

dans le siècle, comme on disait alors : d'où leur nom de séculiers. Moines et prêtres étaient également astreints aux trois vœux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté.

Le clergé régulier comprenait plusieurs ordres qui avaient chacun leur règle spéciale : les principaux étaient les Bénédictins et les Mendiants.

Des chrétiens zélés fuyaient le monde pour y éviter les occasions de pécher ; ils croyaient ainsi faire plus sûrement leur salut dans l'autre monde. Ils s'enfonçaient dans la solitude et là passaient leur vie en prières. On les appelait des moines. Au VIe siècle, un moine italien, nommé Benoît, donna à ceux qui se retiraient du monde une règle de conduite qu'il jugeait bonne pour le salut : cette règle défendait avant tout l'oisiveté ; elle interdisait de passer sa journée en prières et commandait le travail, surtout le travail manuel ; les moines de Saint-Benoît ou Bénédictins furent de grands travailleurs. Ils s'enfonçaient dans les régions laissées en friches depuis le commencement des invasions et que des bois avaient recouvertes. « Au milieu des broussailles et des épines, ils construisaient un oratoire et quelques cabines, puis ils défrichaient les alentours. Souvent aussi un roi, un comte, un grand propriétaire leur donnait nu grand domaine (la terre avait en ce temps-là fort peu de valeur), et un monastère nouveau se trouvait fondé. Les moines bâtissaient des greniers, un four, un moulin, une boulangerie, labouraient la terre, fabriquaient des vêtements, des meubles, des objets d'art et copiaient des manuscrits. Leur couvent était à la fois une ferme modèle, un atelier, une bibliothèque, une école ; les esclaves et les fermiers de leurs domaines formaient un grand village. Une centaine de villes en France sont nées ainsi autour d'une abbaye ; plusieurs portent encore le nom du saint qui a été le premier abbé (Saint-Omer, Saint-Claude), des milliers d'églises, de paroisses ont été fondées par quelque couvent de Bénédictins. » (SEIGNOBOS : *Histoire de la civilisation*.)

Au XIIIe siècle, François d'Assise, un ascète italien dont la vie fut un modèle de toutes les vertus évangéliques, et l'Espagnol Dominique, fondèrent, chacun de leur côté, les deux grands ordres mendiants : Franciscains et Dominicains. Les Mendiants faisaient vœu de pauvreté, non seulement pour eux-mêmes, comme les Bénédictins, mais aussi pour leurs couvents, ce qui n'empêcha pas d'ailleurs leurs couvents d'acquérir d'énormes richesses ; et tandis que les Bénédictins vivaient cloîtrés dans les campagnes, les Mendiants se répandirent dans les villes et s'y consacrèrent

OCÉAN ATLANTIQUE
BRETAGNE
MER DU NORD
M. BALTIQUE
Armorique
Lutèce
GAULE
Rhin
Lyon
Narbonne
Marseille
BAVIÈRE
GERMAINS BARBARES
SLAVES BARBARES
Danube
ESPAGNE
ITALIE
Rome
Naples
Colonnes d'Hercule
MER MÉDITERRANÉE
SICILE
Carthage
MACÉDOINE
Byzance
MER NOIRE
M. CASPIENNE
Athènes
GRÈCE
Sparte
CRÈTE
LYDIE
PHÉNICIE
Sidon
Tyr
Jérusalem
JUIFS
Alexandrie
Memphis
ÉGYPTE
Nil
Thèbes
M. ROUGE
Ninive
ASSYRIE
Euphrate
Tigre
Babylone
PERSE
Suse
AFRIQUE
Limite de l'Empire romain
Echelle
0 250 500 1000 K.

Le monde méditéranéen dans l'antiquité

à la prédication : aussi les appelle-t-on souvent les Frères Prêcheurs.

Les prêtres séculiers avaient dans leurs attributions la célébration des offices religieux et l'administration des sacrements , ils avaient pour chef dans chaque diocèse un évêque, ou un archevêque, assisté de chanoines : le tribunal de l'évêque, ou officialité, jugeait les fautes des clercs.

Les évêques et les abbés étaient élus le plus souvent, les uns par les chanoines, les autres par les moines, et malgré la pression que les grands seigneurs laïques du lieu exerçaient trop souvent sur les électeurs, ce mode de recrutement des chefs de l'Église avait, au milieu de la société aristocratique du moyen âge, quelque chose de démocratique.

Tandis que, dans la noblesse féodale, on ne s'élevait guère que par le droit de naissance, dans la hiérarchie ecclésiastique on pouvait s'élever par le mérite, l'intelligence, la science, ou la vertu ; on vit d'anciens serfs s'élever aux plus hautes dignités de l'Église.

Évêques et abbés se réunissaient régulièrement en conciles pour veiller aux intérêts de l'Eglise ; en outre, à partir du VIe siècle, l'Église entière s'habitua de plus en plus à reconnaître comme chef suprême le pape, qu'élisaient, avec l'agrément des habitants de Rome, un collège de cardinaux.

Cette organisation, unifiée et centralisée, en un temps où la société laïque n'était qu'une poussière de petits États féodaux, souvent en guerre, assurait à l'Église une puissance formidable.

Mœurs du clergé. — On se faisait prêtre ou moine parce qu'on espérait ainsi arriver plus facilement au ciel : c'était là, probablement, le calcul le plus ordinaire ; mais beaucoup ne recherchaient dans ces fonctions que des satisfactions plus immédiates et n'étaient attirés dans le clergé que par l'appât d'une vie plus facile et plus heureuse. Aussi, bien qu'il y eût toujours des hommes d'Église pleins de vertus, beaucoup de membres du clergé n'avaient pas une conduite bien conforme aux préceptes de l'Évangile : au

XI[e] siècle surtout le clergé avait pris les habitudes grossières de la société qui l'entourait.

Les évêques et les abbés, presque tous fils de seigneurs, menaient la même vie que leurs pères : ils faisaient la guerre, allaient à la chasse, s'entouraient de bandes de guerriers, prenaient femme.

Les moines et les simples prêtres vivaient comme des paysans : un grand nombre ne savaient pas lire ; beaucoup aussi se mariaient ; d'autres s'enivraient.

Ces désordres firent horreur à quelques membres du clergé, surtout à de pieux moines ; ceux de Cluny, après avoir commencé par se réformer eux-mêmes, poussèrent les autres moines à les imiter, et quand le clergé régulier se fut ainsi lui-même amélioré, il soutint les efforts d'un pape énergique et réformateur, le pape Grégoire VII, pape de la deuxième moitié du XI[e] siècle. Avec leur aide, Grégoire VII obligea le clergé séculier à se réformer à son tour et à changer de mœurs.

Un siècle s'était à peine écoulé que les mêmes désordres se renouvelaient : la création des ordres Mendiants au début du XIII[e] siècle les enraya pour un temps : mais dès la fin de ce siècle, les mêmes vices réapparaissaient chez les clercs : l'ivrognerie, la débauche et l'humeur batailleuse. Jusqu'au XVI[e], le mal devait aller en s'aggravant.

Richesses du clergé. — La cause de cette corruption des mœurs du clergé, ce qui explique en même temps l'attrait qu'exerçait la profession sur tous les ambitieux de l'époque c'était l'immensité des richesses de l'Église.

Évêques et abbés comptent parmi les plus grands propriétaires fonciers du pays ; leurs domaines s'accroissent sans cesse des donations des nouveaux prêtres et des nouveaux moines qui, en prenant le froc, apportent tous leurs biens à leur église ou à leur couvent ; ils s'enrichissent des défrichements pratiqués par les moines bénédictins dans les régions désertes ; ils s'enrichissent surtout des donations de la grande masse des fidèles ; rois et seigneurs, en particulier, donnent beaucoup aux églises, ils donnent sans cesse, par-

fois dans l'espoir de s'attirer les bonnes grâces de Dieu ou des saints, le plus souvent par remords, par crainte de la colère céleste, par désir d'expier leurs violences ; ils croient expier, en donnant aux évêques et aux moines une partie de ce qu'ils ont pris à d'autres.

Les moines d ailleurs sont très habiles à occuper silencieusement un domaine qui ne leur appartient pas, et qui, au bout de 30 ou 40 ans, leur sera acquis par prescription : leurs archives sont plus en ordre que celles des châteaux. et ils sont toujours prêts à fournir la pièce qui témoigne en leur faveur : au besoin, ils savent corriger les chartes authentiques ou en fabriquer.

Non seulement ils prennent la terre, mais ils prennent ce qui a plus de valeur que la terre : les hommes. Quand un serf s'est réfugié dans un monastère, demandant à y vivre comme moine ou à le servir comme laboureur, quand il s'est déclaré l homme du couvent en se mettant autour du cou la corde du clocher, bien habile sera le seigneur s'il peut remettre la main sur son fugitif.

D'ailleurs, l'administration des moines est plus régulière, plus paternelle, plus douce que celle des seigneurs laïques : aussi les serfs accourent-ils nombreux, avec leurs femmes. leurs enfants, leur bétail. Les couvents ne risquent rien à s établir dans les solitudes. dans les forêts vierges : le désert ne tardera pas à se peupler autour d'eux et la lande à se transformer en bonnes terres arables. Plaider contre les moines, c'est bien chanceux : ils traînent le baron illettré devant un tribunal d'église qui juge en latin. Contre eux, le baron n'a d'autres ressources que la violence ; or, la violence engendre le remords, et le remords est une source de libéralités. » (Rambaud, *Histoire de la civilisation*)

Sur les terres des évêchés et des couvents, évêques et abbés ont les mêmes droits que les nobles dans leurs seigneuries : comme les seigneurs laïques, les seigneurs ecclésiastiques sont, vis-à-vis de leurs paysans, à la fois des propriétaires et de petits souverains : mais en plus ils prélèvent sur toutes les terres des laïques une contribution en nature qu'on appelle la dîme : cette redevance qui avait été imaginée pour subvenir aux besoins de l'Église primitive, alors qu'elle ne possédait pas assez de terres pour vivre, continuait à être levée maintenant qu'elle était devenue le plus grand propriétaire du pays.

Enfin, aux revenus domaniaux et seigneuriaux, à la dîme, il faut ajouter ceux du casuel : droits pour les baptêmes, les mariages, les enterrements.

Les richesses du clergé n'étaient pas le moindre des fondements de sa puissance.

Le clergé et les œuvres de paix, d'assistance et d'enseignement. — Au milieu de la société brutale du moyen âge, le clergé a exercé, à certains égards, une action bienfaisante qu'on ne saurait nier sans injustice.

A plusieurs reprises, l'Église a essayé de faire régner « la Paix de Dieu » entre chrétiens ; elle n'y a pas réussi ; mais elle a réussi parfois à faire respecter « la Trêve de Dieu », c'est-à-dire la défense de combattre depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin ; pendant ce temps, au moins, les paysans pouvaient travailler avec quelque sécurité. Avec le même esprit de paix et de pitié pour les humbles, elle intervint dans la cérémonie de l'armement du chevalier, faisant promettre au nouvel homme d'armes d'employer sa bravoure à la défense des faibles et des opprimés.

En outre, une partie de ses immenses richesses était consacrée à l'entretien des maisons de lépreux et d'hospices, trop rares, il est vrai, ou à des aumônes. Les mendiants grouillaient autour des couvents et des églises, et formaient, à l'occasion, de véritables armées prêtes à défendre le clergé qui les nourrissait avec les dons des fidèles.

Enfin, le clergé a empêché le goût des choses de l'esprit de se perdre complètement : dès le lendemain des invasions germaniques, lorsque la barbarie menaça de tout envahir, ce sont les évêques et les moines qui conservèrent précieusement, dans leurs bibliothèques, les beaux ouvrages des écrivains latins dont personne ne se souciait autour d'eux ; les moines recopiaient les vieux manuscrits, avec fort peu d'intelligence, le plus souvent ; mais c'est grâce à eux pourtant que se sont conservés les précieux ouvrages où les auteurs latins avaient, à l'imitation des Grecs, abordé les grands problèmes de la politique, de la morale et de la religion, avec une belle hardiesse d'esprit et une véritable curiosité de savants. Ces trésors ne furent pas utilisés au moyen âge ; mais l'humanité, plus tard, les a retrouvés.

Ce sont aussi les moines et les prêtres qui ont fondé et

entretenu les écoles du temps : elles étaient situées dans une dépendance de l'église ou du monastère ; on y enseignait la lecture, l'écriture, le calcul aux jeunes roturiers qui se destinaient à la carrière ecclésiastique, et quelquefois aux autres.

Aux XIIe et XIIIe siècles, se formèrent dans quelques grandes villes, sous le contrôle et sous la tutelle de l'Église, des corporations mi-laïques, mi-ecclésiastiques, appelées Universités : celle de Paris, la plus célèbre de toutes, comprenait plusieurs milliers d'étudiants de tous pays, recevant l'enseignement en latin de maîtres qui, pour la plupart, étaient des hommes d'Eglise. Sans doute, la science ne fit, pour ainsi dire, aucun progrès dans ces Universités : on y perdait trop de temps à discuter subtilement sur la religion, sur Dieu, les saints, l'âme des hommes ; mais du moins elles contribuèrent à entretenir le goût des études, la curiosité intellectuelle et le travail de l'esprit d'où devaient sortir, un jour, les grandes inventions et les grandes découvertes qui marquent le début des temps modernes.

L'INTOLÉRANCE ET LES GUERRES RELIGIEUSES AU MOYEN AGE.

La haine du juif. — A ces bienfaits de l'Église, il faut, pour être impartial, opposer l'œuvre de sang dont elle est responsable.

La même Église qui rêva d'établir la paix entre tous les chrétiens, la paix du troupeau sous la houlette de pasteurs aveuglément obéis, a montré une haine implacable pour les infidèles et pour les hérétiques.

L'Église a laissé naître et croître la haine des juifs : ce petit peuple, dispersé par les Romains quelque temps après la mort de Jésus, avait observé avec obstination la vieille religion de Moïse et refusé de voir en Jésus un Dieu. Quand le christianisme triompha, on fit subir aux Juifs mille vexations; au moyen âge, ils étaient comme parqués dans des quartiers distincts, d'ordinaire sales et repoussants ; on les astreignait à porter un costume spécial. Exclus de toutes les corporations, déchus du droit de posséder des terres, ils vi-

vaient de petit commerce et faisaient surtout le métier de prêteurs d'argent : comme ils n'avaient aucun recours contre leurs débiteurs insolvables, — l'Église proscrivant le prêt à intérêt, — ils ne prêtaient qu'à des taux très élevés, à cause des risques que courait leur argent.

Usuriers et infidèles, c'était assez pour que les juifs fussent détestés ; on leur attribuait tous les crimes commis dans la région ; on les rendait responsables de toutes les épidémies ; et, aux cris de « Mort aux Juifs ! » la foule fanatique allait par intervalles piller leurs taudis, massacrer femmes, enfants, vieillards. La haine du juif s'est perpétuée jusqu'à nos jours, surtout chez les catholiques intolérants.

Les causes des croisades contre les musulmans. — Les croisades sont des expéditions armées des chrétiens en Terre Sainte. La Terre Sainte est le nom donné par les chrétiens à la Palestine (ancienne Judée) parce que c'est là que Jésus a vécu et est mort ; son tombeau était à Jérusalem. Au moyen âge, beaucoup de chrétiens y allaient en pèlerinage, croyant ainsi faire un acte de piété agréable à Jésus.

Mais le voyage était dangereux : la Terre Sainte appartenait à des peuples mahométans qui détestaient la religion du Christ. A la fin du XIe siècle elle était aux mains d'une tribu qui infligeait aux pèlerins toutes sortes de mauvais traitements. L'un de ces pèlerins, le moine Pierre l'Ermite, en revenant de Terre Sainte, alla en 1095 raconter au pape, qui s'appelait alors Urbain II, les souffrances qu'enduraient les pieux pèlerins. La même année, le pape réunit à Clermont-Ferrand, en Auvergne, un grand nombre d'évêques, d'abbés, de seigneurs et d'hommes du peuple pour les exciter à tirer vengeance des mahométans.

Urbain les exhorta à prendre les armes et à aller délivrer Jérusalem. Tous les fidèles présents oublièrent, comme le pape, que les moyens violents qu'il recommandait, Jésus lui-même les aurait réprouvés, lui qui prêchait avant tout la paix, la douceur et le pardon des offenses. L'idée ne vint à personne que Jésus, en condamnant toutes les violences, n'avait fait exception pour aucune, et que toutes les guerres,

à ses yeux, étaient criminelles ; tous, enflammés par le discours du pape, s'écrièrent : « Dieu le veut ! » Puis ils mirent sur leurs épaules une croix formée de morceaux d'étoffe, en signe qu'ils s'engageaient à faire la guerre aux musulmans ; de là le nom de croisades, donné aux expéditions contre les infidèles.

Tout le monde voulut en être : les seigneurs étaient trop heureux de cette guerre nouvelle, au bout de laquelle ils entrevoyaient de brillantes passes d'armes avec la conquête et le pillage des pays d'Orient ; bien des simples prêtres ambitieux rêvèrent un évêché en Terre Sainte ; il y eut sans doute plus d'un roturier qui se vit déjà échangeant son triste sort de serf pour un titre de baron en Palestine. En tout cas, si tous ne devaient pas faire fortune en Orient, tous étaient bien assurés d'aller tout droit au ciel s'ils mouraient pour la cause de Dieu : les prêtres l'avaient promis. Telles sont les causes des croisades.

On en compte sept principales.

La première croisade contre les musulmans. — La première fut la plus importante : les plus pressés de partir, une foule d'hommes du peuple, partirent les premiers en 1096, sous la conduite de Pierre l'Ermite, traînant avec eux sur des chariots leurs femmes et leurs enfants ; cette immense cohue mal armée gagna la vallée du Danube qu'elle descendit jusqu'à vers Constantinople ; mais elle n'arriva pas jusqu'en Terre Sainte : elle périt en route, par la faim, et sous les coups des populations chrétiennes de la vallée du Danube dont les croisés pillaient le pays pour se nourrir : les quelques milliers de survivants qui purent passer en Asie y furent exterminés par les musulmans d'Asie Mineure.

Mais la véritable armée des croisés, pendant ce temps, faisait de longs préparatifs. Quand elle se mit en route, elle était forte de plus de cent mille hommes. Cette armée se divisa en trois corps pour arriver par trois chemins différents à Constantinople. De cette ville, elle traversa l'Asie Mineure ; à son arrivée devant Antioche, les privations et les rencontres avec l'ennemi l'avaient réduite à 50.000 hommes.

Enfin, après de grandes souffrances, elle parvint à prendre d'assaut Jérusalem, le vendredi saint de l'année 1096. L'entrée des croisés à Jérusalem fut marquée par un horrible carnage : à l'entrée du temple principal où les musulmans s'étaient réfugiés, le sang s'élevait jusqu'à la bride des chevaux. Aussitôt après ces atrocités, les chrétiens, sans prendre le temps de se reposer de leurs fatigues, se rendirent en procession, pieds nus et comme d'humbles pèlerins, au Saint-Sépulcre, où reposait le corps de celui qui avait toute sa vie prêché aux hommes la pitié et la fraternité.

Un royaume chrétien fut alors fondé en Palestine : des ordres de moines armés, les ordres religieux et militaires des Templiers et des Hospitaliers, furent spécialement chargés de le défendre ; mais la plupart des survivants de la croisade retournèrent dans leurs domaines de France. Un nombre considérable de chrétiens avaient péri dans cette première croisade.

La 2e et la 3e croisades contre les musulmans. — L'ardeur s'en trouva diminuée : les croisades qui suivirent ne provoquèrent pas le même enthousiasme que la première. Après le départ des premiers croisés, les musulmans, revenus en force, n'avaient pas tardé à reprendre la plupart des villes de Palestine. Jérusalem se trouva menacée : une deuxième croisade était nécessaire.

Elle fut prêchée par un moine éloquent, saint Bernard. Dans une guerre contre le comte de Champagne, le roi de France, Louis VII, avait mis le feu à la petite ville de Vitry ; 1.300 personnes avaient péri dans les flammes. Le remords et la peur de l'enfer s'emparèrent de Louis VII, qui était très pieux ; il voulut expier son crime. Pour expier la mort des 1.300 victimes de Vitry, il fit le vœu d'aller tuer des musulmans en Terre Sainte, et il partit à la tête de la deuxième croisade (1147).

La deuxième croisade n'eut d'autre résultat que de faire tuer quelques milliers d'hommes : les musulmans gardèrent toutes les forteresses qu'ils avaient prises au royaume de Jérusalem. Les croisés, découragés, rentrèrent dans leur

pays en 1149, sans avoir rien fait. Peu de temps après, Jérusalem elle-même retomba aux mains des infidèles : les chrétiens ne gardèrent plus que quelques ports de la côte de Palestine.

Une troisième croisade, en 1190, ne put reprendre la Ville Sainte : elle fut tristement signalée par un nouveau massacre de musulmans : 5.000 prisonniers faits lors de la prise de Saint-Jean-d'Acre, par le roi de France Philippe-Auguste et son allié le roi anglais Richard Cœur de Lion, furent égorgés le même jour.

La quatrième croisade. — La quatrième croisade (1204) mérite à peine ce nom : car ce fut surtout une affaire commerciale et un acte de brigandage : les croisés, pour arriver plus facilement en Palestine, voulurent y aller par mer : ils demandèrent des navires à une ville de marins italiens, Venise, qui possédait beaucoup de navires de transport.

Les croisés, n'ayant pas assez d'argent pour payer le prix de leur passage, acceptèrent de se battre pour le compte des Vénitiens : ils prendraient quelques villes que convoitait Venise ; en échange, les navires vénitiens les déposeraient en Palestine : les chefs de la croisade, d'accord avec les principaux magistrats de Venise, décidèrent d'aller prendre Constantinople, la capitale de l'ancien empire romain d'Orient, qui était alors la plus grande et la plus riche ville du monde chrétien.

Les chrétiens d'Occident considéraient les chrétiens grecs de l'empire de Constantinople comme de mauvais chrétiens, parce qu'ils ne reconnaissaient pas la supériorité du pape de Rome sur leurs évêques ; ils n'eurent aucun scrupule à s'emparer de la grande ville qui tentait leur cupidité. Constantinople fut pillée de fond en comble, puis tout l'empire grec fut partagé entre les Vénitiens, bons commerçants, et les croisés, gens pillards. Après cette bonne affaire, satisfaits du butin pris dans la grande ville et des domaines pris aux riches habitants du pays, les croisés n'allèrent pas plus loin ; ils ne tentèrent rien pour délivrer les Lieux Saints.

Les dernières croisades contre les musulmans. — Les dernières croisades n'eurent pas plus de succès ; la sixième et la septième furent l'œuvre personnelle d'un pieux roi de France : saint Louis. Dans la sixième (1248-51), le roi, à peine débarqué en Egypte, fut fait prisonnier et obligé de payer une forte rançon. La septième se termina encore plus mal : le roi mourut en route, près de Tunis, où l'expédition s'était arrêtée, et elle rebroussa chemin aussitôt (1270).

Ce fut la dernière de ces expéditions sanglantes qui coûtèrent tant de vies humaines, inutilement sacrifiées, si l'on considère que les profits que retirèrent les chrétiens de leur contact avec les musulmans, plus civilisés qu'eux, auraient pu être obtenus par les échanges commerciaux et des relations pacifiques.

Croisades contre les Albigeois. — Vers le temps où les croisés prenaient Constantinople, une croisade d'un nouveau genre se préparait dans le nord de notre pays ; cette fois, elle était dirigée contre les populations du midi de la France.

Les méridionaux étaient alors plus civilisés que les Français du Nord : beaucoup de villes de commerce s'étaient développées dans le voisinage de la Méditerranée, qui était redevenue, depuis les croisades, la grande voie de communication avec l'Orient. Chaque ville formait une sorte de commune indépendante, dont les bourgeois, enrichis par le commerce et l'industrie, rivalisaient de luxe et d'opulence avec les seigneurs du voisinage.

Dans ces villes prospères, sous ce gai soleil du Midi, la vie était moins sombre que dans la plupart des pays du Nord : on aimait le plaisir, on aimait les fêtes dont l'éclat était relevé par les chants des troubadours, écrits en une belle langue harmonieuse et sonore, inintelligible aux gens du Nord, la langue d'oc ; on n'y prenait pas non plus trop au tragique les choses de la religion : beaucoup interprétaient l'Evangile à leur façon, et poursuivaient de leurs railleries les prêtres et les moines.

Le plus grand seigneur du Midi, le comte Raymond de

Toulouse, laissait dire et laissait faire. Pour les prêtres catholiques, le Midi était un nid d'hérétiques qu'on appelait les Albigeois, parce qu'Albi était leur principal centre. Or, pour l'Eglise, un hérétique méritait d'être traité plus durement qu'un criminel : un pape du début du XIIIe siècle fit prêcher dans le Nord, en 1209, une croisade contre eux, et aussitôt des milliers de pillards du nord de la France s'abattirent sur le Midi.

La première ville qui leur résista, Béziers, fut saccagée ; les croisés tuèrent tout, même les enfants ; puis ils mirent le feu à la ville ; après plusieurs massacres, les hérétiques vaincus furent dépouillés de leurs biens ; le chef des pillards, Simon de Montfort, reçut du pape les États du comte de Toulouse.

Pour extirper complètement l'hérésie du pays, on institua les tribunaux ecclésiastiques qu'on appela les tribunaux de l'Inquisition. Les moines dominicains, qui y siégeaient, étaient chargés de rechercher les hérétiques. Les suspects étaient mis à la torture : on les forçait d'avouer, puis on les jetait, pour le reste de leur vie, dans un cachot, où on les emmurait : ils étaient là comme ensevelis vivants, séparés du reste du monde ; par un trou pratiqué dans la muraille de leur cellule, on leur passait leur nourriture ; d'autres étaient livrés au bourreau qui les brûlait ou les pendait. Ces terribles tribunaux tinrent le Midi sous la terreur pendant un siècle.

L'ÉGLISE ET LE POUVOIR LAÏQUE

L'Église et la royauté du XIe au XIIIe siècle. — Jusqu'aux XIIIe siècle, la papauté n'a cessé de grandir en autorité et en prestige ; dès le XIe siècle, le pape Grégoire VII a pu formuler, avec une énergie brutale, le principe de la supériorité de la papauté sur tous les rois et les empereurs.

La royauté capétienne, dont les débuts furent si humbles, n'osa pas protester ; le roi de France fut longtemps un bien petit seigneur en face du pape ; quand l'un des premiers Capétiens, Robert le Pieux, fut excommunié par le pape pour avoir épousé sa cousine, au mépris des lois de l'Église qui interdisait les unions entre proches parents, il dut se soumettre bien humblement.

Au XIIIe siècle, cette situation changea : la royauté française se fortifie à la suite des grandes acquisitions territoriales de Philippe-Auguste. Malgré sa piété exemplaire, saint Louis, inspiré par ses juristes nourris de l'étude du droit impérial romain, ose, avec des ménagements dans la forme, mais beaucoup de fermeté, déclarer au pape qu'au point de vue temporel un souverain laïque n'a dans son royaume d'autre maître que Dieu.

La papauté et la royauté aux XIVe et XVe siècles. — Son petit-fils, Philippe le Bel, fut plus catégorique et plus brutal : le pape d'alors, Boniface VIII, ayant émis un jour la prétention d'empêcher le roi de lever des taxes sur les domaines ecclésiastiques de son royaume, et ayant, un autre jour, prétendu soustraire à la justice royale un évêque accusé de trahison, Philippe le Bel lui tint tête résolument. Le pape menaça le roi de l'excommunication. Guillaume Nogaret, un des juristes du roi, entra par surprise à Anagni où se trouvait le pape, et le brutalisa. Le vieillard mourut des suites de l'émotion que lui avait causée l'attentat (1303).

Les XIVe et XVe siècles marquent une période de décadence pour la papauté. Après la mort de Boniface VIII, Philippe le Bel obtint des cardinaux l'élection d'un de ses protégés, l'archevêque de Bordeaux. Le nouveau pape prit le nom de Clément V. Jugeant Rome et ses environs peu sûrs (l'attentat d'Anagni avait été perpétré avec la complicité d'un seigneur italien ennemi de la papauté), Clément V vint s'établir à Avignon, tout près du royaume de son protecteur. Et pendant 72 ans (1305-1378) les papes restèrent à Avignon dans une attitude de protégés.

Quand la papauté, en 1378, rentra à Rome, ce fut bien pis : les cardinaux ne s'entendirent pas, et à la première élection pontificale, il y eut deux papes : l'un nommé par les cardinaux d'origine française, l'autre nommé sous l'influence des cardinaux italiens et du peuple de Rome. Ce fut ce qu'on appelle le Grand Schisme. Pendant plus d'un demi-siècle, il y eut deux papes, parfois trois, s'excommuniant l'un l'autre et excommuniant tous les partisans de leurs rivaux, de sorte que toute la chrétienté se trouva excommuniée.

Le schisme fini, grâce aux efforts des conciles de Constance (1414) et de Bâle (1443), les papes de la fin du xv[e] siècle, au lieu de s'occuper de réformer les mœurs d'une église qui s'était corrompue à la faveur du schisme, ne songèrent qu'à devenir des princes puissants au centre de l'Italie, qu'à enrichir leurs proches neveux et nièces, qu'à embellir leur résidence de Rome.

C'était précisément le temps où la royauté française sortait victorieuse, avec Charles VII, de la guerre de Cent Ans : le roi de France ne manqua pas de profiter de la décadence de la papauté pour lui porter de nouveaux coups et préparer l'asservissement complet de l'Église de France.

Alliance du clergé français et de la royauté. — Depuis les débuts de la monarchie capétienne, le clergé du domaine royal n'avait pas cessé de se montrer l'auxiliaire dévoué du roi, qui d'ailleurs le comblait d'égards et de donations, et le protégeait, à l'occasion, contre les violences des seigneurs laïques. A son tour, le clergé aidait la royauté dans sa lutte contre la féodalité : il sacrait les rois à Reims ; il leur faisait, près du peuple, une réputation qui ne contribua pas peu à asseoir et à étendre l'autorité royale.

Dès que la royauté osa tenir tête à la papauté, le clergé français, qui avait besoin du roi et qui l'aimait, surtout quand il s'appelait saint Louis, donna aux papes et aux cardinaux des conseils de modération. Le clergé français prit même parti, timidement il est vrai, pour le roi Philippe le Bel contre le pape ; il en voulait, d'ailleurs, à la papauté, à cause des lourdes taxes qu'elle imposait aux terres d'Eglise.

Charles VII profita de l'antagonisme d'intérêts entre la papauté et le clergé français pour s'attacher définitivement celui-ci ; au plus fort des démêlés de la papauté avec le concile de Bâle qui prétendait être supérieur au pape, le roi Charles VII, d'accord avec les principaux prélats de son royaume, promulgua la Pragmatique Sanction de Bourges (1438) qui proclamait la supériorité des conciles sur les papes, supprimait la plupart des redevances que les possesseurs des bénéfices ecclésiastiques payaient à Rome ;

elle confiait l'élection des évêques aux chapitres des cathédrales, celle des abbés aux moines des monastères. La royauté semblait ainsi uniquement vouloir protéger l'Eglise de France contre l'avidité pontificale ; en réalité, elle avait un autre but : substituer son influence dans les élections à celle de la papauté. La Pragmatique Sanction de Bourges annonce déjà le concordat de 1516, qui, nous le verrons, allait achever de mettre l'Eglise de France à la discrétion de la royauté.

L'œuvre de l'Église, au moyen âge, jugée par ses partisans et ses adversaires. — Les catholiques de nos jours admirent fort le rôle de l'Eglise au moyen âge : à leurs yeux, elle a été la grande consolatrice des humbles et de tous les cœurs meurtris ; elle a été comme l'ange de la paix et de la douceur au milieu d'une société qui sans elle n'aurait connu que la force brutale ; l'infirmière et la garde-malade des pauvres gens ; la seule institutrice et la seule lumière d'une société qui sans elle eût méprisé la culture intellectuelle et la science. Quant à ses violences, ils les excusent, quand ils ne les approuvent pas, en les rejetant sur la barbarie des temps.

Elle a bercé nos pères, répondent les anticléricaux de notre temps, de vaines promesses pour l'autre monde afin de les mieux dominer dans celui-ci où elle les a terrorisés par la peur de la mort et de l'enfer ; elle a établi la Trêve de Dieu, pour s'éviter à elle-même les violences féodales ; mais elle a inondé le monde du sang des juifs, des Albigeois et des musulmans ; elle a soigné les miséreux, mais après avoir engendré la misère et la souffrance par sa cupidité et son accaparement des richesses ; elle a créé des écoles et des universités, mais elle y a interdit le libre examen, elle y a tué l'esprit scientifique ; c'est grâce à elle que le moyen âge est un âge d'obscurantisme et de médiocrité intellectuelle. Un mot caractérise cette œuvre de mort et de nuit, un nom sinistre, qui sonne lugubrement aux oreilles de tous ceux qui ont le respect de la vie humaine et de la liberté de pensée : l'Inquisition.



La Jacquerie.

CHAPITRE IV

LE PEUPLE : LES PAYSANS.

Condition des paysans après les invasions barbares : le servage. — La classe paysanne formait au moyen âge la très grande majorité de la population de la France qui s'éleva progressivement jusqu'à 12 millions au XIVe siècle pour retomber à 6 ou 8 millions après les massacres et les famines de la guerre de Cent Ans.

Quand l'empire romain s'écroula, au Ve siècle, la Gaule romaine était couverte de grands domaines. Chaque domaine, ou villa, comprenait, outre la maison du maître et de ses gens, des greniers, des celliers, un moulin, un four, des champs répartis, d'ordinaire, en petits lots cultivés chacun par une famille d'esclaves ou de fermiers perpétuels appelés colons. Les invasions germaniques laissèrent subsister ce régime de grande propriété qui se maintint pendant tout le moyen âge.

Au moyen âge, les paysans s'appelaient des vilains (du mot villa). Après les invasions germaniques, il y eut peu de différence entre les colons et les esclaves : presque tous les vilains furent serfs (d'un mot latin qui signifie esclave).

Le serf : ses charges. — Les seules différences entre le serf du moyen âge et l'esclave de l'antiquité, c'est que le serf peut constituer une famille indissoluble, comme tous les chrétiens, et qu'il ne peut être vendu indépendamment de sa famille et du lopin de terre qu'il cultive.

A cela près, le serf est un esclave.

Il lui est interdit de quitter son lopin de terre : s'il s'enfuit, son maître exerce sur lui le droit de suite, c'est-à-dire le poursuit, et s'il le trouve, le punit cruellement ; il ne peut épouser une serve appartenant à un autre seigneur, sans l'autorisation de son maître ; il ne possède rien en propre : tout ce qu'il a est à son maître : c'est son maître qui hérite de lui, non ses enfants ; le serf, disait-on, a la mainmorte pour donner ; cela signifiait qu'il n'avait le droit de rien léguer aux siens : c'est pour cette raison qu'on l'appelle quelquefois un mainmortable. Enfin son maître peut exiger de lui autant de services de corps ou corvées qu'il lui plaît : ce sont des journées de travail gratuit, soit pour entretenir le château féodal ou les routes, soit pour cultiver la partie du domaine que le maître s'est réservée. Le seigneur exige aussi des redevances en nature ou en argent : ces redevances, qu'il élève selon son caprice, s'appellent des tailles.

Aussi disait-on : le serf est taillable et corvéable à merci : à merci signifie jusqu'à ce que le seigneur en ait pitié. Il faut dire d'ailleurs que le nombre des journées de corvées et le chiffre des redevances étaient fixés par la coutume, que les mauvais seigneurs seuls violaient au préjudice de leurs serfs.

Le vilain libre. — Le vilain libre est d'ordinaire un serf affranchi. Dans des moments de gêne, le seigneur, moyennant finances, accordait à un serf ou à un village de serfs

une charte, c'est-à-dire une sorte de certificat attestant que désormais ces serfs étaient libres. Dès la fin du XIIe siècle, presque tous les serfs sont ainsi devenus des vilains libres. Le servage a été aboli sur le domaine particulier du roi de France au début du XIVe siècle.

Voici en quoi consiste cette liberté :

Le vilain peut désormais quitter la terre de son seigneur et s'établir ailleurs, comme ouvrier de ville, ou comme fermier d'un autre seigneur moins exigeant.

Il peut léguer ses meubles, ses économies à ses enfants ; même il peut céder, pour de l'argent, à une autre famille de vilains, le lopin de terre que le seigneur lui a affermé et dont, à la longue, il se considère comme le vrai propriétaire.

Il peut disposer librement de son travail et des fruits de son travail, une fois qu'il a payé à son seigneur le prix fixé par la charte d'affranchissement. Ce prix consistait en une somme d'argent, appelée cens ; en redevances en nature (blé, vin, foin, avoine), exigibles au moment de la récolte, en journées de corvées.

En outre, les vilains devaient à leur seigneur des péages, pour circuler sur ses routes et franchir ses ponts, construits pourtant par les corvées paysannes ; des aides quand ils vendaient leurs denrées au marché ; ils ne peuvent ni moudre leur grain, ni cuire leur pain, ni fabriquer leur vin eux-mêmes ; par ses ordonnances ou bans, le seigneur les oblige à moudre leur grain à son moulin, qu'on appelle le moulin banal (du mot *ban*) ; à cuire leur pain au four banal, à écraser leur raisin au pressoir banal. Et tous ces services, qu'il leur rend, bien malgré eux, il les fait payer cher. Ces charges déguisées s'appellent des banalités.

Mais, de tous les droits du seigneur, le plus abusif est le droit de chasse qu'il s'est réservé à lui seul. Pour son plaisir, il entretient, au milieu des champs cultivés, des garennes où pullulent cerfs, sangliers, lièvres, oiseaux de toutes sortes, qui en sortent pour ravager les cultures du voisinage : défense au paysan, sous peine d'être pendu, de toucher au gibier du maître. Après les déprédations du gibier, celles des chasseurs : ils arrivent en grand

équipage, et ils passent avec leurs meutes et leurs chevaux à travers les terres cultivées, sans souci du travail dépensé.

En droit, le vilain libre a sur le serf deux avantages : le premier, d'être libre ; le second, de ne devoir que des redevances fixes et non plus arbitraires.

Mais, dans la pratique, la condition du vilain reste, sous le régime féodal, peu supérieure à celle du serf : car le seigneur peut toujours exiger plus qu'il ne lui est dû. Le vilain n'a pas d'épée pour se défendre contre son seigneur tout bardé de fer ; il n'a pas de juge pour le protéger : le seul tribunal auquel il puisse se plaindre est précisément celui du seigneur, car, selon la coutume d'alors, « entre le seigneur et le vilain, il n'y a de juge que Dieu seul ».

L'agriculture au moyen âge. — Ces charges accablantes, auxquelles il faut joindre la dîme payée au prêtre, avaient pour résultat fatal de maintenir l'agriculture dans un état lamentable.

Durant tout le moyen âge, aucun progrès ni dans le matériel agricole, ni dans les modes de culture.

Dans beaucoup de pays, on laboure le sol, comme dans les pays les plus arriérés de l'antiquité, avec une charrue à socle de bois, sans roues ; en guise de herse, on traîne des échelles pour égaliser le sol et briser les mottes : dans le Nord, on bat le blé au fléau ; dans le Midi, il est foulé par les bêtes.

Nulle part on n'a la moindre notion raisonnée d'agriculture : on fait ce qu'ont fait les ancêtres, par pure routine.

Faute de savoir qu'une terre doit se reposer et qu'il faut faire alterner une culture épuisante avec une culture réparatrice, on était réduit à laisser tous les deux ou trois ans les terres en jachère, c'est-à-dire improductives. Faute de voies de communication nombreuses et sûres, permettant les échanges entre régions de productions différentes, on était condamné à faire rendre à chaque région tous les produits nécessaires à la consommation locale, même ceux qui ne venaient qu'avec peine et au prix de travaux coûteux : ainsi, ne pouvant avoir facilement les vins du Midi, on s'é-

vertuait à obtenir du raisin dans le Nord, en Picardie, en Normandie, en Bretagne, où la culture de la vigne est incertaine et fort peu rémunératrice. Cette pratique n'allait pas sans un grand dommage pour l'intérêt général.

Comment d'ailleurs, le vilain s'appliquerait-il à améliorer une terre qui ne lui appartient pas, dont les meilleurs produits ne sont pas pour lui, mais pour un maître oisif ; une terre où le gibier du maître, où le maître lui-même avec sa meute peuvent venir à tout moment détruire en une seule journée le travail de toute l'année ; une terre, où, à la première guerre féodale, l'ennemi viendra brûler les récoltes, couper les arbres fruitiers, sans pitié pour le vilain, uniquement pour faire tort au seigneur du lieu ?

Misère et ignorance du paysan. — Le mauvais état de l'agriculture, s'ajoutant aux charges écrasantes du paysan, a rendu sa condition misérable.

Pour lui, aucun bien-être : ses vêtements, deux robes grossières de lin, qu'il porte l'une sur l'autre, sont souvent sordides et en guenilles ; sa maison est un taudis. Rien de plus pitoyable que l'aspect d'un village d'alors, blotti contre les hautes murailles du château féodal ou de l'Eglise paroissiale, comme pour y chercher une protection de tous les instants : les maisons ne sont que de pauvres cabanes, basses, en torchis, couvertes de chaume, le plus souvent sans fenêtres, aux portes mal fermées par une cheville de bois. Pour plancher, la terre battue ; pour tout meuble, quelques grossiers escabeaux et une table : la pièce est éclairée et chauffée par une vaste cheminée, où flambent, l'hiver, les soirs de veillée, des morceaux de résine qui tiennent lieu de chandelles ; au grenier, sous le toit, de la paille ou des lits de feuilles sèches où couche, pêle-mêle, toute la famille. Devant la porte : du fumier, des immondices, des eaux croupissantes, où se vautrent des porcs.

Quant à la nourriture, composée de pain noir ou de châtaignes, de légumes, et d'un peu de viande de porc, elle est, en temps ordinaire, à peine suffisante ; mais vienne une mauvaise récolte, ou une guerre qui ruine les cultures : alors,

c'est la famine. Car les routes n'étant pas sûres, et chaque pays ayant d'ailleurs à peine de quoi se suffire, les pays épargnés par le fléau n'exportent pas dans les pays affamés.

Dans le nord de la France, on compte en l'espace d'un siècle 70 famines locales, pendant lesquelles on était réduit à manger l'écorce des arbres et l'herbe des prairies. Sur les grandes routes, on assaillait les voyageurs isolés pour les manger ; leurs membres étaient dépecés, grillés, dévorés. Un contemporain nous rapporte que des enfants étaient attirés à l'écart par l'appât d'une pomme ou d'un œuf ; là on les égorgeait. Près de Mâcon, on trouva chez un malheureux 48 têtes d'hommes, restes de ses horribles repas.

Sur ses traits amaigris, sur ses épaules voûtées avant l'âge, le vilain porte la trace de toutes ces privations. Son organisme affaibli, en ce temps où l'on n'a aucuue notion d'hygiène, est une proie toute prête pour toutes les épidémies ; de sorte que la famine a pour complément des maladies affreuses, comme la lèpre ou la peste, à peu près disparues de nos contrées aujourd'hui, grâce au progrès de l'hygiène et du bien-être.

La misère ne va pas non plus sans ses compagnes habituelles : l'ignorance et la superstition. Les écoles n'existant pas à la campagne, le paysan est complètement illettré, et son cerveau inculte, engourdi, reste accessible aux plus grossières croyances, aux plus folles superstitions.

En voici quelques-unes, relatives à l'agriculture.

Il fallait ne commencer à labourer qu'après avoir promené trois fois du pain et de l'avoine, avec un cierge allumé, autour de la charrue ; on ne devait filer ni coudre le jeudi ni le vendredi, parce que cela faisait pleurer la sainte Vierge. Tracer une croix sur la cheminée empêchait les poules de s'égarer ; jeter du pain dans un puits l'empêchait de tarir ; placer du buis bénit sur le fourrage éloignait les insectes ; mettre les os d'une tête de jument dans le jardin faisait mourir les chenilles ; saint Eloi guérissait les chevaux ; saint Didier détruisait les taupes ; pour éloigner les oiseaux gourmands, l'un des moyens les plus efficaces consistait à écrire çà et là sur le sol : Raphaël. Quand on connaissait toutes ces recettes de bonnes femmes, et bien d'autres encore du même genre, on était bon laboureur.

D'après Rambaud : *Histoire de la civilisation française.*

Aussi, comme les nobles, et même les gens des villes, méprisent le pauvre hère ! C'est leur risée. Les conteurs bourgeois exercent sur lui leur verve malicieuse, dans leurs petits contes satiriques qu'on appelle les fabliaux. Ils le mettent en scène, avec sa gaucherie, sa grosse naïveté, sa malpropreté repoussante, sa poltronnerie, sa peur des coups qui ne l'empêche pas de rosser sa femme pour la moindre peccadille. On l'appelle par dérision Jacques Bonhomme : c'est la bonne bête inintelligente qu'on peut surcharger sans qu'elle se plaigne, qui trouve tout naturel d'être ainsi grevée. Aussi bien, n'est-ce pas le sort du paysan depuis que le monde existe ? Les ancêtres de Jacques Bonhomme, l'esclave et le colon gallo-romain ont-ils jamais fait autre chose que d'entretenir par leurs labeurs l'oisiveté et l'opulence des riches ? Aussi accepte-t-il son sort avec la résignation du bœuf habitué au joug.

Les paysans et la royauté ; la Jacquerie ; Jeanne d'Arc. — Jacques Bonhomme eut, au milieu de sa détresse, quelques années d'espoir.

Son curé, en qui il avait une confiance aveugle, lui apprit, à partir du XIe siècle, qu'il y avait à Paris un bon roi, ami de l'Église qui aimait beaucoup les paysans et qui saurait bien obliger les seigneurs à ne plus écraser le pauvre peuple.

Et en effet, au XIIIe siècle, Jacques Bonhomme commença à remarquer que les guerres entre seigneurs devenaient plus rares et que ses seigneurs semblaient redouter le roi qui résidait à Paris.

Au XIVe siècle, son curé lui apprit — il n'y avait pas de journaux, en ce temps-là — que le bon roi de Paris était assailli injustement par un roi étranger : un roi anglais. Pour se défendre, le bon roi avait besoin d'argent : les impôts augmentèrent ; chaque maison, chaque feu, comme on disait alors, dut payer une somme annuelle au percepteur du roi : quand, sur le marché, Jacques Bonhomme voulait vendre sa volaille ou son blé, il fallait payer encore à l'agent du roi, et à celui des seigneurs, car ceux-ci avaient besoin de faire des dépenses afin d'aller au secours du bon roi.

Puis, son curé lui apprit que le bon roi Philippe VI avait été battu à Crécy (1346) par les méchants Anglais, que Jean le Bon avait été pris à Poitiers (1356), qu'il ne serait délivré qu'après avoir payé une énorme rançon.

Et Jacques Bonhomme fut obligé de peiner encore pour payer la rançon du malheureux roi.

Puis il vit venir ses seigneurs : ils avaient été faits prisonniers à Poitiers : ils avaient promis sur le champ de bataille des sommes monstrueuses, sans marchander : un gentilhomme ne marchande pas. Relâchés sur parole, ils venaient en hâte ramasser sur leurs terres les sommes promises. Pour se les procurer, ils mettaient à l'encan le bien de leurs manants. Bestiaux, charrue, charrettes, ferrailles, tout leur était bon : même les maigres réserves de grains qu'on gardait précieusement pour les futures semailles. « Cela pris et vendu, que restait-il sur quoi le seigneur eût recours ? Le corps, la peau du pauvre diable. On tâchait encore d'en tirer quelque chose. Apparemment, le rustre avait quelque cachette où il enfouissait. Pour le lui faire dire, on le travaillait rudement. On lui chauffait les pieds, on n'y épargnait ni le fer ni le feu. » (Michelet.)

Ruiné par son seigneur, Jacques Bonhomme n'était pas quitte : il était la proie des grandes compagnies anglaises ou françaises qui saccageaient le pays. Les habitants des villes étaient au moins quelque peu protégés par leurs murailles ; lui, il était à leur merci.

Les paysans ne dormaient plus. Ceux des bords de la Loire passaient les nuits dans les îles ou dans des bateaux arrêtés au milieu du fleuve. En Picardie, les populations creusèrent la terre et s'y réfugièrent... C'étaient de longues allées voûtées, de 7 ou 8 pieds de large, bordées de 20 ou 30 chambres, avec puits au centre, pour avoir à la fois de l'air et de l'eau. Autour du puits, de grandes chambres pour les bestiaux. Les familles s'y entassaient à l'approche de l'ennemi. Les femmes, les enfants y pourrissaient des semaines, des mois, pendant que les hommes allaient timidement au clocher voir si les gens de guerre s'éloignaient de la campagne.

Mais ils ne s'en allaient pas toujours assez vite pour que les pauvres gens pussent semer ou récolter. Ils avaient beau se réfugier sous la terre, la faim les y atteignait. Dans la Brie et le Beauvoisis surtout, il n'y avait plus de ressources. Tout était gâté, détruit ; il ne restait plus rien que dans les châteaux. (Michelet.)

La bonne bête de somme, rendue furieuse par la faim, devint enragée : elle paya à ses maîtres, comme dit Michelet, « un arriéré de plusieurs siècles ».

Ce fut la Jacquerie. Jacques Bonhomme força les châteaux, n'épargnant personne, ni femmes ni enfants.

Mais que pouvait Jacques Bonhomme, avec son bâton et sa fourche, contre son seigneur bardé de fer? Les seigneurs, un moment effrayés, se ressaisirent vite. Ils tombèrent sur les Jacques, et en firent un horrible carnage ; dans le bassin parisien, le foyer de la révolte, il y eut des pays qui furent entièrement dépeuplés.

La bête de somme reprit le joug, donnant de temps à autre quelque coup de corne terrible à l'Anglais ou au seigneur qui la poussait trop à bout.

Jacques Bonhomme fut pendant un siècle le souffre-douleur de tous les gens de guerre. Dans sa bonté, il s'apitoyait, non seulement sur son propre sort, mais sur celui du malheureux roi de France, dont son curé, ou les gens de guerre, lui contaient les infortunes. Un jour, c'était le bon roi Charles VI qui devenait fou ; un autre jour, son fils, le dauphin Charles VII, était renié par son père et par sa mère, dépouillé de son royaume au profit du roi d'Angleterre par sa propre mère. (Traité de Troyes, 1420.) Le pauvre dauphin Charles n'était plus que le petit roi de Bourges, réfugié au sud de la Loire : si Orléans, la seule bonne ville qui tint encore, tombait, le roi de Bourges était perdu.

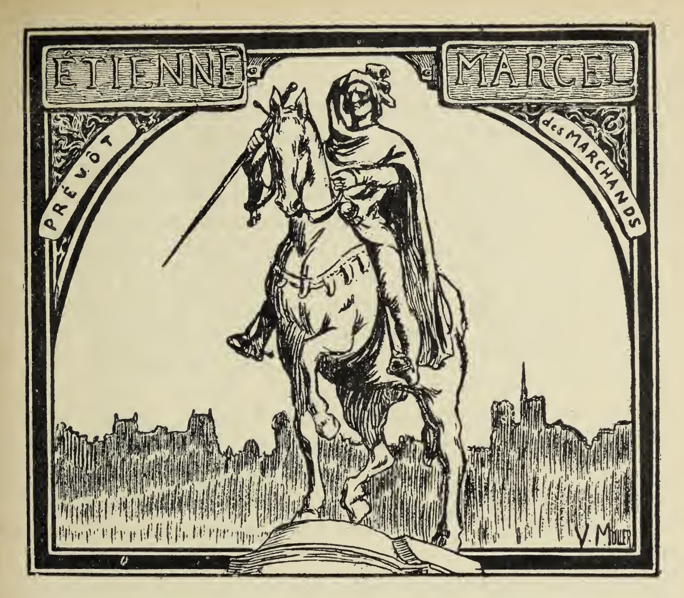
Alors, une fille de Jacques Bonhomme, Jeanne d'Arc, eut pitié de tous ses frères, les Jacques, et aussi du malheureux descendant de saint Louis, le fils de ses rois. Nous avons vu comment elle délivra Orléans, comment elle fit sacrer le dauphin à Reims (1430) et comment elle périt, à Rouen, dans un affreux supplice, victime de son amour pour ses frères, les Jacques, et de sa pitié pour le roi de France.

Jacques Bonhomme ne tarda pas à s'apercevoir que sa fille n'était pas morte en vain, pour lui. Son curé, qui l'avait d'abord prise pour une sorcière, reconnut lui-même que c'était une sainte : que du haut du ciel, elle veillait sur les siens et sur le bon roi de France.

Et, en effet, la guerre qui durait depuis cent ans finit comme par enchantement.

Charles VII « le Bien-Aimé » recouvra son royaume. Pour chasser les bandes françaises et étrangères, il créa des compagnies d'ordonnance, dont Jacques Bonhomme paya les frais, trop heureux d'être débarrassé par les gendarmes du roi des bandes de routiers anglais ou français. Son curé lui représenta que puisque l'armée était désormais permanente, il fallait accepter, avec résignation, de payer aux percepteurs du roi la taille permanente destinée à solder cette armée. Et Jacques Bonhomme s'en remit au roi du soin d'assurer son bonheur.

Il allait apprendre, à ses dépens, ce qu'il en coûte de suivre trop aveuglément les conseils de son curé et de s'en remettre au roi du soin de ses propres affaires, au lieu de les faire lui-même ; il n'allait pas tarder à s'apercevoir que la royauté étant devenue absolue, lui, Jacques Bonhomme, n'avait fait que changer de maître.



Un ancêtre révolutionnaire de la bourgeoisie française.

CHAPITRE V

LE PEUPLE DES VILLES

L'industrie et le commerce. — Les nobles, qui ne faisaient aucun travail utile, n'avaient pas seulement besoin du travail du paysan, qui leur procurait leur nourriture ; ils avaient aussi besoin de forgerons pour forger leurs armes, de tisserands et de drapiers pour leur fournir des vêtements, d'orfèvres pour fabriquer les parures de leurs femmes, la vaisselle de leur table, les ornements de leurs chapelles. Ces artisans vivaient soit dans les anciennes villes romaines, soit dans de nouvelles villes fondées autour de quelque château fort ou de quelque couvent.

Ni l'industrie, ni le commerce ne se pratiquaient comme de nos jours.

Aujourd'hui, la fabrication d'un grand nombre de produits se fait dans de grandes usines où des centaines d'ouvriers travaillent souvent pour le compte d'un même patron dont ils font marcher les machines ; le patron ne vend pas lui-même au détail les produits ainsi fabriqués. Il les vend en grande quantité à de gros marchands, qui eux-mêmes les revendent avec bénéfice à des détaillants.

Au moyen âge il n'en était pas de même. Il n'y avait pas de patron assez riche pour occuper des centaines d'ouvriers, et on ne disposait d'aucune des machines de notre temps. Le patron travaillait de ses mains, avec quelques ouvriers et apprentis, au rez-de-chaussée de sa maison, sous l'œil du client, et, son travail fait, il l'exposait sur le rebord de la large fenêtre dont était percé le rez-de-chaussée. Pendant l'apprentissage qui durait longtemps, l'apprenti était sous la tutelle du patron, mangeait à sa table. Ouvrier, ses outils lui appartenaient et il se louait à la journée, à la semaine ou à l'année.

Un autre caractère qui distingue l'industrie du moyen âge de la nôtre, c'est le groupement des artisans d'un même corps de métier en associations appelées corporations. C'est ainsi qu'il y avait une corporation de drapiers, une d'orfèvres, une de bouchers, etc. Chaque corporation comprenait les patrons, les ouvriers et les apprentis d'un même métier.

Une corporation était une sorte de petite république, dont les membres réglaient eux-mêmes les questions d'intérêt commun : la corporation était aussi une sorte de société de secours mutuels entre gens du même métier, et de surveillance réciproque ; des maîtres ou jurés élus parmi les patrons s'assuraient que le travail de tous les patrons était irréprochable, et pouvait être livré aux clients sans nuire à la bonne réputation de la corporation ; ils limitaient le nombre des patrons pour limiter la concurrence qui aurait pu faire trop diminuer les bénéfices de chaque patron ; ils limitaient de même le nombre des apprentis pour ne pas qu'il y eût un jour trop d'ouvriers dans la corporation, ce qui eût fait baisser outre mesure les salaires de chacun d'eux.

Enfin, ils exigeaient que chaque nouveau patron passât un examen professionnel devant eux, fît un chef-d'œuvre de son métier, pour s'assurer qu'il était capable de faire un patron connaissant son art.

Les malades étaient soignés, et souvent les morts enterrés aux frais de la corporation. Chaque corporation se mettait sous la protection d'un saint qui devait veiller sur elle du haut des cieux ; ce saint était son patron. Le jour de sa fête, toute la corporation, après une messe solennelle, se livrait à de grandes réjouissances en commun ; patrons, ouvriers et apprentis assistaient à un grand banquet auquel on conviait souvent quelques pauvres.

Les matières premières qui entraient à Paris devaient être portées aux Halles où elles étaient visitées par les maîtres ou jurés. Les fabricants ne pouvaient les acheter lorsqu'elles étaient en route et s'approvisionner ainsi aux dépens de leurs confrères. Les corporations les achetaient en gros pour les partager ensuite entre tous les maîtres : déjà sans doute, afin d'éviter les injustices et les réclamations, les parts étaient tirées au sort. Lorsqu'un fabricant survenait au moment où un confrère allait conclure, soit par la paumée, soit par la remise du denier à Dieu, un marché ayant pour objet des matières premières ou des marchandises de métier, le témoin pouvait se faire céder, au prix coûtant, une partie de l'achat. Comme la défense d'aller au-devant des matières premières, comme le lotissement, cet usage singulier avait pour but d'empêcher l'accaparement, de faire profiter tous les membres de la corporation des bonnes occasions. Il était fondé sur cette idée que les fabricants du même métier n'étaient pas des concurrents avides de s'enrichir aux dépens les uns des autres, mais des confrères animés de sentiments réciproques d'équité et de bienveillance et appelés à une part aussi égale que possible dans la répartition des bénéfices ; cette conception des rapports entre confrères découlait nécessairement de l'existence même des corporations, comme la concurrence à outrance résulte de l'isolement des industriels modernes.

(Fagniez : *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris.*)

Les fabricants qui vendaient eux-mêmes leurs produits n'étaient pas les seuls marchands : il y en avait d'autres qui ne produisaient eux-mêmes aucun objet fabriqué et dont le métier consistait uniquement à acheter aux fabricants leurs produits, aux paysans leurs animaux domestiques ou leurs matières premières pour les revendre plus cher à d'autres

personnes ; ceux qui vivaient de ce trafic étaient seuls, à proprement parler, ce que nous appelons aujourd'hui des commerçants. Ils se groupaient, comme les fabricants, en corporations.

Les commerçants ne se contentaient pas d'étaler leurs marchandises à la devanture de leur rez-de-chaussée ; à jours fixes, marqués pour les grands marchés, les plus riches venaient vendre sous de vastes halles couvertes. En outre, pour commercer d'une ville à l'autre, les marchands se réunissaient en troupes armées : car on pouvait être attaqué en route par des brigands ou des seigneurs pillards ; les commerçants de toutes les villes se donnaient rendez-vous chaque année à de grandes foires où s'échangeaient tous les produits du temps. Les principales foires étaient celle du Lendit à Saint-Denis, de Troyes en Champagne, de Beaucaire dans le Languedoc.

De même, les négociants qui allaient, par mer, acheter en Orient des épices ou des tissus de soie ne voyagaient que sur des navires armés en guerre, et d'ordinaire plusieurs bateaux se réunissaient pour naviguer de conserve et se protéger mutuellement.

Communes jurées et villes de bourgeoisie. — Les habitants des villes étaient moins éparpillés que ceux des campagnes ; dans les rues étroites de leurs villes, ils pouvaient plus facilement résister à la tyrannie féodale ; ils comprirent d'ailleurs, plus vite que les paysans, les bienfaits de la solidarité et de l'union.

Vers la fin du XI[e] siècle, dans plusieurs villes du Nord, notamment en Picardie, les artisans ou bourgeois se révoltèrent contre leurs seigneurs et les obligèrent à leur octroyer une charte de commune ; c'était un acte sur parchemin par lequel le seigneur s'engageait à les laisser se gouverner eux-mêmes, moyennant une redevance fixe.

Une fois la charte jurée, les bourgeios s'administraient comme ils l'entendaient ; l'assemblée générale nommait des magistrats municipaux : des échevins et un maire. Ces magistrats rendaient la justice, levaient les impôts,

commandaient les milices. La commune jurée avait ses remparts et, sur sa place publique, une haute tour, semblable au donjon seigneurial, le beffroi, où veillait un guetteur.

Mais la majorité des villes n'ont point conquis leurs libertés par la violence ; elles ont obtenu à l'amiable, de leur seigneur, une charte de bourgeoisie : tel est le cas des villes du Midi où les libertés municipales du temps des Romains n'avaient jamais complètement disparu, et celui des villes du Centre, à qui le roi de France eut la sagesse d'accorder les libertés les plus indispensables.

Les villes dites de bourgeoisie échappaient en partie à l'arbitraire de leur seigneur : les impôts y étaient déterminés par la charte, ainsi que les amendes et les peines, et elles élisaient aussi leurs magistrats. Mais ceux-ci n'avaient que des attributions très restreintes ; c'étaient les prévôts du roi ou du seigneur qui y rendaient la justice, percevaient les impôts et commandaient les milices.

A mesure que se fortifia l'autorité royale, la royauté, sous prétexte de contrôler la gestion des magistrats des communes jurées, les réduisit toutes à l'état de simples villes de bourgeoisie.

Bien-être relatif des bourgeois. — Comparée à la vie du paysan, l'existence des bourgeois est digne d'envie.

Il n'est pas condamné à l'alimentation insuffisante et misérable de l'homme des campagnes, comme le témoigne l'état florissant des corporations de boulangers, de cabaretiers, de rôtisseurs.

Sa toilette a déjà des recherches et des raffinements.

Au XIIe siècle, ses chausses ou braies, sa cotte, une tunique qu'il porte serrée à la taille et qui lui tombe jusqu'aux genoux, son manteau court surmonté d'un capuchon, sont d'étoffes grossières de lin ou de laine, comme les robes de sa femme ; au XIIIe siècle, il s'habille parfois aussi magnifiquement que les seigneurs, avec un grand luxe de dentelles et de fourrures.

Sa maison est autrement confortable que les cabanes du

paysan, quelquefois meublée avec luxe, ce qui n'empêche pas les villes d'alors d'être bien misérables d'aspect, si on les compare aux villes modernes.

Vues de haut ou de loin, les villes du moyen âge pouvaient sembler de jolies villes. C'était un amoncellement de toitures aiguës, de flèches découpées à jour, de tours majestueuses, de clochers et de clochetons.

Mais si l'on s'aventurait dans la ville, le spectacle changeait, la désillusion était complète.

Partout, c'étaient des rues ou plutôt des ruelles sombres, tortueuses, infectes, non pavées, dont les maisons avançaient ou reculaient au gré de leur caprice, sans souci de l'alignement. Comme ces maisons étaient pour la plupart très petites, le propriétaire essayait de gagner sur la chaussée la place qui lui manquait chez lui. Il plaçait au dehors la trappe de sa cave, son banc, les premières marches de son escalier. Les étages supérieurs avançaient sur le rez-de-chaussée et le toit du grenier sur les étages supérieurs. Pour peu que les maisons d'en face en fissent autant, on pouvait, dans certaines rues un peu étroites, voyager dans l'ombre en plein midi.

Une promenade dans la ville n'était certes pas une distraction agréable. C'était, à chaque pas, des obstacles nouveaux, des chemins défoncés des ruisseaux bourbeux, des tas de fumiers ; des marches saillantes, des trappes béantes. Passait-il une voiture ? Vite il fallait s'effacer derrière les bornes pour éviter d'être écrasé. Pleuvait-il ? Tous les toits vous inondaient du jet abondant de leurs gargouilles. Faisait-il du vent ? Toutes les enseignes des maisons s'agitaient en grinçant à l'extrémité de leurs longues potences et vous menaçaient d'une avalanche de tôles peintes, de plats à barbe, de bottes ou de chapeaux métalliques.

La nuit, obscurité complète, à moins que la lune ne se chargeât de l'éclairage.

Les ordures restaient sur la voie publique des mois entiers, et il fallait une circonstance extraordinaire, une procession ou le passage d'un prince pour qu'on criât de nettoyer les villes en détail : aussi les épidémies y étaient-elles en permanence.

Comme les maisons étaient presque entièrement en bois et qu'on ne connaissait ni les pompes ni les pompiers, il n'était pas rare de voir brûler tout un quartier.

(D'après Carré : *Lectures historiques.*)

La bourgeoisie et les États généraux de 1355-56-57. — Dans les moments difficiles, la royauté prit l'habitude, à partir de Philippe le Bel, de réunir les États généraux du royaume : avec les représentants du clergé et de la

noblesse, Philippe le Bel, en 1302, convoqua les représentants des principales villes. Ils constituèrent ce qu'on appela le tiers État, c'est-à-dire le troisième État. Ces premiers États généraux soutinrent le roi dans sa lutte contre le pape Boniface VIII.

Pendant un demi-siècle, la royauté ne réunit les États généraux que rarement, et, chaque fois, pour leur demander de voter des subsides nouveaux ; les représentants de la bourgeoisie se contentaient d'approuver très humblement les demandes du roi.

Mais, quand les premiers malheurs de la guerre de Cent Ans fondirent sur le royaume, quand on vit Philippe de Valois et Jean le Bon altérer les monnaies comme Philippe le Bel, dissiper en fêtes et en tournois des sommes d'argent levées sous prétexte de solder des troupes, étaler leur incapacité sur les champs de bataille de Crécy (1346) et de Poitiers (1356), la bourgeoisie changea de ton et d'attitude vis-à-vis de la royauté.

Les États généraux de 1355-56-57 ne votèrent des impôts qu'à la condition expresse qu'ils nommeraient eux-mêmes les employés des finances chargés de les percevoir, qu'ils en auraient le contrôle, et qu'un conseil, nommé par les États, assisterait le dauphin Charles, le futur Charles V, dans le gouvernement du royaume, pendant la captivité de son père Jean le Bon, fait prisonnier à Poitiers.

L'habileté du jeune dauphin à traîner les choses en longueur et à répondre d'une façon évasive, la difficulté pour les bourgeois des différentes villes de s'entendre et de prendre des décisions rapides en ce temps où les communications étaient si lentes et si difficiles, la peur si répandue alors de s'insurger contre une royauté qu'on considérait comme inviolable et sacrée firent échouer la tentative des États généraux de 1355-57 pour imposer à la royauté le contrôle permanent des représentants de la nation.

Les émeutes de la bourgeoisie parisienne pendant la guerre de Cent Ans. — Une ville avait grandi, au moyen âge, plus vite que toutes les autres : c'était Paris,

la résidence des rois capétiens. Ses progrès avaient été parallèles à ceux de la royauté elle-même. Simple bourgade bâtie sur une île de la Seine, au temps où sous les Romains elle s'appelait encore Lutèce, elle avait débordé sur les deux rives du fleuve quand elle était devenue la capitale du royaume capétien : dans l'île, s'élevaient Notre-Dame et le Palais de Justice : c'était la cité. La rive gauche fut le quartier latin, le quartier de l'Université de Paris, qui date de Philippe-Auguste, comme Notre-Dame ; sur la rive droite, se trouvait, avec le Louvre, la résidence royale, le quartier ouvrier et commerçant, englobant quelques couvents importants ; princes et courtisans, plaideurs et hommes de robes, maîtres et étudiants étaient pour les artisans et les commerçants de la rive droite une clientèle abondante une source assurée de revenus.

Paris formait, au XIVe siècle, une agglomération de 150 à 200.000 habitants : aucune autre ville du royaume n'en approchait comme chiffre de population.

Lorsque les députés aux Etats généraux de 1357 furent rentrés chacun dans leur ville et que l'on vit le dauphin Charles éluder toutes les promesses faites aux Etats, la bourgeoisie parisienne s'ameuta.

Cette intervention est très explicable. Paris était la seule ville où existât une population assez nombreuse et assez organisée dans ses corporations pour oser entrer en lutte contre la royauté, assez laborieuse et assez riche pour souffrir plus qu'aucune autre des altérations de monnaie et de la mauvaise administration financière, assez intelligente pour concevoir ou comprendre des plans de réformes générales, assez familiarisée enfin avec la vue de la famille royale qui habitait au milieu d'elle pour avoir perdu un peu de ce respect superstitieux que le peuple a souvent pour les grands qu'il ne voit jamais et qui l'empêche trop souvent de regarder ses maîtres en face.

Les bourgeois de Paris avaient un chef naturel dans leur prévôt des marchands, président du conseil des corporations, et en cette qualité sorte de maire de Paris ; il se trouva qu'au milieu du XIVe siècle ce prévôt était un homme de

tête et de cœur : Étienne Marcel, qui avait été président du tiers État aux États généraux de 1355, 56 et 57.

Pour contraindre le dauphin Charles à se conformer aux vœux des États généraux, il fit irruption au Louvre à la tête d'une bande nombreuse d'artisans ; deux des conseillers du dauphin furent égorgés sous les yeux du prince et Marcel lui imposa un conseil de bourgeois de Paris. Mais le dauphin prit la fuite, revint assiéger sa capitale ; Marcel fut assassiné par un partisan du dauphin ; celui-ci rentra dans Paris qui ne bougea plus durant tout le règne de Charles V.

Mais, à peine Charles V mort, nouvelle explosion de colère. Les oncles du jeune roi Charles VI, régents du royaume pendant sa minorité, écrasent Paris d'impôts pour subvenir à leurs folles dépenses. Les Parisiens se soulèvent, égorgent un percepteur, envahissent l'arsenal et s'arment des maillets de fer accumulés là en prévision d'une nouvelle invasion anglaise : d'où le sobriquet de Maillotins qu'on leur donna (1382). Les Maillotins furent maîtres de Paris pendant quelques mois : les ordonnances qui avaient provoqué l'émeute furent retirées. Les oncles du roi et la noblesse française étaient occupés en ce moment à mater une révolte des ouvriers flamands, soulevés contre leur seigneur, l'un des oncles du roi de France Les ouvriers flamands écrasés, ce fut le tour des maillotins. L'armée des seigneurs, le jeune roi de France en tête, entra à Paris : les maillotins n'osèrent pas résister et ouvrirent leurs portes à l'armée royale.

Ils se laissèrent désarmer sans résistance, et quand ils n'eurent plus d'armes, le châtiment commença ; trois cents des plus riches bourgeois, après un jugement sommaire, furent pendus, décapités ou noyés ; toutes les corporations furent frappées d'énormes amendes ; puis on enleva à Paris son prévôt des marchands, ses échevins, c'est-à-dire sa municipalité ; on lui enleva ses milices, les chaînes qu'on pouvait tendre dans les rues aux jours d'émeute, c'est-à-dire toutes ses garanties contre l'oppression ; l'administration de la ville passa tout entière au prévôt royal.

Trente ans plus tard, l'émeute de nouveau gronde à Paris. Le roi est fou ; le dauphin, le futur Charles VII, est jeune ; la guerre civile éclate entre Armagnacs et Bourguignons (1413). Le duc de Bourgogne, pour flatter Paris, lui rend son prévôt des marchands, sa municipalité, et Paris prend parti pour les Bourguignons.

La corporation des bouchers, avec son chef Caboche, fait la loi à Paris ; les bandes de cabochiens massacrent les mauvais conseillers du jeune dauphin ; des professeurs de l'Université se joignent à eux, et en 1413 la bourgeoisie parisienne impose au roi l'ordonnance cabochienne qui réforme toute l'administration du royaume

et oblige le roi à recourir à l'élection, par les notables, de tous les fonctionnaires royaux. Armagnacs et Bourguignons, tour à tour maîtres de la ville, y commettent des excès. Les cabochiens à plusieurs reprises marchèrent sur les prisons pleines d'Armagnacs et massacrèrent tous ceux qu'ils y trouvèrent. Le duc de Bourgogne, aidé des Anglais, finit par se rendre maître de Paris, qui reçut une garnison anglaise.

La famine, les épidémies avaient, pendant toute cette période troublée, fait plus de victimes à Paris que les massacres, les exécutions et la guerre ; quand finit la guerre de Cent Ans, Paris, comme toutes les villes et toutes les campagnes, n'aspirait plus qu'au repos et à la paix.

La bourgeoisie abdique entre les mains de la royauté absolue. — Dès les dernières années de la guerre de Cent Ans, il y eut dans la bourgeoisie, comme dans la masse paysanne, un redoublement de foi monarchique. Au temps où la France paysanne donne Jeanne d'Arc à la royauté, les villes du Midi soutiennent de leurs subsides le petit roi de Bourges et lui permettent de faire l'effort décisif qui débarrasse la France des Anglais.

En 1439, la bourgeoisie fit plus : aux États généraux de Tours, elle vota des subsides au roi pour l'entretien d'une armée permanente destinée à mettre fin à la guerre de Cent Ans et aux pillages des gens de guerre.

En accordant à la royauté les moyens de lever une armée permanente, soldée par une taille forcément permanente aussi, les Etats généraux de 1439, consciemment ou non, ont abdiqué entre les mains de la royauté l'unique moyen qu'ils avaient d'obtenir des réformes : c'était le refus des subsides. La permanence de l'impôt royal les désarma vis-à-vis du pouvoir royal.

Et le plus grave, ce fut la nature de l'impôt consenti : un impôt foncier pesant exclusivement sur les roturiers, paysans ou bourgeois ! C'est-à-dire que nobles et prêtres peuvent désormais se désintéresser des Etats généraux et de la question de l'impôt. Que leur importera que le roi double, triple, décuple le chiffre de la taille, primitivement fixé à 1.500.000 livres. Ils ne paient pas de leur argent ; selon une

formule de l'ancienne France, le clergé payait de ses prières, la noblesse de son épée. Par cette défection, les deux ordres privilégiés séparaient pour toujours leur cause de celle du tiers État.

Celui-ci fut désormais livré à l'arbitraire royal. « Le tiers État, trahi par les privilégiés, se rapprocha du roi, applaudit à toutes les entreprises de la royauté sur les droits des nobles et des clercs ; l'aida énergiquement à consommer la ruine de leur puissance politique. » (*Rambaud.*)

L'abdication de la bourgeoisie entre les mains de Charles VII et cette défection des deux ordres privilégiés ont rendu possible l'établissement en France, dès le règne de Louis XI, du despotisme royal.



Les navires vénitiens amenent les croisés devant Constantinople la capitale et le grand port de l'empire grec au moyen âge.

CHAPITRE VI

VUE GÉNÉRALE SUR L'EUROPE AU MOYEN AGE

L'EUROPE OCCIDENTALE

L'Europe jusqu'à la fin des invasions barbares (XIe siècle). — Les invasions, commencées au début du Ve siècle, se prolongèrent jusqu'au XIe siècle, époque où les envahisseurs germains, arabes ou mongols sont enfin fixés au sol.

Aux Ve et VIe siècles, un premier flot de Germains recouvre toute l'Europe occidentale : Wisigoths en Espagne, Wisigoths, Burgondes, Francs en Gaule, Angles et Saxons en Angleterre, Lombards en Italie ; au IXe siècle, d'autres Germains, moins nombreux, mais plus mobiles parce qu'ils s'avancent par mer, partent des pays scandinaves (Danemark, Suède, Norvège) et sous le nom de Normands apparaissent sur toutes les côtes de l'Europe occidentale ; établis dans une province de l'ancienne Gaule, qui de leur nom s'appela la Normandie, ils ne restent pas en place : en 1066, le duc de Normandie conquiert l'Angleterre sur les Anglo-

Saxons ; une autre de leurs bandes, partie de Normandie, conquiert vers le même temps la Sicile et le Sud de l'Italie et y fonde le royaume de Naples ou des Deux-Siciles. Le gros des Germains resta dans l'ancienne Germanie, mais seulement dans la partie conquise entre le Rhin et l'Elbe.

Dès la rive droite de l'Elbe, commençait le monde slave : les Slaves, à mesure que leurs parents, les Germains, s'enfonçaient vers l'Ouest, chez les peuples d'origine celtique, avançaient aussi vers l'Ouest et le Sud-Ouest ; tandis que quelques-unes de leurs tribus, parmi lesquelles les Polonais, occupaient le pays entre l'Elbe et la Vistule, d'autres, comme les Serbes, occupaient une partie de la péninsule des Balkans.

Quant aux Mongols, qu'Attila avait entraînés d'Asie avec lui au v[e] siècle, ils avaient été refoulés sur les bords de la mer Noire ; mais, au IX[e] siècle, ils se remettent en marche : une de leurs bandes, les Bulgares, s'établit dans les Balkans, à côté des Serbes ; une autre, les Hongrois, occupe toute la plaine du Danube moyen (la Hongrie actuelle) ; de nouveaux Mongols, venus plus récemment d'Asie, devaient, au XIII[e] siècle, encore submerger la Russie.

Enfin les Arabes sont maîtres de l'Espagne ; mais, repoussés par les Francs à Poitiers, en 732, ils doivent rester cantonnés au sud des Pyrénées.

De tous ces barbares, les seuls qui fondèrent des royaumes durables sont ceux qui, comme les Francs, ont adopté la religion des vaincus et se sont fondus avec eux. Les Arabes d'Espagne et les Mongols de Russie purent rester pendant plusieurs siècles en pays conquis ; faute de s'être fondus avec les vaincus et d'avoir pris leur religion, ils ont dû finir par se retirer.

Avec ces grands mouvements des peuples, le fait capital de l'histoire de l'Europe dans la première moitié du moyen âge, c'est, dans l'Europe occidentale et centrale, la diffusion du catholicisme romain, dans l'Europe orientale, la diffusion du christianisme grec. Ce que les missionnaires catholiques firent pour les Anglo-Saxons, les Germains d'Espagne, de Gaule, d'Italie, d'Allemagne, des pays scandinaves, pour les

Hongrois, pour les Slaves de Pologne même, les missionnaires grecques partis de Byzance le firent avec la même ardeur et le même fanatisme pour les Bulgares et les Serbes des Balkans et pour les Russes.

L'Angleterre au moyen âge. — Les Anglo-Saxons qui avaient envahi au ve et au vi^e siècle la Bretagne insulaire, après s'être convertis au catholicisme romain, fusionnèrent avec les Celtes du pays, ou les refoulèrent dans le pays de Galles, en Irlande et en Écosse. En 1066, le duc Guillaume de Normandie conquit le royaume anglo-saxon à la tête d'une bande d'aventuriers à qui il distribua les plus beaux domaines du pays, en se réservant un grand nombre de châteaux forts et de seigneuries. Ce n'est qu'au bout de plusieurs siècles que les conquérants abandonnèrent l'usage du français pour parler l'anglais comme leurs sujets.

Maîtres de la Normandie, héritiers, par suite de riches mariages, de l'Aquitaine et de plusieurs autres provinces de l'ouest de la France, les rois anglo-normands furent aux prises, dès le lendemain de la conquête de l'Angleterre, avec leurs suzerains, les rois de France. La guerre de Cent Ans finit par tourner à leur désavantage : ils perdirent sans retour leurs domaines français ; mais il se rattrapèrent en conquérant le pays de Galles, l'Irlande, et en imposant leur suzeraineté aux Celtes d'Ecosse.

Pour faire toutes ces guerres, il leur avait fallu imposer de lourds sacrifices en hommes et en argent à leurs barons, à leurs évêques et à leurs « bonnes villes » ou communes ; les barons, profitant des difficultés du roi Jean sans Terre avec Philippe-Auguste, lui imposèrent, en 1215, la grande Charte qui obligeait les rois d'Angleterre à ne lever que les impôts consentis par le Parlement des barons laïques et ecclésiastiques et à ne jamais soustraire, comme ils le faisaient trop souvent, les sujets aux tribunaux réguliers pour les condamner arbitrairement.

Depuis ce jour, les barons ne cessèrent de revendiquer les droits garantis par la Charte ; et pendant la guerre de Cent Ans le Parlement, composé de deux Chambres, celle

des Lords ou grands barons, et celle des Communes, ne cessa de contrôler le gouvernement royal.

C'est en Angleterre que parut, à la fin du XIVe siècle, le premier ancêtre authentique des protestants, John Wiclef, professeur à l'Université d'Oxford : scandalisé par les richesses de l'Eglise, la corruption du clergé anglais, et la prétention des papes d'Avignon, malgré leur déchéance morale, à gouverner le monde, il proposa, comme remède, de chercher le salut uniquement dans l'Evangile, sans se soucier d'une église et d'une papauté indignes.

A la fin du XVe siècle, la guerre de Cent Ans venait à peine de finir que l'Angleterre fut déchirée par une guerre civile entre plusieurs prétendants au trône : cette guerre qu'on appela la guerre des Deux Roses, du nom des deux roses rouge et blanche qui étaient dans les écussons des deux familles rivales, dura trente ans, couvrant l'Angleterre de ruines, décimant les barons et leurs hommes d'armes. Lasse de cette guerre qui menaçait de s'éterniser, la grande masse du peuple anglais fit comme le peuple français dans sa lassitude du désordre féodal : elle accepta que la maison royale des Tudors, qui était sortie victorieuse de la guerre civile, établît dans la libre Angleterre les pratiques du despotisme que Louis XI établissait au même moment en France.

L'Espagne. — Du VIIIe au XVe siècle, la vie de l'Espagne ne fut qu'une longue croisade : les Arabes, après leur victoire de Xérès, en 711, avaient occupé tout le pays, refoulant dans les Pyrénées ceux qui refusaient de faire leur soumission : plus civilisés que les Espagnols (mélange de Celtes, de Romains et de Wisigoths), ils initièrent les vaincus à la civilisation qu'ils avaient reçue eux-mêmes des Orientaux. L'Espagne se couvrit, sous leur domination, d'un admirable réseau de canaux d'irrigation, indispensable sous ce climat sec et chaud ; de splendides mosquées, de grandes villes industrielles : Cordoue, où l'on travaillait le cuir ; Tolède, célèbre alors par ses fabriques d'armes. Mais, malgré les bienfaits de leur domination, les Arabes étaient

détestés comme infidèles par la race vaincue, restée fidèle au catholicisme.

Profitant des guerres intestines entre Arabes, les guerriers chrétiens, réfugiés dans les montagnes pyrénéennes, reprirent l'offensive avec l'aide de croisés accourus de France; peu à peu, les Arabes furent refoulés. Des royaumes chrétiens se fondèrent au sud des Pyrénées : le Portugal, la Castille, la Navarre, l'Aragon, qui s'étendirent considérablement vers le sud, l'un surtout, la Castille.

Dans la deuxième moitié du xv[e] siècle, Ferdinand d'Aragon épousa Isabelle, reine de Castille : leurs deux royaumes, sans se confondre, obéirent aux mêmes souverains : les deux princes matèrent la féodalité de leur pays qui, dans un Parlement, appelé Cortès, avait la prétention, comme les barons anglais, de limiter l'autorité royale.

L'union de la Castille et de l'Aragon allait permettre en 1492 à Ferdinand et à Isabelle de conquérir le royaume de Grenade, le seul territoire qui restât encore aux mains des Arabes.

Cette croisade de sept siècles avait surexcité chez la nation espagnole l'ardeur religieuse : dans aucun pays, les moines et les clercs n'étaient si nombreux ni si riches : nulle part, l'Inquisition ne fit autant de ravages. Torquemada, le grand inquisiteur, en 18 ans (1481-1498), fit brûler, croit-on, 8.800 personnes ; 90.000 autres auraient été privées de leurs emplois, de leurs biens, ou condamnées à la prison perpétuelle. Les victimes, revêtues d'une robe jaune, étaient conduites en procession, les jours de fête, sur le bûcher. Cette pieuse cérémonie s'appelait *Auto da fé* (acte de foi). Juifs ou Musulmans furent les principales victimes de cette sainte férocité, qui fit une autre victime : l'Espagne elle-même, qui perdit par l'émigration ou par le feu les musulmans et les juifs, c'est-à-dire les plus laborieux de ses habitants, l'intelligence et l'énergie de ce malheureux pays furent peu à peu éteintes par ce régime d'oppression.

L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE.

Le Saint Empire romain germanique. — Au XI[e] siècle, l'Italie dont le nord avait été successivement conquis par les Lombards et les Francs de Charlemagne, et le sud par les Normands, était morcelée en une foule de petits États, dont les uns appartenaient à des seigneurs laïques ou ecclésiastiques ; les autres, d'ordinaire les villes marchandes (Venise, Florence, Milan, Gênes), étaient de petites républiques bourgeoises.

Le pape résidait à Rome, obéi du clergé et du peuple, mais souvent en butte aux attaques de quelques seigneurs-brigands du voisinage. Le régime féodal était, dans toute l'Italie, en pleine vigueur.

C'était aussi la condition de l'Allemagne. Conquise par Charlemagne, convertie par ses missionnaires, elle s'était, sous les faibles successeurs de cet empereur, décomposée en petits Etats féodaux au milieu desquels apparaissaient quelques républiques marchandes, le long du Rhin (Cologne) ou de la côte (Brême).

Pourtant, pour contenir les Hongrois, longtemps menaçants du côté du Danube, les principales maisons féodales crurent prudent d'élire un roi de Germanie, mal obéi d'abord, mais qui aurait infligé à la féodalité allemande le sort que les rois capétiens infligèrent à la féodalité française, si l'un de ces rois, Othon le Grand, n'avait eu l'ambition, pour imiter Charlemagne, d'aller, en 962, se faire couronner à Rome par le pape, empereur de l'Empire romain germanique.

Ses successeurs l'imitèrent : chacun d'eux voulut être couronné empereur ; l'ambition leur vint de se rendre maîtres de l'Italie du Nord, qui avait fait partie de l'empire de Charlemagne, et qui était sur la route d'Allemagne à Rome. Et, en même temps, ils en vinrent peu à peu à traiter le pape de Rome, qu'ils voyaient si cavalièrement traités par les nobles romains, comme un instrument à l'aide duquel ils auraient dominé le clergé allemand.

Cette présomption leur coûta cher.

La lutte du sacerdoce et de l'Empire en Allemagne et en Italie. — Dès 1073, un pape énergique, Grégoire VII, s'opposa brutalement aux ambitions des empereurs germaniques. Il osa, le premier, afficher la théorie que tous ces successeurs reprirent après lui, celle qu'un pape du début du XIIIe siècle, Innocent III, formulait ainsi : « Dieu nous a mis sur le trône non seulement pour que nous jugions les peuples d'accord avec les rois, mais pour que nous jugions les princes à la face des peuples. » Grégoire VII fut assez puissant pour déposer l'empereur Henri IV et l'obliger à venir à Canossa, en costume de pénitent (1077), s'excuser de lui avoir résisté.

Avec l'aide des villes italiennes de Lombardie, ses successeurs barrèrent plusieurs fois la route de Rome aux empereurs. Innocent IV fut même assez fort pour enlever la couronne impériale en 1250 au plus redoutable et au plus habile des empereurs allemands du moyen âge : Frédéric II. Après deux siècles de lutte, les empereurs furent obligés de renoncer à se faire couronner à Rome, de renoncer surtout à dominer la papauté et l'Italie ; bien plus, cette guerre de deux siècles avec la papauté réduisit à rien leur autorité en Allemagne ; obligés, pour obtenir le concours de leur noblesse, de leur accorder des exemptions d'impôts et des terres, ils s'appauvrirent, laissèrent croître la féodalité allemande et les villes commerçantes.

En 1356, les grands seigneurs s'entendirent pour réserver à sept d'entre eux, qu'on appela les sept électeurs, le choix des nouveaux empereurs ; l'empereur n'eut plus, à la fin du moyen âge, qu'un nom pompeux et de vains titres.

Mais la papauté sortit elle-même fort entamée de ce long duel : la guerre du Sacerdoce et de l'Empire avait laissé dans toutes les villes italiennes deux partis : un parti guelfe ou papiste, et un parti Gibelin ou impérialiste. Il n'y eut plus de sécurité à Rome pour les papes. L'attentat d'Anagni (1303) le prouva, Clément V s'établit à Avignon (voir chapitre IV). Le séjour d'Avignon, le grand schisme, les démêlés des papes du XVe siècle avec les conciles de Constance et de Bâle qui se proclamaient supérieurs à eux, firent

déchoir, au XVe siècle, la papauté presque aussi bas que l'empire lui-même.

Les villes italiennes et allemandes : le commerce, l'industrie. — Les Occidentaux avaient au contact des Arabes, qui connaissaient un luxe et un bien-être plus grands qu'eux, contracté, pendant les croisades, des goûts et des besoins nouveaux : l'industrie et le commerce grandirent pour les satisfaire.

Des marchands italiens, bien placés pour le commerce avec l'Orient, se mirent à acheter aux marchands arabes d'Asie Mineure et de Palestine et aux marchands de Constantinople des étoffes de soie, des épices, c'est-à-dire du sucre, du poivre, de la cannelle, et les revendirent avec de gros bénéfices en Europe. Venise et Gênes devinrent de grandes villes commerçantes ; Florence fabriqua des tissus de soie et des draps aussi fins que ceux d'Orient.

Les villes allemandes, en relations fréquentes par les cols des Alpes avec les villes italiennes, se piquèrent d'émulation ; pour se protéger contre les brigandages des seigneurs, ces villes formèrent entre elles une union ou *Hanse*. La ligue hanséatique avait ses flottes de commerce, armées en guerre pour repousser les pirates, ses comptoirs à l'étranger : en Russie, elle s'approvisionnait de peaux et de suif ; en Norvège, elle achetait du bois ; à Bruges, en pays flamand, alors le centre le plus actif de l'industrie du drap et de la toile, elle achetait des étoffes ; à Londres, capitale d'un pays qui ne s'adonnait encore qu'à l'agriculture et à l'élevage des moutons, elle se fournissait de laine. Les plus riches banques du temps étaient en Italie et en Allemagne, à Florence et à Augsbourg.

Les débuts de la Renaissance. — Les villes allemandes et italiennes rendirent un autre service à la civilisation humaine : elles furent, les villes italiennes surtout, les premiers foyers d'une Renaissance intellectuelle qui de proche en proche allait gagner toute l'Europe.

Dans ces petites républiques marchandes il y avait des

banquiers, enrichis par le commerce, d'esprit ouvert, et qui ne croyaient pas que la suprême gloire fût de revêtir une armure et de pourfendre son prochain dans les tournois et les batailles, ou de passer sa vie en prières et en litanies. Leur intelligence, sans cesse en travail par l'application qu'on apportait aux affaires commerciales ou industrielles, ou aux luttes politiques, était accessible aux jouissances intellectuelles : ils étaient prêts à dépenser sans compter pour acquérir une œuvre d'art ou un manuscrit rare, et à encourager tous ceux qui, par de belles productions littéraires ou artistiques, sauraient embellir leur vie et occuper leurs loisirs.

Justement, en Italie, les villes possédaient de précieux restes de l'architecture et de la sculpture antiques et les écrivains latins y étaient mieux connus que partout ailleurs.

Ces circonstances provoquèrent une véritable Renaissance artistique et littéraire. On se mit à l'école de l'antiquité.

Dès le début du XIVe siècle, le peintre Giotto renonce aux corps grêles et mal dessinés que les peintres du moyen âge figuraient sur les murailles des églises ; il imite la nature et la vie, groupe ses personnages en tenant compte des lois de la perspective : c'est le maître et l'initiateur de la peinture moderne.

En même temps, des sculpteurs s'efforcent d'imiter les marbres et les bronzes antiques : des architectes, renonçant à l'arc brisé, si employé au moyen âge, reviennent au plein cintre, aux lignes droites, aux colonnades de l'antiquité ; on traduit avec ferveur les ouvrages latins et grecs : un contemporain de Giotto, Dante, fit même, dans la langue italienne, un chef-d'œuvre original : *la Divine Comédie*. Les Français qui vinrent en Italie à la fin du XVe siècle furent éblouis de tant d'opulence et de tant de richesses artistiques.

Progrès du régime monarchique en Italie et en Allemagne. — L'Italie et l'Allemagne n'échappèrent pourtant pas, malgré leur morcellement et la prospérité de leurs républiques marchandes, à l'évolution qui entraînait toute l'Europe de ce temps vers la monarchie.

Au xv[e] siècle, en Italie, les guerres étaient continuelles entre villes : on se battait partout à l'aide de mercenaires, qu'on appelait des condottieri. Un chef de ces mercenaires, Sforza, s'empara de la ville de Milan qui l'avait chargé de sa défense, et créa la principauté du Milanais ; de riches banquiers de Florence, les Médicis, transformèrent la république florentine en une autre principauté ; le roi de Naples au sud de l'Italie, le pape au centre, le duc de Savoie et de Piémont au nord devenaient vers le même temps de véritables despotes dans leurs États. Seules, Venise et Gênes gardèrent la forme républicaine.

En Allemagne, les plus grands seigneurs augmentent chaque jour leur autorité sur leurs sujets ; l'électeur de Brandebourg, le duc de Bohême, surtout l'archiduc d'Autriche, étendent leurs États aux dépens de leurs voisins plus faibles et consolident leur pouvoir sur leurs sujets.

Dans l'Europe centrale comme dans l'Europe occidentale, la monarchie absolue est donc en progrès marqué, à la fin du moyen âge.

L'Empire romain ; Byzance. — L'empire romain d'Orient, grâce à la muraille des Balkans et surtout à la force de la position de sa capitale, Byzance ou Constantinople, survécut longtemps à l'Empire d'Occident. Les successeurs d'Auguste et de Constantin y vivaient dans un palais somptueux, au milieu d'un luxe de plus en plus oriental, entourés de hauts fonctionnaires chamarrés d'or et d'une nombreuse domesticité.

Le génie commerçant des Grecs se réveilla dans ce port admirablement situé, sur un détroit, à la limite de l'Europe et de l'Asie. Byzance fut le grand rendez-vous des marchands de tous les ports de la Méditerranée et des contrées les plus reculées de l'Asie ; elle inonda l'Occident des produits de son industrie de luxe : soieries, pierreries, vases.

Mais la grande passion des Byzantins, c'était la religion. Le patriarche de Constantinople joua, en Orient, le même rôle que le pape de Rome en Occident. Byzance fut, elle aussi, une grande métropole religieuse. Rivale de Rome,

elle refusa toujours de reconnaître la suprématie du pape romain : aussi les Occidentaux considéraient-ils l'Église grecque comme une Église hérétique. L'esprit subtil des Grecs, au lieu de s'appliquer à la science et à la philosophie, comme jadis, se passionna pour les discussions théologiques sur les textes de l'Écriture et plusieurs fois Byzance fut ensanglantée par des guerres religieuses.

L'Occident avait ses cathédrales dites gothiques ; Byzance avait Sainte-Sophie, au dôme monumental, aux riches mosaïques, aux autels chargés de pierreries et d'or ; et toutes les villes de rite grec, villes russes, serbes, bulgares voulurent avoir, elles aussi, leurs églises aux coupoles dorées.

La foi d'ailleurs était entretenue par le voisinage des musulmans et la nécessité de la croisade ; les croisés d'Occident y passèrent plusieurs fois, accueillis d'ailleurs avec défiance, comme on accueille des barbares. Les Occidentaux justifièrent cette défiance en venant prendre d'assaut et piller de fond en comble la grande cité, lors de la quatrième croisade. Quand la France de saint Louis, absorbée par la terrible guerre de Cent Ans, eut renoncé aux croisades, Byzance fut seule, avec l'aide des Bulgares et des Serbes qu'elle avait convertis, à soutenir l'assaut des musulmans.

Au XIVe siècle, de nouvelles hordes musulmanes la menacèrent : les Turcs. Mal secondée par les catholiques romains, Byzance succomba en 1453 ; le sultan Mahomet II la prit d'assaut. Et les Turcs se répandirent en conquérants dans tout l'ancien empire byzantin, menaçant la Hongrie et l'Allemagne.

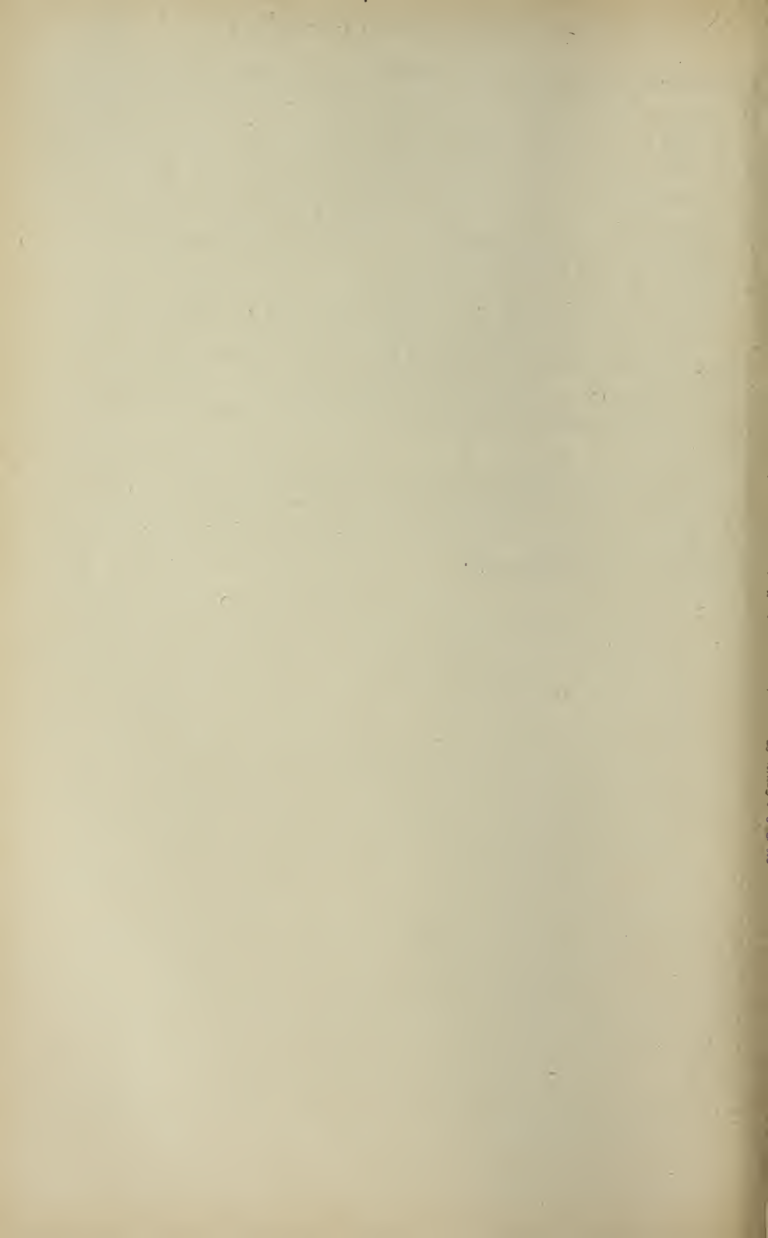
Le déclin du moyen âge. — Aux XIVe et XVe siècles, la féodalité est partout en décadence ; la France, l'Angleterre l'Espagne obéissent à des monarques absolus : en Italie, en Allemagne, même tendance de la plupart des petits États vers l'absolutisme, et déjà l'on voit se dessiner nettement quelques-unes des grandes nations modernes ; la France, l'Angleterre, l'Espagne.

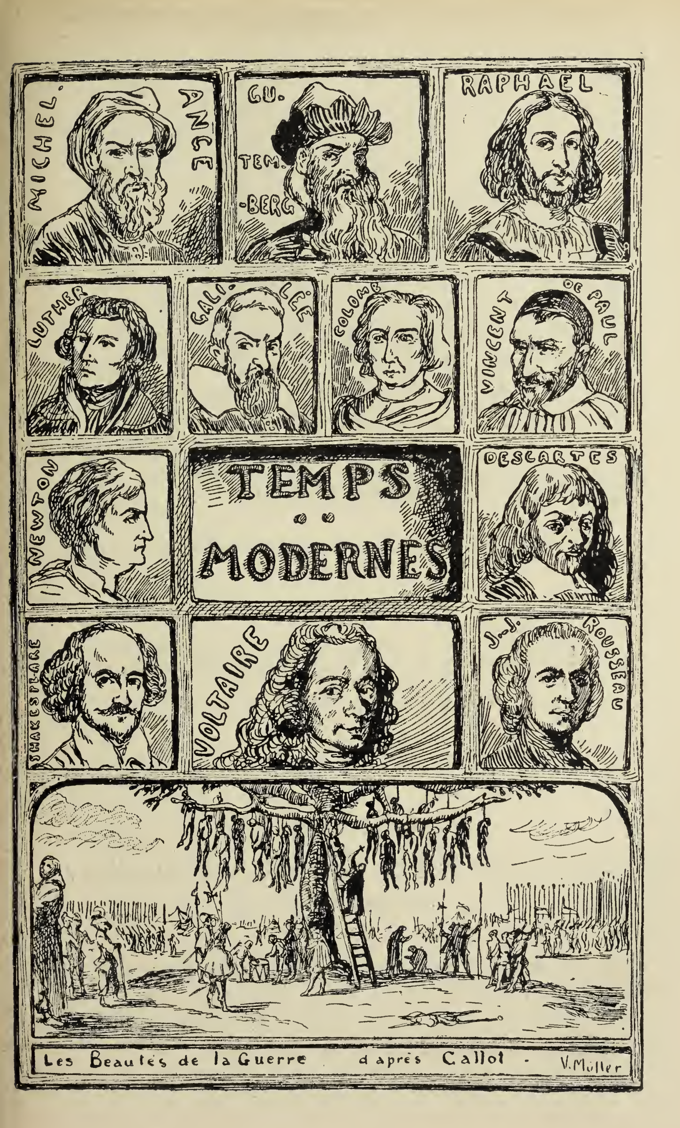
La décadence de l'Église, l'autre grande puissance du

moyen âge, n'est pas moins visible. Il n'y a plus de croisades, et l'Europe chrétienne est réduite à se défendre contre l'invasion turque ; la papauté est humiliée, et s'occupe d'accroître ses domaines particuliers en Italie, sans se soucier de réformer l'Église ; après Wiclef, la voix d'un de ses disciples, le tchèque Jean Huss, s'est élevée en Bohême, et l'Église a eu beau brûler le prêtre réformateur, ses doctrines ont ébranlé l'Allemagne.

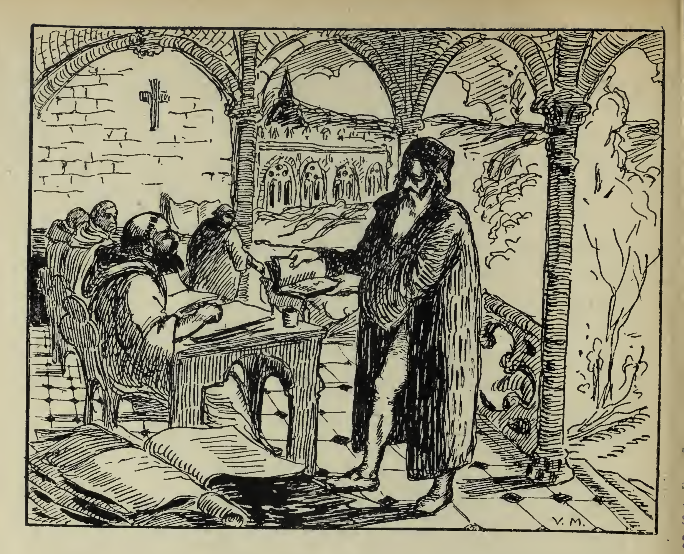
Symptôme plus grave : en Allemagne et en Italie, on ne songe plus surtout à faire son salut dans l'autre monde ; on recherche toutes les jouissances matérielles ; l'esprit humain se retrempe au contact des libres génies des anciens, qui n'avaient pas connu le joug des prêtres et des moines catholiques.

Tous ces symptômes annoncent une grande transformation ; et, en effet, en même temps qu'ils marquent la fin du moyen âge, les XIVe et XVe siècles sont vraiment comme l'aurore des temps modernes.





Les Beautés de la Guerre d'après Callot - V. Müller



Gutenl erg montrant le premier livre imprimé à des moines qui copiaient des manuscrits.

LIVRE III : LES TEMPS MODERNES

(XVIe, XVIIe, XVIIIe SIÈCLES)

CHAPITRE I

LES INVENTIONS ET LES DÉCOUVERTES DU DÉBUT DES TEMPS MODERNES

Grandes découvertes et grandes inventions. — Plusieurs inventions ou découvertes vinrent, pendant le cours du XVe siècle et au début du XVIe, hâter la fin du moyen âge et l'avènement des temps modernes.

Successivement la poudre à canon, la boussole, la pein-

ture à l'huile, la gravure, le papier, l'imprimerie furent découverts, ou leur usage propagé et généralisé ; vers le même temps, de hardis navigateurs découvraient un nouveau monde et une route nouvelle pour atteindre par mer les parties orientales de l'ancien continent.

Les deux plus illustres parmi ces inventeurs et ces marins sont l'Allemand Gutenberg, qui inventa l'imprimerie, et le Génois Christophe Colomb qui découvrit l'Amérique : quoiqu'ils ne soient pas Français nous ne devons pas moins les honorer à l'égal des meilleurs de nos compatriotes, car leurs travaux nous ont servi comme au reste des hommes ; ils appartiennent à l'humanité tout entière, dont ils sont l'honneur.

Leurs noms d'ailleurs ne font que résumer les efforts et les recherches d'une foule de travailleurs obscurs, leurs devanciers ou leurs collaborateurs, qui méritent d'être associés à leur gloire.

La poudre à canon et les armes à feu : conséquences de cette invention. — La poudre à canon a été inventée par les Chinois, qui ne l'employaient que pour les feux d'artifice. Les Arabes s'en servirent à la guerre ; c'est par eux que les Européens la connurent.

Les premiers canons étaient en pierre, très lourds, et faisaient plus de bruit que de mal : tels ceux dont les Anglais se servirent à Crécy en 1346.

Vers le même temps apparaissent les armes à feu portatives, avec l'arquebuse, dans laquelle un mécanisme abattait sur la poudre une mèche allumée.

Au XVe siècle, ces armes ont été perfectionnées ; on a appris à faire des canons de bronze, montés sur roues, traînés par des chevaux. On a mis à l'arquebuse une pierre à feu qui a remplacé la mèche, et ainsi on a eu le mousquet.

Désormais les châteaux furent plus aisés à détruire ; or, les châteaux appartenaient aux nobles. Désormais aussi les cavaliers, malgré leurs épaisses armures, ne seront plus protégés contre les balles et les boulets ; or les nobles ne

combattaient guère qu'à cheval ; la cavalerie était l'arme noble par excellence.

Mais les rois sont seuls assez riches pour avoir beaucoup de canons et de fantassins armés de mousquets, grâce à l'impôt qu'ils lèvent sur tous les roturiers de leur royaume ; ils purent donc achever facilement la destruction de la féodalité.

L'invention de la poudre et des armes à feu a donc hâté partout la fin de la féodalité et le triomphe de la monarchie absolue.

La boussole. — Au XIVe siècle, les Européens apprirent des Arabes l'usage de la boussole : c'est une aiguille aimantée qui se tourne toujours vers le Nord. Jusque-là, les marins n'osaient pas s'éloigner des côtes, de peur de se perdre en pleine mer. Désormais, ils pourront partir au large, puisque la boussole leur indique le Nord et, par suite, les trois autres points cardinaux. La boussole a permis de grandes découvertes maritimes.

Découverte de la route du Cap. — Jusqu'au XVe siècle les Européens ne connaissaient que l'Europe et les côtes méditerranéennes de l'Afrique et de l'Asie ; ils n'ignoraient pas que l'Asie s'étendait très loin vers l'Est ; mais ils n'avaient sur l'Asie orientale que de vagues notions. On ignorait complètement la partie centrale et méridionale de l'Afrique ; l'Océanie et l'Amérique n'étaient même pas soupçonnées.

Au XVe siècle, des navigateurs portugais s'avancèrent le long des côtes de l'Afrique occidentale ; ils découvrirent successivement l'île Madère, les îles Canaries et les côtes de Guinée. En 1484, l'un d'eux arriva jusqu'au cap de Bonne-Espérance.

En 1497, Vasco de Gama doubla ce cap et se trouva dans l'océan Indien ; il longea la côte orientale d'Afrique et arriva aux Indes. Une route maritime était trouvée pour arriver jusqu'en Extrême-Orient. Les Portugais établirent des fac-

toreries sur les côtes d'Afrique et aux Indes pour commercer avec les indigènes.

Ils leur achetaient des épices et des soieries, et les revendaient en Europe.

Découverte de l'Amérique : premier voyage autour du monde. — Christophe Colomb fit une découverte plus importante encore : il découvrit un monde entier : l'Amérique.

Christophe Colomb naquit près de Gênes, en Italie. Les Génois étaient alors les premiers marins du monde. Il épousa la fille d'un capitaine marchand, qui lui laissa ses cartes de navigation et ses instruments de marine, et devint marin lui-même. La lecture de certains ouvrages de l'antiquité lui donna l'idée que la terre était ronde, et qu'en voguant droit vers l'Ouest on devait arriver aux Indes. Il lui fallait maintenant faire partager sa conviction à quelque souverain pour en obtenir des navires. Il s'adressa au roi de Portugal, au roi d'Angleterre ; on le traita de fou et on se moqua de lui. C'est ainsi que d'ordinaire les ignorants accueillent ceux qui leur apportent une vérité nouvelle. Il fut reçu par Ferdinand et Isabelle, roi et reine d'Espagne, qui soumirent son projet à une assemblée de savants théologiens : ils le traitèrent de fou et d'hérétique : les Livres saints, en effet, ne parlent pas de la rotondité de la terre. Un moine, confesseur de la reine, finit cependant par lui faire accorder trois petits navires non pontés, montés par 90 hommes. Dès qu'on eut quitté les îles Canaries, on perdit toute terre de vue et on vogua droit vers l'Ouest, dans l'immense inconnu. Quinze jours, trois semaines, un mois s'écoulent : on ne voyait que le ciel et l'eau.

L'équipage eut peur ; une révolte éclata. Colomb lui tint tête énergiquement ; sa foi de savant ne l'abandonna pas un instant. Enfin le 33e jour, le marin en vigie signala la terre.

On était arrivé à une île délicieuse, qu'on appela San-Salvador (1492). Colomb revint en Espagne annoncer sa découverte ; on le combla d'honneurs. Il fit plusieurs autres voyages, au cours desquels il découvrit beaucoup d'autres

îles et les côtes d'un grand continent : il s'imaginait être arrivé aux Indes orientales, à l'est de l'Asie, par une route plus courte que celle de Vasco de Gama ; en réalité il avait découvert l'Amérique, qui s'interpose au milieu de l'Océan, entre les Indes orientales et l'Europe.

A son dernier voyage, Colomb fut accueilli froidement ; il ne rapportait pas les monceaux d'or qu'on attendait d'un pays où l'or abondait, au dire de ses marins. Des courtisans jaloux l'accusèrent de trahir son maître. On le jeta en prison. Il en sortit par la grâce d'Isabelle. Il mourut pauvre, bientôt après (1506).

Un autre voyageur au service de l'Espagne, le Portugais Magellan, fit la preuve expérimentale que Colomb ne s'était pas trompé en affirmant la rotondité de la terre : son navire parti d'Espagne (1519), traversa l'Atlantique, passa au sud de l'Amérique, franchit l'océan Pacifique, et en voguant toujours vers l'Ouest, revint au bout de trois ans par l'océan Indien et le cap de Bonne-Espérance, au point d'où il était parti. Ce grand navigateur était d'ailleurs mort en route, tué par les sauvages d'une petite île océanienne où il avait débarqué.

Les conquérants espagnols. — Les indigènes de l'Amérique étaient peu civilisés, peu nombreux et mal armés ; leur pays renfermait de riches mines d'or et d'argent, surtout le Mexique et le Pérou.

Des bandes d'aventuriers espagnols s'abattirent sur cette riche proie, commettant des atrocités sur les indigènes dont un grand nombre furent exterminés. Le plus hardi et le plus sanguinaire de ces aventuriers fut Fernand Cortez, qui conquit le Mexique pour le compte de son maître, le roi d'Espagne.

Influence des grandes découvertes maritimes. — Les découvertes maritimes ont profondément modifié les conditions de la vie en Europe.

Des nouvelles terres allaient nous venir : le tabac, le cacao qui donne le chocolat, la quinine, le maïs et plus tard la pomme de terre, des bois de teinture. En outre, le café,

la canne à sucre, le coton furent transplantés d'Afrique et d'Asie en Amérique ; ces plantes y réussirent merveilleusement, surtout aux Antilles ; ces produits allaient cesser peu à peu d'être des objets de luxe en Europe. — Le commerce maritime reçut de ces découvertes une impulsion considérable : jusque-là les grandes villes de commerce de la Méditerranée avaient à peu près le monopole du commerce maritime ; à leur tour les ports de l'Océan vont prospérer : Londres, Amsterdam, Anvers, le Havre, Nantes, Bordeaux vont éclipser Gênes et Venise.

Enfin, les métaux précieux, qui jusqu'alors étaient rares en Europe, devinrent tout à coup relativement abondants : l'or et l'argent du Mexique et du Pérou, monnayés en Espagne, allâient entrer en circulation et alimenter le commerce et l'industrie ; le bien-être et le luxe allaient se répandre dans les classes riches de la société, parmi lesquelles il faudra bientôt compter la bourgeoisie, la classe qui va surtout profiter de l'essor du commerce et de l'industrie.

La peinture à l'huile, la gravure. — Jusque-là, on peignait avec des couleurs détrempées dans de l'eau, soit sur du bois, soit sur des murailles enduites de mortier frais : ce dernier procédé s'appelle la fresque. Mais le bois se fendille à la longue, et les vers le mangent ; l'humidité dégrade les fresques : au xve siècle on découvrit la peinture à l'huile, qui permit de fixer les couleurs d'une façon indestructible.

Vers le même temps on inventait la gravure sur bois, et un peu plus tard la gravure sur métal : en traçant sur une planche de bois ou de métal des lignes en relief ou en creux que l'on enduit d'une encre grasse, les traits dessinés sur la planche se reproduisent quand on presse contre celle-ci une feuille de papier préparée pour cet usage ; la gravure permet de reproduire à peu de frais un nombre infini de dessins ou d'estampes.

On comprend combien ces deux inventions devaient favoriser les beaux-arts.

Le papier et l'imprimerie.— Autrefois, on n'avait

que des manuscrits : c'est-à-dire des livres écrits tout entiers à la main, le plus souvent sur parchemin. Le prix élevé du parchemin, et le travail si long du copiste faisaient que les livres coûtaient fort cher et qu'ils n'étaient accessibles qu'aux riches.

Le linge du corps étant devenu d'un usage courant au XIVe siècle, quelqu'un eut l'idée d'utiliser les débris de vieux linges pour en faire une pâte qui, bien travaillée, se transforma en papier : ce produit bon marché remplaça aussitôt le parchemin.

Quelque temps après, on apprit à se passer des copistes. Dès les premières années du XVe siècle, on gravait, sur des planches de bois, des pages entières qu'on pouvait reproduire à un grand nombre d'exemplaires en y appliquant des feuilles de parchemin ; mais les feuilles ne pouvaient servir qu'à reproduire la même page. Vers 1436, un ouvrier de Mayence, Gutenberg, eut l'idée, fort simple, mais géniale, de sculpter en bois des caractères séparés et mobiles : il pouvait ainsi, en les serrant convenablement pour les mettre en page, les reproduire à plusieurs exemplaires, puis les séparer, les replacer dans un autre ordre et composer les pages suivantes. L'imprimerie était trouvée. Avec un associé, il imagina ensuite de remplacer les caractères de bois, qui se détérioraient trop vite, par des lettres sculptées en plomb. Enfin, un de leurs ouvriers trouva le moyen de faire fondre dans des moules les caractères métalliques, qu'on peut couler par milliers dans le même moule, au lieu de les tailler péniblement un à un.

Gutenberg, comme beaucoup d'autres grands inventeurs, mourut dans la misère.

Révolution intellectuelle produite par l'imprimerie. — Avec l'imprimerie, une grande puissance était née qui allait bouleverser le monde : désormais, avec le bon marché des livres, les diverses connaissances, réservées jusque-là à un petit nombre de savants ou de lettrés, vont être mises de plus en plus à la portée de la foule ; les œuvres des savants, des poètes, des artistes, écloses sur un point du

globe, pourront être connues à l'autre bout de la terre et y enfanter de nouveaux chefs-d'œuvre ; toute idée nouvelle a désormais un moyen efficace de se propager ; la vérité maintenant ne pourra plus être étouffée. L'imprimerie sera une redoutable machine de guerre contre toutes les puissances et toutes les idées du passé. Pour ses débuts, elle a contribué à faire rayonner la Renaissance italienne sur l'Europe entière, et elle a rendu possible une grande révolution religieuse : la Réforme protestante.



Le cortège royal.

CHAPITRE II

LES ROIS ABSOLUS ET LEUR GOUVERNEMENT

LE ROI ET SA COUR

Le régime du bon plaisir. — Pendant trois siècles, les XVIe, XVIIe et XVIIIe, la France a vécu sous le régime du bon plaisir.

Toute l'autorité y appartint à un seul homme, le roi : à lui tout le pouvoir législatif, tout le pouvoir exécutif comme tout le pouvoir judiciaire ; il faisait la guerre et la paix.

Les conseillers d'Etat qui l'aident à faire ses lois, les secrétaires d'Etat ou ministres qui dirigent toutes les branches de l'administration, les gouverneurs et à partir du XVIe siècle les intendants qui gouvernent les provinces sorte de préfets investis des pouvoirs les plus étendus, ne sont que ses serviteurs : il les nomme, il les révoque à sa guise ; ils n'ont de compte à rendre qu'à lui seul, et lui-même n'a de compte à rendre qu'à Dieu.

Dès le XVIe siècle, au bas des ordonnances figure la devise royale : « Car tel est notre bon plaisir. »

Il y a bien les Etats généraux des trois ordres de la nation ;

mais jamais les rois ne se sont crus engagés par les vœux de ces Etats ; ils ont toujours su profiter des jalousies entre les trois ordres pour conserver intacte leur autorité ; d'ailleurs, ils convoquent les Etats généraux quand il leur plaît, et, à partir de 1614, ils ne les convoquent plus du tout, jusqu'en 1789.

Il y a aussi des Etats provinciaux ; mais leur rôle se bornait à répartir l'impôt : et encore n'en existait-il, à partir du milieu du XVIIe siècle, que dans quelques provinces : la Bourgogne, la Bretagne, le Languedoc, la Provence, l'Artois.

Il y a enfin le Parlement de Paris, le plus important tribunal de France, qui avait des prétentions à jouer un rôle politique et à limiter le despotisme royal ; c'était lui qui enregistrait les ordonnances nouvelles, et il en profitait, quand elles lui paraissaient mauvaises, pour adresser au roi de très humbles remontrances. Mais le roi pouvait toujours passer outre. Si quelque magistrat continuait à protester, le roi, d'ordinaire, le faisait mettre en prison, ou bien, entouré de ses principaux officiers et d'une bonne escorte de soldats, il venait lui-même, dans une séance solennelle qui portait le nom « de lit de justice », intimer l'ordre à « ses » magistrats d'enregistrer « ses » volontés ; le Parlement n'avait plus qu'à obéir.

Les rois absolus. — Depuis Louis XI, voici les rois absolus qui gouvernèrent la France : Charles VIII (1483-1498) ; Louis XII (1498-1515) ; Francois I[er] (1515-1547) ; Henri II (1547-1559 ; François II (1559-60) ; Charles IX (1560-74), Henri III (1574-1589) ; Henri IV (1589-1610) ; Louis XIII (1610-1643) ; Louis XIV (1643-1715) ; Louis XV (1715-1774) ; enfin Louis XVI (1774-1792).

Sauf Henri IV, qui fut un souverain intelligent et bien intentionné, encore que trop belliqueux et trop dépensier, tous ces rois ont été des personnes bien ordinaires, soit au point de vue intellectuel, soit au point de vue moral : quelques-uns même, comme Charles IX, Henri III, Louis XV, fort au-dessous de l'ordinaire comme moralité. Ces re-

présentants de Dieu eurent toutes les passions humaines, ils songèrent avant tout à dominer et à jouir, sans tenir compte des droits ou des souffrances d'autrui ; c'est le vice inhérent au gouvernement despotique : un homme qui peut tout ne saurait rester longtemps ni juste, ni raisonnable.

L'esprit des lois et du gouvernement. — On se doute de ce qu'étaient les lois faites sous un tel gouvernement.

Elles ont, presque toutes, pour but soit de fortifier l'autorité royale, en réduisant d'autant les libertés des sujets, soit d'assurer au roi de nouvelles ressources, en grevant d'autant le peuple. En somme, ce sont, pour la plupart, des ordonnances de police ou des édits fiscaux.

Rarement la loi se préoccupe de l'intérêt des sujets : en ce cas, c'est que l'intérêt du roi est d'accord avec celui du peuple : ainsi, à plusieurs reprises, les rois défendent à leurs juges de saisir les bœufs de labour et les instruments aratoires du paysan qui n'a pu payer l'impôt : c'est là un bon sentiment ; mais c'est surtout un bon calcul. Le roi ne veut pas tuer sa poule aux œufs d'or. Si l'on prive beaucoup de paysans de leurs intruments de travail, qui donc paiera l'impôt au roi ? De même, les encouragements au commerce et à l'industrie sont inspirés au moins autant par l'intérêt du roi que par ceux des classes industrielles et commerçantes.

Mais quand l'intérêt du roi n'est pas en jeu, les sujets peuvent souffrir d'abus criants ou de pratiques gênantes. Le roi n'en a cure.

Par exemple, les rois ont laissé subsister jusqu'en 1789 une législation des plus compliquées pour régler les discussions d'intérêt qui pouvaient éclater entre les particuliers. Ainsi, au sud de la Loire, on appliquait en général dans les procès le droit écrit, c'est-à-dire le droit romain ; au nord dominait le droit coutumier, c'est-à-dire une façon de rendre la justice qui s'était introduite peu à peu par l'usage, au jour le jour, et naturellement les usages ou coutumes variaient d'une province à l'autre ; en 1789, il y avait en

France 285 coutumes. C'est comme si aujourd'hui, au lieu d'un seul code pour toute la France, il y en avait 285. On peut juger combien les procès étaient compliqués, quand il s'agissait par exemple d'un héritage dont les morceaux étaient épars dans une douzaine de pays soumis à des coutumes différentes !...

Il n'y a que quelques catégories de sujets dont les intérêts soient vraiment pris en considération par le roi : ce sont les prêtres, les nobles, les riches bourgeois.

Ils sont si près du roi, si nombreux à sa cour, dans ses bureaux, dans ses conseils, dans tous les services publics, qu'ils exercent, sans que les rois s'en rendent toujours compte, une action considérable sur le gouvernement et la législation: ils ont soin d'entretenir les abus qui leur profitent, ils se font, nous le verrons, octroyer des faveurs et des privilèges exorbitants : on peut même dire que la monarchie ne fut, à certains égards, que l'enseigne et comme la raison sociale du syndicat des intérêts du clergé, de la noblesse et de la haute bourgeoisie.

Despotisme et arbitraire d'une part, favoritisme et privilège d'autre part, voilà les traits caractéristiques du régime que subirent nos pères, de la fin du XVe siècle à la fin du XVIIIe siècle.

La cour. La maison du roi. — Les rois absolus ne se sont pas contentés de la modeste cour de leurs aïeux, les premiers Capétiens ; ceux-ci n'avaient autour d'eux que quelques grands officiers, chargés de les assister dans le gouvernement, quelques clercs qui leur servaient de secrétaires, quelques valets chargés de les servir. Les rois avaient alors les mœurs rudes et simples de tous les barons féodaux.

A partir du XVIe siècle, il n'en est plus de même. Il faut aux rois absolus une garde qui comprit jusqu'à 10.000 hommes : c'était leur maison militaire ; sa principale force consistait en plusieurs régiments de gardes françaises et de gardes suisses. Il leur faut, en outre, une nombreuse maison civile, composée de 4 à 5.000 serviteurs de tout rang.

Ces serviteurs sont presque tous des nobles. Ils constituent, avec quelques hôtes de passage, ce qu'on appelle la cour. Ils sont répartis en plusieurs services. Il y a celui de la bouche, de la chambre, de la chapelle, de la vénerie, des écuries ; les écuries royales renferment 5.000 chevaux.

D'autres composent la maison de la reine, du dauphin, de Monsieur, frère du roi, de tous les princes du sang. Sitôt que naît un prince royal, on lui forme une maison civile. Les dames ont leur place dans cette brillante domesticité : elles sont dames d'honneur, lectrices, femmes de chambre de la reine et des princesses du sang.

Les faveurs réservées aux courtisans. — Le roi est le grand dispensateur de toutes les faveurs : un mot de lui peut enrichir une famille ; c'est lui qui nomme aux grandes charges publiques, aux grandes dignités ecclésiastiques, à tous les grades dans l'armée. Veut-on pour son aîné une belle situation militaire, pour son cadet un riche évêché ou une abbaye de bon rapport ? C'est au roi qu'il faut plaire. Comment n'accourrait-on pas de toutes parts à la curée ? Même les plus récalcitrants y vinrent quand on s'aperçut que le roi réservait toutes ses grâces à ceux-là seuls qui vivaient près de lui, et qu'il traitait les autres un peu comme des frondeurs et des boudeurs.

Les plaisirs de la cour. — La cour avait un autre attrait : en bons maîtres de maison, les rois savaient traiter royalement leurs hôtes. Les seigneurs qui viennent à la cour y sont presque tous logés, nourris, et tous y sont amusés aux frais du roi.

Et quels plaisirs ! Ce ne sont que festins, bals, spectacles, chasses, promenades, voyages, carrousels, longues parties où l'on joue gros jeu, sans compter le plaisir plus délicat et de tous les instants de vivre au milieu d'une société élégante, polie, cultivée, causant agréablement, agrémentée de dames autour desquelles se nouent et se dénouent sans cesse toutes sortes d'intrigues.

Quelle différence avec la vie triste et monotone du vieux château féodal ! Aussi, quand une fois on a goûté de la cour,

on ne peut plus vivre loin d'elle. Pour un courtisan, c'est une disgrâce cruelle que d'en être exilé.

Les mœurs de la cour. — Le roi préside à tous ces plaisirs et en prend sa part. Il est le point de mire de ce monde de courtisans empressés à lui plaire. Ils lui passent toutes ses faiblesses, toutes ses passions.

Depuis François Ier, les rois absolus ne se piquent pas de fidélité conjugale : Louis XIII et Louis XVI sont des exceptions. Ils négligent leur femme, pour quelque dame de la cour, et la favorite, quelle qu'elle soit, reçoit les hommages de tous. Les prélats qui vivent à la cour ne sont pas plus sévères que les laïques en cette matière.

Les grandes favorites s'appelèrent : la duchesse de Chateaubriand sous François Ier, Diane de Poitiers sous Henri II, Gabrielle d'Estrées sous Henri IV ; sous Louis XIV, ce furent Mlle de la Vallière et Mme de Montespan. Sous Louis XV, Mme de Pompadour et Mme Dubarry furent reines.

Les courtisans n'ont d'ailleurs pas de meilleures mœurs : ils se modèlent sur lui. Le roi, dans sa vieillesse, devient-il de mœurs plus rangées, aussitôt les courtisans d'affecter en sa présence des manières austères. Quand Louis XIV, devenu vieux, versa dans une dévotion outrée, la plupart des courtisans rivalisèrent aussitôt de piété hypocrite. Sous un roi athée, ils eussent aussi bien affecté l'athéisme.

L'étiquette. — Le respect du maître, qui se traduisait déjà au XVIe siècle par le titre de Majesté attribué au roi, dégénère peu à peu en une véritable adoration pour sa personne. Sous Louis XIV, c'est une sorte de culte que rend au roi la foule des courtisans : car de quel autre nom appeler les mille cérémonies qui accompagnent les moindres incidents de la journée du maître ?

Le matin, quand le premier valet de chambre vient de l'éveiller, a lieu l'entrée familière, puis la grande entrée, où ne sont introduits que les princes du sang ou les plus hauts dignitaires de la cour ; quand il est levé, la première entrée est admise ; quand il est

chaussé, c'est l'entrée de la chambre ; quand il a lavé ses mains, c'est une cinquième entrée, et il y a foule à chacune, et c'est un honneur très envié que d'y être admis. Alors s'accomplit la cérémonie de la chemise, en présence d'un nombre plus grand encore de courtisans. La chemise est présentée au roi par le premier prince du sang, ou à son défaut, par le premier gentilhomme de la chambre ; les manches sont tenues, celle de droite par le premier valet de la chambre, celles de gauche par le premier valet de la



La cour de Versailles.

garde-robe. La toilette se continue avec la même solennité : chacun des grands officiers a sa place marquée pour offrir le justaucorps, ou l'épée, ou la cravate, ou la perruque. Le miroir est tenu devant Sa Majesté pendant toutes ces opérations : s'il fait encore nuit, c'est un honneur incomparable que d'être désigné par le roi pour tenir le bougeoir à deux bougies. La chambre à coucher où se développe cette cérémonie est un sanctuaire ; personne n'a le privilège d'y demeurer couvert ; les plus nobles dames, les princesses du sang elles-mêmes font des révérences profondes quand elles passent devant le lit du roi.

C'est dans le même équipage, selon une mise en scène aussi mi-

nutieusement réglée, que Louis XIV va à la messe, qu'il mange, qu'il voyage, qu'il se couche ; il y a aussi le grand et le petit coucher.

DRIAULT et MONOD.

Sous Louis XV et Louis XVI, les rigueurs de l'étiquette s'atténuent un peu ; mais la vie du roi reste néanmoins, jusqu'à la Révolution, entourée de pompes et de solennités.

Ce que coûte la vie à la cour. — Rien de plus coûteux que cette vie de représentation et de fêtes continuelles, que l'entretien de ces milliers d'oisifs ou d'officiers inutiles. Chacun veut briller plus que son voisin, et pour cela chacun dépense sans compter ; la soie, le velours, les dentelles entrent à profusion dans les vêtements des hommes, dans les toilettes des femmes. Sous Louis XVI, une coiffure de femme peut coûter 24.000 livres par an ; et toutes les autres dépenses sont en proportion.

Pour y faire face, les seigneurs de la cour ont bien les revenus de leurs terres, mais ces revenus ne sauraient longtemps suffire : ils s'endettent. Heureusement le roi est là, le roi qui peut puiser presque indéfiniment dans la bourse du peuple qui travaille. Aux uns, il accorde de fortes pensions ; aux autres, de grasses sinécures ; sous Louis XVI, le préposé aux cabinets d'aisance du roi ou porte-chaises d'affaires gagne 20.000 livres ; seulement sur les bougies de l'appartement de Marie-Antoinette, les quatre premières femmes de chambre de la reine gagnent chacune 50.000 livres. Sur sa cassette, il paie leurs dettes, même leurs pertes au jeu ; et c'est toujours le peuple qui paie.

Les palais du roi : le Louvre et les châteaux des bords de la Loire. — Que dire maintenant des sommes dévorées par la construction des résidences royales ! Pour cela comme pour le reste, rien n'est trop cher ! Charles VIII, Louis XII, François I[er], les premiers rois absolus, ont pu admirer en Italie, où ils ont beaucoup guerroyé, les magnifiques palais que les artistes de la Renaissance y avaient édifiés pour les petits princes de ce pays.

De retour dans leur royaume, ils sentirent, par le contraste avec ce qu'ils venaient de voir, toute la froideur glaciale de la vieille demeure de leurs pères, le Louvre de Philippe-Auguste et de Charles V. D'ailleurs, qu'avaient-ils besoin maintenant d'une forteresse pour demeure ?

Car l'ancien Louvre n'était autre chose qu'un sombre et solide château féodal. Les temps où la royauté avait à redouter les rébellions armées de la féodalité étaient passés. Elle pouvait désormais résider dans de vrais palais, comme ceux d'Italie. Déjà Charles VIII et Louis XII avaient ramené d'Italie plusieurs artistes ; déjà ils avaient acheté dans la péninsule plusieurs chefs-d'œuvre de maîtres italiens.

Sous l'influence de l'Italie, le goût des artistes français s'affina, et bientôt les rois eurent parmi leurs sujets des architectes, des peintres et des sculpteurs capables d'élever et d'orner pour eux des palais comparables aux plus merveilleuses productions de l'Italie. C'est François Ier qui donna à ses successeurs l'exemple des grandes constructions. Il fit élever le château de Fontainebleau au milieu d'une des plus belles forêts de France : ce fut sa résidence favorite.

En même temps s'élevaient on se continuaient, par ses ordres, dans la molle et délicieuse vallée de la Loire, Amboise, Chenonceaux, Azay-le-Rideau et surtout Chambord. Ce ne sont pas des imitations serviles des palais italiens. Leurs architectes, qui sont français, ont combiné les formes des anciens châteaux féodaux avec des éléments nouveaux empruntés aux palais italiens.

Des anciennes constructions féodales, les châteaux Renaissance ont conservé les murs épais, les tourelles en saillie, les cheminées monumentales, les toitures en pente. Mais les nombreuses fenêtres par où l'air et la lumière pénètrent facilement, les formes rectangulaires et non plus ogivales des portes et des fenêtres, l'emploi des colonnes, des colonnades et des frontons triangulaires sont des emprunts faits à l'architecture italienne. De cette combinaison d'éléments très différents, les artistes français de la Renaissance ont su tirer les plus gracieux effets ; le chef-d'œuvre du genre c'est Chambord, œuvre de Pierre Neveu.

Ce ne sont là que les maisons de campagne de la cour, d'ailleurs ses résidences de prédilection pendant tout le xvie siècle. Mais déjà s'élevait dans la capitale un palais plus vaste, plus imposant, qui allait être pour quelque temps comme la demeure officielle de la royauté : le nouveau Louvre. C'est François Ier qui fit commencer par Pierre Lescot le nouveau Louvre sur les ruines de l'ancien ; Catherine de Médicis, mère de Charles IX et de Henri III, ajouta à l'œuvre de Pierre Lescot les Tuileries, élevées par Delorme ; les Tuileries ne furent qu'une aile du nouveau Louvre ; sous Henri IV et Louis XIII le Louvre reçut de nouveaux agrandissements ; enfin Louis XIV le fit achever ; c'est lui qui fit bâtir par Claude Perrault l'imposante colonnade qui constitue l'une des plus belles façades du palais.

Le palais de Versailles. — Des centaines de millions avaient été déjà dépensés en constructions depuis François Ier ; la royauté disposait de résidences somptueuses, dans les sites les plus variés. Il eût été sage de s'arrêter dans cette voie. C'est le moment où follement Louis XIV se lança dans de nouvelles constructions, encore plus somptueuses que les premières. Dans un terrain marécageux, situé à l'ouest de Paris, où Louis XIII s'était fait construire un pavillon de chasse, Louis XIV fit bâtir par Jules Mansart un palais aussi vaste et aussi riche que le Louvre : ce fut Versailles. On y travailla depuis 1661 ; en 1678, la cour vint s'y installer ; mais jusqu'à la fin du règne les travaux y continuèrent sans interruption.

Derrière le palais, Le Nôtre dessina un immense jardin aux larges allées garnies de statues. Un grand peintre, Lebrun, aidé de ses disciples, couvrit les murs de la nouvelle résidence de vastes tableaux à la gloire du roi. Au bas mot, Versailles a coûté 250 à 300.000.000 de notre monnaie, sans compter les frais énormes occasionnés par les grands travaux destinés à y amener de l'eau. Versailles en manquait : un ingénieur hollandais construisit à grands frais la machine de Marly, qui ne fut achevée qu'en huit ans (1676-83) : on la jugea insuffisante ; on songea alors à détourner sur Ver-

sailles les eaux de l'Eure au moyen d'un gigantesque aqueduc ; pendant quelques années, 10.000 soldats y furent employés : les fièvres qui les décimèrent, surtout les guerres qui survinrent obligèrent à renoncer à l'entreprise.

En même temps que Versailles, Louis XIV faisait bâtir à proximité le grand Trianon qui fut deux fois reconstruit, Marly, un luxueux pied à terre, pendant que d'autres millions étaient consacrés à agrandir et embellir les anciennes résidences royales : Fontainebleau, Saint-Germain, Chambord, Saint-Cloud. Quels cadres magnifiques, quels splendides décors pour les fêtes de la cour que tous ces palais, avec leurs vastes appartements somptueusement meublés, leurs escaliers monumentaux, et tout autour leurs jardins, leurs parcs et leurs forêts ! mais aussi de quelles misères d'un peuple entier tout ce luxe fut payé !

LA JUSTICE ROYALE.

Les tribunaux. — Voici comment la royauté absolue assura les trois grands services publics qui étaient, au fond, sa principale raison d'être : la justice, les finances, la défense du pays.

Il y avait, comme de nos jours, plusieurs degrés de juridiction.

Les prévôtés étaient des tribunaux de simple police ; au-dessus, il y avait les bailliages ou sénéchaussées, qui dataient, comme les prévôtés, des débuts de la monarchie capétienne, mais le bailli ne rendait plus la justice en personne : il était assisté d'un lieutenant civil et d'un lieutenant criminel, le premier pour les affaires civiles, c'est-à-dire pour les procès relatifs à des questions d'intérêt, comme les héritages, le second pour les meurtres et les crimes de toutes sortes. C'étaient des tribunaux de 1re instance.

Au-dessus des tribunaux de bailliage, Henri II créa au XVIe siècle 32 présidiaux qui jugeaient en dernier ressort les affaires civiles dont l'objet ne dépassait pas 250 livres (environ 250 fr.)

Les tribunaux supérieurs c'étaient les 13 parlements institués sur le modèle du Parlement de Paris dans les provinces nouvelles, à mesure qu'elles étaient rattachées au domaine royal.

Enfin, au sommet de la hiérarchie judiciaire, se trouvait le grand conseil du roi, dont les membres n'étaient pas des magistrats ordinaires, mais des conseillers du roi ; le roi faisait juger par ce tribunal certaines affaires qu'il enlevait aux tribunaux ordinaires.

A côté et au-dessous des tribunaux royaux subsistaient les tribunaux des villes, où des juges municipaux rendaient la justice ; des cours seigneuriales, où le seigneur jugeait ou faisait juger ses paysans ; les tribunaux ecclésiastiques, où l'évêque faisait juger par son official les clercs coupables, mais on pouvait toujours faire appel des sentences de ces cours aux tribunaux du roi.

L'arbitraire de la justice royale : les lettres de cachet. — Le roi d'ailleurs se considérait comme au-dessus de la justice ; aussi lui arrivait-il de soustraire des coupables aux punitions qu'ils avaient encourues. D'autres fois, au lieu de déférer un accusé à un tribunal régulier, on instituait une commission extraordinaire, composée de juges choisis exprès pour condamner par ordre : Richelieu, ministre de Louis XIII, usa fréquemment de ce moyen odieux pour se débarrasser plus sûrement de ses ennemis ou de ceux du roi.

A partir de Louis XIV, le roi se permit encore davantage. Il délivra des lettres de cachet contre des suspects ou des gens qui l'inquiétaient. Un officier de police, muni d'une lettre contenant l'ordre du roi, procédait à l'arrestation : puis, sans autre forme de procès, le prisonnier était jeté à la Bastille ou dans quelque autre prison d'Etat. Il arriva à plusieurs de ces malheureux d'y être oubliés toute leur vie et d'y mourir.

Au XVIII[e] siècle, l'abus s'étendit encore ; le roi vendit ou donna à quelques favoris des lettres de cachet où le nom se trouvait en blanc ; le favori y mettait le nom de ses ennemis

personnels ou de ses créanciers. On a calculé que sous le seul règne de Louis XV il fut délivré 150.000 lettres de cachet.

La vénalité des charges. — Un autre caractère de la justice royale c'était la vénalité des charges de justice. Les places de juges n'étaient pas données au plus digne, au plus instruit : elles étaient vendues à prix d'argent. On achetait une place de juge, comme aujourd'hui on achète une étude de notaire. Cette coutume s'établit au XVI[e] siècle, dans un moment où le roi François I[er] avait besoin d'argent. A partir du règne de Henri IV, les juges pouvaient, en payant au roi une redevance annuelle, revendre leur charge, la laisser en héritage à leur fils ou à leur neveu, la donner en dot à leur fille dont le mari devenait juge.

On conçoit facilement les inconvénients d'un pareil système : d'abord, les juges n'offraient pas toujours de bonnes garanties de compétence et de moralité ; ensuite, comme ils étaient peu payés par le roi, ils s'indemnisaient sur les plaideurs, de qui ils exigeaient ce qu'on appelait des épices, c'est-à-dire des présents de toute sorte, argent, vin, gibier. Si l'on voulait se concilier des juges, accélérer la marche d'un procès traînant en longueur, il ne fallait oublier ni la femme du magistrat, ni ses greffiers, ni ses valets, ni son portier : ces épices venaient grossir démesurément les frais du procès, qui étaient déjà ruineux pour les plaideurs. Ajoutons que les rois, pour avoir de l'argent, ont créé un grand nombre de places de juges : si bien que le nombre de ceux-ci finit par dépasser de beaucoup les besoins du service ; il n'en fallait pas moins leur payer leurs gages avec l'argent du peuple.

Barbarie de la procédure et des châtiments. — La procédure c'est l'ensemble des procédés dont on use en justice pour découvrir la vérité. La procédure criminelle, c'est-à-dire la procédure pour rechercher les crimes, était barbare. Quand on était soupçonné d'un crime, on vous mettait au secret. On vous laissait dans l'ignorance des charges qui pesaient sur vous et on ne vous donnait pas toujours d'avocat.

Avouait-on ? On était amené non devant un jury de citoyens, mais devant des juges de profession, endurcis par métier au spectacle de la douleur. Il leur arrivait souvent de condamner sans prendre la peine de motiver leur sentence. Ils disaient simplement : « Il résulte du procès que l'accusé mérite telle peine. »

N'avouait-on pas ? Un juge, accompagné de bourreaux, pénétrait dans la prison et mettait le prévenu à la torture pour le forcer à avouer un crime que parfois il n'avait pas commis. La torture variait suivant les parlements. Au parlement de Paris, on se servait de l'eau froide ; l'accusé était solidement maintenu, on lui ouvrait la bouche et on lui faisait absorber de force jusqu'à dix litres d'eau froide. Ailleurs, on se servait surtout des brodequins. Voici en quoi consistait cette torture : on asseyait le patient sur une chaise, on lui serrait les jambes entre des planches bien solides et l'on enfonçait, à coups de marteau, des coins de fer entre ces planches jusqu'à ce que la douleur devînt intolérable.

La torture s'appelait aussi la question : on disait mettre à la question.

Après la condamnation, il n'était pas rare qu'on remît l'homme à la torture pour le forcer soit à dénoncer ses complices, soit à avouer certaines circonstances de son crime.

Les peines que pouvaient prononcer les juges étaient des plus variées et souvent des plus atroces. C'étaient : le fouet, l'exposition au pilori, c'est-à-dire dans une cage avec le cou pris dans une fourche ou carcan, la marque au fer rouge (on marquait d'ordinaire une fleur de lis au fer rouge sur l'épaule du condamné), la transportation aux colonies.

Des peines plus graves c'étaient : la prison, les galères ou le bagne. Les prisons étaient de vrais lieux de torture : les prisonniers y croupissaient dans des cellules humides et boueuses, infestées de rats, sans air ni lumière. — Les galériens servaient de rameurs sur les galères, navires plats que le roi possédait dans la Méditerranée : assis au nombre de 6 ou 8 sur des bancs, les pieds pris dans une boucle de fer, ils devaient ramer des heures entières, mal nourris,

grouillant de vermine, sous le fouet de leurs geôliers ; ils formaient la chiourme. En 1748, les galères furent remplacées par les bagnes, situés dans les ports de guerre : c'étaient des sortes d'ateliers où les forçats, un boulet à une jambe, affublés d'un bonnet et d'une casaque rouges, étaient employés aux travaux les plus pénibles et les plus malsains des ports.

Au-dessus de ces châtiments, il y avait les peines capitales, dont on abusait ; un vol simple pouvait conduire à la potence. Avec la pendaison, la décapitation était la peine capitale la plus fréquente. Toutefois, pour certains crimes, les vols sur les grandes routes ou l'assassinat, on avait des raffinements de cruauté : le condamné était d'ordinaire puni du supplice de la roue.

Le bourreau l'étendait sur une roue, lui attachait les quatre membres aux rayons de la roue, puis, avec une barre de fer, lui brisait les os des avant-bras, des jambes, des cuisses ; après l'avoir ainsi rompu, on l'y laissait mourir lentement sous les yeux du public ou on le tuait d'un dernier coup sur la poitrine.

En plein XVIIIe siècle, un malheureux, Damiens, qui avait donné un coup de canif au roi Louis XV, mourut d'une façon plus horrible encore : avant de lui briser les os sur la roue, on avait pris soin de lui tenailler les chairs à plusieurs endroits et de faire couler dans les plaies ainsi formées de l'huile bouillante et du plomb fondu ; les membres rompus, mais non détachés du corps, on les lui avait arrachés par l'écartèlement, c'est-à-dire que des chevaux auxquels on l'avait attaché le tirèrent en sens inverse jusqu'à ce qu'il fût mis en lambeaux.

C'est par ces moyens barbares que la royauté faisait exécuter ses lois. Ils n'empêchaient d'ailleurs pas les crimes, qui étaient au moins aussi nombreux que de nos jours ; car le nombre des crimes n'est pas en rapport avec la barbarie des peines ; il augmente d'ordinaire avec la misère ; et la misère, qui pousse à la fraude, au vol et parfois au meurtre, était alors beaucoup plus grande que de nos jours.

Ainsi la justice royale était coûteuse à cause de la pra-

tique des épices et par suite du nombre exagéré de juges qu'il fallait payer sur l'impôt payé par le peuple ; elle était des plus arbitraires comme en témoigne la pratique des lettres de cachet ; enfin elle usait d'une procédure et de châtiments contraires à tout sentiment d'humanité.

LES FINANCES ROYALES.

Les impôts directs. — L'administration financière des rois absolus a encore dépassé en abus de toutes sortes leur administration judiciaire.

Les impôts directs étaient ceux que les sujets payaient directement au roi. C'étaient : la taille, et, à partir du XVIIIe siècle, la capitation et les vingtièmes.

Le plus important était la taille ; il correspondait à notre impôt foncier : c'était l'impôt sur les propriétés.

Les nobles, les prêtres, les magistrats, les employés du roi, jusqu'à ses domestiques, jusqu'aux domestiques et aux fermiers des grands seigneurs, en étaient exempts. Elle pesait donc de tout son poids sur les gens du peuple, surtout sur les cultivateurs.

Le roi en fixait lui-même le chiffre chaque année, de sorte qu'on ne savait jamais à l'avance exactement quelle somme on paierait : à plus forte raison ne demandait-on pas l'avis du contribuable ; c'était en plein le régime de l'arbitraire.

Le chiffre de la taille était réparti entre les provinces ; dans quelques-unes, qui possédaient des Etats provinciaux, c'étaient ces Etats, composés des trois ordres, qui répartissaient la charge entre les paroisses ; mais, dans le plus grand nombre, c'était l'intendant lui-même qui fixait la part de chaque paroisse, assisté d'employés de finances qui portaient le nom d'élus. En réalité, ces élus étaient des fonctionnaires choisis par le roi, non des députés de leur province. Les provinces où l'intendant répartissait la taille avec l'aide des élus s'appelaient des pays d'élection.

Dans chaque paroisse, l'impôt était réparti entre les habitants et recouvré par des collecteurs. Ces collecteurs n'étaient pas des fonctionnaires comme les percepteurs actuels :

c'étaient les paysans les moins misérables à qui l'intendant confiait cette lourde charge. Si quelqu'un était insolvable, les collecteurs étaient rendus responsables et devaient payer pour lui. Naturellement c'était à qui fuirait une pareille besogne.

La capitation était un impôt à payer par tête, mais calculé sur le revenu de chacun. Il fut établi en 1695, à l'occasion des nombreuses guerres qu'a faites Louis XIV. Le roi avait bien déclaré que tout le monde paierait le nouvel impôt, même son fils le dauphin. Le clergé ne tarda pas à s'en faire dispenser ; les seigneurs et les magistrats trouvèrent vite moyen de payer bien moins que leur part, de sorte qu'en définitive le poids en retomba presque complètement sur le peuple.

Il en fut de même de l'impôt des vingtièmes, autre impôt sur le revenu, établi sous le règne de Louis XV.

Les impôts indirects : les douanes. — Les impôts indirects n'étaient pas moins vexatoires.

C'étaient les douanes, les aides et la gabelle.

Les douanes étaient des droits que payaient les marchandises qui passaient d'une province dans une autre. Aujourd'hui aux frontières de la France il y a un cordon de douaniers qui font payer des droits d'entrée à certaines marchandises étrangères entrant dans notre pays : le but qu'on s'est proposé en établissant ces douanes extérieures, c'est moins d'établir un impôt sur les marchandises étrangères que d'entraver leur entrée dans notre pays, où elles font une rude concurrence aux produits français. Autrefois, ces douanes étaient, non seulement aux frontières, mais à l'intérieur du royaume, entre chaque province. Chaque province était ainsi comme un pays étranger pour les autres provinces. Autant de frontières de provinces à traverser, autant de droits de douane à payer. A la moindre fraude, la marchandise était confisquée par les douaniers. En 1664, un ministre de Louis XIV, Colbert, qui comprit mieux que ses devanciers les intérêts de son maître, et qui, de plus, avait quelque souci des intérêts des sujets, essaya de supprimer

toutes ces douanes intérieures. Le roi ne le laissa pas accomplir complètement son projet ; il abolit seulement les douanes entre les provinces du centre : elles formèrent une sorte d'union douanière ; elles n'eurent plus pour elles toutes qu'une seule barrière de douanes. Mais le système absurde des douanes intérieures, si gênant pour le commerce, subsista pour le reste des provinces du royaume.

Les impôts indirects : les aides. — Les aides étaient les droits sur les boissons vendues au détail, en particulier sur les vins. Cet impôt s'élevait au tiers ou au quart du prix du vin. Il n'était pas seulement lourd à supporter : il était de plus la cause d'une foule de vexations pour les débitants : à chaque instant, les commis des aides faisaient des visites dans les caves des marchands, pour vérifier les quantités de vin vendues. A la moindre fraude ou au moindre soupçon de fraude, ils pouvaient dresser procès-verbal ; leurs procès-verbaux faisaient foi en justice, et comme le tiers des amendes leur était attribué, beaucoup commettaient des excès de zèle très préjudiciables aux commerçants.

Les impôts indirects : la gabelle. — La gabelle était l'impôt sur le sel. Le roi s'était réservé le droit de vendre seul cette denrée. Naturellement il l'achetait bon marché et il la vendait très cher ; de plus, il obligeait ses sujets à en acheter une certaine quantité fixée par lui : la quantité de sel imposée par la loi s'appelait le sel du devoir ; le contribuable recevait un billet dit de gabèlement, qui attestait qu'il avait acheté la quantité obligatoire.

Mais ce n'est pas tout. Ce sel du devoir on ne pouvait pas l'employer à tous les usages : on devait le réserver pour sa consommation journalière, pour saler son pot. Mais il était interdit de s'en servir pour des salaisons, par exemple pour saler son porc : en ce cas, il fallait en acheter d'autre, même si on avait du sel de devoir de reste. Les employés des gabelles — les gabelous, comme les surnommait le peuple — avaient le droit de venir à tout moment vérifier la quantité de sel qui restait chez chaque particulier ; et la vérification se faisait à l'aide du billet de gabèlement.

Aviez-vous égaré ce billet ? On vous accusait de fraude. N'aviez-vous plus de sel ou n'en aviez-vous qu'une petite quantité ? On pouvait vous accuser de l'avoir vendu, ce qui était frauduleux. Aviez-vous encore votre provision entière ou presque entière ? On pouvait vous accuser d'en avoir acheté en cachette, ailleurs qu'aux greniers royaux : et il dépendait de la fantaisie du commis des douanes de vous faire un procès. On était à sa merci.

Et les « gabelous » étaient d'autant plus tracassiers que



La gabelle : la maréchaussée poursuivant des faux-sauniers.

les fraudes étaient fréquentes. En effet, le roi avait dû établir différents prix selon les provinces ; les prix variaient de 2 livres à 60 livres (ou francs) le quintal (100 kgr.). Les provinces qui contenaient des marais salants payaient leur sel assez bon marché ; le roi avait été obligé d'y abaisser le prix du sel : car la fraude y eût été encouragée par un prix trop élevé, et elle y eût été très facile.

Mais comme le prix du sel variait beaucoup d'une province

à l'autre, on avait intérêt à acheter du sel de contrebande ; en achetant du sel aux particuliers dans les provinces où il était bon marché et en le revendant dans celles où il était très cher, on pouvait réaliser de gros bénéfices. Naturellement, ce commerce était prohibé ; on l'appelait le faux-saunage. Ceux qui s'y livraient étaient appelés les faux-sauniers.

Malgré les fortes amendes et les peines terribles qui punissaient le faux-saunage, les fraudes étaient très fréquentes. La gabelle avait à son service une véritable armée de commis qui traquaient les faux-sauniers ; les prisons en regorgeaient ; chaque année les tribunaux punissaient des milliers de délinquants et prononçaient plusieurs centaines de condamnations aux galères ou à la potence pour faux-saunage.

La perception des impôts indirects : les fermes générales. — Les douanes, les aides et la gabelle n'étaient pas en régie comme la taille, c'est-à-dire levées, comme l'impôt direct, par des fonctionnaires royaux. Ces trois impôts indirects étaient affermés à des particuliers. On mettait ces impôts aux enchères : les plus offrants payaient d'avance au roi la somme que ces impôts étaient censés devoir rapporter : ils se chargeaient de faire rentrer les impôts, et s'ils avaient du bénéfice, ils le gardaient pour eux. Naturellement, ils donnaient au roi moins que ne leur rapportaient ces impôts, et par conséquent ils avaient toujours un bénéfice. Naturellement aussi, un seul homme n'était pas assez riche pour affermer à lui seul les trois impôts ; de riches financiers s'associaient et formaient une compagnie qu'on appelait une Ferme générale.

Les fermiers généraux prenaient ensemble le fermage des trois impôts. Ils avaient bien soin, avant les enchères, de faire entrer dans leur association des hommes moins riches qu'eux, mais influents, par exemple des magistrats, des grands seigneurs, des favoris du roi, des personnes de son entourage. Le jour de la mise aux enchères, ils étaient ainsi assurés qu'on se montrerait moins exigeant, et en effet ils obtenaient souvent le fermage à vil prix. Si la ferme générale commettait plus tard des abus, elle était sûre

de trouver des protecteurs contre les rigueurs des lois ou des juges complaisants.

Les fermiers généraux, qu'on appelait aussi les traitants, avaient une véritable armée d'employés qui percevaient pour leur compte les trois impôts dans tout le royaume, et bien que le roi eût fixé des tarifs pour chaque impôt et chaque marchandise, les employés des Fermes ne se faisaient pas faute d'extorquer aux contribuables bien plus qu'ils n'auraient dû leur demander.

Comment un tel système de perception a-t-il pu subsister si longtemps ? Car enfin il était onéreux à la fois pour le peuple et pour le roi. Si le peuple avait intérêt à n'être pas dépouillé, le roi avait intérêt aussi à ce qu'il rentrât dans ses caisses le plus possible de l'argent levé sur le contribuable. Or, une bonne partie des sommes prélevées restait aux mains des fermiers généraux.

Ce système a duré pour deux raisons principales.

La première, c'est que de bonne heure les rois absolus, qui dépensaient sans compter, avaient demandé aux financiers de leur faire l'avance d'une, de deux, de trois années de fermage. Et cet argent avancé avait été vite dévoré.

Si, à un moment, un roi intelligent et énergique avait voulu réformer ce système de perception et mettre les trois impôts indirects en régie, il lui eût fallu d'abord attendre plusieurs années sans demander de nouvelles avances aux fermiers et sans toucher de fermages, puisque les revenus des impôts indirects étaient mangés plusieurs années d'avance ; or tous les rois furent trop prodigues pour se soumettre plusieurs années de suite à un tel régime d'économie.

La seconde raison c'est que le roi, eût-il eu une pareille idée, aurait été circonvenu aussitôt par ses favoris, son entourage, où les financiers avaient toujours des protecteurs ; on lui aurait plaidé chaudement la cause des traitants, et il lui eût fallu une volonté de fer pour résister à des solliciteurs si pressants et qui lui tenaient de si près. On le vit bien quand en 1664 Colbert supprima les douanes intérieures pour les provinces du cœur du royaume : il y eut

de telles plaintes parmi les traitants et leurs amis que la réforme resta très incomplète.

C'est ainsi que le roi, non content d'exploiter la France pour son propre compte, la laissait mettre au pillage par les financiers.

Les emprunts. — Les impôts directs et indirects étaient, avec le revenu des propriétés particulières du roi, les seules ressources régulières de la royauté. Mais il y avait des périodes où ils ne suffisaient pas : c'était surtout pendant les guerres, qui sont toujours extrêmement coûteuses : or, nous le verrons, les guerres furent fréquentes sous la monarchie.

Le roi avait alors recours aux emprunts. Il demandait à ses sujets de lui prêter de l'argent, sur leurs économies, leur promettant un intérêt souvent considérable pour allécher les prêteurs : inutile d'ajouter que, les guerres succédant aux guerres, non seulement le roi ne rendait pas cet argent, mais qu'il était encore obligé de faire de nouveaux emprunts. La dette allait sans cesse croissant et par suite les intérêts à payer. Ces intérêts lui prenaient une bonne partie de ses revenus annuels : pour arriver à les payer, il augmentait la taille ou les aides.

Parfois il procédait plus simplement : il diminuait de son plein gré l'intérêt qu'il avait promis ; s'il s'était engagé à servir 8 0/0 d'intérêts à ses prêteurs, il lui arrivait de ne leur payer que 6 0/0. Ou bien, il faisait reviser par son contrôleur général des finances toutes les créances : chacun apportait les billets que le roi ou ses agents lui avaient signés dans un moment de détresse : une chambre de justice spéciale les vérifiait, et en réduisait la valeur du 1/4 ou de la moitié, sous le prétexte que les prêteurs avaient abusé de la détresse du roi pour lui prêter à très gros intérêts : ce qui était vrai d'ailleurs.

Colbert, le ministre de Louis XIV, ne recula pas devant ce moyen peu honnête ; au début du règne de Louis XV, on procéda de cette façon. Naturellement les prêteurs ainsi spoliés faisaient entendre de vives protestations auxquelles

les rois étaient d'autant plus sensibles qu'ils craignaient, en renouvelant trop souvent ces procédés, de ne plus trouver à emprunter dans l'avenir.

Ces sortes de banqueroutes partielles furent donc toujours assez espacées pour ne pas décourager les prêteurs. En 1789, la dette avait atteint le chiffre prodigieux à l'époque de 4 milliards et demi.

Les expédients financiers. — Enfin, dans les cas d'extrême détresse, les rois avaient recours à d'autres expédients : ils vendaient des titres de noblesse, pour lesquels ils trouvaient toujours de nombreux acquéreurs, car l'intérêt des bourgeois y trouvait son compte aussi bien que leur vanité : les nobles n'étaient-ils pas dispensés de la taille ? Les rois créaient aussi de nouvelles charges de juges ou d'officiers de finances, charges qu'on payait à beaux deniers comptants ; au plus fort des embarras financiers de Louis XIV, à la fin de son règne, il créa jusqu'à des charges inutiles de jurés crieurs de foins, d'inspecteurs de veaux et de cochons, charges qui procuraient à leurs acquéreurs des exemptions d'impôts ; enfin, renouvelant les pires procédés de Philippe le Bel, le roi faux monnayeur, Louis XIV, à la fin de son règne, altéra les monnaies.

Le déficit en permanence. — Mais le roi dépensait tellement pour ses plaisirs, pour ses constructions, pour ses guerres, que, malgré le poids écrasant des impôts, malgré les emprunts continuels, il était toujours à court d'argent. A la veille de la Révolution de 1789, le déficit annuel était de 57 millions, c'est-à-dire que le roi dépensait par an 57 millions de plus qu'il ne recevait.

Les vices du système financier de la monarchie. — Les vices d'un pareil système sautent aux yeux ; ce sont : l'iniquité des impôts directs qui pèsent uniquement sur le peuple, à l'exclusion des privilégiés ; le caractère vexatoire des impôts indirects, surtout de la gabelle, et leur mode de perception à la fois si onéreux pour les sujets et si peu avantageux pour l'Etat ; enfin le pouvoir exorbitant du roi de

dépenser sans contrôle. Tous ces vices n'étaient que la conséquence inévitable d'un régime où un seul homme pouvait, sans discussion, imposer toutes ses volontés à un peuple entier.

LES GUERRES MONARCHIQUES.

Les causes ordinaires des guerres. — Libres de déclarer la guerre et de conclure les traités, les rois absolus n'ont pas eu la sagesse de pratiquer une politique pacifique à l'égard de l'étranger.

Les guerres ont été presque continuelles pendant les trois siècles de monarchie absolue.

La cause principale des guerres était l'ambition des rois de France d'arrondir leurs domaines. La tentation était d'autant plus forte que l'Italie et l'Allemagne, morcelées en plusieurs petits Etats, semblaient des proies faciles. L'ouverture des successions princières était d'excellentes occasions pour s'étendre : comme toutes les familles princières étaient apparentées, lorsque l'une d'elles s'éteignait, c'était à qui s'emparerait de l'héritage. Et comme les Etats monarchiques n'avaient pas eu l'intelligence ni l'honnêteté de constituer un tribunal d'arbitrage pour régler les différends qui pouvaient éclater, à l'ouverture d'une succession princière, c'étaient les armes, c'est-à-dire la force brutale et meurtrière, qui décidait.

On se battait aussi pour empêcher un souverain voisin de s'agrandir démesurément et de devenir menaçant pour ce qu'on appelait « l'équilibre européen », ce qui n'empêchait pas les rois de France, quand ils avaient abattu le rival dangereux, de chercher eux-mêmes à éclipser leurs voisins, et de menacer à leur tour « l'équilibre européen ».

A ces deux causes, il faut en ajouter une autre, plus générale : les rois de France, comme d'ailleurs leurs confrères étrangers, étaient avides de gloire militaire. Dans les âges précédents, chez les Gaulois, les Germains, à l'époque féodale, la force brutale avait été l'objet de la considération générale.

Les rois de France, élevés dans les traditions du moyen âge, entourés de nobles dont l'idéal longtemps avait été la gloire militaire, la recherchèrent follement. Il leur sembla glorieux de réunir des milliers d'hommes, de les lancer contre d'autres troupeaux humains, de faire un grand massacre de soldats ennemis, et de rester maîtres du champ de bataille. La gloire d'un monarque se mesurait au nombre et à l'importance de ces boucheries. Ce préjugé monstrueux, legs de la barbarie des ancêtres, se trouve à la source de toutes les guerres des rois absolus.

La rivalité des maisons de France et d'Autriche au XVIe siècle : les guerres d'Italie. — Toute l'Europe occidentale a été ensanglantée, pendant deux siècles, par la rivalité des rois de France avec la maison d'Autriche.

Une première phase (1477-1559) remplit toute la fin du xve et toute la première moitié du xvie siècle.

A la mort de Charles le Téméraire, l'archiduc d'Autriche, Maximilien de Habsbourg, qui était en même temps empereur électif d'Allemagne, épousa la fille de ce puissant seigneur, pour avoir sa dot. Mais sur la dot de la princesse Louis XI préleva la Picardie et la Bourgogne, et Maximilien ne reçut que les Pays-Bas (Belgique et Hollande actuelles) avec la Franche-Comté : première cause de brouille entre les rois de France et les Habsbourgs d'Autriche.

Les successeurs de Louis XI, Charles VIII (1483-1498), Louis XII (1498-1515), François Ier (1515-1547), Henri II (1547-59) eurent tous la manie de conquérir tout ou partie de l'Italie. Ils prétendaient tenir de leurs ancêtres des droits sur le Milanais et le royaume de Naples. En réalité, l'Italie leur plaisait, à eux et à leur noblesse, pour son climat, sa richesse, son luxe, ses arts, ses mœurs faciles. Mais en face d'eux Charles VIII et Louis XII trouvèrent le roi d'Espagne Ferdinand le Catholique, qui, lui aussi, convoitait cette riche proie : autre cause de brouille entre rois de France et rois d'Espagne.

Mais voici que Habsbourgs d'Autriche et rois d'Espagne

s'unissent par un mariage ; la fille de Ferdinand épousa le fils de Maximilien, et de ce mariage naquit Charles-Quint, qui hérita en 1519 des domaines de ses deux grands-pères et en même temps de leurs démêlés avec les rois de France, démêlés de Maximilien à propos de la Picardie et de la Bourgogne, de Ferdinand à propos de l'Italie.

Il n'en fallut pas plus pour amener entre Charles-Quint, d'une part, François Ier et Henri II d'autre part, une guerre qui dura presque sans interruption de 1519 à 1559. C'est au cours de cette longue guerre que s'illustra Bayard, le chevalier « sans peur et sans reproche », un soldat vaillant, loyal et humain, autant que le métier de militaire professionnel peut se concilier avec l'humanité.

Charles-Quint avait plus d'Etats que les rois de France : de Ferdinand il tenait l'Espagne avec ses colonies, Naples et la Sicile conquise sur Louis XII, en attendant que lui-même chassât les Français du Milanais ; de Maximilien il tenait l'Autriche, les Pays-Bas et la Franche-Comté. En 1519, à la mort de Maximilien, les sept électeurs allemands l'avaient aussi élu empereur d'Allemagne, titre pompeux mais vain, nous le savons.

Mais Charles-Quint avait d'autres ennemis que le roi de France : les Turcs qui continuaient à s'avancer par la vallée du Danube, qui étaient maîtres de la Hongrie et menaçaient déjà l'Autriche elle-même ; les princes protestants de l'Allemagne du Nord qui s'armaient contre l'empereur parce que celui-ci voulait leur imposer le catholicisme. Très habilement, François Ier et Henri II s'allièrent à ces deux ennemis de Charles-Quint, et c'est grâce à ces alliances qu'ils purent lui tenir tête.

En 1556, Charles-Quint, découragé, abdiqua, et trois ans après, en 1559, le traité de Cateau-Cambrésis rétablit le bon accord entre les deux familles princières : les rois d'Espagne gardaient le Milanais, Naples avec la Sicile : de son côté Henri II obtint les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, qui avaient fait partie jusque-là de l'empire d'Allemagne, et qu'il avait conquis en 1552 à la faveur de son alliance avec les princes protestants allemands. En outre, les

rois d'Espagne renonçaient définitivement à la Bourgogne et à la Picardie.

La rivalité des maisons de France et d'Autriche au XVIIe siècle : la guerre de 30 Ans. — Au XVIIe siècle, la rivalité reprit de plus belle : la situation de la maison d'Autriche n'était plus la même qu'au temps de Charles-Quint. Celui-ci en abdiquant avait fait deux parts de ses domaines : à son fils Philippe II il avait laissé l'Espagne avec ses colonies, Naples avec la Sicile, Milan, la Franche-Comté, enfin les Pays-Bas belges. Sous Philippe II, les provinces hollandaises, qui étaient protestantes, se révoltèrent, formèrent une république indépendante. D'autre part, à son frère, qui avait déjà la Bohême avec des droits sur la Hongrie, Charles-Quint avait laissé l'Autriche avec la dignité impériale octroyée par les électeurs. Il y eut donc désormais des Habsbourgs autrichiens et des Habsbourgs espagnols, souvent alliés d'ailleurs.

Or, en 1618, la branche autrichienne rêva de convertir son autorité purement nominale sur l'Allemagne en une autorité effective : pour commencer, elle inquiéta les princes protestants et commença contre eux une guerre qu'à cause de sa durée on appelle la guerre de Trente Ans (1618-48).

En ce temps-là, Louis XIII ou plutôt son ministre Richelieu, gouvernait la France (1610-1643). Celui-ci vit d'un mauvais œil cette tentative des Habsbourgs pour agrandir leur puissance. En même temps il trouva que l'occasion était propice pour les dépouiller de quelque province, en profitant de leurs embarras.

Sur son conseil, Louis XIII fit alliance avec les princes protestants d'Allemagne. Ni Louis XIII, ni Richelieu ne virent la fin des hostilités. Mais après leur mort on n'abandonna point leur politique : pendant la minorité du jeune Louis XIV, le cardinal Mazarin poursuivit avec la même ardeur l'abaissement des Habsbourgs et l'élévation de la maison de France : le but fut atteint. Au traité de Westphalie (1648), les Habsbourgs d'Autriche renoncèrent à leurs projets sur l'Allemagne et laissèrent chaque petit prince

allemand libre dans ses Etats particuliers. En outre, ils abandonnaient au jeune Louis XIV la plus grande partie de l'Alsace.

En 1659, au traité des Pyrénées, ce fut au tour de leurs alliés, les Habsbourgs espagnols, d'être dépouillés : ils cédèrent à Louis XIV l'Artois et le Roussillon. Une autre clause du traité stipulait que Louis XIV épouserait la fille du roi d'Espagne, ce qui pouvait faire espérer au roi de France un jour à venir tout l'héritage espagnol.

La rivalité des maisons de France et d'Autriche au XVIIe siècle : les guerres de Louis XIV. — Les Habsbourgs d'Autriche comme ceux d'Espagne sont maintenant abaissés. Ils ne sont plus dangereux pour la maison de France. C'est le moment que choisit Louis XIV pour commettre une longue suite d'agressions et de provocations injustifiées contre tous ses voisins.

En 1667, c'est le roi d'Espagne qu'il attaque, sous un prétexte, pour lui prendre une nouvelle province : il est vainqueur et le traité d'Aix-la-Chapelle lui donne une partie de la Flandre française actuelle.

Les Hollandais, effrayés de voir le domaine de ce puissant roi de France s'étendre du côté de leurs frontières, avaient fait mine de protester contre cette agression : à leur tour, ils furent attaqués jusque dans leur pays, que Louis XIV émit la prétention de confisquer. Les Hollandais recoururent à un moyen désespéré pour sauver leur patrie : ils l'inondèrent : la chose est facile, la Hollande étant en grande partie au-dessous du niveau de la mer. Les digues qui la protègent contre la mer du Nord furent rompues, et les soldats du roi de France furent obligés de reculer devant les flots.

Quant aux Hollandais, ils s'étaient réfugiés sur leurs vaisseaux ou dans leurs villes qui émergeaient seules, comme autant d'îlots, au-dessus des campagnes inondées. Les Habsbourgs d'Autriche et d'Espagne, plusieurs princes allemands vinrent au secours de l'héroïque petit peuple ; mais grâce à de bons généraux, Condé et Turenne,

Louis XIV sortit encore victorieux de cette guerre qui avait duré six ans (1672-78) ; au traité de Nimègue, il enlevait une nouvelle province à l'un des coalisés, le roi d'Espagne : la Franche-Comté.

Les provocations à l'Europe recommencèrent de plus belle presque aussitôt. Louis XIV se mit à confisquer en pleine paix quelques territoires et villes à sa convenance sur la frontière nord-est de son royaume : c'est alors que fut annexée Strasbourg (1681), qui était une ville libre de l'empire d'Allemagne. Ces envahissements provoquèrent une nouvelle coalition : on l'appela la Ligue d'Augsbourg. La guerre de la Ligue d'Augsbourg dura huit ans (1689-1697) : Louis XIV fut encore une fois vainqueur ; le traité de Ryzwick qui la termina lui laissa Strasbourg.

Trois ans après, le roi d'Espagne Charles II, beau-frère de Louis XIV, mourut sans enfant. Par son testament, il léguait tous ses Etats au duc d'Anjou, l'un des petits-fils de Louis XIV, à condition que le jeune prince renoncerait à ses droits au trône de France.

Louis XIV accepta le testament pour son petit-fils, mais en lui conservant ses droits au royaume de France, de sorte que tous les autres souverains furent effrayés à la pensée que le même souverain pourrait peut-être un jour régner à la fois sur la France et sur tout l'immense empire espagnol.

Ils avaient tous à se venger de quelque violence ou de quelque injustice du roi de France ; ils furent vite d'accord pour renouer contre lui une coalition générale ; et c'est ainsi que, pour permettre au petit-fils de son roi d'occuper le trône d'Espagne, la France fut condamnée une fois de plus à subir les horreurs d'une longue guerre. Cette fois, les frontières du Nord et celle de l'Est furent plusieurs fois envahies par les armées ennemies.

Le règne de Louis XIV, comme celui de beaucoup de conquérants, s'est terminé par l'invasion. Le traité d'Utrecht (1713) fut pour la maison de France ce qu'avaient été ceux de Westphalie et des Pyrénées pour les Habsbourgs : une limite à son ambition. Le petit-fils de Louis XIV demeura roi d'Espagne ; mais les Pays-Bas espagnols, c'est-à-dire la

Belgique, lui furent enlevés et donnés à l'archiduc d'Autriche, de même que le Milanais. Ainsi se termina la troisième phase de la lutte contre les Habsbourgs.

La fin de la rivalité entre les maisons de France et d'Autriche. — Il n'y avait plus désormais de Habsbourgs qu'en Autriche. Malgré leurs acquisitions au traité d'Utrecht, ils n'étaient plus très menaçants pour les rois de France, mais l'habitude était prise : diplomates, généraux, courtisans du roi de France les considéraient comme les rivaux naturels de la monarchie française. Les guerres continuèrent donc contre eux sous le règne de Louis XV.

En 1741, plusieurs compétiteurs disputaient à l'archiduchesse Marie-Thérèse le trône des Habsbourgs : la guerre de succession d'Autriche commençait. Le gouvernement de Louis XV s'empressa de se mêler à la lutte, avec l'arrière-pensée d'y gagner quelque territoire. C'est la Belgique qu'il convoitait cette fois. Mais Marie-Thérèse triompha de ses rivaux et la guerre se termina en 1748 sans aucun profit pour le roi de France : il avait fait pendant sept ans la guerre pour rien.

Ce fut la fin de la longue rivalité entre les maisons de France et d'Autriche : on a pu le voir, au XVIe, au XVIIe comme au XVIIIe siècle, ce n'est jamais l'intérêt public qui poussa nos rois à la guerre ; toujours ce fut leur intérêt personnel ou celui de leur dynastie.

Les guerres coloniales entre la France et l'Angleterre. — En même temps qu'ils essayaient d'étendre leurs domaines en Europe, les rois absolus se sont efforcés de faire des conquêtes au delà des mers, soit dans le nouveau monde, découvert par Colomb, soit aux Indes, dont Vasco de Gama avait montré la route. Au temps de Henri IV, l'explorateur Champlain prit possession, au nom de son maître, de Terre-Neuve et du Canada ; sous le règne de Louis XIV, Cavelier de la Salle occupa le bassin du Missisipi (Louisiane).

Ces vastes régions étaient peu peuplées : on n'eut pas de peine à s'y maintenir malgré les indigènes. D'ailleurs peu

de colons volontaires allèrent peupler les nouveaux domaines du roi, où l'on était aussi écrasé d'impôts qu'en France.

En Asie, après un essai malheureux de Richelieu, Colbert, ministre de Louis XIV, encouragea l'établissement d'une compagnie de commerce : cette compagnie était autorisée à avoir une armée et des fonctionnaires pour la garde et l'administration de ses comptoirs. Pondichéry fut le principal de ces comptoirs.

Mais, à côté des colons français, étaient établis, sur la côte orientale de l'Amérique du Nord, des colons anglais ; les treize colonies qu'ils formaient étaient autant de petites républiques. De même dans l'Inde : il y avait une compagnie de commerce anglaise, à Madras, à côté de la compagnie française.

Au XVIIIe siècle, colons français et anglais d'Amérique commencèrent à ne plus s'entendre au sujet des limites de leurs frontières ; de même les deux compagnies des Indes se mirent à se jalouser.

On n'essaya pas plus de s'entendre à l'amiable qu'on ne le faisait en Europe. On chercha à se dépouiller l'un l'autre.

En Angleterre, à côté du roi, il y avait un Parlement composé des députés des classes riches de la nation anglaise : les commerçants et les armateurs y étaient très influents. Or, commerçants et armateurs considéraient les colonies comme des domaines utiles à exploiter. Aussi, pendant tout le XVIIIe siècle, le Parlement anglais soutint-il avec persévérance les prétentions des colons anglais d'Amérique et celles de la Compagnie anglaise des Indes.

En France, où les commerçants et les armateurs n'avaient aucune part au gouvernement, celui-ci se désintéressa des questions coloniales : il était trop absorbé par les guerres en Europe.

Qu'arriva-t-il ? C'est que dès qu'un conflit sérieux éclata aux colonies, l'avantage resta aux Anglais. Ce conflit éclata au XVIIIe siècle.

Déjà au traité d'Utrecht, le gouvernement anglais, qui avait participé à la guerre de la succession d'Espagne contre

Louis XIV, réclama pour sa part Terre-Neuve et une partie du Canada (1713). Dans le cours du XVIIIe siècle, ce gouvernement profita des guerres de Louis XV contre la maison d'Autriche, puis contre un autre prince allemand, le roi de Prusse, pour le dépouiller du reste de ses colonies. En 1754, les colons anglais attaquèrent en Amérique les colons français. Ceux-ci, sous la conduite d'un officier énergique, le marquis de Montcalm, résistèrent courageusement ; mais le gouvernement anglais envoya beaucoup de troupes au secours de ses colons ; Louis XV n'envoya aucun renfort à Montcalm. Les Anglais conquirent le reste du Canada et presque toute la Louisiane.

Aux Indes, il en fut de même. Le directeur de la Compagnie française, Dupleix, s'était mis à conquérir les Indes, comptant bien ensuite en expulser les Anglais. Cette conquête n'était pas très difficile, bien que l'Inde renfermât 200.000.000 d'habitants : car ceux-ci étaient très doux, très mal armés, et de plus le pays était partagé entre beaucoup de petits princes souvent en guerre les uns contre les autres. Le gouvernement anglais demanda à Louis XV de destituer Dupleix, et Louis XV le destitua (1754). Mais, en 1756, Louis XV s'étant lancé dans une grande guerre en Europe contre le roi de Prusse, les Anglais en profitèrent pour conquérir l'Inde à leur tour, et ils supplantèrent la Compagnie française des Indes. Au traité de Paris de 1761, Louis XV abandonnait les Indes aux Anglais, ainsi que le Canada et une partie de la Louisiane.

Voilà comment les rois absolus, absorbés par leurs guerres de conquêtes en Europe, ont laissé les Anglais conquérir l'empire des mers et un immense domaine colonial.

Résultats des guerres des rois absolus. — A quoi ont abouti toutes ces guerres ?

A la famille royale, elles ont rapporté quelques provinces. Depuis le XVIe siècle elle y a gagné les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, l'Alsace, le Roussillon, l'Artois, la Franche-Comté, la Flandre, la Lorraine, c'est-à-dire quelques millions de plus de sujets, quelques millions de plus de

contribuables pour l'entretenir dans l'opulence et le luxe, pour payer l'entretien de ses armées. Mais si l'on considère que toutes ces guerres ont été l'occasion d'énormes emprunts, dont il a fallu payer les intérêts, qu'elles ont créé aux rois des embarras financiers qui peu à peu ont amené la Révolution de 1789, il faut conclure que, somme toute, même à la famille royale, cette politique belliqueuse a été plutôt funeste.

Que dire de la grande masse des sujets qui eux n'avaient rien à gagner à ces guerres, que des coups ou des augmentations d'impôts ? Que le roi soit vaincu ou victorieux, c'est toujours le peuple qui paie les frais de la guerre. Chaque campagne se solde finalement pour lui par de nouvelles charges. Mais c'est surtout pour les populations des provinces frontières que la guerre est un fléau. Au début des hostilités, c'est là que se concentrent les armées royales, et nous savons comment elles se comportent en campagne.

Les soudards qui les composent font peu de différence entre amis et ennemis. Si la guerre tourne mal pour le roi, c'est l'invasion pour ces provinces. Pillées tout à l'heure par les troupes royales, elles le sont maintenant par les soldats ennemis.

Sous Louis XII, François Ier, Henri II, les provinces du Nord et du Nord-Est, la Picardie et la Champagne furent plusieurs fois envahies ; sous le seul règne de François Ier, la Provence subit deux invasions, en 1524 et en 1536 : la dernière fut désastreuse ; pour affamer l'ennemi, l'armée royale fit de la province un désert : à l'exception d'Arles et de Marseille, toutes les villes furent démantelées ; les habitants se sauvèrent dans les bois et la montagne ; on combla les puits, on incendia les moulins et les granges. Pendant la seule guerre de Trente Ans, la Picardie, la Lorraine et la Franche-Comté perdirent près de la moitié de leur population.

Le règne de Louis XIV se termina par une invasion générale ; en 1706, invasion de la Provence ; en 1707, invasion du Dauphiné ; de 1708 à 1712, la Flandre et la

Picardie sont ouvertes aux bandes ennemies dont l'une ose venir jusqu'aux environs de Versailles.

N'oublions pas non plus d'autres victimes aussi intéressantes de ces guerres : les populations de la Belgique, de l'Allemagne et de l'Italie si souvent ruinées ou violentées par les armées des rois de France ou des autres princes.



Les horreurs de la guerre : sac et incendie du Palatinat par les troupes de Louis XIV (1688).

Elles furent aussi éprouvées que les populations de nos provinces frontières ; elles méritent de notre part la même pitié.

Enfin, nous n'aurions pas établi le bilan complet de ces guerres si nous ne rappelions qu'elles ont entretenu dans notre pays et dans les pays voisins la haine des étrangers, le culte de la force brutale et de la gloire militaire, et que par là elles ont été le germe de guerres nouvelles, même après la disparition de l'ancien régime.

L'ARMÉE ET LA MARINE DU ROI

L'armée avant Louvois. — Ces guerres continuelles des rois nécessitaient une forte armée et une flotte.

Voici comment le roi recrutait ses armées :

Des capitaines, qui lui achetaient un brevet, se chargeaient de lever eux-mêmes chacun leur compagnie. Ces capitaines s'adressaient à des sous-officiers que l'on appelait les sergents racoleurs : ceux-ci se rendaient dans les cabarets des grandes villes, liaient conversation avec les oisifs qu'ils y rencontraient, les ouvriers sans travail, les ivrognes, y attiraient au besoin des vagabonds et des mendiants robustes. Ils leur faisaient l'éloge de la vie militaire. « Mes amis, l'entrée, le rôti, la salade, voilà l'ordinaire ; le pâté et le vin d'Arbois sont l'extraordinaire. » Et, tout en parlant, ils buvaient et faisaient boire. Quand leur homme était ivre, on lui faisait signer son engagement.

Arrivée à l'armée, la nouvelle recrue y trouvait un pain grossier, un misérable grabat pour trois, une discipline de fer agrémentée de punitions corporelles : les baguettes, les verges, le fouet ; avec cela, aucun espoir d'avancement : les grades d'officiers étaient réservés aux nobles. Les compagnies se recrutaient donc dans la lie de la population. Les sergents exerçaient leur industrie même hors du royaume, surtout en Suisse et en Allemagne, de sorte qu'une partie importante de l'armée royale était composée de mercenaires étrangers. Ce mode de recrutement portait le nom de racolement.

Jusqu'au règne de Henri II, l'habitude était de ne racoler les compagnies qu'à l'approche d'une guerre, et de les licencier dès la fin des hostilités : on ne faisait exception que pour quelques troupes d'élite qui depuis Charles VII formaient la maison militaire du roi.

Henri II réunit plusieurs de ces compagnies en régiments, qui eurent pour chefs chacun un colonel ; les colonels achetaient leurs charges comme les capitaines. Il y eut dès lors des régiments d'infanterie.

Le nombre de ces régiments s'accrut encore sous Richelieu, et l'armée sur le pied de guerre comprit plus de 160.000 hommes. Mais cette armée avait encore une organisation fort imparfaite : les compagnies qu'avaient levées les capitaines devenaient leur propriété : le roi se contentait d'allouer à ceux-ci une certaine somme pour payer, nourrir, habiller et armer leurs hommes. Le résultat de ce système était que le capitaine se faisait payer pour plus de soldats qu'il n'en avait sous les armes ; qu'il les habillait mal, avec les vêtements les plus disparates ; que leurs armes n'étaient ni uniformes ni toujours de premier choix. Cette armée était encore à peine une armée régulière.

Les réformes de Louvois. — C'est Louvois, secrétaire d'Etat à la guerre sous Louis XIV, qui fit de l'armée royale une armée vraiment régulière. Sous lui, l'uniforme devient réglementaire ; les capitaines et les colonels, toujours propriétaires de leurs charges, sont soumis à une étroite dépendance à l'égard du ministre ; les inspections des compagnies et des régiments deviennent fréquentes et rigoureuses ; enfin toutes les troupes sont munies d'armes perfectionnées pour le temps ; la lourde cavalerie de jadis, toute bardée de fer, se transforme en une cavalerie légère ; les fantassins, divisés jusque-là en mousquetaires et en piquiers, abandonnent les premiers leur mousquet si long à charger et si difficile à manier, les seconds leurs piques encombrantes de six mètres de long ; tous uniformément reçoivent à la place le fusil à pierre, récemment inventé en Italie, auquel on adapte une baïonnette ; de sorte qu'un fusilier remplace à la fois un mousquetaire et un piquier ; les canons, jusque-là conduits par des paysans enrôlés de force et manœuvrés par des fantassins inhabiles, sont désormais servis par un corps spécial : le Royal-Artillerie ; le corps du génie militaire est organisé par un officier de grand mérite : Vauban.

Le service de l'intendance est créé de toutes pièces ; des magasins, des casernes sont établis dans les principales places de guerre ; enfin il y eut dans les places fortes des hôpitaux militaires, à la suite des armées d'autres hôpitaux

mobiles, choses toutes nouvelles alors ; à Paris, l'Hôtel des Invalides reçut les vieux soldats infirmes.

Tel est l'outil perfectionné, mais ruineux, dont Louvois a pourvu la royauté; il faut ajouter que ce n'est plus 160.000 hommes, comme au temps de Richelieu, que le roi peut mettre sous les armes ; avec Louis XIV, l'armée royale comprit plus de 300.000 hommes pendant la durée des guerres, et nous savons que les guerres furent presque ininterrompues pendant ce règne.

L'armée royale resta jusqu'en 1789 à peu près telle que l'avait organisée Louvois.

La milice. — Mais ce n'était là que l'armée régulière, l'armée professionnelle. Les rois, après un essai infructueux sous François Ier, ont réussi, à la fin du XVIIe siècle et au XVIIIe, à organiser une sorte d'armée de réserve, qu'on appelait la milice. On recrutait les miliciens par le tirage au sort. Naturellement, en ces temps d'inégalité et d'arbitraire, tout le monde ne tirait pas au sort. En étaient exemptés : les nobles, les prêtres, les fonctionnaires civils du roi, leurs domestiques, leurs protégés.

Comme cet impôt du sang était détesté, on n'osait faire tirer au sort le peuple de Paris et des grandes villes, de peur d'un soulèvement. Alors, la charge retombait uniquement sur les paysans. Les miliciens étaient tenus de s'exercer au maniement des armes ; en cas de guerre, ils devaient défendre leur province ; mais il n'était pas rare qu'on les versât dans l'armée régulière. Le service de la milice était si redouté dans les campagnes qu'on voyait assez fréquemment des jeunes gens qui s'étaient coupé le pouce pour s'y soustraire.

La marine du roi : les réformes de Colbert. — La marine du roi se composait de galères et de vaisseaux.

Les galères étaient de longs navires plats, faciles à construire en quelques jours, et susceptibles de naviguer dans les eaux peu profondes : leur avant était surmonté d'un château armé de canons. Ils pouvaient aller à la voile, mais c'étaient avant tout des navires à rames. Ces rames étaient

très longues : elles avaient douze mètres de long dont quatre mètres restaient à l'intérieur du navire ; chaque rame était manœuvrée par quatre, cinq et parfois sept ou huit forçats. Les gardes-chiourme, armés de fouets, se tenaient sur un pont étroit qui séparait les rameurs de droite et ceux de gauche. Ces bâtiments faisaient environ deux lieues à l'heure. Les progrès accomplis par la navigation à voiles au XVIIe et surtout au XVIIIe siècle firent abandonner les galères, qui furent supprimées en 1748.

Les vaisseaux étaient de forme ronde, et très élevés au-dessus des flots : aussi les appelait-on vaisseaux ronds ou de haut bord. Ils portaient une immense voilure. Ils étaient armés de 60 à 120 canons. Les vaisseaux ronds, de moins de 60 canons, s'appelaient frégates.

François Ier est le premier roi de France qui ait eu une marine ; Henri IV et Richelieu se sont aussi préoccupés d'avoir à leur service une flotte de guerre de quelque importance. Mais la marine royale date véritablement de Colbert, secrétaire d'État à la marine sous Louis XIV, comme l'armée date de Louvois.

Colbert accrut considérablement le nombre des galères et des vaisseaux, et surtout il imagina un mode régulier de recrutement pour les équipages de la flotte. Avant lui, au moment de déclarer une guerre, on levait pêle-mêle les marins de commerce dans les villages des côtes, dans les ports, sur les navires marchands ; cette opération s'appelait la presse.

Colbert établit l'inscription maritime et le système des classes. Les gens de mer, c'est-à-dire tous ceux qui vivaient de la pêche ou du commerce maritimes, furent inscrits sur des rôles et répartis en plusieurs classes ou catégories. Les inscrits maritimes devaient au roi six mois de services tous les trois, quatre ou cinq ans, suivant la classe à laquelle ils appartenaient.

Cette organisation a duré pendant toute l'ancienne monarchie, et elle a survécu, en partie du moins, jusqu'à nos jours.

Au temps de Colbert, le roi avait environ 300 navires de tout rang et plusieurs grands ports de guerre : Dunkerque,

Brest, Rochefort et Toulon. Cherbourg ne fut commencé que sous Louis XVI.

Comment se faisait la guerre. — La guerre se faisait alors d'une façon encore plus barbare que de nos jours. Au lieu de s'attaquer, comme aujourd'hui, uniquement aux soldats et aux marins en armes, on commettait le plus de ravages possibles, de façon à ruiner même les populations paisibles et désarmées ; souvent on massacrait les gens inoffensifs. Les soldats, qui, dans toutes les armées, étaient un ramassis de gens violents, débauchés et ivrognes, se conduisaient comme de véritables bandes de brigands : on pendait les paysans par les pieds dans leurs cheminées, ou on les asphyxiait avec de la fumée, ou bien on leur brûlait les pieds pour les forcer à dire où ils cachaient un argent que souvent ils n'avaient pas.

Parfois on tuait ou on incendiait pour le plaisir. D'autres fois, c'était par nécessité que les soldats affamaient les campagnes et les villes qu'ils traversaient, car eux-mêmes étaient affamés. Dans leur armée, le service de l'intendance n'existait pas ou était mal fait ; il leur fallait bien vivre sur le pays, en maraudant, pour ne pas périr eux-mêmes. Parfois enfin, c'était par ordre des généraux que toute une province était systématiquement saccagée ; cela entrait dans les opérations militaires : ainsi, en 1689, l'armée royale qui défendait l'Alsace aurait pu être attaquée, pendant qu'elle surveillait le Rhin à l'est, par une armée venue du Nord en traversant la principauté allemande qu'on appelait le Palatinat. Ce pays était riche : l'armée ennemie que l'on redoutait aurait pu y trouver des vivres. Sur le conseil de Louvois, Louis XIV donna ordre de transformer le Palatinat en désert, afin que les troupes ennemies ne pussent y subsister ; l'armée royale se mit à l'œuvre : tout fut incendié et horriblement saccagé, les villes comme les campagnes.

Sur mer, la barbarie était la même. Les rencontres entre les flottes de guerre ennemies, avec leurs suites ordinaires : navires coulés, incendiés, pris à l'abordage après une sanglante tuerie, n'étaient pas les seules horreurs des guerres

maritimes. Les souverains en guerre, pour se nuire les uns aux autres, organisaient chacun pour leur part une véritable piraterie contre le commerce de leur adversaire.

Chaque souverain délivrait à des particuliers des lettres de marque qui les autorisaient à faire la course.

Faire la course, c'était faire la chasse à tous les navires de commerce portant le pavillon du souverain ennemi. Ces pirates s'appelaient des corsaires. En France, les deux principaux nids de corsaires étaient Dunkerque et Saint-Malo. Les deux plus fameux corsaires français du temps de Louis XIV furent Jean Bart, de Dunkerque, et le Malouin Duguay-Trouin.

La monarchie absolue marque un progrès sur le régime féodal. — Ce régime, malgré tous ses abus, valait encore mieux que celui qui l'avait précédé. Depuis l'empire romain, c'est le premier gouvernement qui ait su, d'une façon durable, faire régner un peu d'ordre dans le pays et lui assurer de longues périodes de paix intérieure. Les nombreuses guerres des rois absolus n'éprouvaient en effet que les provinces frontières ; à l'intérieur du pays, même en temps de guerre, on pouvait vivre et travailler en sécurité. Il n'en était pas de même dans les siècles précédents, à l'époque féodale.

Par ce fait que le sol était alors divisé en une multitude de petits Etats en guerre continuelle l'un contre l'autre, tous les lieux se trouvaient à proximité d'une frontière : pas un pouce de terrain, dans ces petits Etats, qui ne fût exposé aux ravages de l'ennemi ; à une époque plus récente, aux xive et xve siècles, la guerre de Cent Ans avait encore transformé la France entière en un vaste champ de carnage et de pillage, pour les bandes des deux partis.

Pour la première fois depuis la destruction de l'empire romain, si l'on ne tient pas compte du trop court règne de saint Louis, des millions d'hommes vécurent dans une sécurité et dans une paix relatives, assurées par l'Etat. Il y eut une justice royale encore bien imparfaite, mais capable cependant d'empêcher quelques-unes des violences féo-

dales ; il y eut des routes plus nombreuses et plus sûres, grâce auxquelles le commerce et l'industrie firent de grands progrès, malgré les impôts et les entraves qui les paralysèrent encore ; enfin, les mœurs elles-mêmes, à la faveur de la paix intérieure, devinrent peu à peu plus douces et plus polies.

En somme, le gouvernement des rois absolus marque, malgré ses vices, un véritable progrès sur celui des seigneurs féodaux : c'est là le secret de la popularité dont la monarchie absolue a joui pendant trois siècles en France, auprès du tiers Etat.



Le fondateur de l'ordre des Jésuites.

CHAPITRE III

LE CLERGÉ SOUS L'ANCIEN RÉGIME

PUISSANCE DU CLERGÉ

Le Concordat de 1516. — En 1516, François Ier signa avec la papauté le Concordat de Bologne. Le roi autorisait le pape à lever sur le clergé français certaines redevances : en revanche, les chapitres des cathédrales et les moines cessaient de nommer leurs évêques ou leurs abbés et le pape de les désigner ; c'est le roi, désormais, qui les nommera. Le Concordat de 1516 met l'Eglise sous la dépendance de la royauté.

Le Concordat resserra l'alliance, qui datait de loin, entre le clergé français et la royauté ; les deux puissances trouvèrent d'ailleurs de grands avantages à cette alliance.

Le clergé, en grande majorité, soutint les rois, même contre la papauté. En 1682, Louis XIV ayant eu un démêlé avec le pape, le clergé français se réunit en assemblée générale, sous la présidence du plus savant et du plus éloquent des évêques

d'alors, Bossuet, et prit énergiquement parti pour le roi, déniant au pape le droit de se mêler des affaires intérieures du royaume. Le clergé de l'ancien régime était, en majorité, animé de l'esprit gallican, comme on disait alors. Bien peu étaïent d'esprit « ultramontain ».

En outre, le clergé ferma les yeux sur les désordres de la vie privée des rois.

Enfin il continua, comme il l'avait fait au moyen âge, à prêcher aux peuples la soumission, et il entretint chez nos ancêtres le culte de la monarchie.

La royauté absolue ne se montra pas ingrate envers l'Eglise. Sans compter les honneurs que les rois lui prodiguèrent, l'Eglise, sous la seule condition d'entretenir les pauvres, reçut des privilèges financiers énormes ; elle eut en outre le monopole de l'enseignement ; enfin elle obtint le concours du bras séculier, c'est-à-dire de la force publique, contre tous les dissidents religieux.

Richesse et privilèges du clergé. — Le clergé comprenait environ 120.000 membres, 60.000 séculiers, 23.000 religieux, 37.000 religieuses. La loi rendait les vœux obligatoires ; la maréchaussée ramenait la religieuse ou le moine fugitifs ; la précaution était d'autant plus utile que beaucoup de moines et de religieuses étaient enfermés dans les couvents, sans la moindre vocation, contre leur gré, par la volonté de leurs parents ; c'était même une pratique assez courante, dans les familles nobles, qui voulaient laisser tous leurs biens au fils aîné, de cloîtrer leur cadet ou leurs filles.

Ces 120.000 personnes détenaient le quart du sol français ; le revenu de leurs biens-fonds était de 100 à 130 millions ; il faut y joindre près de 100 autres millions qu'évêques et abbés percevaient à titre de seigneurs féodaux, plus 123 millions de dîmes, que l'Eglise levait sur toutes les terres, plus le casuel. Il faut doubler ces chiffres pour avoir la valeur de ces sommes en notre monnaie. Et ce corps, si scandaleusement riche, n'était pas atteint par l'impôt direct : il était exempt de la taille !

Il est vrai que tous ces biens étaient censés être les biens des pauvres.

Pour une part, en effet, ils étaient consacrés à des œuvres de charité ; mais les hospices avaient leurs revenus particuliers, et leur petit nombre, la façon lamentable dont ils étaient tenus, la nécessité où l'on se trouvait presque partout, vu l'insuffisance des lits, de coucher plusieurs malades ensemble, attestent trop éloquemment que le meilleur des revenus de l'Eglise ne passait pas dans l'entretien des pauvres et des malades.

Il y eut sans doute des ecclésiastiques admirables de charité. Au milieu des misères accumulées au XVIIe siècle par la guerre étrangère et la guerre civile, l'Eglise de France produisit Vincent de Paul, le fondateur des Enfants assistés et des Sœurs de Charité. Mais, sans nier les services rendus par les établissements qu'il a fondés, ni le dévouement de bon nombre de Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, il faut dire aussi que les enfants et les jeunes filles accueillis dans les ouvroirs y furent trop souvent traités uniquement comme de la chair à travail.

Ce qui est incontestable, c'est que, à part le bas clergé qui, dans les campagnes, fut réduit à de misérables « portions congrues » de 300 et 400 livres, les membres du moyen et du haut clergé, ce dernier recruté dans la noblesse, menèrent, pendant tout l'ancien régime, une existence de bourgeois aisés ou de grands seigneurs ; c'est que, trop souvent, le haut clergé fut, par son opulence insolente, ses mœurs relâchées, son libertinage affiché, un scandale pour tous les bons catholiques.

Le clergé et l'enseignement primaire. — A partir du XVIe siècle, il y eut, dans les villes et dans un grand nombre de villages, des écoles paroissiales surveillées par l'autorité ecclésiastique, qui correspondaient à nos écoles primaires.

On y enseignait le catéchisme et les prières, la lecture, l'écriture et le calcul.

Dans les villes, les maîtres étaient entretenus par les libéralités des particuliers, par le conseil de fabrique des parois-

ses, ou par les subventions des municipalités. Ils recevaient, en outre, une rétribution des parents de leurs élèves ; pour les pauvres, l'instruction était le plus souvent gratuite. Les classes étaient ornées de grandes images en taille-douce représentant le Christ, la Vierge, les saints de la paroisse ou du diocèse, quelque scène tirée de l'histoire sainte.

Dans les campagnes, les écoles paroissiales étaient plus rares, surtout dans le centre et l'ouest où il n'y avait souvent qu'une seule école pour un groupe de plus de 20 villages éloignés les uns des autres. Parfois il n'y avait pas de salle d'école : le maître faisait alors la classe dans sa chambre, dans une grange, une écurie, parfois même dans un cabaret. L'instituteur était d'ordinaire un pauvre hère qui avait passé un examen sommaire devant une personne désignée par l'évêque, et à qui celui-ci avait accordé « l'approbation » ou permission d'enseigner. Muni de cette pièce et de tous les certificats de moralité et de piété qu'il avait pu se procurer, il se rendait dans un village où il y avait une place vacante.

Les pères de famille se rassemblaient : il leur montrait ses talents, exhibait son écriture, chantait ; si on l'agréait, l'instituteur et la communauté des pères de famille signaient devant le juge du lieu un engagement mutuel : l'instituteur s'engageait à instruire les enfants de la paroisse à des conditions auxquelles souscrivaient les pères de famille. D'ordinaire, son salaire lui était payé en nature : grains, légumes, chanvre ; on y ajoutait parfois une petite somme d'argent. Comme le tout réuni lui aurait à peine permis de ne pas mourir de faim, il était réduit à cumuler plusieurs autres métiers ; presque toujours il était en même temps chantre, sacristain, sonneur de cloches, parfois tailleur, cordonnier, cabaretier.

Pendant tout le XVIe et le XVIIe siècle, presque tous ces maîtres d'école, aussi bien ceux des villes que des campagnes, étaient des laïques étroitement dépendants de l'Eglise. A la fin du XVIIe siècle, l'abbé Jean-Baptiste de la Salle fonda un ordre religieux exclusivement consacré à l'enseignement primaire : ce fut l'institut des Frères des écoles chrétiennes.

Dès cette époque, la plupart des petites écoles passèrent des mains des laïques à celles des congréganistes.

Quant aux écoles de filles, qui furent toujours moins nombreuses que celles de garçons, elles étaient presque toutes tenues par des religieuses, en particulier par les Ursulines dont l'ordre fut fondé en 1537 et les Filles de la Congrégation Notre-Dame, fondée en 1615.

Laïques et ecclésiastiques usaient largement des châtiments corporels : coups de bâton, coups de pieds, coups sur la tête, fouet.

Le résultat de cet enseignement, au point de vue de l'instruction proprement dite, resta toujours fort médiocre, à cause de la place considérable qu'y tenait l'enseignement religieux : en 1789, le nombre des illettrés était considérable, surtout dans les campagnes. Les registres des paroisses, pour les femmes encore plus que pour les hommes, portent, en guise de signatures, une infinité de croix.

Le clergé et l'enseignement secondaire. — L'enseignement secondaire, réservé aux riches bourgeois et aux nobles, était donné dans les collèges des Universités, dans ceux des Pères Oratoriens et des Pères Jésuites : les professeurs des Universités, mi-laïques, mi-ecclésiastiques comme au moyen âge, donnaient le même enseignement que les Pères : ni travaux manuels, ni sciences physiques et naturelles, ni histoire, ni philosophie ; seulement quelques notions de mathématiques, de théologie, surtout beaucoup de grec et de latin ; l'enseignement était donné en cette dernière langue.

Cet enseignement avait pour but de développer chez les jeunes gens non la curiosité intellectuelle ou l'esprit scientifique : il visait uniquement à faire de bons chrétiens, de fidèles sujets du roi et des hommes du monde, au beau langage et aux belles manières. Le régime rigoureux de l'internat, avec le fouet du correcteur, habituait d'ailleurs de bonne heure les jeunes gens à la discipline et à l'obéissance passive.

Le clergé et l'enseignement supérieur. — L'enseignement supérieur était donné dans les trois facultés de

théologie, de médecine et de droit, et pour les lettres et les sciences, au Collège de France fondé par François Ier, et doté de chaires d'hébreu, de philosophie grecque, de sciences physiques et naturelles. Mais la Sorbonne, le centre de la faculté de théologie, surveillait jalousement tous les cours, surtout ceux du Collège de France, de sorte que le haut enseignement, qui ne vit que de liberté, se trouva paralysé.

Ce n'est pas de la faute de l'Eglise si quelques esprits d'élite, émancipés de sa tutelle, ont, à l'école des grands penseurs de l'antiquité, produit des œuvres indépendantes : de Descartes à Voltaire, la Sorbonne n'a laissé passer aucune de ces œuvres sans la condamner.

L'ÉGLISE ET LA RÉFORME PROTESTANTE.

Les causes de la Réforme protestante. — Malgré l'influence que lui donnait sur les esprits le monopole de l'enseignement, l'Eglise n'a pas pu maintenir intégralement l'unité religieuse dans notre pays : la Renaissance a eu pour résultat, en France comme dans presque tout le reste de l'Europe, d'engendrer un esprit de libre examen qui s'est tout d'abord exercé dans le domaine de la religion. La foi naïve et aveugle du moyen âge est devenue, chez quelques-uns, plus éclairée et plus raisonneuse. Du travail des intelligences sont nés successivement, au XVIe siècle, le protestantisme ; au XVIIe, le jansénisme ; au XVIIIe, l'esprit d'irréligion.

Les causes générales de la Réforme sont les mêmes en France que dans les autres parties de l'Europe : c'est d'abord l'impopularité des papes, à la suite de leur opposition aux conciles réformateurs du XVe siècle et du scandale produit par leur luxe, leurs richesses, leurs ambitions politiques en Italie ; puis la douleur de quelques chrétiens fervents au spectacle de la corruption d'une partie du clergé ; enfin, la découverte, par quelques hommes instruits, travaillés par l'esprit de la Renaissance, que le christianisme primitif était très différent du catholicisme tel que l'avaient fait, pendant le moyen âge, les papes et les évêques.

Le calvinisme. — Quelques années après que le moine Luther eut fondé en Allemagne une Eglise nouvelle, un jeune théologien de vie austère, Calvin, fonda en France, et en Suisse à Genève, où il dut se réfugier, une autre Eglise réformée : l'Eglise calviniste.

Voici les différences essentielles entre le catholicisme et le calvinisme. Les catholiques doivent croire et pratiquer ce qu'ordonne l'Eglise, c'est-à-dire le pape, les évêques et les prêtres ; les calvinistes n'admettent qu'une seule autorité, Dieu, dont les commandements se trouvent tout entiers dans l'Evangile, que chacun doit lire et méditer : aussi, les pasteurs calvinistes sont-ils simplement des instituteurs et des théologiens, nullement des personnages investis d'un caractère sacré. Ils ne sont pas astreints au célibat. Comme dans la primitive Eglise, ils sont élus par les pères de famille : les délégués des églises calvinistes se réunissent en assemblées appelées consistoires, pour discuter les intérêts communs de leurs églises ; malgré le despotisme du consistoire de Genève, au temps où il fut dirigé par Calvin qui s'était réfugié dans cette ville, on peut dire que l'organisation des églises calvinistes a quelque chose de républicain.

Pour le dogme, la différence fondamentale c'est que l'Eglise catholique admet que l'homme est libre et qu'il peut mériter la grâce par ses bonnes œuvres de piété. Calvin croit au contraire que la toute-puissance divine est inconciliable avec la liberté humaine : car si l'homme était libre, Dieu ne serait pas tout-puissant ; l'homme n'étant pas libre ne saurait par ses propres œuvres mériter la grâce de Dieu : c'est donc Dieu qui la donne à qui lui plaît ; tous les hommes naissent prédestinés à être sauvés ou à être damnés : la grâce seule donne le salut, non les œuvres.

Pour le culte, le contraste est complet entre les deux religions : autant le culte catholique est pompeux et solennel, autant le culte calviniste est simple et sévère ; point de somptueuses cathédrales, magnifiquement ornées : des temples très simples où rien n'est sacrifié à l'art ; point de tableaux ni de statues : des murs froids et nus ; ici on ne rend aucun honneur aux images ; ni orgues, ni aucun autre instrument,

rien que les chants des fidèles. Prières et chants sont en français, et non plus en latin. La partie capitale du culte, c'est la lecture et le commentaire de l'Evangile qui occupent dans la nouvelle religion la place du sacrifice de la messe dans le catholicisme. En rompant avec l'Eglise catholique, les calvinistes n'ont gardé des sacrements que le baptême et l'eucharistie : encore ne sont-ils pas pour eux des sacrements au sens catholique ; leur baptême n'est que le signe de l'entrée dans la communauté chrétienne ; et quant à l'eucharistie, au lieu d'être un vrai sacrifice, où le corps et le sang du Christ sont présents dans l'hostie, ce n'est plus guère qu'un repas commémoratif de la dernière cène de Jésus avec ses disciples.

Progrès du protestantisme. — Les idées nouvelles se propagèrent lentement : elles rencontrèrent quelque faveur dans les classes instruites, la bourgeoisie et la noblesse, mais surtout dans cette partie de la noblesse qui, vivant dans ses terres loin de la cour, n'avait pas encore perdu son humeur frondeuse.

Elle fit aussi de nombreux adeptes parmi les populations plus vives et plus légères du midi de la France, surtout dans ce Languedoc qui nourrissait de vieilles rancunes contre l'Eglise depuis le massacre des Albigeois.

La résistance au protestantisme : les Jésuites. — Mais la grande majorité du pays resta attachée à ses vieilles croyances : les uns, par sentiment, parce que l'Eglise catholique, avec ses pompes, son dogme consolant de la justification par les œuvres, son indulgence toujours prête pour le pécheur qui se repent, parlait plus que la froide logique de Calvin à leurs sens, à leur imagination ou à leur cœur ; mais le plus grand nombre leur resta attaché par la force de l'habitude, par cette horreur des nouveautés qui semble comme instinctive au peuple, ou par ignorance de la doctrine nouvelle ; beaucoup aussi par intérêt personnel.

Au nombre de ces derniers furent les prélats et les abbés mondains que la Réforme eût privés de leurs gros revenus, les nobles de cour à qui les rois réservaient les plus hautes

dignités et les charges les plus lucratives de l'Eglise ; enfin les rois eux-mêmes, qui trouvaient dans l'esprit monarchique du catholicisme un merveilleux instrument de despotisme, dans le clergé le plus fidèle soutien de leur trône, tandis qu'ils avaient tout à craindre pour leur autorité de l'indépendance des pasteurs et de l'esprit républicain qui est au fond du calvinisme.

Toutes ces forces hostiles au protestantisme, le clergé sut admirablement les grouper et s'en servir pour lutter contre ce qu'il appelait l'hérésie. Un ordre religieux se signala par son zèle et par son habileté à combattre l'esprit nouveau : l'ordre des Jésuites, fondé en 1534 à Paris, par un ancien officier espagnol, Ignace de Loyola.

Les calvinistes propageaient l'esprit de libre examen : les Jésuites s'appliquèrent à défendre le principe d'autorité. Les calvinistes avaient commencé par saper la première autorité de l'Eglise : la papauté ; les membres du nouvel ordre feront un vœu spécial et solennel d'obéissance passive au pape. Et pour donner l'exemple de la soumission en même temps que pour être plus redoutable aux ennemis de la foi, la Compagnie de Jésus s'imposa une discipline toute militaire : chaque membre ne devait être qu'un instrument aveugle aux mains de ses chefs, surtout aux mains du général de l'ordre.

Ce qui augmenta encore leur puissance, c'est qu'ils se mêlèrent au monde, pour avoir plus de prise sur lui ; avec une rare souplesse et une ténacité sans pareille, ils s'introduisirent partout ; ils furent prédicateurs dans les églises, professeurs dans les collèges et les universités, juges dans les tribunaux ecclésiastiques, enfin et surtout confesseurs et directeurs de conscience des rois et des grands. Dans ce dernier rôle surtout, ils excellèrent : ils n'effarouchèrent pas le pécheur par leurs paroles sévères ou l'austérité de leur morale : leur Dieu n'était point un Dieu terrible et vengeur, mais un Dieu tout de bonté et de miséricorde. Eux-mêmes, ses ministres, à son exemple, comprenaient les faiblesses humaines ; ils savaient que la chair est faible : aussi étaient-ils paternels et d'une indulgence extrême pour toutes les faiblesses de leurs pénitents et pénitentes de marque ; ils s'ingéniaient à trouver des circonstances atténuantes à leurs fautes, ils distinguaient très subtilement des cas où l'on pouvait faire le mal sans qu'il y eût véritablement péché. Ce furent de merveilleux « casuistes ». A condition qu'on fût soumis à l'Eglise, qu'on respectât ses ministres, qu'on se pliât aux pratiques extérieures du culte, qu'on mît son influence au service du clergé et des amis de la Compagnie, on pouvait mener la vie la moins édifiante, la plus débauchée, on trouvait grâce à leurs yeux. Il n'y avait pour eux

qu'un crime, mais celui-là digne de tous les châtiments : le libre examen en matière religieuse, l'esprit de révolte contre l'Eglise.

C'était le crime des protestants. Aussi, contre eux nulle merci. Ce sont les jésuites qui ont donné de l'unité et de l'esprit de suite aux persécutions contre eux.

Premières persécutions sous François Ier (1515-1547) et Henri II (1547-1559). — Les persécutions



Supplice d'Etienne Dolet, d'après les hauts-reliefs du monument de la place Maubert, à Paris.

commencèrent sous le règne de François Ier. Des hérétiques furent brûlés solennellement en présence du roi. La plus illustre victime fut l'imprimeur Etienne Dolet, accusé d'avoir nié l'immortalité de l'âme. A la fin du règne, ce fut une population entière qui fut massacrée.

Près d'Avignon, vivaient dans des vallons des Alpes quelques milliers de paysans aux mœurs pures et simples. On les appelait les Vaudois. Les Vaudois pratiquaient depuis

le moyen âge une religion qui ressemblait beaucoup au calvinisme. Subitement, sans que rien dans leur conduite justifiât une pareille mesure, une armée fut envoyée contre eux : le Parlement d'Aix, le clergé et les dévots de Provence voulaient détruire ce foyer d'hérésie, qui était d'un dangereux exemple. Leurs villages furent cernés : 3.000 Vaudois furent égorgés ou brûlés ; 600 envoyés aux galères ; le reste se sauva dans les bois et les montagnes voisines où la plupart moururent de faim et de misère.

Henri II ne fut pas moins cruel. En 1551, un édit interdit les prêches, chassa les réformés de toutes les fonctions publiques, leur refusa l'accès des écoles et des hôpitaux; quiconque dénonçait un calviniste recevait le tiers des biens de sa victime. En 1559, un autre édit défendit aux juges d'appliquer, pour le crime d'hérésie, d'autre peine que la peine de mort. Un conseiller au Parlement de Paris, Anne Dubourg, ayant osé s'élever, en plein Parlement, devant le roi, contre l'atrocité de ces édits, fut condamné à être étranglé et son cadavre brûlé sur le bûcher.

Mais le sang des martyrs protestants, comme jadis celui des martyrs chrétiens, gagna aux doctrines nouvelles de nouveaux adeptes. Bientôt les bourreaux n'allaient plus suffire: il faudra des armées, car les protestants étaient devenus assez nombreux pour se défendre les armes à la main. Les guerres de religion allaient commencer.

LES GUERRES DE RELIGION

Les guerres de religion sous Charles IX (1560-74) : la Saint-Barthélemy. — Dès le début du règne de Charles IX, le parti catholique et le parti protestant sont prêts à en venir aux mains : ils ont leurs chefs.

Les Guises sont l'espoir de l'Eglise et de tout le parti catholique : ce sont des gentilshommes lorrains, riches et bien en cour sous les derniers règnes ; l'aîné, François de Guise, est un habile général : le cadet est le cardinal de Lorraine, un des prélats les plus riches de l'Eglise. Ils étaient redoutables par le nombre de gentilshommes qu'ils

avaient poussés aux bonnes places de l'Etat et de l'Eglise et qui étaient attachés à leur fortune par la reconnaissance ou l'intérêt.

Le parti protestant avait à sa tête deux princes du sang de la famille de Bourbon : l'aîné, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, dont la femme, Jeanne d'Albret, était une protestante énergique, et le prince de Condé, plus actif que son aîné. Une des plus belles figures de ce parti était l'amiral Coligny, d'une des plus grandes familles du temps ; c'était un calviniste austère, d'un courage et d'une loyauté à toute épreuve.

Le gouvernement essaya d'abord de tenir la balance égale entre les deux partis : le pouvoir était alors aux mains de Catherine de Médicis, la veuve de Henri II, régente pendant la minorité du jeune Charles IX, qui n'avait que 10 ans. Elle devait d'ailleurs conserver pendant tout le règne la direction du gouvernement, Charles IX, devenu majeur, étant trop occupé de fêtes et de débauches pour prendre au sérieux son métier de roi. Catherine de Médicis était une Italienne rusée, dévote sans véritable foi, par-dessus tout ambitieuse et avide de pouvoir ; délaissée par Henri II, tenue à l'écart des affaires du vivant de son mari, elle détestait les Guises dont la puissance lui portait ombrage. Aussi, beaucoup plus par politique que par véritable esprit de tolérance, elle laissa, en haine des Guises, pendant deux ans (1561-1562) un de ses ministres, le chancelier Michel de l'Hôpital, user de modération à l'égard des huguenots (c'est le sobriquet qu'on donnait aux calvinistes).

Michel de l'Hôpital, d'une vieille famille de magistrats, était un grand cœur et une claire intelligence. Il tenta un loyal et courageux essai de tolérance religieuse. « Qu'y a-t-il besoin, disait-il, de tant de bûchers et de tortures? Munis de vertu et de bonnes mœurs, résistons à l'hérésie par les armes de la charité, de la prière et la parole de Dieu... Le couteau ne vaut pas contre l'esprit... Otons ces noms diaboliques de luthériens, huguenots, papistes, qui sont des noms de parti et de sédition : ne changeons pas le beau nom de chrétiens. » Ses actes furent conformes à ses paroles. Sous son inspiration, la reine mère promulgua différentes ordonnances pour interdire le cumul des bénéfices ecclésiastiques (sous Henri II, l'on avait vu trois prélats de la famille de Guise, dont deux cardinaux,

titulaires de 6 archevêchés, de 12 évêchés et de 20 abbayes), pour obliger les clercs à réformer leurs mœurs corrompues. Même, pour assurer un meilleur recrutement du clergé autant que pour faire une concession aux protestants, il fit décréter que les candidats aux bénéfices ecclésiastiques ne seraient plus choisis arbitrairement par la faveur royale ; à l'avenir, il serait présenté au roi une liste de candidats proposés par le clergé local, les délégués de la noblesse et de la bourgeoisie du lieu. En outre, l'Hôpital convoqua catholiques et protestants à un colloque, dans le but de leur faire trouver un terrain d'entente : les théologiens des deux Eglises, réunis à Poissy, ne surent que s'injurier. Cet échec n'empêcha pas le chancelier d'accorder, quelques mois après, une amnistie générale pour tout fait d'hérésie et de rouvrir toutes les carrières aux réformés, à qui il rendit la liberté du culte, sauf dans les villes, où des troubles eussent été à craindre.

Malheureusement, le massacre de Vassy vint déjouer ses efforts.

Le duc François de Guise se rendait à Paris, venant de Lorraine, avec une nombreuse escorte de gentilshommes, selon la coutume des grands seigneurs du temps. En route, un dimanche, il s'arrêta près de Vassy, village de Champagne, pour écouter une messe dite par son chapelain. Pendant la cérémonie, on entendit, dans le lointain des chants qui venaient d'une grange où un millier de protestants se trouvaient réunis pour prier. Le duc ordonna qu'on fît taire ces hérétiques. Les protestants refusèrent. Alors le duc et son escorte, l'épée à la main, fondirent sur ces malheureux sans armes : 60 d'entre eux furent tués et 200 blessés.

Le massacre de Vassy fut le signal d'une guerre civile qui dura trente ans (1562-1583).

La guerre eut ce caractère d'acharnement qu'ont toujours les guerres civiles, surtout les guerres religieuses, où le fanatisme décuple la férocité des partis. Ce ne fut point une guerre régulière : on s'attaquait de ville à ville, de château à château, de maison à maison : de chaque côté, on massacrait souvent les prisonniers.

Deux hommes se distinguèrent entre tous par leurs cruautés : le catholique Blaise de Monluc, « le boucher royaliste », dans le Languedoc et la Guyenne ; le protestant des Adrets dans la Provence et le Dauphiné. Le premier, comme il le rappelle lui-même, « ne fit point le doux », mais, comme il le dit contre son naturel, « usa non seulement de rigueur, mais de cruauté » envers les protestants. Un jour, il en fit pendre 70 aux piliers de la halle, « ce qui donna une

grande peur dans tout le pays, un pendu étonnant plus que cent tués ». Et dans cette pensée, il multipliait les pendaisons. « On pouvait connaître par où j'avais passé : car, par les arbres, sur les chemins, on trouvait les enseignes. »

Le baron des Adrets dut une réputation pareille à des actes semblables. Après la prise de Montbrison, il fit couper la tête à la moitié des défenseurs de la place et força les autres à se précipiter du haut d'une tour sur les pointes des piques de ses soldats. Un de ces malheureux s'y reprenait à deux ou trois fois pour faire le saut? « Tu fais bien le difficile ! » lui dit des Adrets. « Hé, monsieur le baron, je vous le donne en dix ! » Cette saillie le sauva.

DURUY.

Dans les deux camps, il se trouva des fanatiques qui eurent recours à l'assassinat pour se débarrasser des chefs ennemis : François de Guise fut assassiné en 1563 devant Orléans qu'il assiégeait, et Condé fut tué froidement d'un coup de pistolet à Jarnac (1569), à la fin d'une bataille où il avait été fait prisonnier. Et dans chaque parti il se trouva des chansonniers pour glorifier ces exploits ou pour composer sur les victimes des complaintes satiriques.

Enfin, de chaque côté, on fit appel à l'étranger, ce qui est fréquent en temps de guerre civile où les compatriotes sont devenus des ennemis implacables, pendant qu'au delà de la frontière on rencontre de chaudes sympathies de la part d'étrangers avec qui on est en communion d'intérêts et d'idéal. C'est ainsi que les protestants reçurent de puissants secours de leurs coreligionnaires d'Angleterre et d'Allemagne, tandis que les catholiques étaient secourus par le roi d'Espagne.

Catherine de Médicis finit par dépasser en férocité les furieux des deux partis. Elle ordonna le massacre de la Saint-Barthélemy (24 août 1572).

Depuis la mort de François de Guise, en 1563, Catherine de Médicis, qui croyait le parti des Guises désormais moins dangereux, ne vit plus dans les protestants que des rebelles et des hérétiques. L'Hôpital fut disgracié, et elle poursuivit les huguenots de sa haine de despote et de dévote. Mais, malgré la mort et la défaite de Condé à Jarnac (1569), le parti protestant restait redoutable : elle dut lui accorder la paix de Saint-Germain, qui annulait tous les édits antérieurs contre les protestants, autorisait l'exercice de leur culte dans

les campagnes et dans deux villes par province, enfin leur laissait quatre places fortes dites « de sûreté » comme garanties de l'exécution du traité (1570)

Beaucoup de seigneurs protestants reparurent à la cour. Parmi eux, l'amiral de Coligny, qui prit vite un grand ascendant sur Charles IX. Le jeune Henri de Navarre, fils d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, fut fiancé à Marguerite de Valois, sœur du roi. Le pape faisait quelque opposition à ce mariage entre un protestant et une catholique. « Si M. le pape fait trop la bête, dit Charles IX, je prendrai Margot par la main et la mènerai épouser en plein prêche ». Et le pape céda. On ne parlait plus à la cour que du grand projet inspiré au roi par Coligny : catholiques et protestants français, désormais unis, iraient ensemble, derrière le roi, enlever au roi d'Espagne les Pays-Bas, alors révoltés contre lui.

Mais le parti des Guises veillait. Il se remuait beaucoup depuis qu'il avait à sa tête le duc Henri, fils de François de Guise. Le jeune prince avait toute l'ambition de son père. Guise et les seigneurs de sa suite voyaient avec jalousie la fortune croissante des chefs protestants ; le clergé s'indignait qu'on pactisât avec l'hérésie. Les prédicateurs tonnaient en chaire contre les huguenots ; la foule fanatisée s'habituait à l'idée d'un massacre général d'hérétiques. Le 22 août, Coligny fut grièvement blessé d'un coup de pistolet tiré par un serviteur des Guises.

Le premier mouvement de Charles IX avait été de venger celui qu'il appelait son père ; mais Catherine de Médicis intervint. La reine mère était jalouse de Coligny et des chefs protestants qu'elle trouvait trop influents maintenant sur l'esprit de son fils. D'autre part, elle connaissait l'irritation de la population parisienne : il ne fallait pas l'accroître encore par une mesure de rigueur contre le meurtrier de Coligny. Il ne fallait pas laisser les Guises prendre la direction du mouvement contre l'hérésie. Leur popularité n'était déjà que trop grande ; à ce jeu-là, Charles IX finirait par perdre son trône. Voilà ce qu'elle fit comprendre à son fils. Elle conclut en lui demandant de frapper un grand coup qui mettrait fin pour toujours à l'hérésie. Les chefs huguenots étaient là sous la main. Vaincu par l'insistance de sa mère, terrorisé par la peur de perdre son trône, il ordonna le massacre général des réformés. « Mais tuez-les tous, ajouta-t-il, afin qu'il n'en reste pas un pour me le reprocher. »

Dans la nuit du 24 août, jour de la Saint-Barthélemy, au tocsin de l'église de Saint-Germain l'Auxerrois, des bandes de dévots, nobles et gens du peuple, conduits par Guise et ses amis, pénétrèrent dans les maisons des huguenots, qu'on avait au préalable marquées à la craie ; le massacre commença. Coligny, blessé, fut percé d'un coup d'épée par un gentilhomme de la suite d'Henri de Guise, et son cadavre jeté tout sanglant par la fenêtre. Henri de Navarre n'eut la vie sauve qu'à condition d'abjurer le calvinisme. On tua

environ 3000 protestants à Paris, 20,000 en province, où des ordres avaient été donnés aux gouverneurs. Michel de l'Hôpital mourut de chagrin en apprenant ces massacres. En revanche, dans tout le monde catholique, en France comme à l'étranger, on applaudit à la Saint-Barthélemy, et Charles IX vint en plein Parlement revendiquer avec orgueil la responsabilité de l'exécution, ne voulant pas laisser cette gloire à Henri de Guise.

Les guerres de religion sous Henri III (1574-1589) : la Ligue. — La Saint-Barthélemy fut pour le roi et les catholiques un crime inutile. Les protestants, rendus plus furieux par le désir de se venger, reprirent les armes. Henri de Navarre, qui avait réussi à s'évader de la cour, vint remplacer Coligny à leur tête. C'était un brillant soldat, d'une belle humeur gasconne, admirable pour entraîner les troupes par sa mâle éloquence, ses bons mots et son exemple. Dès 1576, le roi Henri III, qui depuis deux ans avait succédé à son frère Charles IX, fut obligé d'accorder aux protestants une paix encore plus avantageuse que celle qui avait précédé la Saint-Barthélemy : outre l'exercice de leur culte et des places de sûreté on leur accordait, pour leurs principaux chefs, le gouvernement de plusieurs provinces.

Aussitôt, ce fut une explosion d'indignation parmi les catholiques exaltés. Puisque le roi abandonnait la cause de la vraie religion, c'était aux catholiques à s'unir et à poursuivre eux-mêmes la lutte à outrance contre l'hérésie. Dans ce but, ils formèrent la sainte Ligue. La noblesse du nord et de l'est y entra avec enthousiasme, se ralliant derrière Henri de Guise. La Ligue ne s'étendit pas beaucoup jusqu'en 1584. C'est alors que mourut le jeune frère du roi, qui devait lui succéder, puisqu'Henri III, marié depuis longtemps, n'avait pas d'enfant : ce prince disparu, le plus proche héritier du trône était désormais Henri de Navarre.

Un huguenot allait donc devenir roi de France ! Sans doute, une fois roi, il voudrait imposer à tous ses sujets son hérésie ! Cette perspective jette aussitôt dans la Ligue presque tout le peuple des grandes villes, excité par les prédications enflammées des curés, des moines et des Jésuites qui lui prêchaient la guerre sainte. Paris est divisé en seize quartiers qui nomment chacun un chef, et les Seize réunis

constituent un gouvernement révolutionnaire appuyé sur les milices parisiennes. La Ligue songea alors à mettre sur le trône son chef Henri de Guise, dont elle était enthousiaste. Sa mine martiale, qu'il devait en partie à une balafre qui lui sillonnait le visage, ses manières familières avec les gens du peuple, le rôle qu'il avait joué pendant la nuit de la Saint-Barthélemy à la tête des massacreurs, avaient fait de lui l'idole de la foule. « La France était folle de cet homme-là, dit un écrivain du temps, car c'est trop peu dire amoureuse. »

Pendant ce temps, le nouveau roi de France, Henri III, se livrait à la débauche, avec ses « mignons », au milieu d'une cour devenue, par la dépravation des mœurs, un mauvais lieu. Plus efféminé encore que Charles IX, il ne prenait de goût qu'à des passe-temps d'enfants ou de femmes ; il se couvrait de bijoux, s'inondait de parfums, passait des heures entières à jouer avec ses petits chiens ou ses perroquets. De temps à autre, un accès de dévotion s'emparait de lui : alors, vêtu en pénitent, il parcourait les rues, le soir, à la lueur des torches, suivi de moines qui par son ordre lui labouraient le dos de coups de fouet. Usé avant l'âge par le plaisir, il était incapable d'aucune résolution virile pour tirer son royaume de la triste situation où il se trouvait. Ses seules armes étaient la ruse et le mensonge. Aussi ne sut-il que continuer la politique astucieuse de sa mère : opposer le Balafré au Béarnais, avec l'espoir de les user tous deux l'un par l'autre.

Les ligueurs s'aperçurent à la fin que non seulement il combattait mollement les protestants, mais encore qu'il s'efforçait de contrecarrer les projets du duc de Guise ; qu'il s'était fait nommer chef de la Ligue pour la surveiller ; qu'il ne donnait que peu de troupes au duc de Guise, pour tâcher de le faire battre par les bandes protestantes. Le Balafré n'en était que plus populaire.

A la suite d'une victoire qu'il remporta en 1587, les églises retentirent des louanges du duc et des malédictions contre le roi qui faisait le jeu des hérétiques. Henri III, sentant sa couronne menacée, osa enfin rompre ouvertement avec

lui. Il lui défendit de paraître à Paris, où se trouvait alors la cour (1588) ; en même temps, il réunissait autour de son palais plusieurs milliers de mercenaires suisses comme pour menacer la capitale. Les chefs des ligueurs parisiens se crurent perdus ; ils appelèrent le duc, qui accourut, malgré l'expresse défense du roi, et vint braver Henri III jusque dans sa cour, pendant que de toutes parts s'élevaient des barricades. La foule parlait de pendre le roi et de couronner Guise à sa place. Il fallut son intervention pacifique pour que l'effervescence populaire se calmât. Quelques jours après cette journée des Barricades, le roi s'enfuyait avec la cour dans son château de Blois, sur la Loire.

Subitement, le roi semble céder ; il consent à réunir les Etats généraux, que demandait la Ligue ; il nomme le duc de Guise lieutenant général du royaume. Il déclare qu'il va reprendre avec vigueur la lutte contre l'hérésie. Les Etats se réunirent en effet à Blois (1588) : ils étaient exclusivement composés de ligueurs ; on y parla tout haut de la déchéance du roi ; en attendant, on proclama la souveraineté des Etats en matière d'impôts ; ils s'attribuèrent aussi le droit de paix et de guerre et le contrôle de toute l'administration. Le duc de Guise y vint, et il y eut entre le roi et lui un semblant de réconciliation. Quelques jours après, le duc était appelé dans la chambre du roi : des gentilshommes, postés dans les couloirs qui y menaient, l'attendaient ; ils le criblèrent de coups d'épée. Son frère, le cardinal de Lorraine, fut exécuté le lendemain.

Paris se souleva alors à la voix de ses prédicateurs. Henri III n'eut plus d'autre ressource que de s'unir au Béarnais, son plus proche héritier, qui approchait à la tête de l'armée protestante. Ils marchèrent ensemble sur Paris qu'ils assiégèrent. Mais un moine, Jacques Clément, le poignarda (1589).

La fin de la Ligue et des guerres de religion : Henri IV. — L'édit de Nantes. — La lutte fut désormais circonscrite entre Paris, soutenu par les troupes espagnoles des Pays-Bas, et les huguenots du Béarnais qui

recevaient quelques subsides d'Angleterre. Trois fois, de 1589 à 1592, il assiégea la capitale, et trois fois il dut lever le siège ; les Parisiens supportaient courageusement la famine, et les Espagnols des Pays-Bas arrivaient toujours à temps pour jeter des hommes et des vivres dans la place. La population était fanatisée par une phalange de moines qui entretenaient la haine des huguenots : un jour, pendant le siège, ils organisèrent une vaste procession destinée à frapper les esprits : 1300 moines la conduisirent, l'épée au côté et la pertuisane sur l'épaule, la cuirasse dessus leur robe, entonnant des cantiques belliqueux.

Cependant, la grande majorité du pays commençait à être lasse de ces guerres qui ruinaient et ensanglantaient le pays depuis trente ans. Beaucoup de catholiques, à qui la belle résistance des protestants et des atrocités comme celles de la Saint-Barthélemy ouvraient enfin les yeux, devenaient plus modérés devant les dures leçons de l'expérience. Ils comprenaient maintenant la sagesse de l'Hôpital. Ils étaient prêts à accepter Henri IV, et à tolérer les huguenots, s'ils avaient l'assurance qu'on ne leur imposerait pas par la force le calvinisme. On les appelait les politiques. Leur parti, qui s'était montré timidement pour la première fois après la Saint-Barthélemy, grossissait chaque jour. Des bourgeois de ce parti dénoncèrent même dans un vigoureux pamphlet anonyme, la *Satire Ménippée*, la Ligue et l'ambition de ses chefs.

Quant aux catholiques fanatiques et au clergé, ils n'avaient aucun homme à opposer au Béarnais ; Henri de Guise n'avait pas été remplacé à la tête de la Ligue. Son frère Mayenne était impopulaire. Aux Etats généraux ligueurs de 1593 le roi d'Espagne, Philippe II, leur offrit bien comme reine sa fille, qui était petite-fille d'Henri II. Mais les ligueurs n'osèrent aller jusque-là.

Si le Béarnais consentait à se faire catholique, Paris lui-même, le Paris de la Ligue, était prêt à désarmer par lassitude. Le Béarnais le comprit. Sa foi calviniste n'était pas bien profonde, et à ses yeux Paris valait bien une messe. En 1594, il se décida à faire ce qu'il appelait « le saut périlleux »,

c'est-à-dire à abjurer. Paris aussitôt lui ouvrit ses portes.

L'édit de Nantes, qu'il sut imposer à tous, mit fin aux guerres de religion (1598) : les protestants eurent la liberté de conscience et le droit d'exercer leur culte partout, sauf dans quelques grandes ville où l'on pouvait craindre des désordres ; ils purent être admis à toutes les fonctions ; dans chaque Parlement, une Chambre mi-partie, c'est-à-dire composée par moitié de juges protestants et de juges catholiques, dut juger à l'avenir tous leurs procès ; ils purent se réunir tous les trois ans en assemblées générales pour régler les affaires de leurs églises ; enfin, comme ils étaient une minorité au milieu d'un peuple mal disposé pour eux, ils reçurent six places de sûreté dans le Midi.

Il avait fallu aux catholiques d'alors trente ans de guerres civiles, c'est-à-dire trente ans de massacres et de ruines, pour arriver à admettre, contraints par la nécessité, qu'un homme a le droit de pratiquer la religion qui lui plaît. Encore beaucoup de catholiques ne désarmèrent point : les Jésuites ne pardonnèrent jamais à Henri IV cet édit de tolérance ; ils inspirèrent plusieurs complots contre sa vie. L'un de ces complots réussit. Henri IV mourut en 1610, assassiné par le moine Ravaillac.

L'INTOLÉRANCE RELIGIEUSE AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

Richelieu enlève aux protestants leurs places de sûreté. — La fin tragique d'Henri IV, les mauvaises dispositions du clergé à l'égard des réformés, son désir manifesté dans ses assemblées générales d'obtenir du gouvernement la révocation de l'édit de Nantes, la faiblesse de la régente Marie de Médicis inquiétèrent les protestants. Dans leurs assemblées triennales de Saumur (1611) et de La Rochelle, ils complétèrent leur organisation militaire, se choisissant d'avance des chefs en prévision d'une guerre.

Mais, en 1623, Louis XIII, qui était majeur depuis plusieurs années, prit pour premier ministre le cardinal de Richelieu (1623-43). Celui-ci, qui voulait que son souverain fût le maître absolu de tous ses sujets, ne voulut point tolé-

rer que les protestants formassent ainsi un petit Etat dans le royaume, surtout un petit Etat républicain, ayant ses chefs élus, ses caisses alimentées par des impôts consentis par tous, ses places de sûreté et ses armées. Richelieu fit de grands armements et commença le siège de leur principale place forte, la Rochelle, qui était alors un port de commerce très actif.

Les protestants demandèrent des secours à leurs coreligionnaires d'Angleterre ; mais Richelieu avait fait construire une digue gigantesque qui ferma l'entrée du port et empêcha la flotte anglaise de ravitailler la place ; malgré une défense héroïque du maire Guiton et de tous ses concitoyens, quand la famine eut fait périr le tiers de la population, la Rochelle capitula (1628).

Les autres places de sûreté, terrifiées par le sac de Privas, se rendirent après une courte résistance aux troupes royales. Richelieu très prudemment ne voulut pas pousser à bout les protestants ; avec une tolérance louable chez un prêtre, il se contenta de leur enlever leurs places de sûreté, et de détruire leur organisation politique et militaire, en leur laissant par l'édit d'Alais leur liberté de culte et de conscience et l'accès des fonctions publiques.

Mais il n'en avait pas moins porté une rude atteinte à l'édit de Nantes et frappé sur les protestants un coup dont ils ne sentirent pas d'abord toute la gravité, mais qui devait leur être mortel. Désormais, privés de leurs places de sûreté, ils sont à la merci des catholiques qui les entourent de toutes parts, ils sont exposés sans défense au fanatisme d'un pays resté foncièrement catholique. Ils n'allaient pas tarder à regretter de n'avoir pas tous imité l'héroïque exemple de la Rochelle ; leurs enfants allaient payer cher leurs hésitations et leur faiblesse.

La révocation de l'édit de Nantes (1685). — Pendant tout le règne de Louis XIII et la minorité de son fils Louis XIV, l'édit d'Alais fut loyalement appliqué, d'abord par Richelieu, puis par le cardinal Mazarin qui gouverna le royaume jusqu'à la majorité du jeune roi (1643-61) ; pour-

tant, dès le ministère de Mazarin, les fonctions publiques commencèrent à être difficilement accessibles aux protestants. La plupart se réfugièrent alors dans le commerce et l'industrie, où ils apportèrent leurs qualités d'initiative, ce qui ne manqua pas d'éveiller la jalousie des artisans et des commerçants catholiques, déjà mal disposés pour eux.

Louis XIV, qui prit la direction de l'Etat à la mort de Mazarin, était d'une dévotion qui devint outrée à mesure qu'il vieillit et qu'il eut plus peur du diable. Les réformés n'étaient point seulement pour lui des hérétiques, qu'il devait frapper en fils aîné de l'Eglise, en roi investi par Dieu même, comme il le croyait, du gouvernement de ses sujets : à ses yeux c'étaient presque des rebelles, du moins des frondeurs. Dans son royaume, le despote ne voulait qu' « une loi, une foi, un roi ». Sur l'esprit d'un tel homme, l'Eglise avait facilement prise par les confesseurs du roi, par les directeurs de conscience des princes et des princesses du sang, des ministres et des maîtresses du roi. Or, l'esprit de l'Eglise, nous le connaissons par les cahiers des assemblées générales du clergé de France. A leur réunion quinquennale, les représentants du clergé de France n'oublient jamais d'émettre le vœu que l'édit de Nantes soit rapporté. La haine de l'hérésie est toujours aussi vivace parmi eux.

Rien d'étonnant que sous un tel monarque la conduite du gouvernement soit devenue agressive à l'égard des protestants. En 1661, il déclare qu'il ne leur accordera plus aucune faveur. En 1665, il prononce la peine du bannissement contre tout catholique qui se convertira au calvinisme. En même temps, il favorise les conversions en sens inverse : les garçons de 14 ans, les filles de 12 ans sont autorisés à embrasser le catholicisme, sans la permission de leurs parents (quelques années après, l'âge allait être abaissé à 9 ans pour les garçons, à 7 pour les filles).

En 1676, un protestant converti devenu en même temps un bon courtisan, Pellisson, crée la caisse des conversions, alimentée par les dons du roi et des catholiques ; son but est d'acheter les consciences : en temps de famine, on eut des

conversions pour six livres ! En 1681, le ministre de la guerre Louvois imagina d'envoyer des soldats en garnison chez les habitants des villages huguenots : il était sous-entendu que les chefs fermeraient les yeux sur les excès des garnisaires.

Ceux-ci répondirent à l'attente du ministre et peut-être même la dépassèrent. Ils se livrèrent au pillage et au viol, se conduisant absolument comme en pays conquis : les dragons surtout se signalèrent par leurs excès : de là le



Les dragonnades.

nom de dragonnades donné à ces infâmes exécutions : la terreur qu'ils inspiraient était telle qu'on vit des villages entiers se convertir en masse, à la seule annonce de l'envoi d'une garnison.

Alors l'entourage du roi, son confesseur et principalement Mme de Maintenon, une femme d'une dévotion outrée que Louis XIV venait d'épouser secrètement, lui représentèrent qu'il ne restait plus beaucoup de protestants. La révocation de l'édit de Nantes ne devait être, selon eux, qu'une simple formalité, la constatation d'un fait accompli : le roi signa la révocation (1685) : en conséquence, tous les temples durent être démolis ; le culte réformé était interdit

partout ; ordre aux pasteurs de quitter le royaume dans un délai de 15 jours, défense aux autres protestants de les suivre, sous peine des galères.

Après la publication de l'édit, les dragonnades reprirent de plus belle. Partout on ne voyait que villes et villages saccagés par les soldats jusqu'à entière conversion ; les protestants qui essayaient de passer la frontière, poursuivis par la maréchaussée, traqués par les paysans ; les galères pleines de réformés ; les prisons pleines de femmes auxquelles on avait rasé la tête ; les couvents pleins de jeunes filles livrées aux sollicitations des prêtres et des religieuses ; les enfants protestants conduits de force dans les églises catholiques ; les pasteurs qui s'étaient laissé surprendre sur le territoire du royaume, menés à la potence, roués vifs sur les places publiques tandis que des roulements de tambour étouffaient leurs dernières paroles ; les réunions tenues dans les lieux solitaires pour prier Dieu et qu'on appelait églises du désert ou écoles buissonnières dispersées à coups de fusil ; les malades qui revenaient sur leur abjuration envoyés aux galères s'ils guérissaient, traînés sur la claie à la voirie s'ils mouraient et tous leurs biens confisqués. L'intendant du Languedoc Basville expédiait aux galères des enfants de quinze ans, de douze ans, qui avaient suivi leur père au prêche. Voilà le spectacle qu'offrit la France du « grand roi » cent ans après que le Béarnais avait proclamé la tolérance religieuse.

RAMBAUD.

200 à 300.000 protestants réussirent pourtant, au prix d'angoisses et de souffrances sans nombre, à s'enfuir à l'étranger, en Hollande, à Londres, à Berlin, où ils créèrent de nouvelles industries qui enrichirent ces pays. Les paysans des Cévennes se révoltèrent, et pendant une dizaine d'années tinrent tête héroïquement aux troupes royales ; on les appela les Camisards, parce qu'au début ils portaient une sorte de chemise en signe de ralliement.

A qui remonte la responsabilité de cet acte inique ? Au roi et à ses ministres ? sans doute. Mais aussi à presque tous les catholiques du temps qui applaudirent avec ensemble à cette exécution. Mme de Sévigné, dont les lettres sont si intéressantes pour la connaissance de l'époque, écrivait à ce sujet à sa fille : « Rien n'est si beau : jamais aucun roi n'a fait ni ne fera rien de plus mémorable. » L'évêque Bossuet proclama que c'était « le couronnement du règne ». De grands

esprits comme La Fontaine et Racine partagèrent l'enthousiasme de la foule.

Voilà ce que des siècles d'éducation catholique avaient fait de nos ancêtres de la fin du XVIIe siècle ! Le grand coupable n'est-il pas surtout ce clergé qui interprétait si étrangement dans son enseignement les préceptes de fraternité et de miséricorde de son maître Jésus ?

Intolérance et impopularité du clergé au XVIIIe siècle. — Les persécutions continuèrent pendant tout le XVIIIe siècle contre les fils des protestants qui étaient restés en France, après avoir été convertis de force.

L'Eglise n'ignorait pas que ces conversions n'étaient pas sincères : dans les Cévennes, plusieurs familles célébraient en cachette leur culte.

On rétablit contre eux la peine des galères perpétuelles et la peine de mort contre le pasteur. Ils furent forcés de se marier à l'Eglise, de faire baptiser leurs enfants, de se faire enterrer par les prêtres catholiques : les médecins durent même dénoncer les moribonds afin qu'on les forçât à recevoir les sacrements.

Le contrôle de l'Eglise catholique sur ces descendants d'hérétiques était d'autant plus facile que ce n'étaient pas, comme aujourd'hui, des magistrats laïques qui tenaient les registres de l'Etat civil : les registres de naissances, de mariages et de décès étaient tenus par les curés des paroisses.

En plein XVIIIe siècle, l'intolérance religieuse était telle que, pour avoir mutilé une croix, un jeune protestant, Labarre, fut exécuté.

Un autre, Calas, accusé à tort d'avoir tué son fils parce que celui-ci était sincèrement catholique, fut condamné à mort par des juges qu'aveuglaient les passions cléricales. Voltaire flétrit ces atrocités et finit par obtenir la réhabilitation de Calas.

Aussi, dans tout le Midi, les descendants des victimes de la révocation de l'édit de Nantes maudissaient l'Eglise en silence.

Mais, même dans le troupeau des fidèles, les protestations et les défections se multiplièrent.

Au sein du catholicisme il y avait, depuis le milieu du XVIIe siècle, surtout dans la bourgeoisie, des croyants sincères qui se disaient jansénistes (du nom d'un prêtre flamand Jansénius), et qui, tout en protestant de leur fidélité



En plein XVIIIe siècle, le jeune Labarre, est envoyé au supplice pour avoir mutilé une croix.

à l'Eglise, adoptaient le dogme calviniste de la prédestination. L'Eglise les persécuta aux XVIIe et XVIIIe siècles comme hérétiques : à l'exil et à la prison qui frappaient les meilleurs des leurs, les jansénistes ripostèrent par des pamphlets contre les Jésuites : les *Provinciales* de Pascal (1657) avaient marqué le début des hostilités qui durèrent tout le XVIIIe siècle et qui se terminèrent par l'expulsion de l'Ordre des Jésuites (1763), condamné comme menaçant pour la sécurité de l'Etat par un tribunal de magistrats jansénistes.

Les écrivains dont l'Eglise faisait brûler les livres et

dont elle aurait peut-être fait brûler les personnes si on l'avait laissé faire, commençaient à la détester comme l'ennemie de toute pensée libre : nous verrons la campagne de Voltaire contre elle.

Les paysans eux-mêmes détestaient ces abbés et ces prélats insolents, de mœurs corrompues, riches à millions, qui leur prenaient le meilleur des fruits de leur travail par la dîme et par les corvées et qui accaparaient tant de terres ; et les curés de campagne commençaient à s'agiter, réclamant un traitement moins misérable.

La foi baissait.

La Révolution se préparait ; le trône et l'autel se soutenaient l'un l'autre depuis des siècles ; la tempête qui allait balayer l'un n'allait pas épargner l'autre. En s'écroulant, la royauté allait entraîner dans sa chute, pour un temps du moins, une Eglise qui depuis 18 siècles, malgré la grandeur morale de quelques-uns de ses membres, n'avait cessé de s'éloigner des préceptes de son fondateur.



La noblesse de France au lever du roi.

CHAPITRE XIV

LA NOBLESSE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

La noblesse forme une infime minorité. — Les nobles ne formèrent jamais qu'une infime minorité, sous l'ancienne monarchie. Au XVIIIe siècle, alors que la population totale finit par atteindre le chiffre de 25 millions d'habitants, les nobles étaient à peine au nombre de 150.000 en France, répartis entre 25 à 30.000 familles.

Encore dans ce nombre faut-il distinguer la noblesse de race et les anoblis.

Les nobles de race sont des descendants plus ou moins authentiques des anciens seigneurs féodaux, grands ou petits : les plus haut titrés étaient les princes de la famille royale, de sang royal, les princes du sang, comme on disait alors ; après eux venaient les ducs et pairs, les simples ducs,

les marquis et les comtes : mais le plus grand nombre se contentent du titre de chevaliers ou d'écuyers.

Les anoblis comprenaient deux catégories de nobles : ceux qui acquéraient cette qualité par certaines hautes fonctions, et ceux qui l'achetaient à beaux deniers. Quand le roi avait besoin d'argent, il n'avait aucun scrupule à vendre des titres de noblesse.

Les nobles se transforment en courtisans au début du XVIe siècle. — La noblesse ne recouvra jamais aucun des pouvoirs politiques qui lui avaient été enlevés par les rois de la fin du moyen âge, de Philippe-Auguste à Louis XI, ni le droit de guerre privée, ni celui de battre monnaie, ni des tribunaux souverains et indépendants. Poursuivant l'œuvre de Louis XI, les rois absolus s'appliquèrent même à leur ôter les derniers restes de leur puissance politique.

Au début de la monarchie absolue, Charles VIII, Louis XII, François Ier et Henri II, trouvant sans doute que leurs nobles se domestiquaient assez vite dans les plaisirs de leur cour ou se disciplinaient dans leurs armées durant les longues guerres d'Italie, ne montrèrent aucun parti pris d'exclure leur noblesse des hautes fonctions publiques ; ils laissèrent subsister d'anciennes charges, comme celles de connétable et de grand amiral, occupées toujours par des grands seigneurs ; elles donnaient à leurs titulaires une très grande autorité et une quasi indépendance dans les choses de l'armée et de la marine ; quand François Ier établit, d'abord dans les provinces frontières, puis dans les autres provinces, des gouverneurs investis de pouvoirs très étendus, surtout au point de vue militaire, c'est à des seigneurs qu'il confia ces importantes fonctions : les premiers rois absolus ne virent pas d'un mauvais œil les grands seigneurs, surtout les gouverneurs de provinces, entretenir, à leur exemple, une cour nombreuse de gentilshommes, qui leur servaient d'escorte et étaient dévoués corps et âme à leur patron ; ils laissèrent même subsister dans tout le royaume les anciens châteaux féodaux. En un demi-siècle, les nobles

sont devenus de si parfaits courtisans que les rois ne se défient plus d'eux.

Insubordination de la noblesse pendant les guerres de religion. — Les guerres de religion viennent subitement troubler ce bon accord entre la royauté et les nobles. Parmi ceux-ci, les uns passent au protestantisme à l'exemple des princes de Bourbon ; un plus grand nombre derrière Guise et derrière les moines entrent dans la Ligue : l'ardeur religieuse chez les uns et les autres cache des ambitions politiques, des rêves d'indépendance, des impatiences de secouer le joug de la royauté absolue. A la faveur des troubles, chaque seigneur se retranche dans son château et court la campagne à la tête d'une bande d'hommes d'armes : les gouverneurs catholiques, sous prétexte que le roi défend mal la « vraie » religion, règnent en souverains maîtres dans les provinces que le roi leur a confiées, et dont ils tiennent les places fortes. Quelques-uns s'allient ouvertement avec le roi d'Espagne. Nous avons vu quelle peine eut Henri IV à se faire rendre son royaume.

A sa mort, en 1610, le jeune Louis XIII étant encore mineur, Marie de Médicis, la mère du jeune roi, exerce la régence ; elle est étrangère, elle prend pour favori un Italien comme elle : Concini. C'est assez pour la rendre impopulaire ; de plus, elle est d'un caractère faible. Aussitôt l'agitation des princes et des seigneurs recommence ; ils réclament des pensions, des gouvernements de villes et des provinces. On les gorge d'argent, ce qui redouble leurs exigences. Ils réclament la convocation des Etats généraux pour remédier aux maux du royaume : elle leur est accordée (1614), et ils ne savent qu'y étaler leur morgue envers les députés du tiers Etat, que plusieurs des leurs traitent avec hauteur et brutalité. Presque chaque année est marquée par une prise d'armes de quelque grand personnage.

Les mauvais jours de la féodalité vont-ils reparaître, et le régime des guerres privées s'éterniser ?

Richelieu mate la noblesse. — C'est alors que Louis XIII, devenu majeur, choisit et soutient au ministère

l'homme de la situation, l'homme nécessaire : le cardinal de Richelieu, un ministre autoritaire qui entend que le roi soit obéi de tous, et le ministre du roi comme le roi lui-même.

Il supprime les charges de grand amiral et de connétable.

Il ordonne la démolition de tous les châteaux forts qui ne sont pas sur les frontières.

Le gouverneur du Languedoc, le duc de Montmorency, qui se révolte, a la tête tranchée ; et les attributions des gouverneurs de province passent en bonne partie à des agents nouveaux de la royauté, les intendants, qui, pris dans la bourgeoisie, sont entièrement dans la main du roi.

Pour frapper les nobles qui conspirent contre les ministres ou qui prennent les armes, il réunit des tribunaux d'exception, composés de magistrats à sa dévotion, qui appliquent la peine de mort aux plus hautes têtes. Louis XI lui-même n'aurait pas mieux fait, ni montré plus de poigne.

Mazarin triomphe de la Fronde. — La noblesse, cette fois, était atteinte « à la prunelle de l'œil », selon le mot d'un grand seigneur d'alors. A la mort de Richelieu, nouvelle régence, le jeune Louis XIV étant trop jeune. Cette fois, la régente, Anne d'Autriche, est une Espagnole qui prend pour ministre et pour favori un autre étranger, le cardinal Mazarin, un aventurier italien. Le nouveau ministre a une mine humble et des airs rampants. Il se fait tout petit, comme pour se faire pardonner sa fortune. Les plus grands seigneurs croient qu'on peut tout se permettre.

Le ministre qui administre les finances sans habileté et même sans honnêteté, provoque par des impôts nouveaux un soulèvement de la bourgeoisie parisienne ; ce fut la Fronde. Une partie de la noblesse s'y jette aussitôt, comme dans une partie de plaisir. Les dames s'en mêlent : on soulève Paris ; les gouverneurs frondeurs ou leurs femmes soulèvent leurs provinces ; un prince du sang, Condé, qui vient de remporter deux grandes victoires à Rocroi (1643) et à Lens (1648)

sur les troupes du roi d'Espagne, prend la tête du mouvement. Les nobles frondeurs veulent la suppression des intendants : ils veulent surtout des places, des pensions. Condé et les seigneurs font alliance avec le roi d'Espagne.

Les bourgeois parisiens reculent devant cet appel à l'étranger : Condé d'ailleurs les blesse par sa morgue. Mazarin, qui, sous des dehors pusillanimes, cachait une ténacité indomptable, achève, par ses intrigues et ses promesses, de les détacher des princes. Ceux-ci, réduits à l'impuissance, font leur soumission, bien humblement.

La noblesse domestiquée par Louis XIV. — Après le piteux échec de la Fronde, la noblesse ne bougea plus. Louis XIV eut soin d'ailleurs d'achever, contre elle, l'œuvre de Louis XI et de Richelieu.

Désormais, après le roi, les six secrétaires d'Etat furent tout, chacun à la tête d'un grand service de l'Etat, et ces secrétaires d'Etat, qui furent obéis comme le roi lui-même, n'étaient rien que par le roi, que par la place qu'ils occupaient : dès qu'ils avaient cessé de plaire, ils rentraient dans le néant. Et pour les tenir plus facilement, le roi les prit d'ordinaire, non dans la noblesse, mais dans la bourgeoisie.

En province, il y eut toujours des gouverneurs pris dans la noblesse ; mais ce ne sont plus que des personnages de parade, grassement payés, et qui se bornent à présider les cérémonies officielles : ils ne peuvent lever ni un denier, ni un homme. Tous leurs pouvoirs, même militaires. sont passés aux intendants, qui, chargés de missions temporaires sous Richelieu, deviennent des fonctionnaires permanents, établis à demeure dans chaque province. Et ces intendants sont recrutés d'ordinaire aussi dans la bourgeoisie.

La royauté fait aux nobles une obligation morale de vivre à la cour, ou d'entrer au service du roi dans ses armées ou sur ses vaisseaux de guerre. A Versailles, les nobles ne sont plus que des courtisans, se disputant les faveurs et jusqu'aux sourires du maître. Sous Louis XIV, à la chapelle du château, quand le roi est présent, ce n'est pas du côté de l'autel, c'est du côté du roi qu'ils se tournent et qu'ils

se prosternent. C'est une véritable idolâtrie monarchique, du moins tant que l'idole eut la majesté de Louis XIV. Même quand elle se nomma Louis XV, un homme méprisable, ou Louis XVI, une ridicule médiocrité, on lui prodigua les mêmes marques serviles de respect et d'adoration, quitte à médire ou à rire de leurs majestés entre intimes.

La noblesse conserve une grande influence sur les rois. — Contente d'ailleurs d'en être obéie, la royauté ne songea pas à humilier la noblesse : une noblesse respectée et considérée lui sembla même un ornement pour le trône et peut-être une garantie de sécurité. Aussi bien, comment les rois, vivant presque exclusivement au milieu de leur noblesse, loin du peuple, auraient-ils échappé à son influence ?

Cette influence fut d'ailleurs néfaste. La noblesse qui entourait les rois encouragea trop souvent leurs passions belliqueuses, elle réussit, jusqu'à la fin de la monarchie, à se faire accorder des privilèges désastreux pour les finances royales et à faire échouer toutes les réformes qui auraient mis un peu de justice dans le système des impôts.

Les privilèges des nobles. — Non contents des revenus ordinaires de leurs domaines, qui ne comprenaient pas moins d'un cinquième du territoire, les nobles gardaient la jouissance des droits féodaux sur toutes les terres qui avaient, au moyen âge, été soumises à la protection et à la domination de leurs ancêtres, et que dans le cours des siècles leur famille avait aliénées. Le cens existait sur une foule de petits domaines paysans, et, avec le cens, le champart, le droit de lods et de vente, le droit de garenne, de colombier, le droit exclusif de chasse, les corvées, les banalités et les mille petits droits qui frappaient tous les actes de la vie paysanne. Même les nobles avaient conservé le droit de faire juger par leurs propres juges, les juges seigneuriaux, à peu près indépendants de la justice royale, les procès relatifs à l'exercice des droits féodaux, de sorte que le seigneur restait juge et partie en sa propre cause. La royauté avait refoulé et restreint la justice seigneuriale dans tous les domaines où

cette justice pouvait la gêner ; mais là où la justice seigneuriale ne gênait que les paysans, on l'avait laissée intacte.

Plus profitables encore que les droits seigneuriaux étaient les exemptions d'impôts. Les nobles échappaient au plus lourd des impôts directs, à l'impôt foncier : la taille. Au XVIIIe siècle, la royauté, dans des moments de détresse, imagina des impôts sur le revenu, qui devaient frapper les nobles : la capitation établie par Louis XIV, les vingtièmes établis par Louis XV devaient être payés par tous les sujets en proportion de leur fortune. Mais, avec la connivence de l'administration, les nobles étaient taxés à des chiffres dérisoires : ils étaient imposés d'après la déclaration qu'ils faisaient de leur fortune : et aucun agent du fisc n aurait eu l'impertinence ni l'audace de mettre en doute et surtout de contrôler l'exactitude de leurs déclarations.

A eux étaient réservées les grasses sinécures de gouverneurs, payées parfois plus de cent mille livres, toutes les charges lucratives de l'Eglise, les évêchés et les riches abbayes, à eux aussi tous les grades d'officiers : les compagnies et les régiments s'achetaient comme des charges de juge ou de notaire ; mais les nobles se faisaient rembourser largement le prix de leurs charges. Dans le budget de la guerre, à la fin de l'ancien régime, à la veille de 1789, les 12.000 officiers, tous nobles, coûtent 46.000.000 de livres, ce qui correspondait à une centaine de millions de notre monnaie, l'argent ayant alors une valeur double de celle qu'il a aujourd'hui ; les 135.000 hommes de troupe ne coûtent que 44.000.000.

Ce n'est pas tout. C'est à les entretenir à la cour que passait la meilleure part des 25 millions de livres que coûtait par an la maison du roi. Au chapitre des pensions, qui dans les derniers budgets de la monarchie atteint 31.000.000 de livres, ce sont encore les nobles qui absorbent presque tout. La noblesse, sous l'ancien régime, a littéralement mis le budget au pillage.

Les mœurs des nobles. — Ces immenses revenus permettent à la noblesse de vivre sans travailler. Entrer dans

le commerce ou dans l'industrie ? Fi ! Ce sont là occupations de roturiers. Un noble qui se respecte sert le roi et ne fait point d'autre métier. A la cour, il l'habille, lui tient le bougeoir, le sert à table, vide cérémonieusement sa garde-robe. A la guerre, il fait tout le mal possible aux ennemis, sans se préoccuper de savoir qui est l'agresseur, qui a tort ou raison ; il massacre les populations désarmées, il incendie les maisons et les récoltes, parfois il dévalise les maisons particulières, pour la plus grande gloire du roi. Au besoin, à la tête des mêmes troupes, il réprime avec la dernière cruauté quelque émeute de meurt-de-faim, sujets du roi : voilà des services nobles ! voilà des métiers honorables et glorieux ! Le reste est indigne d'un gentilhomme.

Comme ses ancêtres du moyen âge, le noble des temps modernes croirait *déroger* en s'abaissant à une occupation agricole, industrielle ou commerciale.

Cette noblesse qui ne travaille pas, ne se prive de rien. Elle fait bonne chère, elle s'habille richement ; la plume au chapeau, l'épée au côté, des rubans, des dentelles, des broderies répandues à profusion sur les vêtements, le noble était facilement reconnaissable : hommes comme femmes, c'était à qui éclipserait le voisin par le luxe et la richesse de sa toilette ; dans une entrevue célèbre de François Ier avec le roi d'Angleterre, au camp du Drap d'or, en 1520, bien des seigneurs français, selon un contemporain, portaient « leurs moulins, leurs forêts et leurs prés sur leurs épaules ».

A l'exemple des nobles et des riches italiens dont ils avaient vu les palais somptueux lors des guerres d'Italie, les nobles, à la suite des rois, se firent construire, les plus riches, des palais, les moindres seigneurs des maisons confortables, luxueusement meublées, qui dès le début du XVIIe siècle remplacent à peu près partout les sombres demeures féodales de jadis.

Nous savons quelle vie ils menaient à la cour. A la campagne, les nobles occupent les longs loisirs que leur laisse le service du roi, à chasser, à se visiter. La vie de société avec ses tournois jusqu'au début du XVIIe siècle, ses bals, ses jeux d'argent, les longues causeries avec les dames, les

intrigues galantes, transforme complètement les mœurs de la noblesse. Les guerres de religion réveillent pour quelque temps la brutalité ancestrale ; pour le motif le plus futile, on se bat en duel, et les témoins des deux adversaires se battent à leurs côtés. Mais ce ne fut qu'un accès passager. La vie de salons, reprenant son cours dès la fin des guerres civiles, eut très vite raison de la rudesse et de la grossièreté renaissantes.

Les rudes chevaliers du moyen âge, batailleurs, fanatiques et bornés, n'auraient plus reconnu leurs fils, sauf peut-être par leur brillante bravoure sur les champs de bataille, dans les gentilshommes poudrés et frisés du XVIIIe siècle, dressés dès le jeune âge par des précepteurs mercenaires à saluer gentiment et à tourner délicatement un compliment aux dames, nourris de l'étude de l'antiquité, dans les collèges des Jésuites ou de l'Université, de mœurs dissolues, incrédules et sceptiques, attirant dans leurs salons les grands écrivains du jour pour les entendre médire de l'Eglise, du despotisme royal et même des privilèges féodaux, méritant par l'élégance raffinée de leurs manières et la distinction de leur langage, de donner le ton à toute la haute société européenne du temps, l'esprit assez ouvert et assez généreux, — les meilleurs du moins, — pour rêver, dans des accès de sensiblerie, l'avènement d'une société où il y aurait plus de lumières, de bien-être et de liberté pour tous, même pour les plus humbles des paysans.

Décadence et impopularité de la noblesse. — A la fin du XVIIIe siècle, la noblesse avait perdu depuis longtemps toute son indépendance, toute sa puissance politique; ses vieux châteaux forts avaient été détruits, et sa supériorité militaire sur les autres classes de la nation avait disparu avec le perfectionnement des armes modernes et l'apparition de formidables armées permanentes, où les gentilshommes n'étaient pas tout.

Elle avait perdu aussi sa supériorité économique : à dépenser sans compter, la petite et la moyenne noblesse s'étaient endettées, avaient vendu une bonne partie de leurs

terres, les meilleures, ne conservant guère que les forêts ; seules, les familles qui avaient « redoré leur blason », « fumé leurs terres » en se « mésalliant » avec des familles de riches financiers, et la noblesse de cour qui se soutenait par les libéralités royales, avaient encore de belles fortunes.

Même une partie des nobles avaient perdu confiance en l'avenir de leur classe, et commençaient à douter de la légitimité de leurs privilèges. C'était une classe en complète décadence, qui depuis plusieurs siècles n'avait cessé de descendre, et à mesure qu'elle déclinait, le tiers état, bourgeois et paysans, s'apercevait tous les jours davantage que les nobles n'étaient qu'une classe de parasites dont aucun service ne justifiait plus depuis longtemps les privilèges exorbitants.



La misère sous l'ancien régime ; les paysans furent parfois réduits à se nourrir de racines et de pain de fougères

CHAPITRE V

LES PAYSANS SOUS LA MONARCHIE ABSOLUE

Progrès dans la condition du paysan. — Sous la monarchie absolue, le nombre des serfs alla sans cesse en décroissant : à la fin du XVIIIe siècle il ne restait plus en France d'autres serfs que les paysans dépendant de l'Eglise de Saint-Claude, dans le Jura, environ 10.000 individus ; partout ailleurs, le paysan français était libre.

Les métayers et les fermiers étaient beaucoup plus nombreux que de nos jours ; mais à force de travail et de privations, bon nombre d'entre eux finirent par devenir propriétaires : les seigneurs, qui s'endettaient à la cour, vendaient, dans beaucoup de régions, par petits lots, les domaines de leurs ancêtres, ne se réservant d'ordinaire que leurs maisons de campagne et les forêts pour leurs chasses. A la fin du XVIIIe siècle, il y avait en France une multitude de petites propriétés.

Autre signe de progrès ; insensiblement, les besoins des paysans se sont accrus ; si leur habitation a toujours l'air aussi misérable, si même les plus aisés ne mangent guère de viande de boucherie qu'aux grandes fêtes, du moins l'usage des draps de lit se généralise dans les campagnes dès le XVI[e] siècle, et le vêtement commence à révéler des progrès manifestes : les paysans portent des chemises de toile inusables, fabriquées par le tisserand du lieu ; leurs femmes, outre leurs robes, portent des jupons ; le dimanche, elles mettent de petites coiffes de toile blanche ; l'usage des sabots se répand partout.

Charges qui grèvent le paysan. — Mais malgré quelques restrictions apportées par les tribunaux royaux aux exigences seigneuriales en matière de redevances, les droits féodaux subsistèrent partout tels qu'ils étaient au moyen âge : le cens, le champart, les corvées, les banalités, le droit de chasse, les droits de mutation (lods et ventes, etc.), et, à côté d'eux, la dîme.

A toutes ces charges vinrent s'ajouter les impôts du roi, qui allèrent croissant sans cesse : la taille, dont le paysan porta presque exclusivement la charge, les douanes intérieures, les aides, la gabelle, dont il paya une lourde part.

On a calculé qu'à la fin du XVIII[e] siècle, sur 100 fr. de revenu net, rien que l'impôt direct, les droits féodaux et la dîme ecclésiastique enlevaient au paysan petit propriétaire 81 fr. 71 et ne lui laissaient que 18 fr. 29.

Il y a quelque chose de pire, pour le peuple des campagnes, que le poids des impôts et leur répartition inique ; c'est leur mode de recouvrement. Ce n'étaient pas les nobles, les prêtres, les riches bourgeois qui avaient à souffrir des excès de zèle ou des tracasseries des employés des aides ou de la gabelle ; c'étaient les paysans sans défense, avec qui personne n'avait de ménagement à garder.

Le recouvrement de la taille était une autre source de tracas et d'angoisses.

C'est au village qu'il faut être pour bien voir les choses... Le roi a dit : Il me faut tant de millions ; l'intendant de la province a écrit :

le village paiera tant pour sa part. Il s'agit de tirer l'argent aux paysans. Mais ce ne sont point des agents, des employés du gouvernement, payés pour cela, qui vont de cabane en cabane, arracher, extorquer, par peur et contrainte s'il le faut, au malheureux villageois ses pauvres sous. Ce sont les gens du village à tour de rôle qui sont, bon gré, mal gré, chargés de cette odieuse corvée, où il n'y a à recueillir pour eux que des malédictions, et de bonnes petites haines bien durables.

On choisissait de préférence les plus aisés ; il n'y avait pas à dire non. L'année dernière, au village, c'étaient Jean des Chênes, le gros Pierre et Guillaume Leroux qui étaient collecteurs ; cette année, c'est le tour à Simon le Vannier, à Jacques du Valet, et à Jean des Touches : « Hélas ! disait l'un, je ne suis qu'un simple paysan ; je ne sais ni lire ni écrire, pas plus que mes deux camarades : je sais à peine compter. — N'importe, avait répondu l'homme de l'intendant. Vous vous en tirerez comme vous pourrez. Ce n'est pas mon affaire : il faut tant. Faites payer comme vous voudrez, à qui vous voudrez. Mais, arrangez-vous de façon à trouver de l'argent : car, s'il manque quelque chose, c'est vous autres qui devez compléter la somme. Vous paierez pour ceux qui ne paieront pas. »

Que faire ? Tant d'argent ! où le trouver, car tout le monde est ruiné ? Il n'y a plus rien. Vous voyez d'ici l'embarras, le souci du malheureux collecteur ; tout retombe sur lui ; il répond pour tous les autres ; il n'en dort plus, le pauvre homme ! Et il y a bien de quoi ! En tout temps, c'était une triste corvée ! Mais les mauvaises années surtout, la tâche était rude. Où prendre, quand il n'y a plus rien ?

Le village faisait peine à voir, de misère ; les gens n'étaient couverts que de haillons ; si quelques-uns avaient caché, en grand mystère, sous la pierre du foyer ou dans le coin de leur étable, nouées dans un vieux bas, quelques pièces de monnaie économisées à grand'peine, en se privant de tout, ceux-là s'arrangeaient pour avoir l'air plus misérables et plus déguenillés encore que les autres. Car, pensaient-ils, si l'on savait que nous avons quelques sous, on viendrait nous les prendre ! »

Donc, nos trois collecteurs, un jour, se réunirent dans une grange. A eux de répartir la taille, c'est-à-dire de décider combien devra payer pour sa part chaque famille du village. Ils disputèrent longtemps et eurent bien de la peine à se mettre d'accord ; il y fallut plusieurs séances. Chacun eût voulu ménager un peu ses parents, ses amis. Enfin, quand ce fut à peu près arrangé, un jour ils sortirent, tous trois ensemble, pour se soutenir et se rassurer, car ils avaient bien peur. Ils s'en allaient par les rues, de porte en porte, demandant, exigeant, menaçant et ne recueillant que des cris et des outrages...

Il fallut recommencer cinq à six fois la terrible tournée, toujours ahuris de cris, bousculés ; il fallut crier plus fort que les gens, menacer des soldats qui vont venir au village, de la prison ; et

quelque chose de plus triste encore, voir la misère et le désespoir des pauvres gens. A peine arrivèrent-ils à arracher, sou par sou, un quart de la somme.

M. l'intendant, qui ne voyait point venir l'argent, s'impatientait. Enfin, il envoya au village des huissiers, des recors, des sergents pour contraindre nos villageois à payer. Les huissiers vinrent ; les gens du village les entourèrent, prièrent, supplièrent, promirent, qu'on leur donnât seulement un peu de temps ; ils attendaient telles et telles récoltes, telles et telles foires, pour vendre leurs denrées ; ils auraient de l'argent ; ils paieraient tout... Les huissiers se laissent attendrir. On leur paie leur peine ; on fait boire les sergents ; bref, ils s'en retournent sans rien faire à personne, emportant quelques sous et beaucoup de promesses.

Mais, un mois après, ils revenaient ; l'intendant s'était fâché, et cette fois c'était pour tout de bon. Hélas ! on n'était pas plus riche cette fois que l'autre ! Les huissiers saisissent et font emmener par les sergents tous les bestiaux du village, sans s'inquiéter qui a payé ou n'a pas payé, car les habitants sont solidaires. — Solidaires, cela veut dire que si votre voisin ne paie point, vous payerez pour lui. Le roi ne veut rien perdre.

Ce n'était pas assez. Les huissiers viennent s'installer dans la rue, devant les maisons des paysans les moins misérables, ceux qui ont encore quelques meubles. Ils font enlever de la maison et étaler dans la rue, pour les vendre à la criée, ces vieux meubles de la famille, la table, le banc, la huche, le lit, hélas ! le berceau, le pauvre petit berceau où hier encore l'enfant dormait. Les huissiers iront jusqu'à décrocher les portes et les volets des fenêtres pour les vendre.

Tout cela sera donné en bloc, presque pour rien, à un ou deux méchants revendeurs, brocanteurs de la petite ville voisine, qui, avertis, étaient venus là, flairant la proie, comptant sur une bonne affaire. — Les malheureux collecteurs furent saisis également. On trouva chez eux peu de chose : on prit ce qu'on trouva. Ils étaient pauvres : ils furent misérables ; ils étaient comme on dit sur la paille ; on prend la paille, et les voilà sur la terre nue. Est-ce tout ? Non ! Il manque encore quelque chose à la commune. Les sergents arrêtent les collecteurs et les emmènent en prison à la ville ; car ils sont responsables de ce que les autres ne paient pas. Dans deux ou trois mois l'intendant, qui verra qu'il n'y gagne rien, les renverra. Ils reviendront, malades et ruinés pour toujours. L'année prochaine ce sera le tour de trois autres. »

(*Les paysans : Histoire d'un village.* DELON.)

La misère dans les campagnes au XVIe siècle. — En temps calme, lorsque la paix régnait à l'intérieur et à l'extérieur, le paysan vivait dans la gêne : mais dès que la guerre civile ou que la guerre étrangère se prolongeait, c'était

la misère ; or, la guerre civile ou la guerre étrangère, nous l'avons vu, était presque en permanence.

Pendant toute la durée des guerres d'Italie (1498-1559), si les provinces de l'intérieur ont quelque répit, toutes les provinces frontières, de la Manche à la Méditerranée, furent piétinées à maintes reprises par les armées belligérantes, leurs campagnes mises à feu et à sang.

De 1559 à 1598, guerres de religion : d'un bout à l'autre du pays, les campagnes sont ravagées par les bandes catholiques ou protestantes, françaises ou étrangères ; la France paysanne pouvait se croire revenue aux plus tristes jours de la guerre de Cent Ans et des Grandes Compagnies.

La misère dans les campagnes au XVIIe siècle. — Voici des faits et des témoignages qui prouvent qu'au XVIIe et au XVIIIe siècle la situation n'est pas allée en s'améliorant.

1634. Les paysans du Poitou, de l'Angoumois, de la Saintonge, de la Gascogne meurent de faim : ils prennent les armes ; ceux de Gascogne livrent une véritable bataille rangée aux soldats du roi ; c'est la révolte des Croquants.

1639. Nouvelle révolte des paysans affamés : cette fois ce sont les paysans normands, les Nu-Pieds, qui s'insurgent, et qui sont victimes d'une répression féroce.

De 1635 à 1659, dans toutes les provinces frontières, en proie aux armées de la guerre de Trente Ans, de 1648 à 1653 dans toutes les provinces de l'intérieur en proie à la guerre civile, la Fronde, les gens de guerre, pour faire avouer aux paysans l'endroit où ils avaient caché leurs dernières ressources, leur brûlaient la plante des pieds ou les pendaient la tête en bas.

Pendant ces 20 ans de guerres civiles ou étrangères, la peste et la famine furent en permanence.

Voici le témoignage d'un contemporain ; on pourrait en produire des centaines de pareils qui donnent une idée des souffrances endurées par les populations des campagnes.

« Nous assurons avoir vu de nos propres yeux, entre Reims et Rethel, des troupeaux non pas de bêtes, mais d'hommes et de

femmes, aller aux champs, remuer la terre comme les pourceaux, pour y trouver quelques racines...

« Le curé du Boult, en Champagne, nous a assuré avoir enterré trois de ses paroissiens morts de faim ; les autres n'ont vécu que de pailles hachées et mêlées avec de la terre dont ils composent un manger que l'on ne peut appeler pain. Cinq chevaux puants et pourris ont été dévorés ; un vieillard, âgé de 75 ans, est entré dans son presbytère pour faire rôtir à son feu un morceau de chair de cheval mort de gale depuis 15 jours, infecté de vers et jeté dans un bourbier puant. »

1662. Extrait d'une lettre écrite par le supérieur d'un couvent de Blois :

« Il n'y a rien de plus véritable que dans le Blaisois, la Sologne, le Vendômois, le Perche, le pays Chartrain, le Maine, la Touraine, le Berry, partie de la Champagne et autres lieux, il y a plus de 30.000 pauvres dans la dernière extrémité et dont la plus grande part meurent de faim... Les pauvres sont sans lit, sans habits, sans linge, sans meubles, enfin dénués de tout. Ils sont noirs comme des Mores, la plupart tout défigurés comme des squelettes, et les enfants sont enflés... plusieurs femmes et enfants ont été trouvés morts sur les chemins et dans les blés, la bouche pleine d'herbes... M. Boullon, vicaire de Saint-Sauveur à Blois, atteste qu'il a vu des enfants manger des ordures... »

1675. Extrait d'une lettre du duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, à Colbert :

« Il est assuré, Monsieur, et je vous parle pour en être bien informé, que la plus grande partie des habitants de ladite province n'ont vécu pendant l'hiver que de pain, de glands et de racines, et que présentement on les voit manger l'herbe des prés et l'écorce des arbres. »

1683. Famine en Anjou. Extrait d'une lettre de l'abbé Grandet à l'évêque d'Angers :

« Nous entrons dans les maisons qui ressemblent plutôt à des étables qu'à des demeures d'hommes... On trouve des mères sèches qui ont des enfants à la mamelle, et qui n'ont pas un double pour leur acheter du lait... Quelques habitants ne mangent que du pain de fougère ; d'autres sont trois ou quatre jours sans en manger un morceau... »

1698. Les intendants, consultés par le gouvernement sur l'état de leurs provinces, répondent par un concert de la-

mentations. Voici quelques extraits de leurs mémoires ; ils sont accablants pour Louis XIV, dont les constructions, les guerres et l'intolérance étaient cause de toute cette misère :

« Dans la généralité de Rouen, dans la Normandie qui fut toujours une des provinces les plus laborieuses et les plus aisées, sur 700.000 âmes, il n'y en a pas 50.000 qui mangent du pain à leur aise et qui couchent autrement que sur la paille.

« La généralité de la Rochelle a perdu un tiers de ses habitants par diverses causes, entre autres par la misère. Les paysans sont obligés de se priver d'une partie de la nourriture nécessaire. Ils meurent avant l'âge, parce que la moindre maladie détruit aisément des corps consommés d'inanition et de souffrance...

« Les paysans de a généralité de Moulins sont noirs, livides et presque hideux ; ils se nourrissent de châtaignes et de raves comme leurs bestiaux.

« Dans la généralité de Riom, le paysan boit de l'huile de noix : c'est presque sa seule nourriture, ce qui est étonnant, vu que ce pays est d'ailleurs si abondant ; mais les impositions dont les peuples sont chargés ne leur permettent pas de jouir des biens naturels de leur patrie. »

« Dans le Dauphiné, misère générale. » (etc.)

La misère au XVIIIe siècle. — 1707. Avec les invasions qui marquent les dernières années du règne de Louis XIV, la misère s'accroît encore. Voici le témoignage de Vauban :

« La dixième partie du peuple est réduite à la mendicité et mendie effectivement (soit 2 millions de mendiants sur un peuple de 20.000.000) ; des neuf autres parties, il y en a 5 qui ne sont pas en état de faire l'aumône à celle-là, parce qu'elles-mêmes en sont réduites, à très peu de choses près, à cette malheureuse condition ; des quatre autres parties qui restent, trois sont fort malaisées. »

Vers le même temps, l'évêque Fénelon écrit « au grand roi » :

« La France entière n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans provision. »

1725. Extrait d'une lettre du duc de Saint-Simon :

« Les pauvres gens de Normandie mangent de l'herbe et le royaume se tourne en un vaste hôpital de mourants et de désespérés. »

1739-1740. Extraits du journal du marquis d'Argenson.

« La disette vient (1739) d'occasionner trois soulèvements dans les provinces ; à Ruffec, à Caen et à Chinon. On a assassiné sur les chemins des gens qui portaient du pain... M. le duc d'Orléans porta l'autre jour au Conseil un morceau de pain, le mit devant la table du roi et dit : « Sire, voilà de quel pain se nourrissent aujourd'hui vos sujets. »

« Un intendant m'écrit (1740) que la misère augmente d'heure en heure ; le moindre risque pour la récolte fait cet effet depuis trois ans... La Flandre est surtout bien embarrassée : on n'a pas de quoi attendre la récolte, qui ne sera que dans deux mois d'ici. Les meilleures provinces ne sont pas en état d'en fournir aux autres. »

Massillon, évêque de Clermont-Ferrand, écrit, la même année, au ministre Fleury :

« Monseigneur, les peuples de nos campagnes vivent dans une misère affreuse, sans lit, sans meubles ; la plupart même, la moitié de l'année, manquent du pain d'orge ou d'avoine, qui fait leur unique nourriture et qu'ils sont obligés de s'arracher de la bouche et de celle de leurs enfants pour payer leurs impositions... S'il s'est trouvé dans cette province des intendants qui aient pu parler un autre langage, ils ont sacrifié la vérité et leur conscience à une misérable fortune. »

1749. Autre extrait du journal du marquis d'Argenson :

« De ma campagne, à dix lieues de Paris, je retrouve le spectacle de la misère et des plaintes continuelles bien redoublées ; qu'est-ce donc, dans nos misérables provinces de l'intérieur ?... Mon curé m'a dit que huit familles qui vivaient de leur travail avant mon départ mendient aujourd'hui leur pain. On ne trouve point à travailler. Les gens riches se retranchent à proportion comme les pauvres. Avec cela, on lève la taille avec une rigueur plus que militaire. Les collecteurs, avec les huissiers, suivis de serruriers, ouvrent les portes, enlèvent les meubles, et vendent tout pour le quart de ce qu'il vaut et les frais surpassent la taille... Un élu (officier de finances) est venu dans le village où est ma maison de campagne et a dit que cette paroisse devait être fort augmentée à la taille de cette année, qu'il y avait remarqué des paysans plus gras qu'ailleurs, qu'il avait vu sur le pas des portes des plumages de volailles ; qu'on y faisait donc bonne chère, qu'on y était très bien (etc.). »

Dans les dernières années du règne de Louis XV et pen-

dant tout le règne de Louis XVI, il y a encore des famines locales : des accapareurs achètent des blés pour les revendre à des prix élevés : c'est ce que l'on flétrit alors du nom de Pacte de famine.

Parcourez les correspondances administratives des trente dernières années qui précèdent la Révolution ; cent indices vous révéleront une souffrance excessive, même lorsqu'elle ne se tourne pas en fureur. Visiblement, pour l'homme du peuple, paysan, artisan, ouvrier, qui subsiste par le travail de ses bras, la vie est précaire : il a juste le peu qu'il faut pour ne pas mourir de faim, et plus d'une fois ce peu lui manque. Ici, dans quatre élections, « les habitants ne vivent presque que de sarrasin », et depuis cinq ans, les pommes ayant manqué, ils n'ont que de l'eau pour boisson. Là, en pays de vignobles, chaque année « les vignerons sont en grande partie réduits à mendier leur pain dans la saison morte ». Ailleurs, les journaliers et manœuvres ayant été obligés de vendre leurs effets et leurs meubles, plusieurs sont morts de froid ; la nourriture insuffisante et malsaine a répandu des maladies. Dans un canton reculé, les paysans coupent les blés encore verts et les font sécher au four parce que leur faim ne peut attendre.

L'intendant de Bourges marque qu'un grand nombre de métayers ont vendu leurs meubles ; « que des familles entières ont passé deux jours sans manger », que dans plusieurs paroisses les affamés restent au lit la plus grande partie du jour pour souffrir moins.

L'intendant d'Orléans annonce « qu'en Sologne, de pauvres veuves ont brûlé leur bois de lit, leurs arbres fruitiers ».

On dirait un glas funèbre, qui s'interrompt pour reprendre ; même lorsque l'année n'est pas désastreuse, on l'entend de toutes parts.

Taine : *L'Ancien régime.*

État d'esprit des paysans à la veille de la Révolution. — Quels étaient les sentiments des paysans à l'égard de ce régime ? Nullement ceux qu'on pourrait croire.

Les paysans se plaignaient du poids des impôts, de leur mauvaise répartition, des lenteurs des tribunaux et de l'énormité des frais de justice ; mais ils n'en rendaient nullement la royauté responsable : ignorants de tout, sans aucune idée politique, tenus par le clergé dans le respect et l'admiration des rois, ils étaient partout royalistes.

De même, ni la dîme, qu'ils détestaient pourtant, ni les

grands biens de mainmorte qu'ils convoitaient, n'avaient diminué sensiblement le prestige du clergé. Par éducation et par habitude, les paysans étaient restés très attachés aux pratiques de la religion.

Toute leur haine du régime dont ils souffraient, ils la tournaient contre une seule classe : celle des nobles. Ce sont les nobles qu'ils rendaient responsables de tous leurs maux. C'était de leur faute, c'était à cause de leur influence désastreuse sur le roi, des exigences des courtisans, si le peuple souffrait, si les impôts étaient si lourds. Pourquoi ne payaient-ils pas la taille, eux qui étaient riches ? Pourquoi percevaient-ils des droits féodaux, alors qu'ils ne rendaient aucun service ?

Cette haine des nobles, qui datait de loin, et qui s'était déjà traduite plusieurs fois par des jacqueries, allait éclater dès les premiers jours de la Révolution française.



La puissance financière de la bourgeoisie sous l'ancien régime : Louis XIV faisant sa cour au banquier Samuel Bernard.

CHAPITRE VI

LE TIERS ÉTAT DES VILLES

L'industrie et le commerce sous la monarchie absolue. — 1° *Persistance des corporations.* — Le régime des corporations subsista, sous la monarchie absolue, dans les villes et dans les industries où il était en vigueur au moyen âge : il subsista avec les mêmes caractères : limitation du nombre, des maîtres, compagnons, apprentis dans chaque corporation, absence de concurrence entre confrères des mêmes métiers, étroite réglementation des procédés de fabrication, esprit routinier et chicaneur.

Du moment qu'une catégorie d'artisans avait reçu une sorte d'existence légale pour fabriquer ou vendre tels objets, elle n'ad-

mettait pas qu'une autre communauté pût fabriquer les mêmes objets ou des objets analogues.

Mais, dans certains cas, comment tracer à deux corporations du même genre les limites de leur domaine industriel ? Comment mettre d'accord un cordonnier et un savetier, un mégissier et un tanneur, un batteur d'or et un tireur d'or ? Entre tailleurs et fripiers, le débat était comique ; impossible de s'entendre sur la distinction entre un habit neuf et un vieil habit. Du xve siècle à la Révolution, les deux frères ennemis s'adressèrent à toutes les juridictions pour résoudre cet insoluble problème. Les merciers, qui vendaient un peu de tout, étaient en procès avec tout le monde ; de 1600 à 1650, ils n'obtinrent pas moins de 72 arrêts en leur faveur.

LACOUR-GAYET : *Lectures historiques.*

2° *L'exploitation des corporations par la royauté.* — La royauté absolue favorisa le régime corporatif qui flattait son penchant pour la réglementation, mais en exploitant les corporations.

Des inspecteurs des métiers, on fit des officiers royaux nommés à vie, mais non pas nommés pour rien. Ils achetaient leurs charges au roi.

Bien entendu, ils étaient remboursés par les droits que les artisans étaient obligés de leur payer à chaque visite, et aussi par la part qu'ils avaient dans les confiscations des marchandises déclarées mauvaises.

Pour surveiller tous les métiers dans toutes les villes du royaume, il fallait nécessairement un grand nombre d'officiers. Mais les rois ne se contentèrent pas du nécessaire à cet égard. Ils inventèrent une multitude de charges inutiles et même baroques. La raison en est aisée à comprendre. La création de ces charges procurait de l'argent au roi très aisément : c'était un impôt indirect qui ne coûtait rien à faire rentrer ; car une charge n'était pas plus tôt créée qu'un sot (le mot est d'un ministre de ces temps-là) se présentait pour l'acheter et la payer ; après cela, c'était son affaire de se rembourser, en vexant les artisans ; aussi, est-ce un des expédients que la monarchie a le plus employés.

Au moindre besoin d'argent, on créait de ces charges, et pour des sommes fort considérables quelquefois. Il est vrai que, souvent aussi, on les supprimait peu de temps après, et le sot en était pour son argent. Quand le besoin revenait, on renouvelait les mêmes charges, et le même sot n'était pas toujours assez sage pour ne pas acheter une seconde fois.

Les rois se servaient encore de ce moyen pour faire des libéralités aux courtisans. Mme la duchesse de X. se mariait, je sup-

pose. Le roi signait à son contrat : il devait faire un cadeau. S'il était à court d'argent, il inventait quelques charges de visiteurs de perruques ou de mesureurs de bûches et les donnait à la nouvelle mariée, qui les vendait pour son compte.

Le plus souvent, les artisans, plutôt que de subir les tracasseries des inspecteurs de fantaisie créés par le roi, s'entendaient pour acheter ces charges eux-mêmes et les laisser vacantes.

Il ne faut pas croire que les corporations, après avoir racheté les charges une fois, en fussent quittes désormais : non. La royauté ne se piqua jamais de probité à l'égard des paysans ni des ouvriers. Il arriva à Louis XIV de faire payer cinq ou six fois à une même corporation l'abolition des mêmes offices.

Le roi vendait encore des lettres de maîtrise, c'est à dire qu'il vendait le droit de s'établir maître de tel métier, sans subir les conditions imposées par le règlement du métier. Mais si les anciens maîtres du métier voulaient bien lui donner un prix plus considérable, il consentait à retirer le droit vendu.

Il leur vendait aussi, à l'occasion, le droit de ne pas recevoir de nouveaux maîtres pendant un certain temps, ou de ne recevoir pour maîtres que des fils de maîtres, ce qui avait pour effet, on le comprend, de rendre le métier plus lucratif, en le restreignant à un plus petit nombre de gens.

Paul Lacombe : *Petite histoire du peuple français*.

3° *Les industries nouvelles.* — Le régime corporatif, créé au moyen âge pour permettre aux artisans et commerçants d'une ville d'accaparer le marché local, était le produit naturel d'une époque où les routes étaient rares, mauvaises et peu sûres.

A partir du XVIe siècle, la sécurité fut plus grande : les gouverneurs, et, au siècle suivant, les intendants, à l'aide des corvées des paysans, construisirent des routes nombreuses, bien entretenues ; le luxe grandit dans toutes les hautes classes. L'or d'Amérique, qui d'Espagne se répandit dans tous les pays où on travaillait, vint faciliter les transactions commerciales. Ces conditions nouvelles firent faire à l'industrie et au commerce de grands progrès.

Aux industries anciennes du pays, la toile, le drap, le fer, le cuir, vient s'ajouter, dès le XVIe siècle, la soierie dans la vallée de la Loire, à Tours, et dans celle du Rhône, à Lyon. Henri IV, par ses encouragements aux ouvriers italiens qu'il attira en France, peut être considéré comme l'un des créateurs de cette industrie.

Mais c'est surtout au XVIIe siècle, sous l'impulsion d'un des ministres de Louis XIV, Colbert, que la France devint un grand pays industriel. Des ouvriers italiens, flamands, hollandais, attirés à grands frais, protégés par le gouvernement, créent, en partie avec les capitaux de l'Etat, l'industrie des draps fins, celles des glaces, des tapisseries, des dentelles. Marseille se met à fabriquer du savon.

L'Etat réglemente toutes les industries nouvelles ; des édits fixent la longueur et la largeur des tissus, le nombre des fils ; on peut être mis au carcan pour une infraction aux règlements.

En outre, pour protéger les industries naissantes contre la concurrence étrangère, Colbert établit, aux frontières, des douanes très élevées.

Au XVIIIe siècle, le progrès continue ; on fabrique de la porcelaine autour de Limoges, des cotonnades en Alsace ; on commence à exploiter les mines de houille. Il se fonde, dans les grandes villes de l'intérieur et dans les grands ports, de grandes manufactures, de grandes usines, où on emploie des machines rudimentaires, lourdes et grossières ; mais la plus grande partie du travail continue à se faire à la main, avec des outils peu compliqués : les épingles, par exemple, ne se font pas encore à la machine.

4° *Naissance de la grande industrie ; les Compagnies de commerce.* — Toutes ces industries nouvelles échappent au régime corporatif du moyen âge : la concurrence y est libre. Peut fonder une usine qui veut, s'il a des capitaux ; il peut employer autant d'ouvriers et d'apprentis qu'il lui plaît. C'est le début du régime capitaliste, c'est-à-dire du régime où il faut de gros capitaux pour produire dans de bonnes conditions, et où le travailleur qui n'a que ses bras pour vivre est à la merci des détenteurs de capitaux.

Cette industrie ne produit plus seulement pour le marché local, elle produit pour le marché national et pour l'étranger. Au XVIe siècle, sous Henri IV, au XVIIe, sous Richelieu et sous Colbert, se fondent des compagnies de commerce pour l'exploitation des pays récemment découverts. Ces compagnies reçoivent des privilèges du roi : elles ob-

tiennent le monopole du commerce dans les colonies où elles opèrent ; elles ont le droit d'y entretenir une flotte, une armée. Les rois, pour donner l'exemple aux capitalistes timorés, y engagent même des fonds.

La classe ouvrière. — L'enfant de la classe ouvrière, après avoir reçu une instruction primaire très sommaire, mais souvent aussi sans être jamais allé à l'école, entrait en apprentissage chez un patron. L'apprentissage durait de 3 à 8 ans, suivant les métiers ; pendant ce temps, l'apprenti était nourri, blanchi chez son maître.

Une fois ouvrier ou compagnon, il était d'ordinaire encore nourri et logé ; et de plus il touchait un salaire des plus maigres pour une journée de travail qui durait souvent 15 et 16 heures ; il est vrai qu'il avait de nombreux jours de fête pour se reposer. Outre les 52 dimanches de l'année, en effet, il y avait en moyenne une cinquantaine de fêtes chômées par an.

Dans les métiers libres, les lois interdisaient, sous les peines les plus rigoureuses, les coalitions entre compagnons pour améliorer leurs salaires ou se défendre contre les exigences patronales ; mais les ouvriers, comprenant que l'union seule pouvait leur donner quelque force, formaient, malgré les règlements, des sociétés à moitié secrètes, avec des mots de passe et des signes de reconnaissance. Les sociétés de compagnonnage faisaient office de bureaux de placement et de syndicats, comme nous dirions aujourd'hui.

Quand un ouvrier faisait son tour de France, il y avait des auberges qui étaient des centres de ralliement et dont les maîtres, affiliés à la société de compagnonnage, gardaient les sacs des ouvriers de passage et entretenaient leurs vêtements. Ces sociétés organisaient fréquemment des grèves et des émeutes contre la classe patronale. Mais chaque fois la police et l'armée intervenaient, souvent avec cruauté, toujours au service des patrons.

La petite bourgeoisie. — Dans les corporations, tous les ouvriers ne pouvaient pas devenir patrons ou maîtres : il fallait attendre qu'il y eût une place vacante ;

au recensement de 1682, à Paris, on comptait 38.000 compagnons et 17.085 maîtres ; la moitié seulement des compagnons avait donc la chance d'arriver à la maîtrise.

Pour être reçu maître, il fallait avoir fait son temps de compagnonnage légal (2 ans chez les perruquiers, 4 chez les plombiers, 8 chez les bouchers) ; payer des droits assez élevés ; passer une sorte d'examen professionnel qui consistait en la confection d'un chef-d'œuvre, pour lequel les maîtres jurés de la corporation se montraient souvent sévères, quand le candidat n'était pas fils de maître.

Dans les métiers libres, le compagnon pouvait ouvrir une boutique ou un atelier à ses risques et périls, comme de nos jours, sous réserve des droits à payer au roi.

Les petits patrons vivaient, pour la plupart, de la vie de leurs ouvriers : ils travaillaient au milieu d'eux, et mangeaient à la même table. Ils n'avaient guère plus d'instruction. Dans les métiers fermés, s'ils étaient à l'abri des mauvaises affaires par l'absence de concurrence, il ne leur était pas non plus facile de faire fortune, en s'élevant au-dessus de leurs confrères ; et d'ailleurs les économies de cette classe étaient à la merci du roi, dont les exigences fiscales, à plusieurs reprises, surtout à la fin du règne de Louis XIV, finirent par ruiner les corporations réputées les plus riches.

La haute bourgeoisie. — Pourtant, du sein de cette classe de petits patrons, est sortie, dans le cours du moyen âge et des temps modernes, une nouvelle classe sociale qui légalement continua à faire partie du tiers état, mais qui en fait se différencia du reste de cet ordre par sa fortune, son genre de vie et son instruction : c'est la haute bourgeoisie.

Les maîtres qui, par leur habileté, leur esprit d'économie ou leur avarice, ou encore leur dureté à l'égard de leurs ouvriers et de leurs apprentis, ou enfin par des héritages, réussissaient à épargner, n'eurent de bonne heure en France qu'un rêve : faire de leurs fils des fonctionnaires du roi.

Peu à peu se forma, dès la fin du moyen âge, une classe

de fonctionnaires bourgeois qui occupèrent tous les emplois de finances et de justice. Les rois, spéculant sur cet engouement, mirent en vente toutes ces charges ; on les acheta comme on achète aujourd'hui une charge de notaire, d'avoué, d'huissier ou de greffier ; et chacun les transmit à ses fils, à ses gendres ou à ses neveux, avec l'assentiment du roi, moyennant certaines conditions de capacité et une redevance annuelle à l'Etat.

Propriétaires de leurs charges, se soutenant les uns les autres par esprit de corps, ces fonctionnaires royaux, surtout les magistrats, osèrent parfois protester contre l'arbitraire des rois ; une fois même, en 1648, les magistrats du Parlement de Paris provoquèrent une émeute : ce fut la Fronde. Cette magistrature a produit des hommes, comme les deux chanceliers Michel de l'Hôpital (au XVI[e] siècle) et d'Aguesseau (au XVIII[e] siècle), dont les noms sont restés synonymes de largeur d'idées et d'esprit de justice.

A cette haute bourgeoisie appartiennent encore les gros industriels, les commerçants enrichis, les armateurs qui s'enrichissent autant de la guerre de course ou de la traite des nègres que du commerce colonial ; la multitude de rentiers qui prêtent leur argent au roi, malgré les banqueroutes réitérées ; en tête de cette classe marchent les gros financiers qu'on appelle les traitants, les fermiers généraux qui font fortune, nous l'avons vu, aux dépens du roi et de la nation à la fois, en monopolisant la perception des impôts indirects.

Toute cette classe est élevée dans les mêmes collèges que les fils de la noblesse ; elle a la même culture intellectuelle, les mêmes belles manières, la même morgue vis-à-vis du peuple, et elle est beaucoup plus riche que la noblesse. Aussi les nobles ont beau traiter parfois de haut les robins, comme ils appellent dédaigneusement la noblesse de robe, ils ont eu beau essayer, au XVI[e] siècle, d'interdire aux bourgeois le port de l'épée, des plumes et des dentelles : dès le XVII[e] siècle, ils sont bien heureux d'épouser leurs filles.

La bourgeoisie et le mouvement intellectuel. — Maîtresse de toutes les charges civiles, de tout le

commerce, de l'industrie et de la haute banque, la bourgeoisie fut à la tête du mouvement intellectuel. Presque tous nos grands penseurs, du XVIe siècle à la fin du XVIIIe, appartiennent à cette classe sociale.

Au XVI[e] siècle, pendant que le poète Ronsard s'évertue à acclimater en France des mots et des tournures de phrases empruntés aux langues latine et grecque, la Renaissance intellectuelle produit deux œuvres originales : les romans de *Gargantua* et de *Pantagruel*, où un médecin tonsuré, Rabelais, critique, avec une verve bouffonne et le plus libre esprit, toutes les puissances du temps, et les *Essais* de Montaigne, un magistrat, qui aborde tous les sujets philosophiques avec une belle indépendance d'esprit et un bel esprit de tolérance.

Au XVII[e] siècle, Descartes, dans le *Discours de la Méthode* (1636), ose le premier, ce qui était révolutionnaire pour le temps, établir que l'autorité des anciens en matière scientifique ou philosophique ne prouve rien, et que nous ne devons admettre que ce qui semble évident à notre raison. Et il applique sa méthode à des recherches sur les mathématiques et les sciences physiques.

Pascal, non moins grand mathématicien, attaque, dans les *Provinciales*, avec une ironie mordante, la morale des jésuites ; et il nous a laissé, sous le nom de *Pensées*, les matériaux d'un grand travail où il s'efforce de prouver, de se prouver à soi-même, comme s'il était torturé par le doute, la vérité de la religion chrétienne.

Corneille et Racine dans leurs tragédies, Molière dans ses comédies, avec un art imité des anciens, étudient le cœur humain et mettent sur la scène les grandes passions ou les grands travers de l'humanité de tous les temps. Comme Descartes, comme Pascal, comme La Fontaine le fabuliste, Corneille, Racine, Molière sont des bourgeois de naissance et d'éducation.

Jusque-là, les écrivains de la bourgeoisie, avec une belle vigueur intellectuelle, se sont cantonnés dans le monde des idées philosophiques ou de la morale, ou bien ils ont fait de l'art : au XVIII[e] siècle, l'esprit de la littérature change.

Les fautes de Louis XIV, si chèrement payées par le pays, ont montré aux plus aveugles les dangers de l'absolutisme royal ; et son successeur, Louis XV, n'est pas homme à lui redonner du prestige. La bourgeoisie, qui a grandi sous la protection de la royauté, s'est fortifiée avec elle : désormais elle est riche, elle est instruite ; elle a, dans la vie privée et la vie publique, un rôle capital. C'est elle qui détient la plus belle part de la fortune publique ; c'est elle qui a le plus intérêt à ce que l'Etat ne sombre pas sur les écueils ; c'est elle qui, avec ses besoins d'activité intellectuelle, est le plus froissée par le manque de liberté de pensée. Les écrivains bourgeois vont traduire avec force les sentiments de la classe entière à l'égard de ce régime de despotisme et d'obscurantisme.

Pendant toute sa longue carrière (1694-1778), Voltaire n'a cessé de protester, au nom de la raison et de l'humanité, contre la barbarie de la justice, contre le manque de liberté de pensée, contre l'Eglise, dont il considère les dogmes comme autant de défis au bon sens, et dont les violences, les persécutions, lui font horreur. La religion catholique : voilà l'ennemi pour lui ; il l'attaque en vers et en prose, sur la scène, dans ses romans, dans ses livres d'histoire, dans un dictionnaire, s'abritant souvent derrière un pseudonyme pour éviter la prison, procédant par allusions quand il ne peut pas exprimer sa pensée brutalement, accablant l'ennemi de ses ironies cinglantes.

Montesquieu, un magistrat de carrière, laisse entrevoir, dans son *Esprit des Lois*, sa haine du despotisme et ses préférences pour un gouvernement monarchique où les classes aisées participeraient à la confection des lois et jouiraient de libertés étendues.

Voltaire et Montesquieu sont de riches bourgeois. Voici un homme de la petite bourgeoisie, presque un homme du peuple, qui a toujours été pauvre, qui est né à l'étranger, à Genève, dans une petite république protestante, et qui vient attaquer de front, avec bien moins de ménagements, la vieille société despotique, aristocratique et cléricale où les hasards de sa vie aventureuse l'ont con-

duit : c'est Rousseau. D'instinct, il déteste l'inégalité sociale, dont il a souffert personnellement : il a la haine du privilège. Il le dit avec éloquence, avec passion : les rois ne sont que les employés de la nation : c'est le peuple qui est souverain. Ce n'est plus la haute bourgeoisie qui parle par sa bouche ; c'est la petite bourgeoisie, c'est la démocratie moderne qui tressaille et qui lance son cri de guerre : la Souveraineté du peuple et l'Egalité sociale !

Le *Contrat social* est de 1761. A ce moment l'œuvre de Voltaire est déjà fort avancée. A ces deux démolisseurs vient s'adjoindre une équipe de rudes compagnons : les Encyclopédistes. Sous la conduite de l'un deux, Diderot, ils font un dictionnaire : l'*Encyclopédie*, où, sous prétexte de dresser le tableau des connaissances humaines, ils font un terrible réquisitoire contre le despotisme, les religions, les privilèges.

D'autres, des économistes, fondent l'économie politique, c'est-à-dire la science qui s'occupe de la formation des richesses et de leur répartition : les économistes, fidèles échos des capitalistes qui ont besoin de la libre concurrence pour brasser de colossales affaires et anéantir leurs rivaux moins riches, réclament la fin des corporations, des douanes intérieures et la liberté du travail.

Le théâtre s'en mêle : il fait de la politique ouvertement à son tour, sans que la censure ose intervenir, par peur de l'opinion publique : Beaumarchais se moque, sur la scène, dans le *Mariage de Figaro*, de toutes les puissances du temps, harcelant le pouvoir de ses quolibets les plus irrévérencieux.

Les écrivains du XVIIIe siècle ont sapé le respect du passé, de l'autorité, dans la société instruite de leur temps ; ils ont tué l'ancien régime sous le ridicule.

Influence de la bourgeoisie sur le gouvernement. — Par les hauts fonctionnaires de cette classe qui de bonne heure entourèrent les rois, emplirent leur Conseil d'État, leur servirent de secrétaires particuliers ou de secrétaires d'État, la bourgeoisie a de tout temps exercé une action directe sur la monarchie ; ce sont des bourgeois, les

légistes du moyen âge, qui avaient armé les rois d'arguments contre la féodalité et contre la papauté : au XVIIe siècle, ce sont des bourgeois qui inspirèrent leur politique à l'égard du commerce et de l'industrie ; ce sont eux qui provoquèrent la législation royale si partiale, si favorable aux patrons, dans les conflits entre patrons et ouvriers, si terrible aux ouvriers ; nul doute aussi qu'ils contribuèrent puissamment à amener les rois à subventionner les premières entreprises du grand commerce maritime et de la grande industrie.

Jusqu'au milieu du XVIIe siècle toutefois, l'influence de la bourgeoisie est contrebalancée, dans les conseils du gouvernement, par celle de la noblesse ou du clergé : avec Louis XIV, il semble bien que l'influence de la bourgeoisie l'emporte.

Sully, le ministre de Henri IV, Richelieu, le ministre de Louis XIII, étaient de grands seigneurs ; Louis XIV ne s'entoure guère que de secrétaires d'Etat pris dans la bourgeoisie. Son principal ministre, Colbert, est un fils de marchand de drap, qui apporta au pouvoir toutes les qualités, tous les défauts, toutes les passions et tous les préjugés de sa classe : en protégeant l'industrie et le commerce par une réglementation étroite du travail, par des douanes intérieures, Colbert sert les intérêts de sa classe autant qu'il sert le roi.

Louis XIV mort, pendant la minorité du jeune Louis XV, sous la Régence, pour remédier aux embarras financiers, c'est à un banquier, l'Écossais Law, que le gouvernement s'adresse, qu'il confie le ministère des finances ; et ce banquier fonde une banque d'Etat, dont les billets circulent un moment comme de la monnaie, vivifiant les affaires, jusqu'au jour où la banque sombra, par suite d'une émission exagérée de papier-monnaie.

Sous Louis XV, à mesure que se dessine la propagande des philosophes — c'est le nom qu'on donne à Rousseau, à Voltaire et à leurs compagnons de lutte — les ministres bourgeois de la monarchie s'enhardissent. En 1749, Machault, ministre des finances, ose frapper un impôt du vingtième

sur tous les revenus, même ceux des nobles, et il fait signer au roi un édit interdisant au clergé d'acquérir de nouveaux biens-fonds.

En 1762, le ministre Choiseul, qui appartient à une grande famille, mais qui affiche ses sympathies pour les idées nouvelles et fait sa cour aux grands écrivains de la bourgeoisie révolutionnaire, fait prononcer par un tribunal de magistrats bourgeois, hostiles aux Jésuites, l'expulsion de cet ordre.

Sous Louis XVI, l'action de la bourgeoisie est plus frappante encore : pour plaire à cette classe, il prend pour ministre (1774-1776) Turgot, l'un des partisans les plus résolus de toutes les réformes préconisées par les grands écrivains bourgeois : Turgot supprime les douanes intérieures, les corporations, propose de faire contribuer toutes les classes de la nation aux charges publiques et même de placer auprès de la royauté une Assemblée nationale élue, pour l'assister et la contrôler dans la gestion des affaires publiques.

Louis XVI a la faiblesse de le sacrifier aux colères des courtisans et de la reine Marie-Antoinette ; mais c'est pour le remplacer par un autre ami des philosophes, un réformateur plus timide, mais qui a toute la confiance de la bourgeoisie : le banquier Necker. Le déficit est grand : les rentiers et les fournisseurs de l'Etat ont peur de la banqueroute ; avec l'honnête et habile financier que choisit le roi, la bourgeoisie sera rassurée. Les financiers prêteront avec plus de confiance à l'Etat (1776-81).

Le roi essaie de se passer de lui : mais la peur ressaisit le monde des affaires et des finances qui réclame de nouveau Necker en 1788, quand la situation financière, par suite des gaspillages de la cour, est devenue désespérée. Necker accepte, mais à condition que Louis XVI convoquera les Etats généraux, comme le demande la bourgeoisie réformatrice. Et Louis XVI accepte, il accorde même au tiers état un nombre de députés double de la noblesse ou du clergé.

Louis XVI allait s'apercevoir bientôt que la bourgeoisie était devenue, à la suite de sa lente mais robuste croissance, assez forte pour remplacer la royauté, la noblesse et le clergé dans la direction de l'Etat tout entier.



*Le premier William Pitt, le grand orateur anglais du XVIII*e *siècle.*

CHAPITRE VII

L'EUROPE AUX XVIe, XVIIe, XVIIIe SIÈCLES

L'Europe occidentale. — 1° L'ESPAGNE. — Dotée par Colomb d'un immense empire colonial, comprenant presque toute l'Amérique du Sud et toute l'Amérique centrale avec les Antilles, l'Espagne du XVIe siècle aurait pu devenir la plus riche puissance commerciale de l'Europe : l'exploitation intelligente de ses colonies, l'impulsion que l'or du Pérou et l'argent du Mexique auraient donnée à son industrie et à son agriculture, auraient fait d'elle ce qu'est aujourd'hui l'Angleterre.

Malheureusement, l'Espagne fut victime du fanatisme religieux qu'avait développé chez elle la longue guerre d'indépendance contre les musulmans : ses rois du XVIe siècle, Ferdinand le Catholique, Charles-Quint (1519-1556), Philippe II (1556-1598), expulsèrent les Maures, qui étaient les meilleurs agriculteurs, puis les Juifs, qui étaient des

ommerçants habiles. Ce furent deux pertes irréparables our ce pays.

Les moines pullulèrent : les couvents accaparèrent un rand nombre de terres : l'Inquisition y empêcha la naisance de la Réforme, et y tua tout esprit de libre examen, out esprit d'initiative.

La meilleure partie des métaux précieux d'Amérique, ccaparés par le roi, servit à lever en Espagne un grand ombre de soldats et à payer les frais de guerres ruineuses : e petit-fils de Ferdinand, Charles Quint, héritier de l'Esagne, de l'Autriche, des Pays-Bas, de plusieurs provinces taliennes, se fit encore élire empereur d'Allemagne ; toute a vie, il guerroya contre les rois de France, contre les rinces protestants d'Allemagne, contre les Turcs qui meaçaient ses États autrichiens.

Philippe II son fils, qui n'hérita que de l'Espagne, des rovinces italiennes, des Pays-Bas et des colonies, se fit le hampion du catholicisme dans toute l'Europe : il envoya es troupes contre les protestants français, anglais, alleands ; il provoqua le soulèvement des Pays-Bas du Nord la Hollande actuelle), par son intolérance, et après trente ns de guerre fut impuissant à les soumettre : Philippe II cheva la ruine de l'Espagne.

Aussi, au XVIIe siècle, ce pays a beau produire quelques rands peintres, Velasquez, Murillo, et dans la Flandre esagnole, Rubens et Téniers, tous d'admirables coloristes, les uerres et les persécutions qui continuent vident l'Espagne 'hommes, d'argent, et y épuisent toute vie intellectuelle. u XVIIIe siècle, ses colonies languissent ; elle perd, au raité d'Utrecht, ses provinces italiennes et la Flandre ; Espagne n'est plus qu'un cadavre.

Voilà ce que le catholicisme et le militarisme ont fait, n trois siècles, du pays qui avait eu la fortune inespérée 'être, grâce à Colomb, la première puissance coloniale es temps modernes.

2° LES PROVINCES UNIES OU PAYS-BAS (HOLLANDE). — es Pays-Bas furent le premier pays à profiter habileent des découvertes maritimes et de l'impulsion qu'el-

les donnèrent au commerce sur mer et à la colonisatio

Obligés de lutter sans cesse contre la mer et contre le débordements des fleuves qui y noient tout le bas pay quand on ne le protège pas par des digues, les habitants de Pays-Bas étaient une race de pêcheurs et de marins énergi ques. Ils adoptèrent au XVIe siècle le calvinisme. Mais le r d'Espagne Philippe II, dont ils étaient les sujets, leur pay ayant passé au XVe siècle, par héritage, aux rois d'Espagne voulut les obliger à rester catholiques. Avec une ténacit indomptable, sous la conduite d'un noble du pays, Guil laume d'Orange, qu'ils proclamèrent stathouder (dictateur) ils conquirent, au début du XVIIe siècle, au prix d'un guerre de trente années, leur indépendance politique et re ligieuse : et les provinces affranchies, dont la principal s'appelait la Hollande, tout en continuant à s'administre séparément comme autant de républiques autonomes, con stituèrent une fédération qui s'appela les Provinces Unies avec des Etats généraux élus, qui discutaient les affaire d'intérêt général.

Dans ces républiques gouvernées par la bourgeoisie, l commerce prospéra : les Hollandais, dont le grand por était Amsterdam, devinrent les véritables « rouliers » de mers, achetant dans tous les pays les produits indigène pour les revendre ailleurs à gros bénéfices. Au temps d la guerre d'Indépendance contre Philippe II, le Portuga faisait momentanément partie des possessions espagnoles les flottes hollandaises en profitèrent pour conquérir un partie de l'empire colonial portugais, le Cap, Ceylan, l'ar chipel Malais où une compagnie de commerce fonda Bata via, qui devint le grand entrepôt du commerce des épice dans les colonies hollandaises.

Avec la richesse, la liberté et la vie coulaient à plein bords, dans les Provinces Unies : la liberté de la presse y était complète. C'est là que Descartes vint chercher un asile et un imprimeur pour son *Discours sur la Méthode* ; là que vers le milieu du XVIIe siècle, le philosophe Spinoza, un juif dégagé de toute croyance religieuse, appliqua pour la pre mière fois la méthode de Descartes à la critique de la Bible;

là aussi que travailla le grand peintre hollandais Rembrandt, le peintre du clair-obscur si merveilleux pour donner du relief à ses personnages et à ses grandes scènes par une géniale opposition des teintes.

En 1672, Louis XIV attaqua injustement cette république de marchands, trop républicains et trop calvinistes au gré du despote catholique. Pour arrêter l'invasion française, les Hollandais rétablirent de nouveau le stathoudérat (dictature) qu'ils conférèrent à Guillaume d'Orange, un descendant du héros de la guerre d'Indépendance. Guillaume d'Orange fit crever les digues, et inonda le pays ; les troupes du roi de France furent obligées de battre en retraite, et les Provinces Unies furent sauvées, mais à moitié ruinées.

3° L'Angleterre. — La grande secousse produite dans l'Europe par la Réforme, la Renaissance et les grandes découvertes maritimes ébranla profondément l'Angleterre.

Au XVI[e] siècle le despote Henri VIII Tudor, s'étant vu refuser par le pape une autorisation de divorcer, profita de la haine qui s'était accumulée au moyen âge contre le papisme et des sympathies que rencontraient le calvinisme et le luthérianisme chez les lettrés pour rompre avec le catholicisme romain ; sauf l'Irlande qui resta catholique, l'Angleterre accepta une religion, l'anglicanisme, qui pour les dogmes était du calvinisme, et pour l'aspect extérieur et l'organisation, du catholicisme ; on conservait les pompes catholiques et l'épiscopat, mais on refusait de reconnaître le pape ; son autorité était remplacée par celle des évêques anglicans ; les congrégations étaient toutes supprimées, et leurs biens confisqués par le roi furent en partie attribués aux courtisans et aux évêques.

La Renaissance a produit, en Angleterre, deux œuvres capitales : à la fin du XVI[e] siècle le théâtre de Shakespeare, le plus puissant auteur dramatique de tous les temps, au début du XVII[e] le traité où Bacon expose magistralement la méthode qui convient aux sciences physiques et naturelles : l'observation et l'expérimentation.

Mais ce sont les découvertes maritimes qui ont eu le plus d'influence sur les destinées de l'Angleterre moderne :

elles lui ont révélé, au spectacle des profits que l'Espagne le Portugal, la Hollande retiraient du commerce maritime sa véritable vocation : la navigation. L'Angleterre qui, au moyen âge, avait été un pays exclusivement agricole, se met au XVIe siècle à tisser la laine de ses moutons, à forger le fer de ses mines, à se construire des navires. Une Angleterre nouvelle, dans la région des mines du Nord-Ouest, l'Angleterre des usines, s'édifie lentement, et avec elle monte une bourgeoisie opulente. C'est sous le règne d'Elisabeth (1560 à 1603) que paraît Shakspeare, que l'Angleterre adopte définitivement le protestantisme, et se lance dans la voie des entreprises commerciales et maritimes.

Réforme, Renaissance, découvertes maritimes, transformation économique ont, au XVIIe siècle, un autre résultat : elles provoquent une révolution politique.

En 1603, à la mort d'Élisabeth, ses plus proches héritiers étaient les Stuarts, princes de la maison royale d'Écosse. L'Écosse se trouva ainsi réunie à l'Angleterre. Devenus rois d'Angleterre, les Stuarts, Jacques Ier (1603 - 1625), Charles Ier (1625-1648), affichèrent la prétention de gouverner comme des rois absolus ; ils s'appuyèrent sur les grands propriétaires fonciers et les riches évêques anglicans. L'Église anglicane opulente et hostile aux nouveautés est en Angleterre la grande puissance conservatrice comme l'Église catholique en France.

Mais la classe bourgeoise aspirait à participer au gouvernement et à imposer aux rois le contrôle de la Chambre des Communes : par esprit d'opposition politique, elle adhéra au calvinisme, qui était très répandu en Écosse sous le nom de presbytérianisme, et qui n'admettait point d'évêques.

En outre, les gens du peuple, dans certaines régions, plus radicaux encore, réclamèrent une religion plus pure : on leur donna le nom de puritains. Ils affectaient une très grande austérité de vie. La Bible était leur seul guide. En politique, ils eurent des aspirations républicaines ; les puritains formaient un parti politique : celui des indépendants.

Le despotisme de Charles Ier unit dans une action commune les presbytériens parlementaires et les puritains répu-

blicains. Charles Ier, ayant commis des arrestations arbitraires, et opéré des levées d'impôts qui n'avaient pas été consenties par le Parlement, une Révolution éclata. Charles Ier, fait prisonnier, fut jugé par la Chambre des Communes, décapité (1648), la République proclamée, et Cromwell, le chef des puritains, nommé dictateur. Il gagna la bourgeoisie par l'« Acte de navigation » qui fermait presque complètement les ports anglais aux navires étrangers et qui favorisait la marine marchande britannique.

Quand il mourut en 1660, la peur inspirée à la bourgeoisie par le parti populaire provoqua une réaction ; on rappela les Stuarts ; mais Charles II et Jacques II, les deux fils de Charles Ier, ayant repris les allures despotiques de leur père, une nouvelle révolution, moins sanglante que la première et plus efficace, éclata en 1688. Jacques II se réfugia en France, et la Chambre des Communes, représentant les intérêts de la riche bourgeoisie, offrit la couronne au stathouder de Hollande, Guillaume d'Orange, gendre de Jacques II, mais après lui avoir imposé une Constitution qui l'obligeait à ne plus gouverner qu'avec le Parlement.

Dès lors, pendant tout le XVIIIe siècle, les rois respectèrent les droits de leurs sujets, du moins des bourgeois anglais : ils ne commirent plus d'arrestations arbitraires ni des levées illégales d'impôts, et leurs ministres, surtout les deux William Pitt, s'inspirant des vœux de la bourgeoisie commerçante, ne ménagèrent ni les hommes, ni les vaisseaux de guerre, ni l'argent pour fonder un grand empire colonial : dans la seconde partie du XVIIIe siècle, le Canada et l'Inde furent enlevés aux Français. Mais on traita les colons anglais d'Amérique avec tant d'égoïsme qu'ils se révoltèrent (1772-1781), conquirent leur indépendance et fondèrent les États-Unis d'Amérique.

A la fin du XVIIIe siècle, l'Angleterre n'en est pas moins la grande puissance commerciale, maritime et coloniale de l'Europe.

L'Europe centrale. — 1° L'ITALIE. — De la fin du XVe siècle au milieu du XVIe, l'Italie, qui, à la fin du moyen

âge, avait été le berceau de la Renaissance, fut une merveilleuse pépinière d'artistes : Michel-Ange, le plus grand, est à la fois un puissant architecte (dôme de Saint-Pierre de Rome), un sculpteur admirable pour exprimer la force et le grandiose, un peintre saisissant, le peintre tragique du *Jugement dernier*, la fresque si admirée de la chapelle Sixtine, à Rome. A côté de lui, Raphaël et Léonard de Vinci sont les deux autres grands maîtres de la peinture italienne.

Mais le génie artistique de l'Italie ne survécut pas à sa ruine matérielle, ni à l'étouffante oppression catholique que détermina en ce pays la peur du protestantisme.

L'Italie, toujours divisée en principautés rivales, fut pendant tout le XVIe siècle et même après, le champ de bataille des Espagnols, des Autrichiens, des Français ; les plus importantes principautés finirent par rester aux Espagnols. D'accord avec les papes du XVIe siècle, ils établirent partout l'Inquisition : la littérature et l'art, qui ont besoin de liberté intellectuelle pour s'épanouir, furent frappés à mort. L'Inquisition italienne s'est rendue fameuse par le jugement de Galilée : ce savant italien avait le premier démontré que la Terre tourne au tour du Soleil. Cette affirmation parut contredire les Livres saints, notamment le passage où il est dit que Josué arrêta le soleil. Galilée, traduit devant un tribunal d'Eglise en 1632, dut, pour éviter le bûcher, se rétracter et faire pénitence. On raconte qu'en sortant du tribunal il ne put s'empêcher de murmurer : « E pur si muove ! » « Et cependant, elle tourne ! »

D'ailleurs, les guerres, accompagnées de pillages et de dévastations, couvrirent l'Italie de ruines ; les deux ports de Gênes et de Venise, mal placés pour commercer avec les pays nouvellement découverts dans l'Atlantique, furent ruinés par l'occupation de l'empire byzantin par les Turcs, et par les pirateries des corsaires turcs dans toute la Méditerranée : ce fut une profonde décadence.

2° L'Allemagne. — L'Allemagne n'arriva pas plus que l'Italie à l'unité politique, pendant cette période de trois siècles. La Réforme protestante, dont elle fut le berceau,

vint même y ajouter une nouvelle cause de division. Le moine Luther, secondé par les âmes religieuses que révoltaient les richesses, les mœurs et les pratiques de l'Église catholique, et par les princes besogneux, désireux de mettre la main sur les terres d'Église, passionna l'Allemagne de 1517 jusqu'à sa mort en 1546, par la prédication de sa doctrine, contre le papisme et le célibat des prêtres, contre ce qu'il appelait l'idolâtrie romaine. Presque tous les États du Nord adoptèrent sa doctrine, et sécularisèrent, c'est-à-dire confisquèrent les biens ecclésiastiques.

Mais l'Allemagne du Sud, dont faisaient partie les domaines de la puissante maison d'Autriche, resta catholique, grâce à une énergique et habile campagne des Jésuites.

Les Habsbourgs d'Autriche, unis ou alliés à l'Espagne, essayèrent, aux XVIe et XVIIe siècles, de se servir de leur titre d'empereur pour mater les princes prostestants, et devenir maîtres absolus en Allemagne, comme ils l'étaient dans leurs États héréditaires d'Autriche. La première fois, au XVIe siècle, sous Charles-Quint, ils échouèrent, grâce en partie au concours intéressé prêté aux protestants d'Allemagne par les rois de France François Ier et Henri II ; la seconde fois leur tentative déchaîna une guerre terrible, la guerre de Trente Ans (1618-1648) qui transforma l'Allemagne en un vaste champ de carnage et un amas de ruines. Richelieu et Mazarin, ministres des rois de France, cette fois encore firent échouer la tentative des Habsbourgs autrichiens : les traités de Westphalie garantirent aux États protestants d'Allemagne le libre exercice de leur culte.

Dès lors, parmi les princes protestants, grandit en face des Habsbourgs d'Autriche une maison princière habile et tenace : celle des Hohenzollern, électeurs de Brandebourg et rois de Prusse. Au XVIIIe siècle le plus habile des princes de cette maison, Frédéric II, qui était un général remarquable, réussit à tenir tête à l'Autriche dans deux guerres de sept ans (1741-1748) (1756-1763) et à lui enlever une province : la Silésie.

La maison d'Autriche, qui, aux traités d'Utrecht, a acquis sur l'Espagne le Milanais et la Flandre, qui, depuis le

XVIe siècle, a hérité de la Bohême et de la Hongrie, a d'immenses domaines ; mais ces possessions sont disparates, ruinées par la guerre et par les impôts.

C'est d'ailleurs l'état de toute l'Allemagne ; ces guerres continuelles ont tué le commerce, l'industrie si prospère au temps de la Hanse, et jusqu'à la vie intellectuelle si intense à la fin du moyen âge.

L'Europe orientale. — 1° LA TURQUIE. — Maîtres de Constantinople, les Turcs, grâce à leur fanatisme religieux et à leur puissante organisation militaire, conquièrent tout le sud-est de l'Europe ; maîtres de la Hongrie au XVIe siècle, ils assiègent Vienne à plusieurs reprises au XVIIe.

Conquérants fanatiques, ils sont incapables de se fondre avec les populations chrétiennes vaincues ; ils ne sont que campés dans leur conquête.

Aussi, quand, au XVIIIe siècle, leur fanatisme est un peu tombé et leur armée en décadence, les armées fortement organisées de l'Autriche réussirent à les chasser de Hongrie.

2° LA POLOGNE. — Les Polonais, de race slave comme les Russes, mais de religion catholique, occupaient depuis le moyen âge, sur les bords de la Vistule, une plaine où ils vivaient en plein régime féodal : nobles et prêtres y tenaient les paysans dans un dur servage : eux-mêmes obéissaient à un roi électif.

Aux XVIe et XVIIe siècles, leur cavalerie rapide arrêta plusieurs fois l'élan des Turcs, et sauva Vienne de leurs attaques.

Mais leurs dissensions intestines, leur organisation militaire qui, depuis le moyen âge, s'était à peine améliorée, permettent aux souverains des grands États voisins, la Prusse, l'Autriche et la Russie, de leur faire subir trois démembrements successifs en 1772, 1793, 1795, et de les rayer du nombre des peuples indépendants.

3° LA SUÈDE. — La Suède a joué, au XVIIe siècle, pendant quelque temps, un rôle politique important : pays protestant, il a été mêlé, par l'ambition et l'ardeur religieuse d'un de ses

rois, Gustave-Adolphe, à la guerre de Trente Ans entre catholiques et protestants d'Allemagne ; et par une brillante campagne en Allemagne, Gustave-Adolphe a même sauvé la cause protestante à un moment où elle semblait perdue (1630).

Cet effort militaire, continué trop longtemps, par entraînement irréfléchi, a donné aux classes dirigeantes suédoises le goût des expéditions militaires : au début du XVIIIe siècle, le roi Charles XII, un aventurier brouillon, a jeté follement son pays dans des guerres sur le continent, contre le tsar de Russie Pierre le Grand. La Suède, saignée par ces folles équipées, est vite retombée au rang de puissance secondaire.

4° La Russie. — Mais le fait capital de l'histoire de l'Europe orientale à cette époque, c'est la transformation de la Russie, jusque-là pays de mœurs asiatiques, en un pays européen.

Jusqu'au XVIIIe siècle, les Russes, avec leurs longues barbes, leurs robes, leurs femmes voilées, leurs tsars de Moscou, maîtres obéis à coups de knout, leurs popes ou prêtres rattachés à l'Église grecque, par conséquent hérétiques pour les catholiques ou les protestants, étaient regardés en Europe comme des Barbares asiatiques.

Les marchands européens établis à Moscou les initièrent peu à peu à la vie européenne : à la fin du XVIIe siècle, un tsar énergique et intelligent, Pierre le Grand, élevé au milieu de fils d'aventuriers et de marchands européens établis à Moscou, s'engoua pour la civilisation européenne. Après deux voyages en Europe, il voulut imposer à ses nobles les vêtements et les mœurs des Occidentaux, et réussit à créer de toutes pièces des institutions administratives calquées sur celles des monarchies absolues de l'Europe ; dès ce jour, la Russie eut une flotte de guerre, une diplomatie, une hiérarchie de juges, d'employés des finances, etc., en somme tous les rouages savants par lesquels, dans les États modernes, le gouvernement assure les principaux services publics.

Le résultat le plus sensible de cette transformation fut de

mêler les tsars aux querelles et aux guerres des autres souverains d'Europe : Catherine II (1762-1796), reprenant la politique belliqueuse de Pierre le Grand, étendit la Russie vers l'ouest aux dépens des Turcs, des Polonais et des Suédois.

Le progrès en Europe pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. — Malgré les guerres politiques et religieuses qui ont ensanglanté l'Europe et paralysé les progrès de l'humanité, de la fin du xve siècle à la fin du xviiie siècle, les progrès réalisés pendant ces trois siècles ne sont pas niables : progrès matériels et intellectuels.

Le progrès matériel consiste dans la multiplication des industries, des échanges commerciaux, des voies de communication, dans l'accroissement de la navigation maritime, dans l'augmentation du luxe dans les classes riches.

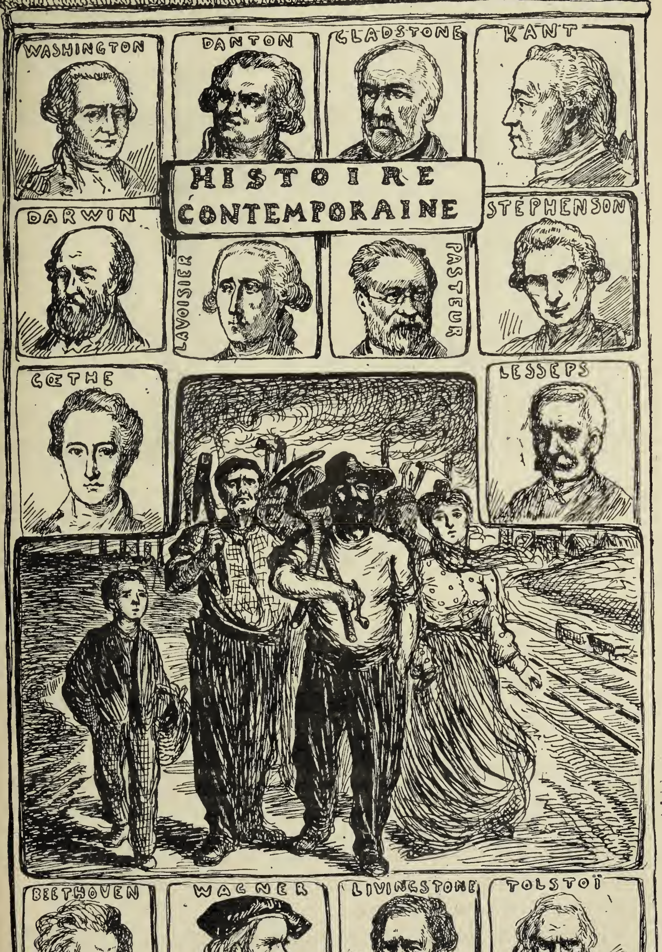
Le progrès intellectuel se manifeste par l'éclosion de multiples écoles de peinture dans tous les pays, de littératures nationales originales : les noms de Michel-Ange, Raphaël, Léonard de Vinci, Murillo, Vélasquez, Téniers, Rubens, Rembrandt, de Shakespeare, Corneille, Racine, Molière, disent assez haut que les ténèbres du moyen âge sont bien dissipées.

Mais c'est dans le domaine scientifique qu'il faut voir les progrès continus ; le Français Descartes fonde la méthode des sciences mathématiques ; l'Anglais Bacon, celle des sciences expérimentales ; en même temps que les méthodes on invente des instruments précieux : le lunetier hollandais Jansen invente la lunette d'approche et le microscope, grâce auquel on pourra étudier les infiniment petits (1590) ; l'Italien Galilée construit en 1609 le premier télescope pour explorer les profondeurs de l'espace ; et aussitôt (1619) l'Allemand Kepler, plus tard l'Anglais Newton (1689) formulent la grande loi qui régit les astres : la loi de la gravitation universelle.

En 1643, l'Italien Torricelli invente le baromètre qui permet de mesurer la pression atmosphérique ; l'Allemand Cornelius Van Drebbel invente le thermomètre qui marque

les variations de température ; l'Allemand Otto de Guéricke invente la machine pneumatique (1650) ou manomètre, qui sert à mesurer la tension des gaz et des vapeurs ; le Français Denis Papin invente la première machine à vapeur (1682). On soupçonne les applications de la vapeur et de l'électricité ; mais on en est encore à l'ère des tâtonnements.

La science, la grande puissance internationale qui ne connaît ni frontière ni haine fratricide, fait entrevoir aux hommes de bonne volonté un avenir radieux ; et les philosophes français du XVIIIe siècle communiquent à toute l'Europe quelque peu de leur espoir dans le triomphe de la raison humaine sur les préjugés du passé et les iniquités sociales, et l'Europe en les entendant commence à tressaillir, pressentant une ère nouvelle.


WASHINGTON
DANTON
GLADSTONE
KANT
HISTOIRE CONTEMPORAINE
DARWIN
LAVOISIER
PASTEUR
STÉPHENSON
GŒTHE
LESSEPS
BEETHOVEN
WAGNER
LIVINGSTONE
TOLSTOÏ
Valery Müller



Une vente aux enchères de biens nationaux ; une bonne partie des terres de l'église furent achetées par les bourgeois sous l'œil envieux des paysans.

LIVRE IV

CHAPITRE I

LA RÉVOLUTION DE LA BOURGEOISIE

1789-1791

La bourgeoisie impose à la royauté les états généraux (1789). — En 1789, par une lente croissance, la bourgeoisie était devenue une classe puissante.

Elle était la classe la plus riche de la société : elle tenait tout le commerce, toute l'industrie, et elle avait acquis de nombreux domaines ruraux.

Elle était une des classes les plus instruites, et elle avait trouvé de grands écrivains, Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Diderot, Beaumarchais pour exprimer éloquemment ses critiques contre le régime de despotisme et de privilège

qui la gênait, ses aspirations vers un régime nouveau où les affaires publiques seraient contrôlées par elle, où elle pourrait s'enrichir sans être entravée par des règlements corporatifs, des douanes intérieures, des impôts écrasants, et surtout, sans être exposée à perdre, dans une banqueroute du Trésor public, les immenses capitaux que depuis des siècles elle prêtait à l'État.

La banqueroute, voilà la grande terreur de la grande et de la petite bourgeoisie sous Louis XVI, de ces quelques centaines de milliers de rentiers, gros et petits, qui ont eu confiance dans la royauté, qui lui ont prêté 4 milliards 1/2, et qui voient que le déficit augmente, que l'État a 2 milliards de dettes criardes, immédiatement exigibles, ce qui n'empêche pas la cour de dépenser en fêtes folles l'argent des impôts.

Pour obliger la royauté à faire des réformes, à accepter le contrôle de la nation éclairée, représentée par la bourgeoisie, les capitalistes de la bourgeoisie, dès 1788, refusent de faire de nouvelles avances au Trésor. N'ayant plus d'argent ni de crédit, le roi et la cour capitulent, reprennent comme ministre des finances le banquier Necker, déjà disgracié en 1781 comme trop favorable aux idées nouvelles, et accordent ce que la bourgeoisie réclamait depuis longtemps, les états généraux.

Les cahiers et les élections. — Les trois ordres se réunirent chacun séparément, dans chaque bailliage (c'était une circonscription électorale en même temps que judiciaire) pour exprimer leurs revendications dans des cahiers et nommer leurs représentants.

La propagande des grands écrivains de la bourgeoisie avait tellement pénétré les ordres privilégiés eux-mêmes que plusieurs cahiers de la noblesse et du clergé admettent la nécessité de faire participer toutes les classes au paiement des impôts, et d'établir, auprès du roi, une Assemblée élue pour le contrôler : le bas clergé, trop souvent réduit à une misérable portion congrue, vota même en masse, dans beaucoup de bailliages, non pour de riches évêques issus

de la noblesse, mais pour des curés libéraux, ouverts aux idées nouvelles.

Pour le tiers état, voici comment se firent les cahiers et les élections : dans chaque paroisse rurale et dans chaque ville, tous ceux qui payaient une imposition quelconque, c'est-à-dire presque tout le monde, participèrent à la rédaction des cahiers et à l'élection de délégués. Ces délégués se réunirent au chef-lieu du bailliage pour y fondre tous les cahiers de villes et de paroisses en un cahier unique de bailliage et élire les députés. Les députés du tiers ne furent d'ailleurs ni des paysans, ni des ouvriers manuels, mais des bourgeois instruits : parmi eux une foule d'hommes de lois et quelques nobles ayant rompu avec leurs classes, comme le comte de Mirabeau.

Rien de plus éloquent que les cahiers des paroisses : s'il est manifeste que, le plus souvent, c'est un bourgeois du lieu, médecin, vétérinaire, petit rentier, qui a tenu la plume, on sent que c'est Jacques Bonhomme lui-même qui a dicté, et qui a dit toute la haine qu'il avait au cœur, depuis des siècles, contre la dîme, contre les droits féodaux, contre le poids écrasant des impôts. La bourgeoisie sentit qu'elle pouvait compter, contre les privilégiés, sur le peuple des campagnes. La haine de ce qui restait du régime féodal, voilà le lien solide qui unit la bourgeoisie à la France paysanne.

Quant à la bourgeoisie, elle est unanime à réclamer la fin des privilèges des nobles et des prêtres en matière d'impôts, un sévère contrôle et une sage gestion de la fortune publique, plus d'humanité dans la justice, enfin l'établissement, sur les ruines du despotisme, d'une constitution libérale. On chercherait d'ailleurs en vain, dans les plus hardis de ces cahiers, trace d'esprit irréligieux ou républicain. Bien qu'une partie de la bourgeoisie soit voltairienne, comme elle sait que la grande masse de la nation est restée attachée au catholicisme, on ne parle de la religion qu'avec infiniment de respect. La France de 1789 est encore foncièrement catholique et ardemment royaliste.

La question du vote par tête. — Les états gé-

néraux se réunirent à Versailles, le 5 mai 1789. Une question se posa d'abord : Votera-t-on par ordre ou par tête ? Si l'on vote par ordre, comme les curés de campagne seront facilement dominés par leurs évêques aristocrates, et comme la noblesse est en majorité hostile à toute mesure qui diminuerait ses privilèges, le tiers état sera écrasé par les deux ordres privilégiés. Toutes les réformes seront rejetées par deux voix contre une.

Si l'on vote par tête, comme il y a plus de députés du tiers que de députés du clergé et de la noblesse réunis, la bourgeoisie est sûre de l'emporter : d'autant plus qu'elle espère bien, si tous les députés se mêlent en une assemblée unique, détacher facilement les curés de campagne des riches prélats aristocrates.

Le roi n'osa pas trancher cette question capitale, d'où dépendaient toutes les autres. Les députés du tiers, en présence du refus des deux ordres privilégiés de se réunir à eux dans une même salle et de former une assemblée unique, déclarèrent que, représentant les 97 centièmes de la population, ils avaient le droit de commencer à délibérer pour toute la nation ; le 17 juin, leur assemblée prit le nom d'Assemblée nationale.

Le 20 juin, au matin, quand les députés du tiers voulurent siéger, ils trouvèrent fermée la porte de la salle où ils délibéraient d'ordinaire ; le roi l'avait fait fermer sous prétexte de l'aménager en vue d'une séance royale.

Sans s'en laisser imposer par ce procédé cavalier, les députés du tiers, leur président Bailly en tête, se rendirent dans une salle qui servait au jeu de paume, et là jurèrent de ne pas se séparer avant d'avoir rempli leur mandat. C'est le Serment du Jeu du Paume (20 juin).

La séance royale eut lieu le 23 juin ; le roi parlant aux trois ordres réunis, leur ordonna d'aller délibérer, chaque ordre séparément. La noblesse et le clergé sortirent ; mais le tiers état ne bougea pas. Le marquis de Dreux-Brézé, grand maître des cérémonies, vint lui rappeler l'ordre du roi. « Oui, monsieur, lui crie Mirabeau indigné, nous avons entendu les intentions qu'on a suggérées au roi ; allez

dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple et qu'on ne nous en arrachera que par la force des baïonnettes. »

Les jours suivants, les curés de campagne vinrent se mêler aux députés du tiers, ainsi que quelques nobles ; alors le roi fit semblant de céder : il ordonna aux trois ordres de délibérer en commun. Le tiers avait arraché au roi et aux privilégiés le vote par tête. Il allait devenir bien difficile maintenant d'empêcher l'œuvre de réforme.

L'assemblée prit le nom d'Assemblée constituante : il ne s'agissait rien moins pour elle en effet que de donner à notre pays une constitution, c'est-à-dire une loi réglant et fixant la façon dont le pays serait gouverné à l'avenir, une loi qui devait remplacer le bon plaisir du roi.

Destruction de l'ancien régime. — La destruction de l'ancien régime ne fut l'affaire que de quelques semaines. Ce fut l'œuvre du peuple lui-même : l'Assemblée n'eut qu'à la sanctionner par ses décrets.

Le 14 juillet porta un coup décisif à l'autorité royale.

La cour n'avait cédé aux députés du tiers, le 23 juin, que par peur d'une insurrection à Paris : à cette date, elle ne croyait pas avoir assez de troupes sous la main pour tenter un coup de force.

A la fin de juin et dans les premiers jours de juillet, après avoir concentré des régiments à Versailles et aux portes de Paris, le roi renvoya Necker, et des patrouilles de cavalerie chargèrent la population parisienne qui commençait à s'ameuter.

Alors, à la voix d'orateurs improvisés qui, comme Camille Desmoulins, haranguent la foule dans les rues, dans les cafés, de tous côtés, on s'arme ; on se saisit de canons et de fusils qui étaient aux Invalides ; on arbore, comme signe de ralliement la cocarde tricolore ; on refoule la troupe. Il y a bien à l'Hôtel de Ville une sorte d'assemblée municipale élue ; mais elle ne dirige rien. C'est le peuple qui spontanément se met en état de légitime défense, s'apprête à résister au coup de force que la cour prépare. Le 14, un cri retentit : « A la Bastille ! » C'était une prison d'Etat qui rappelait un des abus les plus odieux de l'ancien régime : les lettres de cachet. C'était en même temps une forteresse formidable, qui menaçait les Parisiens. Après une résistance qui coûta la vie à une centaine d'hommes du peuple, le gouverneur de Launay capitula : comme il avait tiré sur des parlementaires, quelques furieux l'égorgèrent.

La nouvelle de la prise de la Bastille, qui était le symbole de l'ancien despotisme, provoqua dans toute la France et jusqu'à l'étranger, chez tous les hommes épris de liberté, une explosion de joie intense. Il sembla qu'une ère nouvelle allait commencer.

La prise de la Bastille marque, en effet, le commencement du règne de la bourgeoisie, et la fin du despotisme monarchique en France.

La nuit du 4 août marque la fin du régime féodal et des ordres privilégiés ; elle fut d'ailleurs la conséquence de la prise de la Bastille.

A la nouvelle de la prise de la Bastille, les paysans se jetèrent sur les châteaux où étaient précieusement gardés les titres de propriété des nobles, et les vieux parchemins au nom desquels ils levaient sur les manants tous les droits féodaux. Les châteaux, c'étaient les bastilles des paysans. Ils les détestaient comme le peuple et la bourgeoisie de Paris détestaient la Bastille du faubourg Saint-Antoine. Des châteaux flambèrent, avec les parchemins. Ce fut un commencement de jacquerie.

Effrayés, les privilégiés comprirent qu'il était temps de céder : dans la nuit du 4 août, nobles, prêtres, magistrats vinrent renoncer solennellement à tous leurs privilèges : le régime féodal se trouva aboli en principe : aussi bien les paysans ne le laissaient guère subsister en fait. Les droits que nobles et prêtres pouvaient avoir sur des personnes furent supprimés sans rachat. Quant aux droits féodaux en argent ou en nature et aux dîmes ecclésiastiques, ils furent supprimés aussi ; pour eux le principe de rachat fut posé ; ceux qui les supportaient devaient payer une indemnité aux propriétaires qui en avaient eu la jouissance jusque-là. Mais quand on voulut obliger les paysans à se libérer ils firent la sourde oreille, et, devant leur mauvaise volonté, on fut obligé deux ans après de supprimer la clause du rachat.

Les ordres privilégiés sont supprimés depuis le 4 août.

L'autorité du roi était nulle depuis le 14 juillet ; il fallut pourtant deux nouvelles journées révolutionnaires, les 5 et 6 octobre 1789, pour rendre définitives les premières victoires :

Le roi, poussé par son entourage et surtout par sa femme, Marie-Antoinette, n'avait pas renoncé à l'idée de reconquérir toute son autorité. Dans les premiers jours d'octobre, de nouveau, des régiments furent appelés à Versailles. Les officiers des gardes du corps offrirent un banquet aux officiers nouvellement arrivés. A ce banquet,

les dames de la cour, en présence du roi et de la reine, poussèrent les officiers à arborer la cocarde royaliste, la cocarde blanche ; la cocarde tricolore fut foulée aux pieds.

A cette nouvelle, un grand nombre de femmes du peuple, aigries par la cherté des vivres, qu'elles attribuaient à la cour, partirent des Halles, envahirent l'Hôtel de Ville, et marchèrent sur Versailles, avec l'idée de ramener à Paris le roi et la famille royale : « le boulanger, la boulangère et le petit mitron », comme elles disaient. Quelques hommes se mêlèrent à leur troupe ; la garde nationale, organisée au lendemain du 14 juillet, et recrutée dans la bourgeoisie, les suivit, pour les empêcher de commettre des excès autant que pour les protéger. Les femmes envahirent le château du roi, tuèrent quelques gardes du corps et ramenèrent la famille royale au Louvre, à Paris, où elle se trouva sous la surveillance du peuple et dans l'impuissance de nuire.

Les biens du clergé à la nation : la banqueroute évitée. — Un problème angoissant restait à résoudre, avant de se mettre à l'œuvre de reconstitution de la société sur des bases nouvelles. L'argent manquait pour payer les services publics : l'Etat était impuissant à payer ses créanciers et ses créanciers c'étaient les bourgeois dont les députés étaient maintenant les vrais maîtres du gouvernement.

Il y avait une ressource : les biens du clergé, au moins 4 milliards de biens-fonds. Avec le produit de leurs ventes, les créanciers de l'Etat allaient pouvoir être désintéressés. La bourgeoisie révolutionnaire n'hésita pas. Le 2 novembre 1789, les biens du clergé furent mis à la disposition de la nation, qui se chargea de l'entretien du culte.

Mais comment écouler cette masse énorme de biens et les convertir immédiatement en monnaie ?

Voici ce qu'on imagina ; un papier monnaie fut créé dont la valeur était garantie par les biens nationaux, et qui avait cours forcé ; ce furent les assignats. Ce papier-monnaie devait être détruit au fur et à mesure de la vente des biens nationaux, et comme pendant toute la durée de la Constituante on eut la sagesse de n'en pas émettre une quantité exagérée, cette monnaie de papier ne se déprécia pas trop et circula comme de l'or et de l'argent.

Par ce coup hardi, la bourgeoisie révolutionnaire avait rétabli l'équilibre dans les finances, enlevé à un ancien

ordre privilégié un des fondements de sa puissance ; en même temps, elle était rentrée dans une créance qui avait été un moment fort compromise, et avait fait une bonne affaire. Car ce ne sont pas seulement les paysans qui achetèrent les biens nationaux : dans toutes les régions sur lesquelles nous avons des renseignements précis, il apparaît que c'est la bourgeoisie qui a pris, souvent à vil prix, la meilleure part des anciens domaines ecclésiastiques.

La Déclaration des droits de l'homme. — Avant de refaire la société, la bourgeoisie révolutionnaire voulut formuler les principes qui l'inspiraient.

La Constituante, dès le mois d'août 1789, vota la Déclaration des droits de l'homme, dont voici le texte :

1. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ; les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme : ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

3. Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation ; nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

4. La liberté consiste à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits ; ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

5. La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

6. La loi est l'expression de la volonté générale ; tous les citoyens ont le droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation ; elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes les dignités places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

7. Nul ne peut être accusé, arrêté, ni détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires doivent être punis ; mais tout citoyen, appelé ou saisi

en vertu de la loi, doit obéir à l'instant ; il se rend coupable par la résistance.

8. La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et également appliquée.

9. Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. Tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

12. La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique ; cette force est donc constituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

13. Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses de l'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre tous les citoyens en raison de leurs facultés.

14. Tous les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes, ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la convertir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

15. La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

16. Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée sur la séparation des pouvoirs déterminée, n'a pas de constitution.

17. La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique légalement constatée l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Souveraineté nationale, liberté de pensée, de presse, de travail, liberté individuelle, égalité devant la loi, devant l'impôt, devant les charges et dignités, enfin propriété individuelle inviolable sauf les cas d'expropriation pour cause d'utilité publique, tels sont les principes de 1789.

Dans une société où il y a des riches et des pauvres, où, dès le berceau, apparaissent de grandes inégalités sociales,

la bourgeoisie pouvait déclarer que tous les hommes naissent « libres et égaux en droit ». En proclamant la propriété individuelle et la libre concurrence sans limites comme les bases fondamentales du nouvel ordre social, elle assurait à ceux qui naissent riches et à même de recevoir seuls une large instruction, la domination dans la société nouvelle.

Les institutions nouvelles : la Constitution de 1791. — L'Assemblée constituante mit deux années entières à faire la constitution de la France nouvelle : cette constitution fut prête vers le milieu de l'année 1791.

A la tête de la nation, il y eut toujours une royauté héréditaire ; mais le roi, au lieu d'être le maître et le propriétaire de la France, n'en fut plus que le premier magistrat : il n'avait plus le droit de puiser à discrétion dans le Trésor public ; on lui allouait, chaque année, un traitement ou liste civile de 25 millions, dont il devait se contenter.

Il avait pour fonction de faire exécuter les lois ; mais il leur devait obéissance lui-même. Par une concession qui parut à beaucoup une dérogation au principe de la souveraineté nationale, on crut devoir laisser au roi la faculté de s'opposer, pendant quatre ans au moins, à l'exécution des lois qui lui déplaisaient : ce fut le droit de *veto* (d'un mot latin qui veut dire : Je défends).

Les lois étaient votées par une Assemblée législative composée des députés de la nation, élus pour deux ans ; le vote de l'impôt était une de ses principales attributions.

Pour faciliter l'administration, à la place des anciennes divisions administratives, on créa 83 départements subdivisés en districts, lesquels étaient divisés en cantons, ceux-ci en communes. Départements, districts et communes étaient administrés par des assemblées élues, qui nommaient dans leur sein un Directoire exécutif de plusieurs membres, directoire de département, de district ; pour les communes, un maire assisté d'officiers municipaux tenait lieu de directoire : Ces conseils locaux répartissaient les impôts et se chargeaient de toute l'administration locale.

La justice était rendue par d'autres citoyens élus, les juges. Il y avait dans chaque commune un juge de paix qui devait s'efforcer de concilier les parties ; dans chaque district un tribunal jugeant les procès plus importants ; dans chaque département un tribunal criminel où douze jurés élus devaient statuer par un verdict sur la culpabilité ou l'innocence du prévenu ; au sommet de tous les tribunaux, une cour de cassation pouvait casser tous les jugements s'ils étaient entachés d'un vice de forme grave. En outre, la procédure secrète, les tortures, étaient abolies.

L'administration ecclésiastique fut réorganisée sur les mêmes bases : le nombre des évêchés ou archevêchés fut réduit de 129 à 83 : il n'y eut qu'un évêque ou archevêque par département. Evêques et curés étaient élus par les mêmes électeurs que les magistrats ; les évêques recevaient l'investiture canonique, non du pape, un souverain étranger, mais de leur archevêque. Tous les évêques, sous peine d'être destitués, étaient tenus de prêter le serment suivant : « Je jure de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution française et notamment les décrets relatifs à la Constitution civile du clergé. » Les membres du clergé étaient payés par l'Etat, comme ceux des autres services publics.

Le clergé séculier d'ailleurs se trouvait seul maintenu : la loi ne reconnut plus ni vœux religieux, ni aucun autre engagement qui serait contraire au droit naturel ou à la Constitution ; en conséquence, toutes les congrégations furent abolies ; des mesures de transition permirent toutefois, quelque temps encore, aux religieux de vivre en communauté, avec une pension de l'État.

Enfin, dans toutes les communes, la garde nationale dont tous les chefs étaient élus, fut chargée de défendre le nouvel ordre de choses.

Partout le règne de la loi était substitué au régime de l'arbitraire : la souveraineté passait du roi, représentant de Dieu sur la terre, à la nation souveraine.

Esprit bourgeois et antidémocratique de la

Constitution de 1791. — Le principe de la souveraineté nationale était proclamé partout; mais, en fait, c'était la souveraineté de la bourgeoisie que la bourgeoisie révolutionnaire avait organisée.

La nation était souveraine ; mais la nation, le jour du vote, se réduisait à tous ceux qui payaient une contribution directe au moins égale à la valeur de trois journées de travail. Ceux-là seuls votaient, étaient des citoyens « actifs », les autres, c'est-à-dire trois millions de Français ayant plus de 25 ans, n'étaient que des citoyens « passifs ».

Les citoyens actifs se réunissent en Assemblées primaires dans les communes et les cantons pour nommer des électeurs qui nomment eux-mêmes les députés ; or, pour être électeur, il faut justifier d'un revenu qui exclut tous ceux qui ne sont pas de la classe aisée ; enfin pour être élu député, il faut être propriétaire. En réalité, c'est la classe riche et la classe moyenne qui forment, dans ce système, la nation légale.

Ce sont elles aussi qui entrent seules dans la garde nationale, où les citoyens actifs seuls sont admis, et d'où les moins fortunés sont exclus par l'obligation qui est faite à chacun de payer son uniforme de ses propres deniers.

Deux faits significatifs indiquent assez l'esprit qui anime la bourgeoisie révolutionnaire : la Constituante, pour ne pas léser les intérêts des riches planteurs qui employaient des esclaves, et des riches négriers de Nantes et de Bordeaux que la traite des noirs enrichissait, a refusé de supprimer l'esclavage dans les colonies.

Quelque temps après, une loi du 14 juin 1791, la loi Chapelier, interdit, sous les peines les plus terribles, aux ouvriers de s'associer pour faire grève et défendre leurs salaires ; la bourgeoisie avait peur de voir se reconstituer les anciennes corporations : nul doute aussi qu'en déniant aux humbles et aux déshérités le droit de s'unir pour améliorer leur condition, elle n'ait fait un calcul égoïste de classe : elle n'entendait pas être entravée dans sa conquête de la richesse par des coalitions d'ouvriers, de sans-propriété.

La classe ouvrière était alors si peu consciente de ses

droits et de ses intérêts qu'elle a à peine entrevu le caractère bourgeois des institutions nouvelles, et que les plus dévoués de ses partisans, le député Robespierre, qui aimait pourtant le peuple, le journaliste Marat, qui dans sa feuille l'*Ami du Peuple* montrait une pitié émue pour les souffrances des humbles, ne sont pas intervenus une seule fois nettement pour faire entendre à la classe qui mettait si hardiment la main sur le gouvernement la protestation de la démocratie et du prolétariat.

La Fédération (14 juillet 1790). — Dès le premiers jours de la Révolution, spontanément, partout, la nation s'était armée comme elle avait pu.

Dans chaque commune, une garde nationale s'était constituée ; pour plus de sécurité, les communes d'une même région formaient des unions ou fédérations. Il y eut des fédérations en Dauphiné, en Bretagne, en Alsace.

En 1790, on eut l'idée, pour fêter la Révolution, de fédérer entre elles toutes les fédérations locales et de célébrer à Paris la fête de la Fédération. Le jour anniversaire de la prise de la Bastille, le 14 juillet, la fête eut lieu, au Champ-de-Mars, au milieu de l'enthousiasme de tous « les patriotes ». C'est le nom que se donnèrent les amis de la Révolution.

Pendant quinze jours, 300.000 Parisiens, hommes, femmes, enfants, vieillards, prêtres, religieux, grandes dames, hommes et femmes du peuple avaient pris la pelle et la pioche, et avaient nivelé une immense place entre deux collines : le 14 juillet, sur cette place, vinrent se ranger les députations de toutes les gardes nationales de France, des délégués de tous les régiments de l'armée, les députés de la Constituante, le roi, la reine, leur famille. Une messe fut célébrée solennellement en plein air : l'autel était dressé sur un tertre, et des prêtres, ceints de l'écharpe tricolore, officiaient, au milieu des salves d'artillerie.

La Fayette, chef de la garde nationale de Paris, au nom de tous les gardes nationaux de France, le président de l'Assemblée nationale, au nom de la nation, le roi enfin, jurèrent à haute voix respect à la Constitution, au milieu d'acclamations enthousiastes et d'embrassades fraternelles. Ce fut vraiment la fête de la nation.

La contre-Révolution ; la fuite du roi. — Ce beau jour n'eut pas de lendemain. Les privilégiés n'acceptèren

pas sans résistance la destruction de leurs privilèges séculaires.

Une partie des nobles, le comte d'Artois, frère du roi, en tête, passèrent à l'étranger ; là, les « émigrés » ne cessèrent de pousser les princes étrangers à se jeter sur la France, pour y rétablir l'ancien régime.

Une fraction importante du clergé montra aussi peu d'enthousiasme pour les institutions nouvelles ; soit par scrupule religieux honorable, soit par manque de hardiesse intellectuelle, soit par rancune contre la Révolution qui avait détruit le clergé comme ordre et nationalisé ses biens, presque tout le haut clergé, entraînant avec lui une partie du bas clergé, refusa de reconnaître la Constitution civile du clergé et de prêter le serment. On les appela les prêtres réfractaires. Ils prétendaient que la Constituante avait pénétré dans un domaine où l'Église était seule souveraine. Par l'influence qu'ils avaient sur les femmes et sur une partie des hommes, ils allaient être les agents les plus redoutables de la contre-Révolution.



Louis XVI, le roi à double face.
D'après une estampe du musée Carnavalet.

L'espoir de la contre-révolution c'était le roi, que sa piété étroite livrait à l'influence du clergé, et surtout la reine, l'Autrichienne Marie-Antoinette, qui souffrait dans son orgueil des coups portés à l'autorité royale. Le roi et la reine avaient feint de se rallier aux institutions nouvelles ; ils avaient même acheté le concours du plus influent des députés, le grand orateur Mirabeau, qui était criblé de dettes ; celui-ci, qui redoutait la démocratie, caressait le

projet d'arrêter la Révolution, qui était allée assez loin à son gré, par la fondation d'une monarchie constitutionnelle où le roi aurait exercé encore une grande autorité. Il mourut en avril 1791.

Mais le roi n'avait jamais songé sérieusement à appliquer le plan de Mirabeau. Il en avait un autre : s'enfuir secrètement de Paris, gagner l'armée que commandait dans l'Est le marquis de Bouillé, et, avec le concours des rois étrangers, marcher sur l'Assemblée et rétablir son ancienne autorité. Dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, la famille royale s'enfuit sous des déguisements ; mais elle fut reconnue, arrêtée à Varennes et ramenée à Paris.

La fusillade du Champ-de-Mars (17 juillet 1791). — La fuite du roi causa une violente émotion et eut des conséquences énormes.

Jusque-là, la nation avait cru à la bonne foi du roi ; elle était unanimement royaliste ; les fautes des rois, elle ne les attribuait qu'à leurs mauvais conseillers. La fuite de Varennes fut une révélation : elle enfanta, en quelques jours, un parti républicain en France.

Il y avait à Paris des clubs où se réunissaient d'ardents patriotes. L'un de ces clubs, qui siégeait dans un couvent de moines jacobins, et qui, pour cette raison, prit le nom de club des Jacobins, fut le rendez-vous des amis les plus dévoués de la Révolution ; le député Robespierre y prenait souvent la parole. La nouvelle de la fuite du roi y ébranla la foi royaliste, sans toutefois qu'on osât parler encore de République.

Mais il y avait un autre club, celui des Cordeliers, où Danton, un orateur puissant, avait de l'ascendant : ce club, plus hardi que celui des Jacobins, décida de faire signer une pétition qu'on déposerait sur l'autel du Champ-de-Mars, pour réclamer la déchéance du roi. Un grand penseur, Condorcet, fit, au même moment, publiquement l'éloge de la République : le noyau de ce premier parti républicain fut composé de petits bourgeois ardemment démocrates.

Mais la grande majorité de la Constituante eut peur que

la république ne fût l'avènement d'une démocratie où le peuple, les sans propriété, auraient voulu avoir leur place.

L'Assemblée remit sur le trône le roi traître et parjure, et fit disperser à coups de fusil par la garde nationale bourgeoise les républicains qui demandaient par une pétition la déchéance du roi. Il y eut beaucoup de tués et de blessés.

La fusillade du Champ-de-Mars est comme le baptême de sang du parti républicain français.

Jugement divers sur la Constituante. — Quelques jours après, la Constituante se séparait, ayant tenu le serment du Jeu de Paume.

Elle est allée trop loin, disent les uns, surtout le jour où elle a imposé au clergé la Constitution civile ; elle n'alla pas assez loin, disent les autres, surtout le jour où elle n'osa pas prononcer la séparation de l'Église et de l'État ; elle montra un insolent égoïsme de classe, ajoutent les socialistes, en maintenant l'esclavage des nègres dans les colonies, en excluant les prolétaires du droit de suffrage et de la garde nationale, en interdisant le droit d'association à la classe ouvrière.

Mais, malgré ces divergences, des plus modérés aux plus révolutionnaires, tous les Français aujourd'hui, tous les hommes qui pensent sont d'accord pour reconnaître qu'en travaillant pour elle, la bourgeoisie française a travaillé pour la démocratie et pour l'humanité tout entière.



Valmy : la défense nationale.

CHAPITRE II.

LA RÉVOLUTION DU PEUPLE ET LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE

1791-1795

Les Girondins et les mesures de rigueur contre les ennemis de la Révolution. — En se séparant, la Constituante avait décidé qu'aucun de ses membres ne pourrait faire partie de l'Assemblée législative suivante. Celle-ci, élue sous le coup de l'émotion produite par la fuite de Varennes, fut beaucoup moins royaliste que la Constituante.

Les députés les plus modérés, qu'on appelait les Feuillants, parce qu'ils s'appuyaient sur un club parisien de ce nom, étaient très fermement attachés à la Constituante de 1791 ; en dehors de l'Assemblée, le chef de ce parti était Lafayette. Les Feuillants étaient des royalistes sincères, qui trouvaient que la Révolution devait s'arrêter, sous peine de verser dans le désordre. Ils auraient voulu qu'on ménageât le clergé et l'aristocratie.

Mais la majorité de la Législative se trouva, dès les premiers jours, sous l'influence de députés du Midi, et particulièrement de représentants du département de la Gironde, qui par leur chaude parole de Méridionaux, et leur ardeur révolutionnaire, devinrent les chefs de ce qu'on appela le parti girondin.

Ses deux grands hommes étaient Vergniaud, un orateur puissant, et Condorcet, un grand penseur. Les députés girondins étaient pour la plupart des bourgeois aisés, sentimentaux, décidés à tout contre les ennemis de la Constitution de 1791.

Or, ces ennemis étaient nombreux.

Il y avait les émigrés, qui se rassemblaient en armes sur les terres des princes allemands des bords du Rhin ; deux frères du roi étaient avec eux. Ils ne cessaient d'intriguer auprès des souverains étrangers pour les exciter à se jeter sur la France et à y détruire l'œuvre de la Révolution. Les gouvernements autrichien, prussien et russe, qui se défiaient les uns des autres et qui d'ailleurs songeaient à se partager ce qui restait de la Pologne, leur répondaient par de vagues promesses d'intervention. Les Girondins firent voter des mesures contre ces émigrés ; s'ils ne rentraient pas dans un court délai leurs biens seraient confisqués. Le roi opposa son veto.

Il y avait aussi les prêtres réfractaires, qui, surtout dans l'Ouest, parlaient avec mépris des prêtres assermentés et de la Révolution, et provoquaient des désordres. Les Girondins firent voter la peine de la déportation ou de l'emprisonnement contre ceux qui seraient cause de troubles. Le roi opposa encore son veto.

Ces veto répétés, suivant de si près la fuite de Varennes, achevèrent de rendre le roi suspect aux plus ardents des amis de la Révolution. Les Girondins soupçonnèrent, ce qui était vrai — nous en avons la preuve certaine aujourd'hui, — que le roi et la reine continuaient à correspondre secrètement avec les cours étrangères et avec les ennemis de la Révolution. La reine surtout, dans sa haine aveugle pour la Révolution, détestait autant les Feuillants, de sincères royalistes pourtant, que les Girondins.

La faute capitale de la Révolution ; les Girondins déclarent la guerre à l'Europe monarchique. — Obligé, sous la pression de l'Assemblée, de prendre un ministère girondin, présidé par Roland, le roi fut mis en demeure de déclarer la guerre à l'Autriche, dont le souverain, en qualité d'empereur électif d'Allemagne, était rendu responsable des rassemblements d'émigrés qui étaient tolérés en Allemagne.

Le but des Girondins était, en déchaînant la guerre, de ranimer les passions révolutionnaires, qui semblaient un peu s'assoupir et d'obliger le roi à prendre une attitude plus nette contre tous les ennemis de la Révolution ; en même temps, ils rêvaient de soulever partout les peuples contre « les tyrans » et d'étendre à l'Europe entière les bienfaits de la Révolution. Si la République était au bout, cette perspective, loin de les effrayer, les séduisait.

En déclarant la guerre à l'Autriche, en assumant la responsabilité de l'agression, à une époque où les gouvernements d'Europe étaient désunis, et où la guerre peut-être pouvait être évitée, les Girondins ont fait un mal irrémédiable à la cause révolutionnaire.

Élevés, au collège, dans l'admiration des conquérants de tous les temps, les chefs girondins ne sentirent pas que la guerre, du moins la guerre offensive, est une honte pour des hommes civilisés, surtout pour des hommes qui ont au cœur un idéal républicain : mal éclairés sur l'état d'esprit des pays voisins, ils crurent trop facilement qu'ils soulèveraient les peuples voisins contre leurs oppresseurs ; ils ne comprirent pas non plus que les idées ne se propagent pas facilement par le sabre, et qu'à ce jeu on risquait de surexciter contre la Révolution, au profit de l'ancien état de choses, le sentiment national chez les peuples voisins ; ils ne surent pas prévoir qu'en cas de défaite, les passions révolutionnaires allaient se déchaîner jusqu'à la férocité, et qu'en cas de victoire, la dictature militaire pouvait bien menacer la liberté. La France payera cher et longtemps cette déclaration de guerre.

Certes, une fois qu'ils seront lancés dans la lutte à outrance

contre l'Europe monarchique et féodale, nous serons de cœur et sans réserve avec nos pères de la Révolution, malgré leurs fautes, et bien qu'ils aient été les agresseurs ; mais que les malheurs que cette déclaration de guerre a valus à la France révolutionnaire soient pour nous une salutaire leçon.

La Commune de Paris et la chute de la royauté : le 10 août 1792. — Les premières rencontres sur la frontière belge furent défavorables aux troupes françaises ; il y eut des paniques et des actes d'indiscipline chez des soldats qui voyaient partout des traîtres, depuis qu'ils avaient vu une bonne partie de leurs officiers nobles émigrer à Coblentz.

L'exaspération fut grande dans le peuple de Paris contre le roi, quand celui-ci renvoya son ministre girondin, à la suite d'une lettre de reproches énergique et brutale que lui avait écrite son ministre Roland. A cette nouvelle une foule énorme d'hommes et de femmes du peuple envahit les Tuileries le 20 juin et défile devant le roi, le sommant de choisir entre Paris et Coblentz, et de chasser ses prêtres réfractaires. M. Veto, comme l'appelait le peuple, resta inébranlable.

L'invasion commença. Le roi de Prusse faisait cause commune avec l'Autriche. L'armée prussienne envahit la Lorraine, marchant sur Paris, avec un corps d'émigrés. Le 11 juillet, l'Assemblée législative proclama la patrie en danger ; dans toute la France les volontaires s'assemblèrent pour repousser l'envahisseur.

Quelques jours après, le duc de Brunswick lança à la France révolutionnaire un manifeste insultant : le général prussien annonçait qu'il venait rétablir l'autorité du roi ; que tous les Français pris les armes à la main seraient traités en rebelles, et Paris détruit de fond en comble s'il était porté la moindre atteinte à la personne du roi.

Le peuple de Paris y répondit en renversant la royauté, à la journée du 10 août.

Depuis plusieurs jours, le club des Jacobins, où dominait Robespierre, le club des Cordeliers, que dirigeait Danton, enfin *l'Ami du*

Peuple, le journal de Marat, annonçaient un mouvement populaire ; des fédérés commençaient à arriver en armes des départements, où on les avait levés, parmi les gardes nationaux, pour la défense de la patrie en danger; les Marseillais venaient de faire leur entrée triomphale à Paris en chantant un hymne guerrier récemment composé, le chant des Marseillais, notre *Marseillaise*.

Dans la nuit du 10 août, les comités révolutionnaires qui, dans les 48 sections électorales de Paris, étaient les foyers de l'agitation démocratique, nommèrent une Commune ou municipalité insurrectionnelle ; celle-ci, réunie à l'Hôtel de Ville, fit sonner le tocsin ; les Marseillais, les ouvriers des faubourgs, tous les révolutionnaires ardents prirent les armes, et marchèrent avec des canons en chantant la *Marseillaise* et la *Carmagnole* contre les Tuileries, que gardaient des Suisses et des nobles en armes. Le roi et sa famille se réfugièrent à l'Assemblée législative pendant que le peuple livrait une bataille en règle, des plus meurtrières, à la garde du roi, qui finit par être vaincue et en partie massacrée.

Les Girondins, sous la pression des vainqueurs du 10 août et de la commune insurrectionnelle, firent voter par l'Assemblée la suspension du roi, et la convocation du peuple dans ses assemblées électorales pour nommer une nouvelle Assemblée qui déciderait du sort de Louis XVI. Les élections durent avoir lieu au suffrage universel. En attendant, le pouvoir exécutif fut remis à l'ancien ministère girondin, auquel on adjoignit Danton, le principal organisateur du mouvement du 10 août.

L'invasion prussienne : les massacres de Septembre et la victoire de Valmy. — Les Prussiens avançaient pendant ce temps, emportant une à une les places de la frontière qui couvraient Paris ; après Longwy, Verdun succomba le 2 septembre ; les envahisseurs, poussés par les émigrés, pillaient et pendaient sans pitié.

Alors, il y eut une explosion de colère à Paris : des suspects, « ci-devant » nobles, prêtres réfractaires, étaient, depuis le 10 août, entassés dans les prisons : des bandes furieuses en enfoncèrent les portes, et sans que la Commune, ou le ministre de la justice Danton, aient rien fait de sérieux pour les arrêter, elles massacrèrent impitoyablement, après un simulacre de jugement populaire, comme traîtres à la patrie, tout ce qu'elles y trouvèrent. Ce furent

les affreuses journées de Septembre (2-6 septembre), qui déshonorèrent la Révolution en France et à l'étranger, aux yeux de beaucoup d'honnêtes gens dont les sympathies avaient été jusque-là pour elle.

Heureusement, la victoire de Valmy vint, quelques jours après, détourner l'attention de ces horreurs : elle arrêta net l'invasion.

Les Girondins avaient fait confier le commandement d'une des principales armées à un intrigant d'ancien régime, sans scrupule mais fort habile, et en qui les troupes avaient confiance, le général Dumouriez. Verdun tombé, Dumouriez se retrancha dans les forêts de l'Argonne, décidé à y défendre ce qu'il appelait les Thermopyles de la France. Mais l'un des défilés qui traversent ces collines boisées fut enlevé par l'armée prussienne : la route de Paris se trouvait ouverte.

Sans se déconcerter, Dumouriez rassembla ses troupes sur des hauteurs, à Valmy, sur le flanc gauche de l'armée d'invasion. Brunswick était un tacticien prudent et timoré. Son armée était décimée par la dysenterie : partout, au lieu d'être accueilli en libérateur, comme l'avaient promis les émigrés, c'était l'hostilité des paysans qu'il rencontrait.

Il n'osa pas avancer en laissant sur ses derrières l'armée intacte de Dumouriez. Il résolut de lui livrer bataille. Le 20 septembre, après une longue canonnade qui n'ébranla pas les jeunes troupes révolutionnaires, Brunswick lança sur elles ses colonnes d'infanterie. Le général Kellermann, sur le front des troupes révolutionnaires, ayant mis son chapeau au bout de son épée, poussa un cri de « Vive la Nation ! » que tous ses hommes, imitant son geste, répétèrent avec enthousiasme.

En présence de cette attitude, Brunswick n'osa pas livrer bataille : il fit sonner la retraite. Il essaya alors de parlementer, d'obtenir des garanties pour Louis XVI ; Dumouriez coupa court à tout pourparler en lui annonçant que la Convention nationale, réunie le 22 septembre, avait, le jour même, proclamé la République. Brunswick se replia en Allemagne, avec son armée épuisée et démoralisée, serré de près par l'armée de Dumouriez.

Réunion de la Convention : la proclamation de la République. — La Convention, élue au suffrage universel, au lendemain du 10 août, était tout entière républicaine. Son premier acte fut de proclamer la République (22 septembre 1792).

Il sembla aux révolutionnaires, dans leur enthousiasme,

qu'une ère nouvelle s'ouvrait : ce jour-là, commença l'an Ier de la République ; bientôt, un nouveau calendrier allait remplacer l'ancien, avec ses mois de 30 jours, divisés en trois décades : les mois d'automne et d'hiver s'appelèrent ; vendémiaire, brumaire, frimaire, nivôse, pluviôse, ventôse ; ceux du printemps : germinal, floréal, prairial ; ceux d'été : messidor, thermidor, fructidor.

Une ère vraiment nouvelle aurait commencé en effet, pour notre pays, si nos pères avaient eu la sagesse si rare d'user de leur victoire avec modération, et de réfréner leur instinct de vengeance et leurs passions belliqueuses, si les chefs aussi avaient su sacrifier leurs jalousies et leurs ambitions personnelles à l'intérêt supérieur de la République.

Le duel entre la Gironde et la Montagne. — 1° *Les Girondins.* — Malheureusement, comme un homme pris dans un engrenage, la Révolution allait être entraînée, à l'intérieur et à l'extérieur, à des excès et à des violences. Et la cause du mal, ce fut surtout l'antagonisme haineux de la Gironde et de la Montagne.

Le parti girondin représentait cette partie de la bourgeoisie aisée qui, depuis le début de la Révolution, n'avait cessé d'évoluer, sous l'influence des événements, jusqu'aux idées républicaines. Instruits, humains, ils rêvaient une République dont la direction eût appartenu à leur classe, c'est-à-dire à la bourgeoisie instruite et riche.

Ils acceptaient le suffrage universel, rêvaient d'éclairer le peuple par l'école ; mais au fond ils avaient une défiance instinctive de la classe ouvrière, surtout de ce peuple de Paris toujours prêt, dans ses sections, dans ses clubs, à envoyer des délégations à la barre de l'Assemblée des législateurs, à adresser des sommations brutales à l'Assemblée des représentants du peuple.

Les massacres de septembre avaient achevé de leur faire prendre en horreur la démocratie, surtout la démocratie parisienne. Ils exploitaient perfidement ces horreurs qui étaient le crime d'une poignée de patriotes affolés, contre la

démocratie tout entière, et contre ses chefs, Marat, Danton, Robespierre.

2° *Les Jacobins.* — L'autre parti était celui de la Montagne. Il n'avait que quelques représentants sur les bancs les plus élevés de la Législative ; il était en force à la Convention.

Les Jacobins, même quand ils appartiennent, par leur condition sociale ou par leur instruction, à la bourgeoisie, sont des démocrates d'instinct ; ils s'appuient sur le peuple, et ils l'aiment sincèrement, comme ils ont une défiance instinctive à l'égard des riches. A Paris, leur principal centre de ralliement était toujours le club des Jacobins auquel étaient affiliés les clubs des Jacobins de province.

Leurs principaux chefs étaient Marat, à qui ses violences de plume, dans l'*Ami du Peuple*, faisaient la réputation d'un fou furieux ; Robespierre, « l'incorruptible », austère et pondéré, mais haineux, vindicatif et d'esprit étroit ; Danton enfin, un puissant tribun aux idées claires, à l'esprit pratique, et au cœur exempt de fiel ; tous trois d'ailleurs dévoués au peuple jusqu'à la mort.

Les Jacobins, ni Robespierre, ni Danton, n'avaient pas, malgré leur défiance à l'égard des riches, de conception différente des Girondins sur la questions de propriété ; ils considéraient, comme eux, la propriété individuelle comme sacrée ; ils furent unanimes en août 1793 à voter la création du grand livre de la dette publique, c'est-à-dire à reconnaître toutes les dettes de l'ancien régime comme celles du régime nouveau et à les convertir toutes sans distinction en titres de rente perpétuelle ; mais ils estimaient que les riches doivent participer plus largement aux charges publiques que les autres citoyens et ils étaient prêts, s'il le fallait, à restreindre les droits des propriétaires pour le salut public.

Ils avaient des sympathies même pour les hommes du peuple qui réclamaient la loi agraire. Ce mot désignait, sous la Convention, de vagues projets contre les accapareurs de blés et de denrées de toutes sortes, contre les accapareurs de domaines nationaux. Dans l'esprit de quelques penseurs seulement, la loi agraire devait remédier à l'inégalité sociale

par une distribution à tous les non-propriétaires d'une petite propriété, prélevée sur ce qui restait des biens des nobles et des prêtres.

L'égalité politique conquise, l'inégalité sociale apparaissait à nu ; et les « sans-culottes » — c'est le sobriquet qu'on donnait aux sans-propriété — commençaient à répéter, après Rousseau, que dans une République il ne doit y avoir ni grandes fortunes, ni extrêmes misères ; Saint-Just voulait que l'on constituât un domaine public permanent dont des parcelles auraient été aliénées viagèrement au profit des sans-propriété. Hébert, le rédacteur grossier mais plein de verve du journal *le Père Duchêne*, était, dans la presse, l'interprète le plus fidèle de ces démocrates à tendances socialistes.

La supériorité du parti jacobin n'était pas seulement d'avoir pour lui les énergiques sans-culottes parisiens, toujours prêts à faire sentir aux députés girondins la force populaire : la grande faiblesse des Girondins, c'était les irrésolutions de leurs chefs, en face de chefs jacobins qui, eux, savaient ce qu'ils voulaient, et le voulaient avec persévérance.

Les chefs girondins étaient des hommes de sentiment ; les chefs jacobins étaient des hommes d'action, surtout Danton, le plus clairvoyant de tous.

3° *Jugement et exécution du roi.* — Le procès du roi mit en présence les deux fractions républicaines.

La Convention avait décidé qu'elle jugerait elle-même le roi ; le procès dura cinq mois, Louis XVI fut courageusement et éloquemment défendu par l'avocat Desèze. Mais sur la question de culpabilité, la Convention était unanime ; à ses yeux, le roi était coupable de conspiration contre les libertés publiques et d'attentat contre la sûreté de l'Etat.

Les Girondins, pris entre leur pitié pour le roi et la crainte de paraître royalistes, n'osèrent pas parler crânement en faveur d'un grand acte de clémence pour le roi déchu et vaincu ; ils se bornèrent, et encore sans ensemble, à parler d'abord contre la peine de mort, puis à demander la peine de mort avec sursis, puis l'appel au peuple.

Les Jacobins, dès le premier jour, avaient pris leur parti ; ils voulaient non un jugement, mais une mesure de salut public, « jeter aux rois en défi une tête de roi, » selon le mot de Danton, creuser pour toujours un fossé infranchissable entre la royauté et la nation.

La peine de mort fut prononcée par 384 voix contre 334 ; la veille de l'exécution, le conventionnel Lepelletier de Saint-Fargeau fut assassiné par un ex-garde du corps ; Louis XVI fut guillotiné le 21 janvier 1793 ; il monta sur l'échafaud avec une sérénité toute chrétienne.

Cette mort, méritée à coup sûr, mais inutile et impolitique, allait servir de prétexte à une terrible insurrection dans l'ouest de la France, et à une coalition générale de toute l'Europe contre la Révolution.

A quoi a servi le supplice de Louis XVI? Les premiers résultats furent la guerre avec l'Angleterre, l'Espagne, la Hollande, c'est-à-dire avec l'Europe entière, la Vendée soulevée et irréconcilable, la France en péril de mort ; la nécessité d'une énergie surhumaine, la Terreur suivie de l'épuisement de la Révolution, le royalisme renaissant, et déjà chez quelques-uns le despotisme acclamé au fond du cœur. Le roi, mort en France, renaissait à Coblentz, dans le camp des émigrés.....

Qu'est-ce donc que les révolutionnaires gagnèrent à cette mort ? Ils se donnèrent la joie de punir leurs anciens maîtres, dans la personne d'un seul ; comme presque toujours, le châtiment tomba sur le plus débonnaire..... Bientôt de ce supplice, il ne devait rester, chez une nation mobile, qu'une immense pitié pour la victime, et un reniement presque universel des justiciers.

Quinet.

3° *La chute de la Gironde.* — L'exécution de Louis XVI avait été une défaite pour les Girondins ; par ses terribles conséquences, elle entraîna leur chute.

Tous les gouvernements monarchiques étaient effrayés par la déclaration qu'avait faite le 15 décembre 1792 la Convention de tendre la main à tous les peuples qui se révolteraient ; l'armée de Dumouriez, après Valmy, au lieu de se tenir sur la défensive, avait pénétré en Belgique, culbuté à la baïonnette l'armée autrichienne formidablement retranchée sur les hauteurs de Jemmapes (6 novembre 1792)

et conquis la Belgique entière sur les Autrichiens ; de Belgique elle tendait la main à une poignée de révolutionnaires hollandais qui songeaient à soulever leur pays.

L'Angleterre, l'Espagne, la Hollande, le Piémont, profitèrent de la mort de Louis XVI pour rompre toute relation diplomatique avec la République. Celle-ci leur répondit en leur déclarant la guerre et en appelant sous les drapeaux 300.000 hommes qui furent fondus avec les troupes de ligne et les volontaires de 92, et qui reçurent comme eux le droit d'élire tous leurs gradés, sauf les généraux.

D'autre part, la réquisition de 300.000 hommes souleva les paysans vendéens et angevins, excités par leurs nobles et leurs prêtres réfractaires. Les Vendéens formèrent des armées royalistes et catholiques ; seules, les villes restèrent fidèles à la Révolution. Pendant que celle-ci faisait face à l'ennemi du dehors, la Vendée, comme dit Michelet, la poignardait dans le dos.

Et voici qu'en Dumouriez, le vainqueur de Valmy et de Jemmapes, se réveille l'intrigant d'ancien régime ; il parlemente avec les généraux autrichiens, leur parle de restaurer, avec l'aide de son armée, le trône de France au profit du duc d'Orléans, dont le fils, le futur roi Louis-Philippe, combattait sous ses ordres. La Convention, avertie de ces menées, envoie le ministre de la guerre et quelques commissaires à l'armée de Dumouriez ; le général factieux les livre aux Autrichiens ; mais son armée, indignée, refuse de le suivre contre la Convention. Honteux et déshonoré, le traître passe à l'ennemi avec le futur Louis-Philippe.

La trahison de Dumouriez, qui entraîna l'évacuation de la Belgique, fut un coup terrible pour la Gironde ; c'était elle qui l'avait patronné ; Dumouriez passait pour un Girondin. Avec une injustice cruelle, les Jacobins exploitèrent cette trahison contre la faction rivale.

Et celle-ci donnait prise au soupçon de royalisme par son opposition incessante à toutes les mesures de salut public préconisées par Danton. Celui-ci, comprenant qu'on ne pourrait faire face aux périls qui, de toutes parts, assaillaient la République que par des mesures énergiques et impitoya-

bles, avait fait voter en mars la création d'un tribunal révolutionnaire pour juger sans appel et sommairement les conspirateurs, et d'un Comité de Salut public de 9 membres pour exercer une sorte du dictature en vue de la défense nationale. A toutes ces mesures de salut public, les Girondins opposaient d'aigres récriminations contre Marat, Robespierre, Danton, contre les massacres de septembre, contre Paris, que l'un d'eux menaça d'une destruction totale si une atteinte était portée au droit souverain de la Convention et des députés de province. C'était le langage de Brunswick.

Ces menaces et ces résistances parurent des actes de trahison aux sans-culottes de Paris ; le 2 juin 1793, ils marchèrent en armes sur la Convention, obligèrent l'Assemblée à livrer les principaux chefs girondins, qui furent gardés à vue dans leur domicile : triste coup d'État qui, par l'exemple, devait en amener d'autres, en habituant le peuple au mépris de la représentation nationale.

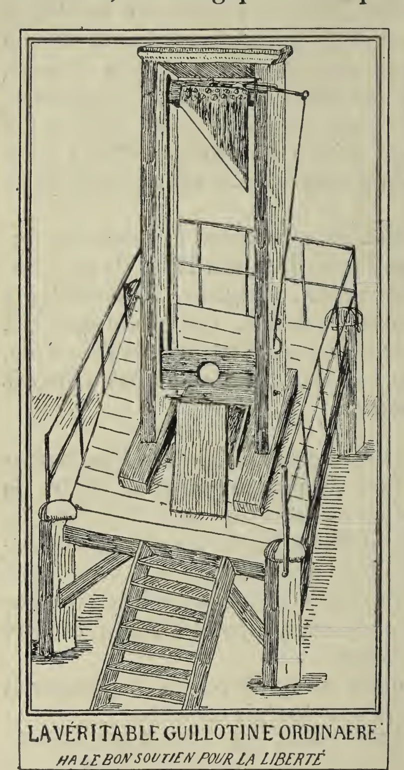
La dictature de la Montagne : le Comité de Salut public. — Le coup d'Etat du peuple parisien contre la Gironde aggrava la situation ; à toutes les autres difficultés, à l'invasion autrichienne dans le Nord, prussienne en Alsace, espagnole en Roussillon, à l'insurrection vendéenne dans l'Ouest vint s'ajouter l'insurrection girondine ou royaliste en Normandie, à Bordeaux, à Lyon ; Toulon fut livré aux Anglais par les royalistes.

La France révolutionnaire se raidit contre le danger et pour ne pas périr, déploya une énergie furieuse.

Le Comité de Salut public exerça une véritable dictature sur la France entière ; Robespierre, qui avait réussi à en éliminer Danton, en était l'âme ; Carnot y fut le grand organisateur des armées, et bientôt « l'organisateur de la victoire ».

Le Comité de Salut public fit décréter par la Convention la levée en masse : 1.200.000 hommes, armés et équipés à la hâte, rassemblés par le génie de Carnot en masses compactes, s'élancèrent au pas de charge, à la baïonnette, sur les royalistes, les Girondins et les étrangers.

L'armée vendéenne fut taillée en pièces au Mans ; Lyon et Toulon repris et cruellement châtiés ; les Autrichiens culbutés, la Belgique reconquise par les victoires de Jourdan et de l'armée de Sambre-et-Meuse à Wattignies (hiver 93) et à Fleurus (juin 94), la Hollande occupée (hiver 94) ; les Prussiens chassés de l'Alsace par Hoche et l'armée du Rhin, à la suite de la victoire de Wissembourg (décembre 93). A côté de chaque général en chef, des représentants en mission, délégués par la Convention, animaient les troupes, conduisaient les colonnes au feu, destituaient les généraux malheureux, qu'ils remplaçaient par de jeunes généraux, dévoués à la République, et décidés à vaincre ou à mourir pour elle.



D'après une estampe du musée Carnavalet.

Et pendant que les troupes se battaient, le tribunal révolutionnaire de Paris, les tribunaux révolutionnaires de province terrorisaient les suspects par des exécutions capitales, usant et abusant de la guillotine.

A Paris, Charlotte Corday, une jeune fille du parti de la Gironde qui assassina Marat, après elle, Marie-Antoinette, Mme Roland, qui avait exercé une grande influence politique sur son mari l'ancien ministre et sur plusieurs orateurs de

la Gironde, les chefs girondins arrêtés au 2 juin, une foule de prêtres, de nobles, d'anciens magistrats, furent conduits à l'échafaud, qu'ils affrontèrent les uns avec la résignation de martyrs chrétiens, les autres avec la sérénité de républicains philosophes.

En province, des représentants en mission appliquèrent, quelques-uns avec férocité, les procédés terroristes ; l'un Carrier, à Nantes, noyait dans la Loire des aristocrates entassés dans des navires à soupape dont le fond s'ouvrait ; d'autres faisaient fusiller en masse les prisonniers lyonnais ou toulonnais préalablement désarmés.

En même temps, on fabriquait une quantité énorme d'assignats ; ces assignats bien qu'on eut décrété leur cours forcé, se dépréciaient tous les jours ; dans les échanges ils perdaient les 3/4 de leur valeur, maintenant qu'il n'y avait plus assez de biens nationaux pour en garantir le remboursement ; les marchandises renchérissaient tous les jours ; le Comité de Salut public n'hésita pas. La loi du maximum fixa le prix de toutes les marchandises de première nécessité et des journées de travail ; la peine de mort frappa les accapareurs de denrées et ceux qui trafiquaient des assignats ; un emprunt forcé sur les riches leur enleva un peu de leur superflu pour soulager la misère du peuple ; un livre de la bienfaisance nationale fut institué qui assura un secours régulier à tous les vieillards et à tous les infirmes, à toutes les veuves et mères de famille chargées d'enfants.

Et tandis qu'elle assurait à tous la nourriture du corps, la Convention nationale s'occupait de donner à tous aussi la nourriture de l'esprit : elle élaborait, en pleine tempête, un plan d'enseignement public, gratuit, laïque et obligatoire, jetait les bases de l'Ecole polytechnique et d'autres grandes écoles.

Enfin une Constitution nouvelle, la Constitution de 93, fut promulguée, fondée sur le suffrage universel.

Le règne de la démocratie était arrivé ; il ne dura malheureusement que 18 mois.

La Montagne se décime ; le 9 thermidor. — Les

montagnards, victorieux, se divisèrent. Les hébertistes inquiétaient Danton par leur ardeur terroriste et leurs violences, Robespierre par la grossièreté de langage de leur journaliste attitré, Hébert, et par leur athéisme ; la Commune de Paris, qu'ils dominaient, avait fait fermer toutes les églises de Paris et célébrer en grande pompe la fête de la Raison.

En mars 94, avec la complicité des dantonistes, Robespierre fit exécuter Hébert et tous les chefs des « enragés ».

Ce fut ensuite le tour de Danton et de ses amis. Maintenant que la République était sauvée, Danton réclamait la fin de la Terreur. Robespierre, que le génie de Danton offusquait, le fit traduire pour crime de modérantisme devant le Tribunal révolutionnaire, qui l'envoya à l'échafaud avec les meilleurs de ses amis (avril 94).

Robespierre, appuyé au Comité de Salut public sur deux de ses admirateurs, Saint-Just et Couthon, au dehors sur le club des Jacobins, exerça alors pendant quelques mois une véritable dictature : nourri de la lecture de Rousseau, âme religieuse comme le grand écrivain, il profita de sa puissance pour organiser une religion d'Etat, la religion de l'Etre suprême ; la Terreur redoubla.

A la fin, il y eut, à la Convention, une explosion d'indignation parmi les débris des anciens partis girondin, dantoniste, hébertiste : le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), Robespierre fut renversé, décrété d'accusation et guillotiné.

Cette date ne marque pas seulement la chute de Robespierre; elle marque en même temps la fin de la République démocratique.

Jugement sur l'œuvre de la Convention. — La Convention a accompli une œuvre géante qui a passionné, en sens inverse, ses détracteurs et ses admirateurs.

Les uns condamnent son œuvre en bloc, œuvre de sang et de mort, selon eux. Sa politique de conquêtes trouve seule grâce devant leurs yeux.

Les autres admirent, en bloc aussi, toute son œuvre, pour son esprit de justice et de démocratie, pour la gloire mili-

taire dont elle couvrit la France ; toutes ses violences, ils les excusent par la raison d'État et les nécessités du salut public.

S'ils ont le devoir de défendre la mémoire de leurs pères de 93 contre les outrages et les calomnies, les républicains d'aujourd'hui auraient intérêt à ne pas jeter un voile sur leurs fautes, ne serait-ce que pour en éviter le retour à l'avenir. Sans méconnaître l'ardent esprit démocratique qui les inspira, ni les difficultés terribles avec lesquelles ils furent aux prises, ils ont le devoir de se rappeler que par les petites jalousies et les rivalités souvent mesquines de leurs chefs, par leur engouement monstrueux pour la guerre et la gloire militaire, par leurs procédés terroristes si en contradiction avec l'esprit républicain, ils ont préparé la chute de la République, et retardé son avènement définitif de près d'un siècle.



La bourgeoisie satisfaite, sa révolution accomplie, envoie à l'échafaud Babœuf, le père du socialisme moderne.

CHAPITRE III.

LA RÉPUBLIQUE BOURGEOISE ET LA RÉACTION THERMIDORIENNE

(9 THERMIDOR AN II. — 18 BRUMAIRE AN VIII)

La bourgeoisie révolutionnaire revient au pouvoir. — Du 9 thermidor an II (juillet 94) au 18 brumaire an VIII (nov. 99), la France fut gouvernée, comme sous la Constituante, par la bourgeoisie révolutionnaire. Mais tandis que sous la Constituante, à l'aurore de la Révolution, cette bourgeoisie était confiante, enthousiaste, éprise d'idéal, la bourgeoisie thermidorienne est une classe de bourgeois désabusés, démoralisés, sans idéal, n'ayant qu'une seule préoccupation : jouir de la vie et faire des affaires.

Des fortunes nombreuses s'étaient édifiées, en quelques

années, par des spéculations heureuses sur les assignats. les biens nationaux, les denrées de première nécessité : tous ceux qui avaient profité de la Révolution se serrèrent, après le 9 thermidor, derrière ce qui restait de conventionnels hostiles à la démocratie terroriste. Des girondins qui s'étaient cachés après le coup d'État du 2 juin et qui avaient échappé à la guillotine, rentrèrent à la Convention et formèrent avec tous les modérés de l'Assemblée, qui osèrent enfin montrer leurs véritables opinions, une majorité décidée à écarter le peuple des affaires publiques.

D'ailleurs, on n'avait plus besoin du peuple maintenant ; la République n'était-elle pas victorieuse sur toutes ses frontières ? Ne venait-elle pas d'imposer, au printemps de 95, la paix de Bâle au roi de Prusse qui lui reconnaissait la possession de la rive gauche du Rhin, et au roi d'Espagne, qui lui concédait la partie espagnole de l'île de Saint-Domingue, aux Antilles ?

La réaction thermidorienne fut la revanche de la bourgeoisie républicaine sur la démocratie.

Dès la fin de la Convention, la majorité thermidorienne de la grande Assemblée vota une Constitution, celle de l'an III, par laquelle elle espérait prolonger sa domination : cette Constitution, comme celle de 91, enlevait le droit de vote à tous les pauvres : pour voter dans les assemblées primaires, il fallait payer une contribution directe. Ces électeurs du premier degré nommaient des électeurs du second degré, qui eux-mêmes nommaient les députés. Or, pour être électeurs du second degré, il fallait justifier d'une véritable aisance.

Le pouvoir législatif était confié à deux Chambres : le Conseil des Cinq Cents et le Conseil des Anciens, renouvelables chaque année par tiers ; le pouvoir exécutif devait appartenir à un directoire de 5 membres, renouvelable chaque année par cinquième. Et pour être sûr de conserver le pouvoir, le parti thermidorien, avant que la Convention se séparât à la fin de 1795, eut soin de décréter que les deux tiers des deux Conseils seraient choisis au sein de la Convention. Les 5 premiers directeurs appartinrent au même parti.

Le peuple désarmé et comprimé. — Le peuple, surtout celui de Paris, voulut soutenir les débris de la Montagne restés fidèles à la démocratie ; l'agitation recommença dans les clubs. Les thermidoriens les firent fermer : le club des Jacobins lui-même disparut. Plusieurs chefs terroristes furent guillotinés.

En même temps, le retrait de la loi du maximum faisait renchérir subitement toutes les denrées : pour se les procurer, la classe ouvrière n'avait en main que des assignats de plus en plus dépréciés : quand le cours forcé cessa, un assignat de cent francs finit par ne plus valoir que quelques centimes.

De riches marchands, spéculant sur la misère publique, accaparaient les denrées pour les revendre à des prix exorbitants. A côté de la misère du peuple, les riches, maintenant que la Terreur avait pris fin, étalaient une opulence insolente ; ce n'étaient que fêtes et bals splendides.

Exaspéré et affamé, à deux reprises, en avril (germinal) 1795 et en mai (prairial), le peuple des faubourgs envahit la Convention. Il réclamait : « Du pain et la Constitution de 93 ! » Cette fois, les deux insurrections populaires furent cruellement réprimées : on guillotina quelques chefs montagnards ; on fusilla bon nombre d'insurgés et on désarma tous les quartiers ouvriers.

L'effervescence reprit dans les milieux populaires, sous l'influence d'un jeune journaliste, Babœuf, qu'on peut considérer comme le père du socialisme français. Le premier en France, avec netteté, il osa attaquer le principe même de la propriété individuelle, que tous les hommes de la Révolution, jusque-là, avaient considéré comme sacré.

Pour Babœuf, la Révolution a échoué puisqu'elle a abouti à la formation de deux classes : l'une riche et opulente, l'autre pauvre et misérable ; la richesse des uns est faite de la misère des autres ; la supériorité des talents elle-même ne doit pas donner le droit à un homme de se procurer des richesses exorbitantes, au détriment de ses concitoyens plus mal doués ; la République n'existera réellement que lorsqu'on aura supprimé l'inégalité des fortunes.

Pour y arriver, il ne s'agit point de demander le partage des biens, comme l'avaient proposé quelques révolutionnaires. Au lendemain de la loi agraire, l'inégalité sociale reparaîtrait. Le seul remède, c'est de donner à la communauté, c'est-à-dire à l'État, les terres et tous les moyens de production : l'Etat organiserait le travail, et répartirait avec égalité les produits ; il se chargerait de donner à tous les enfants une éducation commune, aux infirmes et aux vieillards une large assistance.

Accusé de conspirer contre le Directoire, en 96, Babœuf fut exécuté l'année suivante.

Un an après sa mort, au renouvellement partiel des deux Chambres, les démocrates eurent la majorité ; le Directoire cassa les élections (22 floréal an VI).

La voie légale était fermée au parti démocratique pour arriver au pouvoir : les moyens révolutionnaires lui avaient été enlevés ; il n'avait plus ni clubs, ni armes, ni chefs. Il n'était plus dangereux.

Écrasement des royalistes. — La bourgeoisie thermidorienne traita de la même façon les royalistes.

Après le 9 thermidor, en proclamant la fin du régime de la Terreur, elle avait cru pouvoir rapporter les décrets contre les nobles et les prêtres réfractaires ; tous les cultes furent libres, mais aucun d'eux ne fut entretenu par l'État ; il y eut deux églises catholiques, l'une constitutionnelle, l'autre réfractaire, toutes deux entretenues par leurs fidèles. La France vécut plusieurs années sous le régime de la séparation de l'Église et de l'État.

Les royalistes relevèrent la tête à l'instigation des nobles et des prêtres.

En Provence et dans tout le Midi, des bandes qui arboraient la cocarde blanche se formèrent dès la chute de Robespierre, égorgeant les républicains, pillant leurs biens : ce fut la Terreur blanche. Les thermidoriens l'écrasèrent.

En Bretagne, à l'instigation des prêtres, une insurrection paysanne éclata : la chouannerie. Une flotte anglaise vint débarquer trois régiments d'émigrés à Quiberon. Le géné-

ral Hoche les fit prisonniers et, sur l'ordre de la Convention, les fit fusiller comme traîtres (95).

A Paris même, dans les derniers jours de la Convention, des bandes royalistes osèrent marcher sur l'Assemblée ; c'est l'insurrection du 18 vendémiaire an IV ; elle fut réprimée à coups de canon.

Deux ans après (1797), sous le Directoire, aux élections partielles, les royalistes eurent la majorité ; leur chef, le général Pichegru, entra en relation avec le prétendant, frère de Louis XVI. Le Directoire cassa les élections (18 fructidor an V) : un grand nombre de prêtres et d'émigrés furent déportés. Le parti royaliste n'osa plus bouger. La restauration de la royauté inquiétait trop d'intérêts, elle menaçait trop directement tous les acquéreurs de biens nationaux, tous les anciens fonctionnaires de la République, pour avoir sitôt quelque chance de succès.

Le danger pour la bourgeoisie thermidorienne allait venir d'ailleurs : de l'armée et des chefs militaires.

Les premières campagnes de Bonaparte. — Sous la Convention, les soldats de la République étaient d'ardents républicains, qui, en même temps que le territoire national, défendaient leurs croyances politiques et l'œuvre de la Révolution ; ils avaient à leur tête des chefs dignes d'eux ; Marceau et Hoche sont deux belles figures de soldats républicains, soumis à la loi. Hoche était en même temps un grand homme de guerre ; malheureusement pour la République, il mourut en 1796, à 29 ans, à la tête de l'armée du Rhin.

Sous le Directoire, les soldats de la République se transformèrent insensiblement et à leur insu en soldats de métier, entièrement dans la main de leurs chefs. Ils prennent goût à la guerre, pour les profits qu'elle rapporte : avancement et butin. C'est l'armée d'Italie qui se laissa contaminer la première par ce nouvel esprit.

Le gouvernement autrichien, qui n'avait pas traité à Bâle, en même temps que la Prusse, possédait une grande province italienne : la Lombardie. En 1796, le Directoire confia le commandement de l'armée d'Italie à un jeune offi-

cier d'origine corse, Napoléon Bonaparte, qui se révéla de suite un grand capitaine. Vainqueur à Arcole et à Rivoli de deux armées autrichiennes, il imposa à l'Autriche la paix de Campo-Formio (1797). Sans tenir compte des ordres du Directoire, il donna à l'Autriche le territoire de la République de Venise, État indépendant dont il n'avait pas le droit de disposer, en compensation de la Lombardie qu'il lui enlevait pour en faire une république italienne sous le protectorat de la France. En outre, l'Autriche reconnaissait, comme la Prusse l'avait fait au traité de Bâle, l'annexion par la France de la Belgique et de toute la rive gauche du Rhin.

Le Directoire n'osa pas protester contre l'acte d'indiscipline du général victorieux ; il savait que Bonaparte était l'idole de ses troupes ; il les avait trouvées en guenilles ; il les avait habillées, nourries, aux dépens des Italiens, il avait toléré leurs actes de pillage. Le Directoire eut peur de mécontenter l'armée en le frappant.

L'Angleterre restait seule en armes. Bonaparte proposa d'aller conquérir l'Égypte, qui appartenait à un allié de la France, le sultan de Constantinople. De là, il espérait pouvoir se mettre en rapport avec quelques princes hindous insurgés contre les Anglais et soulever l'Hindoustan contre l'Angleterre. L'ambitieux général rêvait surtout d'éblouir ses contemporains par de nouveaux exploits en Orient.

Il partit, emmenant aussi avec lui des savants pour étudier les monuments de la vieille Égypte. L'armée entra au Caire, après une bataille livrée en vue des Pyramides (1798) ; mais la flotte anglaise détruisit près d'Alexandrie, à Aboukir, la flotte qui l'avait débarquée en Égypte, et l'armée française se trouva prisonnière dans sa conquête.

Le gouvernement anglais en profita pour pousser le gouvernement autrichien à prendre sa revanche ; le tsar de Russie entra dans la coalition. Le général russe Souvarof chassa les troupes françaises d'Italie.

A cette nouvelle, Bonaparte s'embarqua, abandonnant son armée, et rentra en France, où déjà l'invasion était repoussée; le général Masséna avait, en effet, remporté une victoire éclatante à Zurich.

Le coup d'État du 18 brumaire (novembre 1799). — Bonaparte, en rentrant en France, jouissait d'une popularité immense : l'expédition d'Égypte n'avait fait que grandir sa renommée.

Au contraire, le Directoire était impopulaire ; les royalistes et les démocrates qu'il avait frappés le détestaient. Un plus grand nombre, des modérés sans opinion politique bien arrêtée, de paisibles acquéreurs de biens nationaux, déploraient la prolongation de la guerre, l'insécurité du lendemain : un moment, jusqu'à la victoire de Masséna à Zurich, on avait pu craindre de nouveau l'invasion étrangère ; le Directoire avec ses coups d'État continuels ne leur inspirait aucune confiance.

Tous les yeux se tournaient vers le vainqueur d'Arcole, de Rivoli, vers le conquérant de l'Égypte.

Lui, cachant l'ambition qui le dévorait, ne décourageait aucun espoir.

Aux gens paisibles, il promettait de mettre fin à ces guerres incessantes par d'éclatantes victoires, et de dissiper pour toujours les inquiétudes des acquéreurs de biens nationaux.

Aux soldats, il promettait de nouvelles batailles, de nouveaux lauriers, de nouveaux galons.

Aux démocrates, nombreux encore à l'armée et à Paris, il promettait le rétablissement du suffrage universel.

Aux prêtres et aux catholiques, il laissait entendre qu'il rétablirait l'unité dans l'Église catholique, et peut-être le budget des cultes.

Sa maison était ouverte aux intrigants de tous les partis.

Avec la complicité de trois des cinq directeurs et de plusieurs députés, il prépara un coup d'État. Le 18 brumaire an VIII (nov. 99), sous prétexte d'une conspiration jacobine, les deux Chambres furent transférées à Saint-Cloud, hors Paris, et confiées à la garde du général Bonaparte. Le lendemain, le général envahit le Conseil des Cinq-Cents avec ses soldats : un roulement de tambours couvrit les protestations de la majorité thermidorienne ; les députés furent dispersés. Les députés complices se réunirent à part et confièrent le pouvoir

exécutif à trois consuls, dont l'un, Bonaparte, avec le titre de premier consul, eut tous les pouvoirs d'un dictateur.

En apparence, la République subsistait encore ; en réalité, la France avait un maître. Elle était revenue à la monarchie, et à la plus brutale des monarchies, le despotisme militaire.



La signature du Concordat (1801) par Bonaparte et le légat du Pape : le Concordat fait des prêtres un corps de fonctionnaires payés par l'Etat.

CHAPITRE IV

LE RÉGIME NAPOLÉONIEN A L'INTÉRIEUR

La monarchie rétablie. — Entre le Consulat (1799-1804) et l'Empire (1804-1815), il n'y a qu'une différence d'étiquette et de décor : Consulat et Empire, c'est le même régime, le gouvernement personnel de Napoléon Bonaparte, un homme doué d'un cerveau merveilleusement organisé aussi bien pour la guerre que pour l'administration, à qui il n'a manqué que le sens moral et des sentiments d'humanité pour mériter l'admiration des hommes.

La Constitution de l'an VIII, élaborée par Bonaparte et ses complices, fut promulguée quelques semaines après le coup d'Etat. Elle donnait tout le pouvoir exécutif, le droit de faire la guerre et de conclure la paix, celui de nommer

les fonctionnaires et les députés à Bonaparte, nommé premier consul. Le premier consul recevait, en outre, la meilleure part du pouvoir législatif, puisque la Constitution réservait à lui seul le droit de proposer les lois.

Pour sauver les apparences et avoir l'air de respecter la souveraineté populaire, on procéda à un vote populaire, ou plébiscite, pour permettre au peuple de se prononcer sur la nouvelle Constitution : tous les citoyens eurent le droit de voter ; mais on vota à registre ouvert. Ce procédé, qui obligeait tous les électeurs dépendants à voter pour le gouvernement, explique, autant que la popularité réelle de Bonaparte, le résultat du plébiscite : quinze cents non contre 3 millions de oui.

Dans le même but, on laissa subsister, à côté du premier consul, deux autres consuls, qui n'avaient qu'un titre honorifique ; on fit nommer par le peuple des listes de notables sur lesquels le chef de l'État dut choisir les juges, les députés et les administrateurs ; mais ces listes comprenaient assez de noms pour que le premier consul n'eût que l'embarras du choix et n'appelât à l'une de ces fonctions importantes que ses créatures.

Enfin, il y eut quatre assemblées auprès de Bonaparte : un Conseil d'Etat, qui préparait les projets de loi du premier consul ; un Tribunat (supprimé en 1806), qui les discutait, mais sans rien décider ; un Corps législatif qui ne les discutait pas, mais votait en silence, véritable assemblée de muets à qui la langue ne fut déliée que quand on supprima le Tribunat ; enfin un Sénat qui était censé être le gardien de la constitution.

Mais comme tous les membres de ces assemblées devaient leur nomination à Bonaparte, ils n'avaient guère qu'à sanctionner les projets de lois du maître. Un simple vote du Sénat, ou sénatus-consulte, finit d'ailleurs par remplacer, dans bien des cas, cette filière longue et compliquée.

En 1804 la popularité du premier consul n'ayant fait que grandir à la suite de ses premiers actes de gouvernement, il se fit offrir par son Sénat le titre d'empereur héréditaire. Un

seul membre du Tribunat osa protester : le républicain Lazare Carnot, que Bonaparte n'avait pas cru pouvoir écarter de cette assemblée, au lendemain du 18 brumaire.

En même temps que l'étiquette républicaine disparaissait, le chef de l'État reconstituait autour de lui tout le décor de la vieille monarchie : il y eut une cour, des hauts dignitaires et des grands officiers civils et militaires : maréchaux, grand aumônier, grand chambellan, grand écuyer, grand maître des cérémonies, tous pourvus de riches dotations. En 1807, il créa même une noblesse impériale héréditaire pour les hauts fonctionnaires : il y en eut qui furent comtes, d'autres barons. A la tête de toute cette noblesse se trouvaient les princes du sang, frères et sœurs de l'empereur.

En somme, une monarchie de droit populaire avait remplacé l'ancienne monarchie de droit divin ; mais, comme avant 89, le sort de la nation était aux mains d'un maître. De ce côté, la Révolution avait échoué.

Ce que Napoléon a maintenu des conquêtes de la Révolution. — Mais il était au-dessus de la puissance de Napoléon — et il n'était d'ailleurs nullement dans ses intentions — de rétablir intégralement l'ancien régime.

Il y avait entre l'ancien régime et la nouvelle société un fleuve de sang et des amas de ruines au delà desquels nul ne pouvait songer à faire reculer la génération qui avait fait 89 et 93.

Aussi, la plupart des grandes réformes sociales de la Révolution furent-elles maintenues.

Les ventes des biens nationaux furent déclarées irrévocables.

La société eut pour base : l'égalité devant la justice et devant l'impôt, le droit pour tous les citoyens d'arriver à toutes les fonctions publiques, la liberté des cultes pour toutes les religions et la liberté de conscience pour tous les hommes, la liberté du travail, et la libre concurrence. Toutefois l'esclavage que la convention avait aboli fut rétabli dans les colonies.

Toutes ces conquêtes, Napoléon les a consacrées ; mais c'est à la Révolution que nous les devons.

Institutions du Consulat et de l'Empire; le nouveau régime administratif. — Napoléon conserva la division en départements, en arrondissements (anciens districts) et en communes, opérée par la Constituante ; mais, tandis que ces différentes circonscriptions étaient administrées sous le régime de la Constitution de 1791 par des corps élus, que ne contrôlait aucun représentant du gouvernement central, Napoléon donna l'administration des départements à des préfets, celle des arrondissements à des sous-préfets, celle des communes à des maires nommés par lui. Ces fonctionnaires étaient tous assistés de conseils (Conseils général, d'arrondissement, municipal) choisis par lui sur la liste des notables, mais qui n'avaient aucun pouvoir réel. Les communes furent toutes placées sous la tutelle du préfet, c'est-à-dire du gouvernement central : dans le nouveau régime, les préfets, chefs de toute l'administration locale, tiennent la place des intendants de l'ancienne monarchie.

Les autres grands organes administratifs institués par la Constituante et la Convention furent remaniés dans le même sens.

Dans l'ordre judiciaire, on conserva un juge de paix par canton, un tribunal de 1re instance, civil et correctionnel à la fois, par arrondissement, une cour d'assises avec un jury par département, et la cour de cassation ; on compléta cette organisation par la création de cours d'appel. Mais la grande innovation fut de substituer, pour le recrutement des magistrats, à l'élection par le peuple, la nomination par le chef de l'Etat ; pour leur donner des garanties d'indépendance, on les déclara juges inamovibles. Quant aux magistrats du ministère public ou parquet, ils furent non seulement nommés par le gouvernement, mais révocables par lui.

L'Université, à qui on donna le monopole de l'enseignement, fut chargée de préparer dans les lycées de bons fonctionnaires et de bons serviteurs du gouvernement ; quant au peuple, on jugea inutile ou peut-être dangereux de l'in-

struire : aussi l'enseignement primaire fut-il aussi négligé qu'avant 1789.

Par le Concordat de 1801, Napoléon espéra trouver dans le clergé un autre corps de fonctionnaires aussi utiles que les gendarmes pour le maintien de l'esprit de soumission et d'obéissance parmi les masses.

Le concordat et les articles organiques. — Au début de son gouvernement, il n'y avait en France aucune religion salariée par l'Etat; pasteurs protestants, rabbins israélites, clergé catholique papiste, clergé catholique constitutionnel, vivaient des subventions de leurs ouailles.

Le pape voyait avec angoisse la scission du clergé français se perpétuer, et il redoutait que, privé de ses anciens revenus, privé du traitement même que la Constituante lui avait alloué en compensation de la perte de ses biens, l'Eglise de France ne tombât dans le dénûment et l'impuissance.

D'autre part, le premier consul, surtout au début du Consulat, avait besoin du pape. Sans avoir lui-même aucun principe religieux, Napoléon savait qu'une partie de la population était attachée à l'Eglise romaine : c'était une fraction du pays qu'il tenait à se concilier. surtout au début de son consulat, à une époque où il rêvait déjà, comme le lui disait Lafayette, « de se faire casser la petite fiole d'huile sainte sur la tête ». Le clergé catholique, par le caractère de son enseignement, lui semblait d'ailleurs excellent comme « gendarmerie sacrée », suivant son expression.

Le pape et Bonaparte, ayant besoin l'un de l'autre, ne tardèrent pas à s'entendre. Par une convention appelée le Concordat (1801) le régime de la séparation des Eglises et de l'Etat, qui durait depuis la Convention. fut aboli ; le clergé constitutionnel dut rentrer dans le giron de l'Eglise romaine, et un traitement fut accordé par l'Etat aux évêques et aux curés de canton.

En échange de ces concessions, le pape se résignait à la vente des biens ecclésiastiques, et reconnaissait au gouvernement le droit de nommer les évêques, qui nommaient eux-mêmes les curés.

Le Concordat fut complété par les Articles organiques, contre lesquels le pape protesta : ce qui ne l'empêcha pas de venir à Notre-Dame sacrer Napoléon empereur.

Par les Articles organiques, l'Etat prend des précautions contre le pouvoir ecclésiastique : aucun concile ne pouvait être réuni en France, aucune bulle pontificale publiée sans l'autorisation du gouvernement ; l'enseignement des séminaires, comme celui du catéchisme, ne devait contenir rien de contraire à la loi, ni d'hostile au gouvernement.

On peut lire dans le Catéchisme de l'Empire : « Nous devons

en particulier à l'empereur l'amour, le respect, l'obéissance, la fidélité, le service militaire, les tributs ordonnés pour la défense de l'Empire et de son trône..... Honorer et servir notre empereur est donc honorer et servir Dieu lui-même... Ceux qui manqueraient à leurs devoirs envers notre empereur se rendraient dignes de la damnation éternelle. »

Magistrats et gendarmes, professeurs et prêtres étaient chargés, à des titres divers, et par des moyens appropriés, de dresser la nation à l'obéissance.

La conscription, qui fut maintenue, donna à l'État un nombre considérable de soldats ; quant à l'argent, il rentra dans les caisses publiques en abondance par les impôts directs qu'avait établis la Convention et par les impôts indirects de consommation supprimés par la Révolution, mais rétablis par l'empereur. L'administration des contributions directes, avec ses percepteurs par chaque groupe de communes, ses receveurs particuliers au chef-lieu de l'arrondissement, un trésorier payeur général au chef-lieu du département, assura la rentrée régulière des quatre contributions directes (foncière, personnelle et mobilière, portes et fenêtres, patentes), tandis que celle des droits réunis, avec son armée d'employés de régie, ses « rats-de-caves » vite aussi impopulaires que les gabelous de l'ancien régime, surveilla la circulation et la vente des boissons, pour empêcher les contribuables d'échapper aux plus lourds des impôts indirects.

Afin de stimuler le zèle des fonctionnaires de tous ordres, Napoléon, qui disposait déjà de l'avancement, créa un nouveau stimulant : la Légion d'honneur, destinée à récompenser les services civils et militaires, et la fidélité au gouvernement.

La centralisation administrative. — Sous l'ancien régime, jamais l'État n'avait eu à son service une machine administrative aussi simple et aussi perfectionnée pour assurer les services publics, faire régner partout l'ordre, extraire à si peu de frais et avec si peu de douleur de la masse des contribuables autant d'argent ou de soldats. L'administration de l'ancien régime avait déjà centralisé aux mains du roi des pouvoirs exorbitants ; l'organisation administrative créée par Napoléon continue et achève l'œuvre du despo-

tisme royal; c'est le triomphe du fonctionnarisme et de la centralisation administrative.

La nouvelle classe dirigeante: la bourgeoisie. — La Constitution politique donnée à la France par Napoléon pourra passer: l'organisation sociale et administrative restera jusqu'à nos jours à peu près telle qu'il l'a faite. Cette refonte de la société et de l'administration n'est pas uniquement l'œuvre de Napoléon ; elle porte l'empreinte de ses collaborateurs, les conseillers d'État qui l'ont aidé dans son œuvre de réorganisation sociale.

Or, parmi ces conseillers, il n'y a ni un ouvrier, ni un paysan. Tous appartiennent à cette classe bourgeoise qui, par ses lumières, ses richesses, son énergie, a amené la Révolution et a su diriger le mouvement révolutionnaire dans un sens toujours conforme à son intérêt de classe. Aussi la société qu'ils ont formée de concert avec Bonaparte, un homme de leur classe, tout en étant moins aristocratique que celle d'avant 1789, renferme-t-elle encore une classe dirigeante et privilégiée ; et cette classe c'est la bourgeoisie, dans laquelle on peut comprendre tous ceux qui ont assez d'argent pour se payer une instruction secondaire et ne pas travailler manuellement.

A tous ceux qui se sont donné la peine de naître dans une de ces familles bourgeoises est réservé le monopole de l'instruction qui permet d'aspirer à presque toutes les fonctions ; à eux toutes les professions dites libérales, les charges d'avoué, de notaire, d'huissier, restées vénales, comme avant la Révolution ; les places de magistrats qui ne s'acquièrent qu'après des études coûteuses ; à eux, dans l'industrie, le commerce et l'agriculture, le travail de direction ou de surveillance, qui flatte la vanité, attire la considération, permet les loisirs, et procure parfois le luxe et la richesse, toujours le confortable et le bien-être que les progrès de la science et ses applications offrent si largement à tous ceux qui possèdent; à eux aussi parfois le droit de vivre de leurs rentes, de père en fils sans travailler et sans diminuer leurs capitaux parce que leur argent est placé dans des entreprises qui rapportent. A eux encore, avec les jouissances matérielles,

les jouissances intellectuelles, celle des arts et de la littérature ; à eux enfin les belles relations qui permettent, s'ils se sont mis dans un mauvais cas, d'éviter les rigueurs de la loi, et l'influence qui leur permet d'échapper, en totalité ou en partie, au service militaire personnel (dès Napoléon, les riches pouvaient acheter un remplaçant).

Au peuple, à la masse des petits employés subalternes, des petits commerçants sans avance, des paysans sans capitaux, des ouvriers et ouvrières sans autres richesses que leurs bras, ou des domestiques des deux sexes, l'ignorance, les travaux pénibles ou rebutants, les métiers dangereux ou malsains, les besognes qui dégoûtent du travail et poussent les hommes à l'ivrognerie et les femmes plus bas encore dans la honte, à eux les salaires de famine ou les bénéfices dérisoires, l'insécurité du lendemain, les rigueurs de la loi à la moindre faute, et si la maladie, la vieillesse ou le chômage arrivent, les privations et la misère, avec, pour les femmes surtout, son cortège de tristesses et de hontes.

Tous les hommes sont égaux, proclame la loi, ils ont tous le droit d'aspirer à toutes les fonctions ; ils sont libres de se livrer à n'importe quel travail. La Révolution a supprimé toutes les entraves à la liberté. — Sans doute. Mais la libre concurrence, en se déchaînant, devient vite une mêlée sociale, mêlée inégale, où les uns combattent armés jusqu'aux dents, riches d'argent et d'instruction, et les autres descendent dans l'arène, sans armes, ignorants et dénués de tout.

A force de travail, d'économie, d'intelligence, ou à force d'intrigues et de malhonnêteté, il n'est pas impossible à un homme du peuple de monter dans la classe supérieure ou d'y pousser ses enfants ; mais sous le nouveau régime le gros de la classe ouvrière reste condamné à la gêne et à l'ignorance de père en fils.

La disparition du clergé et de la noblesse en tant qu'ordres privilégiés, l'émigration de l'ancienne aristocratie qui a perdu la meilleure part de ses biens, la déchéance du clergé privé de ses biens-fonds, de ses dîmes, de ses congrégations, du

monopole de l'enseignement et réduit à n'être plus qu'un corps de fonctionnaires, assurent désormais à la bourgeoisie le premier rang dans la société : avec la reprise des affaires amenée par la fin des troubles intérieurs, et facilitée par la disparition des douanes et de toutes les anciennes entraves, commence le règne de l'argent et de la bourgeoisie capitaliste. La fondation de la Banque de France en 1800, par un comité de banquiers qui reçurent le privilège de se servir du crédit de l'État pour émettre des billets de Banque et faire de fructueuses opérations de crédit, marque le début de ce règne, qui devait révolutionner la science, le commerce, l'industrie et l'agriculture.

Le despotisme de Napoléon. — Le gouvernement de Napoléon est une nouvelle preuve du danger qu'il y a pour une nation à s'abandonner à un homme. La monarchie napoléonienne, malgré les promesses formelles de Napoléon, versa dès les premiers jours dans le despotisme.

La liberté individuelle fut supprimée. En 1800, on essaya d'assassiner Bonaparte au moyen d'une « machine infernale », une voiture remplie de poudre qui éclata sur son passage. Aussitôt, il accusa les républicains ; 150 d'entre eux furent déportés à Cayenne, où il les laissa, même quand, quelque temps après, on eut découvert et exécuté les auteurs du complot qui étaient des royalistes avérés.

Pour terroriser le parti royaliste, il fit saisir sur un territoire allemand un prince de la famille royale, le duc d'Enghien ; un conseil de guerre, sans le laisser se défendre, le condamna à mort par ordre ; le duc d'Enghien fut fusillé.

D'ailleurs, à plusieurs reprises, il fit emprisonner des citoyens sans jugement, ou après des simulacres de jugement.

La liberté de la presse ne fut pas davantage respectée : tous les livres, tous les journaux furent soumis au visa du gouvernement : c'est ce qu'on appelait la censure. Les deux plus grands écrivains de l'époque, Mme de Staël et Chateaubriand, durent s'exiler ; à Paris, l'empereur réduisit peu à

peu les journaux au nombre de 4 ; et encore il en nommait les rédacteurs, y faisait rédiger des articles à sa louange, et à l'occasion y faisait insérer de fausses nouvelles ; même les lettres privées étaient ouvertes dans le bureau de police, le cabinet noir ; elles pouvaient valoir à leurs auteurs des disgrâces ou la prison.

Par cette tyrannie, il froissait les aspirations libérales de la bourgeoisie instruite.

Par sa brutalité à l'égard du pape qu'il fit enlever de Rome et transporter en France, parce qu'il désapprouvait la politique extérieure de l'empereur, il blessa les consciences des catholiques.

Les charges militaires, de plus en plus écrasantes, firent le reste.

Par son despotisme, l'Empire était devenu, sauf auprès des militaires professionnels, très impopulaire, quand il s'écroula sous l'invasion.

Napoléon le sentait bien : « Savez-vous ce qu'on dira quand je n'y serai plus ? disait-il un jour à une dame de la cour... Eh bien ! on dira : Ouf ! »

Le gouvernement intérieur de Napoléon jugé par ses admirateurs et ses adversaires. — L'œuvre intérieure de Napoléon a pour admirateurs tous ceux qui aiment les gouvernements forts. Ils considèrent le 18 brumaire comme un coup d'Etat bienfaisant, désiré par la grande masse de la nation, nécessaire pour sauver la France de la guerre civile, du désordre et de l'insécurité. A leurs yeux, Napoléon a le mérite non seulement d'avoir conservé les principales conquêtes de la Révolution, mais encore d'avoir donné à la France une administration qui doit être bonne puisque tous les gouvernements qui se sont succédé depuis l'ont conservée à peu près intacte, et d'avoir su en particulier subjuguer l'Eglise par le Concordat et la soumettre à la société laïque. Pour eux, à l'intérieur il a été le digne continuateur de la Révolution dont il a sauvé l'œuvre

Les amis de la liberté contestent que le 18 brumaire ait été justifié par le salut public ; en novembre 1799, grâce à la victoire de Masséna à Zurich, l'œuvre de la Révolution n'était nullement menacée ; la France était en train de faire le difficile apprentissage de la liberté politique ; nul doute qu'après quelques années de tâtonnements et une réforme de la constitution directoriale, elle n'en fût sortie à son honneur. Par la création d'une administration cen-

tralisée, qui ne laisse aux citoyens aucune liberté locale, aux différents groupes de population aucune autonomie, il a privé la France moderne d'institutions qui eussent été pour elle l'école de la liberté. Par le Concordat, il a préparé, sans s'en douter, le relèvement d'une Eglise foncièrement hostile à l'esprit moderne et qui allait redevenir un danger redoutable pour la société laïque ; aux yeux de tous les républicains enfin, il reste le symbole du despotisme brutal, et, loin de le considérer comme un bienfaiteur parce qu'il a conservé certaines conquêtes de la Révolution qu'il ne pouvait détruire, ils voient en lui l'homme qui, avec le concours de la bourgeoisie devenue subitement conservatrice, a retardé d'un siècle la marche de la France vers la liberté et vers la démocratie.



« Vive l'Empereur ! » (D'après le tableau de Vereschagin.)

CHAPITRE V

LE CONSULAT ET L'EMPIRE

LES GUERRES DE NAPOLÉON.

(1799-1815.)

La politique extérieure de Napoléon. — Sous le Consulat et l'Empire, la France fut toujours en guerre, excepté pendant quelques mois des années 1802 et 1803 ; et, sauf la première guerre, qui fut léguée à Napoléon par le Directoire, toutes ont eu pour principale cause le monstrueux orgueil de Napoléon.

Arrivé au pouvoir et à la gloire — ou à ce qu'on appelle de ce nom — par l'armée et par la guerre, une fois sur le trône, il conserva pour la guerre une vraie passion de joueur, doublée d'un désir d'étonner le monde et d'une soif dévorante de domination : il lui plaisait de tailler à coups d'épée dans l'Europe vaincue des royaumes pour ses frères et ses beaux-frères, il lui plaisait de dicter sa volonté à l'Europe.

Et le peuple français, idolâtre de cet homme, grisé par les fumées de la gloire militaire, par l'amour du panache, — jamais les costumes militaires ne furent si éblouissants de dorures et de passementerie, — grisé par l'amour du butin, des décorations, des galons, chaque soldat s'imaginant avoir dans sa giberne son bâton de maréchal de France, le peuple français, sur un signe du despote, « du petit caporal », comme disaient familièrement les soldats, se rua sur tous les peuples, jusqu'au jour où l'aigle impérial eut les deux ailes cassées. Pour avoir participé avec enthousiasme à cette œuvre de sang, le peuple français partage avec Napoléon la responsabilité de cette longue série d'attentats contre l'humanité.

Les guerres jusqu'à la paix de Tilsitt (1799-1807). — 1° *La campagne de 1800.* — Au 18 brumaire, la France était en guerre avec l'Angleterre et l'Autriche.

Les Anglais bloquaient les Français en Égypte ; et quand le général Kléber y eut été assassiné par un patriote musulman, ils obligèrent son successeur à capituler.

Les Autrichiens bloquaient le général Masséna et les débris de l'armée d'Italie à Gênes, secondés par une flotte anglaise. Masséna y fit une résistance héroïque et sauvage : la population génoise obligée, elle aussi, de subir les horreurs de la famine, fut décimée par les privations et les maladies. Des prisonniers autrichiens privés de nourriture, après avoir mangé le cuir de leurs souliers et de leur ceinturon, moururent de faim par centaines, sur les bateaux où on les avait parqués. Enfin, Masséna capitula, mais avec les honneurs de la guerre, emmenant son armée et ses canons en France.

Cette résistance désespérée avait permis à Napoléon d'exécuter un plan de campagne audacieux. Pendant qu'avec Moreau, une armée descendait sur Vienne par la vallée du Danube, et remportait une grande victoire à Hohenlinden (1800), lui-même traversait les Alpes par le col du Saint-Bernard, sur la neige, au prix de difficultés inouïes, arrivait inopinément sur les derrières de l'armée autri-

chienne qui avait pris Gênes, lui coupait la retraite et la battait à Marengo (1800). Le souverain autrichien dut faire la paix à Lunéville, et subir les mêmes conditions qu'à Campo-Formio, c'est-à-dire renoncer à la Lombardie. Toute l'Europe d'ailleurs était lasse de la guerre. L'Angleterre elle-même traita à Amiens (1802).

2° *Le camp de Boulogne.* — Cette paix eût pu être durable. La France s'étendait jusqu'au Rhin et aux Alpes ; et au delà de ses frontières, les républiques hollandaise, helvétique et lombarde, qu'elle protégeait, lui formaient une ceinture d'Etats alliés. Avec de la modération, malgré les rancunes des monarchies voisines, la France pouvait goûter enfin les bienfaits de la paix.

Mais Napoléon se mit à faire des conquêtes en pleine paix : il annexa le Piémont (1803) et intervint comme un maître dans les affaires intérieures de la Suisse. Alors les gouvernements anglais, autrichien et russe reprirent les armes. L'Angleterre entra seule en ligne au début. Napoléon concentra sur les côtes de la Manche « la Grande Armée » du camp de Boulogne, qui devait opérer une descente en Angleterre : une flotte de transports était prête ; il ne s'agissait plus que d'être maître de la mer, gardée par les flottes de guerre britanniques (1805) ; mais, l'Autriche et la Russie entrant alors en ligne, il dut renoncer à son projet ; d'ailleurs quand la flotte de guerre française osa affronter la flotte anglaise de l'amiral Nelson, elle fut complètement détruite à Trafalgar (1805).

3° *Nouvelle défaite de l'Autriche.* — L'armée autrichienne du général Mack protégeait en Bavière la route du Danube qui mène à Vienne : la Grande Armée, faisant un long détour par la vallée du Mein, arriva sur ses derrières, et obligea 40.000 Autrichiens à capituler à Ulm (1805).

La route de Vienne était libre ; Napoléon y entra, puis s'avança vers le nord à la rencontre de la principale armée austro-russe, refoulant devant lui un corps ennemi qui se fit hacher à Hollabrunn. Cette ville, incendiée par les bombes, n'avait plus une seule maison debout.

Les horreurs de la guerre. — Les blessés s'étaient réfugiés, pendant le combat, dans les habitations où l'incendie les avait bientôt atteints. Tout ce qui pouvait encore marcher s'était enfui à l'approche de ce nouveau danger ; mais les estropiés, ainsi que les hommes gravement frappés, avaient été brûlés vifs sous les décombres !... Beaucoup avaient cherché à fuir l'incendie en rampant sur la terre, mais le feu les avait poursuivis dans les rues, où l'on voyait des milliers de ces malheureux à demi calcinés et dont plusieurs respiraient encore !...

(Extrait des Mémoires du général Marbot.)

La principale armée austro-russe fut enfin écrasée à Austerlitz (1805).

L'Autriche dut signer la paix de Presbourg, qui lui enlevait la Vénétie et ses provinces de l'Adriatique ; l'empire d'Allemagne fut détruit : les États qui le composaient reprirent leur existence séparée. L'archiduc d'Autriche, jadis empereur électif d'Allemagne, prit le titre d'empereur d'Autriche.

4° *La défaite de la Prusse.* — Les conquêtes continuèrent; le beau-fils de l'empereur, Eugène de Beauharnais, était déjà roi d'Italie (Italie du Nord) ; Napoléon donna à son frère Joseph le royaume de Hollande.

En Allemagne, il constitua une Confédération du Rhin comprenant la Bavière, le Wurtemberg, Bade, et d'autres petits États allemands, et il s'en fit nommer Protecteur : la Confédération lui devait un contingent de 63.000 hommes en cas de guerre. La Grande Armée campa en Bavière.

Le roi de Prusse fut effrayé : dans la guerre précédente, Napoléon avait fait passer ses troupes sans façon par des territoires prussiens : d'autres procédés, non moins cavaliers, amenèrent une rupture. Napoléon battit les Prussiens à Iéna (1806) et entra à Berlin.

5° *Défaites des Russes.* — Puis, il marcha sur l'armée russe; un terrible combat sur la neige, à Eylau, coûta la vie à 40.000 hommes, mais resta indécis (1807). Quelques semaines après, à Friedland, l'armée russe fut décidément battue.

Le tsar Alexandre et Napoléon eurent une entrevue sur

le Niémen, à Tilsitt, où ils se reconcilièrent. A Tilsitt, le tsar laissa dépouiller son allié le roi de Prusse à qui Napoléon prit la moitié de ses États : les provinces occidentales formèrent le royaume de Westphalie qu'il donna à son frère Jérôme ; la Pologne prussienne fut donnée sous le nom de grand-duché de Varsovie à son allié le roi de Saxe. En outre, le tsar promettait son alliance contre l'Angleterre.

En échange, malgré les supplications des Polonais, Napoléon ne reconstituait pas le royaume de Pologne, dépecé à la fin du XVIII[e] siècle par l'Autriche, la Prusse et la Russie ; il abandonnait aux coups du tsar la Suède, à qui les Russes prirent la Finlande, la Turquie, à qui Alexandre prit une province près du Danube. Or, la Pologne, la Suède, la Turquie étaient les alliées traditionnelles de la diplomatie française.

Les soulèvements nationaux (1808-1813). — *1° Le blocus continental.* — Pour ruiner l'Angleterre, Napoléon décréta le blocus continental, par lequel il prétendit interdire les ports du continent aux marchandises anglaises. L'Angleterre souffrit beaucoup, mais les peuples du continent ne souffrirent pas moins, surtout les classes pauvres ; les denrées coloniales furent désormais à des prix inabordables, ainsi que les produits manufacturés dont l'Angleterre était le principal fournisseur pour beaucoup de peuples.

Le blocus continental eut une autre conséquence ; il entraîna Napoléon dans une politique de conquêtes chaque jour plus révoltante : pour faire exécuter avec rigueur le blocus, il annexa le Portugal (1807), les États du Pape (1809), la Hollande (1810), les trois villes libres allemandes, Hambourg, Brême, Lubeck, qui ne vivaient que du commerce maritime (1810).

Exaspérés, les peuples, au lieu de se laisser traîner à la guerre par leurs souverains, comme ils l'avaient fait jusque-là, allaient courir aux armes pour débarrasser l'Europe, comme on disait partout, du bandit corse et de sa bande de brigands ; mouvement aussi légitime et aussi respectable que

celui qui avait poussé aux frontières nos volontaires de 1792 !

2° *Le soulèvement du peuple espagnol.* — Le roi d'Espagne était l'allié de Napoléon. Profitant d'une brouille entre le roi d'Espagne et son fils, l'empereur les attira à une entrevue à Bayonne ; là il pressa le père, qui était un triste personnage, d'abdiquer à son profit, et il interna le fils en France. Puis il donna la couronne d'Espagne à son frère Joseph, qui laissa le trône de Naples à Murat, beau-frère de l'Empereur.

En vain, l'Empereur, dans une proclamation, annonça-t-il des réformes dans l'intérêt du peuple : il promettait d'émanciper la nation espagnole du joug des moines. Les moines qui étaient tout-puissants et très populaires dans ce pays de catholiques fanatiques, appelèrent la nation espagnole aux armes contre l'usurpateur étranger et ses bandes de mécréants. Ce fut une gigantesque Vendée, et une Vendée non seulement catholique, mais patriote. Partout des bandes se formèrent, insaisissables dans ce pays de montagnes et de plateaux sans routes, aux étés torrides et aux hivers glacés. Le général Dupont, qui venait de piller l'Andalousie, enveloppé par plusieurs de ces bandes, capitula en rase campagne avec 20.000 hommes (1808). En Portugal, où les Anglais débarquèrent, un autre corps d'armée français mit bas les armes.

Napoléon, dans l'hiver de 1808-1809, fit un court séjour en Espagne et entra en vainqueur à Madrid ; mais battu sur un point, l'ennemi reparaissait sur dix autres. L'Empereur, déconcerté par cette tactique, et absorbé d'ailleurs par de nouvelles guerres, laissa la conduite des opérations à ses maréchaux. Ceux-ci rencontrèrent partout une résistance opiniâtre. Saragosse (1809) ne se rendit qu'après 8 mois de siège et 25 jours de combats acharnés dans les rues, qu'il fallut prendre une par une, maison par maison. D'ailleurs, les maréchaux et les généraux, jaloux les uns des autres, obéissaient mal à celui que l'Empereur désignait comme commandant en chef. En 1811, Masséna échoua contre les Anglais retranchés auprès de Lisbonne, et dès lors, ceux-ci

prenant l'offensive sous un chef tenace, Wellington, refoulèrent, avec l'aide du peuple espagnol, les Français jusqu'au nord des Pyrénées (1814) : la guerre d'Espagne, qui dura six ans, coûta aux Français 300.000 hommes.

3° *La campagne de 1809 contre l'Autriche et le soulèvement du Tyrol.* — Les premières défaites des soldats français en Espagne poussèrent le gouvernement autrichien, pour qui la politique envahissante de Napoléon était un danger, à reprendre les armes.

La guerre fut d'autant plus sanglante que les soldats autrichiens étaient exaspérés. Napoléon, refoulant les Autrichiens, entra dans leur capitale. Mais près de là, à Essling, il subit un échec meurtrier : 40.000 morts ou blessés jonchèrent le champ de bataille. La bataille de Wagram fut, en revanche, une complète victoire ; mais elle coûta encore 40.000 victimes et elle fut assombrie par des scènes horribles. Au plus fort de la mêlée, les blés qui couvraient la plaine à perte de vue, des blés mûrs, fruits du rude travail de toute une année, furent incendiés par les bombes : des milliers de blessés, incapables de fuir le brasier, y trouvèrent une mort atroce.

Dans le Tyrol, province livrée au traité de Presbourg au roi de Bavière par Napoléon, la population, composée d'énergiques montagnards, se soulevait hardiment sous la conduite de l'aubergiste Hofer. Après avoir infligé de sanglantes défaites dans leurs montagnes à plusieurs corps bavarois et français, l'insurrection finit par être vaincue : le héros de la défense nationale Hofer, pris par les Français, fut fusillé.

L'Autriche, écrasée, traita à Vienne ; elle fut de nouveau dépecée : on lui enleva plusieurs provinces et 3 millions d'habitants. Un an après, Napoléon, qui n'avait pas d'enfant, divorça avec sa femme Joséphine et demanda en mariage l'archiduchesse autrichienne Marie-Louise ; l'Empereur d'Autriche n'osa pas refuser. De ce mariage naquit, en 1811, un fils qu'on nomma le roi de Rome, mais qui ne régna jamais.

4° *Le soulèvement du peuple russe* (1812). — Il y avait tou-

jours eu à la cour de Russie un parti hostile à l'alliance française ; quand on eut tiré de cette alliance tout le profit qu'on en espérait, la Russie n'en subit plus les charges qu'avec colère, surtout celles imposées par le blocus continental ; le gouvernement russe, mécontent des dernières annexions de Napoléon en Allemagne, refusa d'appliquer le blocus.

Aussitôt Napoléon envahit la Russie avec 600.000 hommes ; il y avait dans cette armée des Français, des Italiens, des Hollandais, des Bavarois, etc., même un corps autrichien et un corps prussien que l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse n'avaient pas osé refuser au maître de l'Europe. Dès l'entrée en Russie, il y eut d'ailleurs plus de 50.000 désertions. Tandis que le reste de « l'armée des nations » assiégeait des forteresses russes sur les ailes, l'empereur, avec 300.000 hommes, se laissait attirer au cœur de la Russie par les Russes en retraite, qui faisaient de leur pays un désert, incendiant les villes, brûlant les récoltes, pour affamer les envahisseurs.

Le général Koutousov s'arrêta à quelque journées de Moscou, sur les bords de la Moskowa : après que les Russes eurent tous communié, la statue d'une Vierge qui passait pour faire des miracles fut promenée sur le front des troupes au milieu des sanglots et des cantiques. Puis, ils attendirent l'attaque : le soir, 80.000 hommes restèrent sur le champ de bataille, tant Russes que Français, et l'armée russe, vaincue mais non rompue, se replia lentement. Quand les Français entrèrent à Moscou, les Russes y mirent le feu ; tout ce qui ne brûla pas fut pillé par les envahisseurs.

Là Napoléon se laissa amuser par des négociations que les Russes rompirent le jour où approcha l'allié sur lequel ils comptaient : l'hiver, qui est terrible dans les plaines de Russie.

La retraite de Russie. — A l'approche de cet ennemi redoutable, Napoléon se décida à battre en retraite, mais trop tard. Il y avait à peine quelques jours qu'il se repliait, enveloppé d'une nuée de cavaliers cosaques, que la neige se mit à tomber. On abandonna d'abord les voitures pleines d'objets pillés ; puis les malades, les blessés, les canons. Bientôt ce fut une débâcle. Seuls

quelques hommes bien trempés, comme le maréchal Ney, qui gagna dans cette retraite le surnom de « brave des braves », avaient assez d'énergie pour faire le coup de feu, à l'arrière-garde. Au passage de la Bérésina, les débris de l'armée faillirent être pris avec l'Empereur ; les Russes barraient le passage; des pontonniers dans l'eau glacée, construisirent des ponts, au prix de souffrances terribles ; le cerveau comme engourdi, l'Empereur ne prit aucune mesure pour opérer rapidement le passage ce qui permit aux Russes de tuer ou de capturer la moitié de la colonne de fuyards. A grand'peine, on arriva en Allemagne : 250.000 hommes au moins de la grande armée, avec tous les chevaux de la cavalerie et de l'artillerie, dormaient pour toujours sur la terre russe.

5° *Soulèvement du peuple allemand.* — L'Allemagne n'attendait qu'une occasion pour imiter le peuple espagnol et le peuple russe, surtout la Prusse, amputée de la moitié de son territoire après Iéna, occupée deux ans par l'armée française, obligée de payer une énorme contribution de guerre. Mais même les peuples des États allemands alliés de Napoléon étaient las de fournir de l'argent et des soldats au despote.

Un sentiment analogue à celui qui avait soulevé les Français contre les Anglais à la fin de la guerre de Cent ans secouait toute la nation allemande. Des universités prussiennes, la haine des envahisseurs se propageait dans tout le peuple allemand. Cette haine légitime fit explosion lorsque l'Allemagne assista au retour des fuyards de la Bérésina. La Prusse s'allia à la Russie.

Napoléon fit un nouvel effort. Dans la seule année de 1813, la conscription appela un million de conscrits, on leva par anticipation la classe de 1815, c'est-à-dire les jeunes gens de 18 ans. Les conscrits de 1813 se heurtèrent à Lutzen et à Bautzen (1813) à toute la jeunesse prussienne appelée sous les armes ; ce furent pour Napoléon, deux nouvelles victoires, mais chèrement achetées.

Son beau-père, l'archiduc d'Autriche, intervint alors. Il lui offrait de lui conserver la Belgique, la rive gauche du Rhin, la Hollande et l'Italie. Napoléon commit la folie de refuser. Alors les Autrichiens se joignirent aux coalisés. Napoléon battit une de leurs armées à Dresde, mais ses maréchaux perdirent plusieurs corps d'armée dans des

défaites que leur infligèrent les Russes, les Prussiens, les Suédois qui arrivaient de tous côtés. Napoléon se laissa envelopper lui-même presque complètement par 300.000 alliés à Leipzig. Après une bataille de 3 jours, qui coûta la vie à 100.000 hommes, il s'échappa avec peine avec la moitié de son armée, 60.000 soldats seulement.

La double invasion de 1814-1815 et la chute de Napoléon. — *L'invasion de 1814.* — Les nations, si longtemps opprimées, rendirent alors à la France les visites sanglantes que celle-ci leur faisait depuis 15 ans.

Une grande armée prussienne par la vallée de la Marne, une grande armée autrichienne par la vallée de la Seine, marchèrent sur Paris, que Napoléon n'avait même pas songé à doter de la moindre fortification. Il eut beau courir avec ses 60.000 hommes, d'une armée à l'autre, de la Marne à la Seine et de la Seine à la Marne, battre les Prussiens à Champaubert, à Montmirail, les Autrichiens à Montereau, déployer des prodiges d'activité, il ne put empêcher les deux armées d'invasion de prendre Paris. La France, lasse de guerre et épuisée par tant de saignées, était incapable de l'effort et de l'enthousiasme de 1792.

Le Sénat prononça la déchéance de l'Empereur. Les alliés lui imposèrent comme résidence l'île d'Elbe, rétablirent la royauté au profit de Louis XVIII, frère de Louis XVI, et, par le traité de Paris, réduisirent la France à ses limites de 1792.

L'invasion de 1815. — Louis XVIII octroya au pays une constitution qui s'appela la Charte de 1814 ; il promit des libertés et le maintien des principales conquêtes sociales de la Révolution. Mais, ramené dans les fourgons de l'étranger, il avait une lourde tare originelle ; en outre, il s'entoura d'émigrés qui depuis 15 ans servaient contre la France dans les armées ennemies, et ceux-ci rentrèrent dans leur ancienne patrie comme en pays conquis, occupant les hauts grades dans l'armée, commettant des intempérances de langage qui firent croire que l'ancien régime allait être rétabli et sans doute les biens nationaux repris à leurs nouveaux posses-



Les grands champs de bataille européens de l'époque moderne et contemporaine.

seurs. Au bout de quelques mois, on regretta Napoléon.

Alors, celui-ci, échappant à toute surveillance, quitta l'île d'Elbe avec les quelques centaines de vieux soldats qui l'y avaient accompagné, et marcha sur Paris. Les troupes envoyées par Louis XVIII pour l'arrêter passèrent de son côté : l'une d'elles était conduite par le maréchal Ney. L'Empereur arriva à Paris, pendant que Louis XVIII se sauvait en Belgique. Napoléon fit des déclarations pacifiques pour l'Europe ; à la France, il promit des libertés. Carnot, qui, aux jours de malheur, était venu lui offrir son concours pour la défense nationale, fut nommé ministre de la guerre. Mais l'Europe ne crut pas plus Napoléon quand il lui parlait de paix que la France quand il lui parlait de liberté. On ne put d'ailleurs pas voir le nouveau régime à l'œuvre. Il dura 3 mois : « les Cent jours ».

La coalition s'était vite reformée. L'armée prussienne de Blücher et l'armée anglaise de Wellington occupèrent la Belgique. Il battit la première à Ligny, puis à Waterloo attaqua la seconde. Wellington, malgré une résistance acharnée, allait être battu, quand Blücher, que Napoléon croyait loin, vint tomber sur l'armée impériale. On se crut trahi. Il y eut une panique qui transforma la défaite en désastre. Seuls, quelques bataillons de la vieille garde, avec Cambronne, tinrent bon jusqu'à la mort ; le reste se sauva en débandade.

La Chambre des représentants vota de nouveau la déchéance et les alliés entrèrent une seconde fois à Paris. Cette fois, l'Empereur fut relégué dans une île isolée au milieu de l'Atlantique, à Sainte-Hélène, où il mourut en 1821.

Louis XVIII fut rétabli sur le trône, le territoire occupé et pillé par un million d'étrangers. Enfin les traités de Vienne réduisirent la France à ses limites de 1789, tandis qu'ils donnaient les dépouilles de Napoléon à l'empereur d'Autriche, au roi de Prusse et au tsar.

« *L'épopée napoléonienne* » *jugée par la postérité.* — L'œuvre guerrière de Napoléon a encore aujourd'hui des admirateurs passionnés, les mêmes qui admirent son gouvernement intérieur

Pour eux, à l'intérieur comme à l'extérieur, Napoléon a continué l'œuvre de la Révolution. Sans se demander si l'exemple d'une France libre, prospère, pacifique, n'aurait pas ébranlé le régime monarchique, féodal et clérical, dans toute l'Europe, ils admirent en Napoléon l'homme qui, par l'établissement des lois françaises dans tous les pays qu'il conquérait, a propagé autour de la France les principes de 89 et les conquêtes sociales de la Révolution. Mais ce qu'ils admirent en lui, avec plus d'ensemble, c'est la grandeur de ce qu'ils appellent « l'épopée napoléonienne », c'est-à-dire les prouesses héroïques et glorieuses de Napoléon et de ses soldats, la marche triomphale de la grande armée promenant triomphalement le drapeau tricolore dans toutes les capitales de l'Europe. Pour certains Français, c'est la plus belle page de notre histoire nationale. On en a commémoré le souvenir par l'arc de triomphe de l'Etoile et par la colonne Vendôme.

Ce sentiment, qui a été entretenu par les anciens soldats de l'Empire, fanatiques de leur empereur, par les poètes, les chansonniers, les historiens, par les militaires de profession, et longtemps aussi par les maîtres de la jeunesse, commence aujourd'hui à se perdre.

Les vaines fumées de la gloire militaire dissipées, on commence à voir nettement l'œuvre de sang et de mort, dans toute son horreur :

Une double invasion, Paris, qui n'avait jamais vu l'ennemi, deux fois occupé par les armées étrangères ;

Deux millions de Français, autant d'étrangers, morts, à cause de lui, sur les champs de bataille, au milieu de souffrances atroces ; quatre millions d'hommes qui avaient un père, une mère, une femme, des enfants !

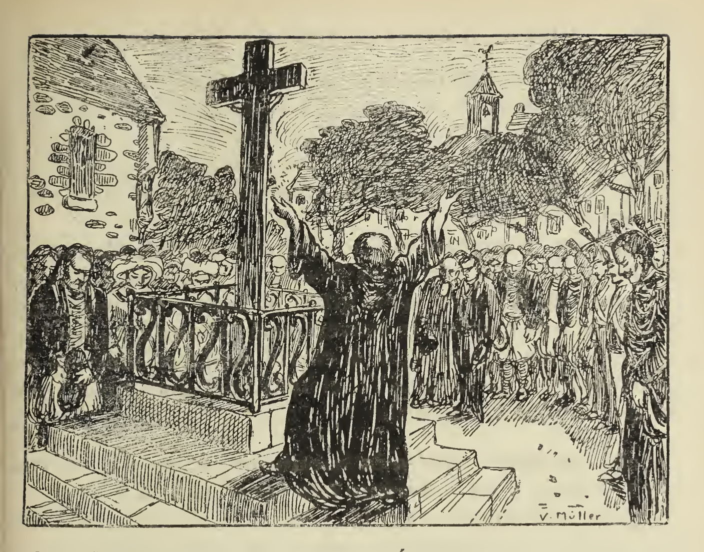
Enfin, résultat non moins détestable, des haines internationales allumées pour longtemps au cœur des peuples, sources de nouvelles guerres ; la France des Droits de l'homme maudite, et avec raison, par l'humanité, et continuant à admirer le vautour qu'en un jour de triomphe elle avait perché au faîte de la colonne Vendôme. Voilà, au point de vue matériel et moral, le bilan des guerres du premier Empire.

Aussi, il est peu de républicains qui ne souscrivent aujourd'hui au jugement sévère du colonel Charras sur l'homme d'Austerlitz et de Waterloo :

« Oubliant que l'homme n'avait eu qu'un but, sa propre élévation ; que le règne avait par deux fois abouti à la ruine de la France, négligeant les fautes, les folies, les crimes, ils ont créé une légende à la place de la vérité, montré le martyre où fut l'expiation ; et, grâce à ces imaginations plus ou moins sincères il est advenu un jour que celui qui avait dévasté l'Europe, foulé le peuple, épuisé la France, excité des haines internationales implacables, éteint le flambeau de la civilisation, ramené notre patrie

aux institutions, aux abus de la vieille monarchie ; que celui-là. disons-nous, a passé pour l'ange libérateur des nationalités, pour le Messie du progrès, de la civilisation...

« Pour moi, je le dis bien haut, je contemple d'un œil sec Napoléon cloué sur un rocher au milieu des mers ; je réserve mes larmes pour ceux qui furent victimes de son ambition. »



Sous la Restauration, dans toute la France, l'Église catholique planta des calvaires, organisa des processions expiatoires pour demander pardon au Ciel des « crimes » de la grande Révolution.

CHAPITRE VI

LA RESTAURATION

1815-1830

La charte de 1814. — Louis XVIII était un vieillard qui avait longtemps vécu en Angleterre et qui y avait vu fonctionner un gouvernement parlementaire, dont s'accommodait fort bien la royauté anglaise. Ramené une première fois en 1814, une seconde fois en 1815, « dans les fourgons de l'étranger », il crut prudent d'octroyer à ses sujets une charte qui garantissait le maintien des principales conquêtes sociales de la Révolution : la liberté individuelle, la liberté des cultes et de la presse, l'égalité civile, l'irrévocabilité des ventes de biens nationaux, et même toute l'administration créée par la Révolution et l'Empire.

La charte promettait que le roi gouvernerait d'accord avec deux Chambres : l'une, composée de membres héréditaires que le roi devait désigner, la Chambre des Pairs ; l'autre qui devait être élue par les riches. Les lois devaient être sanctionnées par le roi ; mais elles devaient être votées par les deux Chambres.

Bien que le nouveau régime arborât le drapeau blanc de la vieille monarchie, et que les Bourbons restaurés « rois de France et de Navarre, par la grâce de Dieu », ne reconnussent pas le principe de la souveraineté nationale, au fond le gouvernement institué par la charte était fort différent du gouvernement de Louis XVI, et infiniment plus libéral que le gouvernement impérial.

Les anciens émigrés menacent l'œuvre de la Révolution ; la Terreur blanche (1814-1816). — Mais en 1815 comme en 1814, Louis XVIII, qui personnellement était assez modéré, rentra avec un grand nombre d'émigrés « qui n'avaient rien appris, ni rien oublié ». A leur tête était le comte d'Artois, frère du roi : ils étaient plus royalistes que le roi. On les appela les ultras.

Une Chambre, qu'on appela la Chambre introuvable, tant elle était exaltée dans son royalisme, élue d'ailleurs sous la pression des baïonnettes étrangères, vota une loi qui condamnait à l'exil les anciens membres de la Convention ayant voté la mort de Louis XVI. Des cours prévôtales, composées de magistrats et d'officiers réactionnaires, jugèrent et condamnèrent comme factieux tous les chefs de service qui avaient trahi le roi, lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe. Plusieurs généraux, dont le maréchal Ney, « le brave des braves, » furent fusillés. Les cours prévôtales prononcèrent un grand nombre de condamnations à mort pour des délits souvent insignifiants. Dans plusieurs villes, notamment dans le Midi, la foule égorgea d'anciens généraux de la République ou de l'Empire, parmi eux le maréchal Brune ; on emprisonna les républicains et les bonapartistes. Ce fut « la Terreur blanche » contre les républicains, les impérialistes, les protestants.

Le fanatisme catholique se réveillait. Les ultras, renouvelant les imprudences de langage qui avaient amené les Cent-Jours, parlaient tout haut de reprendre les biens nationaux, de reconstituer les anciens biens nobles et ecclésiastiques, de remettre au clergé la direction de l'enseignement public, même de rétablir l'ancien régime.

Louis XVIII eut peur de les voir compromettre à jamais son trône ; bien inspiré, il prononça la dissolution de la Chambre introuvable.

La bourgeoisie libérale au pouvoir (1816-1820). — Les électeurs envoyèrent à la Chambre une majorité de royalistes modérés et relativement libéraux. Toute la bourgeoisie riche, qui devait tant à la Révolution, tous les anciens fonctionnaires bonapartistes, ralliés à la monarchie pour sauver leur situation, votèrent avec ensemble pour des représentants décidés à défendre les conquêtes de la Révolution.

Cette riche bourgeoisie n'était nullement démocratique ; elle tenait à l'égalité civile, puisque, en régime de libre concurrence, cette égalité théorique se transformait dans la pratique en inégalités sociales, dont elle profitait ; mais elle n'entendait pas donner au peuple des droits politiques.

Toutes les lois que votèrent ces représentants sont des lois libérales, mais tendant à réserver à la bourgeoisie la direction politique de la société.

La loi électorale de 1817 réserva le droit de vote à ceux qui payèrent 300 fr. de contributions directes, c'est-à-dire aux riches seuls ; on disait qu'ils avaient le cens électoral : nul ne pouvait être élu s'il ne payait 1.000 fr. de contributions directes, c'est-à-dire s'il n'était très riche. En tout, il il y eut en France 90.000 électeurs censitaires et 14.000 éligibles. On était loin, on le voit, du suffrage universel.

La loi de 1819 sur la presse permit de publier des journaux sans autorisation du gouvernement, et déféra les délits de presse aux tribunaux ordinaires, assistés du jury. Mais elle frappa tous les journaux d'un fort droit de timbre, et assujettit leurs directeurs à déposer un fort cautionne-

ment, de sorte que les riches purent seuls fonder des journaux et même s'abonner à un journal.

La loi militaire de 1818 porte aussi nettement l'empreinte de la classe qui était au pouvoir : elle établissait le tirage au sort : « les mauvais numéros » devaient faire 6 ans de service actif et 6 ans dans le service territorial ; « les bons numéros » étaient dispensés de tout service. Le contingent annuel était de 40.000 hommes. Comme on avait le droit, si on tirait un mauvais numéro, d'acheter un remplaçant, les riches échappèrent encore, comme sous l'Empire, au service militaire.

Les débats au Parlement sur toutes ces questions donnèrent lieu à de belles joutes oratoires, dans lesquelles brillèrent La Fayette, le général Foy, Manuel, Benjamin Constant, les grands orateurs du parti libéral.

La riche bourgeoisie se ralliait sincèrement aux Bourbons ; mais en dehors du Parlement, la foule des anciens soldats de l'Empire, les officiers dont plusieurs milliers étaient en demi-solde et qui n'avaient pas le droit de vote, détestaient un gouvernement à qui ils ne pardonnaient pas d'avoir été ramené dans les fourgons de l'étranger. Un ancien soldat, Louvel, dans un accès d'exaltation, poignarda le duc de Berry, le fils unique du comte d'Artois, l'héritier de la couronne puisque Louis XVIII n'avait pas de fils. Il espérait ainsi éteindre la race maudite, mais la veuve du duc de Berry donna le jour quelques mois après à un héritier, le duc de Bordeaux, comte de Chambord.

Ce meurtre eut de graves conséquences. Une partie des royalistes, affolés, se rapprochèrent des ultras. Le ministre Decazes, qui depuis 3 ans était l'âme de la politique modérée, dut quitter le pouvoir, et la réaction reprit le pouvoir (1820).

Les émigrés reprennent le pouvoir : Charles X (1824-1830) — Louis XVIII, vieux et découragé, laissa grandir l'influence de son frère le comte d'Artois, le chef des émigrés. Celui-ci ne cachait pas sa haine des idées nouvelles. A la mort de son frère, en 1824, il se fit sacrer à Reims, avec

toute la pompe surannée et ridicule de la vieille monarchie ; il alla même, comme ses ancêtres, toucher les scrofuleux, que son contact, croyaient les naïfs, avait le don de guérir miraculeusement. Ce revenant, d'extérieur aimable, mais d'esprit borné, que les hasards de l'hérédité mirent à la tête de la France moderne, eut la prétention folle de se mettre en travers du courant qui emporte la société française vers la liberté et la démocratie.

Dès 1820, c'est lui qui préside la nouvelle réaction. Il a pour bras droit M. de Villèle, qui resta ministre 7 ans (1821-1828).

Les ultras commencèrent par restreindre la liberté de la presse : pour publier un journal, il fallut demander l'autorisation au gouvernement ; la censure put désormais supprimer les publications qui déplaisaient au roi ; les procès de presse furent enlevés au jury et déférés aux tribunaux correctionnels.

Une nouvelle loi électorale (1820), la loi du double vote, partagea les députés en deux catégories : ceux d'arrondissement, élus par les électeurs à 300 francs, ceux du département élus par les électeurs à 1.000 francs. Ceux-ci, les gros propriétaires fonciers, votèrent pour les deux espèces de députés. Cette loi leur assurait la prépondérance à la Chambre.

Maîtres du pouvoir, ils en usèrent et en abusèrent.

La loi du milliard aux émigrés (1825) accordait à ceux-ci un milliard d'indemnités pour les biens que la Révolution leur avait confisqués pour crime de trahison : au lieu de leur donner le capital, on créa 30 millions de rentes annuelles, que nous payons encore aujourd'hui. Sans la Chambre des Pairs, qui s'y opposa, ils auraient même rétabli le droit d'aînesse, pour conserver intacts les biens des familles nobles.

La réaction fut autant religieuse que politique. Les ordres religieux reparurent, même l'ordre des Jésuites. Une société catholique, la Congrégation, se fonda pour restaurer la foi catholique dans le pays : on multiplia les processions, que les fonctionnaires étaient obligés de suivre. On célébra des

messes expiatoires à l'anniversaire de la mort de Louis XVI et les officiers en demi-solde furent tenus d'y assiste Un évêque devint grand maître de l'Université : les cour de Villemain, Guizot, Cousin qui à la Sorbonne étaien suivis par toute la jeunesse libérale, furent fermés. En 1825 on vota une loi, la loi du sacrilège, qui punissait de mort l vol dans une église.

La politique extérieure alla de pair avec la politique inté rieure : en 1823, le peuple espagnol était soulevé contre so souverain, un despote. Une armée française alla en Espagn rétablir l'absolutisme royal et le gouvernement des moines Le député Manuel, qui protesta énergiquement et rappel que c'est l'appel à l'étranger qui perdit Louis XVI, fu expulsé de la Chambre par la garde, sur la réquisition d président.

En 1827, si, par une contradiction apparente, la flott française lutta à Navarin contre la flotte turque, si l'on intervint en faveur des Grecs révoltés contre leurs oppresseurs musulmans, c'est que cette expédition apparut au gouvernement comme une croisade contre l'Islam en faveur des chrétiens grecs.

Pendant ce temps, le peuple chantait les chansons de Béranger qui exaltait à la fois la gloire « du petit caporal » et la liberté. La bourgeoisie se délectait des pamphlets d'un écrivain de génie, Paul-Louis Courier. Les officiers et soldats de l'Empire entraient en grand nombre dans une société secrète organisée par les chefs libéraux, le Carbonarisme ou la Charbonnerie, qui avait pour but de renverser le gouvernement. Plusieurs complots militaires fournirent à la royauté l'occasion de nombreuses exécutions : les victimes les plus populaires furent les 4 sergents de la Rochelle exécutés pour s'être fait affilier à la Charbonnerie (1822).

Pour le public parisien, tout était prétexte à manifestation : une représentation de *Tartufe*, l'enterrement d'un grand homme du parti libéral, l'acquittement ou la condamnation d'un journaliste de l'opposition.

En 1827, de nouvelles élections montrèrent l'impopularité

du ministre Villèle et de sa politique : les électeurs, malgré la loi du double vote, élurent une majorité de royalistes libéraux.

Les ordonnances et la Révolution de juillet 1830. — Charles X, un moment décontenancé, prit un ministère Martignac, composé de royalistes libéraux et modérés, qui remirent en vigueur un ancien décret d'expulsion contre les jésuites (1828).

Mais, au bout d'un an, à la première occasion, il constitua un ministère de combat contre les libéraux. La présidence du Conseil fut attribuée à M. de Polignac, un de ceux qui, en 1789, avaient donné le signal de l'émigration, et le ministère de la guerre au général de Bourmont, qui trois jours avant Waterloo, avait déserté l'armée de Napoléon pour passer à l'ennemi.

La majorité de la Chambre protesta ; la Chambre fut dissoute.

De nouvelles élections eurent lieu ; la majorité libérale revint, renforcée.

Pour détourner l'attention publique de sa politique intérieure, Charles X eut recours à un moyen dont usent volontiers les gouvernements aux abois : le dey d'Alger ayant insulté le consul français, une grande expédition, conduite par le ministre de la guerre, fut organisée contre lui, et dès les premiers jours de juillet le corps expéditionnaire s'empara d'Alger. La victoire fut célébrée avec éclat à Paris par le gouvernement.

Quelques jours après, Polignac crut pouvoir frapper un grand coup. Il fit signer au roi les ordonnances du 25 juillet 1830 qui dissolvaient la nouvelle Chambre avant même qu'elle eût siégé, supprimaient la liberté de la presse, et remaniaient le système électoral au profit des grands propriétaires fonciers.

C'était une violation flagrante de la Charte. Aussitôt, les barricades se dressèrent dans tous les quartiers populaires de Paris : les anciens soldats de l'Empire, des étudiants et des ouvriers chez qui depuis quelques années se réveillait

l'esprit républicain, arborèrent le drapeau tricolore et firent le coup de feu contre les troupes royales.

Celles-ci se battirent mollement, ou passèrent au peuple.

Après trois jours de combat (27, 28, 29 juillet), les insurgés étaient vainqueurs et Charles X prenait précipitamment la route de l'exil.



En 1832, les ouvriers lyonnais réduits à une extrême misère, se révoltèrent. Sur leur drapeau, ils avaient écrit cette fière devise : « Vivre en travaillant ou mourir en combattant ! » L'insurrectiou fut étouffée dans le sang.

CHAPITRE VII

LE RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE

(1830-1848)

Un roi bourgeois : Louis-Philippe. — Les bourgeois les plus influents du parti libéral eurent peur que l'intervention du peuple n'amenât la proclamation de la République. Or, ils ne voulaient pas d'un gouvernement républicain.

Mais il y avait dans la famille royale un prince qui avait toute la confiance de la riche bourgeoisie : c'était Louis-Philippe, duc d'Orléans, fils de ce Philippe-Égalité qui quoique cousin de Louis XVI, avait voté la mort du roi.

Louis-Philippe avait autrefois servi comme officier à l'armée de Dumouriez ; il n'avait émigré qu'au plus fort de la tourmente révolutionnaire et n'avait jamais servi contre

la France ; très ambitieux et très fin, sous des dehors de simplicité et de bonhomie, il avait fui la cour de Louis XVIII et de Charles X, désapprouvant toutes les mesures réactionnaires. Pour flatter la bourgeoisie, il faisait élever ses fils avec les fils des bourgeois dans un lycée de Paris.

Il avait beaucoup d amis parmi les chefs de l'opposition ; pendant que le peuple de Paris et les bourgeois faisaient le coup de feu, dans les trois journées de juillet, les banquiers Laffitte et Casimir Perier, les écrivains Guizot et Thiers, qui étaient les amis du duc d'Orléans, ne perdaient pas une minute. Ils l'appelèrent de la campagne, le firent proclamer lieutenant général du royaume par les députés de l'ancienne opposition libérale, et acclamer par une partie des combattants, heureux de le voir arborer le drapeau tricolore, symbole de la Révolution.

Charles X, qui était déjà en fuite, avait abdiqué en faveur du fils posthume du duc de Berry, le comte de Chambord. Pour essayer de sauver la couronne de son petit-fils, il nomma, lui aussi, Louis-Philippe lieutenant général du royaume.

Mais le duc d'Orléans, arrivé si près du trône, voulut s'y asseoir. Il fit des promesses et donna des gages à la riche bourgeoisie : et la Chambre des députés le nomma roi des Français.

La Charte de 1830. — La bourgeoisie, qui venait de balayer les défenseurs de l'ancien régime, prit ses précautions pour être bien maîtresse du gouvernement.

Elle imposa à Louis-Philippe une nouvelle Charte, qui ne fut plus une grâce octroyée par le roi, mais un contrat entre le roi et la nation, ou plutôt entre le roi et la bourgeoisie. La Charte de 1830 n'était autre que celle de 1814 revisée dans un sens libéral et bourgeois.

La liberté individuelle, la liberté de la presse et toutes les autres conquêtes sociales de 1789 étaient solennellement garanties : la dignité de pair, d'héréditaire qu'elle était, devint viagère ; enfin le cens électoral fut abaissé de 300 à 200 fr., et le cens d'éligibilité, de 1.000 à 500. Désor-

mais, il y eut en France 200 à 250.000 électeurs : le peuple continua donc à être exclu du droit de suffrage qui se trouvait réservé à la classe aisée des propriétaires, des industriels, des banquiers et des commerçants.

Le règne de la bourgeoisie. — Louis-Philippe appliqua la Charte, sinon avec libéralisme, du moins avec loyauté. Son règne marque l'apogée de la puissance politique de cette bourgeoisie dont nous avons vu la lente croissance pendant les trois siècles de monarchie absolue, de la la fin du moyen âge à la fin de la Révolution de 1789.

Il laissa vraiment la Chambre des députés diriger les affaires du pays, acceptant les ministres qui avaient la confiance de la majorité, se séparant d'eux quand ils l'avaient perdue. Les deux principaux ministres de Louis-Philippe ont été deux historiens de valeur, Guizot et Thiers, le premier plus conservateur en politique et d'esprit plus étroit, le second, à peine plus démocrate, mais d'esprit plus souple, et moins rebelle à une politique de petites réformes libérales.

Faisant d'ailleurs partie de droit de la garde nationale dont le peuple était écarté, les bourgeois avaient un fusil pour défendre leur privilège électoral : la garde nationale bourgeoise était la gardienne naturelle de cette Constitution toute au profit de la bourgeoisie, et dont celle-ci allait user au mieux de ses intérêts de classe.

La bourgeoisie consolide sa suprématie sur la classe ouvrière et paysanne. — C'est sous le règne de Louis-Philippe que se produisit en France le grand bouleversement qui, un peu plus tôt ou un peu plus tard, dans les autres pays de l'Europe, allait, grâce au progrès de la science, révolutionner l'industrie, le commerce et l'agriculture : des inventeurs français et étrangers, à la suite d'efforts persévérants, découvrirent dans les dernières années du XVIIIe et dans les premières années du XIXe des machines admirables qui faisaient des centaines et parfois des milliers de fois plus vite le travail qu'on faisait jusque-là péniblement

à la main ou avec des machines lourdes et peu productives : c'est entre 1830 et 1848 qu'apparurent ou se généralisèrent les métiers à filer et à tisser la toile, la laine, le coton, la soie, la machine à coudre, les machines à battre, les faucheuses et les moissonneuses mécaniques. La productivité du machinisme se trouva multipliée dans des proportions plus prodigieuses encore quand on découvrit un moyen d'actionner la plupart de ces machines par la vapeur et quand on appliqua la vapeur aux navires et aux locomotives.

Du coup, le fer, qui sert à fabriquer les machines, et la houille, qui est comme le pain des machines, acquéraient une importance capitale. Fer et houille, jusque-là peu exploités se trouvaient en grande quantité dans le sous-sol du pays.

La bourgeoisie allait seule avoir les capitaux nécessaires pour acheter aux inventeurs leurs découvertes et pour en profiter, étant maîtresse de la machine à faire les lois, le Parlement. Si le suffrage universel avait existé à ce moment décisif, les représentants du peuple auraient peut-être fait exploiter en régie, au profit de l'État, c'est-à-dire au profit de tous, ces mines de fer et de charbon. La bourgeoisie préféra se les réserver ; le gouvernement, continuant d'ailleurs les pratiques de l'empire, livra les mines à des Compagnies montées par actions, qui, moyennant un faible fermage payable à l'État, acquirent à peu de frais ces énormes richesses. Et comme la classe bourgeoise était seule assez instruite pour comprendre l'avenir de ces exploitations et assez riche pour acheter des actions, de riches bourgeois les achetèrent toutes au moment favorable, lors de l'émission, c'est-à-dire au moment où chaque action s'achetait encore à un prix très abordable.

En 1842, ils firent un autre coup de maître ; la Chambre concéda à de grandes Compagnies la construction du réseau de chemins de fer français, et son exploitation pendant un siècle. L'État, c'est-à-dire tous les contribuables, prit les frais des premiers travaux à son compte, et dépensa ainsi plusieurs milliards : en outre, il garantit aux actionnaires un intérêt minimum, de sorte que, quand une ligne ne

couvre pas ses frais, c'est l'État qui, par la garantie d'intérêts, empêche les actionnaires de perdre de l'argent. En revanche, l'État ne se réserve sur ces grandes Compagnies qu'un contrôle très difficile à exercer et souvent illusoire.

Vers le même temps, ils étendent le rayon d'action de la Banque de France, qui se crée des succursales en province, obtient le droit d'augmenter le chiffre d'émission de ses billets, et escompte, sans risque et avec gros bénéfices, des effets de commerce d'une valeur qui devint chaque jour plus énorme.

Par les bénéfices qu'elle réalisa grâce au monopole des mines, des chemins de fer et au privilège de la Banque de France, la riche bourgeoisie préleva indirectement sur les commerçants et sur les consommateurs des dîmes considérables.

La concentration des richesses aux mains de la classe dirigeante fut favorisée, d'une autre manière, par la législation ; les ouvriers et les ouvrières avaient des tendances à s'unir pour défendre leurs salaires et résister à l'exploitation de la nouvelle féodalité qui renaissait sur les ruines de l'ancienne ; mais la classe patronale veillait : elle tenait l'arsenal formidable des lois ; reprenant la loi de 1791, par laquelle les bourgeois de la Constituante avaient interdit toute association, les bourgeois de 1830 l'appliquèrent aux coalitions entre travailleurs : toute coalition, toute grève fut sévèrement interdite.

Il est vrai qu'en 1841 la Chambre vota une loi protectrice du travail de l'enfance : certains patrons, afin d'obtenir la main-d'œuvre à bas prix, employaient le plus qu'ils pouvaient de femmes et d'enfants, jusqu'à des enfants de 9 ans et même de 6 ans ! Certains abus révoltants décidèrent les députés à voter une loi pour la protection des enfants employés dans l'industrie : mais ce fut lettre morte ; elle fut à peine appliquée.

La noblesse elle-même, quand sous l'ancien régime elle se servait de son influence sur le roi pour se faire exempter d'impôts et mettre le budget au pillage, n'avait pas plus

abusé de sa situation privilégiée que ne le fit la nouvelle classe dirigeante pour servir ses intérêts de classe !

La bourgeoisie, le clergé et l'université. — Le clergé s'était compromis sous Charles X en combattant la bourgeoisie libérale. Après sa victoire, la bourgeoisie resta anticléricale. Il fut de bon ton pour les bourgeois, entre 1830 et 1848, de bouder l'Église. Maîtres du gouvernement, ils songèrent même, pour empêcher un nouvel asservissement de la société laïque à l'Eglise, à organiser l'enseignement public pour le peuple même. Avant 1830, beaucoup de communes n'avaient pas d'écoles ; dans beaucoup d'autres, la classe se faisait tantôt dans une auberge, tantôt dans une salle de danse, où l'on pouvait : l'instituteur, mal payé, très dépendant du clergé, était le plus souvent un pauvre hère qui était réduit, comme sous l'ancien régime, à cumuler avec le métier d'instituteur celui de cordonnier ou de sacristain. Les seules écoles primaires florissantes étaient les écoles des frères de la Doctrine chrétienne, autorisés par Napoléon.

La loi de 1833, soutenue par Guizot, obligea chaque commune à entretenir une école primaire publique ou à s'entendre avec les communes voisines pour en avoir une à frais communs ; elle assura aux instituteurs publics un traitement minimum de 200 francs par an que devait grossir la rétribution mensuelle payée par les parents des élèves ; elle exigea d'eux un brevet de capacité ; enfin elle créa des écoles normales chargées de former des instituteurs publics, et quelques écoles normales d'institutrices.

En 1848, il y avait 3 millions et demi d'enfants dans les écoles publiques ; et le budget de l'enseignement primaire, qui n'était que de 50.000 francs sous la Restauration, s'éleva à près de 3 millions.

L'enseignement secondaire, que le clergé accusait de former des générations de mécréants, fut énergiquement soutenu et le libéralisme de ses professeurs bien vu du pouvoir : comme c'était l'enseignement secondaire qui ouvrait toutes les carrières libérales, la bourgeoisie continua d'ailleurs à le réserver à ses fils.

Enfin, le gouvernement laissa Michelet, le grand historien, faire au Collège de France un cours sur les Jésuites, au grand scandale des catholiques.

La bourgeoisie triomphante, se croyant sûre du lendemain, pensait être assez forte, sans le concours du clergé, pour maintenir sa domination sur la classe ouvrière : elle n'allait pas tarder à reconnaître son erreur, et à faire amende honorable à l'Église.

La classe dirigeante échappe au service militaire. — La loi militaire de 1832 maintint au profit des riches les avantages qu'ils s'étaient déjà donnés par la loi de 1818 La loi de 1832 fixa la durée du service à 7 ans, et le contingent annuel à 80.000 hommes, augmentant encore les charges qui incombaient aux pauvres ; on continua à admettre le remplacement à prix d'argent. Les fils de la bourgeoisie échappèrent donc, quand ils le voulurent, à la caserne. Ceux qui y passèrent y entrèrent par vocation, et le plus souvent avec le grade d'officier, au sortir des grandes écoles militaires. Cette armée, recrutée dans le peuple, servit d'ailleurs à défendre l'ordre — l'ordre bourgeois — contre le peuple.

Politique extérieure, pacifique en Europe. — Les bourgeois au pouvoir savaient qu'une guerre en Europe, même victorieuse, serait un désastre pour les affaires. Aussi, bien qu'ils aimassent beaucoup jouer aux soldats et parader dans leur costume militaire de gardes nationaux, ils pratiquèrent, en Europe du moins, une politique pacifique jusqu'à la timidité dont notre pays avait d'ailleurs bien besoin pour achever de se remettre des saignées de l'empire.

Au début, fort de l'appui des classes dirigeantes d'Angleterre qui, arrivées depuis longtemps au régime parlementaire, applaudissaient au triomphe des idées libérales en France, le gouvernement de Louis-Philippe témoigna ouvertement ses sympathies aux libéraux d'Espagne et du Portugal qui entre 1830 et 1834 chassèrent du pouvoir les absolutistes ; il empêcha le gouvernement absolutiste d'Autriche d'inter-

venir par les armes contre les libéraux italiens des États pontificaux en insurrection contre le pape ; même il envoya une armée pour aider les Belges, que les coalisés de 1815 avaient détachés de l'Empire français pour les donner au roi de Hollande, à secouer le joug de leur nouveau souverain et à constituer un État indépendant.

Mais, au bout de 2 ans, ces ardeurs belliqueuses s'éteignirent complètement et firent place à une politique de paix à tout prix qui sembla humiliante à la foule de chauvins que les guerres napoléoniennes avaient fait naître en France.

En 1840, le gouvernement de Louis-Philippe mit leur orgueil patriotique et leur vanité nationale à une rude épreuve : il y avait en Turquie un gouverneur de province, Méhémet-Ali, pacha d'Égypte, qui s'était rendu presque indépendant du sultan et qui rêvait de le détrôner. Méhémet avait un véritable engouement pour la France, que l'expédition de 1798 avait fait connaître en Égypte : il lui demandait des ingénieurs pour diriger ses travaux et construire ses navires, des officiers pour instruire ses troupes et les dresser à l'européenne.

En France, les hommes d'État, les industriels et les commerçants qui espéraient trouver en lui un client sérieux pour les produits français et un allié de la France en Orient, voulaient le soutenir contre son suzerain. Les gouvernements anglais et russe, que l'influence française en Orient inquiétait, s'entendirent avec les gouvernements prussien et autrichien : et brutalement, on somma le protégé de la France de rentrer en Égypte ; la flotte anglaise bombarda et détruisit sa flotte. Thiers eût voulu qu'on défendît Méhémet-Ali, mais Louis-Philippe et la majorité de la Chambre eurent peur d'une guerre avec l'Angleterre et ses alliés ; M. Guizot, qui remplaça Thiers au ministère, renonça à soutenir l'ancien protégé de la France.

Quelques années après, Louis-Philippe et Guizot montrèrent encore un esprit de conciliation que beaucoup trouvèrent excessif en accordant, sur les réclamations de l'Angleterre, une indemnité à un missionnaire anglais du nom

de Pritchard qu'un amiral français avait expulsé assez brutalement de l'île océanienne de Tahiti parce qu'il y combattait l'influence française.

Politique extérieure belliqueuse en Afrique : la conquête de l'Algérie. — Si pacifique en Europe, la bourgeoisie, sous Louis-Philippe, se montra belliqueuse en Afrique, où elle fit faire la conquête de l'Algérie : il est vrai que l'opération était peu dangereuse pour elle, puisque ses fils échappaient au service militaire.

Dans les derniers jours du règne de Charles X, les troupes françaises, nous l'avons vu, s'étaient emparées d'Alger pour punir le dey qui y régnait d'une injure au consul français. Dès qu'elles eurent un pied en Afrique, elles voulurent en prendre quatre et davantage.

Toute la côte de l'Algérie, sur une longueur de plusieurs centaines de kilomètres, est un pays aussi délicieux et aussi fertile que le Midi de la France ; en arrière, se trouvent, sur de hauts plateaux, des pâturages excellents pour l'élevage du mouton.

Ces pays étaient occupés par des Arabes, mauvais cultivateurs, qui préféraient à la vie sédentaire la vie nomade sous la tente. Ces Arabes étaient musulmans. Ils vivaient en tribus, souvent en guerre. C'étaient des cavaliers d'élite, extrêmement braves.

Les officiers de la garnison d'Alger trouvèrent de bonnes raisons ou de mauvais prétextes pour faire des expéditions autour d'Alger chez les Arabes rendus furieux par l'établissement brutal parmi eux d'étrangers d'une autre race et d'une autre religion ; le corps d'occupation rechercha toutes les occasions d'étendre l'occupation française, la guerre étant par excellence la saison fertile en galons, en décorations et en lauriers pour les militaires professionnels. De leur côté, les hommes d'État de la bourgeoisie voyaient d'un œil favorable la conquête d'une colonie qui pouvait être un débouché pour les produits de l'industrie de la métropole et une source d'affaires lucratives pour ses capitaux. Enfin, il ne déplaisait pas aux bourgeois les plus pai-

sibles de lire, au coin du feu, dans leur journal, le récit des exploits et des dangers du corps expéditionnaire français : la conquête de l'Algérie fut pour eux comme un « roman militaire » qui chatouillait agréablement leur vanité nationale.

Après quelques hésitations (1830-1834), dues à la crainte de mécontenter l'Angleterre, la conquête fut poussée à fond : les envahisseurs se faisaient aider par des indigènes qui, pour une faible solde, entraient dans les régiments de zouaves et consentaient à servir d'auxiliaires contre leurs compatriotes (ils servent aujourd'hui dans les tirailleurs indigènes ou turcos).

La conquête ne fut pas facile. Le patriotisme des Arabes, doublé de leur fanatisme religieux, était bien servi par les difficultés naturelles et l'ardeur du climat. Il fallut faire deux fois le siège de Constantine pour s'en emparer, après un assaut meurtrier (1837).

La résistance arabe trouva un chef énergique dans Abd-el-Kader, à qui les Arabes de l'Ouest obéirent comme à un chef militaire et comme à un prophète. Les Français lui opposèrent un soldat actif, tenace et impitoyable : le maréchal Bugeaud.

Bugeaud sillonna le pays de colonnes légères, très mobiles, qui faisaient des razzias chez les tribus arabes, c'est-à-dire leur volaient leurs moutons, les blés qu'ils emmagasinaient dans des souterrains, et coupaient leurs vignes et leurs arbres fruitiers. Abd-el-Kader en massacra plusieurs et égorgea à plusieurs reprises des prisonniers. De leur côté, les Français n'étaient pas moins cruels : un jour, le colonel Pélissier et ses hommes enfumèrent dans les grottes du Dahra 800 Arabes, hommes, femmes et enfants, qui s'y étaient refugiés De part et d'autre, la vaillance était grande : les Français citent avec orgueil la résistance du capitaine Lelièvre qui, à Mazagran, en 1840, résista 5 jours avec 123 hommes — bien armés et bien retranchés, il est vrai, — contre 10 à 15.000 Arabes.

Abd-el-Kader, après avoir perdu sa smalah, c'est-à-dire ses tentes et ses troupeaux, fut refoulé au Maroc ; les Marocains voulurent le défendre, Bugeaud les battit à

Isly (1844). En 1847, Abd-el-Kader, traqué de toutes parts, se rendit au colonel Lamoricière à condition qu'on l'autoriserait à se retirer en Turquie ; le gouvernement de Louis-Philippe viola la capitulation et l'envoya en France où il fut obligé de résider 6 ans. La capture du héros de la résistance nationale arabe mit fin à la grande guerre : l'Algérie était conquise.

Les partis d'opposition. — 1° *Le parti légitimiste.* — Le parti légitimiste, partisan de la dynastie « légitime » des Bourbons, considérait Louis-Philippe comme un usurpateur ; son symbole était le drapeau blanc ; son prétendant un enfant, fils du duc de Berry assassiné par Louvel. Sa mère, la duchesse de Berry, essaya, en 1832, de soulever la Vendée ; quelques paysans vendéens prirent les armes ; mais cette tentative pour réveiller la chouannerie échoua piteusement. Le parti légitimiste perdit dès ce moment à peu près toute influence sur le pays, malgré la présence à la Chambre du grand avocat Berryer, un de ses chefs.

2° *Le parti catholique.* — Le clergé, considérant qu'il s'était assez compromis pour la royauté « légitime » sous le règne précédent, s'en détacha prudemment ; par une volte-face habile, il afficha des idées libérales, réclamant, au nom de la liberté d'enseignement, le droit d'ouvrir des écoles libres. Son but était de ressaisir son pouvoir sur la société en prenant, dès l'école, les jeunes générations pour leur façonner un cerveau catholique. Le comte de Montalembert fut son principal orateur à la tribune du Parlement.

3° *Le parti bonapartiste.* — Le parti bonapartiste fit sa réapparition d'une façon tapageuse avec Louis-Napoléon, fils de Louis-Napoléon, ancien roi de Hollande ; depuis la mort du roi de Rome, fils de Napoléon, Louis-Napoléon, en qualité de neveu de l'empereur, fut le chef de ce parti.

En 1836, il essaya de soulever la garnison de Strasbourg : il fut arrêté ; mais, de peur de lui faire de la réclame par un procès retentissant, on le relâcha.

En 1840, le gouvernement de Louis-Philippe eut l'im-

prudence de demander au gouvernement anglais le retour des cendres de Napoléon de l'île d'Elbe : elles furent ramenées en grande pompe aux Invalides. Louis-Napoléon profita de cette réclame gratuite faite à son nom par Louis-Philippe pour renouveler à Boulogne, quelques mois avant le retour des cendres, sa tentative de Strasbourg. Arrêté cette fois et traduit devant la Cour des Pairs, il fut condamné à la prison perpétuelle ; il s'évada en 1846 et se réfugia en Angleterre d'où il répandit en France des brochures où il se donnait comme le défenseur du peuple.

4° *Le parti républicain.* — On vit aussi reparaître le parti républicain. Son programme, c'était le suffrage universel et la République. Il avait pour lui les bourgeois des professions libérales : avocats, journalistes, médecins, professeurs, qui n'étaient pas assez riches pour être électeurs, les petits commerçants, les petits patrons, qui ne payaient pas assez d'impôts pour avoir le cens, enfin, ceux des ouvriers et des paysans chez qui commençait à s'éveiller la préoccupation des questions politiques.

Ils firent plusieurs émeutes à Paris, dont les nombreuses petites rues étroites, mal pavées, se prêtaient à la guerre de barricades ; la plus sanglante fut celle d'avril 1834.

A plusieurs reprises, quelques républicains exaltés essayèrent d'assassiner le roi et sa famille ; l'attentat de Fieschi fit de nombreuses victimes sans atteindre le roi. Le gouvernement en prit prétexte pour faire voter contre la presse les « lois de septembre » qui interdisaient, sous les peines les plus sévères, de remettre en question le principe du gouvernement.

Barbès et Blanqui furent les chefs les plus énergiques et les plus remuants du parti républicain ; en 1839, ils furent condamnés à la prison perpétuelle pour une tentative audacieuse contre le gouvernement. A la Chambre, le parti républicain eut, après 1840, comme représentants, Arago et Ledru-Rollin.

5° *Le parti socialiste.* — Sous le règne de Napoléon deux écrivains, Saint-Simon et Fourier, fondèrent une doctrine politique nouvelle, le socialisme, qui attaqua deux des prin-

cipes fondamentaux de la société issue de la Révolution : le principe de la propriété individuelle des moyens de production et celui de la liberté absolue du travail et de la concurrence.

Saint-Simon et Fourier prétendent que, malgré ses services, la Révolution de 1789 n'a guère diminué l'injustice sociale ; elle a, avec raison selon eux, rêvé d'établir la liberté, l'égalité et la fraternité, mais elle n'y a pas réussi parce qu'elle a laissé subsister à la base de la société nouvelle deux vices fondamentaux : 1° la libre concurrence, qui aboutit à une mêlée sociale où les hommes, au lieu de s'associer contre la nature pour la faire produire avec abondance, travaillent dans des millions de petites entreprises rivales, gaspillant leurs forces de façon peu productive ; 2° la propriété individuelle des moyens de production qui permet à ceux que le hasard fait naître riches, à qui il met entre les mains l'argent et, avec lui, les maisons, la terre, les usines, les machines, d'opprimer ceux qui ont le malheur de naître pauvres, sans propriété, ou même la multitude des petits propriétaires, paysans ou boutiquiers, qui n'ont qu'un maigre capital à exploiter.

Comme remèdes à ces gaspillages de forces, à cette concurrence mortelle pour les petits, à la misère et aux chômages qu'amènent constamment le désordre de la production et le perfectionnement du machinisme, Saint-Simon propose l'exploitation au profit de tous par l'État, avec l'aide d'un machinisme perfectionné, de toutes les usines, de toutes les terres, de tous les moyens de transport, et Fourier, la formation d'associations coopératives de production et de consommation dont les associés partageraient les avantages et les bénéfices en proportion du capital, du talent, du travail apporté par chacun.

Ces idées, exposées en un langage souvent peu clair, n'eurent pas d'action directe sur les ouvriers. Mais elles attirèrent l'attention de quelques hommes instruits, surtout quand, en 1832, les ouvriers en soie de Lyon, réduits à des chômages fréquents et à des salaires de famine par l'emploi de machines nouvelles, se révoltèrent en arborant un dra-

peau rouge, sur lequel était inscrite la belle devise : « Vivre en travaillant, ou mourir en combattant ! » L'insurrection fut réprimée impitoyablement par la bourgeoisie au pouvoir à l'aide de l'armée ; mais, à partir de ce jour, les idées de Fourier et de Saint-Simon commencèrent à se répandre dans la classe ouvrière.

Elles y furent vulgarisées par deux écrivains de talent : Proudhon, disciple original de Fourier, qui, dans ses livres, attaqua la propriété, et Louis Blanc, disciple de Saint-Simon, qui revendiqua pour tous « le droit au travail » et réclama « l'organisation du travail » par l'État.

Aux approches de 1848, il y avait des socialistes à Paris et à Lyon ; mais ils étaient encore rares ailleurs. En qualité de républicains, les socialistes réclamaient, de concert avec les républicains qu'ils appelaient déjà les républicains-bourgeois, le suffrage universel et la République. Blanqui, le républicain révolutionnaire, se rallia à ces nouvelles doctrines.

La révolution de février 48. — Encouragé par Louis-Philippe, le ministre Guizot (1840-48) refusait toute réforme ; il avait la Chambre pour lui. Toutes les faveurs et toutes les places étaient pour les députés de la majorité et pour leurs électeurs ; un grand nombre de députés étaient des fonctionnaires très dépendants du gouvernement.

Quelques royalistes clairvoyants demandèrent que les fonctionnaires ne pussent être députés, à moins de démissionner ; que le cens électoral fût abaissé et qu'on admît au droit de vote ce qu'on appelait les capacités, les intellectuels de la bourgeoisie, comme nous dirions aujourd'hui. Le député Odilon Barrot était le chef du parti de ces réformes, qui n'étaient nullement dirigées contre le principe du gouvernement.

Mais même ces réformes, Guizot les refusa avec raideur. Alors, en 1847, les royalistes réformistes, les républicains et les socialistes organisèrent des banquets populaires à la fin desquels on faisait des discours en faveur de la réforme électorale.

Un de ces banquets devait avoir lieu à Paris le 22 février 1848 ; Guizot voulut l'empêcher. Il y eut des manifestations tumultueuses : la troupe fit une décharge meurtrière sur le peuple. Les barricades se dressèrent aussitôt dans les rues étroites des quartiers populaires ; la garde nationale bourgeoise, favorable en partie à la réforme d'Odilon Barrot, refusa son concours à l'armée et même lui tira dessus. La Chambre des députés fut envahie par la foule ; Louis-Philippe fut obligé de s'enfuir comme Charles X, pendant que républicains et socialistes proclamaient la République.



Après les journées de juin, la bourgeoisie républicaine fit déporter en masse les ouvriers socialistes.

CHAPITRE VIII

LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE

(1848-51)

Les résultats de l'insurrection de 48 ; le suffrage universel. — Les vainqueurs de février 1848 proclamèrent un gouvernement provisoire dans lequel on fit entrer des hommes comme Lamartine, Ledru-Rollin et Arago, du parti républicain, et, à côté d'eux, des membres du parti socialiste, Louis Blanc et l'ouvrier Albert. Ils firent fonction de ministres en attendant la réunion d'une Assemblée constituante qui devait être élue au suffrage universel pour faire une Constitution. Désormais, tous les Français, âgés de 21 ans, sans distinction, purent prendre part aux élections : tous eurent le droit d'entrer dans la garde nationale. Enfin, on abolit l'esclavage dans les colonies qu'avait rétabli l'Empire, et la peine de mort en matière politique. La

deuxième République n'avait inauguré son règne par aucune vengeance, aucune exécution capitale ; elle s'annonçait comme l'aurore d'une ère de fraternité.

La lutte entre les deux fractions du parti républicain : les journées de Juin. — Malheureusement, il y avait entre les deux fractions du parti républicain de profondes divergences, et sur la politique extérieure, et sur la politique intérieure.

Les républicains bourgeois, comme Lamartine, Arago, sentant les dangers d'une politique belliqueuse pour une République, ne voulaient pas d'une intervention par les armes en faveur des peuples étrangers qui, à ce moment même, dans presque toute l'Europe, s'insurgeaient contre leurs gouvernements ; les socialistes et les républicains démocrates qui se confondaient avec eux, hantés par le souvenir de la Révolution de 1793, voulaient au contraire que la République allât aider les Polonais à s'affranchir du joug du tsar, les Hongrois, les Italiens, les Autrichiens du joug de l'empereur d'Autriche. A plusieurs reprises, les gardes nationaux, démocrates et socialistes, conduits par Barbès et Blanqui, firent, au cri de : « Vive la Pologne ! » des manifestations tumultueuses pour intimider le gouvernement qui finit par faire emprisonner les chefs.

Mais il y avait un sujet de conflit autrement plus grave. Les républicains à la manière de Lamartine et d'Arago étaient partisans de la propriété individuelle et de la libre concurrence ; ils estimaient qu'avec quelques réformes dans le mode de répartition de l'impôt, la classe ouvrière devait se tenir pour satisfaite.

Pour les démocrates et les socialistes au contraire, la République n'était pas un but, mais un moyen, un moyen de refondre la société et de l'organiser sur une base nouvelle : l'exploitation par la collectivité des richesses sociales, au profit de tous. Ils réclamaient la fondation d'ateliers nationaux avec les capitaux de l'État : dans ces ateliers, les ouvriers travailleraient sous des contremaîtres et ingénieurs élus par eux ; les salaires seraient calculés de façon qu'un

ouvrier laborieux pût vivre dans l'aisance par son travail ; les traitements des directeurs ne devaient pas s'élever à des chiffres exorbitants ; enfin, et c'était là un des principaux avantages espérés, quand l'État aurait, petit à petit, accaparé toute une branche de la production, il y réglerait le travail suivant les besoins probables de la consommation, de manière à éviter les chômages.

En somme, l'État aurait exploité les grandes usines, les mines, comme il exploite les postes et télégraphes, mais avec une échelle des salaires beaucoup plus égalitaire, c'est-à-dire sans la disproportion énorme qu'il y a aujourd'hui entre les grands chefs de l'administration des postes et les employés subalternes.

Les deux partis avaient chacun leur drapeau ; le drapeau tricolore était celui des républicains opposés au socialisme, le drapeau rouge était l'emblème des démocrates socialistes. Lamartine, un jour d'émeute, dans une belle harangue, rappela « que le drapeau tricolore avait fait le tour du monde, tandis que le drapeau rouge n'avait fait que le tour du Champ-de-Mars ». Par cette double allusion aux guerres impériales qui avaient souillé le drapeau tricolore dans le sang des peuples, et à la fusillade qui avait fait tomber des ouvriers en 1791, au Champ-de-Mars, sous les balles de la garde nationale bourgeoise, Lamartine, sans le savoir, précisait les griefs des socialistes contre le drapeau tricolore, et les raisons de leur préférence pour le drapeau rouge, symbole de la fraternité des peuples et des revendications de la classe ouvrière contre la bourgeoisie.

Les ateliers nationaux et l'insurrection de Juin. — Pourtant, la fraction républicaine du gouvernement provisoire ne crut pas pouvoir se refuser à reconnaître « le droit au travail ». Or, comme la peur d'une révolution violente avait fait fuir beaucoup de riches et fait fermer plusieurs usines, il y avait à Paris un nombre énorme de chômeurs. Pour leur donner du travail, on créa des ateliers nationaux qui méritaient plutôt le nom d'ateliers de charité tant ils ressemblaient peu aux ateliers sociaux rêvés par Louis Blanc ; les ouvriers y étaient inoccupés, ou occupés à des travaux dérisoires : on fut réduit à leur faire faire et défaire des terrassements pour tuer le temps. Ces ateliers fonctionnaient depuis plusieurs

semaines, quand l'Assemblée constituante se réunit ; elle était composée en majorité de républicains ; les socialistes n'y avaient qu'une infime minorité de représentants. Son premier acte fut de remplacer le gouvernement provisoire par un comité exécutif où il n'entra que des républicains adversaires du socialisme. Et ce comité exécutif, considérant les ouvriers embrigadés dans les ateliers nationaux comme une ruine pour les finances et un danger pour l'Assemblée, les licencia assez brutalement.

Les ouvriers, qui, en qualité de gardes nationaux, étaient armés, recoururent aux armes. L'Assemblée constituante confia la dictature, avec charge de réprimer l'insurrection, au général Cavaignac, un des lieutenants les plus énergiques de Bugeaud en Afrique. La résistance des ouvriers fut acharnée pendant les 3 journées de juin (25-28 juin 48) ; la répression fut impitoyable ; les prisonniers furent déportés en masse sans jugement aux colonies. L'insurrection étouffée, celui que les ouvriers appelaient « le boucher de juin » déposa la dictature : l'Assemblée décréta qu'il avait bien mérité de la patrie. Il avait en tout cas bien mérité de la riche bourgeoisie.

Les républicains bourgeois et les républicains socialistes n'étaient pas assez nombreux en France pour pouvoir se permettre de pareilles divisions : les journées de Juin, en creusant un fossé plein de sang entre les deux fractions du parti républicain, furent mortelles pour la République. Dès ce jour, son agonie commença.

Élection de Louis-Napoléon à la présidence. — On s'en aperçut dès le mois de décembre 1848 à l'élection du président de la République, et aux élections législatives de mai 1849.

L'Assemblée constituante avait voté, après les journées de Juin, une Constitution républicaine : le pouvoir de faire les lois devait appartenir à une Assemblée législative unique, élue au suffrage universel, et le pouvoir exécutif à un président de la République nommé pour 4 ans. Par un manque de clairvoyance qui devait coûter cher à la République, au lieu de faire élire le président par la Chambre des députés qui, étant composée de républicains modérés, mais convaincus, aurait choisi pour président un républicain, Cavaignac sans doute, la Constitution de 48 décida qu'il serait élu, comme les députés, par le suffrage universel.

Or, le suffrage universel, à une époque où l'instruction primaire commençait seulement à se répandre et où les journaux à un sou n'existaient pas, où les riches avaient seuls assez d'argent pour inonder le pays de brochures et de journaux, était singulièrement facile à abuser. Les classes riches et conservatrices n'y manquèrent pas. Les commerçants aisés, les gros industriels, les rentiers, les propriétaires bourgeois qui, sous Louis-Philippe, au temps où ils constituaient seuls le corps électoral, étaient volontiers anticléricaux, comprirent qu'ils avaient trop présumé de leurs forces en prétendant maîtriser le peuple sans le concours du clergé catholique. Les journées de Février 48 suivies de celles de Juin les jetèrent dans les bras de l'Église. La grande puissance conservatrice, la grande force du passé, qui pendant tant de siècles avait pu préserver les privilèges de la noblesse en répandant dans le peuple des sentiments de résignation et de soumission, ne serait-elle pas assez forte pour sauver maintenant les privilèges de la bourgeoisie des assauts de la démocratie?

Riches et prêtres coalisés cherchèrent, comme ils l'avaient fait dans les derniers temps de la première République, un sauveur, un sabre : Louis-Napoléon s'offrit à eux. Son nom seul était une garantie pour les défenseurs de l'ordre social que menaçait la démocratie. Il ne fut pas avare de promesses, d'ailleurs. Riches et prêtres travaillèrent pour lui, les uns avec les moyens de propagande et le prestige que leur donnait leur fortune, les autres, avec l'autorité morale que par les femmes ils avaient conservée sur la plupart des électeurs. On effraya les paysans en leur représentant la République comme le gouvernement de la guillotine et les socialistes comme des partageux qui voulaient leur voler leurs terres.

Le prestige du nom de Napoléon fit le reste : les chansonniers comme Béranger, les poètes comme Victor Hugo, les historiens comme Thiers, l'auteur du *Consulat et de l'Empire*, avaient tellement célébré l'oncle, Louis-Philippe l'avait si opportunément rappelé à l'imagination des foules en lui faisant, en 1840, des funérailles solennelles, que, les

récits des anciens soldats aidant, le neveu de l'empereur se présenta aux élections avec l'auréole de la gloire. Même les ouvriers socialistes, du cœur de qui les propagandistes des idées nouvelles, orateurs ou publicistes, n'avaient pas eu la précaution de chasser le culte du sabre, avaient conservé l'idolâtrie de l'homme du 18 brumaire et de Waterloo.

Louis-Napoléon se donnait d'ailleurs aux ouvriers comme un socialiste ; les ouvriers s'y laissèrent prendre, et par représailles contre la bourgeoisie républicaine, qui les avait décimés aux journées de Juin, bon nombre d'entre eux commirent la faute de voter avec les paysans, avec les riches bourgeois, avec les prêtres, pour Louis-Napoléon, qui eut 5 millions et demi de suffrages, tandis que Cavaignac, le candidat de la bourgeoisie républicaine, n'en obtenait qu'un million et demi. « Il y a des noms qui entraînent les foules, disait avec raison le poète Lamartine, comme le mirage attire les troupeaux, comme le lambeau de pourpre attire les animaux privés de raison. » Il aurait pu ajouter qu'il y a des poètes — Hugo et Lamartine furent de ceux-là — qui chantent la gloire des carnages napoléoniens, et qui sont bien un peu responsables, si le peuple ignorant prend de la charpie sanglante pour des lambeaux de pourpre !

Louis-Napoléon était président de la République, c'est-à-dire investi par la loi de la nomination de la multitude des fonctionnaires civils et militaires et du commandement de la force armée : malheur à la Chambre des députés, qui elle n'est qu'une force morale, si elle entre en conflit avec un président armé de tels pouvoirs ! Malheur à elle, car la Constitution de 1848 n'ayant pas prévu le cas d'un conflit entre le pouvoir législatif et l'exécutif, n'ayant pas donné le droit légal à la Chambre de déposer le président, la force seule pourra dénouer le conflit !

Les grandes mesures réactionnaires. — L'Assemblée législative, élue en mai 49, comprenait 500 députés conservateurs : légitimistes, royalistes ou bonapartistes, favo-

rables au clergé, et moins de 200 républicains. La République était en bonnes mains !

Louis-Napoléon et la majorité conservatrice et catholique s'entendirent d'abord à merveille.

Le prince-président, dans les derniers jours de l'Assemblée constituante, avait, malgré elle, envoyé à Rome un corps d'armée pour rétablir le pape, que venaient de détrôner les républicains romains. La nouvelle Assemblée applaudit à cette intervention en faveur du pouvoir pontifical.

Puis en commun ils firent « l'expédition de Rome à l'intérieur »; les républicains ayant fait une émeute pour protester contre l'expédition, la liberté de presse et de réunion fut supprimée ; puis, sur la proposition du légitimiste Falloux, le monopole universitaire fut aboli ; la loi Falloux, sous prétexte de liberté d'enseignement, autorisait l'ouverture d'écoles primaires et de collèges soustraits à l'autorité de l'État. L'Église était seule assez riche pour profiter de cette liberté. Avec l'aide de ses congrégations, elle fonda, en face de l'enseignement de l'État, un enseignement congréganiste où une bonne partie des fils de la bourgeoisie et du peuple apprirent la haine de la Révolution et de la République, le respect de l'ordre, de la propriété, de l'autorité. La loi Falloux fit plus encore : non seulement elle dispensa les instituteurs congréganistes des grades exigés des maîtres laïques et les écoles libres du contrôle de l'inspection de l'État, mais elle donna à l'Église un droit de surveillance sur tous les instituteurs publics ; enfin elle assura dans le Conseil supérieur de l'Instruction publique chargé de rédiger les programmes et de juger les universitaires la prépondérance aux représentants de l'Église ainsi que dans les conseils académiques.

Une troisième loi, celle du 31 mai 1850, exigea des électeurs deux ans de domicile : ce qui priva du droit de suffrage trois millions d'ouvriers et de journaliers, appartenant à ce que Thiers, dans le débat, appela « la vile multitude ».

Le coup d'État du 2 décembre 1851. — Dans tout le pays, les lois réactionnaires votées par l'Assemblée légis-

lative causèrent un vif mécontentement, surtout celle qui restreignait le suffrage universel. Le prince-président en profita habilement. Il avait toute la confiance du clergé et de la riche bourgeoisie ; il se mit à flatter les ouvriers, en réclamant le rétablissement intégral du suffrage universel. Pendant toutes les années 1850 et 1851, il fit des voyages, passa des revues, prononça de grands discours. Les militaires de profession aimaient en lui le neveu de l'empereur. Pour rassurer les gens pacifiques qui auraient pu redouter dans le rétablissement de l'Empire le renouvellement des guerres de conquête, il déclara solennellement : « L'Empire, c'est la paix. » Il avait des promesses pour tout le monde.

Ayant ainsi préparé le terrain, après avoir trouvé des complices dans plusieurs généraux de la garnison de Paris, il fit arrêter dans la nuit du 1er au 2 décembre 1851 les membres les plus influents de la Chambre ; l'Assemblée, que nul n'avait le droit de renvoyer, fut dissoute, et la Chambre des députés occupée militairement. Deux cents députés, qui se réunirent le 2 décembre, furent entourés par la troupe et conduits en prison.

Quelques députés républicains essayèrent de soulever les quartiers ouvriers ; quelques barricades se dressèrent ; mais le mouvement ne s'étendit pas, les ouvriers se souvenaient des journées de Juin et continuaient à garder rancune à la bourgeoisie républicaine. Le sentiment de la classe ouvrière fut traduit par un ouvrier qui, invité le 3 décembre, par le député Baudin, à prendre les armes, répondit en ricanant : « Plus souvent, que nous allons nous faire tuer pour vous conserver vos 25 francs ! » « Citoyens, répondit Baudin, vous allez voir comment on se fait tuer pour 25 francs ! » et, un instant après, il tomba sous les balles des soldats.

Le lendemain, 4, le prince-président lança ses troupes sur les boulevards où la foule des curieux inoffensifs et désarmés fut fusillée à bout portant. Il y eut à Paris et dans les départements 100.000 arrestations ; 10.000 citoyens furent déportés après un simulacre de jugement, comme des forçats,

à Cayenne ou en Algérie. La nation approuva, par 7 millions de suffrages, ce sanglant coup d'État du neveu, comme au 18 brumaire elle avait approuvé le coup d'État militaire de l'oncle. Elle allait payer d'une nouvelle invasion et d'un nouveau Waterloo cette abdication aux mains d'un homme.



Le 2 décembre 1851, les chefs de la bourgeoisie républicaine qui avaient fait déporter les insurgés de juin sont arrêtés à leur tour et déportés par les soldats du coup d'Etat.

CHAPITRE IX

LE SECOND EMPIRE

(1851-1870)

Le despotisme impérial de 1851 à 1867. — Avec son ancien titre de président de la République, pendant un an, puis sous le nom d'empereur Napoléon III, à partir de décembre 1852, l'homme du 2 décembre fut, surtout jusqu'en 1867, le maître absolu de la France, un maître sans grand talent politique ou militaire et de volonté hésitante.

La Constitution de 1852 lui donna la nomination de tous les fonctionnaires civils et militaires, celle des maires, le droit de faire la guerre et la paix, à peu près la libre disposition du budget, enfin le choix des ministres, qui n'avaient de comptes à rendre qu'à lui seul.

Il y avait bien, à côté de lui, des Chambres qui étaient

censées exercer le pouvoir législatif ; mais de ces trois Chambres, deux, le Conseil d'État, qui avait seul le droit de proposer les lois, et le Sénat, qui les sanctionnait et pouvait voter des modifications à la Constitution, étaient nommées par le chef de l'État, par conséquent composées de ses créatures ; quant à la troisième, le Corps législatif, qui discutait et votait les lois dont l'initiative ne pouvait émaner que du Conseil d'État, et à qui le Sénat pouvait refuser sa sanction, elle était nommée par le suffrage universel.

Mais le suffrage universel était frelaté et vicié par l'arbitraire du gouvernement : celui-ci ne se contentait pas de découper les circonscriptions électorales, de façon à favoriser toujours les candidats qui lui étaient favorables ; il ne se contentait pas de présenter, dans chaque circonscription, un candidat officiel, qu'il soutenait par tous les moyens, même par la menace ou la corruption, mais encore il empêchait les réunions électorales ou interdisait les journaux qui auraient pu faire connaître les candidats de l'opposition.

La presse fut soumise à un régime qu'elle n'avait pas connu depuis Napoléon Ier : elle fut à la discrétion de l'administration, qui, après un avertissement, pouvait suspendre ou supprimer une feuille, sans préjudice des poursuites en correctionnelle. En exigeant un gros cautionnement pour fonder un journal, et des droits de timbre considérables pour le mettre en circulation, le gouvernement empêchait, d'ailleurs, la presse démocratique de se développer.

La liberté des citoyens même fut à la merci de la police. En 1858 il y eut un redoublement de rigueur, à la suite d'un attentat dirigé contre l'empereur par un républicain italien, Orsini.

Une loi dite de sûreté générale permit au gouvernement d'exiler, de déporter, d'emprisonner sans jugement tout citoyen qui aurait subi une condamnation quelconque pour délits de presse, détention d'armes de guerre, participation à des sociétés secrètes, manifestation dans la rue ; et comme le nombre des citoyens qui tombaient sous le coup de cette loi était considérable, si près de la période troublée de 48,

on retomba sous le régime de la Terreur qui avait suivi le coup d'État : la loi de sûreté générale, durement appliquée par le général Espinasse, un des complices du coup d'Etat devenu ministre de l'intérieur, fit en un an 2.000 victimes.

L'empereur était donc bien un véritable dictateur. Pour sauver les apparences, lui aussi affectait, comme son oncle, de faire reposer tout le régime sur le principe de la souveraineté du peuple : il déclarait comme lui qu'il était responsable devant le peuple, dont la souveraineté s'exerçait par les plébiscites : souveraineté dérisoire, supercherie grossière, puisque, quand il consultait le peuple l'empereur choisissait son moment et prenait toutes les précautions pour que la réponse fût toujours conforme à ses désirs.

L'Empire autoritaire et le clergé. — Cette dictature s'exerça surtout au profit des deux puissances qui, par leur rapprochement, avaient le plus fait pour amener la chute de la seconde République : le clergé et la classe riche.

Sous l'Empire, le clergé fut comblé de considération et d'égards : l'éclat des processions et des grandes fêtes religieuses était rehaussé par la présence des troupes et des musiques militaires ; le catholicisme trouvait auprès de l'empereur un défenseur ardent en la personne de l'impératrice Eugénie de Montijo, une Espagnole dévote, très influente sur le gouvernement ; l'Eglise catholique continua à jouir de tous les privilèges que lui avait faits la loi Falloux : l'enseignement primaire fut à sa discrétion.

L'Empire autoritaire et le monde des affaires. — Mais c'est surtout la finance et la riche bourgeoisie à qui le second Empire assura de beaux jours : la classe capitaliste, continuant sa marche ascendante, acheva sa mainmise sur les instruments de crédit, les moyens de transport, la grande industrie et le grand commerce, avec la connivence du gouvernement, qui se montra toujours prêt à étouffer les émeutes ouvrières dans le sang, qui maintint un régime fiscal léger pour les grosses fortunes, qui ferma les yeux sur les abus de l'agiotage, et qui laissa la Banque de France

et les grandes compagnies de chemins de fer accroître leurs opérations aux conditions les plus douces pour elles, et les moins favorables pour le public.

A Paris surtout, propriétaires, chefs d'entreprise, commerçants et capitalistes traversèrent une longue période de prospérité : à la moindre occasion, l'empereur donnait des fêtes, à la cour des Tuileries, ce qui, par le débordement du luxe qu'on y étalait, favorisait le commerce parisien ; le baron Haussmann, préfet de la Seine, transformait la capitale de fond en comble, éventrait le vieux Paris, si propice aux barricades avec ses ruelles étroites, mal pavées, le perçait de larges avenues bien aérées, admirablement entretenues, excellentes pour les charges de cavalerie en cas d'émeutes populaires ; et ce bouleversement, accru encore par la construction d'un système complet de canaux souterrains, n'allait pas sans des expropriations lucratives pour les propriétaires, sans une élévation énorme de la valeur des terrains, et sans des travaux gigantesques féconds pour toutes les branches de l'industrie.

Il serait injuste de ne pas reconnaître que cette prospérité des affaires, due d'ailleurs à un ensemble de conditions économiques auxquelles l'empereur était étranger, n'allait pas sans alléger un peu la gêne ou la détresse de la classe ouvrière elle-même, pour laquelle le gouvernement impérial montra une sollicitude plus intelligente que celui de Louis-Philippe, en favorisant la création de sociétés de secours mutuels, de crèches et d'orphelinats.

La prospérité du commerce et de l'industrie dut aussi beaucoup au triomphe d'idées nouvelles sur les relations commerciales avec l'étranger : depuis Colbert, la classe riche et instruite croyait qu'il était de son intérêt d'élever aux frontières du pays de véritables barrières de douanes, à l'aide de tarifs protégeant l'industrie et l'agriculture nationales contre la concurrence étrangère ; le colbertisme ou protectionnisme fut combattu en France sous l'empire par des économistes dont le plus célèbre fut Michel Chevalier, l'apôtre du libre-échange.

Les libre-échangistes prétendent que le protectionnisme

encourage la routine, fait payer tout trop cher aux consommateurs et empêche les nations de nouer entre elles des relations commerciales qui, en se multipliant, finiraient par rendre toute guerre impossible. Ces idées finirent par l'emporter en 1860 ; en Angleterre, elles avaient déjà triomphé depuis 20 ans.

Sous l'impulsion des théories nouvelles, le gouvernement impérial fit des traités de commerce avec l'Angleterre d'abord, puis avec plusieurs autres nations ; les produits étrangers pouvaient désormais entrer facilement en France sans payer des droits élevés, sous la condition d'un traitement réciproque pour les produits français. Les producteurs de vins et d'eaux-de-vie y gagnèrent : les industries métallurgiques, il est vrai, se plaignirent d'être écrasées par la concurrence anglaise ; mais les consommateurs furent unanimes à approuver le système nouveau qui se traduisit par l'augmentation considérable du commerce extérieur de la France et par le bon marché d'une foule de produits.

La politique extérieure, de 1852 à 1867. — 1° *Les causes des guerres.* — « L'Empire, c'est la paix », avait déclaré le prince-président à la veille de la restauration de l'Empire. On eut vite la preuve du contraire. Dès 1853, les guerres commencent ; guerres européennes et guerres coloniales se succèdent sans interruption. L'empereur veut donner à son gouvernement le prestige de la gloire militaire, en même temps qu'amuser l'esprit public et le détourner de la politique intérieure : les militaires professionnels, par qui l'empereur est arrivé au pouvoir, poussent d'ailleurs à une politique belliqueuse favorable à leur avancement ; enfin les armateurs qui transportent les troupes, les gros métallurgistes qui fournissent le matériel de guerre, les gros financiers qui interviennent avantageusement dans tous les emprunts que l'État contracte en temps de guerre, n'étaient pas défavorables à une politique qui activait leurs affaires particulières, sans risques personnels pour eux, puisque le remplacement continuait à les soustraire au service militaire eux et leurs fils.

2° *La guerre de Crimée.* — En 1853, guerre de Crimée : allié à l'Angleterre, l'empereur envoie une armée au secours des Turcs attaqués par les Russes. Les hostilités sont circonscrites en Crimée, autour de Sébastopol, qui résiste énergiquement, et qui finit par être enlevé d'assaut (1855). La guerre avait coûté à la France 1 milliard et demi sans compter bien des milliers d'hommes.

3° *La guerre d'Italie.* — En 1859, guerre d'Italie : Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne et souverain du Piémont et de la Savoie, rêvait, ainsi que son ministre Cavour et beaucoup de libéraux et de patriotes italiens, de chasser d'Italie les Autrichiens qui en occupaient tout le nord-est depuis 1815, et de fondre toutes les principautés italiennes en un grand État italien. Des attentats, dirigés par des patriotes italiens, comme Orsini, contre Napoléon III, parce qu'il avait fait avorter une première fois cette tentative en 1849, par l'expédition de Rome, intimidèrent l'empereur des Francais. Cavour le séduisit en lui offrant Nice et la Savoie pour prix de son concours contre l'Autriche : le ministre de Victor-Emmanuel lui fit croire que son roi se contenterait de l'Italie du Nord, et qu'on ne toucherait pas aux petits États italiens, surtout à l'État pontifical.

Malgré des opérations militaires mal conduites par l'empereur et ses généraux, l'incapacité des maréchaux autrichiens et la brillante bravoure des troupes franco-italiennes permirent à celles-ci de remporter les deux sanglantes victoires de Magenta et de Solferino (1859).

L'Autriche céda la Lombardie à Victor-Emmanuel qui paya son allié en lui donnant Nice et la Savoie, dont les populations consultées acceptèrent l'annexion à la France.

Mais Victor-Emmanuel gagna à cette guerre bien d'autres territoires que la Lombardie : dans l'enthousiasme de la victoire, les patriotes italiens de l'Italie centrale, ceux de l'État pontifical, à l'exception de ceux de Rome, ceux du royaume de Naples, soulevés par le révolutionnaire Garibaldi, votèrent leur annexion au royaume de Sardaigne agrandi et devenu le royaume d'Italie. Avec le concours de

la Prusse, en 1866, le nouveau royaume conquit la Vénétie sur l'Autriche.

Il ne manqua plus à l'Italie unifiée qu'une seule ville : Rome, la résidence du pape dont la garnison française interdit l'entrée aux troupes italiennes. En 1867, Garibaldi ayant tenté de s'en emparer par un coup de main, fut battu par les troupes françaises à Mentana.

4° *Les guerres coloniales* ; *l'expédition du Mexique*. — En dehors de l'Europe, il ne se passa guère d'année sans expéditions coloniales.

De 1852 à 1857, guerre de Kabylie, en Algérie, et soumission des montagnards kabyles qu'on ne put dompter qu'en coupant leur pays de routes. De 1854 à 1865, conquête du Sénégal par le colonel Faidherbe.

En 1859-60, guerre de Chine : les Chinois avaient massacré des missionnaires qui attaquaient leur religion et prétendaient se soustraire, eux et les Chinois convertis, aux lois chinoises ; pour les venger, et aussi pour ouvrir ce pays aux commerçants français, Napoléon III envoya contre Pékin une expédition : le général Cousin de Montauban, qui la commandait, remporta la victoire de Palikao, et pilla avec ses troupes le palais des empereurs de Chine, sans que l'opinion publique en France protestât contre cet acte de brigandage.

En 1860, guerre contre l'Annam, à qui on enlève Saïgon et une partie de la Cochinchine pour venger aussi le massacre de quelques missionnaires et favoriser le commerce français en Indo-Chine. En 1860-61, expédition de Syrie pour protéger des tribus chrétiennes du Liban contre les attaques de tribus musulmanes.

De 1862 à 1866, expédition du Mexique, celle-ci désastreuse. A la suite d'une guerre civile, au Mexique, le parti libéral l'avait emporté sur le parti clérical. Dans la bagarre, plusieurs commerçants français avaient subi des pertes. Un gros banquier qui avait prêté des fonds au parti clérical vaincu, intéressa à sa cause, à prix d'argent, des personnages influents de la cour impériale. Pour faire recouvrer cette créance, la guerre fut déclarée au Mexique : l'empereur

rêvait d'y créer un grand débouché pour le commerce français.

Mexico fut occupé ; un empereur clérical imposé au pays : ce fut un prince autrichien, Maximilien. Contre l'envahisseur étranger, les Mexicains firent la même résistance que leurs compatriotes espagnols avaient opposée à Napoléon Ier ; leur pays, un haut plateau sillonné de montagnes, se prêtait à la guerre des partisans. On eut beau fusiller les prisonniers, incendier leurs fermes, les patriotes mexicains tinrent bon pendant quatre ans.

En 1866, les États-Unis sommèrent les Français de se retirer : fort piteusement, Napoléon III rappela ses troupes, abandonnant Maximilien aux représailles de ses ennemis qui le fusillèrent. L'expédition du Mexique avait désorganisé l'armée et ruiné les finances.

5° *Isolement diplomatique de la France en Europe.* — En 1866, on fut sur le point de déclarer la guerre à la Prusse. Depuis 1815, l'Allemagne formait une Confédération de 39 États indépendants les uns des autres, seulement alliés pour se défendre contre l'étranger. Les deux plus puissants étaient la Prusse et l'Autriche, qui voulaient, l'une et l'autre, dominer les petits États. En 1866, un ministre prussien, Bismarck, voulut unifier l'Allemagne sous la domination du roi de Prusse, comme Cavour avait unifié l'Italie sous la maison de Sardaigne ; ici encore, l'obstacle c'était l'Autriche. La Prusse lui déclara la guerre (1866), la battit à Sadowa, l'exclut de la Confédération, et désormais domina tous les petits États allemands, surtout ceux de l'Allemagne du Nord, qui formèrent une Confédération dont le roi de Prusse fut le chef tout-puissant.

Napoléon voulut s'opposer à cet agrandissement de la Prusse ; mais une portion importante de ses troupes était au Mexique. Il voulut tout au moins obtenir de Bismark une compensation aux agrandissements de la Prusse ; il réclama des territoires allemands de la rive gauche du Rhin : Bismarck refusa ; il demanda à la Prusse de le laisser s'emparer de la Belgique : nouveau refus de Bismarck, qui dévoila aux gouvernements belge et anglais les projets ambi-

tieux de Napoléon ; il voulut acheter le Luxembourg, au nord-est de la France, au roi de Hollande : nouvelle opposition de Bismarck (1866-67).

Ces projets d'agrandissement vers l'Est brouillèrent le gouvernement de Napoléon III avec le gouvernement prussien ; le projet d'annexion de la Belgique le brouilla avec l'Angleterre et la Belgique ; la guerre de Crimée l'avait brouillé avec la Russie, la guerre d'Italie avec l'Autriche ; son obstination à défendre le pape à Rome le brouillait avec l'Italie et permettait à celle-ci d'oublier les services rendus à Magenta et Solferino, services d'ailleurs payés par la cession de Nice et de la Savoie. Napoléon III, comme son oncle, avait réussi à isoler la France en Europe, à lui aliéner les sympathies de l'étranger, et à l'entourer d'un cercle de défiances ou de haines.

Les concessions libérales (1867-1870). — 1° *Les adversaires de l'Empire.* — Déjà le despotisme de Napoléon à l'intérieur lui aliénait une partie de l'opinion publique ; les fautes de sa politique extérieure, le mauvais état des finances qui en était le résultat (la dette publique s'éleva de 5 à 10 milliards sous le second Empire) accrurent chaque jour le nombre des mécontents.

L'Empire avait déjà contre lui les républicains ; il eut bientôt contre lui les socialistes, qu'on vit reparaître, peu nombreux encore, il est vrai, vers 1864, et qui fondèrent cette année avec des socialistes de tous les pays l'Association internationale des travailleurs ; la campagne d'Italie dont la conséquence fut de réduire les États pontificaux à la seule ville de Rome, enserrée et menacée de tous côtés par le nouveau royaume d'Italie, ameuta contre le gouvernement impérial le clergé, surtout les congrégations qui commencèrent à détacher de l'Empire une partie de leur nombreuse clientèle, malgré la protection assurée au pape par l'empereur ; enfin l'inquiétude causée par la politique aventureuse et imprudente de l'empereur, la peur d'un conflit avec la Prusse commençait à refroidir une partie de la bourgeoisie à l'égard de l'empereur, à lui montrer les dangers de la

politique personnelle et la nécessité d'un contrôle effectif par les représentants du pays.

2o *Les premières concessions.* — Dès le lendemain de la campagne d'Italie, l'empereur, abandonné par une partie des catholiques, commença une évolution vers un régime plus libéral : il accorda une amnistie en 1859 pour les proscrits politiques. Plusieurs proscrits du 2 décembre revinrent. Victor Hugo refusa l'amnistie, et resta en exil, d'où il lançait ses *Châtiments* contre celui qu'il appelait Napoléon le Petit. En 1860, Napoléon III donna au Corps législatif et au Sénat le droit de discuter les termes d'une adresse à l'empereur et autorisa la publication intégrale des débats dans ces deux Assemblées.

En 1863, il choisit comme ministre de l'instruction publique un homme très libéral, Duruy, qui releva la condition des instituteurs, multiplia les écoles de filles et les bibliothèques populaires.

En 1864, les ouvriers reçurent le droit de faire grève.

Jusqu'en 1863, il n'y avait eu au Corps législatif d'opposants sérieux qu'un petit groupe de cinq députés dont le plus éloquent était Jules Favre. En 1863, une coalition de tous les mécontents fit élire de nouveaux opposants qui vinrent renforcer « les cinq » : parmi eux Thiers, un orléaniste, Berryer, un légitimiste.

En 1867, l'empereur, devant le mécontentement grandissant, se décida enfin à faire d'importantes concessions : le Sénat et le Corps législatif reçurent le droit d'interpellation, c'est-à-dire le droit de poser des questions au gouvernement et de blâmer par un vote sa politique ; les journaux purent paraître sans autorisation et ne purent être supprimés sans un jugement régulier des tribunaux correctionnels ; les réunions publiques non politiques furent permises, ainsi que les réunions politiques électorales, mais sous la surveillance de la police.

3o *Redoublement d'opposition.* — Ces premières concessions dues à la peur ne firent que fortifier l'opposition, surtout l'opposition républicaine. Le journaliste Henri Rochefort, dans un pamphlet hebdomadaire, la *Lanterne*,

imprimé à Bruxelles, attaqua l'Empire avec la dernière violence : et non content de le flétrir, il le ridiculisa. Les feuilles républicaines ayant ouvert une souscription pour élever un monument au député Baudin, mort sur les barricades au 2 décembre en défendant la loi et la République, plusieurs journalistes furent poursuivis : leur procès fournit à un jeune avocat, Gambetta, l'occasion de faire au grand jour le procès du coup d'État et de l'Empire.

En 1869, il y eut des élections générales. L'opposition fit élire 90 députés ; les candidats non officiels avaient obtenu 3.265.000 voix, les candidats officiels n'en avaient réuni que 4.636.000. Gambetta avait été élu à Belleville (Paris), et avec lui d'autres « irréconciliables », sur un programme qui résume les revendications des républicains sous l'Empire : élection des juges, séparation des Églises et de l'État, instruction laïque obligatoire, milices substituées aux armées permanentes, impôt progressif sur le revenu.

4° *L'Empire libéral* (1870). — L'empereur, effrayé, crut désarmer l'opposition par de nouvelles concessions : le Corps législatif reçut le droit de déposer des projets de lois : les ministres furent désormais responsables devant le Parlement, et pour diriger « l'Empire libéral », l'empereur choisit comme président du Conseil des ministres Émile Olivier, un « des cinq », qui s'était rallié à l'Empire (1870).

Émile Olivier voulut faire approuver cette nouvelle constitution par un plébiscite : la question posée était celle-ci : le pays approuve-t-il oui ou non les récentes réformes ? Il y eut, grâce à la pression officielle, et à toutes sortes de manœuvres peu loyales, 7 millions de oui ; mais il y eut 1.500.000 non.

L'invasion. — 1° *Déclaration de guerre à la Prusse.* — Il y avait donc dans le pays, malgré les réformes libérales, 1.500.000 citoyens ennemis irréconciliables du régime. Cette constatation redoubla les inquiétudes de l'empereur et de son entourage.

On chercha alors à créer une diversion, à occuper la

France par une guerre extérieure où l'on espérait restaurer le prestige ébranlé de la famille napoléonienne.

On chercha querelle à la Prusse.

Le prétexte trouvé fut d'empêcher un cousin du roi de Prusse de devenir roi d'Espagne. A la suite d'une révolution, en effet, le trône d'Espagne était vacant. L'ambassadeur français fut envoyé à Ems, où se trouvait alors le roi de Prusse Guillaume, pour faire des représentations à ce souverain ; celui-ci, qui était très pacifique, autorisa son cousin à retirer son acceptation. On ne se contenta pas de ce succès diplomatique. On s'évertua à faire sortir de cet incident une déclaration de guerre. Le gouvernement français y fut, d'ailleurs, aidé par le ministre prussien Bismarck, qui espérait qu'une victoire sur la France ferait entrer les Allemands du Sud dans la Confédération de l'Allemagne du Nord.

L'ambassadeur français fut chargé d'aller exiger du roi de Prusse la promesse formelle que jamais aucun membre de sa famille ne serait roi d'Espagne. Guillaume refusa de s'engager pour l'avenir, déclarant avoir donné une preuve assez grande de modération et d'esprit pacifique. L'ambassadeur revint plusieurs fois à la charge. Le roi de Prusse finit par lui faire dire que si c'était toujours pour le même motif, il ne voulait pas le recevoir, sa décision étant ferme. Comme le roi partait d'ailleurs le lendemain d'Ems pour sa capitale, l'ambassadeur alla le saluer à la gare et s'entretint avec lui très cordialement.

Mais Bismarck, pour envenimer le débat, communiqua officieusement aux journaux de Berlin une note d'après laquelle le roi de Prusse avait éconduit cavalièrement l'ambassadeur français. Il s'est vanté, plus tard, d'avoir falsifié la dépêche d'Ems dans laquelle le roi lui racontait l'incident tel qu'il s'était passé. C'était un faux des plus criminels.

Le gouvernement français commit un crime semblable : bien qu'averti par son ambassadeur qu'il n'y avait pas eu d'insulte, au lieu de démentir comme un simple racontar la nouvelle lancée par les journaux allemands, il trompa la nation en faisant lui aussi raconter par ses journaux que l'ambassa-

deur français avait été grossièrement insulté, et en l'affirmant du haut de la tribune. Les députés de la majorité votèrent aussitôt la déclaration de guerre pour venger la prétendue insulte, comme si, pour venger une insulte, même réelle, à un ambassadeur, un pays civilisé avait le droit de faire tuer plusieurs centaines de milliers d'hommes.

2° *L'infériorité de l'armée française.* — La déclaration de guerre n'était pas seulement un crime : c'était en même temps une folie.

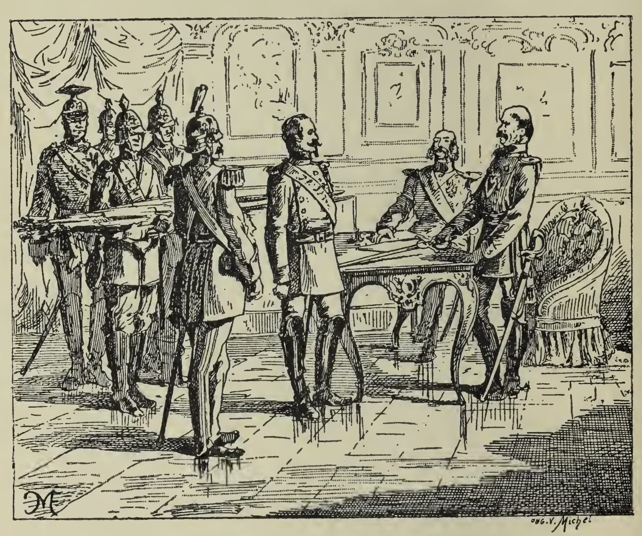
Rien n'était prêt bien que le maréchal Lebœuf, ministre de la guerre, eût annoncé qu'on était « archiprêt »: les arsenaux étaient à moitié vides, les places fortes de la frontière mal abritées contre les canons à longue portée de l'artillerie moderne, les fusils et les canons français très inférieurs à l'armement prussien. De plus, l'armée était peu nombreuse : tandis qu'en Allemagne le service militaire obligatoire existait pour tous, et que l'armée active était doublée de puissantes réserves, en France, le principe de la nation armée, admis en théorie, n'était appliqué que sur le papier.

La loi militaire de 1868, soutenue par le maréchal Niel, obligeait tous les conscrits à servir, « les mauvais numéros » 5 ans dans l'active et 4 ans dans la réserve, « les bons numéros » 5 ans dans la garde nationale mobile. Mais, en 1870, la garde mobile n'était pas organisée ; quant à l'armée active, elle avait des effectifs très réduits ; au lieu de se chercher soi-même un remplaçant que « les marchands d'hommes » avaient la spécialité de fournir, ceux qui voulaient se faire exonérer du service n'avaient plus, depuis le début de l'Empire, qu'à payer une somme déterminée à l'État, qui se chargeait de se procurer lui-même les remplaçants. Mais le gouvernement impérial gardait l'argent qu'il employait autrement et n'achetait pas de remplaçants: de là, ces effectifs si réduits.

3° *Une grande armée française bloquée à Metz.* — Pour surcroît de malheur, l'état-major et les officiers généraux se montrèrent très incapables. Ils éparpillèrent, au début, en 8 corps d'armée sur la frontière les 300.000 hommes qu'on

avait pu réunir à grand'peine, tandis que les Allemands concentraient en 2 puissantes armées leurs 400.000 hommes de premières lignes.

Après l'écrasement d'un corps français à Forbach (4 août) par l'armée de Frédéric-Charles, la plus grande partie des corps français furent rejetés sous Metz : le maréchal Bazaine



Napoléon III se rend prisonnier.

en fut nommé le chef ; mais avec près de 200.000 hommes il ne sut pas battre en retraite : après les sanglantes batailles de Borny (14 août), de Mars-la-Tour (16), de Gravelotte (18), où les soldats français et allemands se battirent avec une égale bravoure et un égal acharnement, il fut bloqué dans Metz.

4° *Sedan : la chute de l'Empire.* — Pendant ce temps, la 2e armée allemande, celle du prince royal de Prusse, écrasait à Wissembourg (4 août) et à Reischoffen (6 août) le corps d'armée du maréchal de Mac-Mahon : à Reischoffen,

la cavalerie dut se faire hacher pour protéger la retraite. Les débris de ce corps d'armée se réunirent à Châlons aux corps qui n'avaient pas battu en retraite sous Metz, et on constitua une armée de près de 100.000 hommes qui marcha sur Metz pour essayer de débloquer Bazaine : le maréchal de Mac-Mahon la commandait, sous les yeux de Napoléon III. On fit un détour par le Nord, pour éviter l'armée du prince royal de Prusse qui s'avançait sur Paris, mais on marcha si lentement qu'on ne tarda pas à être découvert et rejoint par cette armée prussienne : l'armée de Mac-Mahon fut cernée à Sedan, où après un combat acharné, surtout du côté du village de Bazeilles, elle mit bas les armes (2 septembre). L'empereur était prisonnier.

Il n'y avait plus d'armée en France, celle de Bazaine étant bloquée : le pays était ouvert à un million de soldats allemands.

A la nouvelle de la catastrophe de Sedan, à Paris, le Corps législatif fut envahi et la République proclamée par le peuple : les grandes villes de France en firent autant (4 septembre 1870).

Le second Empire avait commencé, comme le premier, par un coup d'État militaire : il se terminait, de même, par un nouveau Waterloo et une nouvelle invasion.



Gambetta part en ballon de Paris assiégé pour aller organiser la défense nationale en province.

CHAPITRE X

LA FONDATION DE LA 3e RÉPUBLIQUE

(1870-1879)

Le gouvernement de la Défense nationale. — 1° *Gambetta et la guerre à outrance.* — Le 4 septembre les députés républicains firent acclamer par la foule un gouvernement provisoire de défense nationale qui prit pour président le général Trochu, gouverneur militaire de Paris, et dont les membres les plus influents furent Gambetta et Jules Favre.

Pendant que M. Thiers allait vainement implorer dans toutes les cours d'Europe un appui pour la France, Jules Favre demandait la paix au vainqueur à des conditions honorables : Bismarck demanda l'Alsace et la Lorraine ; Jules Favre déclara qu'on ne céderait « ni un pouce du territoire

ni une pierre des forteresses », et on se prépara à la guerre à outrance.

Gambetta, qui était jeune et éloquent, fut l'âme et le directeur de la résistance nationale. S'échappant en ballon de Paris assiégé, il vint à Tours, puis à Bordeaux, armer la province.

Quand le nouveau gouvernement prit le pouvoir, la situation était désespérée : toutes les places fortes de l'Est étaient bloquées, et à Metz Bazaine gardait dans une criminelle inaction la seule armée qui restât à la France. Il n'y avait ni canons, ni fusils, ni officiers, ni soldats exercés ; la capitale, dès la mi-septembre, fut bloquée par l'armée du prince royal de Prusse, accourue de Sedan.

Maîtres de la mer grâce à la supériorité de la flotte française, on s'approvisionna de munitions, d'armes et de vivres à l'étranger ; on appela sous les armes tous les hommes jeunes et valides ; beaucoup de jeunes gens et d'hommes mûrs et jusqu'à des vieillards, de tous les partis, s'enrôlèrent volontairement. Rien qu'à Paris, où le patriotisme était exalté encore par l'amour de la République, toute la population s'arma.

Mais on n'improvise pas du jour au lendemain des armées aguerries.

2° *La guerre en province.* — Une grande armée fut organisée sur les bords de la Loire avec mission de débloquer Paris : elle remporta un petit succès à Coulmiers ; mais la trahison de Bazaine à Metz qui livra 173.000 hommes et 1.200 canons (27 octobre 70) rendit la liberté de ses mouvements à l'armée de Frédéric-Charles qu'elle avait immobilisée jusque-là ; celle-ci se jeta sur l'armée de la Loire et la coupa en deux, autour d'Orléans.

Une moitié, avec Chanzy, constitua la 2e armée de la Loire qui défendit pied à pied le terrain depuis Orléans jusqu'au Mans, par un hiver d'une rigueur terrible ; mais une panique qui s'empara d'une partie des troupes lui fit essuyer un grand désastre au Mans (janvier 1871).

L'autre moitié, refoulée au sud de la Loire, fut dirigée vers l'Est, où Garibaldi, accouru avec une poignée de volon-

taires italiens au secours de la France républicaine, tenait tête aux Allemands en Bourgogne. L'armée de l'Est, confiée à un général incapable, Bourbaki, composée de jeunes troupes hors d'état de supporter les rigueurs d'un hiver terrible, essaya de délivrer Belfort, où le colonel Denfert-Rochereau devait résister victorieusement jusqu'à la fin de la guerre ; mais à Villersexel (janvier 1871), elle fut mise en déroute et dut se réfugier en Suisse où elle fut désarmée par les habitants qui lui donnèrent d'ailleurs une fraternelle hospitalité.

Une autre armée, organisée dans le Nord, fut confiée au général Faidherbe, qui, après un succès à Bapaume, fut complètement arrêté dans sa marche sur Paris par la défaite de Saint-Quentin (janvier 71).

3° *Le siège de Paris.* — De son côté, Paris essayait de rompre le cercle de fer qui l'enserrait ; mais Trochu n'était guère l'homme de la situation. Militaire instruit mais routinier et peu hardi, il n'avait aucune confiance dans la solidité des 400.000 hommes de troupes improvisées dont il disposait. Une sortie mal préparée et mal conduite du côté de Champigny échoua (30 nov.-2 déc.), malgré le courage des Parisiens. Après six semaines d'une pénible inaction, la sanglante sortie de Buzenval (19 janvier) n'eut pas plus de succès. Les vivres devenaient rares : Paris dut capituler ; les Prussiens occupèrent la moitié des forts.

4° *La perte de l'Alsace-Lorraine.* — Gambetta voulait résister encore, et avec lui les républicains ; mais le pays était épuisé. Une Assemblée nationale fut nommée à la faveur d'un armistice, pour examiner les conditions de la paix : les réactionnaires, en représentant les républicains comme des partisans de la guerre à outrance, réussirent à y obtenir la majorité. Elle nomma Thiers chef du pouvoir exécutif parce qu'il avait un passé royaliste et voulait la paix.

L'Assemblée n'eut qu'à accepter les dures conditions du vainqueur : l'Allemagne prenait l'Alsace, moins Belfort, et une partie de la Lorraine avec Metz ; elle exigeait une

indemnité de guerre de 5 milliards qui lui fut payée en deux ans, grâce à des emprunts.

La France payait cher la faute de s'être abandonnée pendant 18 ans au régime du sabre.

La Commune de Paris (mars-mai 1871). — 1° *Les causes de l'insurrection.* — La République existait en fait depuis le 4 septembre, mais non en droit puisque la révolution du 4 septembre n'avait pas encore été ratifiée par le suffrage universel. Et voici que, consulté, le peuple souverain, par peur de la continuation de la guerre s'il nommait des républicains, envoyait à l'Assemblée nationale constituante une majorité royaliste et cléricale. Une nouvelle restauration monarchique était à craindre.

L'Assemblée réactionnaire, une fois la paix conclue, débuta par une série d'actes qui étaient autant de provocations et de menaces pour les républicains. Garibaldi, qui était venu si généreusement offrir ses services à la République envahie, fut insulté grossièrement parce qu'il avait été, en Italie, le grand adversaire de la papauté ; la députation parisienne dut à son républicanisme bien connu des outrages et des avanies ; on y parla de « décapitaliser » Paris parce que c'était le principal foyer de l'idée républicaine ; on exaspéra les ouvriers et les petits commerçants en ne prorogeant pas de quelques mois les échéances des loyers et des effets de commerce, alors que la population ouvrière de Paris était privée, depuis le début du siège, de son travail régulier : on supprima brusquement avant la reprise des affaires et du travail la solde des gardes nationaux parisiens. On n'osa pas restaurer la monarchie parce que la population républicaine de Paris avait gardé ses armes et ses fusils ; mais on parla de licencier et de désarmer la garde nationale de Paris, de façon à n'avoir plus rien à craindre des républicains.

Alors les bataillons de gardes nationaux élurent un comité central pour défendre la République menacée.

2° *Le 18 mars.* — Dans la nuit du 18 mars, Thiers, l'ancien ministre de Louis-Philippe, envoya des troupes de ligne

pour enlever les canons de la garde nationale réunis à Montmartre. Les sentinelles qui les gardaient furent assaillies dans la nuit et blessées.

A son réveil, de bon matin, la population ouvrière apprit le coup de main qui venait de s'accomplir : on s'arma ; les troupes à leur tour furent désarmées et mirent la crosse en l'air ; deux généraux furent fusillés par des soldats aigris et des gardes nationaux exaspérés. Ce fut l'insurrection du 18 mars. Paris nomma, pour s'administrer, un Conseil qui siégea à l'Hôtel de Ville ; ce gouvernement insurrectionnel prit le nom de Commune de Paris.

3° *L'esprit de la Commune de Paris.* — Il était composé de bons républicains, ardents démocrates, comme Delescluze, et d'une petite minorité socialiste. Le symbole de leurs espérances était le drapeau rouge. Les républicains modérés, comme Gambetta qui commençait déjà à s'assagir, désapprouvaient l'insurrection.

La Commune de Paris invita toutes les grandes villes à l'imiter, et pour son compte prit quelques mesures républicaines comme la séparation de l'Église et de l'État, et la limitation à 6.000 fr. du traitement des plus hauts fonctionnaires. Elle décréta le renversement de la colonne Vendôme, le triste monument commémoratif des boucheries du 1er Empire.

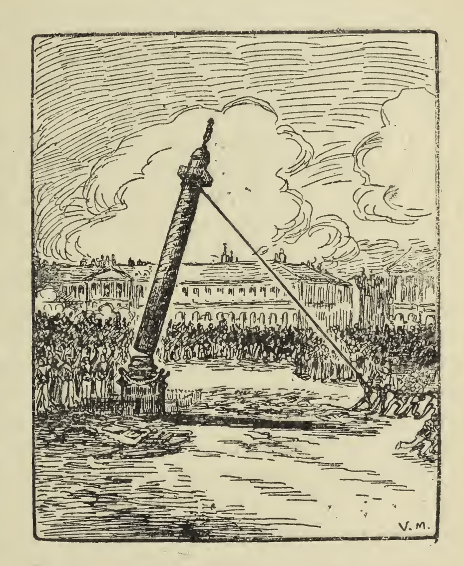
Elle n'eut d'ailleurs pas le loisir d'accomplir de profondes réformes, absorbée qu'elle fut par la lutte contre l'Assemblée de Versailles.

4° *La semaine sanglante.* — L'Assemblée nationale de Bordeaux s'était en effet transférée à Versailles : M. Thiers demanda aux Prussiens d'autoriser une partie de leurs prisonniers de Metz et de Sedan à se concentrer sous Paris pour écraser l'insurrection républicaine : le commandement de ces troupes fut donné à Mac-Mahon.

Le siège de Paris par les « Versaillais » dura deux mois : la Commune de Paris ne trouva d'ailleurs pas de général capable d'organiser la résistance ; la défense se fit sans ordre ni plan d'ensemble. Et, le 20 mai, les Versaillais entrèrent

dans la ville par surprise, fusillant tous ceux qu'ils prenaient les armes à la main.

Alors les républicains improvisèrent des barricades, et pendant 8 jours les défendirent avec rage. Ce fut la « semaine sanglante », illuminée par les incendies que les obus des deux partis allumèrent un peu partout, ou qu'allumaient, dans des accès de haine sauvage, les insurgés traqués comme des bêtes fauves : ainsi flambèrent l'Hôtel de Ville, les Tuileries, la Cour des Comptes.



La chute de la colonne Vendôme ; la Commune républicaine de 1871 fait renverser ce triste monument des guerres du 1er Empire.

Les derniers jours, une bande de « communards » s'empara de 80 otages, prêtres, magistrats et gendarmes, et, en représailles des massacres des leurs, les fusilla.

Les soldats de l'Empire, rendus féroces par la résistance, exaspérés d'ailleurs par une guerre civile qu'on leur disait allumée par les Prussiens, fusillèrent, dans le combat ou après la bataille, de 20 à 30.000 républicains ; les conseils de guerre froidement prononcèrent des centaines d'exécutions capitales et 10.000 condamnations à la déportation.

Les républicains modérés, terrorisés, ou trompés par les journaux réactionnaires, n'osèrent pas prendre la défense des vaincus, s'exposant à creuser, comme en juin 1848,

entre la bourgeoisie républicaine et les ouvriers démocrates ou socialistes, un fossé où la République pouvait périr.

Tentatives de restauration monarchique. « L'ordre moral ». — Si la République ne périt pas, c'est que les réactionnaires n'osèrent pas : l'insurrection de Paris fit comprendre aux plus avisés, à Thiers entre autres, qu'une restauration monarchique ne se ferait pas sans de graves troubles et que l'ère des révolutions continuerait jusqu'au triomphe de la République.

De plus, les réactionnaires étaient divisés entre eux, les uns, les légitimistes, voulant comme roi le comte de Chambord, fils du duc de Berry et petit-fils de Charles X, tandis que les orléanistes ne voulaient que du comte de Paris, petit-fils de Louis-Philippe.

La majorité royaliste, absorbée d'ailleurs par la liquidation de l'indemnité de cinq milliards, la réorganisation des forces militaires, la libération du territoire que les Prussiens n'évacuèrent définitivement qu'en 1873, dut se contenter de gouverner dans un esprit réactionnaire : elle se vantait de représenter en France « l'ordre moral », menacé, selon elle, par les républicains et par les démocrates révolutionnaires.

Elle vexa les fonctionnaires républicains ; le clergé continua à surveiller l'enseignement public et à brouiller la France avec l'Italie par ses manifestations en faveur du rétablissement du pouvoir temporel du pape ; la loi militaire de 1872 qui établissait enfin le service obligatoire pour tous, imposa 5 ans dans l'armée active aux fils du peuple, et seulement 1 an aux jeunes gens instruits qui payaient à l'État 1.500 fr., c'est-à-dire aux fils de bourgeois et de cultivateurs à l'aise ; obligée d'augmenter les impôts pour payer les intérêts de la dette accrue par les emprunts qu'avaient nécessités le paiement des cinq milliards et la réorganisation militaire, au lieu de demander les ressources à l'impôt direct et d'imposer les riches proportionnellement à leurs revenus, elle multiplia les impôts indirects sur les objets de première nécessité : le sucre, le sel, la bougie, les allumettes, etc., de façon à faire retomber la plus

grande partie de la charge sur le peuple, qui forme la grande masse des consommateurs.

Le 24 mai 1873. — Enfin, le 24 mai 1873, après que les deux fractions du parti royaliste eurent engagé des pourparlers en vue d'une fusion, l'Assemblée renversa M. Thiers, qui s'était décidément rallié à la République, à une République conservatrice et bourgeoise, et le remplaça par le maréchal de Mac-Mahon, qui lui inspirait une pleine confiance. Si la fusion durait, c'était la restauration de la royauté à bref délai. Le comte de Paris alla rendre visite au comte de Chambord, le reconnut comme son souverain ; celui-ci, qui n'avait pas d'enfant, devait le prendre pour successeur.

Mais l'intransigeance du comte de Chambord, qui voulait rentrer en France avec le drapeau blanc, symbole de l'ancien régime et de la contre-révolution, amena une rupture : les orléanistes se rendirent bien compte qu'à la vue du drapeau blanc les fusils partiraient tout seuls. Cette rupture, en brouillant à mort les légitimistes et les orléanistes, fut le salut de la République.

En vain, les orléanistes, dirigés par le duc de Broglie, firent donner en novembre 1873 le pouvoir exécutif pour sept ans au maréchal de Mac-Mahon, dans l'espérance que ce délai leur permettrait de préparer l'avènement du régime de leurs rêves. Mais l'occasion perdue ne se retrouva plus : comme l'Assemblée ne pouvait s'éterniser, elle dut, en 1875, faire une Constitution : à la faveur des divisions entre réactionnaires, les républicains, conduits par Gambetta, réussirent à en faire la Constitution républicaine qui nous régit encore.

La Constitution de 1875. — La Constitution de 1875 donne le pouvoir exécutif à un président de la République nommé pour sept ans.

Le pouvoir législatif appartient à la Chambre des députés et au Sénat. La Chambre est élue pour quatre ans, directement par le suffrage universel, à raison d'un député par

arrondissement et par cent mille habitants ; le Sénat comprend 300 membres. A la suite d'une modification subie par la Constitution en 1884, les sénateurs sont élus, dans chaque département, par les députés, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, et les délégués des conseils municipaux. Ils sont élus pour neuf ans : mais, tous les trois ans, un tiers des départements procède à ses élections, de façon à renouveler le Sénat par tiers.

Les députés et sénateurs ont le droit de proposer des lois : toute loi doit être votée par les deux Chambres. Les ministres choisis par le président de la République sont responsables devant les deux Chambres : c'est-à-dire que celles-ci peuvent les interpeller, les renverser et même les mettre en accusation.

Le conflit entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, que n'avait pas prévu la Constitution de 1848, est prévu et réglé par celle de 1875. Si le président a contre lui la majorité des deux Chambres, c'est lui qui doit céder, ou se retirer. S'il n'a contre lui que la Chambre des députés, il peut, avec l'autorisation du Sénat, la dissoudre, à condition de faire procéder à bref délai à de nouvelles élections. En ce cas, c'est le peuple souverain qui doit trancher le conflit. Le président n'a qu'à s'incliner si le suffrage universel a renvoyé à la Chambre une majorité qui lui est hostile.

Le 16 mai 1877. — Le premier Sénat élu renferma une petite majorité réactionnaire : mais la première Chambre des députés fut en majorité républicaine.

Les royalistes firent un dernier effort : le Sénat était réactionnaire, le Président de la République aussi : le 16 mai 1877, Mac-Mahon, poussé par eux, congédia le ministère républicain Jules Simon qu'il avait pris d'abord, et le remplaça par le ministère de Broglie, un ministère royaliste et clérical, dont la Chambre ne voulut pas.

Puis, toujours poussé par les royalistes, et usant d'ailleurs d'un droit que lui reconnaissait la Constitution, il pro-

nonça, avec le consentement du Sénat réactionnaire, la dissolution de la Chambre républicaine.

C'était légal : ce qui le fut moins, c'est la façon dont Mac-Mahon et le ministère du 16 mai terrorisèrent les républicains pendant les quelques mois qui s'écoulèrent entre la dissolution de l'ancienne Chambre et l'élection de la nouvelle.

Pour intimider les électeurs et obtenir des élections réactionnaires, le gouvernement revint ouvertement aux pratiques de la candidature officielle des plus beaux jours de l'Empire. Des préfets à poigne déplacèrent, révoquèrent les fonctionnaires suspects de républicanisme ou d'anticléricalisme. Les prêtres tonnèrent en chaire contre les républicains ; en quatre mois, il y eut 10.000 condamnations pour délits de presse ou de réunion publique.

Rien n'y fit : le parti républicain, conduit par Gambetta, devenu le seul chef du parti républicain après la mort de Thiers (septembre 1877), tint tête à la réaction : les députés parcouraient le pays, demandant aux paysans et aux ouvriers de balayer définitivement le gouvernement des curés et les partis monarchiques. Quand le peuple aura parlé, disait Gambetta, il faudra bien que le président « se soumette ou se démette ».

La fin de l'ordre moral. — Les élections du 14 octobre 1877 montrèrent que la France voulait la République : la nouvelle Chambre renfermait une forte majorité républicaine.

Dans l'entourage du président, on songea à un coup d'État : les généraux semblaient favorables ; mais il y avait des officiers subalternes et des soldats qui étaient décidés à ne pas laisser renouveler un 2 décembre ; le major Labordère déclara qu'il ne donnerait pas d'ordres illégaux à ses soldats.

Alors, Mac-Mahon se soumit : il renvoya le ministère du 16 mai 1877, et prit un ministère républicain.

En janvier 1879, les élections partielles au Sénat déplacèrent la majorité dans cette Assemblée au profit des républicains : cette fois les deux Chambres étaient républicaines.

Après s'être soumis, le président se démit (janvier 1879) et les deux Chambres, réunies en Congrès, nommèrent à sa place, comme président, un vieux républicain de 1848, Jules Grévy.

La République était définitivement fondée, non point par surprise, et à la suite de coups de mains populaires, comme en 1792, comme en février 1848, comme au 4 septembre 1871 : cette fois, le peuple, même les paysans que la réaction avait réussi à effrayer en 1848, en agitant devant eux « le spectre rouge », délibérément votait en masse, dans l'Est et le Midi, pour la République.

La propagande républicaine, commencée au XVIII[e] siècle, continuée pendant tout le XIX[e], portait enfin ses fruits : ce n'était pas en vain que Voltaire, Rousseau, Louis Blanc, Victor Hugo — le Victor Hugo de l'exil — et tant d'autres écrivains ou journalistes plus obscurs avaient jeté à pleines mains sur la terre de France la semence républicaine, ce n'était pas en vain que nos pères de 1793 et ceux de 1848, et ceux de la Commune de Paris, l'avaient arrosée de leur sang : l'heure de la moisson semblait venue. Pour la première fois, les humbles et les déshérités, les ouvriers manuels et les paysans allaient-ils enfin avoir, eux aussi, leur part de bien-être matériel et de culture intellectuelle ?



La 3e République a fondé l'enseignement primaire laïque, gratuit et obligatoire.

CHAPITRE XI

LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

(1879-1903)

Les bienfaits de la République à l'intérieur — Le parti républicain a réalisé une partie de ses promesses à la démocratie.

Il a donné au pays la liberté à peu près complète de la presse : la fondation d'un journal, la publication d'un livre, ne sont soumises à aucune entrave légale. Les procès de presse sont jugés par le jury, en cour d'assises, sauf quand il s'agit d'une feuille anarchiste : en ce cas, par une dérogation aux principes, la loi de 1894, que beaucoup ont qualifiée de loi scélérate, permet de poursuivre les écrivains devant

le tribunal correctionnel, où la peine est prononcée, non par des jurés, mais par des juges de profession. La censure interdit encore, de loin en loin, quelque pièce susceptible de provoquer du désordre ; mais ses interventions sont heureusement de plus en plus rares. En somme, il n'y a pas un pays au monde où il y ait plus de liberté de presse qu'en France : il y en a peu qui jouissent, à cet égard, de libertés aussi étendues.

La République nous a donné le droit de réunion et d'association : pour tenir une réunion publique, il suffit d'une simple déclaration signée de deux électeurs de la commune où elle doit avoir lieu. La loi de 1884 permet aux ouvriers de fonder des Syndicats professionnels pour la défense de leurs intérêts; celle de 1901 a donné à tous les citoyens la plus large liberté d'association.

La République a aussi fait des efforts pour établir l'égalité devant l'impôt du sang : la loi de 1872 avait établi le volontariat d'un an au profit des jeunes gens à l'aise, qui, moyennant 1.500 francs, ne faisaient qu'un an au lieu de 5; la loi de 1889, en réduisant à 3 ans la durée du service militaire, avait réservé la faveur de ne faire qu'un an aux soutiens de famille et aux fils de la bourgeoisie munis de certains diplômes ; on vote en ce moment une nouvelle loi qui supprime enfin toutes les dispenses et réduit uniformément à deux ans le service pour tous.

Enfin, et c'est là la partie capitale et la plus bienfaisante de son œuvre, la République s'est efforcée, sans opprimer les consciences, d'arracher l'enseignement de la jeunesse à l'Église : la loi de 1881, dont le promoteur a été Jules Ferry, a créé en France l'instruction primaire gratuite, laïque et obligatoire. Les 2/3 des enfants du peuple reçoivent depuis une instruction élémentaire dans les écoles publiques ; des écoles primaires supérieures ont été fondées. La République dépense aujourd'hui, pour l'enseignement primaire, plus de 100 millions par an, tandis que l'État, sous la Restauration, entre 1815 et 1830 ne dépensait que 50.000 francs.

Pourtant, un tiers des fils ou des filles du peuple, comme

la moitié des fils et des filles des classes aisées, continuent à recevoir l'enseignement dans des écoles primaires ou des collèges congréganistes ; jusqu'ici, tout ce qu'a osé la République pour arracher cette partie de la jeunesse à un enseignement imprégné d'esprit religieux et de défiance pour l'esprit moderne, a été d'interdire, par la loi de 1901, l'enseignement à certaines congrégations dont les vœux d'obéissance passive ou de renoncement absolu ont paru les rendre impropres à former des citoyens libres d'une République.

L'enseignement laïque, destiné à affranchir les esprits de l'influence d'une Église qui, depuis la Révolution, ne cache pas son hostilité pour les idées républicaines, a accentué dans notre pays les tendances anticléricales qui y ont apparu au temps de Voltaire et des guerres civiles de la Révolution : il n'y a pas aujourd'hui au monde un seul pays qui soit aussi affranchi que la France des croyances religieuses.

La politique extérieure de la République. — La République nous a valu un autre bienfait : la paix extérieure. Depuis 1871, la France qui, sous Napoléon III, avait fait trois grandes guerres en Europe, est restée en paix avec tous ses voisins.

Mais la République, si elle s'est attachée à éviter toute guerre en Europe, n'a pas travaillé à créer un état de paix durable : elle a pratiqué, comme tous ses voisins, la politique de la paix armée.

Le parti républicain, justement affecté par l'annexion brutale de l'Alsace-Lorraine, par sentiment honorable de solidarité pour les provinces perdues, par amour-propre national blessé, et aussi par peur d'une agression de l'Allemagne, s'est jeté dans le militarisme : le budget de la guerre et de la marine ont été enflés progressivement jusqu'à un milliard par an, et des sacrifices écrasants imposés à la population ; une alliance a été contractée avec un despote, le tsar de Russie, alliance défensive, en vue de repousser une agression de la triple alliance (Allemagne, Autriche, Italie), mais dangereuse néanmoins pour la paix de l'Europe à certains égards, si l'on songe que le despote russe, maître

absolu de sa politique étrangère, peut se lancer dans des aventures et provoquer des complications où la République pourrait se trouver entraînée malgré elle ; dans les écoles, dans les journaux, la revanche brutale, par les armes, a été prêchée.

Par son attitude qui n'est ni franchement pacifique ni franchement belliqueuse, le parti républicain français a contribué à entretenir la fièvre militariste dont souffre toute l'Europe.

Si la République a néanmoins préservé le pays de toute guerre en Europe, la politique coloniale a été, au contraire, en général agressive et conquérante.

C'est Jules Ferry qui a lancé la 3e République dans cette voie : il y était encouragé par les généraux, les amiraux et les officiers épris d'avancement, par les grosses maisons de commerce avides de se créer des débouchés pour leurs produits, d'écouler du matériel de guerre, ou de transporter des troupes et des munitions dans des conditions lucratives ; cette politique flattait, en outre, l'orgueil national et les passions belliqueuses qu'éveillait l'enseignement de l'école et qu'entretenaient les journaux.

Dès 1881, il établit le protectorat français sur la Tunisie, sans grande effusion de sang, il est vrai, mais en brouillant la France avec l'Italie, qui avait des prétentions sur ce pays.

Pendant son ministère, de 1883 à 1885, il entreprit la conquête du Tonkin, qui coûta beaucoup d'argent et de sang.

Il travailla à faire reconnaître le protectorat français sur Madagascar ; mais il mourut avant d'avoir vu la conquête de la grande île africaine, qui eut lieu en 1895 ; mal organisée et mal conduite, l'expédition fut décimée par les maladies, perdit presque tout ses effectifs européens sans avoir vu l'ennemi ; mais les troupes coloniales entrèrent quand même à Tananarive, et la grande île fut conquise.

A la suite d'expéditions souvent sanglantes, les colonies du Congo et du Sénégal ont été démesurément étendues vers l'intérieur des terres.

Toutes ces expéditions ont coûté cher ; elles ont été, à certains égards, des abus du droit du plus fort, et trop souvent elles ont été souillées par des massacres d'indigènes, parfois fourbes ou arriérés, mais qui défendaient en somme leur indépendance et leurs biens : aussi, malgré les résultats heureux qu'elles peuvent avoir pour certains particuliers, et même, à la longue, pour les indigènes qui finiront par profiter du contact avec notre civilisation, ces expéditions ont rencontré parfois une vive opposition, au sein même du parti républicain : M. Clémenceau, longtemps chef du parti radical, a été l'adversaire décidé de Jules Ferry et de sa politique de conquêtes coloniales.

Modérés et radicaux. — Dès le lendemain de sa victoire sur les partis monarchistes, le parti républicain s'est divisé en deux fractions ; l'une modérée, que ses ennemis ont appelée le parti opportuniste ; l'autre, plus hardie, le parti radical.

Les principaux chefs du parti modéré, au temps où les modérés étaient encore pleins d'ardeur contre le cléricalisme, furent Gambetta et Jules Ferry ; depuis que cette ardeur est un peu éteinte, les héritiers de Gambetta et de Jules Ferry s'appellent MM. Ribot, Dupuy, Méline, Waldeck-Rousseau. Tous les présidents de la République depuis M. Grévy, c'est-à-dire MM. Carnot, Casimir-Perier, Félix, Faure, Loubet appartiennent à cette fraction du parti républicain.

Les principaux chefs radicaux ont été et sont encore MM. Clémenceau, Brisson, Bourgeois, Combes.

C'est sous l'impulsion des radicaux que les quelques réformes accomplies ont été faites.

Les modérés ont jusqu'ici empêché, par leurs résistances, l'achèvement du programme radical : voici celles de leurs revendications qui n'ont pas encore triomphé :

1° La séparation de l'Église et de l'État. Les modérés la combattent, les uns sous prétexte que le Concordat de 1801 engage éternellement l'État à servir un traitement aux ministres des cultes, les autres sous prétexte que la séparation de

l'Église et de l'État rendrait à l'Église une liberté dont elle abuserait, d'autres enfin sous prétexte que le moment n'est pas opportun ; les radicaux tiennent à cette séparation, prétendant que la religion est une affaire privée, la religion catholique en particulier le refuge du fanatisme, des préjugés et de l'esprit antirépublicain, et que la République a le droit et le devoir, en dénonçant le Concordat, de supprimer un service public que le gouvernement napoléonien n'avait restauré qu'en vue de favoriser son despotisme.

2° L'impôt progressif sur le revenu. Les modérés s'y opposent sous prétexte qu'il dégénérerait vite en moyen de confisquer les grosses fortunes, et qu'il paralyserait et effrayerait le capital ; les radicaux y tiennent pour soulager les petits propriétaires ruraux et la classe ouvrière, en frappant les grosses fortunes ; ils sont encouragés par le succès de cette réforme dans plusieurs cantons suisses.

3° L'interdiction d'enseigner aux prêtres et aux congréganistes. Cette interdiction est réclamée par les radicaux, parce que tenus par leurs vœux d'obéissance passive et de renoncement absolu, ni les prêtres ni les congréganistes ne sauraient former ni éduquer des citoyens libres ; beaucoup vont même jusqu'à demander l'abrogation de la loi Falloux, c'est-à-dire le rétablissement du monopole de l'État en matière d'enseignement. Les modérés ne veulent pas du monopole par crainte de voir s'instituer un enseignement d'État tyrannique, de peur de paraître opprimer les consciences et violer la liberté des pères de famille ; les radicaux ripostent qu'il y a une liberté qui prime celle des pères de famille : c'est la liberté des enfants qui ont le droit à un enseignement uniquement basé sur la raison et sur la science, enseignement que l'État est seul capable aujourd'hui de leur assurer, en faisant de l'enseignement un service public.

4° La suppression du Sénat. Les radicaux la réclament pour cette raison que, malgré son républicanisme, cette Assemblée est une cause de lenteur dans la confection des lois et un centre de résistance aux réformes profondes ; les modérés défendent, au contraire, l'institution parce qu'ils la considèrent comme un frein en cas d'entraînement

irréfléchi du peuple soit vers quelque prétendant, soit vers les idées révolutionnaires.

Le désaccord sur ces quatre grandes questions et sur la question de l'expansion coloniale, dont les radicaux ne sont que de tièdes partisans, n'a pas empêché, à maintes reprises, la formation de ministères de concentration où les éléments modérés et radicaux étaient savamment dosés.

Persistance de l'inégalité sociale ; le malaise économique. — Les radicaux, malgré les différences qui les séparent des modérés, s'en rapprochent sur un point essentiel : ils ne veulent pas plus qu'eux changer les bases de la société actuelle : la propriété individuelle et la libre concurrence.

Les uns et les autres, tout en déplorant, les radicaux surtout, les criantes inégalités sociales, considèrent qu'il est bon de respecter le droit de propriété individuelle, et par suite le droit d'héritage, qui sont, selon eux, les grands ressorts de l'initiative, du travail et du progrès. En matière de travail, ils sont tous partisans, à des degrés divers, du laisser-faire ; que chacun s'arrange, s'enrichisse comme il le pourra, stimulé par l'appât de la richesse ; tout ce que peut faire l'État, c'est de relever et de soigner les blessés de la mêlée sociale.

Sous ce régime du laisser-faire économique, comme l'annonçaient déjà les socialistes du début de ce siècle, la grosse industrie a, grâce à la liberté absolue de la concurrence, à moitié écrasé la petite, qui ne peut, faute de capitaux et de puissantes machines, rivaliser avec elle : les gros magasins écrasent, de leur côté, les petites boutiques, qui ont, proportionnellement, des frais généraux plus élevés ; enfin les petits cultivateurs, trop pauvres, trop peu instruits, trop gênés d'ailleurs par l'exiguïté et l'émiettement de leurs parcelles pour employer le grand machinisme agricole, sont impuissants, malgré les douanes, à lutter contre les grands propriétaires d'Amérique et d'ailleurs, armés d'un outillage géant, et capables, grâce au bon marché des transports, d'influencer tous les grands marchés du monde ; sans

compter que les gros minotiers, les gros sucriers, les gros marchands de vins, armés de capitaux énormes, peuvent souvent faire la loi et imposer des conditions de vente ruineuses au malheureux petit producteur de blé, de betteraves à sucre, de vin, qui, lui, ne peut pas toujours attendre le moment propice pour écouler ses produits à un prix rémunérateur. Écrasés par la concurrence ou par les dîmes énormes que les gros intermédiaires prélèvent sur eux, les petits commerçants et les paysans petits propriétaires ont un sort à peine plus enviable que les ouvriers agricoles, que les ouvriers ou les ouvrières de fabriques, exposés aux chômages, condamnés souvent aux salaires de famine ou que les milliers de petits fonctionnaires encore plus mal payés parfois.

Et la classe possédante, ayant seule assez de revenus pour donner à ses enfants l'enseignement secondaire qui ouvre toutes les carrières bien payées et assure à ceux qui le reçoivent une supériorité dans la lutte pour la vie, il en résulte que la bourgeoisie exerce une véritable domination sous l'étiquette républicaine. Aussi, malgré le succès de deux grandes expositions universelles de Paris, en 1889 et en 1900, il y a un grand malaise économique.

Les partis du passé : l'opposition de droite. — Ce malaise a été exploité contre la République, ainsi que l'ignorance de la foule par toutes les forces du passé.

Parmi les partisans du passé, les uns voudraient la royauté telle que Louis-Philippe la comprenait avec le suffrage universel en plus : ce sont les royalistes-orléanistes ; les autres regrettent le beau temps du premier et du second Empire : ce sont les bonapartistes. Le prétendant royaliste est le duc d'Orléans, descendant de Louis-Philippe ; le prétendant bonapartiste est Victor-Napoléon, neveu de Napoléon III. A chaque élection nouvelle, ces partis perdent du terrain (l'un d'eux, le parti royaliste légitimiste, a même disparu), et ceux qui subsistent ne constituent plus aujourd'hui qu'une petite minorité : leur principale force était le parti catholique ; mais, comme l'effondrement de ces par-

tis monarchistes menaçait de compromettre l'Église catholique, sur le conseil du pape Léon XIII, une partie du clergé les a abandonnés pour se rallier, plus ou moins sincèrement, au parti républicain modéré.

Avant comme après le ralliement, à trois reprises, toutes les forces catholiques se sont coalisées, avec les débris des partis monarchistes et quelques républicains d'esprit frondeur ou aigri, comme Henri Rochefort, ou d'un patriotisme exalté et belliqueux comme M. Déroulède, pour donner l'assaut à la troisième République ; en 1887-1889, ils se confondirent dans le parti boulangiste, derrière un général belliqueux et ambitieux, M. Boulanger. Comme les bonapartistes, les boulangistes se disaient volontiers plébiscitaires ; ils rêvaient de faire élire le président de la République par le suffrage universel, dans l'espoir qu'un homme providentiel, favorable à leur cause, arriverait au pouvoir.

Battus par le bloc des républicains, ils ont recommencé leur agitation en 1892, en essayant d'exploiter contre la République le mécontentement causé dans le pays par le krach de la Compagnie du Panama, et le crime de quelques députés qui s'étaient laissé acheter par les directeurs de cette Compagnie.

Enfin, les mêmes hommes se sont de nouveau trouvés confondus sous le nom de nationalistes pour empêcher la revision du procès du capitaine Dreyfus ; ils ont de nouveau été écrasés aux élections par le bloc des républicains (1896-1902).

Une fraction de ce parti s'intitule de préférence « antisémite », c'est-à-dire ennemi des juifs. Un journaliste, M. Drumont, est leur principal porte-parole. Comme les catholiques du moyen âge, ils ont la haine du juif, qu'ils considèrent comme responsable de tout ce qui se fait de mal dans le pays.

L'affaire Dreyfus.— En 1894, le service de contre-espionnage du ministère de la guerre découvrit chez l'attaché militaire à l'ambassade d'Allemagne à Paris un bordereau énumérant des renseignements confidentiels sur l'artillerie française qu'on mettait à la disposition de cet officier étranger.

Après une enquête rapide, un juif, employé au ministère de la guerre, le capitaine Dreyfus, sur une simple ressemblance d'écriture, fut accusé d'être l'auteur de ce bordereau : traduit devant un conseil de guerre, chargé par un autre officier du ministère, le commandant Henry, il fut condamné à la déportation, malgré ses protestations d'innocence.

Deux ans après, la famille Dreyfus et l'avocat acquirent la certitude que la condamnation avait été prononcée, en violation de la loi et de la plus élémentaire équité, sur le vu de pièces secrètes, ignorées de l'accusé et de son défenseur, et montrées aux juges dans la salle de leurs délibérations.

En outre, le colonel Picquart, chef du service d'espionnage du ministère de la guerre, acquit la certitude que le bordereau de 1894 était l'œuvre, non du capitaine Dreyfus, mais d'un officier taré, criblé de dettes, et ami du commandant Henry : le commandant Esterhazy, dont l'écriture ressemblait à celle du bordereau. Il fit part de ses convictions à ses chefs ; ceux-ci, soit qu'ils crussent à la culpabilité de Dreyfus, soit qu'ils aient été circonvenus et trompés par le commandant Henry et les autres officiers qui avaient poussé à faire le procès de 1894, envoyèrent le colonel Picquart en disgrâce.

Alors, le grand romancier Émile Zola écrivit au Président de la République la lettre « J'accuse », dans laquelle il accusait l'état-major de s'être livré à des manœuvres criminelles par passion cléricale et antisémite, et par peur d'être obligé de reconnaître l'erreur de 1894.

Picquart, Zola et leurs amis furent accusés par les antisémites d'être vendus aux juifs.

Traduit en cour d'assises, le grand écrivain fut condamné pour outrage à l'armée.

Mais le commandant Henry s'étant suicidé, après avoir commis un faux dans le but de faire croire à la culpabilité du capitaine Dreyfus, la Cour de cassation intervint et cassa l'arrêt de 1894. Le capitaine Dreyfus fut rappelé du bagne, et traduit devant un nouveau conseil de guerre qui le reconnut coupable « avec circonstances atténuantes ».

Les circonstances atténuantes accordées à un crime de trahison, la crainte que les officiers de ce conseil de guerre n'aient été entraînés par l'esprit de corps et la passion, le désir de mettre fin à l'agitation qui troublait tout le pays, décidèrent le gouvernement de la République à gracier le capitaine Dreyfus (1898).

Un grand nombre de catholiques et de nationalistes continuent à considérer le capitaine Dreyfus comme un traître ; la majorité des républicains le considère comme une triste victime d'une erreur judiciaire et un martyr des cléricaux et des antisémites.

Le parti socialiste. — Les représentants des anciens

partis siégeant, au Parlement, à droite, on appelle souvent ces partis les partis de droite ; à l'extrême gauche de la Chambre siègent les députés d'un parti qui est comme l'avant-garde hardie du parti républicain : c'est le parti socialiste.

Le parti socialiste est un parti républicain démocratique et anticlérical, qui, à la différence du parti républicain modéré ou radical, croit que le remède au malaise général des classes laborieuses, des humbles et des déshérités, ainsi qu'aux gaspillages de force qu'entraîne la concurrence, réside dans un changement profond des bases mêmes de la société.

Ce remède c'est ce qu'ils appellent « la socialisation des moyens de production », c'est-à-dire l'expropriation pour cause d'utilité publique des mines, usines et autres grandes entreprises gérées par des Compagnies privées, et leur exploitation à l'avenir par la collectivité, dans l'intérêt de tous.

Qu'est-ce que le socialisme ? — Quelle est la nature, quel est le but du socialisme ? Le socialisme ne se propose pas seulement d'améliorer la société d'aujourd'hui, il se propose de créer graduellement une société nouvelle. Aujourd'hui la société est divisée en deux classes : il y a d'un côté une minorité capitaliste, qui détient les grands moyens de production, qui possède les mines, les voies ferrées, les usines métallurgiques, les verreries, les grands tissages. Elle possède tous les grands moyens de travail, sans lesquels l'effort humain serait stérile, et de l'autre côté, il y a une immense multitude de prolétaires : ouvriers mineurs, ouvriers verriers, ouvriers métallurgistes, ouvriers tisseurs, ouvriers de toutes les industries, qui ne possèdent que la force de leurs bras et qui ne peuvent mettre à l'œuvre la force de leurs bras qu'en la louant au capital souverain qui fait la loi sur le marché du travail.

Le socialisme veut que l'antagonisme entre ces deux classes, que la différence entre ces deux classes disparaisse ; il veut que la dualité de ces deux classes s'efface et qu'il ne reste plus qu'une classe, qu'une nation, la classe du travail, la nation du travail.

Émancipée et organisée aujourd'hui, la propriété oligarchique, exclusivement bourgeoise, donne à quelques milliers d'hommes le moyen de gouverner et d'exploiter des millions d'hommes. Nous voulons, nous, que la propriété, au lieu d'être l'instrument de la domination de quelques-uns sur tous, devienne l'instrument de la liberté de tous. Et pour que la propriété soit étendue à tous, pour qu'il n'y ait plus, d'un côté, des capitalistes souverains, de l'autre,

des salariés opprimés, nous ne demandons pas — c'est impossible — que la société capitaliste d'aujourd'hui soit coupée en menus morceaux pour que chacun en ait une parcelle, mais nous demandons que la grande propriété capitaliste, propriété des mines, des usines, des verreries, des hauts fourneaux, des chemins de fer, des tissages, de toutes les industries, au lieu d'appartenir à une classe de privilégiés appartienne à toute la communauté nationale, qui en confiera l'usage aux travailleurs, travailleurs du cerveau comme travailleurs des bras, ingénieurs, chimistes, agronomes et savants, ouvriers, tous hommes du travail.

Voilà quel est notre but, voilà quelle est la pensée commune de tous les socialistes vraiment socialistes. Et c'est parce que nous voulons que la propriété capitaliste des moyens de production, qui est aujourd'hui la propriété d'une classe, devienne la propriété de tous, la propriété de la société, la propriété de la collectivité, la propriété de la communauté, c'est pour cela que nous sommes et que nous nous proclamons socialistes collectivistes ou communistes.

JEAN JAURÈS.

De même les grands magasins seraient expropriés et remplacés par de grands magasins généraux, nationaux ou communaux.

De même enfin, l'éclairage, le service des eaux, la pharmacie, les maisons d'habitation exploités aujourd'hui par des particuliers ou des compagnies privées, dans l'intérêt des riches, seraient exploités en régie par les municipalités au profit de tous.

Pour les campagnes, on procéderait de même à l'expropriation des grands domaines : ceux-ci seraient affermés par l'État à des syndicats de journaliers agricoles ; quant aux paysans petits propriétaires, le socialisme n'a pas la prétention de les exproprier de force ; mais ses propagandistes les engagent à former dès maintenant entre eux des Coopératives ou Syndicats pour acheter en commun leurs engrais et leurs machines, vendre en commun leurs produits, réunir leurs parcelles pour les exploiter en commun avec moins de frais, moins de perte de temps et avec des machines perfectionnées ; l'État socialiste prêterait ses capitaux gratuitement à ces syndicats agricoles et leur achèterait directement, sans intermédiaires ruineux pour eux, leurs produits pour ses manufactures ou ses

magasins généraux, en fixant un prix minimum pour les denrées agricoles, de façon à permettre aux paysans de vivre largement des fruits de leur travail.

Les socialistes font remarquer que dans toutes les entreprises collectives, à mesure que le machinisme se perfectionnerait, la durée de la journée de travail serait diminuée de façon à laisser du loisir à chacun pour s'instruire et jouir de la vie.

On objecte aux socialistes l'incapacité de l'État à gérer économiquement une entreprise quelconque : ils répondent que si certaines administrations publiques, faute d'un contrôle suffisant, sont routinières et gaspilleuses, il n'est pas impossible d'organiser ce contrôle ; que, par une large décentralisation dans les services publics, dans les ateliers nationaux ou communaux, on pourrait établir les responsabilités des directeurs de travaux ; que l'État n'administre pas plus mal que les grandes compagnies privées ses lignes de chemins de fer ; qu'il dirige le service des postes et télégraphes aussi bien que n'importe quelle grande administration privée ; que beaucoup de villes exploitent avec économie et intelligence le gaz ou les tramways.

On leur objecte encore le despotisme de l'État : ils répliquent que l'État, tel qu'ils le conçoivent, n'est pas l'État tel qu'il existe aujourd'hui, imposant à ses fonctionnaires une discipline presque militaire. Tout le monde étant devenu fonctionnaire, ou plutôt sociétaire, tout le monde sera intéressé à ce que, en dehors du travail qu'il devra à la société, l'individu soit libre, libre d'employer ses loisirs comme il l'entendra, libre d'avoir les opinions religieuses, philosophiques ou politiques qu'il lui plaira : tous les travailleurs ayant part aussi à la confection de règlements d'atelier ou de service, à l'élection des directeurs des travaux et des commissions de contrôle, chaque atelier, chaque service public, au lieu d'être, comme aujourd'hui, une petite monarchie où des chefs font la loi arbitrairement, deviendra une petite république, une petite démocratie où chaque membre aura sa part d'influence et de garanties contre l'arbitraire.

Quand on leur objecte enfin qu'il n'y aura plus aucun sti-

mulant au travail, ils répondent qu'il y aura les mêmes stimulants qui existent aujourd'hui dans les grandes industries privées ; que des primes, des augmentations de traitement pourront venir exciter l'intérêt individuel, sans que toutefois ces avantages soient assez exorbitants pour permettre la reconstitution d'une aristocratie d'argent ; que la collectivité pourrait au surplus prendre des mesures contre les paresseux incurables, dont le nombre serait bien diminué d'ailleurs le jour où le travail serait moins long, moins accablant, moins malsain et plus rémunérateur pour chacun.

Outre la socialisation des moyens de production, le programme de ce parti comporte un autre point capital : l'internationalisme.

Les socialistes considèrent que, par-dessus les frontières, tous les travailleurs exploités ont les mêmes intérêts ; qu'ils doivent s'entendre pour empêcher leurs classes dirigeantes de les jeter les uns contre les autres dans des guerres internationales fratricides, dont les uns et les autres seraient les dupes et les victimes ; qu'ils doivent se concerter de même pour imposer simultanément à leurs parlements respectifs une législation ouvrière ou paysanne favorable aux petits, la fin des guerres coloniales, la fin des grandes armées permanentes qui servent de rempart aux privilégiés contre les grèves et les émeutes populaires, l'organisation de milices nationales purement défensives comme en Suisse, enfin la constitution de tribunaux d'arbitrage internationaux pour régler les conflits qui pourraient surgir entre les nations.

Le parti socialiste est, en France, par excellence le parti de la paix ; il est nettement opposé non seulement à toute nouvelle conquête coloniale, mais même à toute guerre de revanche, qu'il considérerait, malgré ses sympathies pour l'Alsace-Lorraine, comme un recul pour la démocratie et pour l'humanité.

Le parti socialiste français est divisé, sur des questions de tactique, en deux fractions.

L'une dont le chef le plus éloquent est M. Jaurès, veut qu'on pratique, d'une façon méthodique, l'alliance avec les radicaux et qu'on répudie tout moyen violent ; ces socialistes

« réformistes » croient qu'avec le suffrage universel, avec la faculté qu'a la classe ouvrière de s'organiser puissamment en syndicats et en coopératives, avec notre liberté de presse et de réunion si favorables à la propagande de l'idéal socialiste, on pourra arriver, sans révolution sanglante, à obtenir par voie législative, dans un avenir prochain, des mesures protectrices du travail, une caisse nationale de retraites pour tous les citoyens français, la transformation en grands services publics, *organisés démocratiquement*, de plusieurs grandes entreprises capitalistes (mines, chemins de fer, sucreries, raffineries de sucre et de pétrole, éclairage municipal, etc.) ; enfin la réduction progressive de la durée du service militaire et l'orientation de la République vers une politique de paix.

L'autre fraction, dont le chef le plus écouté est M. Guesde, qui est, avec MM. Allemane et Vaillant, le véritable organisateur du parti socialiste français, sans rejeter les réformes partielles qui viendraient améliorer la condition matérielle ou morale des ouvriers, des paysans et des petits fonctionnaires, craint que, sous prétexte de réformisme, le parti socialiste ne verse dans l'opportunisme ; ces socialistes « révolutionnaires » croient d'ailleurs les classes dirigeantes trop fortes, grâce à la puissance de l'argent qui leur permet la mainmise sur les grands journaux, et aux jours d'élection une forte pression sur les pauvres, pour que la transformation se fasse pacifiquement. Aussi, en prévision du jour où le peuple sera assez instruit et assez conscient pour jeter en bas la société actuelle, ils ne veulent pas qu'on émousse dès maintenant l'énergie populaire. Malgré ces différences de tactique, les socialistes réformistes et révolutionnaires sont au fond d'accord sur le but à atteindre.

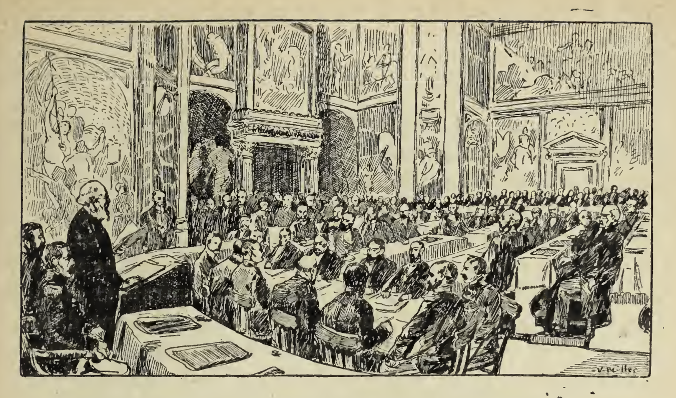
Au parti socialiste ou collectiviste, on peut rattacher le parti communiste anarchiste ou communiste libertaire, qui lui aussi est internationaliste et ennemi de la propriété privée, mais qui, à la différence des socialistes, se défie de l'État, et préconise, pour arriver au communisme, l'émancipation intellectuelle et morale des individus, et l'organi-

sation de syndicats et de coopératives. Quelques exaltés du parti ont, en 1893 et 1894, commis des attentats à la dynamite pour protester contre l'iniquité sociale et l'un d'eux a assassiné le président Carnot; ils ont payé de leur vie sur l'échafaud ou ils paient encore au bagne leurs actes de révolte individuelle et leur impatience de justice sociale. Les procédés terroristes ne sont d'ailleurs pas approuvés de tous les communistes libertaires. Ce parti est fier de compter parmi ses membres le grand géographe Élisée Reclus.

L'avenir de la démocratie en France. — Sous l'influence de l'inquiétude que fait naître le socialisme, ou de l'attraction qu'il exerce, les anciens partis semblent en train de se décomposer et de se tasser en deux grands partis: l'un est le parti conservateur, le parti « de l'ordre », de l'ordre tel que le conçoivent les riches; il est formé des anciens partis et des républicains modérés qui, par tempérament ou par intérêt, trouvent les bases de la société actuelle bonnes et justes; ce parti s'appuie sur l'esprit religieux, sur l'esprit militaire, sur l'instinct de propriété individuelle : c'est le parti des riches. Il s'abrite derrière les anciens chefs du parti républicain modéré. Pour eux tous, le péril est à gauche.

L'autre est le parti du mouvement en avant. Pour lui, le péril est à droite, du côté des réactionnaires, des conservateurs, des cléricaux. Son avant-garde seule est socialiste; mais le gros du parti, plus ou moins hardiment, veut marcher à gauche; une partie des radicaux, les radicaux socialistes, ont même emprunté au programme collectiviste la nationalisation des mines, des chemins de fer, des raffineries de sucre.

Ce sont les jeunes générations qui grandissent actuellement sur les bancs de l'école, qui diront, en allant grossir le bloc de droite ou le bloc de gauche, si la République ne sera qu'une étiquette abritant les mêmes inégalités sociales que les monarchies d'à-côté, ou si, au contraire, elle saura réaliser, par la justice sociale et la paix internationale, la devise des premiers républicains : Liberté, Égalité, Fraternité.



La Conférence internationale de la Haye en vue du désarmement général.

CHAPITRE XII

L'EUROPE AU XIXe SIÈCLE

L'EUROPE OCCIDENTALE

L'Espagne. 1° *Le pays des moines et des coups d'État militaires.* — La décadence de l'Espagne ne s'est pas arrêtée au XIXe siècle. Pendant l'invasion française (1809-1814), quelques Espagnols, en contact avec les soldats français et anglais, ont voulu introduire dans leur pays les libertés dont on jouissait en Angleterre et en France : un parti libéral s'est constitué en face du parti absolutiste et clérical, et en 1834, il est arrivé au pouvoir : les Cortès ou Chambres, élues par les riches, et depuis 1869 au suffrage universel, ont obtenu une part dans le gouvernement.

Mais même le parti libéral n'a pas osé combattre sérieusement le clergé, restreindre le nombre des Congrégations, arrêter le progrès envahissant de leurs richesses, les empêcher de donner l'enseignement.

Il n'a pas su non plus empêcher les généraux et l'armée de se mêler de politique et d'intervenir brutalement par des coups d'État militaires qu'on appelle *pronunciamientos*, dans

la direction de l'État, chaque fois que le gouvernement leur déplaisait.

2° *Soulèvement des colonies.* — Libéraux ou cléricaux au pouvoir ont continué à l'égard des colons le même régime d'oppression : les colons ont été écrasés de charges, livrés à l'administration arbitraire de fonctionnaires espagnols grassement payés : l'Espagne a fini par récolter ce qu'elle semait depuis le XVIe siècle : une révolte de toutes ses colonies. De 1820 à 1830, toute l'Amérique centrale et méridionale espagnole s'est affranchie par les armes d'une domination odieuse. Cuba et, en Océanie, les Philippines restaient les seules colonies espagnoles ; en 1898, après plusieurs échecs successifs, elles ont secoué à leur tour le joug espagnol, avec le concours des États-Unis, dont les flottes ont détruit celles de l'Espagne.

Toutes ces guerres ont coûté cher ; le commerce, l'industrie, l'agriculture végètent, écrasés par le poids des impôts.

3° *L'agitation politique en Catalogne.* — La Catalogne seule, avec son grand port de Barcelone, a une grande activité commerciale et industrielle : c'est d'ailleurs le foyer d'une propagande démocratique et socialiste qui se propage insensiblement le long des côtes et dans les grandes villes, et qui finira peut-être prochainement par donner à l'Espagne le gouvernement républicain, laïque et pacifique, qui aura beaucoup à faire pour réparer les fautes de sa monarchie cléricale et militaire.

L'Angleterre. — 1° *L'Angleterre noire et l'Angleterre verte.* — Le fait qui domine toute l'histoire contemporaine de l'Angleterre, c'est le développement de l'Angleterre noire, c'est-à-dire de l'Angleterre du charbon, du fer et des usines, dans tout l'ouest du pays, de la Cornouaille jusqu'à Glascow, en Écosse ; en un siècle, Manchester, la cité du coton, Birmingham et Sheffield, les cités du fer et de l'acier, Glascow et Liverpool, les deux ports rivaux de Londres, sont devenus de simples villages qu'ils étaient, des villes géantes, de 400, 500 et 800.000 habitants. L'Angleterre verte, l'Angleterre agricole du sud-est, a vu émigrer la plupart de ses fa-

milles rurales vers le pays noir, où les salaires sont plus élevés.

2° *Le régime parlementaire.* — Cette révolution économique a eu des résultats incalculables ; le premier a été d'asseoir solidement en Angleterre le gouvernement parlementaire, et particulièrement celui de la Chambre des communes. La Chambre des lords, où dominent les grands propriétaires fonciers laïques et ecclésiastiques, s'éclipse devant la Chambre des communes, qui représente plus directement la bourgeoisie commerçante et industrielle ; mais celle-ci a eu besoin, contre l'aristocratie foncière, des ouvriers des grandes villes du Nord-Ouest.

Elle a dû leur accorder le droit de vote qui, au siècle précédent, était réservé aux riches. Sous l'impulsion de la classe ouvrière, l'ancien parti libéral (le parti whig) a, en 1832, abaissé le cens électoral ; puis le grand ministre libéral du siècle, Gladstone, un honnête homme vraiment libéral et humain, a fait abaisser encore ce cens en 1870 et en 1885, de sorte qu'aujourd'hui tout le monde vote en Angleterre, sauf les domestiques, les journaliers de fermes et les vagabonds.

En outre, pour capter les voix des ouvriers, les deux partis, libéral et conservateur, ont créé une législation ouvrière, protectrice du travail : la longueur de la journée des femmes et des enfants a été partout diminuée ; dans les arsenaux de l'État la journée a été réduite à 8 heures ; ce résultat est dû d'ailleurs surtout à l'organisation de la classe ouvrière en puissants syndicats ou Trade's Unions.

Autre conséquence : les régions ouvrières sont le refuge des sectes dissidentes protestantes, à tendances libérales et démocratiques, et hostiles à l'anglicanisme, la religion des riches évêques de l'Église officielle. En Angleterre, les libres penseurs, au lieu d'être des hommes irréligieux, des athées comme en France, se bornent à interpréter la Bible avec un esprit libre. L'Église anglicane officielle les déteste, comme elle déteste les catholiques d'Irlande ; jusqu'à ce siècle, elle avait le contrôle de l'enseignement public. Les dissidents religieux ont obtenu une première victoire en 1830 : les ca-

tholiques, qui étaient privés du droit d'éligibilité, purent siéger désormais dans les assemblées et occuper les fonctions publiques. En 1870, Gladstone fit plus : les écoles publiques furent déclarées laïques et neutres, et soustraites à l'influence de l'Église anglicane.

3° *La question d'Irlande.* — La malheureuse Irlande profita, elle aussi, des progrès du parti libéral ; au temps de Cromwell, lors de la révolution anglaise de 1648, les Irlandais, qui étaient catholiques, avaient défendu les Stuarts. Contre cette « Vendée » irlandaise, les républicains protestants anglais avaient été impitoyables ; ils avaient dépouillé les paysans irlandais de leurs terres, qui furent accaparées par les chefs militaires protestants ; les paysans irlandais furent réduits à cultiver leurs anciens domaines comme fermiers.

De plus, les terres des Églises catholiques furent données à l'Église protestante, et les droits politiques des Irlandais supprimés. Une première réparation fut accordée aux Irlandais quand on rendit aux catholiques tous les droits des autres citoyens : Gladstone eut la sagesse et la générosité de rêver pour eux une réparation complète. Après avoir fait accorder aux fermiers irlandais le droit de bénéficier à la fin de leur bail des améliorations qu'ils auraient apportées aux terres de leurs maîtres, il demanda à son parti, en présence de l'attitude révolutionnaire des paysans irlandais, qui commençaient à faire parler la dynamite, de leur accorder ce qu'ils demandaient, c'est-à-dire le droit d'avoir un Parlement spécial à Dublin, leur capitale, pour régler leurs affaires eux-mêmes : c'est ce qu'on appelle le « Home rule » (l'autonomie).

Bien plus, l'État anglais aurait exproprié, moyennant indemnité, les grands propriétaires anglais et aurait rendu les terres par petits lots aux fermiers irlandais. Cette solution n'a pas encore prévalu par suite de la défection des libéraux nationalistes anglais, qui, avec M. Chamberlain, un ancien lieutenant de Gladstone, refusèrent de suivre le grand vieillard qui est mort avant d'avoir achevé son œuvre de justice.

4° *Le libre-échange.* — C'est encore l'Angleterre noire qui a déterminé l'établissement du libre-échange en Angleterre : jusqu'au début du XIXe siècle, l'Angleterre avait été fermée, comme les autres pays, par des douanes dont les produits entraient dans le trésor public. Ces douanes protégeaient le travail national contre la concurrence étrangère, mais elles avaient, en revanche, un résultat déplorable : elles élevaient le prix de toutes les marchandises dans le pays, ce qui, en augmentant les frais de production, paralysait le développement de l'industrie et du commerce anglais, sans compter qu'elles excitaient les autres peuples à se protéger de la même façon contre les marchandises anglaises.

Quand l'Angleterre noire fut assez forte pour contrebalancer l'Angleterre agricole, le patronat industriel réussit, en montrant aux ouvriers que la vie serait à meilleur marché pour eux si les marchandises étrangères pouvaient entrer en franchise, à faire voter la suppression de toutes les douanes : l'apôtre du libre-échange en Angleterre est Richard Cobden, dont les idées ont prévalu vers 1860.

Les matières premières nécessaires à l'industrie n'étant point grevées de droits d'entrée, les produits anglais, grâce aussi au bon marché de la houille, peuvent se vendre au dehors à des prix relativement bas. Sous ce régime, l'Angleterre verte du Sud-Est a cessé de produire du blé, qu'on a à meilleur compte en l'achetant en Amérique ; mais elle ne s'en est pas trouvée ruinée, ayant remplacé aussitôt la culture du blé par la production de la viande de boucherie.

C'est depuis le triomphe du libre-échange que l'Angleterre achète à la France pour 1.200 millions de vins, de légumes et de victuailles par an, ce qui fait d'elle « la principale colonie française », une colonie qu'on n'a pas eu la peine de conquérir et dont ce serait folie de perdre la clientèle par une guerre.

5° *L'impérialisme anglais.* — Dernière conséquence de la révolution économique : le gouvernement anglais s'est jeté avec ardeur dans la politique d'expansion coloniale qu'on appelle « l'impérialisme » : les capitalistes anglais ont besoin de colonies nouvelles pour faire monter les actions

des usines, des mines, des compagnies de navigation, pour accaparer un jour les mines d'or du Transvaal, un autre jour le marché chinois. M. Chamberlain est le représentant de cette politique, qu'avait répudiée le grand Gladstone, à cause du sang, des injustices et des augmentations d'impôts qu'elle finit toujours par coûter. Il n'est pas impossible que l'impérialisme ramène bientôt l'Angleterre au protectionnisme : M. Chamberlain, effrayé par la concurrence allemande et américaine, a formé le projet de constituer entre l'Angleterre et ses colonies une union douanière qui réserverait, par des tarifs de douane différentiels, le marché anglais aux matières premières des colonies et le marché des colonies aux produits manufacturés de la métropole : ce serait la fin du libre-échange pour l'Angleterre.

6° *La question sociale : Trade's Unions, coopératives, socialisme municipal.* — Les immenses richesses que rapportent à l'Angleterre son énorme chiffre d'affaires de 18 milliards avec l'étranger et son activité industrielle sont très inégalement distribuées : la terre y appartient à quelques milliers de familles, de même que la meilleure part des actions des mines, chemins de fer, compagnies de transport maritime, usines, grands magasins.

Au-dessous de la petite bourgeoisie commerçante et des ouvriers appartenant aux professions demandant un long apprentissage et dont les salaires sont assez élevés, grâce à leur organisation syndicale, il y a une multitude de manœuvres industriels et de journaliers agricoles touchant des salaires dérisoires. Nulle part il n'y a plus de pauvres que dans la riche Angleterre.

Cette situation crée un mécontentement grandissant dans la classe ouvrière. Longtemps leurs syndicats ou Trade's Unions se sont abstenus de faire de la politique : les ouvriers votaient les uns pour les candidats conservateurs, les autres pour les candidats libéraux : voici que les Trade's Unions parlent aujourd'hui de constituer un parti ouvrier socialiste distinct : dans les grandes villes du reste le socialisme municipal est déjà appliqué : les villes prennent en régie le service des eaux, du gaz, des

tramways, des maisons à bon marché ; le consommateur paie moins cher, et les bénéfices qui allaient jadis dans les caisses de compagnies privées rentrent dans les caisses communales, au profit de tous. En outre, les ouvriers anglais ont créé un nombre important de grandes coopératives de consommation, pour l'achat en commun de tout ce qui leur est nécessaire.

Initiatrice du régime parlementaire et de toutes les autres libertés publiques, du libre-échange, de l'organisation syndicale et de la coopération, l'Angleterre a de plus, nous le verrons, largement contribué au progrès des sciences et du machinisme en ce siècle ; aussi peut elle être considérée, entre toutes les nations, comme l'une de celles qui ont le plus fait pour le progrès de l'humanité.

La Hollande et la Belgique. — Après avoir fait partie de l'empire de Napoléon, la Hollande et la Belgique furent attribuées à la maison princière de Hollande, en 1815 : depuis, la Hollande a, grâce à la paix, développé son agriculture, son élevage, son industrie, et surtout son commerce maritime.

En 1830, les Belges se révoltèrent et, avec le concours de Louis-Philippe, formèrent, sous un monarque constitutionnel, un Etat indépendant dont la neutralité fut reconnue par les grands Etats de l'Europe.

La Belgique comprend deux régions opposées, presque ennemies : à l'Ouest, les provinces flamandes, agricoles, catholiques, conservatrices, de langue flamande ; à l'Est les provinces wallonnes, pays houiller, industriel, commerçant, libre penseur, à tendances libérales et démocratiques.

Le parti catholique, depuis 1830, s'efforce de rètarder l'avènement du suffrage universel et de réserver au clergé la haute main sur l'enseignement public.

La bourgeoisie libérale, après avoir été longtemps méfiante à l'égard de la classe ouvrière, a dû faire appel à son concours pour résister au cléricalisme ; le cens électoral a été abaissé, et, en 1893, le suffrage universel établi, mais un suffrage universel compliqué à dessein pour réserver le

pouvoir aux riches : les propriétaires et les diplômés ont une voix de plus que les simples ouvriers ; c'est ce qu'on appelle le vote plural.

L'ancien parti libéral est devenu aujourd'hui, sous l'influence de la classe ouvrière, radical et républicain ; mais la classe ouvrière, dans tout le bassin houiller, et dans les grandes villes d'usines, a adhéré en bloc au parti ouvrier socialiste. Il a organisé des Coopératives puissantes dont les bénéfices sont en partie consacrés à la propagande. Libéraux, radicaux et socialistes, qui ont à peu près des forces électorales égales, balancent presque aujourd'hui, de leurs forces réunies, celles du parti clérical.

Grâce à la paix dont elle jouit depuis 1830, et aux effectifs militaires réduits qu'elle peut se contenter d'avoir sous les armes, à cause de sa qualité de pays neutre, grâce aussi à la richesse de son sous-sol en houille, la Belgique fait un commerce, qui, proportionnellement au chiffre de sa population, est double de celui de l'Angleterre.

L'EUROPE CENTRALE

La Suisse. — Malgré la pauvreté de son sol et de son sous-sol, la Suisse doit à l'énergie de sa population laborieuse et pacifique, et à ses institutions libres et démocratiques, une prospérité relative.

Nulle part les libertés locales ne sont mieux assurées : l'État n'a dans ses attributions que les services généraux : défense nationale, grandes voies de communication, etc. ; mais les 22 cantons qui constituent la Confédération helvétique restent souverains pour leur administration cantonale, comme les communes qui les composent pour l'administration communale. Grâce à ce système, les cantons catholiques peuvent vivre dans le même État que les cantons protestants sans heurt trop violent, de même que les cantons de langue allemande, à côté des cantons de langue française ou italienne.

En outre, les cantons les plus avancés inaugurent des institutions démocratiques que petit à petit les autres adop-

tent : par exemple, le referendum, qui permet aux citoyens de prononcer par oui ou non sur les lois votées par les Conseils élus, et la représentation proportionnelle, qui accorde aux différents partis dans les assemblées élues un nombre de sièges proportionnel au nombre des suffrages qu'ils ont obtenus : de cette façon les minorités elles-mêmes sont représentées.

La plus originale des institutions suisses c'est l'armée de milices. Craignant, malgré leur neutralité, d'être attaqués, les Suisses se sont donné une organisation militaire défensive, économique et formidable à la fois : les jeunes gens sont dégrossis et exercés dans leurs foyers mêmes, le dimanche, de 17 à 20 ans ; comme recrues, au régiment, on ne leur fait faire que les exercices militaires indispensables, et grâce à la suppression des parades et des gardes inutiles, grâce à la réduction des domestiques militaires, on ne les retient que 45 à 50 jours dans tous les corps, sauf dans la cavalerie, où ils restent 90 jours, mais où l'Etat leur donne leur cheval de guerre, à charge pour eux de l'entretenir et de s'en servir pour leurs travaux avec ménagement ; rentrés dans leurs foyers avec leurs armes et leurs uniformes, ils sont mobilisables plus vite que n'importe quelle armée européenne ; ils s'exerçent dans leurs communes, sans grand frais ni dérangements, au tir de guerre ; cinq appels de 16 jours chacun permettent de s'assurer de l'instruction des hommes et des officiers : les grandes manœuvres annuelles permettent d'affirmer que cette armée intermittente de soldats citoyens, dont tous les officiers sortent des rangs, supérieure en valeur morale à toutes les armées permanentes, ne le cède à aucune d'elles en entraînement militaire.

C'est l'armée idéale pour une démocratie pacifique, qui veut être en état, à l'occasion, de résister à une invasion injuste.

L'Italie. — Les guerres de la Révolution et de l'Empire placèrent les petits Etats italiens de ce temps sous la domination française. En 1815, les souverains alliés, vainqueurs de Napoléon, rendirent aux Bourbons de Naples, Naples et

la Sicile ; au pape, l'Italie centrale avec Rome ; à la maison de Piémont, le Piémont, la Savoie, la Sardaigne, avec l'ancien territoire génois ; aux autres petits princes italiens, leurs anciens domaines ; les Habsbourgs d'Autriche s'adjugèrent le Milanais et la Vénétie.

Le contact des Français avait éveillé l'esprit libéral, anticlérical et démocratique dans une partie des populations italiennes : les souverains italiens combattirent ces aspirations : des révoltes éclatèrent, en 1820, en 1830, en 1848. Chaque fois les soldats autrichiens accoururent et restaurèrent les trônes ébranlés. Un seul prince eut, à partir de 1848, la sagesse et l'habileté d'accorder à ses sujets le régime parlementaire avec la liberté de la presse : ce fut le roi de Piémont Charles-Albert.

Tous les libéraux italiens, dans tous les États de la péninsule, détestaient les Autrichiens ; ils avaient, au contraire, de la reconnaissance pour la seule maison princière un peu libérale, celle de Piémont.

Lefils de Charles-Albert, Victor-Emmanuel II (1848-1878), eut un ministre, Cavour, qui exploita habilement ces sentiments. En 1859, il provoqua l'Autriche, après s'être assuré le concours de Napoléon III. Après la défaite des Autrichiens à Magenta et à Solferino, et la cession de Nice à Napoléon III pour prix de son concours, toute l'Italie se donna à Victor-Emmanuel, soulevée par une poignée de libéraux de tous les pays italiens que commandait Garibaldi.

L'alliance avec la Prusse, dans une nouvelle guerre contre l'Autriche, lui valut la Vénétie (1866). En 1870, ses troupes entrèrent à Rome, quand les soldats français qui y gardaient le pape l'eurent évacuée. Bien que certains chauvins italiens — les irrédentistes — s'obstinent à réclamer pour l'Italie Trieste et d'autres territoires de langue italienne qui font partie de l'Autriche, on peut dire que l'unité territoriale de l'Italie est accomplie. Désormais, l'Italie n'est plus une simple expression géographique ; c'est une nation gouvernée par un roi et deux Chambres, dont l'une, celle des députés, est aujourd'hui élue au suffrage universel.

L'unité n'a pas ramené la prospérité : l'Italie a peu de

capitaux : elle n'a guère de houille ; une partie de sa population, les Italiens du Sud, est indolente : autant de conditions qui ne lui permettent pas de rattraper l'avance qu'ont sur elle la France et l'Angleterre.

En outre, la propriété y est très inégalement répartie ; il y a en Italie beaucoup de journaliers agricoles qui cultivent de grands domaines pour autrui.

Enfin les classes dirigeantes n'ont pas eu la sagesse d'adopter une politique résolument pacifique ; le gouvernement italien a fait des armements ruineux sur terre et sur mer. Il a essayé, en vain d'ailleurs, de conquérir l'Abyssinie. Il a fait alliance avec l'Allemagne par méfiance à l'égard de la France.

Les dépenses militaires, ruineuses en tout pays, sont particulièrement intolérables dans un pays aussi pauvre que l'Italie. Aussi la misère y est-elle extrême : elle oblige une partie de la population à émigrer dans les pays voisins ou en Amérique.

Le malaise général a favorisé dans les grandes villes et dans tous les centres industriels du Nord, où les industries de la laine et de la soie font vivre un grand nombre d'ouvriers, les progrès d'un parti républicain et d'un parti socialiste révolutionnaire qui rendent assez précaire l'existence de la monarchie italienne.

L'Allemagne. — En 1815, à la chute de Napoléon, la constitution de l'Allemagne fut remaniée : au lieu des 360 États allemands qui existaient en 1789, il n'y en eut plus que 39, qui conservaient leur gouvernement particulier, mais qui, pour régler les affaires d'intérêt commun, envoyaient des députés à la Diète. Deux États dépassaient tous les autres en puissance : c'étaient la Prusse et l'Autriche.

De 1815 à 1848, dans tous les États allemands les libéraux rêvaient une Allemagne unifiée, capable de repousser une agression de l'étranger, et se gouvernant elle-même à l'aide d'un Parlement national ; en 1848, ils se révoltèrent presque partout contre les gouvernements ; mais partout les émeutes furent réprimées par la force armée.

En 1859, le roi de Prusse, Guillaume 1er, prit pour ministre Bismark, qui rêvait, lui aussi, d'unifier l'Allemagne, mais au profit de son maître le roi de Prusse, et au besoin par le fer et par le feu. Déjà depuis 1829, la Prusse avait formé avec la plupart des petits États allemands une union commerciale appelée Zollverein : l'Autriche n'y avait pas été admise. Il s'agissait d'exclure l'Autriche de la Confédération germanique.

En 1864, les gouvernements prussien et autrichien firent une guerre injuste aux Danois, leur enlevèrent deux provinces ; mais ils ne purent s'entendre sur le partage des dépouilles; Bismark déclara la guerre à l'Autriche. L'armée prussienne, organisée par un général habile, de Moltke, écrasa à Sadowa (1866) l'armée autrichienne. L'Autriche accepta de ne plus faire partie de la Confédération germanique ; moitié de gré, moitié de force, les petits États de l'Allemagne du Nord, tout en conservant leur administration locale et leurs souverains particuliers, reconnurent pour chef suprême le roi de Prusse ; un Parlement, le Reichstag, élu au suffrage universel pour gagner les libéraux, devait faire des lois pour toute la Confédération de l'Allemagne du Nord.

Les États de l'Allemagne du Sud restaient en dehors. De 1866 à 1870, Napoléon III les rapprocha du roi de Prusse, par ses projets d'annexion de territoires allemands. La haine des Français, entretenue depuis 1815 dans les écoles, fut réchauffée ; et quand Napoléon III déclara la guerre à la Prusse, les armées des États du Sud entrèrent en ligne, pour défendre la patrie allemande. Dans l'enthousiasme de la victoire, les États du Sud entrèrent dans la Confédération de l'Allemagne du Nord transformée, qui devint l'Empire allemand.

Depuis ce temps, l'Allemagne est troublée par les problèmes politiques qui se posent, à la même heure, dans tous les pays voisins ; les catholiques, nombreux dans l'Allemagne du Sud, en Pologne, et le long du Rhin, constituent au Reichstag le parti du Centre qui est un parti clérical, désireux de conserver le contrôle des écoles, d'accord d'ailleurs

avec les cléricaux protestants, mais en désaccord avec les libéraux.

Les provinces de l'Est où la terre appartient à de grands propriétaires producteurs de blé sont protectionnistes à outrance ; on appelle ces propriétaires les agrariens.

Au contraire, les gros industriels, du moins ceux qui achètent leurs matières premières au dehors et qui veulent écouler leurs produits manufacturés à l'étranger sans entrave, sont libres-échangistes, comme les ouvriers eux-mêmes qui redoutent la cherté des vivres que provoque d'ordinaire le protectionnisme. Ces gros industriels appartiennent pour la plupart au parti national libéral. Les nationaux libéraux, semblables aux nationalistes français, ont un culte particulier pour l'empereur et pour l'armée ; ils veulent un pouvoir fort. Ils forment avec les agrariens et le Centre le gros des forces conservatrices, mais ils ne sont pas cléricaux.

Les progressistes, adversaires du clergé et des dépenses militaires exagérées, veulent l'application stricte du régime parlementaire, le respect de la liberté de la presse et de toutes les libertés politiques : avec eux vote presque tout le petit commerce.

Enfin, un parti d'opposition irréductible s'est constitué, dans tous les centres ouvriers et industriels, à la faveur des progrès géants de l'industrie allemande : c'est le parti socialiste. C'est le mieux organisé, le plus discipliné et le plus nombreux de tous les partis socialistes d'Europe. Il groupe derrière le drapeau rouge 3.000.000 d'électeurs, c'est-à-dire le tiers des électeurs allemands. Il est républicain, anticlérical, collectiviste, antimilitariste et internationaliste. Ses progrès formidables sont le principal sujet d'alarme de l'empereur et des classes dirigeantes.

L'Autriche-Hongrie. — En Autriche-Hongrie, c'est la question des races qui est le problème le plus troublant.

Les Habsbourgs d'Autriche, qui gouvernent l'Autriche-Hongrie, ont acquis dans le cours des siècles, par des héritages ou à main armée, des provinces très disparates : les provinces autrichiennes au Nord-Est sont peuplées de

6.000.000 d'Allemands catholiques qui forment, en outre, de véritables colonies dans les autres provinces de la monarchie.

En Hongrie, vivent 6.000.000 de Hongrois, en partie protestants ; en s'établissant dans la plaine de Hongrie, au moyen âge, ils ont coupé en deux les provinces occupées par les Slaves : les Slaves du Nord occupent la Bohême (Tchèques), la Galicie (Polonais et Ruthènes) ; les Slaves du Sud occupent la Croatie (Croates). Ces Slaves, de dialectes différents, sont au nombre de 20 millions. En outre, il y a sur les bords de l'Adriatique près d'un million d'Italiens ; à l'est de la Hongrie, en Transylvanie vivent 3 millions de Roumains ; dans les grandes villes sont disséminés plus d'un million de juifs.

De 1815 à 1848, tous ces peuples ont été gouvernés despotiquement par un ministre autrichien réfractaire à toute innovation politique, Metternich.

En 1848, de tous côtés ont éclaté des insurrections contre son despotisme ; celle des Hongrois a été particulièrement terrible ; sous la direction du patriote Kossuth, ils proclamèrent la République ; mais avec le concours des troupes russes, les Habsbourgs écrasèrent l'insurrection. En 1866, au lendemain du désastre de Sadowa, les Habsbourgs, chassés de la Confédération allemande, se décidèrent à faire des concessions à leurs sujets ; la monarchie fut divisée en deux parties : au Nord, la monarchie autrichienne, avec la Bohême et la Galicie, et un Parlement siégeant à Vienne ; au Sud, la monarchie hongroise, avec ses annexes, la Transylvanie et la Croatie, et une capitale commune à Budapest. Les deux Parlements, élus par un système électoral qui favorise les riches, gouvernent chacun d'accord avec un ministère responsable : pour les affaires communes, l'armée, la marine, la diplomatie et les finances, les deux Parlements envoient des délégations qui se réunissent alternativement à Vienne et à Budapest.

Ces Parlements ne sont pas seulement troublés par les luttes entre cléricaux conservateurs, libéraux progressistes d'esprit laïque, républicains radicaux anticléricaux, socia-

listes internationalistes : toute discussion s'y complique d'une haine de races.

Dans la monarchie autrichienne, les Tchèques réclament un Parlement spécial à Prague pour régler leurs affaires particulières ; les Polonais en veulent un autre à Cracovie ; de même, dans la monarchie hongroise, les Roumains de Transylvanie, et les Croates veulent chacun leur Parlement national.

Les uns et les autres auront-ils la sagesse de suivre l'exemple de la Suisse, qui, grâce à son régime fédératif et républicain, réussit à faire vivre dans la paix et la concorde des populations différentes par la race, la langue et la religion ?

L'EUROPE ORIENTALE

Les États scandinaves. — Sous ce nom, on comprend le Danemark, la Suède, la Norvège, habités par la même race, les Scandinaves, de grands blonds aux yeux bleus.

En 1815, la Norvège a été donnée au roi de Suède et le Danemark a été accru de quelques provinces à moitié allemandes, que la Prusse lui a enlevées brutalement par la guerre de 1864.

L'élevage en Danemark, l'exploitation des forêts en Norvège, l'industrie textile et métallurgique en Suède, le commerce maritime et la pêche dans les trois pays enrichissent une population laborieuse et pacifique, une des plus instruites de l'Europe.

Ils méritent tous trois une mention pour l'énergie et le succès avec lesquels ils ont combattu l'alcoolisme, ce fléau aussi désastreux pour une race que la guerre elle-même : dans plusieurs communes de Norvège et de Suède, la vente de l'alcool, le poison meurtrier, est complètement interdite, et, partout ailleurs, elle est sévèrement réglementée.

La Russie. — Depuis la fin des guerres napoléoniennes qui se sont terminées, pour la Russie, par une extension vers l'Ouest, sur la majeure partie de l'ancienne Pologne, le

gouvernement des tsars a eu trois préoccupations principales :

Essayer de démembrer la Turquie : la Russie s'y est reprise à trois fois : en 1829, en 1853, en 1878, et chaque fois elle a échoué devant l'intervention de l'Angleterre ou de la France ;

Protéger par des tarifs douaniers énormes son industrie naissante : à l'abri de ces barrières de douanes, grâce à la richesse du sous-sol de la Russie en houille et en mines de toutes sortes, grâce aussi à l'apport de capitaux étrangers, surtout français, la grande industrie commence à grandir en Pologne, dans l'Oural, autour de Moscou, et dans la Russie méridionale ;

Enfin, résister à l'infiltration des idées libérales et démocratiques : les moyens ordinairement employés sont le knout, la déportation en Sibérie, l'intervention de l'armée, l'entretien des croyances religieuses dans la masse du peuple, le massacre des Juifs contre qui l'autorité s'efforce de détourner les passions populaires, la censure rigoureuse de tous les écrits subversifs ; jusqu'ici, les tsars ont pu maintenir leur pouvoir despotique, mais c'est parce qu'ils n'avaient affaire qu'à une poignée d'étudiants révolutionnaires, les nihilistes, dont les bombes ont pu tuer le tsar Alexandre II (1881), mais non réduire le gouvernement à capituler.

En Russie, comme partout, c'est la transformation du milieu économique qui amènera la transformation des institutions politiques : or, le milieu économique est en pleine voie de transformation ; en 1862, en partie pour faire une concession aux idées libérales, en partie pour faciliter le recrutement des journaliers dans la grande industrie qui se formait, le tsar Alexandre II décréta la libération des serfs ; les paysans, qui jusque-là étaient serfs, furent libres, et on laissa aux communautés de paysans affranchis la faculté d'acheter aux grands propriétaires ou au tsar, le plus grand propriétaire de tous, les terres qu'ils cultivaient dans le servage : ils purent les acheter par acomptes. L'affranchissement des serfs a eu pour résultat

l'émigration des journaliers vers les villes, la naissance d'un prolétariat industriel qui, sous l'influence de ses nouvelles conditions de vie, et par la propagande clandestine des étudiants russes, commence à faire des grèves et des émeutes. Il n'y avait jusqu'ici qu'un état-major révolutionnaire fourni par la bourgeoisie russe ; il y aura bientôt derrière lui une armée ouvrière nombreuse. Le grand romancier Tolstoï, en prêchant le retour à toutes les vertus évangéliques, le refus du service militaire, le mépris de l'autorité, joue au milieu de la société russe contemporaine, le rôle de dissolvant et de démolisseur que joua Voltaire, dans la société française, à la veille de la Révolution de 1789.

La Turquie et les États des Balkans : la question d'Orient. — Au début de ce siècle, l'empire turc s'étendait en Europe sur toute la péninsule des Balkans, des frontières de Hongrie et de Russie jusqu'à la Méditerranée.

Les peuples chrétiens, que les sultans, leurs fonctionnaires et leurs soldats tenaient sous le joug, avaient conservé leur religion, leurs évêques ; le fanatisme religieux leur tenait lieu de patriotisme. En 1819, les Grecs se soulevèrent. Malgré les exploits de leurs corsaires sur mer, de leurs troupes de terre dans les villes et de leurs francs-tireurs dans les montagnes, ils allaient succomber sous le nombre, lorsque le tsar Nicolas Ier, moitié par fanatisme religieux, moitié par ambition politique, envoya ses armées et ses flottes à leur secours : par sympathie pour les Grecs, mais plus encore par peur de voir les Russes démembrer la Turquie et prendre Constantinople, les gouvernements anglais et français intervinrent à leur tour : au traité d'Andrinople (1829), l'indépendance de la Grèce fut proclamée, deux autres peuples chrétiens, les Serbes et les Roumains, recouvrèrent une demi-indépendance ; la Serbie et la Roumanie ne furent plus que des provinces sous le protectorat purement nominal du sultan.

En 1853, sous prétexte de protéger les chrétiens de l'Empire turc, victimes du fanatisme musulman, le tsar Nicolas Ier

attaqua le sultan ; l'Angleterre décida Napoléon III à secourir avec elle celui que la diplomatie appelait déjà « l'homme malade ». La prise de Sébastopol par les alliés sauva la Turquie.

En 1876, les chrétiens de Bulgarie furent massacrés en masse par des musulmans fanatiques : les troupes russes intervinrent de nouveau (1878) ; malgré une résistance désespérée des Turcs, elles allaient entrer à Constantinople quand la flotte anglaise entra dans le grand port turc : cette démonstration intimida le tsar, et l'Empire turc fut de nouveau sauvé ; mais la Bulgarie fut érigée en principauté indépendante.

Aujourd'hui, la Turquie d'Europe est réduite à une étroite bande de terre entre l'Adriatique et la mer Noire : la grande banlieue de Constantinople. « La question d'Orient » n'est donc pas résolue tout à fait, puisque les Turcs continuent à opprimer des peuples chrétiens d'Europe.

Les petites nations chrétiennes des Balkans, serbe, bulgare, grecque et roumaine, dominées toutes par des monarques constitutionnels, sont malheureusement jalouses les unes des autres : les trois premières convoitent la même province turque, la Macédoine, où il y a des Serbes, des Bulgares et des Grecs, et son grand port, Salonique ; le gouvernement autrichien qui, lui aussi, convoite Salonique, le gouvernement russe qui convoite toujours Constantinople, le gouvernement anglais qui combat ces ambitions, sans compter le sultan qui ne veut pas se laisser dépouiller, compliquent de leurs rivalités la situation déjà si épineuse des Balkans. Avec la question d'Alsace-Lorraine, la question d'Orient est le point noir le plus inquiétant pour la paix de l'Europe.

LA PAIX ARMÉE ET L'ARBITRAGE INTERNATIONAL

Ce que coûte la paix armée. — Depuis les guerres de la Révolution et du premier Empire, et surtout depuis 1870, l'Europe entière est comme un vaste camp hérissé de

canons et de baïonnettes ; presque partout le service militaire personnel est obligatoire.

Sans cesse, on augmente les effectifs militaires, on transforme et on refait le matériel de guerre.

Ce régime « de la paix armée » coûte cher.

Tous les États européens sont grevés d'une dette publique énorme, contractée, pour la plus grande part, à l'occasion des guerres et des armements du dernier siècle ; et il faut établir partout de lourds impôts, directs ou indirects, pour en payer les intérêts.

En outre, chaque année, il faut inscrire au budget d'autres sommes énormes pour l'entretien de l'armée, de la marine et le service des pensions militaires.

Voici, en millions de francs, les chiffres des dépenses militaires ou d'origine militaire pour les six grandes nations européennes. Ils sont extraits, pour la plupart, des budgets de 1901 :

	Intérêts de la dette publique	Armée	Marine	Pensions militaires	Totaux
Autriche-Hongrie	654	405	48	38	1.144
France	999	693	327	169	2.188
Allemagne	680	842	259	125	1.906
Angleterre	496	407	543	130	1.576
Italie	687	250	121	40	1.098
Russie	1.101	1.296	372	84	2 853
Dépenses totales :	4.617	3.892	1.670	586	10.765

Ainsi, les six grandes puissances, à elles seules, dépensent par an 6.148 millions pour leurs armées et leurs flottes, 4.617 millions pour le service de leurs dettes publiques.

Pour l'ensemble des États européens, ces dépenses sont de 6.917 millions pour l'armée et la flotte, de 5.584 millions pour les intérêts de la dette publique, soit un total de 12 milliards 505 millions. L'Angleterre consacre 50 0/0 de son budget annuel à ces dépenses improductives, la France 59 0/0, l'Italie 64, la malheureuse Espagne 70 0/0 !

Ce n'est pas tout, Le service militaire immobilise sous

les drapeaux, à des travaux improductifs, quatre millions de jeunes hommes dans toute la force de l'âge : à supposer que leur intelligence ou leurs bras soient employés à de grands travaux d'utilité publique, qu'ils gagnent dans des travaux productifs une moyenne de 1.000 fr. de salaire annuel, c'est une nouvelle perte sèche de 4 milliards par an.

Tel est, sans compter les pertes intellectuelles imputables à la caserne, sans parler des habitudes de paresse, d'ivrognerie et de débauche que les jeunes gens contractent trop souvent pendant les années de service militaire, le triste bilan du militarisme européen.

L'arbitrage international et la politique de la paix. — De tous temps, les grands penseurs qui sont l'honneur de l'humanité ont flétri les guerres et appelé de leurs vœux une ère sans violence, où les conflits entre les États seraient réglés pacifiquement par un tribunal international ; les grands philosophes allemands, Leibnitz au XVII[e] siècle, Kant au XVIII[e] siècle, en France l'évêque Fénelon et l'abbé de Saint-Pierre au XVIII[e] siècle, en Angleterre l'Anglais Richard Cobden, l'apôtre du libre-échange, ont été, à l'époque moderne, les plus illustres des grands pacifiques.

Mais ce n'est qu'en notre siècle, grâce aux progrès de la science et des lumières, grâce surtout à la facilité des relations entre les peuples, que les idées de paix et de désarmement ont rencontré des conditions favorables à leur développement. Dans tous les pays européens, il y a, à l'heure actuelle, une élite intellectuelle et morale, appartenant à tous les partis politiques, qui leur est acquise.

Même, un grand parti démocratique, le parti socialiste, en bloc, répudie le militarisme et le patriotisme belliqueux ; ses orateurs et ses journalistes représentent à leurs adeptes, partout, que, quelle que soit l'issue d'une guerre, la classe ouvrière et paysanne en est toujours la victime.

Jusqu'ici les classes conservatrices, qui croient avoir besoin de formidables armées pour préserver leurs richesses

et leurs privilèges contre les revendications de la démocratie, avaient résisté au courant pacifique : par les grands journaux à leur solde, par la pression qu'elles exerçaient sur le gouvernement, ces classes entretenaient, dans tous les pays, les haines internationales : par leurs livres et leurs journaux, elles exploitaient les souvenirs cuisants des guerres du passé, envenimaient les moindres conflits ; et voici qu'elles s'aperçoivent que le poids des charges militaires, en exaspérant les peuples, favorise partout le progrès de la démocratie et du socialisme ; en même temps, elles s'inquiètent de la concurrence commerciale des États-Unis d'Amérique, qui, supportant des charges militaires moindres, ne sont pas obligés de grever d'impôts écrasants, comme en Europe, leur agriculture et leur industrie. Elles commencent à comprendre que les classes riches sont presque aussi intéressées que les autres à alléger le fardeau des charges militaires.

Chrétiens qui, avec le grand romancier russe Tolstoï, se souviennent des préceptes de paix et de fraternité contenus dans les Évangiles, républicains et démocrates humanitaires, socialistes internationalistes, pacifiques de tous les partis, commencent à grouper leurs efforts : ils tiennent des congrès internationaux, ils ont fondé une Ligue internationale de la Paix ; dans leurs conférences, leurs brochures et leurs journaux, ils opposent à la formule barbare et quelque peu contradictoire des belliqueux : « Si tu veux la paix, prépare la guerre », leur formule plus humaine et plus raisonnable : « Si tu veux la paix, prépare la paix. » Ils s'efforcent d'éteindre les vieilles haines internationales, de déshonorer la guerre, du moins la guerre offensive, et de substituer, pour le règlement des conflits, à ce procédé bestial, désastreux même pour les vainqueurs, la pratique de l'arbitrage, qui a permis de résoudre déjà bien des conflits.

Un exemple d'arbitrage international : l'affaire de l'Alabama.— Au cours d'une terrible guerre civile qui mit aux prises. de 1861 à 1867, les Etats du Nord avec les Etats du Sud de la grande république américaine. l'Angleterre avait toléré que le Sud armât dans les ports anglais des navires de guerre qui donnèrent la chasse

aux navires marchands des Etats du Nord : l'un de ces navires corsaires, l'Alabama, fit un tort considérable au commerce des Etats du Nord.

C'était contraire au droit des gens.

Le Sud fut vaincu. Alors les États du Nord adressèrent des réclamations à l'Angleterre. On ne put s'entendre, et la guerre fut imminente.

Mais les horreurs de la guerre franco-allemande, qui éclata sur ces entrefaites, firent réfléchir et reculer les deux gouvernements. On constitua un tribunal arbitral composé de 5 membres nommés le 1er par le président des Etats-Unis, le 2e par la reine d'Angleterre, le 3e par le roi d'Italie, le 4e par le président de la Confédération suisse, le 5e par l'empereur du Brésil.

Les 5 arbitres condamnèrent l'Angleterre à payer 80 millions de francs, et ainsi la guerre fut évitée.

Une victoire éclatante sur les Etats-Unis lui eût coûté infiniment plus cher.

Le tribunal de La Haye. — En 1900, sur l'initiative du tsar Nicolas II, un congrès international s'est réuni à La Haye, en vue de rechercher les moyens d'arriver à un désarmement progressif. Ce congrès, où les grands États du monde entier étaient représentés, n'a pas réussi à opérer un désarmement même partiel ; mais un Comité permanent a été constitué : il est composé de représentants de tous les gouvernements. Les États représentés au congrès se sont engagés moralement à soumettre au tribunal d'arbitrage de La Haye tous les conflits qui pourraient survenir entre eux, à vider leurs querelles devant « le juge de paix » international.

Depuis, plusieurs des signataires des résolutions du congrès ont oublié leurs promesses et se sont livrés sur des peuples plus faibles à des actes de violence ; il dépend des hommes justes et pacifiques de tous les pays de faire que ce congrès porte ses fruits : au premier conflit dans lequel leur pays sera impliqué, s'ils savent réclamer énergiquement que le litige soit déféré au tribunal arbitral de la Haye, l'humanité s'apercevra bientôt que le rêve de mettre fin à la guerre n'est pas plus une chimère que ne l'était jadis le rêve généreux de supprimer l'esclavage.

Si les gouvernements monarchiques ou conservateurs de l'Europe actuelle sont impuissants à mettre fin, par la jus-

tice internationale, au régime de la paix armée, la démocratie dont les progrès sont partout énormes au XIXe siècle, saura bien, quand elle aura triomphé dans l'Europe entière, réaliser cette autre « chimère » bienfaisante : la fondation des États-Unis d'Europe.



Au pays des trusts ; les rois de la république des Etats-Unis ; quelques types de milliardaires fondateurs des grands trusts américaius.

CHAPITRE XIII

L'AMÉRIQUE CONTEMPORAINE : LA CIVILISATION EUROPÉENNE DANS LE NOUVEAU MONDE

L'Amérique anglaise : le Canada. — Exploré au début du XVIIe siècle par le Français Champlain, occupé par des colons français, le Canada a végété sous la domination française, jusqu'à son occupation par les Anglais en 1763. Les colons français y ont fait souche ; de 65.000 qu'ils étaient en 1763, ils se sont élevés à 1 million et demi ; ils sont attachés à leur langue et à la religion catholique ; mais, malgré leurs sympathies pour la France, ils sont devenus de loyaux sujets de la couronne d'Angleterre.

Le Canada français n'est d'ailleurs que le noyau du Canada actuel : une forte immigration d'Irlandais, d'Anglais et d'Écossais, qui a fait monter le chiffre de la population totale à 5 millions, a permis de coloniser les parties les moins froides et les plus fertiles du vaste territoire, grand comme

l'Europe, qui s'étend entre l'Atlantique et le Pacifique, et qui est traversé par un chemin de fer transcontinental.

Huit colonies ou États se sont constitués successivement : le gouverneur anglais qui est à la tête de chacune d'elles n'y exerce aucun pouvoir effectif; la gestion des affaires publiques y appartient, comme dans toutes les colonies anglaises où l'élément européen domine, à un Parlement élu par les contribuables. L'Angleterre a même laissé ces huit colonies former une Union qu'on pourrait appeler les États-Unis du Canada. Le *self-government* (ou autonomie) y est tel que les marchandises anglaises y sont traitées à l'entrée comme les marchandises étrangères.

L'île de Terre-Neuve, non loin de là, forme une colonie distincte, avec aussi son Parlement : depuis le traité d'Utrecht, qui a enlevé cette île au roi de France, les pêcheurs français y ont conservé le privilège exclusif de faire la pêche le long d'une côte que les Anglais appellent « la côte des Français » (*French shore*), et d'y construire des établissements utiles aux pêcheries. Ce privilège, accordé en un temps où Terre-Neuve n'était pas habitée, semble monstrueux aux Terre-Neuviens qui considèrent les pêcheurs français comme des intrus : de là des conflits fréquents qui finiront peut-être un jour par brouiller la France et l'Angleterre si l'on ne résout pas cette question de Terre-Neuve par un arbitrage loyal.

L'Amérique anglo-saxonne : les États-Unis. — Tout le reste de l'Amérique du Nord est occupé par les États-Unis, sur une étendue, qui égale aussi presque celle de l'Europe entière.

1° *Origine des États-Unis*. — Au milieu du XVIIIe siècle, il y avait sur le rivage de l'Atlantique 1.000.000 de colons anglais, répartis en 13 colonies, qui s'administraient elles-mêmes, comme autant de petites Républiques, surtout celles du Nord, peuplées au XVIIe siècle par des protestants puritains : c'est pour plaire à ces colons, qu'inquiétait l'extension des colons canadiens français, que l'Angleterre conquit le Canada de 1756 à 1763.

Mais cette guerre ayant coûté cher, le Parlement angla voulut imposer à ses colonies la participation à la dépens sous forme de taxes sur les denrées de consommation : le colons anglais déclarèrent qu'ils ne paieraient pas un imp qu'ils n'avaient pas consenti : en effet, les colonies ne nom maient pas de représentants au Parlement de Londres.

Une guerre s'ensuivit (1774-1781) : quelques Françai comme le jeune marquis de La Fayette, par humeur aven tureuse, amour de la liberté ou haine des Anglais, allèren au secours des colons américains : le gouvernement d Louis XVI, pour venger la perte du Canada et contrecarre le gouvernement anglais, aida les insurgés. Ceux-ci trou vèrent un chef tenace et habile dans la personne d'un rich colon : Georges Washington. L'Angleterre dut reconnaîtr l'indépendance de ses 13 colonies, qui formèrent les État Unis d'Amérique.

La Constitution de 1787, qui les régit encore, à peine mo difiée, laisse à chaque colonie son Parlement spécial et s législation séparée ; mais certaines affaires commune d'intérêt général, le commerce extérieur, la politique étran gère, l'armée, la marine, les finances communes relèven d'un Parlement central composé de deux Chambres, élue au suffrage universel, comme le président de la Républiqu lui-même.

2° *Croissance géante des États-Unis.* — Les États-Unis n se sont pas cantonnés sur le rivage de l'Atlantique ; en ar rière, jusqu'au Pacifique, s'étendaient de vastes territoire où étaient disséminés une poignée de Peaux-Rouges, chas seurs et nomades. Ces populations indigènes ont été dé truites ou refoulées brutalement dans les régions les plu pauvres, et le reste du territoire entre l'Atlantique et l Pacifique a été colonisé de proche en proche. Une forte émi gration européenne en a accéléré le peuplement : de 1821 1890, il s'y est établi plus de 15 millions d'Européens, sur tout des Allemands et des Anglais. Aujourd'hui, il y a 4 États peuplés en tout de 70 millions d'habitants.

Les pays du Nord-Est, surtout la Pennsylvanie, dont l richesse en houille et en minerais de fer est énorme, son

evenus de grands pays industriels dont le débouché est le rand port de New-York (près de 2 millions d'habitants) ; es pays du Sud, sous un climat chaud, produisent les 9/10 u coton brut consommé dans le monde ; la grande plaine entrale qu'arrose le Mississipi est un immense parc à bestaux et un vaste champ de blé dont les produits s'écoulent ar Chicago, le port géant des grands lacs (près de deux nillions d'habitants); la région montagneuse de l'Ouest est e pays des mines d'or et d'argent.

Les relations sont assurées par près de 300.000 kilomètres le chemins de fer (plus que l'Europe entière), dont 3 chenins de fer transcontinentaux allant de l'Atlantique au Pacifique; de nombreuses lignes de navigation mettent les États-Unis à six jours de l'Europe, avec qui ils font un commerce le 12 milliards. Le prodigieux essor de l'agriculture, de 'industrie et du commerce des États-Unis a accumulé, en e pays, en moins d'un siècle, des capitaux énormes, ccaparés, il est vrai, par quelques familles immensément iches ; les États-Unis renferment plusieurs familles de nilliardaires.

3° *La fin de l'esclavage.* — La direction politique des États-Unis est disputée depuis leur fondation par deux grands partis : les démocrates et les républicains, deux mots qui en Amérique, où personne n'est monarchiste, ont un sens spécial : les démocrates sont ceux qui veulent la plus arge autonomie pour les États ; les républicains sont les partisans d'une forte autorité centrale : au fond, ce sont des questions d'intérêts qui, sous ces deux noms, divisent les États américains.

L'antagonisme entre démocrates et républicains a dégénéré entre 1861 et 1867 en une terrible guerre civile : la guerre de Sécession (ou de séparation). L'une des raisons pour lesquelles les États du Sud, producteurs de coton, étaient « démocrates » à cette époque, c'est qu'ils tenaient à une institution qui n'existait pas dans les États du Nord, l'esclavage des noirs. Les nègres amenés d'Afrique comme esclaves sur des navires négriers travaillaient le coton dans les plantations du Sud où l'ardeur du climat empêche les

blancs de travailler. Ils y étaient traités comme des animau domestiques.

Les États du Nord, chez qui l'intérêt personnel n'obscui cissait pas les sentiments d'humanité, protestaient contr cette institution exécrable, dont ils n'avaient pas besoi dans les pays froids du Nord. Ils protestaient au nom d l'Évangile et de la dignité humaine. Au lieu de supprime l'esclavage à l'amiable, en versant aux planteurs du Su une indemnité dont la charge eût été supportée par le bud get des États-Unis, on eut recours au procédé barbare e ruineux à la fois, en usage en pareil cas : la guerre.

L'élection à la présidence de la République d'un anties clavagiste déterminé, le bon et énergique Abraham Lincoln décida les États du Sud à se séparer de l'Union et à con stituer les États-Unis du Sud. Pour les contraindre à reste dans l'Union et à supprimer l'esclavage, les États du Nor leur déclarèrent la guerre : après six ans d'hostilités, qu épuisèrent les deux partis, le Nord fut vainqueur, l'escla vage supprimé, et les États du Sud obligés de rentrer dan la Confédération.

4° *Les luttes politiques ; la question sociale.* — Une autr question divise démocrates et républicains : c'est la ques tion des relations commerciales avec l'étranger.

Les États du Sud, producteurs de coton brut, les État du Centre, producteurs de céréales et de bétail, sont, pa intérêt, libres-échangistes ; ils désirent, en effet, d'une par recevoir les produits manufacturés européens à bas prix, e pour cela il ne faut pas que l'État américain établisse de droits de douane sur ces produits ; et, d'autre part, il veulent pouvoir écouler leurs produits agricoles en Europ sans que celle-ci, par représailles contre les douane américaines, n'en élève d'aussi élevées pour arrêter le céréales et les cotons d'Amérique.

Mais les États manufacturiers du Nord désirent, pour de raisons inverses, établir des douanes élevées aux frontière de l'Union américaine ; ils sont par intérêt protectionnistes. Ils le sont d'autant plus que leurs grosses Sociétés indus trielles, abritées derrière une ligne de douanes, peuvent

plus facilement que si la concurrence étrangère les gênait s'entendre entre elles pour constituer « des trusts », grâce auxquels elles fixent elles-mêmes le prix de vente de toutes les marchandises, régularisent la production et rançonnent le consommateur.

Plus récemment, la question monétaire a augmenté l'antagonisme ; les États « républicains » de l'Est qui sont les plus anciens, et les plus industriels sont aussi les plus riches : leurs capitalistes, de longue date, ont prêté beaucoup d'argent aux colons établis plus récemment dans les États de l'Ouest. Ils leur ont prêté en bonne et solide monnaie d'or.

Mais, les mines d'argent découvertes depuis 1848 dans l'Est ayant jeté dans le commerce une quantité énorme d'argent, la valeur de l'argent a baissé : ce métal n'est plus dans le rapport où il était avec l'or, au temps où les capitalistes de l'Est ont prêté aux colons de l'Ouest, et ils ne veulent plus être payés en cette monnaie dépréciée. « Les républicains » l'ayant emporté ont interdit la frappe illimitée de l'argent.

Enfin, outre ces deux grands partis, il se forme à l'heure actuelle un parti ouvrier socialiste, déjà puissant dans les centres industriels : comme les partis ouvriers européens, il revendique pour la collectivité, représentée par l'Etat et les communes, l'exploitation des mines, des chemins de fer, des usines et des terres accaparées par des Sociétés financières, et de tous les services publics municipaux ; c'est un parti nouveau, nullement régional comme les deux précédents.

5° *Les États-Unis et l'Europe.* — Le peuple américain qui a de solides qualités, l'énergie, l'esprit d'initiative, le sens pratique, n'est pas exempt de cette épaisse vanité nationale qui gâte le patriotisme de tous les peuples d'Europe. Ils affichent pour la vieille Europe une sorte de pitié méprisante. Leur orgueil national oblige tous les États d'Europe à compter aujourd'hui avec eux.

Un président des États-Unis, qui vivait au début du XIXe siècle, Monroë, déclara orgueilleusement « que l'Amérique doit être aux Américains ». Depuis ce temps, tous leurs

gouvernements pratiquent la doctrine de Monroë; quelquefois, d'ailleurs, tout en servant leurs propres intérêts, ils ont empêché les nations d'Europe de commettre des violences injustifiées à l'égard des petits peuples d'Amérique. C'est ainsi qu'en 1898, ils sont intervenus, les armes à la main, au secours des Cubains, révoltés contre l'Espagne ; au cours de cette guerre, leurs flottes ont détruit les flottes espagnoles à Cuba et aux Philippines.

Avec ses qualités et ses défauts, le peuple américain est un des ouvriers les plus laborieux et les plus utiles de la civilisation humaine.

L'Amérique latine. — 1° *L'origine des États de l'Amérique latine.* — Le reste de l'Amérique, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud, a été presque exclusivement colonisé par des Latins catholiques, Portugais et Espagnols. Les Portugais ont colonisé le Brésil ; les Espagnols ont été jusqu'à ce siècle maîtres des autres territoires ; ils ont écrasé d'impôts les indigènes, les colons espagnols et les métis nés de leur croisement, et ils ont laissé partout se développer un clergé riche et oppresseur.

Entre 1810 et 1830, à l'exemple des colons anglais, les colons de l'Amérique espagnole se sont insurgés, ont chassé partout les fonctionnaires espagnols et se sont constitués en autant de Républiques qu'il y avait de grandes circonscriptions administratives sous la domination des rois d'Espagne ; le Brésil s'est affranchi de même du Portugal. La dernière colonie espagnole émancipée, c'est Cuba, qui n'a pu arriver à l'indépendance qu'avec le concours des États-Unis du Nord.

2° *Les Guerres civiles dans l'Amérique latine.* — Ces États, malgré leur origine commune, n'ont pas su constituer une vaste Fédération, à l'exemple des colonies anglo-saxonnes du Nord. Bien plus, ils se sont souvent épuisés par des guerres ruineuses : le Brésil, l'Uruguay et la République argentine, coalisés contre le Paraguay, ont de 1866 à 1870 fait une guerre d'extermination à ce petit État. De 1879 à 1883, la guerre du Pacifique a mis aux prises le Chili, d'une

part, le Pérou et la Bolivie, d'autre part, à propos de limites contestées : grâce à sa flotte, le Chili est resté victorieux.

En outre, dans chaque État, il y a souvent des guerres civiles, tantôt entre fédéralistes, partisans de l'autonomie de chacune des provinces, et centralistes, partisans d'un pouvoir central fort, tantôt entre le parti clérical, étroitement conservateur, et le parti progressiste, d'esprit laïque, mais enclin au militarisme.

Les seuls États qui semblent avoir un peu d'avenir sont, avec les provinces du sud du Brésil, que des colons allemands mettent en valeur, le Chili et la République argentine, tous deux sous un climat qui rappelle celui de l'Europe, le premier riche par ses mines, le second riche par l'élevage qui y attire des colons européens, surtout des Italiens. Il faut y joindre le Mexique, où Napoléon III a essayé en vain d'établir un prince autrichien en 1862, avec le concours du parti clérical, et où le parti libéral anticlérical est resté depuis aux affaires.

Le malheur de l'Amérique latine, c'est d'avoir été tenu pendant des siècles sous le joug des prêtres, des moines, des généraux espagnols ou portugais, au lieu d'avoir reçu comme colons des Anglo-Saxons protestants, énergiques, laborieux, pleins d'initiative, habitués de bonne heure à se gouverner eux-mêmes comme des hommes libres et des républicains. L'Amérique latine souffrira longtemps de cette tare originelle.



Une section de vote en Australie ; les femmes admises à voter.

CHAPITRE XIV

L'AUSTRALIE CONTEMPORAINE : LA CIVILISATION EUROPÉENNE AUX ANTIPODES.

Rapide croissance de l'Australie anglo-saxonne. — Dans une partie de la terre diamétralement opposée à celle que nous habitons, à un mois et demi de navigation à vapeur de l'Europe, en Australie, a grandi, au XIXe siècle, un nouveau monde anglo-saxon aussi curieux que l'Amérique anglo-saxonne.

L'Australie est une île grande comme les 3/4 de l'Europe ; à côté d'elle, la Nouvelle-Zélande, plus grande que la moitié de la France, peut être considérée comme son annexe.

Ces deux grandes îles n'ont été découvertes que quelques années avant la Révolution française par un grand marin anglais, Cook : l'intérieur n'en a été exploré que dans la seconde moitié du XIXe siècle, par des voyageurs pour la plupart anglais et allemands, dont plusieurs ont péri de faim ou de soif dans les déserts qui sont au cœur du continent australien.

L'Australie est, en effet, dans sa partie centrale, un désert

sablonneux ou pierreux, exposé à des alternatives de grande chaleur et de grand froid, et à de longues sécheresses. Sur les côtes seulement, il y a de l'humidité, surtout sur les côtes S.-E. et en Nouvelle-Zélande, qui jouissent d'un climat semblable à celui du Midi de la France.

Dès le lendemain de sa découverte, les Anglais en firent un lieu de déportation pour leurs forçats ; mais, dès qu'on se fut aperçu que les plateaux broussailleux et herbeux de l'intérieur étaient excellents pour l'élevage du mouton, des Anglais achetèrent ou louèrent de vastes étendues à vil prix et y pratiquèrent l'élevage en grand : aujourd'hui, l'Australie est le premier pays du monde pour la production de la laine ; dès lors, on cessa d'y envoyer des forçats.

Soudain, de 1852 à 1854, on y découvre de l'or ; aussitôt, les émigrants accourent de partout, surtout d'Angleterre ; après les États-Unis d'Amérique, l'Australie, qui produit 200.000.000 d'or par an, autant que le Transvaal, est le premier pays du monde pour la production de ce métal précieux. Dès lors, la population s'accrut rapidement : aujourd'hui, elle dépasse 4.500.000 habitants, et elle fait un commerce extérieur total de 3 milliards.

L'Angleterre et les républiques australiennes; les États-Unis d'Australie. — A mesure qu'une région atteint un certain chiffre de population, elle se constitue en État : il y a actuellement huit États australiens ; les plus peuplés sont Victoria (1.200.000 habitants), dont la capitale Melbourne dépasse 400.000 habitants, Nouvelle-Galles-du-Sud, dont le grand port Sydney est aussi peuplé, la Nouvelle-Zélande.

Chaque État a à sa tête un gouverneur nommé par le gouvernement anglais ; mais c'est un simple président honoraire, sans aucun pouvoir. En réalité, chaque État se gouverne lui-même, par deux Chambres, dont l'une, celle des députés, est de beaucoup la plus influente. Le ministère, qui, d'accord avec les Chambres, gouverne le pays, y est aussi indépendant, en fait, du gouvernement anglais, que si le pays était en république.



L'expansion de la civilisation européenne dans le monde.

Tous les États australiens protègent leur industrie naissante, sauf la Nouvelle Galles-du-Sud qui pratique le libre-échange, contre les produits européens, et les marchandises anglaises y sont traitées, à l'entrée, absolument comme des marchandises étrangères.

En outre, les États ont jeté les bases d'une union que l'Angleterre n'a même pas essayé de contrarier ; un Parlement central, commun à tous les États, tout en laissant à chacun de ceux-ci la plus grande latitude pour la gestion de leurs affaires intérieures, réglera les affaires d'intérêt général ; le projet en a été adopté ; on peut dire qu'il y a déjà des États-Unis d'Australie.

Grâce à cette liberté extrême, les Australiens ont conservé au cœur, même les plus démocrates d'entre eux, un sentiment de respect superstitieux et d'attachement profond pour la maison royale d'Angleterre.

La démocratie australienne. — Les colonies australiennes sont toutes des républiques démocratiques.

La démocratie y a trouvé un terrain d'autant plus favorable que les populations urbaines y sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses que les populations rurales ; Sydney et Melbourne renferment chacune, à elles seules, le tiers de la population totale des États dont elles sont les capitales.

Jusqu'en 1890, imitant les ouvriers d'Angleterre, les ouvriers australiens avaient constitué des syndicats qui s'étaient tenus à l'écart de la politique ; ces syndicats, tantôt à l'amiable, tantôt par des grèves, avaient obtenu du patronat la journée de huit heures ; les ouvriers votaient les uns pour les conservateurs, les autres pour les candidats radicaux.

En 1890, l'échec d'une grève presque générale des syndicats leur montra que, réduits à leurs propres forces, ils n'étaient pas de taille à résister à une coalition patronale.

Dès ce jour, ils changèrent de tactique ; ils constituèrent un parti ouvrier qui, presque partout, vote en bloc pour le parti radical, à la condition que celui-ci fera une législation

favorable à la classe ouvrière. Les ouvriers australiens, qui n'aiment pas les idées générales ni les théories, ne sont pas en général socialistes, mais ils inclinent à demander à l'État ce que les socialistes d'Europe lui demandent eux-mêmes dans leur programme minimum.

Le pays qui, en Australie, a devancé les autres, dans la voie du socialisme d'État, c'est la Nouvelle-Zélande, dont partout ailleurs on imite, plus ou moins hardiment, les nouveautés.

En Nouvelle-Zélande, les femmes ont conquis l'égalité politique : elles votent comme les hommes et peuvent arriver à toutes les fonctions publiques ; l'État loue par petits lots les immenses territoires dont il est propriétaire ; la plupart des petits et moyens cultivateurs sont ses fermiers; il n'exige d'ailleurs d'eux que des loyers très minimes, fixés pour un long bail ; la grande propriété foncière est frappée de lourds impôts progressifs ; pour les travaux publics et en particulier la construction de chemins de fer, qui, en ce pays, sont à l'État, celui-ci traite, non avec des entrepreneurs, mais directement avec les syndicats ouvriers qui travaillent en coopérative, ou plutôt en commandite.

La journée de travail est limitée à 8 heures en moyenne ; les grèves et les expulsions d'ouvriers sont interdites et remplacées, en cas de conflit entre le patronat et la classe ouvrière, par un arbitrage obligatoire ; les tribunaux d'arbitrage tendent même à fixer, suivant les villes et les professions, un minimum de salaire ; les assurances sur la vie sont aux mains de l'État qui assure à des taux très bas ; enfin, des pensions de retraites ont été assurées à tous les vieillards au-dessus de 65 ans, à moins qu'ils n'aient des revenus suffisants : la pension est de 450 fr. par an ; les crédits nécessaires sont pris sur le budget.

Malgré son absence d'idéal, malgré son individualisme souvent entaché d'égoïsme, la démocratie australienne n'en est pas moins digne, à certains égards, de servir de modèle à la démocratie d'Europe.



La civilisation européenne en Asie ; la répression de l'insurrection de l'Inde par les Anglais.

CHAPITRE XV

L'ASIE CONTEMPORAINE : LA CIVILISATION EUROPÉENNE EN ASIE

Les vieilles civilisations d'Extrême-Orient. — Pendant que l'Asie occidentale, voisine de l'Europe, passait successivement, dans le cours des siècles, sous la domination des Assyriens, des Gréco-Romains, des Arabes, enfin des Turcs qui y dominent encore l'Extrême-Orient, plus éloigné de l'Europe, était le foyer de deux civilisations originales, longtemps en avance sur celles de l'Europe : celle de l'Inde et celle de la Chine.

1° *La civilisation hindoue.* — Vers le temps des premières migrations des peuples asiatiques en Europe, des tribus, sœurs de celles dont descendent presque tous les Européens, s'établissaient dans le bassin du Gange et de là faisaient rayonner leur influence sur la vaste presqu'île de

l'Hindoustan ; ce sont les Hindous, des blancs de même race que les Européens.

Mais, au lieu de s'établir comme nos ancêtres dans des pays de climat tempéré, où l'homme peut travailler et vivre d'une vie active, les Hindous sont venus vivre sous un climat torride et humide à certaines saisons, écrasant et déprimant, où à la longue ils ont perdu les qualités d'énergie de leurs frères d'Europe.

Ils ont été dominés de bonne heure, comme partout les premiers hommes, par des guerriers et des prêtres ; et là aussi, la religion consolida, dès l'époque la plus reculée, la domination des classes dirigeantes. Le dieu des Hindous, Brahma, a créé l'univers, en éternel état de changement et de mouvement, et l'échelle des êtres ; suivant leurs mérites ou leurs démérites, les êtres, dans une autre vie, montent et descendent quelques-uns des échelons de la hiérarchie animale ; les différentes classes sociales représentent des catégories d'hommes différentes de mérite aux yeux de Brahma : aussi le brahmanisme, religion essentiellement aristocratique, a-t-elle renforcé les inégalités sociales, entretenu la séparation des hommes formés en castes. La caste sainte des prêtres ou brahmanes est d'une essence tellement supérieure à celle des vils parias, le rebut des races vaincues, que le seul regard d'un paria est une souillure pour un brahmane.

Six siècles avant Jésus-Christ, le brahmanisme et le système des castes furent battus en brèche par un réformateur religieux, Bouddha, qui prêcha la fraternité humaine et la pitié pour tous les êtres. Après un triomphe passager le bouddhisme, vaincu par les classes riches, fut refoulé dans quelques îles et quelques régions montagneuses : le brahmanisme et surtout le bouddhisme avaient couvert l'Inde de temples grandioses, dont on peut admirer encore les ruines.

L'Inde est restée dominée, jusqu'à l'arrivée des Européens, par des despotes appuyés sur les brahmanes et les guerriers ; la multitude des artisans et des paysans n'y était qu'une vile matière imposable et une misérable chair

à travail, alimentant le luxe des rois et de leurs cours ; 200 millions d'hommes y végétaient sous ce régime de mort.

2° *La civilisation chinoise.* — Quatre cents millions d'êtres humains appartenant à la race jaune, les Chinois, vivent dans les bassins du fleuve Jaune et du fleuve Bleu, séparés de l'Inde par les hautes montagnes de l'Indo-Chine et par d'immenses plateaux désertiques.

Au temps où les Égyptiens fondaient, non loin de l'Europe, la civilisation de l'Occident, les Chinois, de leur côté, atteignaient un degré de civilisation plus avancé encore : ils perfectionnaient la culture du blé dans le Nord, du riz, du thé, de la canne à sucre, du mûrier à soie dans le Sud ; ils fabriquaient de riches étoffes de coton et de soie ; au VIIe siècle de notre ère, ils s'éclairaient déjà au gaz ; au IXe siècle, ils extrayaient le rhum de la canne à sucre et fabriquaient du sucre de fécule ; au XIIIe siècle ils utilisaient la houille comme combustible ; ils ont connu, avant les Européens, dès le moyen âge, la boussole, le papier et la poudre à canon.

A ce peuple de paysans, d'artisans et de commerçants actifs et avisés, un philosophe, Confucius, a donné, au VIe siècle avant Jésus-Christ, un code de morale religieuse, basé sur le culte des ancêtres ; le bouddhisme, importé par des missionnaires hindous, est venu s'ajouter et se mêler à la religion de Confucius et au culte des ancêtres, sans les déraciner.

Depuis longtemps, le pouvoir appartient en Chine à un maître absolu, sous le nom de qui gouvernent les classes riches ; les administrateurs des provinces et les fonctionnaires publics de rang élevé sont de riches mandarins, recrutés par examens longs et compliqués, où la principale science exigée est la connaissance approfondie de l'écriture chinoise ; toute une vie de travail est nécessaire pour déchiffrer et peindre les 50.000 caractères de cette écriture, où chaque idée, chaque nuance de pensée ou de sentiment est exprimée par des signes distincts.

Le culte des ancêtres dégénérant trop facilement en routine, la complication de l'écriture dont l'étude absorbe le

meilleur des forces intellectuelles du peuple chinois, l'orgueil national qui le rend hostile à toute nouveauté venue de l'étranger ont paralysé les progrès de cette race, si bien douée au point de vue intellectuel et moral, et à qui il ne manque que cette élite de penseurs animés de l'esprit de libre examen et de curiosité scientifique que l'Europe possède depuis quatre ou cinq cents ans seulement.

La civilisation hindoue avait rayonné en Indo-Chine et dans les îles de la Sonde ; la civilisation chinoise a gagné ces mêmes pays, et, de plus, les îles où a grandi le peuple japonais.

Les Russes en Asie. — Tout le nord de l'Asie, depuis la mer Noire jusqu'à la mer du Japon, est sous la domination russe. Celle-ci s'étend en Asie sur une étendue presque double de celle de l'Europe, et sur une population de 20 à 25 millions d'habitants.

La Russie a conquis en ce siècle tout le pays du Caucase, où l'on exploite aujourd'hui les riches puits de pétrole de Bakou, et où une voie ferrée a été construite reliant la mer Caspienne et la mer Noire ; de cette position, le gouvernement russe guette l'occasion de mettre la main sur une province turque : l'Arménie.

La Russie a conquis de même, en ce siècle, l'immense plaine du Turkestan, où, au milieu des déserts, s'étendent de longues oasis, les vallées du Syr-Daria et de l'Amou-Daria, fertiles en céréales, en coton, et desservies par un chemin de fer qui part de la Caspienne, le Transcaspien ; du Turkestan, le gouvernement russe a étendu son influence sur un pays musulman voisin, la Perse, où il essaie d'obtenir, pour des sociétés russes, la construction de voies ferrées ; de là aussi le gouvernement russe guette l'occasion de s'emparer du plateau de l'Afghanistan, qu'habitent des nomades belliqueux, et d'où les Russes pourraient menacer l'Inde.

Enfin, à l'est de l'Oural, la Russie se prolonge, à travers toute la Sibérie, jusqu'en face des côtes japonaises. Laissant aux indigènes clairsemés du pays les parties glacées du Nord et la grande forêt où se risquent seulement quelques

chasseurs d'animaux à fourrure, les Russes ont occupé toute la bande de terre qui s'étend au sud de la Sibérie ; là, les grandes chaleurs alternant avec les grands froids, permettent la culture des céréales ; là aussi dans les montagnes, il y a des mines importantes ; là enfin on est à proximité de la Chine, une riche proie ; c'est cette partie méridionale où longtemps on n'envoya que des forçats politiques, qui commence à se peupler de colons libres ; c'est elle que traverse la ligne du Transsibérien qui, une fois achevée, permettra d'aller dans des trains confortables, en onze jours, de Moscou à Pékin.

Les Européens dans l'Asie turque. — Le sultan de Constantinople règne en Asie sur de vastes territoires dont les côtes sont seules très peuplées, les déserts de l'intérieur n'étant guère, sauf les vallées des fleuves, habités que par quelques nomades

Les Turcs y dominent sur des populations chrétiennes ; le fanatisme musulman se déchaîne d'une façon sanglante depuis quelques années sur des populations laborieuses et pacifiques, les Arméniens, qui appartiennent à une secte chrétienne.

L'influence européenne s'exerce en Turquie d'Asie par les ports de la côte méditerranéenne ; les commerçants grecs y sont les principaux agents de la civilisation européenne.

En Palestine, les gouvernements allemand, italien et français protègent des missionnaires de leur nationalité, dans l'espoir que, par les écoles que tiennent ces missionnaires, leur langue se répandra parmi les indigènes, pour le plus grand profit de leur commerce.

Les gouvernements d'Europe rivalisent de zèle à la cour du sultan, pour obtenir, pour les capitalistes de leur nation, des concessions de chemin de fer ; deux grandes lignes, qui raccourciraient la distance de l'Inde à l'Europe, sont projetées et même commencées entre Constantinople et Alexandrette, d'une part, sur la Méditerranée, et l'embouchure du Tigre et de l'Euphrate, d'autre part. Sur l'océan Indien, plusieurs petites lignes gravissent les plateaux

de l'intérieur qu'elles mettent en relation avec les ports. C'est par les chemins de fer que lentement s'introduit l'influence de l'Europe dans ce pays, un des plus arriérés de l'Asie.

Les Anglais aux Indes et en Indo-Chine. — Les Anglais ont conquis l'Inde au XVIIIe siècle sur les rois indigènes, en profitant de leurs divisions ; ils ont évincé les Portugais et les Français à qui ils n'ont laissé que quelques comptoirs sur les côtes. Aujourd'hui, après avoir réprimé en 1856, avec la dernière férocité, une révolte des Hindous, ils règnent sur une population de près de 300 millions d'habitants, et leur domination s'est étendue de l'Inde sur toute la partie occidentale de l'Indo-Chine ; leur influence s'exerce jusqu'au Siam, le seul pays encore indépendant de l'Indo-Chine.

Sous leur domination, des voies ferrées, qui suivent d'ordinaire les vallées fluviales, ont relié les grands ports à travers l'Hindoustan ; dans ces ports, surtout à Calcutta et à Bombay, de grandes usines, où l'on tisse le coton avec le machinisme de l'Europe, utilisent le bon marché de la main-d'œuvre indigène ; les commerçants anglais achètent le thé, l'opium, le blé du pays, mais l'exportation des blés facilitée par les chemins de fer, le taux extrêmement bas des salaires, l'inégalité sociale, le poids des impôts, provoquent trop souvent des famines où périssent parfois des milliers d'êtres humains.

Les Français en Indo-Chine. — L'Indo-Chine orientale est un plateau broussailleux peu fertile, terminé le long de la côte par une bande de plaines chaudes et humides où aboutissent deux fleuves, le fleuve Rouge, dont le delta forme le Tonkin, et le Mékong, beaucoup plus long, mais peu navigable, dont le delta forme la Cochinchine.

La bande côtière, fertile en riz, est surpeuplée ; la race annamite, qui la met en valeur, est douce, adroite, laborieuse : elle a toutes les qualités de la race chinoise, qui lui a donné sa civilisation. Jusqu'à ce siècle, elle a été gouvernée par des mandarins cruels et cupides, obéissant à

un souverain, l'empereur d'Annam, qui lui-même était vassal de l'empereur de Chine.

En 1863, à la suite du massacre de quelques missionnaires, le gouvernement français mit la main sur la Cochinchine : il rêvait de s'emparer de toute la vallée du Mékong, qu'on croyait une bonne voie de pénétration vers les provinces méridionales de la Chine.

Un voyage d'exploration de Francis Garnier, officier de la marine française (1866-68), montra que la vallée du Mékong était obstruée par des rapides : Francis Garnier estima que la vraie route de pénétration vers les provinces du sud de la Chine, c'était le fleuve du Tonkin, le fleuve Rouge ; sous prétexte de protéger les habitants contre des pirates qui les pillaient, et qui en même temps gênaient le commerce français, le Tonkin fut conquis, de 1883 à 1885, au prix de beaucoup d'argent et de beaucoup d'hommes.

Aujourd'hui, il est à peu près pacifié, purgé de pirates ; des manufactures de coton commencent à s'élever à Hanoï ; des mines de houille sont mises en exploitation ; les chemins de fer se développent et les petits bateaux à vapeur remontent le fleuve Rouge jusqu'au Yunnan, une province chinoise voisine ; mais le commerce du riz y est encore, comme en Cochinchine, presque tout entier aux mains des négociants chinois.

La France possède en Indo-Chine un empire aussi vaste que son propre territoire, peuplé de 15 à 20 millions d'habitants, mais très insalubre.

Les Hollandais dans les îles de la Sonde ; les Américains aux Philippines. — Au sud de l'Indo-Chine, les îles de la Sonde, humides, chaudes et insalubres, mais riches en riz, en café, en canne à sucre, en épices, sont, depuis le XVIIe siècle, exploitées par les commerçants hollandais ; les indigènes, des Malais industrieux et d'esprit ouvert, y ont été asservis jusqu'au milieu de ce siècle aux agents d'une grande compagnie de commerce hollandaise qui y avait le monopole du commerce, et qui y fixait elle-même le prix de toutes les denrées qu'elle leur achetait.

La Compagnie a perdu son monopole, mais les indigènes continuent à y vivre misérablement : à Java, quand la récolte du riz est insuffisante, la population est si dense et les salaires si bas qu'il y a des famines aussi terribles qu'aux Indes. Le port de Batavia est resté le grand entrepôt du commerce de toutes ces îles.

Aux Philippines, un archipel situé non loin de là, les Espagnols ont longtemps tenu les indigènes sous le joug des communautés religieuses : à la faveur d'une révolte de ces indigènes, les Américains ont chassé les Espagnols de ces îles lors de la guerre de Cuba (1898) : établis dans le grand port de Manille, ils sauront sans doute mieux que les Espagnols répandre leurs produits dans ces îles et les exploiter avec plus d'intelligence commerciale.

La tranformation du Japon. — Le Japon a été longtemps maintenu, par son aristocratie, à l'abri de tout contact avec les Européens ; mais, en 1867, l'empereur ou mikado, que les grands tenaient en tutelle, s'affranchit par une révolution, et, moitié de gré, moitié de force, ouvrit plusieurs de ses ports aux Européens qui demandaient en vain depuis longtemps l'entrée du pays pour leurs commerçants.

De ce jour date une transformation profonde du Japon, où toutes les classes riches se sont engouées de la civilisation européenne : on a construit des chemins de fer, des lignes télégraphiques et téléphoniques, des navires à vapeur, on a acheté des machines en Europe et on a monté des fabriques de soie et de coton ; une armée et une flotte de guerre ont été organisées à l'européenne ; un Parlement élu a même été réuni ; le régime capitaliste, avec son compagnon ordinaire, le militarisme, est en train de transformer rapidement le Japon en un pays de civilisation et de mœurs européennes.

La question chinoise. — Le monde chinois ne pouvait échapper aux convoitises européennes.

Les massacres de missionnaires chrétiens ont été le

prétexte ordinaire de l'intervention de l'Europe en Chine ; les Chinois avaient supporté au XVIIe siècle des missionnaires de l'ordre des jésuites, qui ménageaient habilement leurs susceptibilités ; mais la propagande plus brutale des dominicains et d'autres missionnaires au XIXe siècle, la prétention des évêques d'être traités comme des mandarins et de soustraire les Chinois chrétiens aux tribunaux réguliers, ont fini par exciter contre les missionnaires des haines violentes qui se traduisent souvent par des massacres.

La protection des missionnaires n'est qu'un prétexte à l'intervention européenne : la véritable raison de toutes les interventions des gouvernements européens, c'est le désir des capitalistes d'Europe d'ouvrir la Chine à leurs capitaux et à leur commerce.

En 1838, la Compagnie anglaise des Indes vendait en Chine beaucoup d'opium, que fumaient les Chinois, malgré les défenses du sage Confucius, qui considérait à juste titre l'opium comme un poison. Un mandarin chinois, pour se conformer aux lois sur l'opium, fit jeter à la mer des caisses d'opium introduites par la Compagnie des Indes : le gouvernement anglais intervint à main armée, et la guerre de l'opium (1839-42) se termina par la cession de l'île de Hong-Kong à l'Angleterre et l'ouverture de plusieurs ports au commerce européen.

En 1859, le massacre de quelques missionnaires fournit aux gouvernements anglais et français l'occasion d'une nouvelle intervention : un corps expéditionnaire franco-anglais, commandé par le général Cousin de Montauban, marcha sur Pékin, mit en déroute l'armée chinoise et pilla de fond en comble le palais des empereurs de Chine ; d'autres ports durent s'ouvrir aux Européens.

En 1895, ce fut le tour du Japon, qui convoitait une province annexe de la Chine : la Corée. Le Japon, victorieux, s'empara de l'île Formose, mais dut renoncer à la Corée devant la menace d'une guerre avec une coalition formée par l'Allemagne, la Russie et la France ; les trois gouvernements alliés firent d'ailleurs payer leur concours très cher à la Chine : la Russie se fit octroyer à bail pour 99 ans

l'excellent mouillage de Port-Arthur, où aboutira le Transsibérien, qui, à l'occasion, jettera des troupes russes sur Pékin ; l'Allemagne s'adjugea un bon port du nord de la Chine, Kiao-Tchéou ; la France obtint des concessions de voies ferrées.

Les agissements des Européens finirent par provoquer en 1900 une insurrection dans le nord de la Chine contre ces étrangers d'un sans-gêne vraiment cavalier : la secte religieuse des Boxeurs, qui en voulait en particulier aux étrangers, s'insurgea à Pékin, et cerna les ambassades européennes ainsi que quelques communautés chrétiennes ; il fallut, pour délivrer les légations, envoyer des troupes de tous les pays d'Europe : le Japon y joignit ses contingents. Les troupes alliées délivrèrent les légations, mais mirent Pékin au pillage ; une indemnité de guerre a été imposée à la Chine qui eût été dépecée entre tous les États accourus à la curée, sans la crainte d'une guerre qui aurait pu éclater entre les copartageants, à l'occasion du partage des dépouilles ; l'Angleterre, qui fait les 2/3 du commerce extérieur de la Chine, était d'ailleurs opposée à un partage.

Aujourd'hui, la Chine est débordée : malgré sa résistance, elle est ouverte à la civilisation européenne.

Les capitalistes des divers États d'Europe ont là un immense débouché pour leurs capitaux ; il y a, en Chine, des mines inépuisables à exploiter, des chemins de fer à construire, une main-d'œuvre à bon marché ; déjà, dans un des grands ports ouverts à l'Europe, à Shanghaï, se montent des manufactures de soie et de coton, dont les ouvriers, grâce à leur sobriété et au bas prix du riz, se contentent de salaires qui paraîtraient dérisoires à l'ouvrier européen. Si ce mouvement industriel s'étend, il est à craindre qu'un jour la Chine, avec l'aide de capitaux européens, n'inonde l'Europe de produits manufacturés à vil prix, ce qui provoquerait de douloureux chômages pour les ouvriers européens ; comme il est à craindre qu'en exaspérant le peuple chinois, qui jusqu'ici a méprisé le militarisme, on ne réveille en cette fourmilière humaine les instincts belliqueux : tel est, sous son double aspect, « le

péril jaune ». Le régime capitaliste, avec sa concurrence déréglée, sa hâte fébrile de réaliser des bénéfices immédiats sans se soucier de l'avenir, saura-t-il en préserver l'Europe ?



La civilisation européenne en Afrique : les troupes françaises enfumant une tribu arabe, hommes, femmes et enfants dans les grottes du Dahra en Algérie.

CHAPITRE XVI

L'AFRIQUE CONTEMPORAINE

LA CIVILISATION EUROPÉENNE EN AFRIQUE

Les zones de climat et de végétation en Afrique. — L'Afrique est traversée, vers le milieu, par l'Équateur, et s'étend à peu près également au nord et au sud de la ligne équatoriale, ce qui explique qu'on retrouve, dans ce continent, au nord et au sud de l'Équateur, les mêmes zones de climat et de végétation.

Au centre de l'Afrique, s'étend une région équatoriale, très chaude, très humide, couverte d'épaisses forêts le long de quelques fleuves géants ; c'est le pays des grands lacs où le Nil, un fleuve de 6.000 kilomètres de long, prend sa source, c'est le pays traversé par le Congo, qui par endroits, sous l'Équateur, atteint 50 kilomètres de largeur.

De chaque côté de cette zone, s'étend une nouvelle zone, où il y a une saison sèche et une saison humide bien tranchées, zone de steppes dégarnies de forêts ; au Nord c'est le Soudan, que le Niger arrose dans sa partie occidentale, le

Nil moyen dans sa partie orientale ; au Sud, c'est le pays des plateaux herbeux qu'arrose le Zambèze.

Au nord du Soudan commence une nouvelle zone, sans pluies, avec des extrêmes de température, des froids intenses succédant à des chaleurs torrides ; c'est le désert du Sahara, auquel correspond, au sud du Zambèze, le désert moins vaste de Kalahari.

Enfin, aux deux extrémités de l'Afrique, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc au Nord, le Cap au Sud, ont un climat comparable à celui de notre Provence, propice à la culture des céréales, à l'élevage, à la culture de la vigne.

Le continent noir jusqu'au XIXe siècle. — Le nord de l'Afrique seul connaît depuis longtemps une civilisation assez avancée : tour à tour, s'y sont épanouies les civilisations égyptienne, phénicienne, grecque, romaine, arabe. Mais le désert du Sahara, que les caravanes de chameaux mettent près de deux mois à traverser, au prix de souffrances terribles, empêcha longtemps les civilisations méditerranéennes de rayonner sur le reste de l'Afrique.

Le reste de l'Afrique, c'était le continent mystérieux, le continent noir, le pays des nègres. Au Soudan, de même que dans l'Afrique équatoriale et australe, vivaient des tribus de nègres, qui se livraient, les unes à la chasse, les autres à l'élevage, d'autres à l'agriculture ; d'autres encore, les plus avancées, celles du Soudan, où le climat est moins déprimant que sous l'Équateur, combinaient l'élevage et l'agriculture et pratiquaient une industrie rudimentaire. Dans toutes ces tribus, les personnages importants étaient les rois et les sorciers ; les plus grossières superstitions régnaient partout ; parfois des victimes humaines étaient immolées aux fétiches. L'anthropophagie sévissait même dans quelques pays où la nourriture animale était rare.

Ce sont les Arabes musulmans qui, avec l'islamisme, ont introduit chez les nègres du Soudan quelques nouveaux germes de civilisation ; malheureusement ils y ont développé aussi le commerce des esclaves.

De son côté, l'Europe chrétienne, qui, à partir des

voyages de Vasco de Gama, à la fin du xve siècle, connut les côtes d'Afrique, pratiqua la traite des nègres sur toutes les côtes : les nègres, volés ou achetés sur la côte d'Afrique, étaient entassés à fond de cale comme du bétail dans des navires qui les transportaient en Amérique, où ils travaillaient dans les plantations.

Mais l'intérieur de l'Afrique resta ignoré de l'Europe jusqu'aux grandes explorations du xixe siècle.

Les grands explorateurs africains. — Le Sahara et le Soudan ont été explorés méthodiquement par les deux Allemands Barth (1850-55) et Nachtigal (1869-73) ; les pays compris dans la boucle du Niger, entre Tombouctou et la côte de Guinée, nous sont surtout connus par les voyages du capitaine français Binger.

Les sources du Nil ont été découvertes par deux officiers anglais : Speke et Grant (1858-1860) ; plus récemment, la région des grands lacs a été explorée par un savant Allemand, le docteur Emin-Pacha.

Le bassin du Zambèze a été pendant vingt ans (1850-1872) visité dans tous les sens par un intrépide et pacifique missionnaire écossais, le bon et grand Livingstone.

C'est à l'Américain Stanley que nous devons la découverte du bassin du Congo, qu'il descendit, dans son grand voyage de 1874 à 1878 ; M. de Brazza, un Italien naturalisé Français, s'illustrait vers le même temps par l'exploration de toute la région qui s'étend au nord de l'embouchure du Congo.

Tous ces explorateurs, par leur énergie indomptable, par les services qu'ils ont rendus à la science, méritent notre admiration ; mais à ceux qui, comme l'Américain Stanley, ont usé et abusé des coups de fusil pour briser les moindres obstacles, nous devons préférer les explorateurs pacifiques et humains qui, comme Livingstone, ont toujours traité avec patience et bonté, comme des membres de la grande famille humaine, les nègres les plus arriérés et les plus misérables.

Le partage de l'Afrique (1885-1890). — A la suite des grandes découvertes de Stanley, la conférence de Berlin

(1885), où la plupart des grands États d'Europe étaient représentés, a réglé à l'amiable la question du partage des territoires nouvellement découverts : plusieurs traités, en 1890, ont complété l'œuvre de la conférence de Berlin.

Voici comment l'Afrique se trouve aujourd'hui partagée : la majeure partie du bassin du Congo a été adjugée au roi des Belges, président d'une association internationale qui s'était constituée pour l'abolition de la traite des nègres ; mais l'État du Congo est déclaré neutre et la navigation du Congo ouverte à tous ; non loin de là, les Portugais conservent deux vastes territoires, peu salubres : le Mozambique sur la côte de l'océan Indien, l'Angola, sur la côte de l'Atlantique. Les Allemands ont Cameroun, qui s'étend à l'intérieur jusqu'au lac Tchad, et deux territoires vastes, mais peu peuplés, l'Ouest africain allemand et l'Est africain. Les Italiens ont essayé de conquérir le plateau montagneux et salubre de l'Abyssinie ; mais, repoussés, ils ont dû se contenter d'une côte sablonneuse et brûlante le long de la mer Rouge.

Les meilleurs morceaux du continent africain et les plus étendus étaient déjà pris par la France et l'Angleterre, les deux grandes puissances africaines.

Deux pays de quelque importance ont seuls échappé aux Européens : l'Abyssinie, habitée par une race énergique de montagnards, et le Maroc, dont le sultan est mal obéi des tribus arabes de l'intérieur ; encore les Européens font-ils tous les jours sentir davantage leur influence et en Abyssinie et dans les ports et les capitales du sultan du Maroc. Le Maroc ne doit d'avoir conservé son indépendance qu'à la rivalité de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Espagne et de la France, toutes désireuses d'empêcher une rivale de s'établir à cet angle nord-ouest de l'Afrique, en face de Gibraltar.

Les Français en Afrique. — Les Français possèdent en Afrique un territoire qui s'étend d'un seul tenant, malgré quelques enclaves anglaises ou allemandes, de la Méditerranée aux bouches du Congo, en passant par les pays du lac Tchad.

Les Français doivent leur colonie du Congo et du lac Tchad aux explorations dirigées ou organisées par Brazza, le Sénégal et le pays du Niger aux conquêtes d'officiers qui depuis Faidherbe, gouverneur et administrateur du Sénégal sous Napoléon III, ont conquis petit à petit cet immense territoire sur les roitelets indigènes, au prix de sanglants massacres de nègres ; l'Algérie, nous l'avons vu, a été conquise sous Louis-Philippe ; la Tunisie, en 1881, à la suite d'incursions de tribus tunisiennes sur le territoire algérien.

De ces pays, les uns, comme le Sahara, sont misérables et ne semblent avoir aucun avenir, à moins qu'on n'y découvre des gisements miniers ; d'autres, comme le Soudan, quoique un peu plus peuplés et moins pauvres, sont trop malsains ou trop chauds pour que l'Européen s'y établisse, et manquent trop de bonnes voies de communications fluviales pour que le commerce s'y développe vite ; la côte méditerranéenne, algérienne et tunisienne, où le sol et le climat permettent de belles récoltes de blé, de vin, d'huile d'olive et de fruits, est la seule partie de cet immense empire colonial qui soit facile à mettre en valeur.

Aussi l'occupation française la transforme-t-elle rapidement : les indigènes, trop souvent expropriés par la violence ou la fraude, ont été refoulés en partie sur les hauts plateaux où ils continuent à vivre en nomades, sous la tente, au milieu de leurs troupeaux de moutons ; des colons français, italiens et espagnols, au nombre de 500.000 environ, y exploitent le sol, avec des capitaux souvent empruntés aux Juifs indigènes ; la prospérité des maisons de commerce juives, les prêts usuraires faits par des Juifs, le fanatisme catholique des colons espagnols qui ont dans le sang la haine du Juif, tout a contribué à développer dans les villes algériennes un antisémitisme violent, qui trouble parfois la colonie.

La côte algérienne et tunisienne, dont les ports sont réunis par une voie ferrée, prend de plus en plus l'aspect d'un pays européen ; des tronçons de voies ferrées partent de la ligne côtière dans la direction des oasis du Sahara ; il est question de prolonger l'un ou l'autre de ces tronçons jusqu'au lac Tchad, à travers les sables et les collines pierreuses

du désert ; le Transsaharien serait la voie la plus rapide pour aller au Soudan.

A l'autre extrémité de l'Afrique, la grande île de Madagascar, plus étendue que la France, où des Français avaient fondé quelques comptoirs dès le XVII[e] siècle, a été conquise, presque sans combat, en 1895, sur les Hovas, à la suite d'une marche meurtrière sur Tanararive, la capitale des Hovas. La partie intérieure est un haut plateau, assez salubre, mais qui semble peu fertile ; elle est habitée par une race intelligente, venue des îles de la Sonde, les Hovas. La côte est humide, malsaine, peuplée de nègres plus arriérés que les Hovas, riche en forêts sur la côte orientale, celle qui regarde l'île également française de la Réunion.

Les Anglais en Afrique. — L'Angleterre possède le reste de l'Afrique. Elle y règne sur trois régions principales : les bouches du Niger, le bassin du Nil, l'Afrique australe.

1° *Les Anglais aux bouches du Niger.* — Les Anglais occupent la partie la plus riche du Soudan, et surtout celle qui a les meilleurs débouchés fluviaux ; ils tiennent tout le cours inférieur du Niger, c'est-à-dire la seule partie vraiment profonde et accessible du grand fleuve africain, ainsi que tout le cours de son principal affluent, la Bénoué, qui est la seule bonne voie navigable conduisant vers le lac Tchad. Le pays est malsain, mais riche en huile de palme, en gommes et en caoutchouc.

2° *Les Anglais en Égypte.* — Le bassin du Nil a été jusqu'en 1881 sous la dépendance nominale du sultan de Constantinople ; mais en réalité elle était sous la domination d'une aristocratie militaire dont le chef, le pacha d'Égypte, était un souverain à peu près indépendant.

L'expédition de Bonaparte en Égypte, en 1798, y introduisit l'influence européenne, surtout l'influence française ; les pachas d'Égypte appelaient des officiers, des ingénieurs, des instituteurs français. L'un d'eux autorisa même un ingénieur français, Ferdinand de Lesseps et la Compagnie française qu'il dirigeait, à entreprendre le percement

de l'isthme de Suez (1859-1869) entre la Méditerranée et la mer Rouge, moyennant d'ailleurs la cession qu'on lui fit de nombreuses actions de Suez.

En 1877, profitant des embarras d'argent du gouvernement égyptien, le gouvernement anglais lui acheta en bloc toutes ses actions de Suez et développa son influence au Caire et à Alexandrie ; en 1881, une révolte de musulmans contre les Européens d'Alexandrie fournit l'occasion à la flotte anglaise de bombarder cette ville, et à une armée anglaise d'entrer au Caire : le gouvernement français, arrêté par l'opposition des radicaux qui ne voulaient pas de nouvelles conquêtes coloniales, ne voulut pas intervenir.

Le gouvernement anglais en a profité pour établir son protectorat sur l'Egypte, en promettant d'ailleurs d'évacuer le pays quand l'ordre serait établi.

Mais l'établissement des Anglais en Egypte, leurs mesures contre l'esclavage, provoquèrent presque aussitôt, dans les provinces du Soudan égyptien et la région des sources du Nil, une explosion du fanatisme musulman, entretenu par les négriers dont l'Angleterre gênait le honteux trafic ; Khartoum, énergiquement défendu par le général anglais Gordon, fut enlevé par le Mahdi, un prophète musulman qui dirigeait l'insurrection. Ce n'est qu'en 1897 que les troupes anglo-égyptiennes ont pu reconquérir le haut bassin du Nil.

La paix règne en Egypte, mais l'Angleterre ne parle plus de l'évacuer ; les autres Etats de l'Europe qui tiennent à la neutralité du canal de Suez, la grande route maritime pour aller en Asie, redoutent de voir les Anglais mettre la main sur le canal, si une guerre maritime éclatait : la peur de complications les empêche seule d'exiger du gouvernement anglais l'évacuation de l'Egypte. L'influence anglaise s'y implante tous les jours davantage : un chemin de fer, qui part d'Alexandrie, remonte la vallée du fleuve et doit être prolongé jusqu'au Cap.

3° *Les Anglais dans l'Afrique australe.* — Les premiers occupants européens de l'Afrique australe ont été des colons hollandais : les Boers. Les Anglais ont conquis la colonie

hollandaise du Cap à la faveur des guerres de la Révolution et de l'Empire au temps où la Hollande était incorporée à la France.

En 1835, le gouvernement anglais ayant aboli l'esclavage au Cap, les Boers, qui étaient hostiles à l'émancipation des nègres, et qui d'ailleurs voyaient les agents anglais distribuer arbitrairement les indemnités aux propriétaires qu'ils obligeaient à affranchir leurs esclaves, poussèrent leurs chariots et leurs bœufs vers le Nord et allèrent se fixer plus au Nord, où ils fondèrent les deux républiques sœurs du fleuve Orange (1835) et du Transvaal (1848) : les Boers y exterminèrent les indigènes noirs ou les réduisirent en esclavage.

Abusant de la même façon du droit du plus fort, les Anglais enlevèrent à la république d'Orange le district de Kimberley dès qu'on y eut découvert des diamants.

Le district transvaalien de Johannesburg devint à son tour l'objet de leurs convoitises le jour où l'on y découvrit de riches mines d'or. Une compagnie financière anglaise, qui avait reçu par une charte royale (d'où son nom de Chartered sous laquelle on la désigne souvent) le monopole du commerce dans les territoires voisins du Transvaal, acquit des mines au Transvaal.

Le gouvernement boer, pour se procurer des ressources, frappa les mines d'or de droits considérables : alors les compagnies poussèrent les ouvriers mineurs anglais établis en grand nombre dans le pays à revendiquer le droit de vote au Transvaal, dans l'espoir que leurs élus adouciraient la région des mines. Les Boers refusèrent d'admettre cette intrusion. Une tentative à main armée, faite par le docteur Jameson, agent de la Chartered, pour s'emparer de Johannesburg, échoua piteusement (1896).

Elle aigrit les Boers qui s'armèrent et qui, en 1899, sommèrent le gouvernement anglais de s'expliquer sur les concentrations de troupes anglaises aux frontières du Transvaal. Une guerre éclata : au bout de trois ans d'une lutte héroïque durant laquelle ils infligèrent aux Anglais de sanglantes défaites, ils furent écrasés sous le nombre ; les

républiques du Transvaal et d'Orange, qui s'étaient solidarisées dans cette lutte, furent annexées.

Nul doute d'ailleurs que la paix rétablie dans les esprits et les légitimes colères des Boers apaisées, l'Angleterre n'accorde aux colons anglais ou hollandais de l'Afrique australe la large autonomie qu'elle a accordée aux Australiens et aux Canadiens.

Toutes les régions minières de l'Afrique australe sont reliées au Cap par des chemins de fer qu'on prolonge vers le Nord, à la rencontre de la ligne qui remonte la vallée du Nil : la ligne d'Alexandrie au Cap marquera la prise de possession de l'Afrique par la civilisation européenne.

La suppression de l'esclavage. — L'établissement des Européens en Afrique aura, à bref délai, une conséquence heureuse : la fin de l'esclavage. Partout les Européens, avec plus ou moins d'ardeur, répriment la traite : les guerres entre roitelets indigènes, qui prennent fin du jour où un État européen établit sa domination effective sur un coin du sol d'Afrique, ne viennent plus alimenter les marchés « de bois d'ébène ». La fin de l'état de guerre permanent qui désolait l'Afrique, l'abolition de l'esclavage sont le rachat des brutalités, des cruautés et des injustices trop souvent commises par les conquérants européens sur leurs frères des races inférieures ou arriérées.

La civilisation mondiale. — L'expansion européenne en Amérique, en Océanie, en Asie, en Afrique, tel est le spectacle auquel nous assistons.

Les premières civilisations humaines, celles d'Egypte, d'Assyrie, de l'Inde et de la Chine, étaient des civilisations fluviales, isolées et fermées.

Les Phéniciens, puis les Grecs, les Romains, les Arabes ont fondé une civilisation maritime, restreinte aux pays méditerranéens.

La découverte du nouveau monde, par Colomb, a élargi le domaine de la civilisation européenne qui s'est étendue, à travers les mers, sur l'autre rive de l'Atlantique.

Et voici qu'aujourd hui, des deux rives de l'Atlantique, la civilisations européenne rayonne sur le monde entier ; une civilisation mondiale apparaît, qui tend à uniformiser partout les conditions de vie ; et l'on commence à pressentir, malgré les guerres et les violences de l'heure présente, le jour où l'humanité prendra conscience de la solidarité qui l'unit d'un bout à l'autre de la planète qu'elle habite.



Le docteur Roux, un disciple de Pasteur, a découvert le vaccin de la diphtérie ou croup, une terrible maladie qui enlevait chaque année des milliers d'enfants, au milieu de souffrances atroces.

CHAPITRE XVII

LE SIÈCLE DE LA SCIENCE

L'esprit scientifique dans les lettres et les arts en Europe au XIXe siècle. — 1° La poésie. — Le XIXe siècle est le siècle de la science. L'esprit scientifique y a pénétré jusqu'à la littérature et l'art.

Dès le commencement du siècle, en littérature, le romantisme affiche la prétention de renoncer aux généralités un peu incolores de la littérature dite classique qu'avaient illustrée Racine et Molière, et de s'affranchir de l'imitation de l'antiquité païenne, pour chercher les inspirations dans l'histoire des peuples modernes, dans la nature elle-même, dans la peinture riche et vivante des objets matériels et des sentiments intimes. Tandis qu'en Allemagne, où commencent ces nouveautés dès la fin du XVIIIe siècle, Gœthe, un génie universel renouvelle tous les genres

littéraires, en Angleterre avec lord Byron, en France avec Lamartine, Alfred de Musset, Alfred de Vigny, naît une poésie lyrique, débordante d'émotion sincère ou de passion, avec Hugo surtout qui, dans sa longue carrière, traduit en vers magnifiques, pleins d'images et de coloris, les sentiments du peuple français sur tous les problèmes sociaux, évoluant, avec la nation française elle-même, tous les jours davantage vers la démocratie et la libre pensée.

2° Le théâtre. — Au théâtre, Victor Hugo a débuté vers 1830 par des drames romantiques où il prétend mêler le tragique et le comique, comme dans la réalité. Après lui, le théâtre, en France et à l'étranger, se préoccupe beaucoup plus que lui de la vie réelle, aborde tous les problèmes moraux et sociaux en des drames poignants : Alexandre Dumas et Émile Augier sont les plus grands des auteurs dramatiques du siècle : les pièces françaises ont longtemps alimenté toutes les scènes d'Europe ; aujourd'hui la vogue semble aller à des auteurs étrangers comme le Norvégien Ibsen, le défenseur des droits de l'individu aux prises avec les préjugés sociaux (*l'Ennemi du peuple, Maison de Poupée*) son compatriote Björnson, le peintre d'un idéal social nouveau (*Au delà des forces humaines*), l'Allemand Hauptmann, le peintre ému des souffrances du prolétariat (*les Tisserands*), le Russe Tolstoï enfin, qui applique le réalisme le plus saisissant à la peinture des mœurs du paysan russe, abruti par la superstition, l'avarice et l'alcoolisme.

3° Le roman. — Mais c'est dans le roman surtout que se traduit le goût de l'observation scientifique : les grands romanciers contemporains : en France George Sand (*le Meunier d'Angibault*), Balzac (*la Comédie humaine*), Flaubert (*Madame Bovary*), Émile Zola (*Germinal, la Débâcle, Lourdes, Travail*) ; en Angleterre Eliot, Dickens ; en Russie, Gogol, Tourguénieff, Tolstoï, sont, à des degrés divers, des réalistes épris de vérité et d'exactitude.

4° Les arts. — Les arts eux-mêmes ont subi l'influence de ce goût de la réalité et de la vie qui, dans les lettres, a produit le romantisme, puis le naturalisme.

La France, qui a été la patrie des arts, au XIXe siècle, a eu, en face de son école classique de dessinateurs, plus soucieuse de la ligne que de la couleur, et dont le maître a été David, le peintre du premier Empire, une école romantique (Delacroix : *les Massacres de Scio ;* Géricault : *le Naufrage de la Méduse ;* Gros, le peintre des batailles du premier Empire), admirable par le jeu et l'éclat des couleurs et par son effort pour exprimer les passions et les sentiments des personnages ; plus récemment, une école réaliste, dont le maître, Courbet, a peint avec un esprit d'observation minutieuse des scènes de la vie rurale et populaire et les paysages de son pays de Franche-Comté, une école impressionniste enfin, dont le chef, Manet, subordonne systématiquement le dessin aux tons, aux touches, aux frottis appliqués sur la toile, afin de rendre les aspects les plus fugitifs des choses. Ce ne sont là que des chefs d'école : innombrables sont en France et dans les autres pays d'Europe les peintres de talent qui, avec plus ou moins d'originalité, ont imité ces maîtres illustres (en Italie, le grand paysagiste Segantini, le peintre du Tyrol, en Angleterre les maîtres de l'école préraphaélite qui étudient la nature dans le dernier détail).

En sculpture, c'est le même souci de la vie, du mouvement, en France, chez Rude (l'auteur de *la Marseillaise* de l'Arc de triomphe de l'Etoile), chez David d'Angers (*les portes du Panthéon*), chez Falguière, Bartholdi, Rodin, en Belgique chez Constantin Meunier, qui exprime si bien dans ses mineurs, ses dockers, ses paysans, la beauté de la force musculaire consacrée à un travail utile.

En architecture, l'originalité et la caractéristique du XIXe siècle, ce n'est pas la combinaison de tous les styles, comme dans le grand Opéra construit par Garnier ; c'est surtout la naissance d'une architecture colossale, hardie, utilisant le plus souvent des matériaux en fer pour les usines, les gares et les halles géantes (Halles centrales de Paris, galerie des Machines) ; « l'art nouveau » essaie de donner à cette architecture encore un peu lourde plus de beauté, de légèreté et de lumière.

Il n'est même pas jusqu'à la musique, cette langue si

expressive dans son vague et son imprécision, qui n'ait, dans une certaine mesure, subi l'influence de cet esprit scientifique et de cette recherche de la vérité qui imprègne tous les travaux de l'esprit au XIXe siècle. Si les grands musiciens italiens, Rossini, Verdi, se contentent de faire de la belle et simple mélodie, ainsi que la plupart de leurs disciples français (Ambroise Thomas, Gounod, Bizet, le plus original de tous), les maîtres de la musique allemande, Beethoven, Wagner et le Français Berlioz font de la musique « savante », savante par les combinaison des accords et par son effort pour traduire la complexité et l'infinie variété des sentiments et des passions.

Les sciences sociales. — On donne le nom de sciences morales ou encore de sciences sociales, à l'histoire, à la philosophie, à l'économie politique, sciences qui toutes trois ont pour objet l'homme, c'est-à-dire un être changeant dont les actes et les pensées semblent, au premier abord, échapper à toute prévision scientifique.

Elles n'en sont pas moins arrivées, au XIXe siècle, par de patientes recherches, à nous fournir d'utiles enseignements.

1° *L'histoire.* — Jadis genre littéraire, prétexte à beaux discours et à beaux développements moraux, l'histoire devient de plus en plus une science, par l'accumulation des matériaux et les progrès de l'esprit critique. C'est dans la laborieuse et patiente Allemagne que les plus solides travaux d'érudition ont vu le jour ; mais l'Angleterre et la France ont apporté une large contribution à l'œuvre de lumière.

Michelet, qui a si bien compris l'âme du peuple et qui a peint de façon si vivante les grands événements de notre histoire nationale (*Histoire de France* et *Histoire de la Révolution*), Renan, dont la *Vie de Jésus* et les autres travaux sur *les Origines du Christianisme* ont eu un si grand retentissement, comptent parmi les plus grands des historiens français.

2° *La philosophie.* — En philosophie, même influence de la science. L'Allemagne et l'Angleterre ont été les deux grands foyers de philosophie en ce siècle ; la rêveuse Allemagne, avec son imagination hardie et déréglée, a eu la

spécialité des grands systèmes qui sont autant de tentatives pour expliquer l'homme et l'univers (Kant, Hegel, Schopenhauer, Hæckel.)

L'Angleterre, avec son génie pratique, a vu naître de grands penseurs comme Stuart Mill, qui se sont efforcés d'appliquer l'observation aux choses de l'esprit et du cœur, et de faire, sous le nom de psychologie, une espèce d'histoire naturelle de l'esprit humain, appliquant aux sensations, aux sentiments, aux idées, une méthode essentiellement scientifique, la méthode expérimentale. C'est en Angleterre aussi que Herbert Spencer, empruntant aux sciences naturelles quelques-unes de leurs conclusions les plus récentes, a appliqué à l'étude des races, des langues, des idées, des mœurs, la doctrine de l'évolution, d'après laquelle tout dans le monde physique et dans le monde intellectuel est dans une perpétuelle transformation.

En France, le seul philosophe qui soit comparable, pour l'influence qu'il a exercée, aux grands philosophes allemands et anglais, c'est le fondateur du positivisme, Auguste Comte, qui ne s'occupe que des faits qu'on peut observer par l'expérience et de leurs relations, et qui a conçu l'idée d'organiser la société sur des bases scientifiques, et par la science seule. Plus récemment, Guyau (*l'Irréligion de l'avenir*) a fait un puissant effort pour fonder sur la raison et l'intérêt général une morale sans obligation ni sanction.

3° *L'économie politique.* — L'économie politique, fondée au XVIIIe siècle par l'Anglais Adam Smith, accumule les enquêtes, les observations, pour découvrir les lois qui président à la richesse des nations, et les meilleurs modes de production et de répartition ; l'Anglais Ricardo, le plus grand des disciples d'Adam Smith, et tous ceux qu'on appelle « les économistes classiques » considèrent la libre concurrence et la propriété individuelle des moyens de production comme les meilleurs moyens de produire beaucoup de richesses et de faire progresser l'humanité.

A cette école s'oppose l'école socialiste, qui, avec les Français Saint-Simon, Fourier, Proudhon, et surtout avec l'Allemand Karl Marx, considère, au contraire, la libre con-

currence et la propriété individuelle comme des moyens qui ont été excellents autrefois pour amener le grand développement industriel actuel, mais qui, aujourd'hui, sont devenus, pour nos sociétés, des causes de gaspillages de forces et de temps dans la production, et des moyens pour les capitalistes d'opprimer les petits propriétaires et les prolétaires.

Caractère international de la science. — Pendant que les différents États succombent sous le poids des armements, quand ils ne se déchirent pas dans des guerres qui sont la honte de la civilisation, les savants de tous pays collaborent dans toutes les sciences à pénétrer les secrets de la nature, et à trouver les moyens de soumettre celle-ci aux besoins de l'homme. Il n'est pas une seule science, pas une seule découverte qui ne soit l'œuvre d'un homme ou d'un pays. Toute invention a été préparée par des générations de travailleurs ; il n'est pas un peuple civilisé qui n'ait à citer les noms de quelques pionniers de la science, ou de quelque grand savant bienfaiteur de l'humanité entière. Toutefois, comme il est naturel, ce sont les pays qui sont à la tête de la civilisation européenne, l'Angleterre, la France et l'Allemagne, qui ont fourni le plus fort contingent de savants et d'inventeurs.

Courage et désintéressement des hommes de science. — L'humanité longtemps n'a admiré que le courage des hommes de guerre, qu'elle glorifiait, sans distinguer même ceux qui mouraient pour des causes injustes, en agresseurs, de ceux qui mouraient pour une cause juste, dans des guerres de légitime défense.

Il est temps qu'elle réserve la meilleur part de son admiration à une autre sorte de courage : celui des hommes de science, courage d'autant plus admirable qu'il est tout de sang-froid et de calme, et qu'il s'accompagne d'ordinaire du plus noble désintéressement ; car il est considérable le nombre des inventeurs et des savants dont les travaux ont enrichi des industriels disposant de capitaux, et qui sont morts eux-mêmes sans fortune et parfois dans la misère.

Tous les jours, dans les laboratoires, des savants manipulent des substances dangereuses qui les exposent à des explosions, à l'asphyxie ; d'autres, en étudiant des maladies dangereuses, dans les milieux les plus insalubres, s'exposent à être contaminés. Sivel et Crocé-Spinelli en s'élevant en ballon à une hauteur de 10.000 mètres, pour étudier les couches supérieures de l'atmosphère, y sont morts de froid et d'asphyxie (1875) ; le Suédois Andrée, parti en ballon plus récemment pour explorer le pôle Nord, n'a pas reparu ; légion sont les explorateurs du pôle, de l'Afrique, de l'Australie, qui sont morts d'épuisement, de froid, de faim, de soif, ou quelquefois sous le coup d'indigènes féroces, victimes de leur dévouement à la science.

Les sciences physiques, la vapeur et l'électricité ; l'unité de la matière. — La physique a été renouvelée par les travaux sur la vapeur et l'électricité, dont les applications sont infinies.

Après une longue période de tâtonnements qui dure de la fin du XVIIe jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, l'application de la force motrice de la vapeur est enfin réalisée pratiquement par l'Anglais James Watt (1774). Le Français Séguin apporta un perfectionnement énorme en imaginant, en 1828, d'augmenter la surface de chauffe, sans augmenter les dimensions de la chaudière ; pour cela, il disposa à l'intérieur de celle-ci un grand nombre de tubes creux, où circule l'air chaud du foyer ; la transformation de l'eau en vapeur s'en trouva notablement accélérée : c'est le système tubulaire. L'exploitation des mines de houille, que favorisa la lampe du mineur inventée par l'Anglais Davy en 1815, allait être la première conséquence de la découverte de la vapeur.

Faisant suite aux découvertes de l'Italien Volta, inventeur de la pile électrique (1799), les travaux du Danois Œrsted, des Français Ampère et Arago, vers 1820, de l'Allemand Ruhmkorff (1851), de l'Anglais Faraday (1855), et plus récemment de l'Américain Edison, ont abouti à l'utilisation d'une autre force, l'électricité, dont les applications allaient être infinies, comme celles de la vapeur.

L'unité de la matière. — On sait que les corps sont solides, ou liquides, ou gazeux. En 1877, deux Français, MM. Cailletet et Pictet, sont arrivés à comprimer le gaz avec des appareils si puissants que tous les gaz ont pu être liquéfiés et que beaucoup ont été solidifiés. C'est une découverte d'une grande importance pour la philosophie de la science : elle prouve qu'il n'y a pas, à proprement parler, de solides, de liquides et de gaz. Tout ce qui est matière peut, à des pressions ou à des températures diverses, passer ou repasser par ces trois états.

On pressent aujourd'hui que toutes ces grandes forces de la nature, mouvement, gravitation universelle, chaleur, lumière, électricité ne sont que des aspects divers d'une force unique.

RAMBAUD.

Les applications de la vapeur et de l'électricité aux moyens de communications. — 1° *La navigation à vapeur.* — Les premiers essais sont dus au Français Jouffroy, qui, dès 1776, navigua sur le Doubs, sur un bateau à vapeur marchant au moyen de roues à palettes, et à l'Américain Fulton (1802). Mais c'est seulement quelques années après que cette découverte s'est généralisée en Angleterre : un important progrès a été le remplacement des roues par une hélice placée à l'arrière. Tandis que les bateaux à voiles mettaient plus d'un mois à traverser l'Atlantique, aujourd'hui, des paquebots géants, longs de 160 mètres et plus, traversent l'Atlantique, du Havre à New-York, en 7 jours, partant et arrivant à heure fixe. On estime qu'un navire à vapeur transporte aujourd'hui dans le même temps 5 à 6 fois plus de marchandises qu'un navire à voiles de même tonnage.

2° *Les chemins de fer.* — C'est aussi en Angleterre que commencèrent les chemins de fer ; la première locomotive est due à un Anglais : Stephenson (1812). Aujourd'hui, il y a dans le monde plus de 600.000 kilomètres de voies ferrées : quelques trains vont à une vitesse moyenne de 80 kilomètres ; quand le Transsibérien sera achevé, on ira par terre de Paris à Pékin en moins de 15 jours. Sur les grandes routes, les automobiles à vapeur ou électriques commencent, en outre, à remplacer les véhicules lourds et pesants, traînés par des chevaux, en attendant que dans les airs les ballons

dirigeables permettent de franchir l'espace comme à vol d'oiseau.

3° *Les grands travaux, tunnels et canaux.* — Pour abréger les distances, des tunnels de 12 kilomètres comme celui du mont Cenis, de 15 kilomètres comme celui du Saint-Gothard, ont percé l'épaisseur des montagnes ; de grands canaux pour relier les mers ont été creusés, comme celui de Suez, ou ont été commencés comme celui de Panama. Le nom du Français Ferdinand de Lesseps évoque le souvenir de ces travaux gigantesques.

Ferdinand de Lesseps. — Dès l'âge de 20 ans, il conçut le projet de percer l'isthme de Suez, qui séparait la mer Rouge et l'océan Indien de la Méditerranée, et qui obligeait les navires, pour aller en Asie, à faire un long détour par le cap de Bonne-Espérance. Ce rêve de jeunesse, ce ne fut qu'à 47 ans qu'il commença à le réaliser.

Les difficultés étaient énormes : il fallait creuser à travers des sables, des marécages, des plateaux, sous un soleil torride un canal assez large et assez profond pour livrer passage aux plus gros navires.

Il fallait convaincre les rentiers que l'affaire serait d'un bon rapport pour les actionnaires qui risqueraient leur argent dans l'entreprise, rassurer les Anglais qui redoutaient de voir une Compagnie francaise mettre la main sur la grande route vers les Indes anglaises, vaincre l'opposition du sultan de Constantinople qui ne voulait pas qu'on creusât un canal entre le gros de ses États et sa province d'Egypte.

Au début, il n'avait pour lui que le khédive d'Égypte, à qui il avait su communiquer son enthousiasme, et qui lui fournit des corvées de fellahs pour ses travaux ; mais à la longue, par son éloquence persuasive, son entêtement, l'activité infatigable qu'il déploya dans d'innombrables meetings qu'il tint en France, en Angleterre, en Amérique, Ferdinand de Lesseps finit par avoir et les sympathies et les capitaux dont il avait besoin.

En 1869, après 10 ans de travaux, le canal était inauguré. 300.000.000 d'Européens et 600.000.000 d'Asiatiques, jusque-là séparés par plusieurs mois de navigation, étaient rapprochés : grâce à ce canal, un mois suffit aujourd'hui pour aller de Marseille en Chine.

Enhardi par le succès, le grand ingénieur voulut percer l'isthme de Panama, à travers l'Amérique centrale : sa réputation et le succès de Suez firent affluer les capitaux. Mais cette fois, trop vieux pour surveiller l'administration de la Compagnie et l'entretien des travaux, il ne sut empêcher ni les gaspillages, ni les mal-

versations. La Compagnie sombra ; un milliard avait été englouti en pure perte : les administrateurs de la Compagnie, Ferdinand de Lesseps avec eux, furent traduits en correctionnelle et condamnés à la prison : le glorieux vieillard, accablé par le malheur, tomba en enfance et mourut sans avoir peut-être connu toute l'étendue de la catastrophe. « Un tel homme, a dit Anatole France, n'a qu'un juge, l'univers. Il a servi l'humanité ; l'humanité reconnaissante lui gardera les noms de bienfaiteur et d'ami. Et son image, dressée à Suez, sur la berge du canal, sera saluée, à travers les siècles, par les pavillons des nations. »

4° *Le télégraphe.* — Le télégraphe, inventé par l'Américain Morse (1838) et perfectionné par le Français Bréguet (1845), met aujourd'hui en communication presque instantanément les extrémités les plus éloignées d'un pays comme la France : en quelques heures, grâce à des câbles sous-marins, une dépêche peut faire le tour du monde. Rien qu'en France, il y a 100.000 kilomètres de lignes télégraphiques, représentant 300.000 kilomètres de fils.

On vient de découvrir quelque chose de plus merveilleux encore : les savants Maxwell et Hertz, par leurs théories, ont amené la découverte de la télégraphie sans fil ; celle-ci utilise les vibrations électriques, qui se transmettent d'un point à un autre, par les couches d'air, comme font le son et la lumière : des appareils de transmission et de réception permettent de communiquer dès maintenant à un navire en plein Atlantique des nouvelles de la côte. Nos ancêtres auraient crié à la sorcellerie, en présence de ces découvertes et n'auraient pas manqué de brûler les sorciers.

5° *Le téléphone.* — Par une autre application de l'électricité, on a imaginé le téléphone, qui permet à deux hommes éloignés de plusieurs centaines de kilomètres de converser entre eux, sans que le son de leur voix soit à peine altéré ; ce sont les Américains Bell et Edison qui, depuis 1876, ont perfectionné le téléphone.

6° *Les nouvelles presses.* — Aux progrès des moyens de communications, nous pouvons rattacher ceux du service des postes organisé internationalement depuis quelques années, et ceux de la presse : aujourd'hui, des machines rotatives, fonctionnant avec 3 ouvriers seulement, donnent

jusqu'à 70.000 exemplaires d'un journal à l'heure : 10 compositeurs et 5 pressiers employant les presses Marinoni livrent autant de travail que 300.000 copistes, il y a 5 siècles. Le bon marché de l'imprimerie permet maintenant aux idées de rayonner partout : la presse, secondée par une autre invention, la photographie, n'est pas le moins révolutionnaire des moyens de communications de nos jours.

L'éclairage. — L'éclairage au gaz, au pétrole, à l'électricité, à l'acétylène, à l'alcool, commence maintenant à remplacer partout l'éclairage à la bougie qui datait seulement du milieu de ce siècle, et qui lui-même avait réalisé un progrès sensible sur l'éclairage à la chandelle que connaissaient presque exclusivement nos ancêtres.

Les machines industrielles et agricoles. — Le machinisme, actionné le plus souvent aujourd'hui par la vapeur et l'électricité, a renouvelé complètement toutes les industries et il en a créé plusieurs de toutes pièces.

Dès la fin du XVIII[e] siècle, en Angleterre, Arkwright inventa la machine à filer, Cartwright, la machine à peigner et à tisser la laine ; Whitney, la machine à décortiquer le coton. Au début du XIX[e] siècle, sous l'Empire, à la faveur du blocus continental, deux Français, l'un, Philippe de Girard, inventa la machine à filer le lin, l'autre, Jacquard, le métier à tisser la soie. Grâce à ces machines, qui ont toutes été perfectionnées depuis, grâce à la division et à la spécialisation du travail dans l'industrie textile, comme d'ailleurs dans toutes les autres grandes industries, voici l'accroissement de production qui a pu être obtenu.

La machine d'Arkwright a rendu la puissance de l'homme dans l'industrie cotonnière 320 fois plus forte qu'auparavant ; avec les dévidoirs récents, qui font 10.000 révolutions à l'heure, un homme produit 10 à 12.000 fois plus qu'une fileuse à son rouet ; il fallait jadis une journée de travail pour détacher une livre de coton de sa gaine ; aujourd'hui, un homme peut en décortiquer 1.000 livres. Un métier rotatif à tricoter fait 480.000 mailles par minute ; l'ouvrière, avec ses aiguilles, en fait 80 à peine.

L'industrie métallurgique, a subi une révolution analogue; grâce aux hauts fourneaux et au marteau pilon, on peut fondre et travailler des masses énormes de métal ; des machines découpent et taillent les métaux, avec la même aisance que le ciseau coupe le papier. Avec les hauts fourneaux, un ouvrier produit 25 fois plus qu'avec la vieille méthode ; avec 12 tours à décolleter spéciaux qu'il peut conduire seul, un homme peut faire 30.000 vis par jour ; un ouvrier peut fabriquer par jour 120.000 épingles !

Dans l'agriculture, la machine à battre à vapeur, les moissonneuses-lieuses, les défonceuses, assurent les mêmes économies de temps et de main-d'œuvre.

Une découverte récente, due au Français Marcel Depret, va venir décupler bientôt la force productrice du machinisme; c'est la découverte de la transmission à distance, à l'aide d'un fil électrique, de la force motrice des chutes d'eau.

La chimie et ses applications industrielles et agricoles : Lavoisier et Berthelot. — Ce sont deux Français, Lavoisier et Berthelot, qui sont les fondateurs de la chimie.

Lavoisier, dès la fin du XVIIIe siècle, décompose l'air et l'eau et montre que ce ne sont pas des corps simples ; il a montré aux chimistes modernes à se servir de l'analyse pour la décomposition des corps.

Berthelot a consacré sa vie à l'étude des substances organiques, c'est-à-dire celles qu'on trouve dans les organes des végétaux et des animaux ; il est arrivé, par la synthèse chimique, à associer des corps simples pour en faire des matières organiques.

Grâce à l'emploi souvent combiné de l'analyse et de la synthèse chimiques, les disciples et les émules de Lavoisier et de Berthelot sont arrivés à produire, souvent à bon marché, toutes sortes de produits chimiques, des corps gras pour les fabriques de savon et de bougie, de la soude et de la potasse, du sucre de betterave, une foule de sels et d'acides appelés à rendre de grands services à l'agricul-

ture, à l'industrie et à la médecine. Ainsi, rien que de la houille on est arrivé à extraire, l'ammoniaque, la benzine, la créosote, l'acide picrique qui sert à fabriquer un terrible explosif, le picrate de potasse, l'acide phénique, d'admirables couleurs pour la teinture, du rouge, du violet, du bleu et du jaune. La chimie agricole, qui enseigne aux cultivateurs la composition des terrains et l'emploi des engrais, permet de supprimer les jachères et de faire rendre au même sol des récoltes de produits variés qui le reposent ; c'est encore la chimie qui a permis de combattre efficacement le phylloxera de la vigne.

Les sciences naturelles et médicales. Pasteur, Darwin. — La découverte la plus féconde de ce siècle, en histoire naturelle et en médecine, est due à un Français, Pasteur, qui a consacré sa vie de labeur à l'étude des infiniment petits, les microbes.

L'œuvre de Pasteur. — Pasteur a établi que dans la fermentation, maladie des liquides fermentescibles, les phénomènes par lesquels les éléments de la matière organique sont rendus à la matière minérale se produisent sous l'action de ferments vivants infiniment petits, ce qu'on appellera les microbes, et ne se produisent jamais que sous l'action de ces ferments. Mises à l'abri des microbes, les matières fermentescibles ou putrescibles se maintiennent sans altération.

Pasteur ne resta pas enfermé dans la science pure : il en poursuivit les applications pratiques et industrielles ; il donna d'utiles conseils aux viticulteurs, aux brasseurs, aux fabricants de vinaigre ; il montra comment on peut conserver les vins en les mettant à l'abri des germes de maladies ; il alla dans les ateliers pour étudier les procédés de fabrication du vinaigre ou de la bière, indiquant ce qu'ils ont d'imparfait et comment on peut les améliorer.

Ces grands travaux sur les fermentations n'étaient pas terminés lorsqu'il fut appelé, en 1865, à s'occuper d'une question qui semblait être d'un tout autre ordre.

Une maladie ravageait les magnaneries. Il eut mission de l'étudier sur place ; il parvint par sélection à obtenir des éducations irréprochables ; et il découvrit que la maladie des vers à soie était due aussi à un microbe.

Engagé dans cette voie, Pasteur étudia un certain nombre de maladies des animaux entr'autres la maladie charbonneuse de l'homme et des animaux ; il établit qu'elle est due aussi à l'action

d'un microbe. Ce microbe, il l'isole, il le cultive ; il reconnaît qu'il peut en faire varier la virulence ; la virulence peut être exaltée, elle peut être atténuée, et le virus atténué sert aux vaccinations préventives.

Pasteur résolut ensuite d'étudier la rage ; il fit à son gré varier la virulence du virus de la rage, la rendant, selon le mode de culture, ou plus grande ou plus faible ; le virus, atténué à des degrés divers, lui servit par des inoculations successives pour préserver de la terrible maladie, même quand elle avait été inoculée après la morsure ; ses expériences, multipliées dans les conditions les plus diverses et pendant cinq années, ne laissèrent plus aucun doute en son esprit : la vaccination par virus atténué conférait l'immunité aux animaux et à l'homme.

D'après Chappuis.

Avant Pasteur, l'Anglais Jenner avait, à la fin du XVIII[e] siècle, découvert la pratique de l'inoculation préventive, ou vaccination, pour combattre une maladie terrible : la variole. Depuis Pasteur, son disciple, le docteur Roux, a découvert, à l'aide de sa méthode, la guérison de la diphtérie qui décimait les enfants ; et les médecins du monde entier cherchent, à l'heure actuelle, dans la voie que leur a ouverte Pasteur, la guérison de presque toutes les maladies.

Les progrès de l'hygiène, la connaissance plus approfondie des fonctions de la vie chez l'homme, depuis les beaux travaux du physiologiste Claude Bernard, ont d'ailleurs notablement augmenté la durée moyenne de la vie humaine, qui, de 23 ans au XVIII[e] siècle, s'est élevée à 38 ans.

La chirurgie a fait un grand pas, elle aussi, à la suite de trois découvertes : celle des anesthésiques, comme le chloroforme, qui permettent d'endormir le patient pendant la durée de l'opération, sans qu'il souffre ; celle des antiseptiques comme le sublimé, qui, en tuant les microbes, préviennent la gangrène ; celle des rayons Röntgen qui permet de photographier les os du patient.

Il y a un autre nom, dans les sciences naturelles, aussi universellement connu que celui de Pasteur : c'est le nom de l'Anglais Darwin.

Utilisant les travaux du grand naturaliste français Cuvier qui, au début du XIX[e] siècle, créa une science nouvelle, la

paléontologie ou étude des animaux fossiles, et sans négliger les découvertes de Pasteur et de tous les grands savants de ce siècle, Darwin a émis sur l'origine des espèces et leurs transformations successives une doctrine qui, appuyée sur des observations innombrables, est admise aujourd'hui par presque tous les savants.

Selon Darwin, l'évolution des espèces est soumise à deux grandes lois : la lutte pour la vie et la sélection naturelle. Toutes les espèces animales, l'espèce humaine comprise, auraient une origine commune ; elles se seraient différenciées petit à petit sous l'influence de la lutte pour la vie et de milieux différents : des organes spéciaux se seraient développés, appropriés à ces conditions différentes d'existence. L'homme lui-même ne serait arrivé à son état actuel qu'à la suite de longs perfectionnements. Le darwinisme est encore connu sous le nom de doctrine de l'évolution.

L'astronomie. — Grâce aux progrès des mathématiques réalisés dès le début du XIXe siècle, grâce à Lagrange, Monge, Laplace, trois grands mathématiciens français, grâce au perfectionnement des instruments d'optique, grâce enfin à l'analyse spectrale, c'est-à-dire à la décomposition de la lumière solaire au moyen du prisme, l'astronomie a marché du même pas que les autres sciences.

Il a été démontré que la lune n'a pas d'atmosphère et par conséquent ne peut avoir d'habitants ; que le soleil et les étoiles contiennent du fer, du cuivre, du zinc, et presque tous les corps qui entrent dans la composition de la terre ; que les étoiles filantes ne sont pas des étoiles, mais des aérolithes qui tombent parfois sur la terre ; on a expliqué le mouvement des comètes ; outre les 6.000 étoiles qu'on peut compter à l'œil nu, les astronomes en ont reconnu des centaines de millions : les nébuleuses qui forment comme des taches lumineuses dans le ciel, sont des amas d'étoiles lointaines. Et ces étoiles sont des soleils souvent plus beaux et plus vastes que le soleil qui nous éclaire, gravitant harmonieusement dans l'espace infini, entraînant des multitudes de planètes comme notre terre et notre lune.

L'avenir de la science. — Parce que l'inégalité sociale prive la majorité des hommes de l'instruction et du bien-être réservés encore aujourd'hui à une minorité, parce que la misère continue à s'étaler à côté de l'opulence, parce que l'homme continue à être souvent le jouet de ses passions et de ses instincts, quelques dévots d'esprit chagrin, à la fin de ce XIXe siècle où la science a accompli tant de prodiges, ont osé parler de faillite de la science.

Si celle-ci n'a pas encore donné tout ce qu'on est en droit d'en attendre, elle a déjà au moins amélioré la condition matérielle de l'humanité, même celle des classes les plus déshéritées qui consomment plus de pain, plus de vin, plus de viande, plus de sucre, plus de café, qu'il y a un siècle ; un grand nombre de produits manufacturés sont devenus au moins aussi communs ; les découvertes en médecine, en chirurgie, la naissance de l'hygiène profitent à tous, quoique dans une mesure inégale. Au point de vue matériel, il y a donc progrès marqué, comme il y a progrès dans les mœurs, qui, somme toute, se sont adoucies, au fur à mesure de la diffusion de l'instruction, de l'extension des voies de communication, de l'accroissement du bien-être général.

Mais la science, qu'on met si vite en faillite, date seulement d'un siècle, et elle n'a pas encore déposé son bilan. Tous les jours, de nouvelles inventions surgissent : hier, c'était la télégraphie sans fil ; demain ce sera sans doute les ballons dirigeables ; après-demain, d'autres merveilles que nous ne soupçonnons même pas ; et comme la démocratie, dont les progrès sont parallèles à ceux de la science et de la grande industrie, prend chaque jour de nouvelles forces, il n'est pas impossible qu'elle parvienne à organiser le travail, de façon à faire profiter tous les membres de la grande famille humaine de toutes les découvertes scientifiques.

L'humanité, à son berceau, faute de science et de machines, avait dû admettre partout l'esclavage : les esclaves apparaissaient alors comme indispensables à la vie sociale : ils étaient la condition du luxe et du bien-être des classes riches ; bientôt peut-être l'humanité aura à son service, au

service non d'une classe privilégiée, mais de la collectivité entière, des millions d'esclaves de fer qui allégeront le travail, le réduiront à quelques heures par jour et répandront à profusion sur le monde les produits du sol et des usines, tout en laissant aux hommes assez de loisir pour cultiver leur esprit et vivre d'une vie largement humaine.

C'est du moins, à l'aurore du xxe siècle, le rêve de tous les esprits libres qui, dans tous les pays, travaillent à l'émancipation intellectuelle de tous les hommes et de toutes les femmes, à l'avènement de la justice sociale et de la paix internationale.



Table des Matières

LIVRE I. — L'Antiquité.

LIVRE II. — Le Moyen Age.

LIVRE III. — Les Temps modernes (xvie xviie xviiie siècles)

LIVRE IV. — **Histoire contemporaine.**

Paris. — Imprimerie de la Bibliothèque d'Éducation.


BOUND BY


UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 082275576